

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00195 027 1

J
103
H72
1960/61

A25A4
DATE

CAN. PARLEMENT. CHAMBRE
DES COMM. COMITE PER.
DES AFFAIRES EXT.
Procès-verbaux.....

3 2354 00195 027 1

NAME - NOM

CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTERIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX et TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU MARDI 31 JANVIER 1961 ET
DU LUNDI 1er MAI 1961

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 1961-1962

Déclaration de l'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État
aux Affaires extérieures.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

Vice-Président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aitken, Mlle	Herridge	Nesbitt
Allard	Jung	Nugent
Batten	Kucherepa	Pearson
Cardin	Lafrenière	Pratt
Cathers	MacLellan	Regnier
Crestohl	Macquarrie	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Eudes	Mandziuk	Slogan
Fairfield	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Fleming (<i>Okanagan- Revelstoke</i>)	McCleave	Valade
Garland	McGee	Vivian—35.
Hellyer	McIntosh	
	Montgomery	

Secrétaire du Comité:

R.-L. Boivin.

ORDRE DE RENVOI
CHAMBRE DES COMMUNES

VENDREDI 2 décembre 1960

Il est décidé—Que le Comité permanent des affaires extérieures se compose des membres suivants:

MM.

Aitken, Mlle	Herridge	Montgomery
Allard	Jung	Nesbitt
Batten	Kucherepa	Nugent
Cardin	Lafrenière	Pearson
Cathers	Lennard	Pratt
Cresthol	MacLellan	Regnier
Eudes	Macquarrie	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Fairfield	Mandziuk	Slogan
Fleming (<i>Okanagan-Revelstoke</i>)	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Garland	McCleave	Valade
Hellyer	McGee	Vivian
	McIntosh	White—35.

(Quorum: 10)

Il est ordonné—Que ledit comité soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions à cet égard, à assigner des témoins et à ordonner la production de dossiers et de documents.

JEUDI 2 février 1961

Il est ordonné—Que les noms de MM. Stinson et Asselin soient substitués à ceux de MM. Nugent et Valade sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

VENDREDI 3 février 1961

Il est ordonné—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

MARDI 7 mars 1961

Il est ordonné—Que les noms de MM. Nugent, Valade et Aiken soient substitués à ceux de MM. Smith (*Calgary-Sud*), Asselin et Nesbitt respectivement sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

JEUDI 27 avril 1961

Il est ordonné—Que les postes nos 76 à 110 inclusivement et le poste no 481, figurant au budget principal des dépenses de 1961-1962, relatifs au ministère des Affaires extérieures, soient retirés au comité des subsides et déferés au Comité permanent des affaires extérieures, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

MERCREDI 1er février 1961

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le président,
H. O. WHITE

(Ledit rapport a été adopté par la Chambre le vendredi 3 février 1961.)

LUNDI 1er mai 1961

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Le président,
H. O. WHITE

(Ledit rapport a été adopté par la Chambre le même jour.)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 31 janvier 1961

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 10 heures du matin aux fins d'organisation.

Présents: Mlle Aitken, MM. Batten, Eudes, Fairfield, Herridge, Kucherepa, Lennard, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McIntosh, Montgomery, Nesbitt, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), White—15.

M. Lennard propose, avec l'appui de M. Kucherepa,
Que M. White soit président du Comité.

Approuvé à l'unanimité.

Le président prend place au fauteuil et remercie le Comité de l'honneur qu'on lui fait. Il donne ensuite lecture de l'ordre de renvoi.

Sur la proposition de M. McCleave, appuyé par M. Montgomery,

Il est décidé qu'on demande l'autorisation d'imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français des procès-verbaux et témoignages du Comité. *Approuvé à l'unanimité.*

Sur la proposition de M. Martin (*Essex-Est*), appuyé par M. McCleave,
Il est décidé que le Comité, avant de demander l'autorisation de se réunir pendant les séances de la Chambre, attende que cette démarche soit nécessaire.

Approuvé à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Martin (*Essex-Est*), appuyé par M. McCleave,

Il est décidé qu'un sous-comité directeur soit constitué, comprenant le président, le vice-président et six membres désignés par le président.

M. Martin (*Essex-Est*) propose, appuyé par M. Herridge, que M. Lennard soit vice-président du Comité.

Approuvé.

A 11h.20 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le LUNDI 1er mai 1961

(2)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9h.45 du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Aiken, Batten, Fairfield, Herridge, Jung, Lennard, Macquarrie, McCleave, McIntosh, Montgomery, Regier, Richard (*Ottawa-Est*), Stinson, White—15.

Aussi présents: L'hon. Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. W.B. Nesbitt, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, du ministère des Affaires extérieures, MM. N.A. Ro-

bertson, sous-secrétaire; R. Campbell, adjoint spécial au ministre; et H.B. Stewart, chef de la Division des finances. *Également*: Le général E.L.M. Burns, conseiller du gouvernement du Canada en matière de désarmement.

Le président informe le Comité que, étant donné le prolongement des séances de la Chambre, il est devenu nécessaire de demander l'autorisation de réunir le Comité pendant que la Chambre siège; il invite le Comité à considérer la question.

Sur la proposition de M. McCleave, appuyé par M. Lennard,

Il est décidé que le Comité demande l'autorisation de se réunir pendant les séances de la Chambre. *Approuvé à l'unanimité.*

Le président met en délibération le crédit no 76 du budget des dépenses et invite M. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures à faire une déclaration.

Le ministre commence son exposé en expliquant divers aspects des négociations sur le désarmement aux Nations Unies et entre les États-Unis et l'URSS, de même que l'apport du Canada à ces négociations.

Sur l'avis du ministre, le Comité convient de faire insérer au compte rendu: 1. La proposition soumise par le Canada à la Première Commission des Nations Unies, le 30 mars 1961 (voir appendice "B"); 2. Le discours prononcé par M. Nesbitt à cette occasion (voir appendice "A"); le communiqué publié à la fin de la conférence des premiers ministres, tenue à Londres (voir appendice "C").

Le ministre termine son exposé sur le désarmement et il répond aux questions des membres du Comité. Il accepte de revenir répondre à d'autres questions sur ce sujet à la prochaine séance du Comité.

Le président annonce que les membres suivants feront partie du sous-comité du programme et de la procédure: MM. Lennard, vice-président, Crestohl, Herridge, Kucherepa, Lafrenière, Richard (*Ottawa-Est*) et Vivian.

A 10h.50 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin

TÉMOIGNAGES

Le LUNDI 1er mai 1961

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre et la séance est ouverte. Nous avons ce matin le plaisir d'accueillir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, ainsi que deux ou trois nouveaux membres du Comité.

Vous vous souvenez qu'à une réunion antérieure, lorsque le Comité a été formé, M. Martin (*Essex-Est*), appuyé par M. McCleave, avait proposé que la Comité s'abstienne de siéger pendant les séances de la Chambre, à moins de nécessité absolue. Cependant, étant donné qu'aucun député n'a demandé qu'on discute des affaires extérieures à la Chambre et que, en conséquence, on en a déferé le budget au Comité, étant donné aussi que les séances de la Chambre ont été prolongées, il est devenu nécessaire que nous demandions la permission de siéger en même temps que la Chambre. En outre, des porte-parole de groupements venant d'assez loin ont demandé à témoigner; quelques-uns devront parcourir au moins 2,000 milles. Nous devons donc pouvoir vous réunir même quand la Chambre siégera.

J'ai de plus appris, ce matin, que le ministre sera à Ottawa jusqu'à vendredi soir seulement et qu'il s'absentera jusqu'au 24 ou 25 mai, sauf pour une journée. Les membres du Comité comprendront certainement que, ce jour-là, le ministre sera très occupé. Il nous sera donc presque impossible d'entendre la déclaration complète du ministre cette semaine. Je m'en remets, bien entendu, à la décision du Comité ;mais je vous demande de bien considérer la situation.

Vous savez tous que, dans le passé, j'ai toujours tâché, dans la mesure du possible, d'éviter que nous siégions pendant les séances de la Chambre, et nous avons toujours pu suivre cette ligne de conduite à l'exception de la première année, soit en 1957. Je doute que nous puissions agir ainsi cette année et je vous demande d'étudier sérieusement la question.

M. McCLEAVE: Vu les circonstances, je propose que nous demandions à la Chambre la permission de siéger, quand cela sera nécessaire, pendant les séances de la Chambre.

M. REGNIER: Après avoir consulté le comité directeur.

M. LENNARD: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: J'ajouterai «quand cela sera nécessaire». Êtes-vous d'accord?

Des VOIX: Convenu.

Le PRÉSIDENT: Nous allons donc nous mettre au travail sans plus de préambule. Je mets en délibération le crédit no 76 et je demande au ministre de bien vouloir faire sa déclaration.

Affaires extérieures — Crédit no. 76 Administration centrale, \$6,924,915.

L'hon M. HOWARD C. GREEN (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, la sagesse me demande, cette année, de ne faire qu'un exposé très bref et d'entendre ensuite vos questions et vos avis. Je me sens très coupable d'avoir parlé si longuement à la Chambre et d'avoir ainsi empêché plusieurs députés de prendre la parole. On m'a dit que 20 ou 25 députés

avaient préparé des discours. Cela réfute absolument les accusations qu'on fait parfois à l'endroit des députés, à savoir qu'ils se désintéressent des affaires extérieures. J'espère que ces députés auront la chance de se libérer de leurs discours avant trop longtemps, car on sait combien peut nous incommoder un discours qui nous reste dans la gorge.

Il y a un sujet dont je veux vous entretenir ce matin, c'est la situation relative au désarmement. Je ne suis pas entré dans les détails quand j'ai parlé devant la Chambre, mais vous aimeriez peut-être entendre un certain développement des observations que j'ai alors faites.

Au mois d'août de l'année dernière et, en grande partie, grâce à l'intervention du Canada, la Commission du désarmement des Nations Unies adoptait à l'unanimité une résolution visant à reprendre au plus tôt les discussions qui avaient été interrompues, lorsque le groupe soviétique s'est brusquement retiré du Comité des dix puissances le 27 juin. Nous avons passé trois jours assez mouvementés à New-York, lorsque nous avons assisté aux séances de la Commission du désarmement, mais le résultat ultime a été très satisfaisant. Depuis ce temps, c'est-à-dire depuis le mois d'août de l'an dernier jusqu'à récemment, les principaux faits nouveaux se sont produits à l'Assemblée générale. Pour ce qui est de la période antérieure aux vacances de Noël, je ne vois pas la nécessité de développer l'exposé que j'ai présenté à la Chambre le 20 décembre et que vous trouverez à partir de la page 1002 du Hansard.

Avant Noël, la discussion sur le désarmement était paralysée, car les États-Unis et l'Union soviétique étaient plutôt brouillés. La tension était très forte à New-York, avant l'ajournement de Noël. La discussion était encore paralysée parce que les petites et les moyennes puissances hésitaient à poser un geste qui n'aurait pas reçu l'approbation des deux grandes puissances nucléaires.

J'en ai été très étonné, mais c'est un fait que nous devons envisager: beaucoup de petites et de moyennes puissances ne veulent absolument pas prendre position lorsque les deux principales puissances nucléaires ne sont pas d'accord. Il serait excellent que le Canada ou un autre pays, ou bien le Canada, de concert avec d'autres pays, puisse entraîner les petites et les moyennes puissances à prendre une initiative qui serait peut-être mal vue des grandes puissances nucléaires; mais dans la froide réalité de la politique internationale, c'est quasi impossible. Divers pays refusent de prendre position contre l'un ou l'autre des deux grands, tandis que plusieurs autres hésitent et attendent de voir ce qui va se passer, de sorte qu'il n'est pas bien facile de rallier toutes les petites et moyennes puissances sur une question où les deux grandes puissances nucléaires sont en désaccord.

Les séances de l'Assemblée générale ont repris le 7 mars dans une ambiance d'incertitude quant à la façon de procéder, mais avec la détermination de maintenir les disputes au minimum. Voilà l'esprit qui a dominé à ces séances du printemps de l'Assemblée générale: chacun voulait réduire la controverse.

Aussi, la satisfaction a été générale lorsque M. Adlai Stevenson, représentant des États-Unis, et M. Gromyko, représentant l'Union soviétique, ont engagé des entretiens aux fins de trouver un terrain d'entente pour la reprise des négociations sur le désarmement. Il était très significatif, naturellement, que les Américains et les Russes s'appliquent à élaborer les bases d'une reprise de ces pourparlers.

Le Canada ainsi que les autres nations négociatrices de l'Ouest ont été parfaitement tenus au courant de ces longues conversations privées entre

l'Union soviétique et les États-Unis. Nous avons été très actifs à cet égard.

Finalement, l'Union soviétique et les États-Unis ont réussi à s'entendre sur des déclarations parallèles qu'ils ont présentées à la Première Commission, laquelle comme vous le savez, est la principale commission des Nations Unies.

M. HERRIDGE: Quant ont-elles été présentées?

M. GREEN: Pardon?

M. HERRIDGE: Quand ces déclarations ont-elles été présentées?

M. GREEN: Le 30 mars. Les deux pays ont déclaré devant la Première Commission qu'ils avaient décidé de continuer, pendant juin et juillet, leurs entretiens sur la reprise des négociations, c'est-à-dire ils vont continuer leurs entretiens privés pendant juin et juillet.

Le représentant des États Unis (je cite M. Stevenson) a déclaré: «Nous serons prêts à reprendre, vers la fin de juillet, les négociations qui, espérons-nous, seront fructueuses». Les dirigeants américains ne voulaient pas reprendre les négociations sur le désarmement avant d'avoir eu le temps d'étudier de nouveau l'ensemble de la situation. Ils ont affecté un nouveau personnel à la direction de ces études et ils ont renforcé tout le secteur qui s'occupe du désarmement. Ils voulaient avoir le temps de revoir l'ensemble des faits et de décider de la ligne de conduite que préconiserait le nouveau gouvernement.

Dans leurs déclarations, les États-Unis et la Russie ont également exprimé l'intention d'informer la seizième Assemblée générale des progrès réalisés au cours des négociations. A cet égard, les deux délégués ont déposé une résolution. Je vous prie de remarquer que c'était une résolution conjointe des États-Unis et de l'Union soviétique, ce qui est exceptionnel aux Nations Unies. Ils ont proposé que l'Assemblée générale prenne note de leurs déclarations et décide «d'étudier le problème du désarmement et toutes les propositions connexes en suspens, lors de sa seizième session». Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par la Première Commission, le 30 mars, soit le jeudi avant Pâques.

Immédiatement après les déclarations de ces deux grandes puissances, le délégué du Canada, M. Nesbitt, — qui est aussi mon secrétaire parlementaire, — a parlé au nom des pays co-auteurs de notre proposition relative au désarmement et il s'est dit heureux de l'atmosphère plus harmonieuse qui avait été créée. Il a ensuite exprimé l'espoir que les entretiens entre les puissances principalement intéressées auraient pour résultat un plein accord sur l'organisme qui devrait s'occuper des négociations et sur un ensemble clairement défini de principes fondamentaux dont il devrait s'inspirer. Nous sommes particulièrement heureux de l'intention qu'on a manifestée de tenir l'Assemblée générale au courant. C'est que nous avons à coeur de voir se maintenir des rapports continus entre les parties aux négociations et tous les autres États membres des Nations Unies.

J'ai en main un exemplaire du discours qu'a prononcé M. Nesbitt à cette occasion. Avec la permission du Comité, j'aimerais qu'on l'insère à la fin de mon exposé. (*Voir appendice "A".*) Avant de prononcer ce discours, il a consulté les représentants des dix-huit pays qui ont appuyé notre résolution sur le désarmement. Tous ont approuvé l'ensemble du discours et nous ont demandé de dire que nous parlions en leur nom. Voici quels sont ces pays: l'Argentine, l'Autriche, le Chili, Costa-Rica, le Danemark, l'Équateur, la Grèce, Haïti, l'Islande, l'Iran, l'Irlande, la Fédération de Malaisie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Pakistan, le Pérou, la Suède et l'Uruguay.

Pour l'information du Comité, je proposerais également que la résolution canadienne soit portée au compte rendu après le discours de M. Nesbitt. (Voir appendice "B".)

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il en faveur?

Convenu.

M. GREEN: La décision prise par l'Assemblée ouvre des perspectives plus encourageantes quant à la reprise prochaine des négociations sur le désarmement, qui devraient recommencer cet été, si l'URSS et les États-Unis demeurent disposés, comme ils le sont actuellement, à tenir des consultations d'ordre pratique. Les deux ou trois prochains mois peuvent se révéler critiques dans la recherche du désarmement.

Toute la situation peut se trouver modifiée par suite des événements qui se produiront dans le monde, par exemple, au Laos, à Cuba ou au Congo. On ne sait jamais d'avance; mais, pourvu que la situation ne se détériore pas sérieusement dans ces pays ou que d'autres crises ne se produisent pas dans l'intervalle, on peut raisonnablement espérer que les négociations sur le désarmement reprendront vers la fin de juillet.

Le but principal de notre résolution était de concentrer l'opinion mondiale sur les États-Unis et l'Union soviétique, ainsi que de mettre en évidence notre désir à tous de voir reprendre les négociations. Nous avons aussi recommandé la nomination d'un président neutre à la direction du groupe des négociateurs et peut-être d'un vice-président et d'un secrétaire ou rapporteur, comme on l'appelle à l'ONU. Nous avons également préconisé que la Commission du désarmement des Nations Unies, qui est composée de tous les États membres de l'ONU, demeure en scène et comprenne des sous-commissions qui pourraient collaborer ou, au besoin, faire office de comité «de surveillance».

Si les négociations reprennent, il est assez certain que les dix nations qui faisaient partie de la Commission l'année dernière (soit cinq du monde communiste et cinq du monde occidental) en feront partie de nouveau et que d'autres, peut-être deux, s'y ajouteront. Les Russes en veulent cinq de plus. Je suis porté à croire qu'on y inclura quelques autres pays qui n'en étaient pas membres auparavant.

Soit dit en passant, les États-Unis et l'Union soviétique estiment tous les deux qu'il faut entretenir les contacts les plus étroits possibles avec la Commission du désarmement des Nations Unies. Dans ce cas, le premier et le plus important pas à faire, c'est que l'URSS et les États-Unis s'entendent au plus tôt sur des conditions acceptables en vue de poursuivre les négociations. Il faudra en arriver à un compromis sur la question de la composition de l'organisme au sein duquel se feront les négociations et sur les principes qui devront guider les négociateurs. Pour ce qui est de la composition de l'organisme, l'URSS insiste pour qu'on y inclue des pays neutres. Nous avons exprimé l'avis que le Comité des dix puissances est l'organisme voulu, si les parties sont véritablement disposées à négocier en toute bonne foi et que des cadres neutres y soient ajoutés.

En outre, nous ne sommes pas convaincus que les États neutres soient vraiment désireux de prendre une part active aux négociations mêmes. En d'autres termes, nous croyons que certains de ces pays consentiraient volontiers à siéger à la présidence ou à la vice-présidence, mais qu'ils ne veulent pas s'engager au point de participer intégralement aux négociations sur le désarmement.

C'est qu'ils ne connaissent pas le problème. En outre, ils semblent croire que ce ne serait pas sage pour eux de s'y engager trop à fond. Je crois que ce

sentiment est fort répandu au moins chez certaines des nations qu'on pourrait envisager comme membres possibles d'une équipe de négociateurs.

Nous continuons néanmoins d'estimer que les propositions du Canada visant à nommer un président neutre à la tête de l'organisme de négociation et à donner une plus grande importance aux petites et moyennes puissances, par suite du rétablissement de la Commission du désarmement des Nations Unies, contribueront peut-être à faciliter l'entente sur la composition de l'organisme en question. De toute façon, nous sommes prêts à collaborer avec tout organisme que les deux grandes puissances trouveront acceptable.

Quant à la question des principes, l'événement le plus important peut-être a été le communiqué publié après la conférence des premiers ministres, communiqué qui a été déposé à la Chambre par le premier ministre, le 20 mars. Ce document établit un ensemble de principes qui, reconnus par tous les membres du Commonwealth, pourraient fournir le fondement nécessaire à la conciliation des vues des grandes puissances nucléaires.

Un des événements les plus importants de la conférence des premiers ministres tenue à Londres, c'est peut-être qu'on y ait parlé de désarmement et qu'on se soit entendu unanimement sur une déclaration relative à cette vaste question. Cette déclaration était contenue dans un communiqué annexé au rapport final de la conférence. Je conseillerais au Comité de faire insérer ce communiqué du Commonwealth dans le compte rendu d'aujourd'hui. (*Voir appendice «C»*).

Veillez croire qu'il s'agissait d'un groupe très représentatif. Plusieurs de ces pays du Commonwealth n'avaient pas appuyé la résolution du Canada sur le désarmement, aux Nations Unies, par exemple l'Inde, Ceylan et le Ghana. Par ce communiqué, les premiers ministres des pays du Commonwealth acceptent les propositions relatives au désarmement.

Le cinquième paragraphe du communiqué se lit ainsi:

Les principales puissances militaires devraient sans délai reprendre les négociations directes, en étroite liaison avec les Nations Unies, à qui incombe le désarmement en vertu de la Charte. Vu que la paix intéresse le monde entier, d'autres nations devraient également participer aux négociations sur le désarmement, soit directement, soit au moyen d'un organisme spécial établi par les Nations Unies, ou bien des deux façons.

Je vous ferai remarquer que cet énoncé est assez large pour qu'on puisse faire appel, par exemple, à la Chine communiste ou à l'Allemagne de l'Ouest à un stade ou à l'autre des négociations relatives au désarmement.

Le PRÉSIDENT: Convenu?

Convenu.

M. HERRIDGE: Ce document est des plus importants.

M. MCINTOSH: La ligne de conduite du Canada en matière de désarmement est-elle conforme à sa ligne de conduite en matière de défense? Vous avez dit que c'étaient là les principes des grandes puissances nucléaires.

M. GREEN: Non, le communiqué émane de l'ensemble des pays du Commonwealth.

M. MCINTOSH: Vous avez raison; mais vous avez dit que ces principes étaient reconnus par les grandes puissances nucléaires.

M. GREEN: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je crois avoir dit que ces principes pourraient fournir le fondement nécessaire à la conciliation des vues des grandes puissances nucléaires. Cette opinion n'est pas tirée du communiqué du Commonwealth dont j'ai parlé.

M. McINTOSH: Voici ma question: les principes qui, énoncés dans ce communiqué, ont trait aux négociations pourraient-ils être intégrés dans la politique du Canada en matière de désarmement?

M. GRFFN: Il s'agit d'une déclaration des premiers ministres des pays du Commonwealth. Elle contient surtout des énoncés de principes permettant d'élaborer un accord sur le désarmement. Elle contient aussi un paragraphe très important, le paragraphe 5, que je viens de vous lire. La principale divergence des grandes puissances nucléaires, quant aux principes, porte sur la question de savoir si l'organisme de négociation doit, oui ou non, se limiter, comme le propose l'URSS, à négocier un traité global comprenant toutes les mesures de désarmement, dont l'exécution d'aucune ne pourrait commencer tant que toutes les principales puissances militaires du monde n'auraient pas accepté le programme dans son ensemble.

En d'autres termes, les Russes demandent que toutes les nations du monde signent un accord et qu'ensuite on commence à l'appliquer.

L'Ouest s'est élevé contre cette manière de procéder, pour d'assez bons motifs. En effet, elle retarde inutilement et, peut-être, de façon dangereuse la négociation et la mise en vigueur de mesures préliminaires sur lesquelles les principales puissances militaires intéressées pourraient s'entendre dès maintenant. L'application satisfaisante de ces mesures essentiellement préliminaires créerait la confiance nécessaire à la mise en vigueur de mesures de plus grande portée qui viseraient d'autres pays.

Dans ce cas, comme dans les autres, le Canada espère qu'il sera possible de trouver un compromis acceptable de part et d'autre.

Il devrait être possible de trouver une formule qui tienne compte de l'objection que les Russes opposent aux mesures de désarmement «partiel», hors d'une entente globale, mesures qui, à leur avis, pourraient porter atteinte à la sécurité de l'URSS.

Les Russes estiment que les propositions des États-Unis préconisent un contrôle qui donnerait accès à leur territoire, pour des fins d'espionnage, sans qu'il s'ensuive de désarmement réel.

Voilà la position de l'Union soviétique. C'est la raison, l'une des principales raisons, pour laquelle elle veut d'abord que toutes les nations conviennent qu'il y aura désarmement.

D'un autre côté, les Américains jugent irréalisables les propositions des Russes prévoyant un "désarmement général et complet", et ils mettent l'accent sur l'importance de l'inspection et du contrôle comme moyens de dissiper les soupçons et les craintes des deux côtés.

Ils déclarent avec insistance que les premières étapes du désarmement sont des plus importantes en ce qu'elles créeront une atmosphère de plus grande confiance, qui pourra ensuite aboutir à des progrès sur un plus vaste front; en d'autres termes, ils veulent procéder par étapes.

Nous croyons qu'il serait possible de trouver une formule reposant sur les principes mentionnés dans le communiqué des premiers ministres dont voici le passage pertinent:

Réalisation complète du désarmement sans interruption, moyennant vérification à chacune des étapes du processus, afin de s'assurer que toutes les parties font honneur à leurs engagements.

L'acceptation de ce principe devrait préparer la voie à la négociation ininterrompue d'un traité général, en même temps qu'à la discussion sur les détails et à la mise en oeuvre des mesures préliminaires et des méthodes complémentaires de contrôle à inclure dans le premier stade du programme

global.

Une fois que le projet de traité général aurait été rédigé et qu'on aurait acquis une certaine expérience dans l'application des mesures initiales, il serait possible de fixer la date qui convienne à la convocation d'une conférence générale sur le désarmement, afin de chercher à obtenir l'adhésion de toutes les nations qui ont d'importantes possibilités militaires.

A supposer qu'on s'entende sur la reprise de négociations pratiques cet été, nous aurons, durant les prochaines semaines, des consultations minutieuses avec nos associés négociateurs sur les questions de fond. Nous tâcherons d'examiner et de découvrir les domaines où peuvent être conciliées les positions prises de part et d'autre, positions dont témoignent les plans proposés jusqu'ici. Nous allons, en particulier, continuer de chercher à faire réduire le plus tôt possible le volume des armes nucléaires, sous réserve du principe essentiel selon lequel il faut maintenir l'équilibre entre ces armes et les armes classiques afin de prévenir qu'un côté n'obtienne sur l'autre un avantage militaire, à quelque stade que ce soit.

Je poursuis en vous exprimant certaines de nos propres idées.

La première étape de toute entente devrait comporter des diminutions importantes des effectifs militaires et du volume des armes classiques, afin d'en arriver à une parité approximative. On pourrait trouver un compromis entre le chiffre de 1,700,000 préconisé dans le plan des Russes pour les effectifs de l'URSS et des États-Unis et celui de 2,500,000 mentionné dans le plan que les Américains ont soumis le 27 juin.

Cependant, ce qui importerait davantage, ce serait de réduire les armes classiques et, en même temps, les armes nucléaires dites tactiques par rapport aux maximums des effectifs.

Des mesures visant à détruire les dispositifs de lancement d'armes nucléaires de longue portée devraient faire partie du premier stade du désarmement et prévoir:

- (i) Qu'il est interdit de placer en orbite ou de poster dans l'espace extra-atmosphérique tout véhicule porteur d'armes de destruction massive;
- (ii) Qu'on avertisse au préalable un organisme de contrôle de tous les projets de lancement de projectiles ou de fusées;
- (iii) Qu'on poste des équipes d'inspection à toutes les bases de lancement;
et
- (iv) Qu'on diminue le nombre des appareils de lancement à longue portée, particulièrement celui des bombardiers pilotés.

De plus, au premier stade, la production de matières fissibles à des fins militaires devrait cesser. Sous ce rapport, le premier objectif serait d'empêcher que d'autres pays qui ne possèdent pas encore d'armes nucléaires ne s'en procurent, plutôt que de restreindre radicalement les forces de répression de l'URSS et des États-Unis, puisqu'une action précipitée à cet égard pourrait infirmer le principe de l'équilibre.

Voilà ce que nous proposons au sujet du premier stade.

Les mesures concernant le deuxième stade ne seraient évidemment pas mises en oeuvre tant que l'application des mesures et du contrôle prévus au premier stade n'aurait pas révélé les intentions des principales puissances militaires, néanmoins les négociations relatives aux éléments du deuxième stade devraient avoir pour objectifs d'autres importantes mesures visant à réaliser un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. En particulier, il devrait y avoir une nouvelle et plus grande diminution des

appareils de lancement à longue portée. Cette diminution devrait s'accompagner d'autres réductions du maximum des effectifs ainsi que des armes classiques et des armes nucléaires dites tactiques mises à leur disposition. Tous les stocks de matières fissibles et les quantités convenues d'armes nucléaires devraient être affectés à des usages pacifiques ou détruits. A cet égard, même s'il n'est pas possible d'inventer un système absolument infaillible de contrôle et d'inspection, il faudrait trouver des moyens de vérifier si tous les stocks ont été détruits ou transformés afin de réduire autant que possible les occasions de contrevenir à l'accord.

Le troisième et dernier stade, à notre avis, est le suivant: Il serait marqué par l'élimination de toutes les armes à l'exception de celles qui sont nécessaires à la sécurité intérieure et à la participation à une force internationale chargée de maintenir la paix. L'objectif essentiel à atteindre au cours du dernier stade du programme de désarmement ne serait rien de moins que l'élimination complète de tout engin avec lequel on puisse livrer une guerre, quelle qu'elle soit. Étant donné le carnage et la destruction auxquels mènent les guerres dites «classiques», et le fait qu'il est très difficile d'empêcher que ces guerres, une fois déclenchées, ne dégèrent en guerres nucléaires, même si les armes nucléaires sont censées avoir été détruites conformément à l'accord, le monde ne pourra respirer à l'aise tant que la guerre elle-même ne sera pas interdite.

Pour ce qui est de l'organisme chargé de maintenir la paix et de la tâche de la Commission du désarmement, il s'ensuit qu'on doit trouver de meilleurs moyens de régler les conflits internationaux si l'on veut persuader les nations de renoncer à l'usage de la force armée pour protéger leurs intérêts. Il devra aussi exister une administration internationale capable de maintenir la paix. Comme l'énonce le communiqué des premiers ministres des pays du Commonwealth:

Établissement, à l'étape appropriée, d'une force militaire importante et suffisamment armée pour empêcher l'agression et veiller à l'observance de l'accord de désarmement; création d'une administration internationale chargée, de concert avec les Nations Unies, de veiller sur cette force et de voir à ce qu'elle ne serve pas à des fins incompatibles avec la Charte.

Tant qu'il ne deviendra pas bien plus évident que nous sommes en train d'atteindre ces objectifs, il pourra être difficile de parvenir à un accord final sur un programme de désarmement complet. En conséquence, les négociateurs devront assez tôt être rassurés que la sécurité de toutes les nations sera garantie quand sera terminé le programme de désarmement. Toutefois, il n'y a pas de raison pour autant de retarder la négociation et la mise à exécution des mesures proposées à la première étape.

Le maintien de la paix intéresse tous les membres des Nations Unies; par conséquent, la question devrait en être étudiée avec profit dans un avenir prochain soit par la Commission du désarmement, soit par un comité spécial constitué à cette fin par l'Assemblée générale.

C'est là un cas où, à notre avis, un comité spécial de la Commission du désarmement pourrait accomplir un travail très utile en étudiant la question relative à l'organisme chargé de maintenir la paix. Le Canada estime que l'étude de cette question complexe pourrait être confiée à un comité restreint.

D'autres organismes de spécialistes pourraient s'occuper de questions comme celle des moyens de contrôler le trafic international des armes. Voilà un autre problème très important dont on ne parle pas souvent. Il se produit à l'heure actuelle un trafic d'armes très actif et nous croyons qu'un con-

trôle international de ce trafic est très important.

Un autre problème se pose, celui d'assurer la liaison entre le futur organisme international de désarmement et les institutions déjà existantes de l'ONU. Ce sont des questions d'intérêt général et il y a tout lieu de confier à la Commission du désarmement dans le plus bref délai le soin de les étudier en détail.

En terminant, j'aimerais dire un mot des perspectives immédiates. L'entente entre l'Est et l'Ouest est assez marquée quant aux principes du désarmement général; les divergences sur les questions de fond portent principalement sur l'ordre des différentes phases nécessaires à la réalisation du plan général. Si, des deux côtés, on cherche en toute bonne foi et sérieusement à trouver des compromis sur ces questions et les questions connexes, il n'y a pas de raison de ne pas réaliser des progrès véritables au cours des mois à venir. Il ne faut toutefois pas se faire illusion: les négociations relatives au désarmement seront longues et parfois pénibles..

Il est réconfortant de savoir, à cet égard, que le président Kennedy a demandé à ses conseillers de travailler avec énergie et acharnement en vue d'exploiter toutes les possibilités de progrès dans le domaine du désarmement. Nous avons déjà vu les résultats de ces efforts dans les nouvelles propositions soumises par les États-Unis et le Royaume-Uni lors des entretiens à trois sur les essais nucléaires, à Genève. Il est malheureusement vrai que, jusqu'à présent, l'Union soviétique n'a pas réagi aux concessions venant du côté occidental. Toutefois, de par leur nature, ces concessions exigeaient une étude intense de la part des autorités soviétiques et on peut encore espérer que la réaction des Russes sera favorable. Naturellement, l'attitude des Russes au cours des entretiens sur les essais nucléaires, — qui, ainsi que vous le savez, se déroulent présentement à Genève, révélera leurs intentions concernant le problème plus vaste du désarmement général et complet.

En outre, il n'est pas impossible que l'Union soviétique veuille fusionner ces entretiens avec ceux qui ont trait au désarmement général et que ce soit la raison de son retard à répondre aux nouvelles propositions soumises par les États-Unis et le Royaume-Uni il y a quelques semaines. Mais j'hésite à affirmer que telles sont bien les intentions de l'Union soviétique.

Voilà, en résumé, nos opinions actuelles sur la question du désarmement.

Comme vous le savez, c'est le général Burns, qui dirige le travail du Canada à cet égard; c'est lui qui serait à la tête de notre délégation si les entretiens reprenaient cet été.

M. REGNIER: Je me demande si M. Green peut nous dire ce qu'il pense de l'établissement d'une règle du droit. Nous avons lu que les entretiens sur le désarmement peuvent être peu pratiques, à moins qu'on n'établisse en même temps une règle internationale du droit acceptable par toutes les nations. Est-ce qu'on s'efforce d'étendre la portée du régime actuel du droit international?

M. GREEN: Voulez-vous dire à propos des négociations relatives au désarmement?

M. REGNIER: Oui.

M. GREEN: Non. La question du désarmement est intrinsèquement une question complexe et difficile. A mon avis, un autre organisme devrait examiner s'il y a lieu d'améliorer la règle du droit ou d'en étendre l'application.

M. HERRIDGE: Croyez-vous que, du point de vue pratique, il soit préférable d'aborder les questions plus ou moins abstraites lorsque vous vous appuyez sur le fondement assez solide qu'est une certaine forme tout au moins, d'entente à cet égard?

M. GREEN: Oui, je crois que c'est très sage. Il est déjà assez difficile de maintenir les négociations sur le plan pratique quand elles se limitent au désarmement. Si l'on étend le champ de la discussion aux questions relatives à la règle du droit, il s'ensuivra certainement des retards, ce qui rendra la réalisation du désarmement d'autant plus difficile, à mon avis.

M. McCLEAVE: Puis-je poser une question à M. Green? Pour ce qui est de l'acceptation des propositions générales relatives au traité de désarmement, n'est-il pas vrai que ces propositions devraient être ratifiées par le parlement de chaque pays plutôt que d'être acceptées en bloc aux Nations Unies?

M. GREEN: Oui, je le crois. Il en serait ainsi dans les pays qui ont un parlement. Évidemment, beaucoup n'en ont pas.

M. FAIRFIELD: Les négociations relatives au désarmement ne visent-elles pas les grandes puissances seulement? Sera-t-il permis, par exemple, aux gouvernements de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie de posséder des armes classiques?

M. GREEN: Tous les pays seraient visés; en fait, la Pologne et la Tchécoslovaquie faisaient partie du Comité des dix puissances, en tant qu'États de l'Est, non pas la Hongrie.

M. FAIRFIELD: A titre de nations?

M. GREEN: Oui. Toutes les nations seraient visées. Il ne serait pas question d'excepter quelques pays et de régir seulement les deux grandes puissances

M. FAIRFIELD: A supposer qu'un pays ne possède pas d'armes classiques, lui sera-t-il permis d'armer ses effectifs d'armes classiques jusqu'à un certain degré?

M. GREEN: L'objectif ultime du désarmement est d'éliminer tous les genres d'armes nationales et de créer une force des Nations Unies chargée de maintenir la paix.

M. MONTGOMERY: J'imagine qu'on permettrait aux nations de posséder suffisamment d'effectifs pour assurer la sécurité intérieure.

M. GREEN: Cela devrait être permis.

M. McINTOSH: Pour quelle raison les États-Unis voulaient-ils beaucoup plus d'effectifs que la Russie, soit 2 millions et demi contre un million? Qu'est-ce que cela signifie?

M. GREEN: Il s'agit là, jusqu'à un certain point, d'attitudes prises à des fins de négociation. Il ne serait pas difficile, à mon sens, de s'entendre sur l'importance des effectifs. C'est un des sujets sur lesquels les divergences d'opinions ne sont pas très marquées. D'après le plan occidental soumis en juin de l'année dernière, les effectifs américains devaient être réduits à 1,700,000 hommes au deuxième stade du désarmement. Or, les Russes ont dit que cette réduction devrait se faire au premier stade plutôt qu'au deuxième. Comme vous voyez, il s'agit surtout d'une attitude prise à des fins de négociations.

M. McINTOSH: Vous avez dit que ce n'était pas un des principaux problèmes.

M. GREEN: C'est une question à propos de laquelle les divergences de vues ne sont pas très grandes. Le gros problème est celui des contrôles.

M. HERRIDGE: Où les pourparlers reprendront-ils et qui représentera le Canada avec le général Burns?

M. GREEN: Lorsque, l'année dernière, le général Burns a dirigé la délégation du Canada aux entretiens des dix puissances, il avait avec lui divers fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense nationale. Mais nous n'avions qu'un délégué officiel; c'est lui qui repré-

sentait officiellement le Canada.

M. McCLEAVE: Monsieur le président, y a-t-il un lien entre le travail de la Commission du désarmement et celui du groupe qui étudie les questions juridiques concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique?

M. GREEN: Voulez-vous dire au sein des Nations Unies?

M. McCLEAVE: Oui.

M. GREEN: La question de l'espace extra-atmosphérique n'est pas considérée comme très rassurante aux Nations Unies. Il y a deux ans, lors de la session de 1958, on a établi un comité qui avait pour fonction de dresser les plans en vue de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. L'Union soviétique ayant jugé que la représentation à ce comité était inéquitable, elle a refusé de s'y présenter ainsi que certains autres pays, comme la République arabe unie, qui en étaient membres. Il n'y a donc pas eu de séances. Au cours des sessions de 1959, on a modifié la composition de ce comité, modification à laquelle le Canada a travaillé très activement. Le comité comprenait 24 pays, 12 pays occidentaux, je pense, et 6 pays communistes; non, pardon, les chiffres sont les suivants: 12, 7 et 5, ce dernier étant le nombre des pays indépendants. Mais les États-Unis et l'Union soviétique n'ont jamais pu s'entendre sur le choix du président et du secrétaire du comité. Ce comité ne s'est donc pas réuni; il ne s'est rien fait non plus à ce sujet pendant la dernière session.

M. AIKEN: Monsieur le président, puis-je poser une question? Au cours des négociations relatives au désarmement, a-t-on constaté que les progrès d'ordre politique réalisés dans d'autres domaines par l'Union soviétique ont influé sur son attitude à l'égard du désarmement? En d'autres termes, lorsque les Russes réalisent des progrès d'ordre politique, à Cuba par exemple, ou ailleurs ou dans la conquête de l'espace extra-atmosphérique, cela améliore-t-il leur attitude par rapport au désarmement?

M. GREEN: J'exprimerais cette idée autrement: plus la tension monte dans le monde, plus il devient difficile de négocier au sujet du désarmement.

M. AIKEN: Ma question était un peu différente. Si l'on garde à l'esprit que l'intention primordiale des Russes est de dominer la scène mondiale, est-il exact de dire que, lorsqu'ils sentent que le climat politique leur est favorable, ils sont plus enclins à consentir au désarmement?

M. GREEN: Peut-être. On pourrait dire la même chose du groupe occidental.

M. AIKEN: Y a-t-il eu des preuves de cela ou bien est-ce que j'énonce seulement une théorie?

M. GREEN: Je ne crois pas que ce soit l'élément essentiel des négociations concernant le désarmement. A mon avis, les deux côtés désireraient fermement conclure un accord sur le désarmement.

M. FAIRFIELD: Monsieur le président, puis-je demander au ministre si le noeud du problème n'est pas que les Russes s'opposent à l'inspection et au contrôle?

M. GREEN: Les Russes s'inquiètent d'un régime de contrôle qui pourrait mener à l'espionnage, et le groupe occidental s'inquiète du fait qu'on ne prend pas de mesures réelles en vue du désarmement.

M. FAIRFIELD: Les positions sont-elles irréconciliables sur ce point?

M. GREEN: En outre, le monde occidental tient absolument à une inspection suffisante parce qu'il ne veut pas être pris au dépourvu.

M. HERRIDGE: Monsieur Green, en plus du fait que les peuples de tous

les pays craignent naturellement les conséquences d'un armement continu, ne serait-il pas exact de dire que les grandes nations s'aperçoivent que les dépenses pyramidales qui en résultent sont un fardeau de plus en plus lourd, et que cette constatation peut avoir quelque influence sur le désir de réduire le coût et le volume de cet armement?

M. GREEN: A mon avis, les gens réfléchis des deux côtés voudraient bien réduire le coût de l'armement, mais ils s'inquiètent davantage de ce que serait le résultat ultime, s'il n'y avait pas de désarmement. De part et d'autre, on s'accorde à dire qu'advenant une guerre nucléaire, c'est la fin du monde que nous connaissons.

M. HERRIDGE: Je crois que nous sommes tous de cet avis, monsieur Green.

M. GREEN: C'est un fait reconnu de part et d'autre.

M. McCLEAVE: Le ministre croit-il que le désarmement mondial fasse plus de progrès ou moins de progrès par suite des séances de la Commission du désarmement des Nations Unies sur le désarmement.

M. GREEN: Il est très difficile de répondre à cette question. Mais je puis vous donner un exemple qui ressort des pourparlers sur les essais nucléaires. Il y a presque trois ans qu'ils durent. On s'est entendu sur un bon nombre de points divers; mais l'accord final, comme vous le savez, n'a pas été réalisé. En dépit de cela, aucune des trois puissances en cause n'a fait d'essai d'armes nucléaires durant cette période. Il y a eu suspension volontaire des essais, ce qui est très significatif; cette suspension a continué malgré la très forte pression exercée en certains pays en vue de la reprise des essais.

M. McCLEAVE: Puis-je poser une autre question? Au cours des réunions de la Commission du désarmement et dans toute réunion relative au désarmement, aborde-t-on cette question uniquement comme un problème militaire ou considère-t-on également les conséquences économiques du désarmement? Je pense, en particulier, à certains centres industriels. Je suis certain qu'il y a des douzaines de localités dans le monde où un désarmement soudain et complet produirait un choc sérieux. Il se trouve justement que je représente une de ces localités.

M. GREEN: Ce que vous dites m'étonne. Je ne pense pas que votre région serait tellement bouleversée par le succès des négociations relatives au désarmement. Cet argument en faveur de la poursuite de la course aux armements n'a pas été, à ma connaissance, un facteur bien important au cours des négociations.

M. REGNIER: Il y a quelques années, M. Nkrumah adressait la parole à la Chambre des communes. Il nous a alors déclaré avec force que les puissances de l'Est ou de l'Ouest ne pourraient aider l'Afrique à la mesure de ses besoins tant que nous ne serions pas prêts à procéder au désarmement. Les nations du bloc africain exercent-elles quelque influence sur les nations des blocs Est ou Ouest au sujet du désarmement?

M. GREEN: Si vous parcourez attentivement la liste de ceux qui appuient notre proposition, vous verrez qu'elle ne compte pas un seul pays africain. Nous en avons été quelque peu désappointés. Les nations africaines étaient généralement d'avis, je crois, qu'elles ne devaient pas se mêler de cette question. Ce n'était pas une manière très active de participer au désarmement, mais n'oublions pas que ce sont presque toutes de très jeunes nations. Elles ont leurs propres problèmes sérieux, comme le développement national et ainsi de suite. Elles ne veulent jouer aucun rôle dans la guerre froide. Nous pouvons donc comprendre qu'elles ne veulent pas être directement en cause. N'oublions pas qu'à la conférence des premiers ministres, tous les premiers ministres africains ont signé la déclaration qui, je le répète, constitue un

grand progrès.

M. McINTOSH: Le ministre a dit tout à l'heure qu'à son avis les deux groupes se soucient beaucoup de ce problème du désarmement; après lecture du communiqué du premier ministre, je vois qu'il mentionne ce que vous avez appelé les mesures fondamentales qui sont, de l'avis des puissances de l'Ouest, l'inspection et le contrôle, et cependant vous ne réussissez pas à faire entendre raison sur ce point aux puissances soviétiques. Si elles se soucient du désarmement autant qu'on nous le laisse entendre, quelles mesures estiment-elles plus importantes que l'inspection et le contrôle? Quelle devrait être la première mesure à prendre, selon elles?

M. GREEN: Elles demandent sans cesse un accord global sur le désarmement général et complet. Elles disent: pourquoi ne voudriez-vous pas signer un accord de désarmement général et complet qui montrerait que tous agissent avec bonne foi et veulent sincèrement désarmer? Une fois que sera signé cet accord, nous nous occuperons des détails. Voilà la position sociétiqu. Les puissances de l'Ouest estiment que ce n'est pas très pratique, qu'il faudrait d'abord prendre certaines mesures plutôt que de signer un accord général. Le Canada espère qu'on pourra trouver un compromis entre ces deux positions. Si vous examinez la déclaration dont j'ai cité des extraits ce matin, vous verrez qu'elle contient des propositions sur la manière d'arriver à ce compromis.

Mlle AITKEN: Pouvez-vous nous dire, monsieur Green, quelle est la position de la France à l'égard de la continuation des essais nucléaires?

M. GREEN: La France ne participe pas aux négociations qui se tiennent à Genève; elle a continué ses essais bien qu'on ait adopté à l'ONU des résolutions interdisant ces expériences. Ces dernières semaines, de fait, à la conférence de Genève sur les essais d'armes nucléaires, les Russes ont soulevé ce point; maintenant ils soutiennent que la France, en somme, va se tenir à l'écart et ils se demandent, si elle entend poursuivre des essais nucléaires, pourquoi ils devraient chercher à négocier un accord? Aussi, à l'heure actuelle, cela pourrait être malencontreux pour la conclusion d'un accord.

M. MACQUARRIE: Monsieur le président, j'ai une question d'ordre général à poser, mais je la crois fondamentale. Je songe aux efforts que divers organismes déploient depuis des années en vue du désarmement, aux plans excellents en soi qu'on a élaborés et qui ont échoué, et je me demande si le ministre estime, à ce moment de l'histoire, que des éléments avivent nos espoirs et que quelque chose va se produire. Selon lui, quel élément de la situation mondiale permet d'espérer avec plus de certitude que cet objectif très important pourrait être atteint?

M. GREEN: Il y a plusieurs éléments. L'un d'entre eux est l'immense puissance de destruction des armes nouvelles; ce fait pose à l'humanité un problème auquel elle n'avait jamais encore eu à faire face. Un autre élément, c'est qu'aujourd'hui l'opinion mondiale peut être éveillée très rapidement et, aussi, que les opinions informées se répandent très vite dans le monde. Les chefs des nations savent maintenant très vite ce qui se passe dans toutes les parties du monde. Par l'entremise des Nations Unies, il est possible d'attirer l'attention très rapidement sur une situation donnée. Vous avez certainement remarqué cela, monsieur Macquarrie. Vous savez combien on peut éveiller l'opinion rapidement. Vous avez fait partie de la Quatrième Commission qui a examiné les problèmes de l'Afrique. Partout dans le monde on connaît ces problèmes et la plupart des autres. A mon avis, l'opinion mondiale contribue pour beaucoup à rendre possible la conclusion d'un accord. Les chefs d'Etat sérieux considèrent le déclenchement d'une guerre nucléaire comme une abomination.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question, monsieur Stinson?

M. STINSON: Le ministre peut-il nous dire ce que compte faire le gouvernement d'ici à ce que la 16e Assemblée générale se réunisse, pour faire avancer la cause du désarmement?

M. GREEN: Nous avons déployé beaucoup d'activité par l'entremise de nos ambassades, surtout dans les capitales les plus directement intéressées. Ainsi, l'automne dernier, nos ambassadeurs partout dans le monde se sont occupés à faire des discours en faveur du désarmement. De plus, comme vous le savez, nous avons été très actifs aux Nations Unies. Il est certain que le Canada est considéré comme l'un des principaux défenseurs de la cause du désarmement efficace. Nous continuons sans cesse nos instances et nous sommes en bonne posture pour ce faire comme membre du Comité des dix puissances. Au nous consulte fréquemment, et je vous assure que nous ne ménagerons aucun effort pour obtenir d'excellents résultats.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question, monsieur Regnier?

M. REGNIER: Espère-t-on conclure un accord international sur le désarmement avant que soit réglé le problème de la Chine?

M. GREEN: Je ne crois pas sage de penser que la question du désarmement ne pourra pas être réglée ou que nous ne ferons aucun progrès tant que ne sera pas résolue la question de la Chine. Les dix puissances qui participaient aux pourparlers sur le désarmement, l'an dernier, sont les nations les plus influentes, en particulier, bien entendu, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Le plan occidental prévoyait qu'au second stade toutes les nations importantes sur le plan militaire seraient appelées à participer, y compris la Chine communiste. On ne se propose donc pas que la Chine ne pourrait prendre part aux négociations relatives au désarmement tant qu'elle ne deviendrait pas membre des Nations Unies. Ces pourparlers n'ont pas eu lieu au sein des Nations Unies. Les Russes ont recommandé cinq pays du bloc communiste, qui ne comprenaient pas la Chine communiste, mais la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie. Ce n'est pas le bloc occidental qui a exclu la Chine communiste; c'est la Russie. Soit dit en passant, je m'attends de participer, le 12 mai, aux côtés d'un délégué de la Chine communiste, à la conférence de Genève sur le Laos. La Chine aussi a pris part à la conférence de Genève de 1954.

M. STINSON: Le ministre sait-il si le régime de la Chine continentale a fait quelque déclaration indiquant que ce gouvernement s'intéresse à un accord international sur le désarmement?

M. GREEN: Le général Burns me dit que la Chine modère sa position sur celle de l'Union soviétique, mais qu'elle ne sera pas liée par un accord auquel elle n'aura pas participé.

Le PRÉSIDENT: Le ministre aimerait passer quelques minutes à son bureau avant le commencement de la séance de 11 heures à la Chambre. Avez-vous d'autres questions sur le désarmement? Sinon, nous pourrions continuer la prochaine fois avec une autre partie de l'exposé du ministre.

Le ministre déclare qu'il répondra volontiers à d'autres questions lors de la prochaine séance.

Avant la levée de la séance, permettez-moi de vous donner le nom des membres du sous-comité directeur. Le vice-président sera M. Lennard et les autres membres seront MM. Kucherepa, Lafrenière, Vivian, Crestohl, Jean-T. Richard et Herridge.

La séance est levée. Je vous ferai envoyer des convocations pour la prochaine séance.

APPENDICE " A "

LA DÉLÉGATION DU CANADA AUX NATIONS UNIES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (QUINZIÈME SESSION)COMMUNIQUÉ DE PRESSE no 37
Le 30 mars 1961.*Pour publication immédiate*BUREAU DE PRESSE
750, Troisième Avenue
YU 6-5740

Déclaration sur le désarmement faite le 30 mars 1961,
devant la Première Commission, par M. W. B. Nesbitt, C.R., M.P.,
président de la délégation du Canada.

Monsieur le président,

La délégation canadienne accueille avec grand plaisir les déclarations faites par les représentants des États-Unis et de l'Union soviétique. Les conclusions auxquelles les dernières consultations ont abouti représentent un grand pas en avant. Nous sommes convaincus que, dans l'atmosphère plus harmonieuse qui a été créée, tous les États intéressés déploieront de nouveaux efforts qui aboutiront à la paix et au désarmement, objectifs universellement désirés.

Nous accueillons avec un plaisir particulier la déclaration du distingué représentant des États-Unis, qui exprime le désir d'une reprise des négociations détaillées sur le désarmement en juillet prochain. Depuis le regrettable échec du Comité des dix, en juin dernier, le Canada a oeuvré en vue de la reprise, le plus tôt possible, des négociations sur cette question vitale. Tous les membres des Nations Unies doivent être heureux d'apprendre que des efforts sérieux sont actuellement déployés dans cette voie.

La décision de poursuivre des échanges de vues entre les puissances principalement intéressées est extrêmement importante. Je suis sûr que tous mes collègues au sein de cette Commission partagent avec moi l'espoir que ces consultations auront pour résultat un plein accord sur l'organisme qui devrait s'occuper des négociations et sur un cadre clairement défini de principes de base dans le contexte desquels ces négociations devraient être menées. Il est essentiel que l'on parvienne à un accord sur ces questions importantes pour fournir le fondement solide et réel à des négociations productives qui mèneront à un programme efficace de désarmement.

De l'avis de ma délégation il est également très important que les représentants des États-Unis et de l'Union soviétique aient exprimé leur reconnaissance des intérêts fondamentaux des Nations Unies dans la question du désarmement. Nous sommes heureux de constater qu'un accord a été obtenu pour rendre compte à la seizième session de l'Assemblée générale des progrès réalisés au cours de ces négociations. Lors de la reprise des négociations nous sommes sûrs que l'organe créé à cet effet étudiera dûment les moyens destinés à établir des rapports continus entre les parties aux négociations et tous les membres des Nations Unies.

Quels que soient les États membres qui feront partie du comité de négociations, la grande majorité des membres des Nations Unies ne seront pas en mesure d'y participer directement. C'est pour cette raison que le Canada et un certain nombre de pays qui partagent son avis ont oeuvré très sérieusement à la première partie de la présente session de l'Assemblée pour

prévoir une procédure qui permettrait à ces États de s'associer aux négociations et d'indiquer leur point de vue aux parties. Plus récemment, l'importance de la création d'un lien entre les parties aux négociations et les Nations Unies a été reconnue dans une déclaration sur le désarmement, acceptée à l'unanimité à Londres, à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth. Le communiqué publié à la fin de cette conférence indique sans équivoque que «la paix intéresse le monde entier». Nous sommes sûrs que l'organe de négociations qui sera créé pour traiter du désarmement reconnaîtra pleinement cette préoccupation.

Nous aimerions préciser la position du Canada en la matière. On a dit que les délibérations à la Commission du désarmement pourraient chevaucher avec le processus particulièrement important des négociations directes et approfondies entre les parties principalement responsables de la réalisation d'un accord sur le désarmement. Au contraire, nous estimons, ainsi qu'un certain nombre d'autres délégations, que la Commission du désarmement pourrait jouer un rôle éminemment utile en examinant les rapports intérimaires de l'organe de négociations et, aussi, en recueillant les vues de différents États membres sur la question du désarmement pour en aviser, le cas échéant, les parties aux négociations.

Nous espérons par conséquent que l'organe de négociations étudiera de façon approfondie les questions que pose l'établissement de moyens de liaison satisfaisants avec la Commission du désarmement. Que d'autres moyens soient indispensables pour permettre un examen efficace des points de vue soumis à la Commission du désarmement, cela pourrait, à notre avis, être décidé ultérieurement. Une fois que l'on aura pu évaluer les besoins qu'entraîne la reprise des négociations sur le désarmement, on pourra alors étudier à nouveau la possibilité de créer ce dispositif supplémentaire.

En conclusion, je voudrais dire que ma délégation et d'autres délégations qui présentent la résolution A/C.1/L.245/Rev.1 sont heureuses de pouvoir donner leur plein appui au projet de résolution déposé par les représentants de l'Union soviétique et des États-Unis. Il est important que l'Assemblée générale prenne acte de l'échange d'avis fort utile entre ces deux puissances et réaffirme en même temps sa responsabilité fondamentale en matière de désarmement. Le projet de résolution dont la Commission est saisie tient compte de ces considérations et ma délégation espère que la Commission l'appuiera à l'unanimité.

APPENDICE " B "

A/C.1/L. 255/Rev. 1 et addenda
Le 8 décembre 1960.

Quinzième session
PREMIÈRE COMMISSION
Articles 67 et 86 de l'ordre du jour.

LE DÉSARMEMENT ET LA SITUATION RELATIVE À LA MISE EN
PRATIQUE DE LA RÉSOLUTION 1378 (XIV) DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 20 NOVEMBRE 1959 SUR LA QUESTION DU
DÉSARMEMENT.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DÉSARMEMENT

«Argentine, Autriche, Canada, Chili, Costa-Rica, Danemark, Equateur, Grèce, Haïti, Islande, Iran, Irlande, Fédération de Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pérou, Suède et Uruguay: projet révisé de résolution».

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 1378 (XIV), adoptée à l'unanimité le 20 novembre 1959, dans laquelle elle déclare que la question du désarmement général et complet est la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face aujourd'hui.

Rappelant aussi la résolution 1495 (XV), adoptée à l'unanimité le 18 octobre 1960, dans laquelle elle demande instamment que des mesures constructives soient immédiatement prises au sujet des problèmes urgents qui intéressent la paix du monde et le progrès des peuples.

Notant la résolution que la Commission du désarmement a adoptée à l'unanimité le 18 août 1960 et dans laquelle elle demande que soient continuées le plus tôt possible les négociations sur le désarmement,

Préoccupée du fait que, malgré l'accord sur l'objectif commun du désarmement général et complet, les négociations sur le désarmement ne se poursuivent pas,

Estimant qu'il est essentiel d'entamer immédiatement des préparatifs pour faciliter la continuation, le plus tôt possible, de négociations sur le désarmement,

Reconnaissant que, si la responsabilité principale de négocier un accord incombe aux puissances nucléaires militaires, d'autres États ont aussi une responsabilité et ont le plus grand intérêt à prêter leur concours afin que des négociations sur le désarmement puissent se poursuivre vigoureusement et sérieusement.

1. *Réaffirme* la responsabilité permanente et ultime des Nations Unies dans le domaine du désarmement;

2. *Exprime* l'espoir qu'étant donné l'urgence et l'importance primordiale du désarmement, tous les efforts seront faits pour réaliser le désarmement général et complet sous contrôle international efficace en continuant le plus tôt possible les négociations entre les puissances principalement intéressées et en envisageant à cet égard la nomination d'un président impartial;

3. *Transmet* à la Commission du désarmement, pour examen, tous

les documents et comptes rendus des débats consacrés au désarmement à la quinzième session de l'Assemblée générale;

4. *Prie* la Commission du désarmement d'étudier a) les moyens de faciliter la promptre reprise des négociations sur le désarmement général et complet sous contrôle international efficace et b) les principes essentiels qui devraient régir ces négociations, à ce sujet;

5. *Prie en outre* la Commission du désarmement de se réunir plus fréquemment pour examiner a) les suggestions précises faites par des États Membres au sujet du désarmement; b) les autres questions qui lui seraient renvoyées de temps à autres, notamment des rapports à donner aux puissances qui participent aux négociations; c) l'orientation à donner aux puissances négociatrices;

6. *Recommande* qu'aux fins mentionnées ci-dessus la Commission du désarmement envisage de créer, le cas échéant, des sous-comités spéciaux dont les membres seraient choisis en fonction d'une répartition géographique équitable et d'autres critères pertinents et qui pourraient faire appel à l'assistance d'experts en cas de besoin;

7. *Prie* la Commission du désarmement de présenter, au plus tard le 1er juin 1961, un rapport d'activité à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur les mesures prises en application de la présente résolution.

Appendice " C "

COMMUNIQUÉ DU COMMONWEALTH, le 17 mai 1961.

But

Le but que l'on doit atteindre est le désarmement total et universel, moyennant un contrôle et une inspection efficaces.

2. Étant donné le carnage et la destruction qui accompagnent, nous le savons, les guerres dites «classiques» et le fait qu'il est bien difficile d'empêcher la guerre classique de dégénérer en guerre nucléaire, nous ne devons viser à rien de moins qu'à l'abolition totale des moyens de guerre, quelle qu'elle soit.

Principes

3. Un accord à cette fin devrait être négocié le plus tôt possible, en partant des principes suivants:

- a) Réduction de toutes les forces armées nationales et de tous les armements à des niveaux reconnus nécessaires à la sécurité intérieure.
- b) Réalisation complète du désarmement sans interruption, moyennant vérification à chacune des étapes du processus, afin de s'assurer que toutes les parties font honneur à leurs engagements.
- c) Élimination des armements nucléaires et classiques, organisée de telle façon qu'aucun pays ni aucun groupe de pays n'aient, à aucune étape, un avantage militaire important.
- d) Établissement par voie d'accord et pour chaque étape de la réalisation d'un dispositif efficace d'inspection qui entrera en vigueur en même temps que la phase de désarmement à laquelle il se rattache.

- e) Désarmement aussi rapide que possible, effectué progressivement et par étapes, dans des délais prévus.
- f) Établissement, à l'étape appropriée, d'une force militaire importante et suffisamment armée pour empêcher l'agression et veiller à l'observance de l'accord de désarmement; création d'une administration internationale chargée, de concert avec les Nations Unies, de veiller sur cette force et de voir à ce qu'elle ne serve pas à des fins incompatibles avec la Charte.

4. Partant de ces principes et sous réserve de bonne volonté des deux côtés, on devrait pouvoir concilier les différences de méthode que présentent actuellement les divers plans qui ont été mis de l'avant.

Négociations

5. Les principales puissances militaires devraient sans délai reprendre les négociations directes, en étroite liaison avec les Nations Unies, à qui incombe le désarmement en vertu de la Charte. Vu que la paix intéresse le monde entier, d'autres nations devraient également participer aux négociations sur le désarmement, soit directement, soit au moyen d'un organisme spécial établi par les Nations Unies, ou bien des deux façons.

6. En marge des négociations d'ordre politique, des spécialistes devraient commencer à mettre au point les systèmes d'inspection que requerront les mesures de désarmement applicables à chaque étape, comme la chose s'est faite à la Conférence de Genève sur les expériences nucléaires.

7. Il ne faudrait rien négliger pour obtenir rapidement l'adoption par toutes les nations, d'un accord interdisant à tout jamais les essais d'armes nucléaires et prévoyant les mesures nécessaires pour en assurer le respect. Un pareil accord est urgent, car autrement de nouveaux pays deviendront bientôt des puissances nucléaires, ce qui augmentera le danger de guerre et compliquera davantage le problème du désarmement. De plus, l'adoption d'un accord sur les essais nucléaires aurait, outre ses avantages directs, un puissant effet psychologique qui faciliterait un accord sur la question plus vaste du désarmement.

8. Le désarmement sans inspection ne serait pas plus admissible que l'inspection sans désarmement. Le désarmement et l'inspection font partie intégrante de la même question et doivent être négociés ensemble; l'un et l'autre doivent être aussi complets et aussi efficaces qu'il est humainement possible. Il faut cependant reconnaître qu'aucune garantie ne peut protéger totalement contre l'erreur et la trahison. Il reste qu'il faut considérer les risques que comporte le désarmement à la lumière de ceux que comporte la course aux armements.

9. On peut discuter sur la question de savoir si la course aux armements est la cause ou l'effet de la méfiance qui existe entre les nations. Il est manifeste toutefois que les problèmes du désarmement et de la confiance internationale sont étroitement liés. C'est pourquoi, en travaillant à l'abolition des armements, toutes les nations doivent s'évertuer à réduire la tension, en aidant à supprimer les autres causes de friction et de suspicion.

The first part of the history is a general account of the state of the country at the beginning of the reign of King Henry the First. It describes the various provinces and the different manners of the people. It also mentions the wars which were then carried on between the king and his nobles.

The second part of the history is a particular account of the reign of King Henry the First. It describes the various events which happened during his reign, and the different wars which he fought. It also mentions the death of King Henry the First, and the beginning of the reign of King Stephen.

The third part of the history is a particular account of the reign of King Stephen. It describes the various events which happened during his reign, and the different wars which he fought. It also mentions the death of King Stephen, and the beginning of the reign of King Matilda.

The fourth part of the history is a particular account of the reign of King Matilda. It describes the various events which happened during her reign, and the different wars which she fought. It also mentions the death of King Matilda, and the beginning of the reign of King Henry the Second.

The fifth part of the history is a particular account of the reign of King Henry the Second. It describes the various events which happened during his reign, and the different wars which he fought. It also mentions the death of King Henry the Second, and the beginning of the reign of King Richard the First.

The sixth part of the history is a particular account of the reign of King Richard the First. It describes the various events which happened during his reign, and the different wars which he fought. It also mentions the death of King Richard the First, and the beginning of the reign of King John.

20N-10
CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt-quatrième législature
1960-1961

COMITE PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président : M. H. O. WHITE

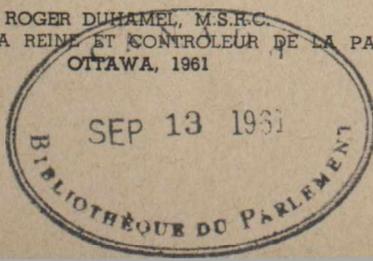
PROCES-VERBAUX ET TEMOIGNAGES
Fascicule 2

SEANCES DES
MARDI 2 MAI et
MERCREDI 3 MAI 1961

PREVISIONS DE DEPENSES DU MINISTERE DES
AFFAIRES EXTERIEURES POUR L'ANNEE
FINANCIERE 1961-1962

Déclaration de l'honorable Howard C. Green, secrétaire d'Etat aux
Affaires extérieures

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET SONTROLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961



CHAMBRE DES COMMUNES
COMITE PERMANENT DES AFFAIRES EXTERIEURES

Président : M. H.O. White

Vice-président : M. F.E. Lennard
et Messieurs

¹ Aiken	Hellyer	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Aitken, Mlle	Herridge	Montgomery
Allard	Jung	Nesbitt
² Asselin	Kucherepa	Nugent
Batten	Lafrenière	Pearson
Cardin	MacLellan	Pratt
Crestohl	Macquarrie	Regier
Eudes	Mandziuk	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Fairfield	Martin (<i>Essex-Est</i>)	³ Stinson
Fleming (<i>Okanagan- Revelstoke</i>)	McCleave	Vivian—35.
Garland	McGee	
	McIntosh	

Secrétaire du Comité :
R.-L. Boivin.

¹Remplacé par M. Valade le 7 mars 1961.

²Remplacé par M. Cathers le 2 février 1961.

³Remplacé par M. Slogan le 2 février 1961.

ORDRES DE RENVOI

Lundi 1er mai 1961

Il est ordonné—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Lundi 1er mai 1961

Il est ordonné—Que les noms de MM. Nesbitt, Smith (*Calgary-Sud*) et Asselin soient substitués à ceux de MM. Slogan, Cathers et Valade sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LEON-J. RAYMOND.

GEORGES DE RENNOY

1861-1862

Il est nommé vice le Comité par lequel les affaires étrangères ont été
à sa suite pendant les années de la République.

1863-1864

Il est nommé vice le Comité par lequel les affaires étrangères ont été
à sa suite pendant les années de la République.

LEON I. RAYMOND

PROCES-VERBAUX

MARDI 2 mai 1961

(3)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 2 h. 10 de l'après-midi, sous la présidence de M. H.O. White.

Présents : Mlle Aitken et MM. Aiken, Asselin, Cardin, Fairfield, Hellyer, Herridge, Jung, Kucherepa, Lennard, Macquarrie, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McIntosh, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Vivian, White—(21).

Aussi présents : L'honorable Howard C. Green, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. N.A. Robertson, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et le lieutenant-général E.L.M. Burns, conseiller du gouvernement du Canada en matière de désarmement.

Le Comité reprend l'étude du crédit No 76 du ministère des Affaires extérieures, — Administration centrale du ministère, — et interroge de nouveau le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures sur le désarmement, les Nations Unies et l'aide aux pays étrangers.

A 4 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 2 h. de l'après-midi du mercredi 3 mai 1961.

MERCREDI 3 mai 1961

(4)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 2 h. 15 de l'après-midi, sous la présidence de M. H.O. White.

Présents : Mlle Aitken et MM. Asselin, Cardin, Crestohl, Eudes, Fairfield, Hellyer, Herridge, Jung, Kucherepa, Lafrenière, Lennard, Macquarrie, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McGee, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Vivian et White—(24).

Aussi présents : L'honorable Howard C. Green, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. N.A. Robertson, sous-secrétaire; le lieutenant-général E.L.M. Burns, conseiller spécial du gouvernement du Canada en matière de désarmement.

Le Comité reprend l'étude du crédit No 76 du budget des dépenses et interroge de nouveau le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Le Comité s'ajourne à 4 h. 05 de l'après-midi jusqu'à l'avis de convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin.

TEMOIGNAGES

MARDI 2 mai 1961

Le **PRESIDENT** : Je tiens à remercier Mlle Aitken et les autres membres du Comité pour leur ponctualité. Nous avons maintenant le quorum et la séance est ouverte.

Nous commencerons nos délibérations où nous les avons laissées hier, alors que le Comité exprimait le désir de poser d'autres questions sur le désarmement. Quelles sont ces questions ?

M. JUNG : J'ai été plutôt surpris par la réponse donnée hier par le ministre, alors qu'il affirmait que la Russie n'a pas proposé que la Chine communiste prenne part aux négociations sur le désarmement. C'est la première fois que je l'entendais dire. Le fait peut être très important et, par ailleurs, ne pas l'être du tout. La Chine communiste a-t-elle été laissée de côté à cause d'un point subtil de procédure, parce qu'elle n'est pas membre des Nations Unies et qu'elle ne pouvait pas, par conséquent, être proposée comme membre du groupe ?

L'hon. **M. HOWARD C. GREEN** (*secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*) : Le comité de désarmement des dix puissances a été établi à l'été de 1959 par les quatre ministres des Affaires étrangères qui se sont réunis à Genève; je veux parler de ceux du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et de l'Union soviétique. Il n'a pas été établi sous l'autorité des Nations Unies, et chacun des quatre pays a choisi ses propres représentants. Du côté communiste, outre l'Union soviétique, les pays choisis étaient la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie, et du côté de l'Ouest se trouvaient les trois puissances que j'ai nommées, plus l'Italie et le Canada.

M. JUNG : Voyez-vous quelque signification politique dans le fait que la Chine communiste a été laissée de côté par son associée la plus intime, la Russie ?

M. GREEN : Je pense que les Soviétiques préféraient avoir les pays communistes européens plutôt que la Chine. Les négociations avaient apparemment pour base les pays signataires du pacte de Varsovie et ceux de l'OTAN.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je regrette de n'avoir pas assisté à la séance d'hier. Ce n'était pas de ma faute, mais je regrette d'avoir manqué la déclaration du secrétaire d'Etat sur le désarmement. Cependant, j'ai pu m'en faire une bonne idée. Puis-je vous demander ce que vous pensez maintenant de la composition probable du prochain comité du désarmement que nommeront les ministres des Affaires étrangères des quatre puissances, s'il se réunit avant la prochaine Assemblée générale ?

Vous attendez-vous à la même composition ?

M. GREEN : Je pense que les dix mêmes pays feront partie du comité, mais que d'autres y seront ajoutés. Les communistes ont proposé l'addition de cinq autres pays et ils ont déposé, l'automne dernier, aux Nations Unies une résolution à cette fin. Les Américains consentaient à y ajouter un président, probablement un vice-président et peut-être un secrétaire, mais ils entendaient qu'ils ne seraient pas membres avec pleins pouvoirs de négociation. Les deux pays n'ont pu s'entendre sur le nombre à ajouter et sur la question de savoir s'ils devaient être négociateurs ou hauts fonctionnaires.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il n'y a aucune garantie que le comité se réunira avant la prochaine assemblée ? Ce sont les quatre puissances qui en décideront ?

M. GREEN : Il était convenu qu'après l'ajournement de l'assemblée des Nations Unies les négociations se poursuivraient entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur la question de la composition et, peut-être, sur les principes. Un programme provisoire envisageait les discussions pour juin et juillet, et le commencement des négociations pour la fin de juillet. Les Américains ne voulaient pas reprendre les négociations avant la fin de juillet. Le nouveau gouvernement voulait tout ce temps-là pour revoir l'ensemble de la situation et décider de sa ligne de conduite.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Etant donné que vous aurez à la mi-mai l'occasion d'être présent à la réunion des quatre puissances à Genève, si elle a lieu, entendez-vous prendre avantage de la présence de Chou En-Lai pour juger par vous-même de l'opportunité de la participation de la Chine au début de ces conversations, ou bien l'attitude présente est-elle, comme vous l'avez dit l'an dernier, d'attendre à plus tard ?

M. GREEN : Je ne m'attends pas qu'il y ait discussion sur ce sujet à la conférence de Genève qui, comme vous le savez, ne s'occupera que de la question du Laos.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Oui, mais...

M. GREEN : La décision quant aux autres pays qui prendraient part aux conversations appartient d'abord aux Etats-Unis et à l'Union soviétique.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Mais ma question est celle-ci : Vu que notre pays prend en ces matières une attitude indépendante et responsable, il nous appartient assurément, en tant qu'une des dix puissances du groupe, de faire savoir si une proposition comme celle qui a trait à la composition du comité serait ou ne serait pas acceptable ? Ne vous semble-t-il pas souhaitable que la Chine soit maintenant appelée à participer ?

M. GREEN : J'estime que la Chine ne devrait pas participer au début. Le Canada était d'avis qu'il devrait y avoir un président neutre, et nous tenions beaucoup à ce qu'il y ait un changement de ce genre. De plus, nous ne verrions aucune objection à ce qu'il y ait un vice-président et, peut-être, un rapporteur. N'oubliez pas que nous sommes en tout temps les amis des autres membres du groupe de l'Ouest et, sur ce point, des membres communistes aussi, des nations communistes qui faisaient partie du comité de désarmement des dix puissances. Nous avons eu avec elles les entretiens à New-York.

Le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

M. STINSON : Etant donné les déclarations anti-occidentales faites si souvent par les dirigeants politiques du gouvernement de la Chine continentale, le ministre n'est-il pas d'avis que la présence de représentants de ce gouvernement au comité dont nous venons de parler n'ajouterait pas grand chose aux avantages qui pourraient résulter de cette réunion ?

M. GREEN : Les négociateurs occidentaux ont cru que si l'accord pouvait se faire sur la première phase, toutes les nations ayant une puissance militaire importante pourraient alors être appelées à participer à l'achèvement du traité. Telle était la façon dont l'Ouest envisageait la question. Il va de soi que les deux nations qui se présentent immédiatement à l'esprit sont la Chine communiste et l'Allemagne de l'Ouest.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : La première étape étant de fixer les niveaux de la convention.

M. GREEN : Dans mon exposé d'hier, j'ai indiqué ce que nous pensions être maintenant la première étape. Celle que l'Ouest avait proposée en différait dans une certaine mesure.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Mais, après la première étape, le Canada et quelques autres puissances de l'Ouest seraient d'avis que le moment serait alors propice à la participation de la Chine.

M. GREEN : Oui, c'était le plan de l'Ouest.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je ne tiens pas à revenir sur ce que vous avez dit hier au sujet des entretiens de Genève sur les essais nucléaires, mais, en supposant qu'ils échouent, — ce qui semble probable, à en croire M. Lippman, — quelle serait la position du Canada en ce qui concerne l'idée de les faire entrer en bloc dans les délibérations sur le désarmement général ?

M. GREEN : Si ces délibérations échouaient, nous serions en faveur de discuter la question au cours des négociations sur le désarmement général. On a quelque idée que ce peut être le but du gouvernement soviétique, je veux dire que les discussions sur les essais nucléaires fassent partie des négociations sur le désarmement général.

M. NUGENT : Le ministre nous dirait-il quelle est la principale objection à cet objectif communiste de faire discuter la question des essais nucléaires en même temps que celle du désarmement général ?

M. GREEN : Nous sommes d'avis qu'il serait beaucoup plus avantageux si ces trois puissances nucléaires pouvaient en arriver à une entente au sujet des essais d'armes nucléaires. Ce serait un très grand pas en avant. Ce serait bien plus avantageux, à mon avis, que de faire entrer cette question particulière dans les discussions sur le désarmement général.

M. McINTOSH : Advenant que la Chine communiste ne veuille pas participer, disons à la seconde phase des discussions ou si, comme vous l'avez dit, l'Allemagne de l'Ouest était du même avis, que ferait alors l'Ouest ? Continuer les discussions sans elles ?

M. GREEN : C'est mon avis, dans l'espoir qu'elles consentiraient plus tard à participer.

M. NUGENT : Je voudrais pousser ma question un peu plus loin. Je me demande s'il est possible de dissocier les questions des armes nucléaires et du désarmement général. Pendant un certain temps, je le sais, nous étions d'avis que seule la possibilité de la crainte de notre armement nucléaire ferait plus que compenser les masses terrestres que les communistes pourraient mettre en action. Où en sommes-nous maintenant quant à la possibilité de dissocier complètement les deux questions et d'en arriver à une solution distincte pour chacune d'elles ?

M. GREEN : A Genève, les négociations portent sur les essais d'armes nucléaires, non pas sur ces armes comme telles, mais sur la question de l'abolition des essais futurs.

M. NUGENT : Le trait d'union n'est-il pas la question des essais et celle de pouvoir constater si les pays effectuent ou non des essais.

M. GREEN : Oui. Une des principales caractéristiques des discussions consistait à chercher à élaborer un système de vérification en vue de s'assurer que ces essais n'ont pas lieu. Les trois puissances se sont mises d'accord sur un bon nombre de points différents, mais elles n'ont guère fait de progrès depuis la reprise des entretiens ce printemps. Les Etats-Unis ont présenté, à la reprise des négociations, un plan qui se rapprochait beaucoup des propositions formulées antérieurement par les Soviets; mais, jusqu'à présent, ceux-ci n'ont pas donné de réponse détaillée aux propositions des Américains. Notez que ces propositions réclament une étude approfondie. Toutefois, je suis d'avis qu'une réponse aurait déjà pu être donnée.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : L'une des raisons de votre attitude n'est-elle pas que les entretiens sur les essais nucléaires n'intéressent qu'un nombre limité de nations, tandis que les négociations sur le désarmement général intéressent toutes les nations participantes. L'un des réels avantages ne consiste-t-il pas primordialement à restreindre les entretiens aux parties intéressées ?

M. GREEN : Si. On espère qu'un accord peut être réalisé entre ces trois puissances nucléaires et que, la glace étant ainsi rompue, il sera possible de

pousser les négociations jusqu'à un accord sur le désarmement général. L'entente sur les essais nucléaires aurait progressé même s'il n'y avait pas d'accord général subséquent sur le désarmement.

M. NUGENT : Le ministre parle toujours des trois puissances nucléaires, mais que faites-vous de la France ?

M. GREEN : Les négociations relatives aux essais sont en marche depuis près de trois ans. Lorsqu'elles ont débuté, la France n'était pas une nation nucléaire et elle n'est pas encore une puissance pleinement nucléaire. La position de la France est l'un des éléments qui compliquent la situation à l'heure actuelle.

M. NUGENT : Vu que la France est le seul pays qui ait récemment fait des essais, quelles mesures a-t-on prises en vue de les contrôler et comment la France s'intègre-t-elle dans le projet ? A-t-on déjà fait quelque chose en ce sens ?

M. GREEN : La France a simplement décidé qu'elle continuerait ses essais nucléaires en dépit de tout.

M. NUGENT : Une des puissances de l'Ouest a-t-elle cherché à persuader la France, par exemple, en lui offrant de partager des renseignements nucléaires dont disposent d'autres nations, à renoncer à ses propres essais ?

M. GREEN : Je ne puis rien dire des représentations faites à la France par les autres puissances nucléaires. Elle a été condamnée aux Nations Unies pour ces essais, et le Canada a voté contre les essais.

M. NUGENT : Nous comprenons ce que peut ressentir une nation qui a souffert un peu dans son prestige, qu'elle tienne à se suffire comme toute autre et qu'elle n'aime pas à se sentir dépendante de quelqu'autre nation qui se trouve à posséder des connaissances nucléaires. Le Canada s'est-il efforcé de quelque façon à décider les autres puissances à adoucir les sentiments de la France et à l'accueillir dans la famille des puissances nucléaires ?

M. GREEN : Etant donné qu'elle a des armes nucléaires, toute initiative de ce genre doit avoir lieu entre les Etats-Unis et la France.

M. NUGENT : Je comprends les concessions qu'auraient à faire les autres puissances nucléaires, mais je me demande si nous avons fait quelque chose pour amener les autres puissances à donner un peu à la France.

M. GREEN : Non.

Le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Le ministre aimerait vider le sujet du désarmement avant de passer à d'autres questions.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Pour rester dans le cadre des questions précédentes, quelle serait votre réponse à la suivante : Si le Canada et d'autres membres de l'OTAN acceptaient la proposition de la France, soit qu'un groupe de trois exerce une plus grande autorité au sein de l'OTAN — proposition faite par le général de Gaulle il y a quelque temps, et je n'affirme pas que nous devrions le faire, — serait-ce encourager la France à prendre part aux entretiens sur les essais nucléaires ?

M. GREEN : Je n'en sais rien. Le Canada n'accepterait sûrement pas une telle proposition.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Non.

M. GREEN : Nous sommes contre un directorat dans l'OTAN.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Monsieur le président, avez-vous l'intention, une fois le sujet du désarmement épuisé, de prendre des sujets séparés et de les discuter jusqu'à épuisement ?

Le PRESIDENT : Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Si les négociations sur les essais nucléaires échouent, à Genève, et qu'elles deviennent partie des entretiens sur le désarmement général, maintiendrons-nous notre attitude en faveur de la cessation des essais avec ou sans contrôle ?

M. GREEN : Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Ce serait votre attitude ?

M. GREEN : Oui.

M. HELLYER : Vous avez dit que le Canada était opposé à un directorat au sein de l'OTAN. Advenant que les conseils décident de munir les forces de l'OTAN d'armes nucléaires, sous le contrôle de cet organisme, le Canada réclamerait-il pour chacune des 15 nations le droit de veto quant à leur utilisation ?

M. GREEN : Je pense que nous n'y consentirions pas. Nous n'accepterions pas que le contrôle soit exercé par un groupe de pays de l'OTAN.

M. HELLYER : Autrement dit, nous insisterions pour que le contrôle soit exercé conjointement et séparément par les 15 nations et que chacune d'elles ait le droit absolu de veto contre leur utilisation.

M. GREEN : Je ne connais pas dans ses détails la façon dont le plan de contrôle fonctionnerait. C'est un problème difficile à résoudre et il est encore loin de la solution.

Le point que je veux établir, c'est que nous serions opposés à ce que trois ou quatre nations puissent prendre une décision.

M. HELLYER : Je sais que c'est un rude problème à résoudre; c'est pourquoi je cherche à connaître quelle serait la décision du Canada. Si, par exemple, dans un avenir pas trop éloigné, nos forces attachées à l'OTAN étaient munies d'armes atomiques, qui aurait alors l'autorité de décider si elles seront ou ne seront pas utilisées ?

M. GREEN : La question n'est pas encore réglée. Le problème n'a pas eu de solution.

M. HELLYER : Pas de solution ?

M. GREEN : Non, pas encore.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : La proposition des Etats-Unis, ainsi que le secrétaire d'Etat Herter l'a formulée à la réunion de décembre, n'a pas été maintenue par le présent gouvernement. Ai-je raison de l'affirmer ?

M. GREEN : Pas encore, non. Le présent gouvernement étudie toute la question et n'a pas encore déclaré quelle serait sa proposition.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Quelle serait l'attitude du Canada si le présent gouvernement des Etats-Unis décidait, pour décourager la diffusion, de garder le contrôle des armes nucléaires ?

M. GREEN : Vous voulez parler de la proposition des Etats-Unis de garder le contrôle ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Oui.

M. GREEN : Je ne suis pas en mesure de le dire parce que nous n'avons pas pris de décision sur ce point. Cela peut être éventuellement le genre de contrôle qu'il faudra prendre en considération.

M. HELLYER : Autrement dit, les Etats-Unis auraient alors la haute main sur les forces canadiennes de l'OTAN munies d'armes atomiques ?

M. GREEN : Non. En vertu du plan actuel, les Etats-Unis ont la haute main sur les armes atomiques.

M. HELLYER : De leurs propres forces.

M. GREEN : Sauf peut-être les Anglais.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Advenant que les Etats-Unis soient dans cette position, — à première vue il semble qu'ils le soient, — quelle serait l'attitude du Canada chez nous en ce qui concerne les armes nucléaires ?

M. GREEN : Je ne suis pas en mesure de le dire.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Est-ce à dire que nous n'avons pas encore formulé une ligne de conduite ?

M. GREEN : Je ne saurais le dire. Je ne pourrais pas faire de commentaire sur ce point.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je ne veux pas profiter de l'embarras du ministre, car je sais que la situation est délicate. Je tiens à l'assurer sur-le-champ que je me range de son côté sous ce rapport. Cependant, on a très fortement l'impression au Canada que l'opinion est très divisée à l'échelon exécutif du gouvernement canadien, en ce sens que le ministre prend une attitude assez catégorique et que le ministre de la Défense nationale en prend une autre, en conséquence de quoi il y a quelque incertitude générale quant à la ligne de conduite que le Canada devrait suivre. Le ministre pourrait-il nous éclairer un peu sur cette intéressante situation ?

M. GREEN : Je pense avoir expliqué cette situation dans le discours que j'ai prononcé à la Chambre, alors que je rappelais la résolution de l'Irlande contre une plus grande extension des armes nucléaires. Le Canada l'a appuyée sous réserve que, si de réels progrès n'étaient pas réalisés en matière de désarmement, nous nous verrions dans l'obligation de reviser notre politique relativement à la proposition de l'Irlande.

M. McINTOSH : Cette question n'est-elle pas semblable à celle que j'ai posée hier, alors que je demandais si la politique du Canada en matière de désarmement était compatible avec sa politique de défense ? Je pense que la réponse est affirmative et, tant que nous n'aurons pas, relativement à notre politique de défense, quelque accord sur le désarmement, nous devons marcher avec les autres nations de l'OTAN. L'un ne va pas sans l'autre; il n'y a pas conflit.

M. GREEN : Notre attitude à l'égard de la résolution de l'Irlande explique la situation plus clairement que n'importe quoi d'autre.

M. HELLYER : La simplification qu'on vient de nous faire du problème en souligne la gravité. Evidemment, nous approuvons tous la résolution de l'Irlande, mais il s'agit d'une question très grave et fort pertinente. Le Canada s'est engagé à dépenser plusieurs millions de dollars pour du matériel de défense qui, selon les termes mêmes du premier ministre, n'atteint sa pleine puissance que s'il est muni de dispositifs atomiques. Et cependant, aucune politique n'a été élaborée quant à l'utilisation ou au contrôle de ce matériel ainsi muni. Il faudrait qu'on nous explique au juste ce que le gouvernement entend faire lorsque ce matériel sera complet.

M. NUGENT : S'agit-il de ce chiffre de 15 millions de dollars ?

M. GREEN : Nous espérons que de réels progrès seront réalisés dans les négociations sur le désarmement. En ce qui concerne le matériel de défense, je ferai observer que la majeure partie n'est jamais utilisée; je pense que le Canada, comme tout autre pays, espère qu'il n'aura jamais besoin de s'en servir. Cela ne veut cependant pas dire que nous n'allons pas de l'avant pour nous tenir prêts à l'utiliser en cas de besoin.

M. HELLYER : D'accord, mais le problème qui vient d'être soulevé et que je pose de nouveau, c'est que nous dépensons beaucoup d'argent, ou que nous nous sommes engagés à le faire, et il ne s'agit pas seulement des quelques millions mentionnés tantôt, mais de très fortes dépenses pour les avions mis à la disposition des forces de l'OTAN en Europe sous le contrôle de l'OTAN et destinés à être munis de dispositifs atomiques. Or, nous désirons savoir, advenant l'absence d'accord effectif sur le désarmement, à quoi ils serviront en définitive et s'ils seront munis d'armes atomiques. Le cas échéant, sous quel contrôle seront-ils placés, étant donné ce que le ministre a dit au sujet de la délégation d'autorité à un directeurat de l'OTAN.

M. GREEN : Je sais qu'il serait fort intéressant de m'entendre traiter ce sujet. Je ne crois pas toutefois qu'il soit nécessaire de répondre à des questions de ce genre qui ne reposent que sur des hypothèses.

M. HELLYER : Il ne peut guère y avoir d'hypothèse quand il s'agit de dépenser plus d'un milliard de dollars en provenance des contribuables; c'est une chose très concrète.

M. W.B. NESBITT (*Secrétaire parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*) : Nous parlons d'affaires extérieures.

M. HELLYER : Vous comprenez que la défense a pour but d'appuyer la politique du gouvernement en ce qui concerne ses relations avec l'étranger; elles ont entre elles un rapport délicat et étroit.

M. GREEN : Ça c'est une autre question.

M. NUGENT : Puisque M. Hellyer l'a soulevée, je voudrais la pousser un peu plus loin. Il a rappelé que le premier ministre a dit que ces armes n'atteindraient leur pleine puissance que si elles étaient munies de dispositifs atomiques, — je crois qu'il parlait alors du Bomarc, — et il a fait précéder ses remarques sur les dépenses pour la défense de la mention de centaines de millions de dollars. Pourrait-il s'expliquer clairement? Le Bomarc représente une dépense de 15 millions. Pourrait-il mettre les choses au point pour le Comité? Il n'aurait pas dû rappeler les remarques du premier ministre au sujet de dépenses de centaines de millions de dollars.

M. HELLYER : Bien que je ne sois pas le témoin, monsieur le président, et vu que l'hon. député manque un peu de mémoire, je lui ferai observer que, s'il se reporte aux paroles du premier ministre prononcées, je crois, en février 1959, il constatera que le premier ministre parlait aussi de fusées d'artillerie utilisées pour l'OTAN par les forces canadiennes là-bas; il ne se bornait pas seulement au Bomarc.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre tiendrait peut-être à parler d'un aspect de cette question de désarmement. Ce que des experts tels que Kahn et Kissinger ont écrit sur le désarmement, aussi bien que d'autres qui ont récemment écrit sur ce sujet, donne à entendre, dans l'intérêt de la paix mondiale, que nous devrions reconnaître les limitations actuelles du désarmement, surtout à la lumière du fait qu'il est impossible d'établir un système de contrôle hermétique en ce qui concerne certains aspects de la guerre nucléaire, et qu'au lieu d'un programme de désarmement nous devrions établir un système de contrôle des armes qui présupposerait un équilibre de forces, nucléaires ou autres, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en particulier. Or, le ministre est sans doute au courant de cette opinion. Selon lui, ainsi qu'il l'a affirmé, nous devrions entreprendre, étape par étape et sous un régime de contrôles, un programme de désarmement complet et comprendre le danger d'une mesure préventive que constituerait une égalisation des forces des deux principaux adversaires. Est-ce là de façon générale votre attitude?

M. GREEN : Vous aviez raison dans l'ensemble, jusqu'à ce que vous arriviez vers la fin, puis vous vous êtes légèrement égaré en parlant de mesure préventive.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : D'accord.

M. GREEN : Notre principal objectif est, naturellement, le désarmement, non pas le contrôle des armes bien que, ici encore, nous soyons dans le domaine des définitions, et je suppose qu'une partie du processus de désarmement serait regardé comme contrôle des armes.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Etant donné la situation mondiale et l'insuccès dans le règlement des principaux problèmes politiques, le ministre croit-il être réaliste quand il suppose que des progrès peuvent être réalisés maintenant dans ce vaste domaine?

M. GREEN : Oui, je crois que des progrès sont possibles et je ne suis pas d'avis que nous n'arrivons à régler aucun des problèmes mondiaux, aucun des grands problèmes mondiaux.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Les problèmes importants?

M. GREEN : C'est être pessimiste sans raison. Il y a aujourd'hui de très graves problèmes et, quand nous les aurons réglés, nous en aurons probablement d'autres aussi difficiles. Je ne crois pas que nous ne réussissions à régler aucun des problèmes mondiaux.

M. NUGENT : Y a-t-il une différence marquée entre contrôle des armes et contrôle du désarmement ?

M. GREEN : Sauf erreur, la différence consiste en ce que, si vous visez au contrôle des armes, vous ne visez pas au désarmement complet.

M. NUGENT : Y a-t-il une difficulté marquée à accomplir l'un ou l'autre ?

M. GREEN : La question est de savoir jusqu'où vous allez. Si vous réalisez le contrôle des armes, vous faites une partie du chemin et, si vous obtenez le désarmement complet, vous faites tout le chemin.

M. NUGENT : N'est-ce pas sur la question des contrôles que repose aujourd'hui la principale divergence d'opinion ?

M. GREEN : Voilà que nous nous embrouillons dans l'emploi du mot "contrôles". Il a deux acceptions différentes. Il peut signifier "inspection", et aussi que vous voulez empêcher l'extension de l'usage des armes ou le restreindre dans une certaine mesure.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Pour faire suite à la question que vous a posée M. Martin et dans laquelle il exprimait l'opinion qu'il était irréaliste d'espérer le désarmement, ne serait-ce pas là une des raisons principales qui nous ont poussés à travailler à l'obtention d'un accord ? Ne nous incombe-t-il pas de résoudre la question du désarmement dans un avenir immédiat ?

M. GREEN : Je suis personnellement persuadé que le perfectionnement d'armes destructrices a maintenant atteint un stade tel que l'existence de toute l'humanité est en jeu. C'est une situation absolument nouvelle devant laquelle les gens ne se sont jamais trouvés, et je crois que notre façon de penser doit cadrer avec ces faits déplaisants et brutaux. Voilà pourquoi nous nous efforçons de faire tout notre possible pour faciliter le désarmement, le contrôle des armes et tout ce qui mettra fin à l'accroissement de la production d'armes destructrices et aboutira éventuellement, nous l'espérons, à l'élimination de telles armes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : J'ai une autre question qui s'inspire de celle de M. Hellyer. Si les travaux du Comité ne réussissent pas, — et nous espérons bien qu'il n'en sera pas ainsi, — ne devons-nous pas alors reviser notre propre position quant aux armes nucléaires, en ce qui concerne nos propres forces de défense ?

M. GREEN : Notre position a été rendu parfaitement claire par notre vote sur la proposition de l'Irlande et par les déclarations que nous avons faites alors relativement à ce vote. Si les perspectives de succès s'évanouissent, le Canada et bien d'autres nations devront alors agir en conséquence.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Devront faire quoi ?

M. GREEN : Agir en conséquence.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : J'aimerais avoir des éclaircissements. Je suis d'accord avec M. Smith quant à l'objectif désirable du Comité. Sur ce point nous avons toujours approuvé le ministre. Mais, bien que nous voulions avoir le désarmement dans des conditions qui ne nuiront d'aucune façon à notre sécurité, je me demande si le ministre n'a pas l'impression qu'en réalité les discussions sur le désarmement ont échoué. Les entretiens sur les essais nucléaires ont subi des retards et il est manifeste, d'après les expressions d'opinions émanant de ceux qui ont quelque chose à dire sur ce problème, des grandes puissances au moins, — que la possibilité d'un état assuré de désarmement n'est pas envisagée.

Encourageons-nous le désarmement en oubliant les réalités qui nous sont présentées ? Ne commettons-nous pas une erreur en affirmant que la possibilité de désarmement est grande alors qu'en réalité, si je puis m'exprimer ainsi, les faits tels que je les vois indiquent, — et c'est dangereux pour l'avenir de l'humanité, —

qu'aucun progrès n'a été réalisé dans ce domaine et qu'il n'y a pas d'indices réels que des progrès sont sur le point d'être réalisés en l'absence d'un règlement de la question allemande, en l'absence de réalisation de certains des objectifs de l'Union soviétique, dont l'un est maintenant le Laos, et à la lumière des événements de Cuba et d'autres parties du monde. Voilà ce qui apparaît à mes yeux. Si le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures voit les choses comme moi, ne pense-t-il pas qu'il soit opportun de le dire ?

M. GREEN : J'ai bien peur que vous ayez peint un tableau de désespoir. S'il en était ainsi et si je suivais votre conseil, cela reviendrait à dire qu'il faudrait tout abandonner et, à mon avis, c'est la dernière chose que les Canadiens ou tout autre peuple conscient de ses responsabilités devrait faire.

Nous nous trouvons en face d'un difficile problème et ne pouvons pas rester les bras croisés ou nous tordre les mains en disant que la situation est désespérée et que nous n'y pouvons rien. Il n'est pas exact d'affirmer que nous n'avons réalisé aucun progrès. Au cours des entretiens sur les armes nucléaires, l'accord s'est fait sur plusieurs points; de plus, par entente tacite, aucun autre essai nucléaire n'a été fait pendant près de trois ans. C'est en soi un fait très significatif et un grand pas en avant. Il signifie que les radiations n'ont pas augmenté à travers le monde, augmentation qui eût été la conséquence de toute une série d'essais. La situation est telle, à mon avis, que les dirigeants réfléchis de toutes les parties du monde sont très soucieux d'en venir à un accord. C'était assurément l'attitude d'esprit qu'avait le président Kennedy quand nous sommes allés le voir à Washington il y a environ deux mois. Il s'intéresse très sincèrement à l'élaboration d'un accord sur le désarmement, et je crois pouvoir en dire autant de tous les dirigeants de l'autre côté. Assurément, monsieur Martin, vous n'auriez pas voulu que le Canada lève les bras en disant "rien ne peut être fait" ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Permettez-moi de dire que je n'ai rien proposé de tel. Je sais que votre zèle est fort louable et il aura l'appui de la grande majorité des Canadiens, mais il me semble que dès le début on leur a donné l'impression que nous allions réaliser des progrès en matière de désarmement. Cependant je ne crois pas que les faits corroborent cet optimisme.

L'attitude du Canada devrait être, il me semble, de faire tout ce que nous pourrions pour obtenir la plus grande mesure possible de désarmement, dans des conditions qui ne porteront pas atteinte à nos intérêts nationaux, mais après avoir formulé cette intention, de présenter un juste exposé de la situation, dans la mesure où il nous est possible de le faire et si des progrès n'ont pas été réalisés, de ne pas hésiter à l'avouer et, certes, de ne pas hésiter à critiquer ceux qui, à notre avis, sont responsables de ceci ou de cela. J'estime que nous affermissons notre position, non seulement en nous montrant idéalistes, non seulement en étant prudents dans la réalisation de notre objectif, mais en reconnaissant en même temps la difficulté de la situation et le fait qu'aucun progrès ne se réalise.

Le ministre a dit que l'Union soviétique avait acquiescé à 21 propositions aux entretiens de Genève sur les essais. Il a souligné le fait comme étant une marque de grand progrès. C'en était un progrès en soi, mais la preuve du progrès se trouve dans le résultat final, et il me semble qu'on ne fait pas preuve de réalisme en présumant maintenant, à la lumière de ce que Krouchtchev a dit à Lippman, que de réels progrès peuvent être réalisés. Cela étant, ne devrions-nous pas le reconnaître et ne devrions-nous pas modifier notre attitude à la lumière de ces faits ?

M. STINSON : Je trouve toujours les discours de M. Martin convaincants et intéressants; mais, soit dit en toute déférence, ils trouveraient mieux leur place à la Chambre des Communes. Je voudrais demander au ministre...

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Voyez-vous un inconvénient à ce que le ministre réponde à ma question ?

M. GREEN : Avant de céder la parole à M. Stinson, je tiens à dire que je suis très heureux de connaître le point de vue de M. Martin sur ce sujet. Si je comprends bien ce qu'il dit, nous devrions faire de notre mieux pour avancer le désarmement, mais dire en même temps au peuple canadien que c'est sans espoir.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Non, nous devrions le mettre au courant des faits.

M. GREEN : D'accord.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je ne crois pas avoir dit "sans espoir".

M. GREEN : Il a dit aussi que nous devrions critiquer, mais nous l'avons fait amplement. Je suis allé en août dernier à la Commission de désarmement des Nations Unies et j'y ai fait de très sévères critiques pendant trois jours. J'ai prononcé trois ou quatre discours, et j'imagine que plusieurs personnes auraient aimé me voir jeté à la porte. Nous n'hésitons pas le moins du monde à critiquer quand nous croyons que c'est le meilleur moyen d'obtenir des résultats. Mais, bon sang, ne donnez pas à entendre que tout est désespéré et que nous ne pouvons pas progresser car, avec une telle attitude, aucun secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada ne pourrait avoir la moindre influence aux Nations Unies ou ailleurs.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : C'est exactement ce qui arriverait.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je ne crois pas que vous voudriez donner une fausse idée de la situation, pas plus que je ne le voudrais moi-même.

Une VOIX : Nous vous avons entendu.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Ce que je dis est important. Je n'ai jamais affirmé et n'affirme pas que la situation est désespérée; je dis qu'elle est très difficile. Aucun progrès fondamental n'a été réalisé et nous devrions le reconnaître ouvertement, mais, l'ayant affirmé, nous devrions contribuer à la réalisation de l'objectif qui est le désarmement complet.

M. GREEN : Un progrès fondamental a été accompli. J'ai rappelé l'entente sur les essais nucléaires, et d'importants progrès ont été réalisés cette année lorsque nous avons obtenu des Russes et des Américains qu'ils discutent ensemble et déposent une résolution adoptée à l'unanimité au cours des trois ou quatre dernières semaines. Si ce n'est pas là un progrès, les mots n'ont plus de sens, et j'ai confiance que d'autres progrès seront accomplis. Il est très important que ces deux grandes puissances discutent ensemble pour régler ces problèmes.

M. W.B. NESBITT (*Secrétaire parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*) : La discussion est devenue très animée, mais je tiens à dire que les contacts que j'ai eus ces mois derniers aux Nations-Unies me font donner tout mon appui au ministre et, en outre, que toutes mes sources d'information corroborent entièrement ce qu'il a dit quant aux très nombreux indices que des progrès seront réalisés très prochainement. Je regrette d'être en désaccord sur ce point avec le député d'Essex-Est. Etant donné les renseignements qui me sont venus des Nations-Unis et d'ailleurs, je ne pouvais pas agir autrement.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre croit-il que le désarmement puisse être effectif sans que soit créée en même temps une force internationale d'une ampleur et d'une puissance suffisantes pour garantir les accords internationaux et faire respecter le droit et l'ordre sur le plan international ?

M. GREEN : J'ai expliqué dans mon exposé d'hier qu'une partie de notre proposition consiste en ce que le genre d'organisme international proposé devrait être muni de tous les rouages nécessaires pour mettre le désarmement en vigueur, et nous sommes d'avis qu'il faudrait établir un sous-comité de la Commission de désarmement des Nations-Unies pour travailler en ce sens. Je ne crois pas que, si le désarmement avait lieu, il faudrait créer en même temps ces rouages destinés au maintien de la paix.

M. HELLYER : Le ministre ne croit-il pas que ce pourrait être le contraire, que ce serait mettre la charrue devant les boeufs ? N'est-il pas vrai qu'il faudrait créer une force très considérable, dont la direction ne supporterait pas de compromis, avant qu'elle puisse convenir aux intérêts nationaux des grandes puissances et même avant de songer vraiment à donner suite à la proposition de désarmement complet ?

M. GREEN : Je ne crois pas que ce soit nécessaire, et ce serait très difficile dans les circonstances présentes. Certes, il faudra éventuellement un organisme international pour maintenir la paix. Nous sommes déjà passablement organisés sous ce rapport. Par exemple, les Nations Unies ont environ 20,000 hommes de troupe au Congo.

Nous sommes de l'avis du secrétaire général qui affirme n'avoir pas besoin à l'heure actuelle d'une armée permanente des Nations Unies. Les conditions qui réclament une force armée varient tellement qu'il est impossible de prévoir le genre de force dont on pourra avoir besoin.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Ne pourriez-vous pas aller plus loin que cela ? Je crois que le secrétaire général serait en faveur, — et le Canada l'est certainement, — de la création, avant même l'adoption éventuelle d'une résolution sur le désarmement, d'une force provisoire sur laquelle les Nations Unies pourraient compter en attendant que le besoin d'une armée permanente se fasse sentir ?

M. GREEN : Oui, des progrès pourraient être réalisés en ce moment dans le sens de la création d'une force armée chargée du maintien de la paix.

M. STINSON : Etant donné l'importance que le gouvernement a attaché à cette question et le fait que tous les Canadiens s'en soucient grandement, le ministre pourrait-il nous dire combien de gens à l'emploi du ministère des Affaires extérieures s'occupent de faire des recherches dans le domaine du désarmement et travaillent à l'élaboration de méthodes scientifiques ou autres que l'on pourrait proposer à d'autres gouvernements, non pas seulement par le truchement d'organismes internationaux mais, si je puis m'exprimer ainsi, de façon privée ?

J'ai récemment lu un article, — je crois que c'était dans le *Christian Science Monitor*, — portant sur le nouveau gouvernement des Etats-Unis et sur ce qu'il avait réalisé dans ce domaine en fait d'établissement de réserves et autres choses de ce genre.

Je ne dis pas que nous devrions suivre son exemple; mais, étant donné l'énorme importance du sujet, je crois qu'un plus grand nombre de gens qu'il n'y en a actuellement à ma connaissance pourraient être affectés à l'étude et aux recherches en matière de méthodes de désarmement.

Je m'aperçois, à la réaction de certaines gens, que ma question leur semble être une naïveté; mais je m'empresse d'ajouter que je lui reconnais une très grande importance. Combien de fonctionnaires des Affaires extérieures a-t-on affectés à du travail qui semble relativement sans importance en regard du sujet que nous discutons maintenant ?

Je pense que le Comité aimerait savoir au juste ce que le ministère fait sous ce rapport. Quel est le nombre de fonctionnaires employés dans ce domaine et quelles instructions ont-ils reçues ?

M. GREEN : C'est le lieutenant-général Burns qui, dans le ministère, est chargé de ce travail. Il a quelques aides qui ne travaillent que pour lui. Nous avons, en outre, l'aide de plusieurs fonctionnaires du ministère de la Défense nationale; c'est une tâche commune aux deux ministères. J'espère pouvoir renforcer ce groupe. N'oubliez pas que le général Burns peut recourir librement aux services de fonctionnaires d'autres divisions du ministère. Nous pouvons aussi faire librement appel à des fonctionnaires d'autres ministères lorsque surgissent des questions

relevant de leur compétence. Nous sommes en train de renforcer notre personnel du désarmement et les Américains en font autant, le nouveau gouvernement ayant pris des mesures à cet égard.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : N'est-il pas vrai que la question de M. Stinson, qui revêtait, comme la mienne d'ailleurs, la forme d'une déclaration, non pas seulement d'une question, — le sujet est important, — n'est-il pas vrai, dis-je, que notre personnel est insuffisant pour accomplir un travail de toute première importance dans le domaine du désarmement, sans avoir à recourir à un autre ministère ?

M. GREEN : Je pense que le personnel pourrait être renforcé, c'est exact, et nous prenons des mesures en ce sens.

M. HELLYER : Le travail accompli jusqu'ici dans ce domaine est-il strictement restreint au secteur militaire et technique ou bien comprend-il aussi une étude des conséquences économiques ?

M. GREEN : Il se fait surtout dans les deux ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures. N'oubliez pas que nous avons dans le lieutenant-général Burns l'un des meilleurs experts en désarmement au monde.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il a besoin de beaucoup d'aide.

Le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il a dit qu'aucune explosion ni essai nucléaires n'ont eu lieu depuis trois ans. Je ne crois pas que nous puissions répondre à cette question de façon si positive. Nous ignorons s'il y en a eu sous terre ou sous abri.

M. GREEN : Il y a beaucoup de gens méfiants dans le monde.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Oui, et j'en suis un.

M. GREEN : La présente compagnie n'est peut-être pas incluse. Jusqu'ici, non, je n'ai jamais entendu dire qu'un dignitaire de ces trois pays ait affirmé pouvoir prouver qu'un des autres pays a effectué de ces essais.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vous vous souvenez que le président Kennedy a déclaré peu de temps avant son entrée en fonction, que nous ignorons évidemment si l'Union soviétique a fait des essais nucléaires sous couvert. Nous ignorons si les Etats-Unis en ont effectué. Telle est, semble-t-il, la situation.

M. GREEN : J'imagine que les Soviets en diraient autant.

M. NUGENT : Je ne crois pas que les Soviets craindraient de les révéler s'ils voulaient en faire. Ils les ont faits ouvertement quand ils l'ont voulu. Il ne semble guère y avoir de méfiance, n'est-ce pas ?

M. HERRIDGE : J'ai suivi bien tranquillement l'interrogatoire de M. Martin. Je connais les délais et déceptions qui ont accompagné les efforts en vue du désarmement, ainsi que les raisons formulées par le secrétaire d'Etat et les événements subséquents. Je sais aussi que l'Assemblée peut prendre des mesures plus tard à l'égard des essais nucléaires. Mais n'est-il pas exact d'affirmer, vu les nouveaux dangers de ces armes atomiques, que le sujet sera discuté pendant plusieurs années, que le public sera mieux informé, que les dirigeants mondiaux seront plus avertis et que les peuples seront plus au courant des grands dangers d'une guerre nucléaire ? N'est-il pas exact de dire que les délais comportent des progrès importants et qu'il en résulte une meilleure idée et une meilleure compréhension de ce que l'humanité affronte ?

M. GREEN : C'est bien mon avis.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre et M. Herridge sont d'accord sur tant de choses que je soupçonne toujours leur désaccord.

Le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je voudrais poser une question qui s'inspire de ce que vous avez dit à la Chambre sur l'avenir des Nations Unies, sous le rapport de l'organisation. Vous vous souvenez avoir déclaré que, le désarmement mis à part, l'avenir des Nations Unies était la question qui causait le plus de souci au sein de l'Assemblée.

Je groupe en un même faisceau l'avenir manifeste des Nations Unies, son organisation structurale et les multiples modifications qui ont été proposées de temps à autre relativement à une simple procédure qui pourrait être laissée de côté pour le moment, mais je me demande si vous pourriez développer vos idées sur la question de savoir comment nous agissons en face de l'expansion de cette structure : si, étant donné la façon dont l'ONU est constituée par la charte, vous êtes d'avis qu'elle a dépassé la limite de son utilité ; si, en élargissant simplement le Conseil économique et social, nous nous occuperons comme il convient des nouveaux Etats qui en deviennent membres ; si, étant donné, par exemple, l'admission de nouveaux Etats, on craint que les avantages de certains groupements de votes réclament, du point de vue de notre propre position politique, des changements au sein du Conseil. Ou bien êtes-vous d'avis que, le *statu quo* étant maintenu, les principes de la charte resteront tels qu'ils étaient il y a 15 ans ? Le ministère des Affaires extérieures songe-t-il à effectuer une revue des changements qui pourraient y être apportés ou proposés ? Je ne parle pas de changement comme celui que les Soviets ont mentionné quant à l'inclusion d'un veto absolu à l'Assemblée générale.

M. GREEN : Comme vous le savez, la Division des Nations Unies du ministère se tient au courant de tout ce qui se passe. Nous avons préconisé l'élargissement des cadres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social de façon à inclure une représentation satisfaisante de l'Afrique et, peut-être, de l'Asie tout en gardant les places occupées par les pays plus anciens. Le personnel des Nations Unies devrait aussi être largement regroupé, de façon à inclure plus de représentants des nouveaux pays. Ce n'est pas toujours chose facile parce que ces derniers n'ont pas un nombreux personnel compétent, mais je crois qu'il est essentiel que le personnel soit plus largement réparti à mesure que s'accroît le nombre des Etats membres des Nations Unies. Nous désirons fort de tels changements, mais nous avons été prudents au sujet de plaintes portées contre l'organisation, de crainte qu'elles ne servent à appuyer ou ne soient réputées appuyer les virulentes attaques dirigées contre le secrétaire général et le secrétariat par les pays communistes.

Cette dernière session en particulier n'a pas été favorable aux plaintes qu'avaient à formuler des pays comme le Canada ; c'est pourquoi nous avons été circonspects et n'avons pas fait de propositions dans la mesure où nous aurions pu le faire à une autre session.

En ce qui concerne la question des blocs, nous sommes d'avis qu'il vaut mieux que les nations agissent le moins possible en blocs, qu'elles agissent individuellement. C'est ce que le Canada s'efforce de faire. Vous avez sans doute remarqué que nous nous sommes prononcés contre la formation d'un bloc de l'OTAN au sein des Nations Unies. A mon avis, l'ONU serait plus forte si les nations agissaient individuellement au lieu de former une demi-douzaine de blocs et de voter comme tels.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je suis sûr, monsieur le ministre, que nous sommes tous de cet avis. Le plus simple, c'est que l'Assemblée ne touche pas à son fonctionnement même, mais tout changement qui s'impose doit porter uniquement sur l'expansion des deux Conseils en vue de répondre au nombre croissant de nouvelles nations.

M. GREEN : C'est l'un des besoins urgents de l'heure, mais il a été impossible de le faire.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : A propos de cette question des affaires des Nations Unies dont M. Smith vient de parler, je crois à ce que vous avez dit au sujet du Conseil économique et social, mais nous n'avons pas votre opinion sur les modifications à apporter à la procédure de l'Assemblée. Je ne dis pas que nous devrions nous en occuper maintenant, car il faut choisir le moment opportun; mais avons-nous adopté une attitude sur la question du vote à l'Assemblée? N'avons-nous pas pris en considération cet aspect du problème?

M. GREEN : Je ne suis pas en mesure de donner une réponse détaillée à ces questions, monsieur Martin. Je le répète, nous avons pris soin, cette année, de ne pas soulever de critiques. Je ne doute aucunement que la Division a des idées quant à l'amélioration qui pourrait avoir lieu, et nous serions heureux d'avoir des suggestions sur ce point.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Peut-être pourrions-nous aborder plus tard ce problème avec vos fonctionnaires.

M. GREEN : J'en serais très heureux.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vous nous avez parlé de la réforme de la charge de secrétaire général proposée par M. Krouchtchev et nous partageons tous votre opinion, mais avez-vous des commentaires à faire sur des propositions relatives à une certaine modification de cette charge dont la rumeur court actuellement?

M. GREEN : Nous appuierions le secrétaire général de toutes nos forces. Nous n'avons en ce moment aucun changement à proposer au sujet de cette charge. Le premier ministre s'est prononcé très catégoriquement en faveur du secrétaire général au début de la session, l'automne dernier, et nous avons constamment maintenu cette attitude.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : L'un des plus importants pays de l'Ouest n'a-t-il pas récemment proposé que soient nommés au secrétariat trois ou quatre fonctionnaires ayant rang de sous-ministres, mais qui n'auraient rien à voir au caractère fondamental du rôle assigné au secrétaire général par l'article 99 de la charte?

M. GREEN : Je ne voudrais prendre aucun engagement à l'appui d'une mesure de ce genre, parce que les pays communistes pourraient trop facilement en profiter pour lancer une attaque contre le secrétaire général.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Cela s'est déjà fait en 1945. Je crois que vous avez raison sur ce point, car une proposition a été formulée en 1945, et elle a été reprise par une des puissances de l'Ouest.

M. GREEN : A notre avis, ces attaques contre le secrétaire général sont si graves et si dangereuses pour la vie même de l'Organisation des Nations Unies que nous ne voulons rien faire ni dire qui puisse servir la cause des pays communistes.

M. CARDIN : N'est-il pas vrai qu'une revision générale de la charte des Nations Unies a été prévue? Le ministre pourrait-il alors nous dire quand l'Assemblée serait normalement saisie de cette revision?

M. GREEN : La charte prévoit apparemment une revision à la fin d'une période de dix ans. Des plans ont été dressés à cette fin, mais ils ont été bloqués par l'Union soviétique.

M. CARDIN : Des efforts ont-ils été faits récemment pour la revision de la charte?

M. GREEN : Non; la Russie s'y oppose toujours.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je pensais que les pays, dont le Canada, étaient généralement d'avis que la fin d'une période de dix ans n'était pas le moment opportun pour procéder à une revision de la charte.

M. GREEN : Le sous-secrétaire d'Etat me dit que les grandes puissances n'ont pas réussi à s'entendre et que l'Union soviétique, en particulier, a soutenu que ce n'était pas le temps d'opérer des changements, de sorte que rien n'a été fait.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le Royaume-Uni et nous-même avons fait connaître notre attitude.

Le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

M. HELLYER : Si l'Organisation des Nations Unies se trouve dans cette situation précaire, ainsi qu'il ressort de l'opinion exprimée ici, cela ne souligne-t-il pas la difficulté d'en arriver à un accord sur le désarmement, pour autant que l'ONU pourrait servir d'instrument pour le maintien de la paix et de l'ordre après qu'on en serait venu à une entente ?

M. GREEN : L'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies est naturellement le désarmement, et tout accord éventuel à cet égard devrait être conclu sous l'égide de l'ONU. Nous étions d'avis que les négociations devaient être autant que possible reliées à la Commission de désarmement des Nations Unies. Nous avons insisté pour que soient établis des sous-comités de la Commission de désarmement des Nations Unies qui seraient chargés d'étudier les divers aspects du problème et aussi de veiller sur les négociations.

M. HELLYER : Des pays qui ne sont pas membres de l'ONU étaient-ils liés par quelqu'une de ses décisions relatives au désarmement ?

M. GREEN : Le plan prévoit qu'il y avait un accord sur le désarmement entre les nations et, bien entendu, des pays tels que la Chine communiste et l'Allemagne de l'Ouest qui n'en sont pas membres, seraient liés par cet accord.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Monsieur le ministre, nous reconnaissons avec vous que nous ne devons pas adhérer au système de vote par blocs aux Nations Unies, mais n'êtes-vous pas d'avis que le Commonwealth pourrait, comme tel, jouer un rôle un peu plus utile dans le maintien de la paix mondiale ? Je songe en ce moment à un rapport du ministère des Affaires extérieures qui rappelle le discours dans lequel le premier ministre préconise des réunions annuelles et régulières des premiers ministres des pays du Commonwealth. Pour la première fois, nous avons été témoins, lors de la dernière réunion, d'une attitude nettement définie prise à une conférence des premiers ministres des pays du Commonwealth. Il est certain que le Commonwealth ne vote pas en bloc aux Nations Unies; il ne l'a pas fait à la dernière assemblée. Je ne veux pas donner à entendre qu'il faut le faire, mais je me demande si à l'Organisation des Nations Unies ou en dehors d'elle le Commonwealth ne pourrait pas être une force plus utile qu'il ne l'a été dans le passé. Quelle est votre opinion sur ce point ?

M. GREEN : J'aimerais bien qu'il puisse le faire. J'ai été très heureux de ce que les premiers ministres des pays du Commonwealth se soient mis d'accord, à Londres, sur la déclaration relative au désarmement, et je crois aussi qu'il serait très utile que les premiers ministres des pays du Commonwealth se réunissent tous les ans. Ces réunions donnent une grande impulsion à la collaboration au sein du Commonwealth. Ne l'oubliez pas, j'ai trouvé qu'il existe aux Nations Unies, entre les membres du Commonwealth, un certain sentiment qui permet de discuter plus facilement entre eux qu'avec les autres pays. Nous l'avons constaté, par exemple, à propos de notre résolution sur le désarmement. Bien que nous n'ayons pas eu l'appui de tous les membres du Commonwealth, nous avons eu très vite celui du Pakistan et de la Malaisie. Ils ont compris immédiatement quels étaient nos objectifs et ils étaient très heureux de nous appuyer. Il en a été de même de la Nouvelle-Zélande. C'est une sorte de camaraderie que vous ne pouvez ni définir ni apprécier à sa juste valeur, mais qui est de la plus haute importance.

M. CARDIN : La délégation canadienne aux Nations Unies s'est-elle efforcée d'obtenir la coopération des nations moyennes en tant que groupe ?

M. GREEN : Il n'y a rien de tel qu'un groupe de nations moyennes. En outre, ce qui constitue ou ne constitue pas une nation moyenne est très indéfini; mais nous avons de très bonnes relations avec un grand nombre de nations qui, je pense, pourraient se placer dans cette catégorie. J'ai dit, en plusieurs occasions, que nous travaillons en relation très étroite avec les pays scandinaves et que, à New-York, on entend parler de l'axe canado-scandinave. Nous agissons en étroite liaison avec le Japon et avec les pays de l'Amérique latine, Mexique, Brésil, Argentine, Chili, Pérou et Venezuela.

M. CARDIN : Est-il possible d'obtenir une sorte d'accord entre des nations de même importance ? Cela a-t-il pu se faire ?

M. GREEN : Je ne crois pas qu'on puisse prendre l'importance pour base. Nous avons aussi travaillé en étroite collaboration avec la Tunisie qui, soit dit en passant, a accompli une magnifique besogne aux Nations Unies. Elle a été membre du Conseil de sécurité pendant deux ans et s'est montrée à hauteur de la tâche. Elle a plus de 3,000 hommes de troupe au Congo. Nous avons aussi agi en relation très étroite avec l'Irlande, l'Autriche, tous les membres du Commonwealth et les pays de l'OTAN, ainsi qu'avec la Yougoslavie, l'Iran et les pays africains d'expression française. Nous avons nos observateurs parlementaires de langue française pour faciliter ces contacts particuliers. Ils se sont employés surtout à cela durant cette dernière session et ils ont accompli une magnifique besogne. Ils ont créé des liens d'amitié qui dureront très longtemps. Voilà qui est bien important pour le Canada, non seulement parce que notre pays est bilingue, mais aussi parce que ces nations africaines d'expression française disposent d'un bon nombre de votes. Le Canada a des contacts étroits dans le monde entier et ces pays nous ont été extrêmement utiles. Nous ne nous efforçons cependant pas de nous attacher des puissances de catégorie moyenne comme telles.

M. McINTOSH : Le ministre a affirmé précédemment, — et il l'a confirmé hier, — que des progrès avaient été réalisés dans les négociations sur le désarmement. Il a parlé des attitudes différentes de l'URSS et des Etats-Unis, qui ne semblent pas trop s'écarter l'une de l'autre, et il a ajouté qu'un certain accord peut se faire à l'avenir sur cette question. Pourrait-il nous dire un mot des progrès accomplis en matière d'inspection par les pays de l'Ouest, ainsi que de l'idée de l'URSS sur ce même sujet ? A-t-elle fait des concessions à l'égard des premières exigences de l'Ouest ?

M. GREEN : Pour ce qui est des négociations sur les essais d'armes nucléaires, elle a accepté un certain nombre d'inspections; je pense que c'était trois par année. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni en voulaient 19 ou 20 par année, mais les Russes ont consenti à trois inspections.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Et le veto.

M. GREEN : Ils proposent que le contrôle des inspections soit confié à un groupe de trois plutôt qu'à un seul.

M. McINTOSH : Avez-vous dit un groupe de trois ou trois inspections ?

M. GREEN : Un groupe de trois.

M. McINTOSH : Avez-vous dit que les Russes avaient consenti à un certain nombre d'inspections par année ?

M. GREEN : Trois par année.

M. ASSELIN : Vous avez dit, la semaine dernière, que le Canada entendait établir un fonds de \$300,000 pour les pays africains d'expression française. Je voudrais vous remercier de cette déclaration au nom de mes amis africains. Je suis sûr qu'elle sera bien accueillie par ces nouveaux pays, car des demandes avaient été faites pour que le Canada crée des échanges entre ces pays et le notre. Vous avez ajouté que ce plan devra être élaboré avec le concours des provinces. Celles-ci ont-elles signifié leur acceptation ?

M. GREEN : Nous avons reçu des réponses de trois ou quatre d'entre elles. Les lettres ne sont parties...

M. ASSELIN : Pouvez-vous indiquer celles qui ont répondu ?

M. GREEN : Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique et une autre, mais je n'en suis pas sûr. Nous n'avons pas raison de penser que toutes les provinces ne...

M. ASSELIN : Le Québec a-t-il répondu ?

M. GREEN : Non.

M. CARDIN : Je voudrais faire miennes les observations qu'on a énoncées. La déclaration a été faite il y a quelque temps et je suis sûr que le Québec comme les autres prouvera que l'initiative que vous avez prise en vaut la peine.

M. GREEN : Il y a eu des entretiens avec les autorités du Québec.

M. McINTOSH : Je me demande pourquoi les puissances de l'Ouest ont jugé que trois inspections annuelles étaient insuffisantes.

M. GREEN : C'est une question d'ordre technique, monsieur McIntosh. Elles étaient apparemment d'avis qu'il en fallait 19 par année.

Le général BURNS : Je crois savoir, monsieur McIntosh, que la première proposition des puissances de l'Ouest prévoyait 20 inspections de ce qu'elles croyaient être des événements douteux dont elles ne pouvaient dire nettement qu'il s'agissait de séismes et dont elles pensaient, une fois le plan mis en vigueur, qu'il pourrait s'agir d'explosions nucléaires souterraines. Elles croyaient qu'il pouvait être nécessaire de faire 20 inspections annuelles, d'avoir le droit de faire des inspections au sujet de ce qu'elles appellent des faits douteux pour s'assurer que ce n'étaient pas des explosions nucléaires, mais bien de réels séismes ou des choses sans importance. Les Russes ont décidé qu'ils ne consentiraient qu'à trois inspections, et voilà tout un conflit entre les deux côtés. L'Ouest dit qu'il lui faut le droit de faire 20 inspections sur toute l'étendue du territoire russe pour être sûr ou raisonnablement sûr qu'aucun essai souterrain ou clandestin n'y est effectué, et les Russes prétendent que ce n'est pas nécessaire et que trois suffisent. Telle est la situation.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Ce sont tous des essais souterrains ?

Le général BURNS : Nous pouvons découvrir n'importe quel essai fait à ciel ouvert.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Un grand nombre de gens, notamment le président Kennedy, ont déclaré que si les Nations-Unies veulent survivre, il appartiendra dans une très large mesure aux nations soi-disant libres d'engagement ou neutres ou moyennes de jouer un plein rôle ou peut-être un rôle plus actif au sein des Nations Unies. Nous en avons vu quelques exemples, quand il s'est agi d'appuyer le vote de confiance dans le secrétaire général, surtout de la part des Africains, dans les derniers jours de la session, et aussi à l'occasion de notre propre résolution sur le financement. Je me demande si vous croyez que certains pays neutres, non engagés, ne devront pas encore nous donner un bon coup de main et se montrer actifs pour que nous puissions réussir à l'avenir. Pensez-vous qu'ils fassent leur part sur ce point ?

M. GREEN : Il est très difficile de répondre à cette question. Je pense parfois que les activités sont trop nombreuses là-bas pour que nous puissions voir à tout. La plupart des pays semblent être toujours très occupés à préparer des résolutions, des amendements et ainsi de suite. Je ne vois vraiment pas comment un pays peut être plus actif, ni quels pays en particulier vous avez à l'idée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je ne songeais pas spécialement à ce genre d'activité. Des résultats peuvent être attendus même du seul fait d'assister à certaines séances et d'y travailler en collaboration avec d'autres délégations. J'ai parfois l'impression que certaines d'entre elles ne témoignent guère ou point d'intérêt, à moins qu'il ne s'agisse d'une question qui les touche directement et, dans bien des cas, certaines s'abstiennent des réunions de divers comités qui sont d'un intérêt vital pour l'avenir des Nations Unies. Le fait que les pays non engagés ont maintenu la position du secrétaire général était assurément une bonne chose, mais je me demande si nous ne pourrions pas attendre d'eux qu'ils jouent un rôle plus actif au sein des Nations Unies.

M. GREEN : Je ne tiens pas à faire de commentaire sur ce point. Peu nombreux sont les pays qui ont autant de représentants que le Canada ou, devrais-je dire, de représentants aussi compétents. Cela devrait vous satisfaire, Arthur.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je vous ai compris.

M. GREEN : Dans le cas de nouveaux pays, il est très difficile de trouver le personnel pour tous ces comités. Ils sont tout simplement dépourvus de gens qualifiés pour affecter un représentant de premier ordre à chaque comité. Je m'étonne même qu'ils puissent faire aussi bien qu'ils le font. J'imagine qu'ils prendront une part plus active au travail des Nations Unies à mesure qu'ils auront plus d'hommes qualifiés et acquerront plus d'expérience.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Merci, monsieur le ministre.

M. GREEN : Quelques-uns des nouveaux pays prennent déjà une part très active et se font entendre. Quelques délégués peuvent passer d'un comité à l'autre et y prendre la parole.

M. STINTON : Il semble que la discussion dévie vers les questions relatives aux Nations Unies au lieu de rester sur le désarmement. Le ministre n'est-il pas d'avis que la question principale aux Nations Unies attirera d'année en année de la part de ses membres suffisamment d'argent pour qu'elles puissent continuer leur oeuvre ? Voici que les opérations du Congo coûtent presque deux fois plus cher en un an que le montant total du budget régulier des Nations Unies, et nous constatons que les pays du bloc soviétique refusent d'en verser leur part, comme ils refusent au cours des ans de verser une large part des crédits réguliers. Le fait est que si les pays de l'Ouest, — notamment les Etats-Unis, — ne comblaient pas la lacune, d'une année à l'autre, il y a longtemps que l'édifice se serait écroulé. N'est-il pas très important que les autres pays occidentaux et quelques-uns de ces pays dits non engagés se soucient d'acquitter leur part du budget des dépenses et d'accroître leur contribution volontaire aux organismes et à des choses comme le fonds spécial ? Ma question revient à demander si l'avenir de l'Organisation ne dépend pas du degré de bonne volonté des états membres à verser leur quote-part ?

M. GREEN : C'est parfaitement vrai. Nous avons déposé cette année une résolution tendant à effectuer, à la prochaine session, une revue générale du programme de financement des opérations des Nations Unies. L'opération du Congo a grevé le budget des Nations Unies d'énormes dépenses et, ainsi que vous l'avez dit, plusieurs pays refusent d'en acquitter leur part. Les pays communistes ne veulent rien payer, la France non plus, et les pays communistes refusent de verser quoi que ce soit pour la force de secours au Moyen-Orient. Cette question de financement est sérieuse.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Comment l'Union soviétique justifie-t-elle son refus de verser quoi que ce soit pour l'opération du Congo, alors qu'elle a appuyé, l'an dernier, au Conseil de sécurité la motion relative à l'intervention au Congo ?

M. GREEN : Il est difficile à justifier.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le Caire était un cas où leur argument était valable, mais il ne l'est sûrement pas dans le cas présent.

M. GREEN : C'est pourquoi je suis pessimiste.

M. McCLEAVE : S'agit-il de l'ONU ou des institutions spécialisées ?

M. AIKEN : Je pensais que le débat portait sur le désarmement.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : A la fois sur l'ONU et le désarmement.

M. McCLEAVE : Je voudrais poser une question sur les institutions spécialisées. J'ai déjà soulevé ce point à des réunions antérieures. Je sais que le Canada a des missions auprès de ces organismes. A l'UNESCO, par exemple, M. Morissette et moi en avons eu une récemment. Le ministre ou M. Robertson pourraient peut-être nous dire à quels organismes des Nations Unies le Canada n'est pas représenté par une mission.

M. ROBERTSON : Nous avons en Europe une mission permanente auprès des Nations Unies. Elle sert de liaison avec les institutions spécialisées établies en Europe, comme l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne, à laquelle est attachée l'Organisation météorologique mondiale. Ces organismes internationaux sont desservis par notre bureau permanent de Genève qui est également en relation avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne. C'est une représentation combinée entre notre ambassade d'Autriche et le bureau de Genève. Nous avons à Montréal une mission distincte qui fait partie de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Nous avons récemment établi une mission distincte attachée à notre ambassade de Paris; elle assure la liaison avec l'UNESCO. La liaison avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture se fait par l'intermédiaire de notre ambassade à Rome.

M. HERRIDGE : J'ai posé cette question parce que j'ai récemment lu quelque chose à ce sujet, mais je ne me souviens pas où. Proposition a-t-elle été faite de transporter le siège de l'Organisation des Nations Unies dans un autre pays et, dans le cas de l'affirmative, qui l'a faite ?

M. GREEN : La proposition en a été faite de temps à autre, mais je ne crois pas qu'elle ait été faite très sérieusement. J'imagine que la plupart des délégués aiment aller passer quelques mois à New-York, même M. Krouchtchev.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Si nous sommes revenus à la question des Nations Unies, il y a un an j'ai posé trois questions à votre sous-secrétaire ou, plutôt, j'ai formulé trois plaintes : la première, que nous n'avions pas de représentant de presse à la délégation; la deuxième, que nous n'avions pas suffisamment de souplesse, — situation qui a été corrigée depuis; nous avons eu une grande souplesse au sein de la délégation et un excellent représentant de presse, — et la troisième plainte portait sur la rémunération des membres permanents. Je ne parle pas ici des délégués pour des raisons manifestes, mais des membres du personnel. J'en ai parlé déjà plusieurs fois et je le fais encore sérieusement. On me dit que la difficulté ne vient pas du ministère des Affaires extérieures, mais de votre collègue le ministre des Finances. Il semble que la rémunération de ce personnel permanent soit faible comparativement à celle d'autres membres des délégations. Je voudrais être renseigné sur ce point. On m'avait dit que la question serait mise à l'étude et qu'il pourrait y avoir quelque augmentation.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il n'est pas juste de critiquer le ministre des Finances en la présence d'un de ses collègues.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je ne fais que citer la réponse qui m'a été faite il y a un an.

M. ROBERTSON : Le service étranger du ministère est un service intégré. Le traitement dépend de l'ancienneté et de la responsabilité du titulaire de l'emploi, et il est en corrélation avec le travail accompli à l'étranger et au pays. Le barème est général et relève de la Commission du service civil. Je crois que les traitements de ceux qui travaillent à New-York sont comparables aux traitements de ceux qui sont de service à Londres, à Washington ou ici. L'autre partie de leur revenu officiel

est une allocation fondée sur les frais que leur imposent la tâche qu'ils exécutent et le poste qu'ils occupent. En fixant ces émoluments, nous ne tenons pas seulement compte de ceux qui sont accordés à nos autres postes diplomatiques et des frais comparables — Washington, par exemple, — mais aussi, je crois, des traitements versés par d'autres pays pour le même genre d'emploi que ceux des postes canadiens. Je ne crois pas que nous soyons descendus au-dessous de ces normes. Peut-être ne sommes-nous pas généreux.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : N'est-il pas exact de dire, monsieur Robertson, que cette question est continuellement à l'étude ?

M. ROBERTSON : Elle l'est.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : J'ai été troublé par l'une des questions posées, l'an dernier, par M. Smith et à l'égard de laquelle il a dit qu'il y avait progrès; cette question avait trait à la souplesse des instructions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Pas des instructions.

M. GREEN : Je n'ai pas compris ce qu'il a voulu dire.

S. SMITH (*Calgary-Sud*) : J'ai dit, il y a un an, qu'en ce qui concerne les questions courantes, c'est-à-dire celles qui n'ont pas de rapport à la politique établie, laquelle relève du gouvernement, voire du cabinet en l'occurrence, il devrait y avoir plus de souplesse au sein de la délégation, afin qu'elle puisse prendre des décisions immédiates sur les négociations locales. J'ai ajouté, cette année, que nous avions une méthode — et je suis sûr que les délégués en conviendront — une méthode, dis-je, qui a extrêmement bien fonctionné. Ce que j'ai voulu dire, l'an dernier, c'est qu'on exigeait trop souvent de consulter Ottawa sur les détails les plus simples, qui n'avaient pas trait à la politique établie. Je vois maintenant que la situation a été corrigée et que la méthode fonctionne très bien.

M. STINSON : Soit dit avant que nous laissions le sujet des Nations Unies, le ministre connaît l'intérêt que je porte au Bureau de l'aide extérieure, rattaché à la deuxième Commission des Nations Unies. Soit dit en toute déférence, une des choses à laquelle il n'a pas été porté assez d'attention dans le récent discours que le ministre a prononcé pendant le débat sur les affaires extérieures, c'est l'établissement du Bureau de l'aide extérieure. Pourrait-il exposer sommairement au Comité le but de cet organisme et comment on s'y prend pour le doter d'un personnel compétent le plus tôt possible et pour que soient plus efficacement atteints les objectifs du programme canadien d'aide à l'étranger ?

M. GREEN : Les dispositions prises précédemment à l'égard de l'aide extérieure relevaient de trois ministères : Commerce, Finances et Affaires extérieures. Nous avons cru que ce n'était pas le moyen le plus efficace de régler ces problèmes particuliers. Un comité de hauts fonctionnaires civils a fait une étude approfondie de la question et recommandé l'établissement d'un Bureau de l'aide extérieure qui s'occuperait de toutes les questions d'assistance et ne releverait d'aucun ministère, mais plutôt du secrétaire d'état aux affaires extérieures.

Le chef de ce Bureau de l'aide extérieure a rang de sous-ministre. Cet organisme s'occupe des différentes questions suivantes : le Plan Colombo qui englobe la Birmanie, le Cambodge, le Ceylan, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, le Viet-nam; le programme des manuels de médecine; le projet d'aménagement du Mékong, l'assistance technique, le programme d'assistance Canada-Antilles; le programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth; le programme d'assistance technique aux autres pays du Commonwealth; le programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth; le programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés; le Fonds spécial des Nations Unies; le centre de formation en assistance technique des Nations Unies à l'Université de la Colombie-Britannique; le Fonds d'aménagement du bassin de l'Indes; l'Association internationale pour le développement; la Banque internationale; la Société financière internationale; le fonds général de l'Agence internationale de l'énergie atomique; le programme manitobain d'assistance technique et l'aide aux états africains de langue française en matière d'enseignement.

Je suis très satisfait de la façon dont ce Bureau de l'aide extérieure a fonctionné. Nous avons rappelé notre haut commissaire au Pakistan, Herb Moran, pour en prendre charge. Je crois que ce Bureau accomplit une tâche excellente.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : A-t-il vraiment le statut de sous-ministre ?

M. GREEN : Pas officiellement, je pense, mais il serait dans cette catégorie générale.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : L'équivalent d'adjoint exécutif.

M. GREEN : C'est une tâche très importante. Elle est efficacement exécutée. Il a fallu faire une fusion en prenant du personnel de ces trois ministères. M. Moran comparaitra devant vous. Je ne doute pas qu'il vous convaincra de l'excellence de la tâche accomplie.

M. VIVIAN : Il serait peut-être préférable que je pose ma question à M. Moran quand il comparaitra devant le Comité. Je m'intéresse à la question des relations entre le Bureau de l'aide extérieure et les autres ministères comme ceux du Commerce et des Finances. Seriez-vous disposé à en parler aujourd'hui ? Sinon, j'attendrai que M. Moran soit présent.

M. GREEN : Vous feriez aussi bien de la poser à M. Moran. Le Bureau de l'aide extérieure doit travailler en collaboration avec divers ministères, non seulement ceux que j'ai mentionnés, mais aussi le ministère de la Production de défense. Il existe en outre un comité interministériel permanent d'aide à l'étranger.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Le ministre n'a pas parlé, dans son discours à la Chambre des communes, sans doute parce qu'il n'en avait pas le temps, du problème des réfugiés. Etant donné notre importante contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés, je me demande si vous croyez que nous restons généralement dans le bon chemin en maintenant la stabilité par l'entremise de l'Office. Etes-vous d'avis que c'est le meilleur moyen de maintenir la paix dans cette région troublée du Moyen-Orient ?

M. GREEN : C'est notre opinion. Nous croyons que cet organisme accomplit une excellente besogne. Nous nous intéressons particulièrement à ce qui s'est passé durant cette dernière année. Les fonds provenant de la vente de farine donnée par le Canada servent à la fondation de deux écoles de formation technique à l'intention des jeunes des camps de réfugiés. C'est un problème d'une ampleur terrifiante, mais il semble que de réels progrès aient été accomplis dans ce domaine.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Il n'est pas question que le Canada cesse son aide. Naturellement, nous nous sommes déjà engagés pour l'année courante.

M. GREEN : J'ignore quel sera le montant prévu pour la présente année financière. Il n'a pas encore été décidé. L'an dernier, il était de 3 millions et demi de dollars.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Les réfugiés de Palestine ne sont pas inclus ?

M. ROBINSON : C'est seulement pour eux.

Le PRESIDENT : Messieurs, il est près de 4 heures. Je remercie le Comité de son attention.

Je devrais probablement exprimer un peu de regret de vous avoir laissé l'impression que nous discuterions la question du désarmement. Elle était restée sur le tapis hier et nous ne voulions pas la clore. Je crains cependant de vous avoir laissé l'impression que vous ne poseriez plus de questions. Le ministre était tout à fait disposé à répondre à toute question se rattachant à la déclaration qu'il avait faite précédemment.

Nous nous réunirons demain, à 2 heures de l'après-midi. Je crois que les avis sont maintenant sur vos bureaux.

Le Comité s'ajourne.

MERCREDI 3 mai 1961

Le PRESIDENT : Messieurs, nous avons le quorum et le ministre est présent.

M. LENNARD : Nous avons le quorum depuis quelque temps.

Le PRESIDENT : Le ministre a dit que les questions peuvent porter sur tout l'exposé qu'il a fait à la Chambre et sur la déclaration qu'il a faite ici vendredi dernier.

M. STINSON : Monsieur le président, bien que je n'aie pas eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur la copie dactylographiée, je crois avoir donné hier l'impression que le travail accompli par des fonctionnaires du ministère était sans importance. Ce n'est certes pas ce que j'ai voulu dire. J'ai pensé avoir dit que le travail du ministère dans le domaine du désarmement était, à mon avis, plus important que certaines autres choses qu'il accomplissait. Je m'efforce simplement maintenant à redonner à mes paroles d'hier le sens que je voulais y attacher.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : En toute équité pour M. Stinson, j'ajouterai ceci. (*Non consigné.*)

Le PRESIDENT : Le débat est maintenant ouvert. Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je désire poser à M. Green quelques questions sur l'Afrique. Je ne sais si elles procèdent de son exposé à la Chambre. S'il les accepte, nous pourrions en discuter.

Dans son discours du 26, le ministre a dit que certains pays d'expression française sondaient le terrain relativement à l'établissement de missions diplomatiques à Ottawa. A la page 4178 des Débats du 26 avril 1961, il a dit :

Nous envisageons avec beaucoup d'intérêt l'établissement d'une ou de deux missions dans certains de ces pays africains de langue française.

Puis-je demander quels sont les pays qui ont approché le Canada à cet égard ?

L'hon. HOWARD C. GREEN (*secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*) : C'était des démarches officieuses du Sénégal et de la République malgache, par exemple.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le gouvernement entend-il établir des ambassades ou missions, par exemple à la Côte-d'Ivoire et au Sénégal ?

M. GREEN : Nous avons envoyé M. Pierre Dupuy, notre ambassadeur en France, visiter ces pays de langue française en novembre et décembre derniers, à la suite de quoi il nous a communiqué un rapport très utile. J'espère que nous obtiendrons l'autorisation d'ouvrir au moins une ambassade. J'ignore encore dans quel pays ce sera, peut-être à la Côte-d'Ivoire. Mais si nous pouvons en établir une, l'ambassadeur serait alors accrédité auprès de plusieurs autres pays voisins. C'est surtout une question de dépenses.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Oui. Je me demandais si le Sénégal était un de ces pays où M. M. Williams, notre haut commissaire au Ghana, a assisté récemment aux célébrations de Dakar. Dois-je comprendre que ce n'est pas un de ces pays ?

M. ROBERTSON : Il était là comme ambassadeur spécial pour la célébration de l'indépendance. Il n'y était pas accrédité.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vous n'avez pas l'intention d'en établir une au Sénégal ?

M. GREEN : Le Sénégal est sur la périphérie du groupe. Il serait peut-être plus avantageux d'établir une mission dans un pays plus central, mais aucune décision définitive n'a encore été prise à cet égard.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vu que l'indépendance du Tanganyika sera proclamée en décembre de cette année, le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention d'ouvrir un commissariat ?

M. GREEN : La question est aussi à l'étude. Pour ce qui est du Nigéria, nous y avons envoyé M. Carter comme commissaire avant que le pays ait obtenu son indépendance, et il est devenu automatiquement haut commissaire le jour de la proclamation.

Il se peut que nous fassions la même chose pour le Tanganyika; cela pourrait nous aider en ce qui concerne la République malgache qui est située assez près du Tanganyika.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : A-t-on songé à ouvrir un commissariat à Salisbury, dans la Fédération de Rhodésie et de Nyassaland ?

M. GREEN : Nous avons un commissaire du commerce à Salisbury, mais nous ne songeons pas à y envoyer un commissaire tant que des mesures définitives ne seront pas prises au sujet de l'indépendance.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Avons-nous l'intention d'ouvrir des résidences en Sierra-Leone et en Tunisie ?

M. GREEN : En Sierra-Leone nous accédions notre haut commissaire au Nigéria, M. Carter. Sa nomination date du 17 avril.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Nous n'avons pas de résident à Freetown ni en Tunisie ?

M. GREEN : Non. M. Carter continuera de résider à Lagos et il visitera le Sierra-Leone plusieurs fois par année. En ce qui concerne la Tunisie, nous y avons accrédité notre ambassadeur en Suisse, M. Feaver, qui se rendra en Tunisie plusieurs fois l'an. La Tunisie a pour nous une très grande importance, parce qu'elle a fait d'excellent travail aux Nations Unies, qu'elle a des relations très étroites avec les autres Etats africains de langue française et qu'elle a appuyé leurs demandes d'adhésion à l'ONU.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Quel sera le statut de notre envoyé en Afrique du Sud après le 31 mai de cette année ? Aura-t-il rang d'ambassadeur ?

M. GREEN : Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : J'ai quelques renseignements à demander sur notre programme d'aide aux Etats africains de langue française en matière d'enseignement. Ce programme est-il restreint aux pays d'expression française situés au sud du Sahara ?

M. GREEN : Non. Il doit s'appliquer à tous les Etats de langue française.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le premier ministre a donné à entendre qu'il s'appliquerait à la Tunisie.

M. GREEN : Oui. Ici encore, la Tunisie est très importante. Elle songe à former à l'Université de Tunisie un assez bon nombre d'étudiants des pays africains d'expression française situés plus au sud.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Alors, si ce programme doit s'étendre à l'Afrique du Nord, le Maroc, par exemple, et les autres Etats qui ne sont pas de langue française seront-ils inclus ?

M. GREEN : Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Et la Lybie, la République Arabe Unie, le Soudan, l'Ethiopie et les autres Etats qui ne sont pas de langue française ?

M. GREEN : La Lybie et la République Arabe Unie ne sont pas comprises. Le programme est conçu pour les pays d'expression française.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : S'appliquerait-il à l'Ethiopie et au Somaliland ?

M. GREEN : Non.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : A aucun des Etats dont la langue n'est pas le français.

M. GREEN : C'est exact. Ils peuvent obtenir de l'aide en vertu d'un programme des Nations Unies.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : A-t-on mis à l'étude des programmes d'assistance en immobilisations pour l'Afrique ?

M. GREEN : Il y a le programme d'assistance aux pays africains du Commonwealth, en vertu duquel nous fournissons \$10.5 millions répartis sur une période de trois ans.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Est-ce pour des programmes qui comportent aussi une avance de capitaux ?

M. GREEN : Dans les pays du Commonwealth, oui. L'avance de capitaux et l'assistance sous forme d'installations permanentes sont incluses. N'oubliez pas que nous contribuons aussi au Fonds spécial des Nations Unies.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je crois savoir que, pour l'Ouganda, par exemple, il y avait une somme d'environ \$60,000 qui n'a pas été utilisée. C'est peut-être le montant total, mais pourrait-il être mis au compte des immobilisations, ou doit-il servir uniquement à l'assistance technique, aux bourses et autres choses de ce genre ?

M. GREEN : Je n'ai pas le détail d'une attribution de ce genre à l'Ouganda. Il se peut qu'il y ait eu quelque programme particulier, mais je n'en ai pas le détail sous la main. Vous pourriez obtenir le renseignement de M. Moran.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Puis-je demander si l'Afrique du Sud pourra participer, après le mois de mai 1961, aux bourses canadiennes instituées sous le régime du plan du Commonwealth ?

M. GREEN : Je l'ignore.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il n'y a pas eu de décision ?

M. GREEN : Nous n'avons pas étudié les conséquences du changement de statut de l'Afrique du Sud sous le rapport des bourses d'études du Commonwealth.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : M. Mboya, du Ghana, a dit au peuple canadien, à la radio, quand il était ici à la mi-avril, qu'il demanderait de l'aide financière pour organiser le transport aérien d'étudiants africains au Canada à l'automne de 1961. Une demande officielle a-t-elle été faite et, dans le cas de l'affirmative, a-t-on pris une décision à cet égard ?

M. GREEN : Aucune demande officielle n'a apparemment été faite.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il n'y a pas eu de requête officielle ?

M. GREEN : La semaine dernière, j'ai reçu de M. Mboya une lettre dans laquelle il me remerciait d'avoir conféré avec lui, ici, mentionnant l'opportunité d'aider la Fédération des étudiants africains.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Avons-nous des plans analogues aux programmes de subventions américaines aux dirigeants africains qui viendraient visiter le Canada ?

M. GREEN : Nous n'avons que ce qui est prévu par le crédit général du ministre concernant les réceptions officielles.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi doit être discontinué, à l'Université Carleton, le cours d'administration publique destiné aux étudiants africains, asiatiques et, je pense, antillais ?

M. GREEN : Il s'agit là d'un programme de formation des Nations Unies, et j'aimerais qu'il ne fût pas discontinué. C'est la première fois que j'en entends parler.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je pense que c'est exact, qu'il sera discontinué.

M. GREEN : L'Université Carleton a fait d'excellente besogne avec ces étudiants.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : J'ai appris qu'il devait être discontinué. Cependant, il y a peut-être eu malentendu à cet égard; le ministre pourrait rectifier plus tard.

M. GREEN : Nous vérifierons certainement. En vertu de ce programme, des fonctionnaires sont amenés à Carleton et un bon nombre y ont reçu leur formation.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le premier ministre a-t-il l'intention d'accepter l'invitation du premier ministre Nkrumah et de se rendre au Ghana ?

M. GREEN : Il faudra le lui demander.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre a-t-il lui-même l'intention de se rendre au Ghana ?

M. GREEN : Je puis bien difficilement quitter Ottawa maintenant. Je devais aller au Nigéria, au Ghana et à Sierra-Leone, l'automne dernier; mais j'ai dû abandonner l'idée de ce voyage à cause de toutes les disputes aux Nations Unies.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vous n'aimeriez pas amener avec vous à ces réunions les membres du Comité des affaires extérieures ?

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Vous aimeriez les amener tous.

Le PRESIDENT : Comme gardes du corps.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Et les laisser là-bas.

M. McCLEAVE : Quelle est la principale objection ou le principal obstacle à notre adhésion à l'Organisation des Etats d'Amérique ? L'opposition vient peut-être en partie de l'opinion publique de certaines régions du Canada.

M. GREEN : Oui, et j'ai déjà dit au Comité des affaires extérieures que nous donnons aux Canadiens le temps d'étudier la question. Ce serait un grand pas à faire dans la politique étrangère canadienne et la question a soulevé un intérêt considérable. Comme vous le savez, il y a de forts arguments pour et contre. Une partie de la presse est d'un côté, l'autre partie de l'autre. Il me paraît sage de laisser le peuple canadien y réfléchir davantage.

Mlle AITKEN : Je désire changer de sujet. Le ministre pourra-t-il nous mettre parfaitement au courant du problème de l'entrée de la Chine dans l'ONU ? M. Philip Noël-Baker était ici la semaine dernière et a parlé pour la Chine. Puis, quand il fut acculé à la question de Formose, il exprima l'idée qu'un plébiscite devrait être tenu là-bas pour laisser la population de Formose décider si elle veut devenir membre des Nations Unies.

M. GREEN : La question de l'admission de la Chine communiste aux Nations Unies a été réglée par une motion voulant que le sujet ne soit pas discuté pendant toute la session courante. N'oubliez pas que la discussion de la motion entraîne toute une revue des arguments pour et contre l'admission de la Chine communiste aux Nations Unies. Quelle sera la situation à l'automne, je ne saurais le dire maintenant. C'est une des plus importantes questions à l'étude au ministère; il se peut que, dans l'intervalle, l'évolution des affaires mondiales exerce un effet capital sur l'attitude définitive du Canada.

Quant à Formose, il nous arrive souvent, comme vous le savez, d'oublier que les Formosans ont le droit de décider ce qu'ils veulent faire. Il n'y en a pas beaucoup, à mon avis, qui voudraient passer dans le camp de la Chine communiste, mais cette question particulière devra faire l'objet d'une étude plus approfondie. On n'a pas beaucoup discuté le sujet aux Nations Unies. Il va de soi que la Chine Rouge est fermement décidée à ne pas accepter d'être reconnue et, je pense, n'accepterait pas de devenir membre des Nations Unies si on ne lui reconnaissait pas le droit d'annexer Formose.

M. VIVIAN : Le ministre voudrait-il revenir à la réponse qu'il a faite à la question de M. McCleave ? Serait-il possible d'obtenir pour les fins du compte rendu des renseignements précis et objectifs concernant l'affiliation à l'OEA et les obligations qu'elle entraîne ?

M. GREEN : Peut-être pourrions-nous annexer au compte rendu une copie des traités, si cela pouvait avoir quelque utilité.

Le PRESIDENT : Le Comité le désire-t-il ?

Des VOIX : D'accord.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Quelle était la proposition ? Je m'excuse.

M. GREE : D'annexer au compte rendu une copie des traités établissant l'O.E.A.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je sais que M. Smith veut poser quelques questions dérivées des miennes, puis je voudrais en poser sur l'OEA.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Puis-je demander communication de renseignements qui, je crois, ne sont pas contenus dans le rapport du ministère des Affaires extérieures ? S'il n'est pas facile de le faire présentement, on pourrait les déposer à une réunion ultérieure. Je voudrais savoir quel est le nombre total des membres du personnel du ministère et relier le renseignement à l'accroissement du nombre de postes que le Canada a créés au cours de l'année écoulée. A en juger par les chiffres que j'ai en main, je crains un peu que le personnel n'ait pas augmenté proportionnellement aux responsabilités que nous assumons dans le nombre de nos postes à l'étranger. Si je fais erreur, cela ressortira de ce que les membres du Comité diront.

M. GREEN : Nous entretenons des relations diplomatiques avec 16 pays où nos ambassadeurs ne résident pas : ils résident dans un autre pays; depuis quelques mois nous avons recouru couramment à cette méthode. J'ai beaucoup de difficulté à obtenir des fonds pour de nouvelles missions. Elles coûtent peut-être \$100,000 par année, sans compter les dépenses d'immobilisations, de sorte qu'il n'est pas toujours facile d'obtenir les fonds.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : J'en conviens.

M. GREEN : Ce système de multiple accréditation signifie que nos ambassadeurs doivent travailler dur; que ce soit une bonne ou une mauvaise chose, c'est question d'opinion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je le reconnais aussi, je voudrais savoir comment nous devons relier ce personnel à celui des Affaires extérieures posté à Ottawa. Ceux d'entre nous qui ont travaillé avec ces gens savent qu'ils sont d'excellente qualité. Croyez-vous que vous puissiez faire un peu mieux sous le rapport du personnel pour répondre aux responsabilités que vous avez assumées ? Vous avez un certain nombre de gens qui assistent aux séances de l'Assemblée et un autre groupe qui assistera à d'autres réunions internationales. Vous devez aussi remplir un certain nombre de postes où il n'est pas question pour le moment de nommer des ambassadeurs attitrés. Vous trouvez-vous par conséquent dans une situation où vous êtes un peu embarrassé du fait que votre personnel actuel devrait être tout prochainement augmenté.

M. GREEN : Je ne crois pas que la situation soit si mauvaise. J'imagine que tout ministre aimerait avoir un personnel plus nombreux, mais il y a toujours la difficulté financière dont j'ai parlé.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Vous n'êtes pas inquiet : voilà la réponse.

M. GREEN : Je suis toujours inquiet, mais je ne voudrais pas que l'impression se répande que nous manquons d'efficacité faute d'un personnel suffisant.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Ce n'est pas ce que je veux donner à entendre.

M. GREEN : Mais c'est la conclusion que certaines gens pourraient tirer.

M. VIVIAN : Vous cherchez une situation, Arthur ?

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Non, j'en ai une aux Nations Unies.

M. GREEN : Nous avons environ 300 candidats chaque année et nous n'en prenons que de 15 à 25. Le niveau des examens est très élevé et, bien entendu, ici encore le Conseil du Trésor voit à l'engagement du personnel régulier et, si nous voulons l'augmenter, nous devons convaincre le Conseil du Trésor de la nécessité de le faire. M.

Martin le sait bien, ce n'est pas toujours facile. Avec la naissance de tant de nouvelles nations et parce que le Canada doit établir des relations avec elles, nous devons être prêts, si nous voulons accomplir la tâche qui nous est dévolue, à donner plus d'expansion au ministère des Affaires extérieures et à maintenir son efficacité à un niveau très élevé.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Voilà la réponse que j'espérais obtenir au début.

Le PRESIDENT : M. Stinson désire faire quelques remarques, puis ce sera le tour de M. Martin.

M. STINSON : Le ministre pourrait-il nous dire si le ministère songe à accorder des crédits ou une rémunération supplémentaire aux fonctionnaires du service extérieur qui entrent en fonction avec une maîtrise ou un doctorat en philosophie, afin que plus de gens qui se destinent à la carrière aient une plus haute compétence académique ?

M. GREEN : Voulez-vous dire qu'un docteur en philosophie devrait être mieux rémunéré qu'un maître es arts ?

M. STINSON : Je pense que l'argument peut se soutenir.

M. GREEN : Je n'en suis pas si sûr. Il peut arriver qu'un bon boxeur professionnel fasse aussi bien qu'un docteur en philosophie.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : En avez-vous un à l'idée ?

M. GREEN : Je pense qu'on doit tenir compte de tout cela dans les notes d'examen. Le candidat ayant une formation plus avancée aurait probablement la préférence, mais il n'y a pas de différence dans le traitement.

M. STINSON : Le ministre ne croit-il pas qu'à cause de cela le ministère perd d'excellents sujets ayant une compétence académique très élevée ?

M. GREEN : Je n'en sais rien. Nous ne manquons pas de candidats.

M. STINSON : Combien de candidats aux récents examens possédaient une maîtrise ou un degré plus élevé ?

M. ROBERTSON : Je ne pourrais pas vous citer de chiffre.

M. STINSON : Pourriez-vous m'en donner une idée approximative ?

M. ROBERTSON : Nous nous attendons normalement que les candidats aient un degré. Le minimum exigé est le B.A.; mais j'estime que, sur 15 ou 20 candidats qui entrent dans le service chaque année, il n'y en a pas plus de 2 ou 3 qui n'ont pas pris de grade. Les autres auront poussé leurs études plus avant au Canada ou à l'étranger pour l'obtention d'un grade avancé. La plupart ont obtenu leur M.A. et il y en a un bon nombre qui nous viennent avec un doctorat; c'est ce que nous préférons de nos candidats. Je dois dire cependant que nous devons ouvrir des concours pour obtenir ce genre de candidats.

M. GREEN : Les universités nous font concurrence, maintenant qu'elles ont haussé leurs traitements, et nous avons aussi la concurrence du ministère du Commerce.

Le PRESIDENT : Avez-vous une autre question à poser, monsieur McGee ?

M. MCGEE : Oui, j'en ai une.

A propos de ces grades élevés, je crois savoir qu'aucun candidat de moins de trente ans n'est accepté.

M. ROBERTSON : Je pense que la limite est 31 ans.

M. MCGEE : N'y a-t-il pas risque que cette limite d'âge écarte quelqu'un qui s'est lancé dans un long programme d'études qu'il ne pourrait terminer avant d'avoir atteint l'âge de 31 ans ? Ne craignez-vous pas de perdre de ces gens-là ?

M. ROBERTSON : Il arrive probablement de temps à autre que nous perdions un candidat très qualifié. C'est la conséquence naturelle de la fixation d'une limite d'âge, mais le régime consistant à recruter des gens dans une catégorie assez restreinte d'âge est bon à mon sens. A l'heure actuelle, notre limite d'âge est passablement plus élevée que celle fixée par la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis pour l'entrée dans le service à l'étranger. Le **Foreign Office** prend des candidats de 23 à 27 ans et, aux Etats-Unis, le même service en prend de plus jeunes encore. Il serait bien difficile pour nous de faire des exceptions. Toutefois, nous avons accepté des candidats qui ont réussi à leurs examens et leur avons donné un congé pour leur permettre de terminer leur cours universitaire. Le ministère s'est montré assez souple sous ce rapport.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Pensez-vous qu'un étudiant de l'Université de la Colombie-Britannique obtiendrait la préférence ?

M. GREEN : Un bon nombre d'entre eux réussissent, mais pas autant que je le désirerais.

M. STINSON : Puisque nous en sommes encore à cette question de personnel, dans quelle mesure le ministère entend-il donner à ses fonctionnaires l'occasion de consacrer une année ou deux à l'obtention de grades, disons après cinq ou dix ans de service ? Si je pose cette question, c'est que je sais qu'on accorde beaucoup d'attention à la formation de fonctionnaires pendant qu'ils occupent des postes diplomatiques à l'étranger et aussi à Ottawa. J'estime qu'un retour à l'université et à l'étude suivie d'une spécialité serait avantageuse dans certains cas.

M. GREEN : Quand c'est possible et compte tenu du travail du ministère, un congé est accordé pour la poursuite d'études pendant un an. A l'heure actuelle, par exemple, l'ancien chef de la Division de l'Extrême-Orient, M. Collins, suit un cours à l'Université Harvard. En outre, nous pouvons envoyer des fonctionnaires du service diplomatique à l'Imperial Defense College, de Londres, et au Collège de la Défense nationale, à Kingston. Ils obtiennent ainsi une formation très utile. De plus, il y a certains cours spéciaux de langues étrangères.

Le PRESIDENT : Vous avez une question à poser, monsieur Martin ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Pas au sujet du personnel, monsieur le président.

Le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions sur le sujet du personnel ?

M. McGEE : Pour revenir à cette limite d'âge, j'ai entendu dire qu'il existe une certaine mentalité de cloître dans le ministère; on prétend que c'est dû en partie à ce que les gens y entrent jeunes et sont formés par le ministère. On avance comme argument que le personnel peut, en général, perdre un peu de sa large perspective parce qu'on fait entrer au service des gens qui n'ont pas précisément l'expérience du milieu universitaire mais des affaires, des affaires à l'étranger et autres choses de ce genre. Je me demande si ce n'est pas à cause de cela qu'on songe à faire des exceptions sous le rapport de la limite d'âge. Y a-t-il de fait des exceptions à cela ?

M. ROBERTSON : Il y a trois ou quatre ans, le ministère a fait tenir par la Commission du service civil un concours spécial pour des candidats aux postes d'agents du service extérieur des classes 5 et 6 sauf erreur, venant, je pense, des catégories 5 et 6, et quelques-uns de la catégorie 3, et quelques-uns de la classe 3. Dans ce cas, nous n'avons pas tenu compte de la limite d'âge. Je crois que nous avons recruté six ou sept personnes ayant une expérience variée et spéciale, certaines d'entre elles dans divers organismes internationaux; d'autres avaient l'expérience des affaires dans le domaine professionnel. Nous avons ainsi obtenu quelques utiles recrues. Il n'est pas facile de faire entrer des gens à ce stade dans un service régulier parfaitement intégré et assujéti au mode de roulement.

M. McGEE : Pourriez-vous tourner la difficulté en faisant passer dans votre service une personne employée dans un autre ministère et sur laquelle vous avez jeté les yeux, ou bien la limite d'âge de 31 ans s'applique-t-elle aussi bien aux mutations ?

M. ROBERTSON : Elle ne s'applique pas aux mutations.

Le PRESIDENT : Vous avez une question à poser, monsieur Herridge ?

M. HERRIDGE : Oui, sur le même sujet. On a parlé d'une atmosphère de cloître. J'ai récemment reçu une lettre d'Europe mentionnant que des membres du personnel étaient envoyés à une école européenne en vue de favoriser les bonnes relations entre diplomates. Le secrétaire d'Etat pourrait-il nous dire de quoi il s'agit ?

M. GREEN : Il s'agit d'une conférence sur les immunités diplomatiques. Cela n'a rien à voir à la formation de diplomates.

M. HERRIDGE : En quoi consiste le programme ?

M. GREEN : Etablir des règles universelles quant aux privilèges et immunités des membres du service diplomatique.

M. HERRIDGE : Combien en a-t-on envoyés là et quelles ont été les dépenses à cet égard ?

M. ROBERTSON : A moins qu'il n'y ait malentendu, le ministre parle d'une conférence diplomatique des Nations Unies, tenue à Vienne le mois dernier, en vue de mettre au point le code international qui définit le statut des diplomates.

M. GREEN : Elle avait pour objet l'étude des droits de propriété, des droits à la protection dans les pays où les diplomates sont accrédités et autres choses de ce genre.

M. McGEE : Pourrions-nous obtenir une estimation du déficit annuel moyen subi par un ambassadeur à l'étranger ? Je pose la question parce que chacun sait que, dans la plupart des pays importants, il faut avoir les moyens pour être ambassadeur. Je me demandais si vous pouviez nous dire approximativement combien il faut en plus du traitement et des indemnités pour qu'un ambassadeur puisse tenir son rang ?

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Puis-je poser une autre question que j'ai d'ailleurs posée hier. J'ai demandé s'il était possible de faire comparaître ici les fonctionnaires du ministère qui s'occupent de cette question particulière. Le sous-secrétaire a déclaré qu'on étudie continuellement les indemnités des fonctionnaires du service diplomatique. J'estime qu'il serait utile que nous puissions examiner la méthode de classement des diverses régions du monde où ils sont employés selon leurs traitements et leurs dépenses. Je suis sûr que cela satisferait M. McGee et répondrait à ma question d'hier.

M. GREEN : Je serais heureux qu'un des fonctionnaires vienne expliquer la situation. Je n'aimerais cependant pas que personne se figure que ces ambassadeurs subissent un déficit.

M. McGEE : J'ajouterai que ma question se fondait sur plusieurs articles publiés sur ce sujet aux Etats-Unis et au Canada, et qu'elle était aussi motivée par les nouvelles et récentes nominations faites par le gouvernement américain.

M. GREEN : Il est possible que les Américains subissent un déficit, mais nous ne sommes pas censés faire cela.

Le PRESIDENT : Peut-être ne devrais-je pas interrompre les délibérations du Comité, mais il me semble que les questions que l'on pose maintenant s'écartent vraiment de la politique du ministère et qu'elles pourraient recevoir réponse lors de la discussion de certains postes du budget des dépenses du ministère.

Le ministre n'est avec nous que pendant trois jours, puis il s'absentera jusqu'au 25. J'estime que nous pourrions facilement terminer les questions qui lui sont adressées sur la politique de son ministère. Nous devrions concentrer davantage notre attention sur la politique générale plutôt que sur ces détails. Vous avez une question à poser, monsieur Crestohl ?

M. CRESTOHL : En ce qui concerne la politique, il était question il y a quelque temps de la création possible au Canada, avec le concours des universités, d'une école ou faculté où l'on formerait les diplomates. L'idée a-t-elle fait du chemin ces dernières années ?

M. GREEN : Non, monsieur Crestohl. De l'avis du ministère, il est plus sage de la part des candidats à des postes du service étranger d'acquérir une formation générale à une université.

M. CRESTOHL : Sous réserve, bien entendu, des concours tenus de temps à autre ?

M. GREEN : Oui.

M. CRESTOHL : Il a été question qu'une école se spécialisait en France, il y a quelques années, dans la formation de candidats à des postes diplomatiques, et l'on se demandait si nous profitons de quelque façon de ces cours ou si nous avons encouragé la création de tels cours à une ou deux de nos universités, ce qui, paraît-il, serait avantageux.

M. GREEN : Nous n'avons pas cru que c'était nécessaire au Canada. Selon l'expérience limitée que j'ai acquise au ministère, j'estime qu'il est avantageux pour un jeune homme d'acquérir une formation générale. Ainsi que l'a donné à entendre un des membres du Comité, nous ne tenons pas à ce que les fonctionnaires du ministère vivent dans une atmosphère de cloître. Une large formation préliminaire est très avantageuse. Somme toute, nos gens ne sont pas dans une catégorie à part, ayant affaire avec des membres du Parlement et toutes sortes de gens étranges. Je pense qu'une formation générale est préférable.

M. CRESTOHL : Existe-t-il ailleurs qu'en France de tels cours de formation ?

M. GREEN : Il y en a en France; mais, permettez-moi de le dire, je ne crois pas qu'un autre service étranger soit meilleur que celui du Canada.

Le PRESIDENT : M. Martin a attendu patiemment avant de pouvoir poser une question sur la Chine.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Ma question ne devait pas porter sur le sujet, à moins que vous ne vouliez revenir sur celui de la Chine.

M. STINSON : Monsieur le président, je n'ai plus qu'une question sur le sujet de la formation. Soit dit en toute déférence, il me semble que le ministère pourrait étudier la question de donner davantage à ses fonctionnaires une formation spécialisée. Je me demande s'il a songé à en garder un grand nombre dans le même domaine pendant toute leur carrière dans le service diplomatique. Il me semble qu'il y a eu tendance dans le passé à muter souvent un homme de façon qu'il puisse occuper successivement cinq ou six postes différents au cours de sa carrière. Le ministère étudie-t-il les avantages qu'il pourrait y avoir à donner à des fonctionnaires une formation spécialisée pour qu'ils puissent passer la plus grande partie de leur carrière dans un domaine particulier au pays ou à l'étranger ?

M. GREEN : Monsieur Stinson, c'est une question que je discute avec le ministère depuis que je suis devenu ministre. Nous avons, par exemple, un fonctionnaire qui parle l'espagnol, ce qui est très utile pour l'Amérique latine; mais il est envoyé au Viet-nam ou à quelque autre endroit. On m'a répondu qu'il est préférable de lui donner une formation générale, et je crois vraiment qu'il en est ainsi. Il vaut mieux que les fonctionnaires soient dressés de telle sorte qu'ils reçoivent une

formation dans divers domaines, plutôt que de les confiner dans différents compartiments et d'empêcher notre homme de l'Amérique latine d'aller en Europe et notre homme de l'Europe d'aller en Afrique, et ainsi de suite. J'estime que le ministère a raison de former ces fonctionnaires de manière à les rendre capables dans tous les domaines.

M. STINSON : Le critère n'est-il pas le service dont ils feront bénéficier les nations du monde plutôt que la formation générale qu'ils reçoivent au cours de leur carrière ?

M. GREEN : Le point est discutable et l'on ne peut pas établir de règle inflexible. Toutefois, le présent régime donne d'excellents résultats. C'est ce que j'avais à l'esprit quand j'ai dit que notre service à l'étranger était aussi bon que celui de tout autre pays.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Il est également vrai que l'expérience acquise dans le Moyen-Orient peut être mise à profit dans d'autres parties du monde. Le monde est si petit de nos jours, et si grande y est la complexité des situations qu'une formation générale est un avantage pour nos fonctionnaires.

Le PRESIDENT : Vous avez une question à poser, monsieur Martin ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je n'en avais pas, mais la remarque de M. Stinson m'en suggère une. Je me demande si, dans un service du ministère, la Division juridique par exemple, on n'a pas commis une erreur en lui donnant trop de souplesse, particulièrement en ce qui concerne le chef de ce service. Ceux qui se sont succédé à la tête de ce service ont tous été des hommes très compétents, mais M. John Reid, par exemple, l'a dirigé pendant une longue période et, si je me souviens bien, c'était sa fonction principale. Il s'y est spécialisé et y a acquis une telle connaissance qu'il est devenu très éminent dans ce domaine, à un tel point que même d'autres Etats l'ont accepté comme membre de la Cour internationale de justice. Quoi qu'il en soit, il semble que nous ayons eu après M. Reid toute une série d'hommes fort capables, mais ils n'ont jamais été maintenus assez longtemps à leur poste pour acquérir ce genre de spécialisation indispensable. Cela étant, je me demande si le ministre entend faire quelque chose à cet égard.

M. ROBERTSON : L'argument en faveur de la continuité est peut-être le plus fort, surtout à l'égard de la Division juridique. Pour les fins du compte rendu, je dois apporter une rectification, car, depuis l'élection de M. Reid à la Cour, nous n'avons eu que deux conseillers juridiques en une douzaine d'années.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : MM. Wershof et Cadieux sont devenus éminents, mais avant eux il y a eu M Hopkins.

M. ROBERTSON : Il était conseiller juridique suppléant. M. Wershof a occupé le poste de conseiller juridique pendant cinq ou six ans, peut-être sept.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Puis il a été nommé à un poste diplomatique.

M. GREEN : M. Cadieux a reçu de l'avancement; il est maintenant sous-secrétaire d'Etat suppléant.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je ne voudrais pas parler d'eux parce que ce sont des hommes de premier ordre, mais il me semble qu'il y a une raison spéciale de maintenir la continuité dans la Division juridique. Je crois que dans la plupart des administrations étrangères le chef de la Division juridique est généralement un homme qui se spécialise dans ce domaine pendant presque toute sa carrière diplomatique.

M. ROBERTSON : Je crois que nous avons dans cette division, la plus exposée peut-être aux risques du roulement, deux fonctionnaires juridiques stables qui s'attendent de travailler en permanence dans ce service, à Ottawa. Nous reconnaissons l'importance d'un équilibre en ne séparant pas, du point de vue administratif, la Division juridique de l'ensemble du service.

M. MCGEE : Ne pensez-vous pas que la théorie de l'homme indispensable avancée par M. Martin a été dissipée en 1957 ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : M. McGee parle maintenant de choses secondaires.

M. NESBITT : En pratique, les fonctionnaires du ministère reçoivent une formation assez générale et, quand certains d'entre eux se sont spécialisés, leurs connaissances sont utilisées de fait dans le ministère.

M. HELLYER : Je me demande si le ministère a parfois fait appel à des noirs canadiens pour servir dans les nouveaux pays africains ou s'il songe à en employer ? Je crois qu'il existe dans les milieux noirs du Canada un assez fort sentiment voulant que souvent les gens de race blanche ne pensent pas de la même façon que certaines gens de couleur et que nous rendrions peut-être un grand service, non seulement à nous-mêmes, mais au monde entier, en donnant aux noirs canadiens l'occasion de servir à l'étranger et d'agir comme émissaires et ambassadeurs, dans le sens large de ce terme, et que cela produirait des résultats fort avantageux.

M. GREEN : Le ministère n'a pas eu de candidats de ce genre. L'an dernier, j'ai proposé à M. Williams, chef d'un groupement de Toronto, de s'efforcer de décider quelques jeunes gens à s'engager dans cette voie, mais nous n'avons pas eu de demandes. Je reconnais qu'ils accompliraient une excellente besogne et qu'ils seraient fort utiles au ministère.

M. HELLYER : Vous avez nommé M. Williams. Je crois savoir que lui-même, par exemple, donnerait son bras droit pour avoir la chance de servir dans le ministère à n'importer quel titre.

M. GREEN : Il faudrait qu'il remplisse les conditions comme toute autre personne. Nous n'abaisserions pas le niveau pour lui.

M. HELLYER : Vous dites que vous n'abaisseriez pas le niveau, mais ne pensez-vous pas que parfois, advenant que toutes les conditions ne soient pas remplies, il soit possible de tenir compte de tous les autres facteurs ? Dans le cas présent, par exemple, ne croyez-vous pas qu'il y aurait suffisamment de conditions favorables pour obtenir les services de gens qui n'atteignent pas le même niveau académique que d'autres fonctionnaires du service diplomatique, mais qui ont cependant assez d'autres qualités pour compenser jusqu'à un certain point le manque de formation officielle ?

M. GREEN : Non. Tous ces facteurs sont pris en considération quand les demandes sont reçues, mais j'estime qu'il ne serait pas sage d'établir deux normes.

M. VIVIAN : Plusieurs questions ont été posées au sujet des programmes de formation. Je voudrais en poser une dont la réponse pourrait être donnée maintenant ou plus tard. Quelles dispositions le ministère prend-il au sujet des fonctionnaires qui reviennent de l'étranger pour se perfectionner en dehors d'Ottawa ?

M. GREEN : Il a coutume de rappeler ses fonctionnaires à Ottawa pour y être employés pendant quelque temps.

M. VIVIAN : J'ai dit en dehors d'Ottawa.

M. GREEN : Nous n'avons pas de postes à leur donner hors d'Ottawa.

M. VIVIAN : Je veux parler d'endroits où ils pourraient apprendre quelque chose sur le Canada.

M. GREEN : Quand ces fonctionnaires reviennent, ils restent normalement ici pendant deux ans; ils ont ainsi l'occasion de rentrer en contact avec le Canada.

M. VIVIAN : Rien n'a été prévu de particulier en dehors d'Ottawa ?

M. GREEN : Non; nous ne pourrions rien en faire en dehors, à moins que nous ne les fassions voyager dans tout le pays.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Il y a deux sujets sur lesquels je voudrais poser des questions. L'un d'eux a été soulevé par Mlle Aitken et a trait aux relations du Canada avec la République populaire de Chine. Je conclus de ce que le ministre a dit tantôt que le gouvernement est en train d'étudier ce problème et qu'il pourrait prendre une attitude beaucoup plus avancée que celle qu'il a prise par l'intermédiaire du premier ministre il y a deux ans, alors qu'il disait que la reconnaissance de la Chine communiste aux Nations Unies dépendrait de la réparation des actes qu'elle aurait commis en contravention de la charte des Nations Unies. Dois-je comprendre que nous avons maintenant changé notre attitude et que nous nous sommes placés sur un tout autre terrain ?

M. GREEN : L'attitude du premier ministre a été beaucoup plus large que cela. Ce que vous venez d'exprimer a pu être une des attitudes dont il a parlé, mais son attitude actuelle, comme celle du gouvernement, est beaucoup plus large que cela.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Depuis ce temps-là ?

M. GREEN : Je pense qu'elle l'était alors aussi. Vous ne citez qu'une partie de sa déclaration. Ces problèmes ne restent jamais stationnaires.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : D'accord.

M. GREEN : Les positions changent de mois en mois et d'une année à l'autre. Je le répète, ce sont ces problèmes qui nous donnent actuellement le plus de soucis.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Sur la question de réparation, je connais aucune circonstance qui pourrait nous faire croire que la Chine a réparé, comme a dit le premier ministre, ses violations de la charte. Sous ce rapport, la situation ne s'est pas améliorée. Les autres considérations que le gouvernement a à l'esprit sont-elles, à son avis, plus impérieuses pour le faire au moins évoluer vers une position différente ?

M. GREEN : Je ne consentirais pas à aller jusque dans ces détails, monsieur Martin.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Permettez que j'aborde la question d'une autre façon. Ce matin ou, plutôt, hier soir, le ministre de l'Agriculture a été prié de dire, à Radio-Canada, si le récent marché passé entre le Canada et la Chine au sujet du blé était un signe avant-coureur de la reconnaissance. Le ministre de l'Agriculture a répondu qu'il s'agissait là d'une question sur laquelle il ne tenait pas à faire de commentaires, qu'il fallait la poser au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures ou au premier ministre.

Bien que je n'aie pas été un des interviewers à Radio-Canada, je profite de l'occasion pour demander au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures s'il considère cette très heureuse transaction pour le producteur de blé canadien et pour le pays, ainsi que l'affirmait modestement le ministre de l'Agriculture, comme la préparation à la reconnaissance de la Chine ou à notre consentement à son entrée aux Nations Unies ?

M. GREEN : J'ignore si l'on pourrait prendre cela pour une préparation ou non.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Dois-je conclure qu'il n'y a pas de relation entre la transaction commerciale et le jugement politique ?

M. GREEN : Toutes les questions sont étroitement reliées entre elles. Vous ne pouvez pas les dissocier et affirmer qu'une question est importante et que l'autre ne l'est pas. Nous envisageons la situation dans son ensemble et notre décision sera prise en conséquence, mais je ne suis pas encore en mesure d'annoncer une décision.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Ainsi, cette transaction entrerait en ligne de compte dans la décision finale ?

M. GREEN : Elle pourrait être un des nombreux facteurs.

M. HELLYER : Tous les contours sont un peu flous.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Nous avons tous connaissance de certains rapports qui, publiés par le gouvernement de la Chine communiste, établissent une formule pour l'admission éventuelle aux Nations Unies, formule qui consiste à insister sur la prise de possession de Formose. Je me demande s'il n'y aurait rien d'autre que des rapports du gouvernement, rien d'autre que les déclarations du gouvernement dont vous avez connaissance.

M. GREEN : Il y a eu de temps à autre des déclarations du ministre des Affaires étrangères de la Chine communiste.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Voulant que ce soit une condition à son admission ?

M. GREEN : Oui, il n'y a pas de doute que ce soit son attitude.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Avons-nous eu récemment des entretiens avec les Etats-Unis au sujet de l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies ou relativement à l'assemblée du 7 septembre ?

M. GREEN : Pas spécialement. Nous avons discuté plusieurs questions avec les Etats-Unis et divers autres gouvernements, mais aucune conférence n'a été décidée sur cette question particulière.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Quelle attitude avez-vous prise relativement à la proposition faite aux Nations Unies d'une discussion du problème ? Autrement dit, quelle est votre attitude à l'égard de la politique traditionnelle des Etats-Unis, celle de l'ajournement de la question ?

M. GREEN : Je crois savoir qu'il y a eu chaque année une discussion pendant le débat sur cet ajournement. Je ne crois pas que la discussion varierait beaucoup si le débat portait sur la véritable question de savoir si la Chine communiste devrait être admise ou non.

M. HELLYER : Devons-nous conclure de là que, si de nombreuses nations décidaient de discuter la question sur une autre base, — je parle du débat sur l'ajournement, — il n'y aurait pas de changement ?

M. GREEN : A mon avis, un plus grand nombre de nations voteraient contre l'admission de la Chine communiste dans un débat sur la question de savoir si elle devrait ou non être admise qu'il n'y en a eu contre l'ajournement de la discussion.

M. HELLYER : A en croire le ministre, le Canada n'appuierait pas une motion autorisant une libre discussion par opposition à un débat sur la prorogation du délai ? Tel serait son attitude ?

M. NESBITT : La discussion se continue quand même.

M. GREEN : Tout le problème est en voie de discussion.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Quelle est notre position maintenant, étant donné que, selon vous, l'ajournement n'empêche pas la discussion ? Est-elle, en tout cas, que nous serions en faveur d'une discussion de cette question ?

M. GREEN : Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Vous cherchez à me faire parler dans le sens de la politique libérale déterminée à votre congrès de janvier et, franchement, je ne vois pas qu'elle diffère tellement de votre politique antérieure, bien qu'elle puisse paraître un peu améliorée.

M. HELLYER : Elle est bien différente de la politique du gouvernement.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : J'espère que le ministre conviendra de l'inopportunité d'introduire dans un tel sujet de vaines considérations de politique de parti. La question est trop importante pour cela. Dois-je comprendre que le ministre affirme maintenant qu'il n'y a pas de décision quant à l'attitude du Canada à l'égard de la prorogation du délai et que le gouvernement du Canada est opposé à l'admission de la Chine aux Nations Unies ?

M. GREEN : Je vous ai dit plusieurs fois quelle est notre attitude, monsieur Martin. Je répète que tout le problème est à l'étude et que nous ne sommes pas encore en mesure de vous faire part de notre décision.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Voilà qui est net. Je voulais simplement m'en assurer. Vous ne pouvez pas dire que je n'ai pas fait de mon mieux.

Le PRESIDENT : Passerons-nous à un autre sujet ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je ne sache pas que le tapis en soit débarrassé.

M. GREEN : Nous nous sommes du moins débarrassé de vous.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Se débarrasser de moi ne règle pas le problème.

M. HERRIDGE : J'imagine qu'il est juste de se servir des paroles adressées au député d'Essex-Est : "Le gouvernement étudie la question à la lumière de toutes les circonstances".

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Conformément à l'attitude traditionnelle du gouvernement, celui-ci recevra, tout comme le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le plus ferme appui à cause de l'attitude prise par le parti libéral. Je m'accuse toujours d'être le plus ferme appui du gouvernement en matière de politique étrangère. Je puis seulement conclure qu'il songe à quelque chose ou que quelque chose a déjà été offert.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Cela m'a tout l'air d'envie.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : C'est partiellement de l'envie.

Pourrais-je poser une autre question au ministre sur un autre sujet ? Il s'agit de l'Organisation des Etats d'Amérique. Le ministre a dit précédemment, — je ne me souviens plus à qui, — qu'il était personnellement d'avis que nous devrions envisager d'un bon oeil notre participation à cette Organisation.

M. GREEN : Je n'ai rien dit de tel. J'ai dit que j'étais toujours d'avis que les Canadiens devraient avoir le temps d'étudier quelle serait pour notre pays la meilleure ligne de conduite à suivre à cet égard.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Cela étant, le ministre renie-t-il l'attitude qu'il a prise l'an dernier lorsqu'il a dit que nous devrions faire un pas en avant dans le sens de l'adhésion à l'O.E.A. ?

M. GREEN : Je ne crois pas que vous puissiez retracer cette déclaration.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Peut-être la cherchez-vous ? Pendant que je tâche de la retrouver, le ministre a dit à la Chambre en 1943, alors qu'il parlait comme simple député, et je ne trouve pas à redire à l'attitude qu'il a prise alors, non plus qu'à celle qu'il a prise l'an dernier je crois... Ah ! la voici. Je suis plus débrouillard que je ne pensais. D'abord, en 1943, les membres du ministère des Affaires extérieures ont présenté l'affiliation à l'Union panaméricaine. J'ai rappelé le fait l'autre jour à la Chambre. L'été dernier, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, parlant à la Chambre le 15 juillet, a déclaré, selon le *hansard*, page 6649 :

... c'est que le temps est peut-être venu pour le Canada de devenir membre de l'organisation de l'hémisphère occidental.

M. GREEN : Quels étaient les trois premiers mots ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je pense que ce serait un pas en avant. Est-ce présentement l'attitude du ministre ? Je suis franc quand je dis que je ne cherche pas à vous embarasser. Je m'efforce de comprendre quelle est la position réelle maintenant.

Un ministre peut avoir des opinions personnelles et trouver difficile de circonvier des hommes comme le ministre des Finances, de sorte que les opinions personnelles passent au second rang. Mais, vraiment, on comprend difficilement la position du gouvernement sur cette question. Le premier ministre est allé à Mexico, et de grands espoirs ont été créés dans l'esprit des Mexicains à l'occasion de cette visite d'amitié. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a eu beaucoup de succès dans ses pérégrinations en Amérique du Sud; il a aussi laissé l'impression que le Canada envisageait avec sympathie cette question. Le ministre a ensuite déclaré l'an dernier, je le répète, que ce serait, selon lui, un pas en avant si nous devenions membre de l'Organisation. Et voilà que le ministre proclame maintenant qu'il faut donner aux Canadiens le temps de formuler leur opinion. Combien de temps le ministre pense-t-il que les Canadiens doivent prendre pour exprimer leur opinion avant que le gouvernement puisse prendre une décision sur cette importante question ?

M. GREEN : Il faut croire que les choses ont vraiment changé pour qu'ils aient la chance de se prononcer; ils ne l'ont pas eue pendant 22 ans.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Ce n'est pas mon avis; mais en supposant que ce soit vrai, le ministre nous dirait-il combien de temps il faudrait, car en matière de politique étrangère le gouvernement prend une attitude ferme et il prend ses risques au Parlement, bien que, je le reconnais, ces risques ne soient pas bien grands étant donné l'énorme appui dont il y dispose. Mais combien de temps le gouvernement doit-il attendre avant que l'opinion publique puisse lui indiquer son intention ou son désir ?

M. GREEN : Je me suis fort intéressé à cette question quand j'ai assisté aux séances des Nations Unies en 1959. J'ai constaté alors que nous pourrions être en bien meilleurs termes avec les pays de l'Amérique latine et aussi que leur amitié nous était bien précieuse. Avec tant de nouvelles nations qui deviennent membres des Nations Unies, il importe que le Canada ait tout l'appui possible, sans quoi nous ne pouvons pas faire accepter nos idées. Il m'a semblé aussi qu'il y avait un domaine où nos relations devaient être améliorées et nous avons posé bien des actes pour obtenir ce résultat. J'estime que nous y avons bien réussi. Nous avons maintenant des relations diplomatiques avec tous les pays de l'Amérique latine sauf deux, et nous en aurons éventuellement avec ces deux-là qui sont situés en Amérique centrale. Les visites ont naturellement aidé; elles visaient à étendre les bonnes relations.

Nous avons, à Washington, un de nos fonctionnaires dont la fonction principale est de maintenir le contact avec les ambassades de l'Amérique latine et de nous tenir au courant des opinions de ces pays latins. Nous songeons à confier ce travail à un plus haut fonctionnaire, probablement à l'un de nos ambassadeurs actuels en Amérique latine. Aux Nations Unies nous travaillons en très étroite collaboration avec ces pays. Certes, la question de savoir si le Canada devrait se joindre à cette organisation de l'hémisphère occidental est un facteur important dans toute cette situation, mais je suis d'avis que le peuple canadien ne s'est guère intéressé à cette question dans le passé. Il était un temps où nous n'aurions pas été bien accueillis dans cette organisation.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Pendant la guerre.

M. GREEN : Maintenant, tout le monde voudrait que nous en fassions partie : les pays de l'Amérique latine, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. La situation mondiale a beaucoup évolué, mais le problème ne peut pas être décidé à la hâte; j'estime que le Parlement et la population doivent pouvoir y réfléchir. Comme vous le savez, certains journaux, par exemple, y sont fortement opposés, tandis que d'autres sont fortement en faveur. La question n'a pas été mûrie au point qu'il soit sage pour le gouvernement de prendre une décision.

Je ne suis pas encore en mesure d'annoncer une ligne de conduite. Je ne suis qu'un membre du cabinet; il faudra que la décision soit prise par le cabinet. En attendant, je suis tout à fait sûr que nous ne commettons pas d'erreur en nous efforçant d'établir des relations amicales avec les Etats de l'Amérique latine.

Ils ont beaucoup de choses en commun avec nous; ils s'intéressent beaucoup au Canada et nous témoignent une forte amitié. Le terrain était propice à l'établissement de solides relations.

Nous agirons de la même façon partout au monde où nous croyons que la chose est possible. Voilà pourquoi, — et c'est dans le même esprit, — que nous avons chargé M. Asselin et d'autres observateurs parlementaires du Québec, de quelque parti qu'ils soient, de faire un effort particulier à la récente session des Nations Unies pour établir de bonnes relations avec les Etats africains d'expression française. J'estime que le Canada a besoin de l'amitié et de l'appui d'autant de pays que possible s'il veut exercer une influence dans les affaires mondiales.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vu que le ministre parle d'opinion publique comme condition préalable et nécessaire à l'expression d'une politique gouvernementale, je me permets de lui rappeler qu'il pourrait tenir à noter l'attitude que le chef de l'opposition a prise l'autre jour, alors qu'il affirmait que le temps viendra où le Canada devra envisager d'un bon oeil son entrée dans l'Organisation des Etats d'Amérique. Cet état d'esprit voulant que nous devons attendre une plus grande expression d'opinion est du nouveau quant à l'expression d'une politique étrangère et, dans les circonstances, on pourrait le regarder comme dilatoire et dangereux, car, par exemple, nous n'avons pas attendu la tenue d'un plébiscite sur l'OTAN ni sur la question de savoir si nous devons devenir membre de l'OTASE. Il me semble que ce sont là des décisions qu'un gouvernement doit prendre en conformité de son appréciation de tous les faits, bien qu'ils ne soient pas tous portés à la connaissance du public. Quoi qu'il en soit, le ministre a pris position.

M. GREEN: Je n'ai pas du tout parlé de plébiscite. Vous savez bien, monsieur Martin, que tous les premiers ministres du Canada, — et certes, M. Mackenzie King ne faisait pas exception, — ont attendu parfois très longtemps avant de prendre une décision sur une question de politique. Je doute que l'on puisse s'attendre à de la célérité quand il s'agit de questions de ce genre.

M. HELLYER: Le ministre peut-il dire de quelle façon il se rendra compte de l'opinion publique? Il a écarté la possibilité d'un plébiscite ou référendum. Entend-il le faire en scrutant les éditoriaux des journaux, en recourant aux sondages Gallup ou simplement en collant son oreille au sol?

M. GREEN: Ce ne sera pas un cas de "conscription si elle est nécessaire, mais pas nécessairement la conscription".

M. HELLYER: Mais quelque chose d'approchant avec une phraséologie différente.

M. MasQUARRIE: J'allais commencer ma question en disant qu'il apparaît clairement que, sous la direction du ministre, nous avons établi des relations meilleures et plus étroites que jamais auparavant avec l'Amérique latine. Mais je me demande si, dans son exposé de la dernière session, il a eu l'intuition d'une expression d'opinion canadienne qui le porterait à croire que notre population est davantage en faveur de ce mouvement? Le sondage Gallup effectué il y a une dizaine d'années indiquait que 80 p. 100 des Canadiens ignoraient ce qu'était l'Union panaméricaine. A la suite des événements des Caraïbes, les gens se sont familiarisés avec la question. Je me demande s'il y voit chez les gens une plus grande conscience de la chose et une plus grande certitude que de plus étroites relations avec cette organisation serviraient les intérêts du Canada? Je suis sûr que ce discours de l'an dernier a dû stimuler l'int-rêt des Canadiens. Je l'ai constaté dans divers secteurs canadiens, surtout dans les groupements universitaires.

M. GREEN: Je crois qu'on a pris davantage conscience du problème et que les troubles de Cuba en sont l'explication. En ce qui concerne l'adhésion du Canada à l'Organisation des Etats d'Amérique, les troubles de Cuba ont exercé une influence sur la question. Des gens y voient la preuve que nous ne devrions pas faire partie de

l'OEA, que nous n'avons rien à y voir; d'autres prétendent que cela prouve la nécessité d'en devenir membre pour aider à rétablir l'ordre. J'estime que les troubles ont compliqué toute la question.

M. MACQUARRIE : Au moins, les gens sont plus au fait que l'OEA et c'est déjà quelque chose.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Etant donné l'amour de l'objectivité historique de M. Macquarrie, je ne pense pas qu'il tienne à laisser sans réponse son affirmation voulant que les relations avec l'Amérique latine sont meilleures qu'auparavant. Il n'y a pas d'avantage à cela. Les relations du Canada avec l'Amérique latine ont toujours été harmonieuses et c'est ainsi qu'un historien du calibre de M. Macquarrie tiendrait à rester dans le vrai.

M. GREEN : M. Macquarrie a tout à fait raison. Les relations entre le Canada et l'Amérique latine sont certainement beaucoup plus étroites qu'il y a deux ans. Par exemple, jamais un secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères n'avait fait de visite officielles à l'un des pays de l'Amérique latine, sauf au Brésil, avant mon voyage en Amérique latine, il y a eu un an ce mois-ci. Toutes nos relations sont plus étroites, comme a pu s'en rendre compte chacun de ceux qui sont allés aux Nations Unies, à la dernière session. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à demander aux ambassadeurs de l'Amérique latine en résidence à Ottawa.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Ce n'est pas ce que me dit M. Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je voudrais bien savoir de quel M. Smith il parle, monsieur le président.

M. MACQUARRIE : Je veux simplement dire, monsieur le président, que ma remarque a pour base le critère le plus juste et le plus objectif : les sentiments exprimés par les gens de l'Amérique latine que je rencontre.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : M. BellaUndy m'a dit que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada est un excellent homme.

M. GREEN : Et M. BellaUndy en est un également.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : J' imagine que, personnellement, vous ne voyez guère d'objections à ce que nous devenions membre de l'OEA ?

M. GREEN : Moins que certains autres Canadiens.

M. HERRIDGE : Serait-il exact de dire que le ministre a déclaré, en une occasion, que le Canada ferait un pas en avant s'il devenait membre de l'Organisation des Etats d'Amérique ? Pourrait-on dire que vous envisagez la question de la même façon que la plupart d'entre nous, lorsque nous affirmons que c'est faire un pas en avant que d'aller au ciel tout en cherchant à y aller le plus tard possible ?

M. NESBITT : Personne ne sait au juste où l'on va. Voilà le point.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Voulez-vous donner tout de suite à M. Herridge ce qu'il cherche ?

M. GREEN : Je ne sais pas ce que, pour M. Herridge, le fait d'aller au ciel vient faire ici.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : C'est un fort protagoniste. Chaque fois qu'il prend la parole à la Chambre, il a l'air de pouvoir y aller. Il me lance tout le temps un regard furieux.

Le PRESIDENT : Allons-nous passer maintenant à l'Islande... ou à l'Irlande ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre a annoncé, l'autre jour, à la Chambre, la création en Irak d'une mission canadienne avec rang d'ambassade. Comment envisage-t-il la situation en Moyen-Orient et le rôle que le Canada joue ou peut jouer dans ce secteur parfois difficile ?

M. GREEN : Nous n'avons pas établi de mission en Irak.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je veux parler de notre homme à Beyrouth.

M. GREEN : Notre ambassadeur au Liban a été accrédité en Irak. La situation au Moyen-Orient est toujours sur le point de devenir très sérieuse.

M. CRESTOHL : Le ministre pourrait-il élever un peu la voix ?

M. GREEN : La situation au Moyen-Orient peut à tout moment devenir très grave, bien qu'à l'heure actuelle, la tension semble diminuer quelque peu. Nous avons eu des entretiens très amicaux avec l'Irak et la Jordanie et, de fait, avec tous les autres pays de ce secteur. Vous apprendrez peut-être avec intérêt que Mlle Margaret Meagher, notre ambassadrice en Israël, est accréditée à Chypre comme premier haut commissaire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Nous réciproquons ? Un ambassadeur de Chypre a-t-il été accrédité au Canada ?

M. GREEN : Oui. Je pense que le représentant permanent aux Nations Unies sera probablement accrédité.

M. HERRIDGE : Mlle Meagher est-elle le premier fonctionnaire des Affaires extérieures à être nommé en même temps à une ambassade et à un haut-commissariat ?

M. GREEN : Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Nous avons maintenant des missions au Liban, dans la République Arabe Unie et en Irak.

M. GREEN : J'ai fait erreur dans ma dernière réponse. Notre haut commissaire en Malaisie est également ambassadeur en Birmanie.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Nous avons maintenant trois missions en Irak, dans la République Arabe Unie et au Liban.

M. GREEN : Et en Iran, en Turquie, en Israël et à Chypre.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : En Israël, évidemment.

M. GREEN : Et bientôt au Soudan. Nous accréditons notre ambassadeur au Caire en même temps à Khartoum.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : M. Ben-Gourion, premier ministre d'Israël, a exprimé plusieurs fois l'avis, depuis janvier, qu'il est prêt en tout temps et sans aucune condition à discuter les relations entre Israël et la République Arabe Unie. Le ministre croit-il que le Canada puisse faire quelque chose pour qu'une telle conférence ait lieu, conformément aux désirs du premier ministre d'Israël, en vue de réduire la tension entre les deux pays ?

M. GREEN : Nous faisons continuellement tout en notre pouvoir pour faire régler les difficultés au Moyen-Orient. Comme vous le savez, le Canada a joué un rôle très actif là-bas en faisant partie de la force d'urgence des Nations Unies et en ayant des représentants à la Commission de la trêve. C'est un problème très difficile.

M. HELLYER : Un réel progrès a-t-il été réalisé récemment en ce qui a trait aux réfugiés ?

M. GREEN : L'un des faits très saillants a été l'établissement d'une école technique pour la formation des jeunes dans des camps de réfugiés. Cela a été réalisé sous la direction du haut commissaire pour les réfugiés. Il a employé l'argent que nous avons donné à la construction de deux écoles de ce genre, et ce geste est à peu près celui qui a donné le plus d'espoir.

M. HELLYER : Que font les jeunes après avoir obtenu leur formation technique ?

M. GREEN : Ils ont obtenu de l'emploi dans les pays où ils sont entrés comme réfugiés.

M. HELLYER : Ils ont donc des chances en quittant les camps ?

M. GREEN : Oui. Il n'y a aucune difficulté avec les gens formés, mais il y en a avec ceux qui ne le sont pas.

M. HERRIDGE : A peu près combien sont-ils maintenant ?

M. GREEN : M. Smith faisait partie de ce comité aux Nations Unies.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Ils sont un peu plus d'un million, et le rapport de M. Davidson nous dit que ces pays ont finalement pu facilement prendre tous les jeunes formés dans ces écoles et qu'ils pourront le faire pendant quelque temps encore.

M. CRESTOHL : Le Canada et les diplomates canadiens ont-ils posé des actes manifestes pour donner suite à la proposition faite tantôt par M. Martin ?

M. GREEN : Je ne crois pas que l'expression "actes manifestes" soit applicable à ce que le Canada pourrait faire.

M. CRESTOHL : Discussions académiques mises à part, a-t-on pris quelques mesures ?

M. GREEN : Avec des négociations et contacts divers, nous faisons de notre mieux pour en arriver à un accord.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Sans qu'il entre dans les détails, le ministre est en train de dire, au sujet de la réalisation de cet objectif, que le gouvernement du Canada prend toutes les mesures qu'il croit pouvoir prendre en vue d'une entente sur cette question ?

M. GREEN : C'est exact et, soit dit en passant, M. Smith a fait un excellent travail au comité politique spécial pendant la dernière session de l'assemblée générale. C'est le comité qui s'occupe de ces questions.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : M. Arnold Smith ?

M. GREEN : Non.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je sais que c'est M. Smith qui siège à côté de moi.

M. GREEN : M. Arnold Smith a fait d'excellent travail comme ambassadeur du Canada au Caire.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : A propos de M. Arnold Smith, il semble que ce qu'il a fait vers la fin de son mandat au Caire pourrait bien servir d'exemple à d'autres. Il est allé en Irak, par exemple, et je me suis souvent demandé pourquoi nous ne signalons pas à l'attention de nos missions dans des secteurs particuliers les chances qu'elles ont de mieux connaître les pays avoisinants, d'être mieux renseignés sur l'ensemble de la région.

M. GREEN : M. Smith a reçu mission d'observer en Irak, mais les autres ambassadeurs voyagent aussi dans les pays voisins de celui où ils sont envoyés.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : En Asie, par exemple, nos ambassadeurs vont-ils dans des pays autres que celui où ils sont accrédités ?

M. GREEN : M. Menzies va de la Malaisie en Birmanie. Il est notre haut commissaire en Malaisie; il va aussi au Cambodge et au Viet-nam.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Comme haut commissaire ?

M. GREEN : Non. Nous aimerions aussi être représentés de quelque façon en Thaïlande.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Où ?

M. GREEN : En Thaïlande. Mais, vous le savez bien, le travail principal de ces ambassadeurs se fait dans les pays où ils sont accrédités.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : J'ai entendu ce que M. Robertson m'a dit, mais un homme accrédité au Caire serait plus utile à son poste immédiat s'il avait une grande expérience d'autres pays, spécialement de l'Irak et de la Jordanie.

M. GREEN : C'est exact.

M. HERRIDGE : Sur quoi se base-t-on pour faire ces nominations ? Est-ce un comité qui les choisit, ou qui décide de l'endroit où iront les divers représentants ?

M. GREEN : Le ministère recommande les endroits où ils doivent aller, et les nominations doivent être approuvées par le cabinet.

M. HERRIDGE : Vous dites le ministère. C'est un terme assez vague.

M. GREEN : Le ministère des Affaires extérieures.

M. HERRIDGE : Sans nommer personne, qui dans le ministère ?

M. GREEN : Cela dépend en premier lieu du sous-secrétaire adjoint qui est chargé de l'administration, en l'occurrence M. Gill. Il y a quatre sous-secrétaires adjoints, puis, au-dessus de ces quatre, il y a le sous-secrétaire d'Etat suppléant M. Cadieux, puis le sous-secrétaire M. Robertson. Vient ensuite le ministre qui, pour la nomination, doit recevoir l'autorisation du cabinet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Puis-je passer à un autre sujet, aux relations avec notre voisin immédiat, les Etats-Unis ? Nous sommes toujours enclins à considérer ces relations comme admises. Nous avons établi deux très bons organismes : celui des relations Canado-Etats-Unis et le comité inter parlementaire composé de membres du Parlement et de membres du Congrès américain. Ceux d'entre nous qui ont fait partie de ce comité parlementaire reçoivent des instructions très rapides mais complètes avant nos entretiens avec nos collègues américains. En ce qui me concerne, il y a eu des moments où j'ai eu l'impression que nous aurions pu commencer notre formation un peu plus tôt, car plusieurs membres du Congrès américain sont des spécialistes dans leurs domaines particuliers. Or, bien que je reconnaisse que notre formation soit excellente pour le temps qui lui est consacré, j'aurais désiré qu'elle commençât plus tôt, afin que les représentants canadiens puissent acquérir une plus large connaissance des multiples secteurs gouvernementaux. J'aimerais, si possible, que le programme de ces réunions soit avancé, afin que nous puissions acquérir une meilleure connaissance des sujets qui seront soumis à la discussion.

En second lieu, bien que je connaisse la constitution des deux gouvernements, je me suis souvent demandé si l'on ne pourrait pas faire en sorte que les résultats aient plus de valeur. Eux Etats-Unis, les rapports de ces discussions sont déposés; ils soulèvent parfois de grands débats, et plus tard un résumé en est publié. Y a-t-il quelque moyen d'améliorer l'efficacité du comité parlementaire canadien ?

M. GREEN : Le travail de ce comité relève des Orateurs des deux Chambres. Le ministère des Affaires extérieures n'a absolument rien à y voir. Nous sommes heureux d'aider, mais nous ne sommes pas responsables de l'organisation de ces réunions. J'ajouterai que j'ai été un peu surpris d'apprendre qu'il y aura une autre réunion ce mois-ci.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : En juin.

M. GREEN : Cela m'a surpris, vu que vous avez eu votre dernière réunion en février. Il y a telle chose que d'avoir des réunions trop fréquentes et trop rapprochées les unes des autres. Si vous n'y voyez, vous gâterez toute l'affaire parce que ce comité n'est pas censé être établi pour consultation continue. J'avais compris qu'il devait se réunir tous les six mois, mais apparemment vous descendez tous de nouveau à Washington.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Et en Floride.

M. GREEN : En Floride ?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Nous y visiterons d'importantes installations militaires.

M. GREEN : Je veux simplement donner à entendre que si ces réunions sont trop rapprochées, elles finiront par perdre leur valeur.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Elles doivent avoir plus d'importance que de simples tournois de caquetage. Les domaines qu'elles embrassent sont très étendus.

M. HERRIDGE : M. Green a soulevé une question qui m'a fort intéressé. Je suis très étonné d'apprendre que ce comité, qui s'occupe d'affaires extérieures et de problèmes connexes, relève de l'Orateur, et je me demande pourquoi il ne dépend pas du ministère des Affaires extérieures. Nous avons beaucoup à faire avec le personnel de ce ministère à ces réunions, et je reconnais avec M. Green qu'elles peuvent être trop fréquentes. Je croyais que ces réunions alternaient une fois l'an aux Etats-Unis et une fois l'an au Canada. Je suis aussi d'avis que le comité perdrait de sa valeur en se réunissant trop souvent.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Voici que M. Herridge vient encore à la rescousse de M. Green. Je tiens à faire observer que ces réunions sont censées être tenues entre des groupes de membres du Congrès et du Parlement, que le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures y serait bien accueilli, mais que nous ne voudrions pas qu'il les domine. En tant que membres du Parlement, nous voulons avoir l'occasion de conférer avec nos collègues des Etats-Unis. Voilà pourquoi nous relevons du président de la Chambre.

M. HERRIDGE : Je pense que nous exagérons. Une réunion dans chaque pays une fois l'an suffirait.

M. HELLYER : C'est mon avis.

M. GREEN : Notre ambassadeur à Washington me donne à entendre qu'il y a peut-être exagération.

M. HELLYER : Je crois que l'autre question n'a pas reçu de réponse. Sauf erreur c'est le président du Congrès qui a le dernier mot dans le choix des délégués. Ici, les divers partis font leur choix de concert avec l'Orateur. Il arrive souvent que cela se fasse tard, de sorte qu'il reste tout juste le temps de mettre en oeuvre un programme hâtif de formation par le personnel du ministère des Affaires extérieures. Si l'on pouvait décider l'Orateur à se mettre plus tôt en contact avec les chefs de partis et à les presser de faire leur choix, nous pourrions alors commencer plus tôt ces cours. J'estime que la proposition est bonne s'il est possible de l'appliquer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Le comité du cabinet, qui représente les deux gouvernements du Canada et des Etats-Unis, est tout désigné à cette fin. Il ne se réunit pas selon une règle préétablie ?

M. GREEN : Il y a deux comités du cabinet, l'un pour les questions de défense et l'autre pour les affaires commerciales et économiques. Ils se réunissent à peu près tous les six mois.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Quelle est l'intention en ce qui concerne les futures réunions avec le ministre ? Nous réunirons-nous demain ?

M. LENNARD : Vous gâterez les affaires si les réunions sont trop fréquentes.

Le PRESIDENT : Je croyais qu'il était entendu que nous terminerions aujourd'hui nos questions sur la politique.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Monsieur le président, j'ai deux sujets qui ne prendraient probablement que quelques minutes à traiter.

Le ministre va assister à la conférence des 14 puissances qui devrait se tenir à la mi-mai. Pourrait-il nous dire au juste sur quoi elle portera ? Doit-elle s'occuper des conditions d'armistice ? Doit-elle porter sur la question de territoire dont les deux tiers semblent être maintenant sous le contrôle du Pathet-Lao ? Quels sont les termes du mandat de la conférence ? Pourquoi le Canada a-t-il accepté d'en être membre ? Est-ce parce qu'il est membre de la commission ? Autrement dit, le ministre pourrait-il nous donner un aperçu de ce que la conférence s'efforcera de réaliser ?

M. GREEN : Je crois savoir que la conférence ne s'occupera que de la question du Laos ; elle ne portera pas sur le Cambodge ou le Viet-nam parce que son but est de s'efforcer de faire du Laos un pays neutre et de le mettre à l'abri de la guerre froide.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Supposons qu'après un cessez-le-feu, les forces du Pathet — Lao et les autres forces communistes décident qu'elles sont maîtresses d'un secteur particulier du Laos, qu'elles n'ont pas l'intention d'en sortir et qu'elles veulent maintenir la division du pays comme cela s'est fait en Corée et au Viet-nam, la conférence chercherait-elle à contester cette association des puissances communistes ?

M. GREEN : Si je comprends bien, la conférence vise à établir un gouvernement neutre pour tout le Laos; il n'est pas question qu'elle divise le pays.

J'ignore quelle tournure prendra la conférence. Le Canada n'en est membre que parce qu'il fait partie de la Commission internationale de surveillance, et notre intérêt dans la conférence est à peu près le même que celui de l'Inde.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Sauf que l'Inde était membre de la conférence originale.

M. ROBERTSON : Non, je ne crois pas.

M. GREEN : Je ne pense pas.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Krishna Menon était certainement là.

Le ministre a-t-il pu prendre connaissance de la question posée ce matin à la Chambre au sujet de l'opinion du roi du Laos qui prétend que la conférence est inopportune maintenant ?

M. GREEN : Nous n'en avons plus entendu parler.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Dans quelle situation la Commission internationale de surveillance se trouve-t-elle maintenant au Cambodge ? Elle n'a rien à faire, et si nous jugions opportun d'ajourner *sine die* le travail de la Commission au Laos, resterions-nous au Cambodge ?

M. GREEN : Le gouvernement du Cambodge ne tenait pas à ce que la Commission soit rappelée, tandis que c'était le contraire au Laos. N'oubliez pas qu'elle n'est qu'un squelette; nous n'y avons qu'un représentant.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le président Diem, ou quelqu'un d'autre du Viet-nam Nord, a-t-il donné une idée de ce qu'est la situation au Viet-nam ? Le rappel de cet organisme a-t-il été proposé ?

M. GREEN : Non, il n'en a pas été question. Cette commission se trouve en face de bien des difficultés.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Que se passera-t-il si, à la Conférence des 14 puissances, Chou En-lai soulève la question de la nature des élections au Viet-nam et cherche à causer d'autres complications dans ce pays troublé ?

M. GREEN : Sauf erreur, la conférence ne s'occupera que du Laos et pas du Viet-nam.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Oui, je le sais, mais certainement l'on craint fort que la conférence ne soit utilisée à d'autres fins plus vastes.

M. GREEN : Assurément.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Passons à un autre sujet. Je croyais que le ministre allait assister à une autre réunion de l'OTAN, mais elle n'est que pour les ministres des Affaires étrangères ?

M. GREEN : Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Désirez-vous nous dire quelque chose au sujet de cette réunion ?

M. GREEN : Oui. Si l'OTAN se réunit, c'est surtout parce qu'une nouvelle administration représente les Etats-Unis, et aussi parce qu'au sein du conseil permanent on a porté une grande attention à la question d'une planification à long terme. Il est

difficile de prévoir au juste sur quels sujets les débats porteront. Je pense qu'ils porteront sur les divers secteurs troublés du monde : Laos, Congo, et probablement Cuba, ainsi que sur la question coloniale, sujet de très haut intérêt pour quelques membres de l'OTAN.

Je ne crois pas qu'on y discutera beaucoup les questions de défense; elles seront réservées pour la réunion de décembre.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Les ministres de la Défense n'assisteront pas à cette conférence ?

M. GREEN : Non, pas plus que les ministres des Finances.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : La question de consultation sera-t-elle mise sur le tapis ? Par exemple, j'aimerais savoir dans quelle mesure le Canada, et d'ailleurs les autres pays de l'OTAN, ont été consultés récemment par le gouvernement des Etats-Unis sur ce qui se passe aux Caraïbes et sur la situation dans cette région. Le Canada entend-il soulever la question ?

M. GREEN : La question de la consultation sera l'une des plus importantes. N'oubliez pas que les Caraïbes ne sont pas dans la zone de l'OTAN.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Non.

M. GREEN : Il n'y a donc pas la même obligation de consulter que, par exemple, dans le cas de Berlin. J'imagine que les débats porteront sur une grande variété de problèmes mondiaux.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre vient de dire qu'au sujet des Caraïbes la même obligation n'existe pas, mais n'est-ce pas un fait que, sous l'empire des clauses du traité de l'OTAN, toute question qui touche à la paix, qui menace la paix, ou qui, de quelque façon, prête à une violation de la paix, est une question qui regarde tous les pays de l'OTAN ? Le ministre n'est-il pas d'avis qu'une telle situation pré suppose la consultation entre les parties intéressées ?

M. GREEN : Comme je comprends le pacte de l'OTAN, il ne va pas jusque-là. Il porte essentiellement sur le secteur du Traité de l'Atlantique Nord et, bien que les débats puissent porter sur d'autres secteurs, il n'y a pas d'obligation de suivre une politique commune, et il n'est pas question que ces discussions lieront les membres. Il s'agit simplement d'être informés.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : C'est ce que je veux dire. En tant qu'associé de l'OTAN, le Canada ne croit-il pas qu'il devrait être informé par tout membre de l'OTAN sur tout acte qui le touche ?

M. GREEN : Oui, c'est exact.

Le PRESIDENT : Il est maintenant quatre heures.

M. GREEN : Je consens à poursuivre pendant quelques minutes.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le ministre est-il en mesure de dire si les questions seront soulevées ? S'il pense ne pas pouvoir donner le renseignement, fort bien. Pourriez-vous nous donner une indication générale ?

M. ROBERTSON : Aucun ordre du jour n'a été publié.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je sais qu'il n'y a pas de publication.

M. GREEN : Aucun ordre du jour n'a été publié.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Non. Quelles sont les perspectives d'une réunion des chefs d'Etats dont le premier ministre a parlé ?

M. GREEN : C'est une des questions qui pourra être soulevée. Nous sommes en faveur de la tenue d'une telle réunion et d'autres membres de l'OTAN le sont aussi.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je suis sûr que le ministre conviendra que les réunions de l'OTAN, aussi bien que les réunions subséquentes, ont une importance vitale. Tous ceux d'entre nous qui croient en la continuation de l'OTAN en tant que défense des alliances sont d'avis qu'elle a atteint un stade où les problèmes sont de la plus haute importance.

M. GREEN : C'est exact.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : M. Macmillan a parié à Boston de la nécessité de l'unité des puissances, du renforcement de l'OTAN et ainsi de suite. Pourriez-vous nous dire quelque chose dans ce sens ?

M. GREEN : Nous sommes d'avis qu'une réunion des chefs de gouvernements de l'OTAN devrait avoir lieu en vue de décider du plan à long terme une fois qu'il sera prêt à leur être communiqué. Nous espérons que cela se fera cette année.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Cette année ?

M. GREEN : Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Quelles sont les chances que cette réunion soit tenue à Ottawa, — au Canada, — le premier ministre ayant dit que cela se pourrait.

M. GREEN : Je ne saurais le dire.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je vous souhaite bon voyage.

M. ASSELIN : Amen.

M. CRESTHOL : Le ministre tiendrait-il à commenter une déclaration faite par Castro, savoir que Cuba est entrée dans l'orbite des Soviets ? Le Canada n'est-il pas d'avis que c'est une déclaration très dangereuse ? Comment votre ministère envisage-t-il la chose ?

M. GREEN : Je pense qu'il a déclaré que Cuba devait être un Etat socialiste.

M. CRESTHOL : Oui, c'est bien ce qu'il a déclaré. Je n'ai pas le mot. On interprète la déclaration comme voulant signifier l'entrée dans l'orbite des Soviets.

M. GREEN : Il n'y a pas de doute que c'est une déclaration fort inquiétante.

M. CRESTHOL : Le Canada a-t-il pris position à cet égard ?

M. GREEN : Non. Je pense que le premier ministre a indiqué très clairement, il y a une semaine ou dix jours à la Chambre, quelle était notre attitude.

Le PRESIDENT : Mademoiselle Aitken et messieurs, un grand nombre de questions ont été posées, et la présence du ministre à nos réunions a été très fructueuse.

Je déciderai prochainement de nos futures réunions et vous serez avisés.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Est-il possible que nous finissions l'étude des prévisions budgétaires avant le retour du ministre au Canada ?

Le PRESIDENT : Je le pense.

Le ministre m'a fait savoir qu'il reviendra volontiers n'importe quand. Réservez-nous le poste 76 à cette fin ?

Des VOIX : Convenu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Il est donc bien entendu que nous étudierons les autres postes et que nous réserverons le premier pour y revenir plus tard ?

Le PRESIDENT : Oui, dès que nous pourrons décider du temps qui convient pour une réunion et que nous pourrons trouver une salle.

CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 9 MAI 1961

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1961-1962

TÉMOINS:

M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et
M. E. W. T. Gill, sous-secrétaire adjoint.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

25118-1-1



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aiken	Hellyer	Montgomery
Aitken, M ^{11e}	Herridge	Nesbitt
Allard	Jung	Nugent
Asselin	Kucherepa	Pearson
Batten	Lafrenière	Pratt
Cardin	MacLellan	Regier
Crestohl	Macquarrie	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Eudes	Mandziuk	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Fairfield	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Stinson
Fleming (<i>Okanagan- Revelstoke</i>)	McCleave	Vivian—35.
Garland	McGee	
	McIntosh	

Secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 9 mai 1961.

(5)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 1 heure de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Aiken, Batten, Fairfield, Herridge, Jung, Kucherepa, Lennard, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McIntosh, Montgomery, Nugent, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Vivian, White—(18).

Aussi présents: Du ministère des Affaires extérieures: M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État, et M. E. W. T. Gill, sous-secrétaire d'État suppléant.

Le président déclare la séance ouverte et lit le rapport suivant du sous-comité du programme et de la procédure:

«Votre sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le mercredi 3 mai, et a décidé de présenter au Comité le rapport suivant:

Votre sous-comité recommande que le Comité se réunisse, à l'avenir, les mardis, mercredis et jeudis, à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à ce qu'il ait terminé ses travaux».

Sur la proposition de M. Vivian, appuyée par M. Mandziuk,

Il est décidé—Que le rapport du sous-comité soit adopté.

M. Smith (*Calgary-Sud*) appuyé par M. Mandziuk, propose l'amendement suivant:

Que le Comité se réunisse le mardi et le jeudi, à 2 heures de l'après-midi.

A la suite d'un débat, ledit amendement, mis aux voix, est rejeté par 7 voix contre 6.

Le président met la motion principale aux voix; la motion est adoptée par 9 voix contre 4.

Le président met le poste 77 en délibération, à savoir, *Représentation à l'extérieur—Administration*, et présente les témoins: M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. E. W. T. Gill, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

Le poste 77 est approuvé.

A 2 heures et demie de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 10 mai, à 1 heure de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
R. L. Boivin.

PROCEEDINGS

March 2, 1961

(2)

In the presence of the following members of the Board of Directors: [illegible]

[illegible text]

TÉMOIGNAGES

MARDI 9 mai 1961.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre; nous allons commencer. Vous vous souvenez sans doute qu'à la fin de notre dernière séance, j'ai prié les membres du Comité de direction de rester avec nous pendant que nous ferions l'étude de quelques-uns des problèmes dont le Comité serait vraisemblablement saisi au cours de la présente session.

Nous avons entre autres étudié les heures de séance de notre comité, et sur la proposition de M. Kucherepa, appuyée par M. Herridge, il a été décidé que les séances du Comité auraient lieu les mardis, mercredis et jeudis, à 1 heure de l'après-midi. La proposition a été adoptée.

Le sous-comité a également décidé d'adresser des lettres à la Chambre de commerce de Revelstoke et au Comité des ressources hydrauliques d'Arrowhead pour leur faire savoir que le Comité se fera un plaisir d'entendre l'exposé de leurs représentants, après renvoi par la Chambre du traité du Columbia au Comité.

Voici le rapport présenté à notre comité par votre sous-comité du programme et de la procédure. Le sous-comité s'est réuni le mercredi 3 mai, et a décidé de présenter le rapport suivant au Comité:

Votre sous-comité propose que le Comité se réunisse à l'avenir les mardis, mercredis et jeudis, à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à ce qu'il ait terminé ses travaux.

Si le Comité est d'accord, l'un d'entre vous présenterait-il une motion à cette fin?

M. McCLEAVE: Cette recommandation a-t-elle été faite à l'unanimité?

Le PRÉSIDENT: Certainement!

M. HERRIDGE: Je dois dire que le compte rendu des délibérations est exact mais que depuis cette séance, j'ai changé d'avis au sujet des séances à 1 heure.

M. VIVIAN: Avez-vous demandé deux motionnaires?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'aimerais prendre la parole d'abord.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est saisi d'une motion présentée par M. Vivian et appuyée par M. Mandziuk.

M. MARTIN (*Essex-Est*): A ce sujet, j'ai quelques remarques à faire qui sont sans amertume. Notre comité a toujours trouvé moyen, sous votre présidence, de se réunir de façon à déranger ses membres le moins possible. Je n'ai rien à vous reprocher, ni à vous ni à aucun des membres du Comité de direction.

Mais je voudrais formuler ici une objection, qui me semble fondée, contre la présente façon de procéder. Mes remarques ne s'appliquent pas qu'à un parti mais à nous tous, car à titre de députés nous avons tous un programme très chargé.

Notre comité est important et nous voulons nous acquitter de notre tâche avec soin. Je suis d'avis qu'il nous est impossible d'y mettre l'attention voulue

lorsque nous devons assister aux séances de comités dans la matinée, accomplir notre tâche l'après-midi à la Chambre et parfois même assister le même après-midi à une séance de comité, alors nos travaux à la Chambre des communes durent jusqu'à 10 heures et demie du soir.

Aujourd'hui, on nous soumet une proposition qui a recueilli l'unanimité au Comité de direction. M. Herridge a eu le courage de dire qu'il est d'avis maintenant qu'il n'aurait pas dû en venir à cette décision à la séance de ce comité.

Je dois reconnaître que le représentant de notre parti, M. Crestohl, comme vous me l'avez dit ce matin en particulier, avait donné son consentement au projet. Malheureusement, M. Crestohl n'est pas là aujourd'hui et nous n'avons appris la décision du Comité que par l'avis qu'on nous en a donné.

Le PRÉSIDENT: Je vois que M. Fairfield, M. Vivian et M. McIntosh désirent prendre la parole.

M. FAIRFIELD: Monsieur le président, je suis rarement de l'avis de M. Martin, qui vient de parler, mais l'occasion m'est enfin donnée de l'être et je dois dire que je suis d'accord avec lui.

Pendant trois jours, au beau milieu de la semaine, alors que nous devrions pouvoir manger au moins une bouchée et nous offrir un peu de repos peut-être, ou encore travailler un peu, on nous prie de venir assister à une séance, à l'heure même où, de l'avis des médecins, nous devrions nous reposer un peu.

En ce qui concerne l'autre aspect de la question, il me semble qu'on pourrait choisir d'autres jours pour tenir nos séances, pendant que la Chambre siège. S'il faut une motion, je me ferai un plaisir d'en présenter une. Mais cette proposition du Comité de direction ne me convient pas du tout.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur Vivian et ce sera ensuite le tour de M. McIntosh.

M. VIVIAN: J'ai proposé la motion conformément au Règlement. Selon les renseignements qui nous ont été fournis, je crois comprendre que les membres du Comité de direction en sont arrivés à une décision unanime au sujet des heures des séances. Je suis de l'avis du député d'Essex-Est, qu'il s'agit de s'arranger de façon à ne pas causer trop d'inconvénients. Mais il faut trouver aussi ce qui convient le mieux. Je crois que c'est là le problème, trouver ce qui convient à la plupart des membres de notre comité, en tenant compte des occupations de chacun de nous. C'est là la seule remarque que je tiens à faire en ce moment.

Je suis d'avis que si l'on désire présenter une contre-proposition, il faudra apporter des renseignements positifs en ce qui a trait aux heures des séances.

M. MCINTOSH: Je tiens à dire, moi aussi, que je suis tout à fait d'accord avec M. Martin sur ce point, bien que je puisse en arriver à une conclusion différente de la sienne. Ma situation est peut-être différente de la sienne en cette matière.

Certains députés doivent se partager les services d'une même secrétaire et ce n'est qu'à certains moments de la journée qu'ils peuvent dicter leur courrier ou vaquer à leur tâche. Dans le cas présent, toutefois, je suis d'avis que nous sommes ici pour rendre service. Nous nous sommes prononcés en faveur de ces réunions. Tel a été l'avis des membres de notre comité de direction. Je crois que tous les partis étaient représentés à ce comité. A mon avis, il n'y a pas d'autre parti à prendre, à moins de changer la façon de procéder du Parlement. Le jour ou l'heure que vous choisirez m'importent peu car je suis toujours très occupé. Mais si le Comité de direction a jugé que la séance doit commencer à 1 heure, je m'incline devant cette décision. Je verrai si je dois assister à telle séance de comité ou à telle autre ou si je dois me rendre à la Chambre ou si je dois dicter du travail. Il appartient à chacun

des députés de s'organiser en conséquence. S'il est nécessaire d'en arriver là, et il semble que ce soit le cas ici puisque le Comité de direction en a décidé ainsi, je me conformerai à cette décision.

M. McCLEAVE: Je crois qu'il ne faut pas oublier que certaines autres raisons nous empêchaient de nous mettre au travail plus tôt. Bien que ces heures ne me conviennent pas tellement, je crois que nous devrions nous y conformer, cette semaine, si inhumaines soient-elles, dans l'espoir de préserver notre heure de déjeuner au cours des semaines qui suivront. Nous pourrions peut-être abattre beaucoup de besogne en nous conformant cette semaine à cet horaire inhumain.

Le PRÉSIDENT: Je ferais peut-être bien, avant de présenter la motion, d'expliquer la situation. Vous vous souvenez de l'opposition qui s'est manifestée chaque fois qu'il a été question de tenir une séance pendant que la Chambre siégeait. Je crois avoir fait tout ce que j'ai pu, jusqu'à présent, pour l'obtenir. Je suis très heureux que la Chambre nous ait permis de tenir des séances pendant qu'elle siégeait.

Je sais, comme tout le monde, que les séances de comité sont nombreuses. En outre, je suis d'avis que le Comité des affaires extérieures, ou des affaires étrangères, est l'un des plus importants comités parlementaires qui soient. Ce n'est pas à moi que l'on doit cette décision. C'est à M. Kucherepa qu'il faut attribuer tout le mérite d'avoir proposé ces heures, qui nous permettront de tenir nos séances à un moment où tous les autres comités feront relâche; ainsi, tous ceux que les affaires extérieures intéressent pourront assister à nos séances. Je me rends compte que les heures choisies ne conviennent pas à tout le monde. Je pense qu'il n'y a pas une seule des vingt-quatre heures de la journée qui puisse convenir à chacun d'entre nous.

Messieurs, je propose la motion. Je vais demander à ceux qui sont en faveur de la motion de se lever?

M. HERRIDGE: Monsieur le président, avant que vous mettiez la motion aux voix, je tiens à dire que j'ai assisté à la réunion du Comité de direction et que j'ai appuyé la proposition, sur la foi des renseignements dont nous disposions à ce moment-là. Mais j'y ai repensé depuis et, vu le fait qu'il y aura d'autres séances de comités, vu les sentiments des autres députés à ce sujet ainsi que les inconvénients qui résulteront de cette décision, j'en ai conclu que pour une fois je m'étais trompé. J'appuie maintenant l'opinion de M. Martin.

Le PRÉSIDENT: Nous apprécions à sa juste valeur votre façon de voir les choses.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suppose que nous allons voter. J'ajoute, pour la forme, que si la motion est rejetée, le Comité de direction choisira sans doute une autre heure appropriée.

M. KUCHEREPA: Je tiens à signaler que lorsque cette question s'est posée, on a pris en considération le fait qu'un bon nombre de comités tiennent leurs séances au cours de l'avant-midi, et qu'il arrive qu'on manque d'espace ou que les sténographes fassent défaut. La situation serait peut-être plus facile si nous tenions nos séances au cours de l'après-midi, pendant que la Chambre siège, mais je suis sûr qu'on poserait des objections si nous en venions là. Il me semble que ce serait une façon de résoudre le problème, si l'on songe qu'au cours de la dernière session, nous poursuivions nos séances à la Chambre durant l'heure du déjeuner et les députés s'entendaient pour prendre leur repas à tour de rôle. Je ne vois pas pourquoi nous ne choisirions pas ces heures qui sont à notre disposition, quitte à prendre nos repas une fois les séances du Comité terminées. En outre, nous allons terminer cette session-ci comme d'habitude, c'est-à-dire en siégeant chaque jour à la Chambre durant l'heure du déjeuner et alors, l'argument auquel on recourt aujourd'hui n'existera absolument plus. Cela veut dire que nous déjeunerons quand nous pourrons.

Un bon nombre de comités tiennent leurs séances en ce moment. M. Martin a signalé qu'il nous sera peut-être difficile de trouver les locaux et les sténographes dont le Comité aura besoin. Voilà pourquoi le Comité de direction était d'avis que nous serions ainsi en mesure d'avoir le quorum et de donner aux députés qui ne sont pas membres de notre comité l'occasion d'assister aux séances.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis arrivé en retard à la séance aujourd'hui parce qu'il m'a fallu prendre le temps de déjeuner. Il me semble que, vu l'importance de notre comité, les députés ne peuvent se décider à assister à la séance de l'après-midi, lorsque la Chambre siège à cette heure-là, et j'espère qu'une motion de ce genre sera rejetée toutes les fois qu'elle sera mise aux voix.

M. VIVIAN: Y aurait-il moyen de présenter une motion qui réglerait la question des heures, si la proposition du comité de direction ne ralliait pas tous les suffrages?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Notre comité n'a jamais eu de difficultés sous la présidence du président actuel. L'an dernier et au cours de l'année précédente, nous tenions nos séances pendant que la Chambre siégeait, mais à des heures déterminées, quand les débats qui se poursuivaient à la Chambre ne mettaient pas obstacle à nos séances de comité. Je ne sais pas quel sera le programme de la Chambre des communes demain. Nous pourrions peut-être nous réunir à deux heures. Je suis sûr que les députés feront leur possible pour venir assister à la séance. Je sais qu'il n'y a pas eu de difficultés dans le passé et qu'il n'y en aura pas non plus à l'avenir.

M. MANDZIUK: Je suis en faveur de la proposition de M. Vivian. Si la présente motion est rejetée, nous renverrons le problème au Comité de direction.

M. MONTGOMERY: Monsieur le président, je n'ai pas perdu un mot des délibérations. Si j'avais fait partie du Comité de direction, je me serais opposé à la tenue de séance à 1 heure de l'après-midi. En second lieu, je m'oppose à ce que nous nous réunissions trois fois la semaine. Il existe d'autres comités. Je ne crois pas qu'un comité puisse avoir le quorum trois jours par semaine. Je crois qu'il est très difficile d'obtenir le quorum à 1 heure de l'après-midi. Tout le monde est là aujourd'hui parce que tout le monde se demandait pour quelle raison on nous avait fait venir à 1 heure. Je crois qu'il faudrait, choisir d'autres heures de séance, même si nous devons nous réunir pendant les séances de la Chambre. Je ne viendrai pas assister à une séance du comité sans avoir déjeuné.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je voudrais présenter un amendement à la motion, soit que nos séances aient lieu à 2 heures le mardi et le jeudi.

Le PRÉSIDENT: Je mettrai l'amendement aux voix d'abord.

M. MANDZIUK: En quoi consiste l'amendement?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Que nous nous réunissions à 2 heures le mardi et le jeudi.

Le PRÉSIDENT: Il y a eu quelques interruptions et je vais faire une autre remarque. Je sais que chaque année, à la Chambre des communes, les députés de l'opposition se sont élevés contre les réunions de comités aux heures où la Chambre siège; la question a même été mise aux voix une fois. Cette année, l'honorable député de Laurier a protesté, mais la question n'a pas été mise aux voix. Si le député d'Essex-Est a donné l'impression aux membres de notre comité que les députés de l'opposition n'ont pas posé d'objection et qu'ils ont fait preuve de coopération, je dois dire que cela ne correspond pas aux faits. Je veux bien accepter les propositions raisonnables qui sont approuvées par le Comité; mais je ne suis pas disposé à accepter les idées exprimées par l'honorable député d'Essex-Est.

Ceux qui sont en faveur de l'amendement voudront bien se lever; ceux qui sont contre?

L'amendement est rejeté.

Revenons maintenant à la motion du début. Quels sont ceux qui sont en faveur de cette motion? Ceux qui sont contre?

La motion est approuvée.

Passons maintenant au poste 77, représentation à l'extérieur—administration.

Poste 77: Représentation à l'extérieur—Administration, y compris l'autorisation au gouverneur en conseil, nonobstant la Loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires \$11,271,043

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais demander au sous-secrétaire s'il prépare le tableau que j'avais demandé lors de notre dernière réunion.

M. E. W. T. GILL (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): Relativement aux nouveaux postes?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui. J'ai demandé des renseignements quant au chiffre total du personnel, relativement à l'augmentation du nombre de postes accordée au cours de l'année. J'aimerais qu'on puisse établir des comparaisons, si la chose est possible, les deux dernières années par exemple.

M. GILL: J'ai ici les chiffres des trois dernières années. Ils nous renseignent sur le personnel, les cadres du ministère et les nombreux postes. Il n'y est pas question des emplois créés par suite du surcroît de travail pour des postes déjà établis.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suppose qu'on n'y trouvera pas exactement ce que je voudrais savoir car il est probable que vous aurez souvent mis le nom d'un même employé aux nouveaux postes.

M. GILL: Oui; mais pour ce qui nous occupe maintenant, ces renseignements ne sont pas inclus. Il s'agit ici des postes où nous avons un haut fonctionnaire à demeure. En 1959, l'effectif prévu était de 1467 et le personnel s'élevait à 1347; on comptait 61 postes. En 1960, l'effectif prévu était de 1534 et le personnel, de 1417; on comptait 62 postes et il y eut en outre la Conférence sur le désarmement, qui ne comportait pas de poste distinct, mais au point de vue du personnel, cela revenait au même. Depuis le mois d'avril 1961, l'effectif prévu est de 1565 et le personnel, de 1480; on compte 65 postes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrais-je vous poser la même question qu'au ministre au sujet de renseignements de faits? Naturellement, je comprends que vous ne pourrez pas répondre de la même façon que le ministre. Il y a eu augmentation du nombre de personnes qui remplissent les fonctions du ministère. Je crois qu'en plus de cela, vous avez augmenté le chiffre du personnel. Je crois que vous avez augmenté le personnel préposé aux Nations-Unies.

M. GILL: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez un certain nombre de personnes à qui on confie des fonctions spéciales. Vous vous occupez de la conférence de l'OTAN; vous avez de nouvelles responsabilités dans le domaine du désarmement. Le total de votre personnel est resté à peu près le même; de 1467 à 1565 environ. Je voudrais établir un lien entre ce chiffre et les nouvelles fonctions attribuées au ministère.

M. GILL: Le chiffre de cette année est de 1480.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pouvez-vous trouver un moyen d'employer ces personnes plus utilement, de telle façon que le nombre de gens que vous aurez à votre disposition pour chacun des postes ne se trouvera pas trop restreint?

Prenons le désarmement, par exemple. Vous avez à votre disposition un personnel très peu nombreux pour faire un travail très important. Ce travail va aller plutôt en augmentant qu'en diminuant. Comment allez-vous recruter les personnes dont vous aurez besoin pour le travail relatif au désarmement?

M. GILL: En vertu de l'entente que nous avons conclue avec la Commission du service civil et avec le Conseil du Trésor, lorsqu'il s'agit d'un programme approuvé par le gouvernement qui consiste en un prolongement d'un programme déjà existant ou en un nouveau programme, nous pouvons obtenir l'autorisation nécessaire pour les postes requis.

En un mot, des mesures ont été prises en vue de ces postes. On trouve les titulaires requis pour chacun de ces postes de la façon mentionnée au cours de la dernière réunion, c'est-à-dire par les voies normales de recrutement. Nous sommes en retard dans la nomination de personnel aux postes autorisés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Permettez-moi de poser la question suivante: Croyez-vous que vous puissiez bien vous acquitter de vos nouvelles tâches avec le même nombre d'employés à Ottawa? Voici où je veux en venir: votre division du Moyen-Orient, par exemple, ne devra-t-elle pas augmenter son personnel pour s'acquitter des nouvelles tâches qui vous ont été confiées dans ce domaine?

M. GILL: Oui, cela est probable. Chaque été, nous faisons la révision de notre effectif avant l'établissement des prévisions budgétaires. Nous demandons alors de nouveaux postes, non seulement pour nos bureaux à l'étranger, mais aussi pour la surcharge de travail des services établis.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous pensez donc pouvoir compter (sans vouloir vous attribuer des mots que vous ne voudriez pas dire) sur des augmentations de personnel assez considérables pour faire face aux nouvelles responsabilités. Est-ce que je pose là une question raisonnable?

M. GILL: Oui. J'ajouterai que notre effectif comprend une série de postes destinés à compenser les pertes de temps occasionnées par les déplacements, la maladie, les conférences internationales, les voyages, les absences, l'assistance à certains cours, par exemple celui du Collège de la défense nationale, etc., et qu'à l'heure actuelle, le personnel affecté à ces postes est loin de pouvoir répondre à ces exigences.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ainsi, votre personnel ne peut actuellement répondre à tous les besoins du service?

M. GILL: Justement, dans la série de fonctions dont je viens de parler.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et vous dites que vous prenez les mesures nécessaires pour remédier à la situation?

M. GILL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Kucherepa?

M. KUCHEREPA: Dans le même ordre d'idées, relativement à l'autre poste, à savoir 77 (1) temps supplémentaire, je suppose que dans le passé, on rémunérait les employés qui faisaient du travail supplémentaire en leur accordant des jours de congé et que, maintenant, vu la situation que vous venez de décrire, vous dites qu'en vertu de la nouvelle méthode, vous rémunérez ces employés en espèces. En un mot, vous payez ces personnes pour le travail qu'elles accomplissent, à cause de la nouvelle situation?

M. GILL: Oui, mais je crois que cette situation ne s'applique qu'à certaines catégories d'employés. Elle s'applique aux préposés aux communications, qui travaillent par équipes et aussi, je crois, aux commis des classes subalternes. Je pense que chez les commis des classes supérieures, le travail supplémentaire est encore rémunéré sous forme de congés.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser au sujet du poste 77?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui. Monsieur le président; nous attendons des renseignements sur les allocations. Le moment est-il venu de donner ces renseignements au Comité?

M. GILL: Je crois qu'il s'agissait tout simplement d'une question d'ordre général au sujet de la situation de la révision en cours.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Eh bien, je me ferai un plaisir de vous poser la question, si cela peut être de quelque utilité.

J'ai mentionné, au cours de notre dernière réunion, que la question des fonctionnaires permanents du service extérieur m'intéressait et non seulement celle-là, mais aussi celle du personnel de la délégation, et je prendrai New-York, comme exemple, à savoir que le Bureau fédéral de la statistique ne tient peut-être pas assez compte du classement des employés par rapport au coût de la vie à New-York, pour l'évaluation des salaires et dépenses. Quelqu'un devait nous expliquer la façon dont ces chiffres sont établis, nous dire si cette allocation est juste ou non, etc. . .

J'ai une autre question à poser: n'est-il pas vrai que vous avez réduit l'allocation de vos fonctionnaires du service extérieur et que même si, de l'aveu général, vous avez augmenté leurs traitements, le total de la rémunération de ces fonctionnaires, si je ne m'abuse est encore inférieur au traitement en vigueur sous l'ancien régime?

M. GILL: La question des allocations, comme M. Robertson l'a dit la dernière fois, est sans cesse à l'étude. Ces dernières années, nous avons révisé toute la structure des allocations; bref, la structure actuelle des allocations a été mise au point en 1948 et était en vigueur depuis douze ans. Tout le monde était d'avis qu'une révision du régime s'imposait.

Actuellement, le régime de 1948 est toujours en vigueur, mais le nouveau régime sera bientôt approuvé et devrait pouvoir entrer en vigueur avant la fin de l'année. Je peux vous indiquer l'un des éléments sur lesquels se fonde le nouveau régime: Ottawa, janvier 1961, sera pris comme base de calcul de l'indice relatif aux postes à l'étranger; jusqu'à présent, l'indice était basé sur Washington, 1946.

En outre, le nouveau régime d'allocations comprendra une allocation supplémentaire pour les enfants car, depuis la mise en vigueur de l'ancienne allocation, on s'est rendu compte que la vie était plus difficile pour les employés qui ont des charges de famille.

Le nouveau régime différera aussi de l'ancien en ce que l'allocation de base du service à l'étranger sera distincte de l'allocation de représentation. Cette dernière se composera de deux éléments: l'un constituera en quelque sorte l'infrastructure de l'activité dans le domaine de la représentation, l'autre aura trait aux frais de réception. L'allocation de réception présentera une nouvelle particularité en ce qu'elle reposera sur un état des dépenses.

Ajoutons que les allocations pour frais d'instruction ont été augmentées.

Donc, quand vous me demandez si les allocations ont été réduites, je vous dirai que cela dépend des cas. Dans le cas de certains fonctionnaires, l'allocation pourra être réduite, pour d'autres, elle ne le sera pas; cela dépendra des circonstances particulières à chaque cas.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Permettez-moi d'exprimer ma pensée sous une autre forme: Il ne serait par conséquent pas juste de dire que la majorité des agents du service extérieur ne seront pas aussi bien rémunérés sous le nouveau régime que sous l'ancien?

M. GILL: Je crois que ce serait faux.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce inexact?

M. GILL: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je constate qu'il y a un an, en réponse à la question que je vous pose actuellement, et qu'on trouve à la page 17, vous aviez également affirmé que ce sujet faisait l'objet d'une révision et que vous espériez que le nouveau tarif serait mis en vigueur. Croyez-vous sincèrement que le changement s'effectuera cette année?

M. GILL: Oui, je le dis en toute sincérité. Le travail de révision est si avancé que je suis d'avis que la date de la mise en vigueur de la nouvelle allocation sera bientôt fixée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vous pose alors une dernière question: Croyez-vous sincèrement que le Bureau fédéral de la statistique apprécie à leur juste valeur les responsabilités des agents du service extérieur et les conditions difficiles dans lesquelles ils travaillent à New-York car, somme toute, c'est à ce bureau qu'il appartient de déterminer le chiffre des allocations? Le ministère des Affaires extérieures ne devrait-il pas adresser un exposé des faits au Bureau fédéral de la statistique, à ce sujet? J'ajoute que j'ai vu un de leurs chèques à New-York; il était établi surtout d'après des données statistiques. Croyez-vous qu'il soit complet et qu'il puisse présenter une solution acceptable?

M. GILL: En réponse à la première question, je dirai que le directeur de la section du service international est préposé à ce travail depuis déjà quelques années. Ces dernières années, il est allé visiter un certain nombre de postes; ces visites étaient comprises dans l'exercice de ses fonctions.

C'est au Bureau fédéral de la statistique qu'il appartient de déterminer les indices relatifs aux divers postes et d'établir ainsi le pouvoir d'achat du dollar canadien dans chaque poste. L'ancien régime d'allocations se fondait sur la base: Washington, 1946; la nouvelle base sera Ottawa, 1961. Or, pour en arriver aux divers indices, on fait une enquête sur le coût de la vie, soit à la demande des autorités du poste, si ces dernières sont d'avis qu'il y a eu modification dans les prix, soit de l'initiative du Bureau fédéral de la statistique. Cette enquête, qui constitue un travail détaillé et complet, est toutefois menée par le Ministère; les résultats en sont communiqués au Bureau fédéral de la statistique qui en tient compte dans son calcul des indices. J'ajoute que le Bureau révisé constamment les indices. Deux éléments entrent en jeu, qui pourraient modifier les indices: le coût de la vie dans tel ou tel pays et le taux du change. Le Bureau fait usage d'une certaine formule de calcul et lorsque, compte tenu des renseignements donnés, le calcul montre une variation de cinq points dans l'indice, on rectifie le taux de l'allocation. Une rectification de ce genre a été faite dernièrement dans le cas du poste de Washington.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Lorsque j'ai exprimé l'avis, l'an dernier, que le moment était venu pour nos diplomates de cesser de fréquenter les gargotes, vous avez répondu que vous alliez vous occuper de la chose.

M. McCLEAVE: Comme supplément à cela, monsieur le président, j'ajoute ceci: je suppose que vos remarques s'appliquent tout aussi bien aux chauffeurs, gardiens, secrétaires et autres personnes, qui ne sont pas des agents du service extérieur mais qui voyagent pour le compte du Canada?

M. GILL: C'est exact. On inclut ici tout le personnel de roulement (mais non pas le personnel local), et l'on compte 548 de ces personnes dans le service. Notre étude a trait non seulement aux employés du Ministère mais à tous les employés du gouvernement qui servent à l'étranger.

M. McCLEAVE: Pourrais-je alors demander qu'on leur épargne, à eux aussi, de fréquenter les gargotes?

M. GILL: J'ajouterais que si le nouveau régime d'allocations est adopté, des dispositions transitoires permettront, si un employé occupant un poste à l'étranger reçoit sous le nouveau régime, un traitement et des allocations moindres que sous l'ancien, de compenser cet écart pour toute la durée de son service à l'étranger.

M. VIVIAN: J'ose espérer, monsieur le président, que M. Gill et M. Robertson ont compris que nous posons ces questions dans l'intérêt des employés du Ministère et non par simple curiosité, car nous sommes fiers du personnel du Ministère et nous souhaitons qu'il soit rémunéré en proportion de ses responsabilités et que les traitements soient à la hauteur de ceux qu'il pourrait obtenir ailleurs. Je crois qu'on a déjà établi une comparaison entre le traitement des agents du service extérieur et celui de certaines autres professions, celle de l'enseignement par exemple. Je me demande si l'on a tenu compte du relèvement des traitements des professeurs d'universités en établissant le traitement des agents du service extérieur?

M. ROBERTSON: Pour répondre à votre question, je dirai que pendant les années qui ont suivi la guerre, le niveau des traitements des employés du service extérieur et des classes correspondantes de fonctionnaires était probablement plus élevé que ce que vous considérez comme le niveau correspondant dans l'enseignement. Or, ces cinq ou six dernières années, une augmentation sensible, et que l'on souhaitait depuis longtemps, s'est fait sentir dans le niveau général des traitements des professeurs d'universités ou d'écoles secondaires du pays. Toutefois, je ne crois pas que nous soyons tout à fait au même niveau et nous étions peut-être en meilleure posture il y a quelques années. Je ne crois pas qu'il y ait un décalage sensible de notre côté, mais il s'agit là d'une question que chaque employé se pose en particulier et une foule d'éléments entrent en ligne de compte et ne peuvent se traduire en données statistiques.

M. VIVIAN: Mais j'espère qu'on tient compte de cette comparaison lorsqu'on fait les rectifications qui s'imposent de temps à autre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Gill, ai-je bien compris et avez-vous parlé d'un nouveau principe de comptabilité qui s'appliquera dans le cas d'un agent du service extérieur qui aura des frais de réception à payer? Somme toute, cela fait partie des fonctions d'un représentant du pays à l'étranger. Il en va sûrement ainsi à New-York. En vertu du nouveau régime, pourra-t-il retenir ou recevoir une somme ou un remboursement quelconque à cette fin lorsqu'il présentera une pièce justifiant ses dépenses?

M. GILL: En vertu du nouveau régime, la somme de ce qui constitue la représentation directe est basée sur un état des dépenses et sert au remboursement des frais...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cela me semble beaucoup plus satisfaisant.

M. GILL: Un chiffre-limite a été établi à cette fin.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Une limite concernant les agents d'une certaine classe?

M. GILL: Il y a différentes limites pour chacune des classes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et avez-vous résolu les problèmes qui se posaient en ce qui concerne le personnel de liaison de l'armée, lorsque ce personnel est détaché auprès du ministère des Affaires extérieures? Certaines difficultés s'étaient présentées au sujet de la détermination de leur classe relativement aux responsabilités qui leur étaient confiées.

M. GILL: Oui, je le crois. Je ne sais pas qu'on ait eu des difficultés à ce sujet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pour être plus précis, c'est au personnel de liaison de l'armée auprès des Nations Unies que je songe; cette fonction était relativement nouvelle. Vous aviez quelque mal à persuader les autorités du Conseil du Trésor que les membres de ce personnel devaient recevoir le traitement équivalent au rang d'officier qui était le leur.

M. GILL: Oui, ce problème a été résolu d'une façon favorable à l'officier en question.

Le PRÉSIDENT: Passons maintenant au poste 77 (4).

77 (4) Services professionnels et spéciaux, augmentation \$17,066

M. KUCHEREPA: Je suppose que la plus grande partie de cette augmentation de \$17,066 est attribuable au fait que les membres du personnel qui vont étudier les langues étrangères à l'extérieur sont plus nombreux qu'ils ne l'étaient dans le passé. S'il en est ainsi, je voudrais savoir combien de membres du personnel ont profité de ce programme d'études et quelles sont les langues que l'on étudie.

M. GILL: Tenez-vous à ce qu'on vous donne ces chiffres?

M. KUCHEREPA: Oui, mais est-ce qu'on pourrait nous en donner une idée en ce moment?

M. GILL: Si vous le désirez, je peux faire quelques considérations d'ordre général à ce sujet. Nous avons essayé d'accorder une plus grande attention que dans le passé à la question de l'instruction en matière de langue et, ces dernières années, nous avons envoyé certains agents étudier le japonais, l'arabe, les langues slaves et autres langues difficiles dans des écoles qui se spécialisent dans l'étude des langues. Dans des cas de ce genre, l'agent en question est détaché auprès de l'école et suit un cours d'études très poussées pendant un an. Le candidat que nous avons envoyé dernièrement au Moyen-Orient, M. Touchette, a terminé ses études de façon brillante au cours des mois qui viennent de s'écouler.

M. KUCHEREPA: Pourriez-vous nous donner le nombre des candidats?

M. GILL: Non, il faudra que je me renseigne à ce sujet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais que le Ministère nous fasse connaître le nombre d'agents du service de presse qui ont des relations directes avec la presse. Je ne parle pas ici de ceux qui pourraient n'exercer ces fonctions qu'à temps partiel.

M. ROBERTSON: On ne compte que trois agents de liaison avec la presse: un à Washington, un à Londres et un aux Nations Unies.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous n'avons pas de représentant de ce genre à Ottawa?

M. ROBERTSON: Eh bien, il y a deux divisions qui ont trait aux services d'information et de liaison mais je ne crois pas qu'elles aient aucun rapport avec votre question.

M. STINSON: Je ne sais pas si M. Kucherepa a posé, il y a une minute ou deux, la question que voici, mais M. Gill pourrait-il nous dire combien de personnes faisant partie de nos ambassades à l'étranger ont, au cours de l'année dernière, appris une langue étrangère grâce aux cours qu'ils ont suivis, tout en exerçant leurs fonctions dans lesdites ambassades?

M. GILL: Il faudra que je me procure les chiffres qui ont trait à cette question. En vertu du nouveau régime d'allocations, on a pris les dispositions nécessaires pour accorder des allocations d'instruction en vue de permettre aux agents d'apprendre une langue étrangère et un bon nombre de ces derniers profitent de ces avantages. En certains endroits, notamment à Bonn (Allemagne), on a institué un programme d'études très rapide et l'agent qui arrive

à un nouveau poste passe la plus grande partie de son premier mois ou de ses six premières semaines à l'étranger à étudier la langue du pays. Cette initiative a eu des résultats très heureux et très prometteurs. En outre, dès qu'un agent est averti à Ottawa de sa nomination à un poste en pays étranger, il peut commencer ici même à apprendre la langue de ce pays et c'est ce qui se produit dans nombre de cas. Pour ce qui est des données statistiques, je tâcherai de me les procurer en vue de notre prochaine réunion.

M. STINSON: Monsieur Gill, pourriez-vous nous dire combien de membres du personnel des Affaires extérieures parlent le japonais?

M. GILL: Je crois qu'il y en a trois, quatre ou cinq, ou à peu près ce nombre.

M. STINSON: Trois, quatre ou cinq?

M. GILL: Oui, mais je tiens à vérifier cela.

M. STINSON: Quelles mesures prend-on, à notre ambassade à Tokyo, pour permettre aux employés du ministère des Affaires extérieures d'apprendre la langue du pays?

M. GILL: Nous avons un agent dans cette région qui suit des cours de japonais à une école en dehors de Tokyo. Nous avons eu un agent qui a suivi ces cours pendant les deux dernières années et aussi, je crois, au cours des années précédentes. Bref, d'ordinaire, un de nos agents là-bas suit ces cours. Je crois que c'est là ce qui se fait surtout dans ce domaine.

M. STINSON: Ne croyez-vous pas que, vu le grand nombre de personnes que vous postez au Japon, il faudrait augmenter le nombre de celles qui apprennent la langue du pays?

M. GILL: Oui, je crois que cela serait avantageux. Je pense qu'il est plus difficile d'en arriver là dans un service restreint que dans un service de grande envergure car, dans le premier cas, il n'y a qu'un endroit où les agents se servent de la langue qu'ils apprennent, tandis que dans le second cas, là où le travail est plus spécialisé, ils pourront avoir l'occasion de parler continuellement cette langue; vous comprenez ce que je veux dire? Je crois qu'il est difficile pour nous d'avoir un certain nombre d'employés qui réussissent à apprendre à parler couramment une langue et à ne pas oublier ensuite ce qu'ils ont appris.

M. ROBERTSON: Si nous pouvions faire en sorte d'avoir sans cesse un employé à l'étude, nous en viendrions ainsi à avoir un bon nombre de personnes qui parleraient plusieurs langues, dans le service, soit ici soit en Extrême-Orient. En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous sommes partis au bas de l'échelle il y a quelques années et maintenant, je crois qu'on compte quatre ou cinq de nos employés qui ont suivi le cours d'arabe à Beyrouth. Ainsi se forme peu à peu un petit groupe de gens bien informés qui font montre maintenant de qualités qu'ils n'avaient pas avant d'être postés à cet endroit.

M. STINSON: Je me rends compte de cela mais ce qui m'inquiète, c'est qu'il arrive souvent que des personnes, qui ont appris certaines langues difficiles, sont envoyées dans d'autres postes où elles n'auront pas l'occasion de parler ces langues et où leur science ne sera par conséquent pas de grande valeur pour le Canada.

M. ROBERTSON: Il s'agit là d'une question d'équilibre, à laquelle le ministre a fait allusion la semaine dernière; il s'agit de s'efforcer de garder une juste proportion entre la nécessité d'avoir des spécialistes et l'avantage que présente un service de roulement bien établi. Évidemment, il n'est pas question de disperser un peu partout dans le monde une poignée de fonctionnaires qui connaissent la langue arabe. Ou pourrait en dire autant de ceux qui ont une connaissance du chinois et du japonais, mais cette connaissance des langues ne

constitue pas le seul atout des personnes qui les possèdent. On en trouve parmi celles qui sont d'autres qualités et d'autres intérêts et si une personne qui apprend le japonais et qui s'efforce de connaître la langue et la culture des Japonais faisait un jour partie du personnel de notre ambassade à Washington ou de notre bureau de Londres, je ne crois pas que l'on puisse appeler cela, de prime abord, du gaspillage. A mon avis, le résultat des efforts n'est pas vraiment perdu ici.

M. KUCHEREPA: J'ai une dernière question à poser. Comment le programme que nous avons établi dans ce domaine particulier se compare-t-il avec celui des États-Unis? Le travail que nous accomplissons peut-il se comparer à celui des États-Unis dans ce domaine?

M. ROBERTSON: Nous sommes probablement en retard sur ce point, à mon avis, et notre travail est d'envergure plus modeste. On peut dire que dans le passé, nous avons bénéficié de la coopération des États-Unis au Japon puisque les États-Unis ont accepté nos étudiants dans les écoles de langues spécialisées qu'ils ont établies et financées. Encore une fois, nos besoins en ce domaine ne sont pas assez considérables pour justifier une telle dépense.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrais-je poser au sous-secrétaire la question suivante? Au cours des quatre études consécutives que le Comité a faites dernièrement des crédits du Ministère, les membres du Comité n'ont pas caché leur inquiétude et ont exprimé l'espoir que le Ministère s'efforcera davantage dans l'avenir de montrer aux Canadiens l'assistance que le Canada fournit aux pays insuffisamment développés, y compris les diverses formes d'assistance technique. En réponse à une question qui vous a été posée récemment, vous avez déclaré que nous n'avions pas d'agent de liaison avec la presse et que, je crois, si nous avons une division de l'information, elle n'est pas de grande envergure. Et au cas où l'on pourrait croire qu'il s'agit ici de la glorification de la politique du gouvernement par l'un de ses partisans, je dis qu'il ne s'agit pas de cela. Il s'agit ici d'expliquer aux Canadiens le travail qu'accomplit le Ministère. Ne serait-il pas plus avantageux pour le Ministère d'avoir une division de l'information qui ferait part au public du travail accompli plutôt que de laisser les fonctionnaires du bureau du ministre prendre la responsabilité de cette initiative lorsqu'ils font des discours ou d'en laisser le soin à la société des Nations Unies, dans l'exercice de ses fonctions?

Si vous êtes d'avis que c'est là une question de ligne de conduite et que vous préférez vous en rapporter au ministre, c'est très bien, mais je suis d'avis que nous ne tenons pas assez les Canadiens au courant du travail du Ministère et de nos contributions à l'étranger. N'est-ce pas là une tâche dont le Ministère pourrait se charger jusqu'à un certain point?

M. ROBERTSON: Je crois qu'il s'agit ici d'une question de politique ministérielle et que le ministre voudra probablement s'en occuper lui-même à son retour. En attendant, je puis dire que le Ministère s'est occupé régulièrement d'élargir et d'améliorer ses services d'information, tant au Canada qu'à l'étranger. Je suis d'avis que nous avons accompli un travail considérable en publiant notre rapport annuel de bonne heure, rapport qui avait trait à l'année civile tout entière et non pas à la dernière année financière comme on l'exige d'ordinaire à Ottawa. Nous l'avons publié sous une forme plus commode que d'habitude et je crois qu'il atteint ainsi un plus grand nombre de lecteurs.

Nous publions également le Bulletin mensuel *Affaires extérieures*, qui donne un assez bon compte rendu de renseignements puisés à bonne source sur les principales formes d'activité au Canada et qui se compare favorablement, je crois, avec ceux de n'importe quel autre pays. La publication de notre rapport annuel sur le travail des Nations Unies se fait plus rapidement et constitue un travail plus complet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): D'accord. Ce que je veux dire, c'est que les gens qui lisent vos publications appartiennent à un groupe choisi et peu nombreux. J'allais dire que ce sont des intellectuels, mais j'ai pensé que je devais y inclure les députés. Je crois aussi que ce rapport est de portée trop restreinte.

M. ROBERTSON: Sa portée est restreinte. La liste de distribution en est vérifiée de façon que la revue puisse être envoyée aux personnes qui ont intérêt à la recevoir. On peut dépenser de grosses sommes d'argent en publiant de nombreux comptes rendus et en retirer des résultats assez peu sûrs. C'est une question de bon équilibre et de jugement. Peut-être pourrions-nous aller un peu plus loin dans cette voie. Je tiens simplement à dire qu'avec les années nous faisons sans cesse des progrès et je crois que le travail de la division de l'information est de première qualité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je tiens à appuyer cette assertion. Ce travail est de première qualité et je ne critique pas ce que vous faites, mais n'y aurait-il pas moyen de renseigner plus de gens à un prix moins élevé?

M. STINSON: A ce sujet, je ne veux pas déprécier le travail de ce ministère du gouvernement, mais je tiens à dire que le bulletin que publie le Ministère est excellent et je sais que c'est là l'opinion d'un grand nombre de gens. Je voudrais dire aussi que je crois que la diffusion du Bulletin, du rapport des Nations Unies et du rapport annuel devrait faire l'objet d'une plus grande attention. A l'encontre de mon ami, M. Smith, je crois que ces publications ne devraient pas être distribuées en trop grand nombre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce n'est pas là ce que je voulais dire, monsieur le président.

M. STINSON: Veuillez m'excuser si j'ai mal interprété vos paroles. Je crois que ces publications devraient être adressées aux personnes qui s'intéressent au travail du Ministère et peut-être même seulement aux gens et institutions qui en font la demande. A mon avis, les personnes qui reçoivent ces publications devraient, en général, en payer les frais. J'ose croire que c'est la ligne de conduite actuelle du Ministère, en ce qui a trait à ces trois publications.

M. VIVIAN: Ce n'est pas là poser une question mais plutôt enfoncer une porte ouverte, si je puis dire, et cela ne demande pas de réponse. J'ai déjà abordé le sujet en la présence du ministre. J'aimerais que la question de la représentation à l'étranger soit étudiée par l'administration. L'administration du Ministère voudrait-elle s'occuper de faire connaître aux agents du service extérieur qui reviennent au Canada les régions du pays situées en dehors d'Ottawa? Si je me permets d'exprimer un tel désir, c'est qu'au cours d'entretiens avec plusieurs personnes qui avaient occupé un poste à New-York puis étaient revenues à Ottawa, j'ai appris que ces personnes n'avaient pas beaucoup l'occasion de visiter le Canada d'un océan à l'autre, à moins de le faire pendant leurs vacances, ce qui leur coûterait très cher. Ce serait donc pour eux très avantageux. Pourrais-je confier cette question aux soins de l'administration?

En second lieu, je voudrais attirer l'attention sur l'usage qu'on pourrait peut-être faire d'un certain nombre de spécialistes dans des domaines particuliers. Je me suis rendu compte de l'importance de la chose au cours de ma visite à Mexico, surtout en ce qui a trait à la représentation canadienne en Amérique latine. Il serait peut-être bon que notre bureau de représentants dans cette ville, et peut-être aussi dans d'autres villes, comprenne un poste de spécialiste, poste qui cependant ne pourrait être inclus dans le personnel régulier. Il s'agirait d'un spécialiste qui pourrait faire de brefs séjours à l'étranger, qui pourrait être d'Ottawa ou d'ailleurs. Je crois que cela serait particulièrement avantageux et je propose la chose dans l'espoir qu'on voudra bien y apporter l'attention nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse; je croyais que la question posée par M. Vivian était à peu près la même que celle de M. Stinson. On n'a pas répondu à la question de M. Stinson.

M. ROBERTSON: Vous attendez-vous à une réponse?

M. STINSON: Le sous-secrétaire pourrait peut-être nous faire part brièvement de la ligne de conduite adoptée par le Ministère, en ce qui concerne les gens qui reçoivent la publication dont il a fait mention il y a quelques instants, et du chiffre approximatif des recettes annuelles des publications que le Ministère distribue?

M. McCLEAVE: Pourrais-je dire quelques mots au sujet de la question de M. Vivian concernant les postes à assigner aux agents du service extérieur pendant leurs séjours au Canada?

Le PRÉSIDENT: Vous voudrez bien attendre qu'on ait répondu à la précédente question.

M. ROBERTSON: Je suis peut-être en mesure de répondre à la question de M. Stinson. Notre Bulletin mensuel pour le Canada et les Nations Unies, qui a trait à nos représentants à l'étranger, est publié par l'imprimeur de la Reine. Nous nous procurons chez l'imprimeur de la Reine la quantité de bulletins qui nous est nécessaire. Je crois bien que cela comprend les exemplaires que nous adressons aux députés, exemplaires qui sont portés à notre compte ou à celui de l'imprimeur de la Reine. Les exemplaires que nous envoyons à nos bureaux à l'étranger ou aux particuliers qui en font la demande sont mis à notre compte. Dans les autres cas, ils sont vendus par l'imprimeur de la Reine, par voie d'abonnement, et les recettes sont portées au compte de l'imprimeur de la Reine et ne sont pas comprises dans le revenu du ministère des Affaires extérieures.

Le PRÉSIDENT: J'aurais ici une question à poser. La presse canadienne reçoit-elle ces rapports?

M. ROBERTSON: Je le crois.

M. GILL: Oui, elle les reçoit.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est ce à quoi je voulais en venir. Est-ce qu'on s'efforce de susciter l'intérêt au sujet des nouvelles concernant le Ministère autrement que par la publication d'une revue?

M. ROBERTSON: Toutes les nouvelles concernant le Ministère sont portées à la connaissance du public soit au moyen d'une déclaration à la Chambre des communes soit au moyen d'un communiqué émanant directement du Ministère ou, en certaines occasions, du bureau du Premier ministre. C'est la façon ordinaire de faire part des nouvelles relatives aux nominations, aux délégations et aux traités.

Le PRÉSIDENT: Nous allons passer maintenant aux questions de M. Vivian et de M. McCleave.

M. McCLEAVE: Je pourrais peut-être poser la mienne de façon que les deux questions soient étudiées en même temps. M. Vivian a fait mention de la réorientation des agents du service extérieur qui reviennent au Canada. Ma question a trait à la rééducation des gens des Affaires extérieures, ambassadeurs et agents du service extérieur qui font de longs séjours à l'étranger, à ce qui se passe au Canada. Je ne mentionnerai pas de nom, mais je dirai que j'ai entendu dire par un excellent journaliste d'Halifax, qui a beaucoup voyagé, qu'un certain ambassadeur avait beaucoup perdu de vue la façon de penser des Canadiens et leur manière de voir les choses. Je pose la question suivante: Le Ministère exige-t-il de ceux qui font de longs séjours à l'étranger qu'ils reviennent de temps à autre au Canada au cours de leur période de service?

M. ROBERTSON: Le plan normal de roulement s'applique au service au Canada et au service à l'étranger. Je ne suis pas tout à fait sûr des proportions

établies, mais d'ordinaire on a deux périodes à l'étranger et une période au pays, suivant le climat et les conditions particulières aux postes. Ce règlement n'est pas statutaire comme autrefois aux États-Unis, mais il est assez rigoureusement observé. Il y a des exceptions à la règle. Certaines personnes, pour des raisons de santé ou de famille, ont été exemptés du mode de roulement ou de la routine établie. Elles resteront peut-être plus longtemps que les autres aux postes qu'on leur a assignés mais généralement, du moins en ce qui concerne les postes inférieurs à ceux des chefs de mission à l'étranger, je dois dire que les périodes de service au Canada sont en rapport assez étroit avec les périodes de service à l'étranger.

En ce qui a trait aux postes supérieurs, le mode de roulement entre les postes à Ottawa et les séjours à l'étranger est parfois assez difficile à établir. Je crois que nous avons fait des progrès assez marquants dans ce domaine. Ces dernières années, un assez bon nombre de nos représentants ont été ambassadeurs ou haut-commissaires à l'étranger et lorsqu'ils revenaient au Ministère, on leur confiait la direction d'une division ou un poste de sous-secrétaire adjoint ou encore un poste de conseiller spécial au Ministère. Il n'y a pas de procédé mécanique ou automatique à appliquer ici, mais nous nous en tenons au principe de roulement.

M. Gill est devenu sous-secrétaire adjoint après avoir été haut-commissaire en Afrique du Sud et ensuite haut-commissaire au Ghana. M. Ritchie est revenu au Canada après avoir été ministre à Washington; M. Ignatieff a été nommé haut-commissaire suppléant au Royaume-Uni et ambassadeur en Yougoslavie. Tous les cas ne sont pas énumérés ici. Il y a des gens dont les dispositions ne s'accordent pas très bien avec les exigences du service et ils font sans doute partie du groupe de ceux dont vous parlez.

M. McCLEAVE: M. Robertson et le ministère sont-ils d'avis que dans le cas de ceux qui séjournent plus de trois ans à l'étranger on devrait exiger que cette période de service soit interrompue, ne serait-ce que pour quelque temps, afin que les agents en question puissent revenir s'imprégner de l'esprit canadien?

M. ROBERTSON: La question de M. Vivian se trouve comprise en partie dans cette question. Nous avons établi un plan judicieux et généreux, à mon avis, suivant lequel on accorde à l'agent et à sa famille un congé leur permettant de rentrer pour quelque temps au Canada. Ce congé est accordé d'ordinaire après un séjour de trois ans et demi environ à l'étranger. Il se peut que cette période soit prolongée, par exemple lorsqu'il est difficile de trouver un remplaçant; elle peut être alors de trois ans et demi à quatre ans. Ces gens bénéficient d'un long congé au Canada et leurs frais de voyage sont payés par le Ministère. Ce congé leur permet de revenir non seulement à Ottawa mais aussi dans leur ville natale.

Une fois au Canada, un bon nombre d'entre eux se font un plaisir de répondre aux invitations de l'Institut canadien des affaires internationales, qui s'occupe d'organiser des conférences. Les ambassadeurs ou les hauts-commissaires qui sont en vacances au Canada peuvent, sous les auspices de l'Institut, donner une série de conférences. Ils ont ainsi l'occasion d'aller dans différentes régions du pays et de visiter le Canada beaucoup plus qu'ils ne l'auraient fait autrement. Ces voyages leur permettent aussi d'expliquer à de petits groupes de Canadiens le travail que représente leur mission au sein du Ministère. Je crois que cette méthode a été souvent employée ces dernières années et je suis d'avis qu'elle est utile au service et qu'elle constitue en quelque sorte un stage de réadaptation très précieux pour ceux qui ont séjourné assez longtemps à l'étranger.

M. STINSON: Pourrais-je dire quelques mots de la question abordée par M. Smith il y a quelques instants?

Les délégués commerciaux du Canada ont pris la vedette dernièrement à la suite de déclarations du gouvernement, de comptes rendus de l'activité de ces derniers et de récits qui ont paru dans les journaux. Ces personnes s'occupent surtout de favoriser le progrès et la prospérité du Canada, sur le plan matériel. Je suppose que les agents du service extérieur qui sont au service du ministère des Affaires extérieures cherchent à atteindre d'autres objectifs en plus de ceux-là et je me demande de quelle façon on pourrait faire connaître au public canadien certaines des formes d'activités des agents subalternes et supérieurs du service extérieur qui occupent des postes à l'étranger. Cela se rattacherait au travail qui consiste à renseigner les gens des pays où ils séjournent sur ce qui se passe au Canada et sur la contribution du Canada sur le plan international. J'ai des amis qui, autant que j'en puisse juger, sont perdus quelque part dans le service et on ne connaît à peu près rien de leur activité tant qu'ils ne sont pas de retour au pays. Je pense que beaucoup d'autres Canadiens souhaiteraient eux aussi être renseignés sur le travail qu'un bon nombre de ces jeunes Canadiens et Canadiennes accomplissent chaque jour pour le Canada.

Comme le dit M. Smith, le Ministère ne s'est peut-être pas assez soucié de faire connaître aux Canadiens son activité dans ce domaine. M. le sous-secrétaire ou M. Gill auraient-ils quelque chose à dire à ce sujet?

M. ROBERTSON: Si le ministre était ici, il serait tout à fait de votre avis.

Le service extérieur fait partie du service civil. Nous avons des fonctions à remplir et nous n'avons pas beaucoup d'occasions de faire de la publicité personnelle. Cela nous semble normal que les agents fassent bien leur travail au poste qu'on leur assigne, soit à Ottawa soit à l'étranger. Je ne crois pas que le pays se rende bien compte de l'absence de ce service puisque la publicité personnelle n'y trouve pas une large part.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne crois pas qu'il s'agissent ici de publicité personnelle.

M. ROBERTSON: Le mot est peut-être mal choisi mais, généralement, nous annonçons les mutations sans grande cérémonie.

M. STINSON: Ce n'est pas de mutations ni d'autres choses du même ordre que je parlais. Je suis sûr qu'il y a un bon nombre de Canadiens qui seraient heureux de connaître l'activité quotidienne des agents du service extérieur à l'étranger, qui de par leurs fonctions rendent service au pays, et de la mise en œuvre de notre politique étrangère. Peut-être y aura-t-il moyen un jour de nous donner plus de renseignements à ce sujet.

M. ROBERTSON: On a déjà fait quelque chose en ce sens. Ainsi, l'Office national du film a fait de cours documentaires pour la télévision, portant sur le travail que l'on accomplit en une journée dans une ambassade, à Washington, par exemple, et à Bruxelles.

M. GILL: Le dernier avait trait au consul général à Los Angeles. M. Robertson a vu un certain nombre d'articles spéciaux de journaux et de reportages cinématographiques qui ont servi à cette fin. Je crois que cette initiative a été considérée comme très heureuse et le Ministère a apporté son concours aux intéressés.

M. JUNG: Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet de la représentation à l'étranger. En ce qui concerne l'accession à l'indépendance des nouveaux États afro-asiatiques, le sous-secrétaire pourrait-il dire me dire si le Ministère a reçu de la part de Canadiens qui ne sont pas d'origine anglo-saxone des demandes indiquant leur désir d'occuper un emploi dans ces régions,

à cause de leurs affinités raciales ou autres? C'est là un point auquel nous n'avons jamais accordé beaucoup d'attention, mais je crois que ce serait là une magnifique occasion pour ces Canadiens, qui pourraient posséder d'autre part les qualités voulues, de faire partie du Ministère et de se préparer à occuper des postes d'importance pour les années à venir.

M. ROBERTSON: De temps à autre, le ministre reçoit des demandes ou offres de service. Je crois qu'on lui a déjà posé cette question et il a répondu que le recrutement de base, dans le Ministère, se fait par l'intermédiaire du service civil et conformément à son règlement, que les candidats qui peuvent répondre aux exigences nécessaires (même à l'heure actuelle, on ne peut pas dire que le Ministère soit anglo-saxon); tous les éléments canadiens qui s'y trouvent entrent par la voie ordinaire de la Commission du service civil.

M. JUNG: Par exemple, nous n'avons pas de Canadien d'origine japonaise à notre ambassade au Japon, ni de Canadien d'origine chinoise à Hong-kong.

M. GILL: Nous en avons un, monsieur Jung. Il y a M. Clark, qui est là actuellement.

M. JUNG: Ce nom a vraiment une consonance japonaise!

M. MANDZIUK: Est-il vrai que les Canadiens par naturalisation ne peuvent entrer au service civil?

M. ROBERTSON: Oh non, on ne leur interdit pas l'accès ni au service civil ni au ministère des Affaires extérieures. Toutefois, il convient que le ministère des Affaires extérieures exige dans leur cas un séjour d'assez longue durée au Canada. Il faut être citoyen canadien pour faire partie du Ministère et, pour y entrer, il faut avoir demeuré beaucoup plus longtemps au Canada que pour entrer dans les autres ministères. Dans notre ministère, on exige que le candidat ait demeuré dix ans au Canada.

M. MANDZIUK: Je voudrais dire quelques mots encore à ce sujet. Je suis d'avis que le Canada prend conscience de l'importance des langues. On a manifesté beaucoup d'intérêt pendant un certain temps pour l'étude du russe, du polonais, etc. Je pense que l'ukrainien et certaines autres langues slaves seraient d'une grande utilité dans notre service extérieur. Il me semble que le Ministère ne remplit pas sa mission s'il ne cherche pas à recruter un grand nombre de personnes d'origine espagnole, ou allemande ou portugaise, en vue de servir nos intérêts, qui sont considérables, en Amérique du Sud. Ces personnes rendraient des services inappréciables dans nos ambassades et dans nos missions commerciales, ou n'importe où ailleurs. Qu'on n'aille pas croire surtout que je cherche à placer des gens. Je me dis seulement que ces gens pourraient nous être utiles. Plusieurs d'entre eux sont nés au Canada. Il leur est facile d'apprendre la langue de leurs pères, même s'ils l'ont déjà oubliée, et la tâche serait pour nous plus facile que si l'on employait certaines gens d'âge moyen à qui l'on s'efforcerait d'enseigner une langue nouvelle. Je crois que cela se rattache à ce qu'à dit M. Jung.

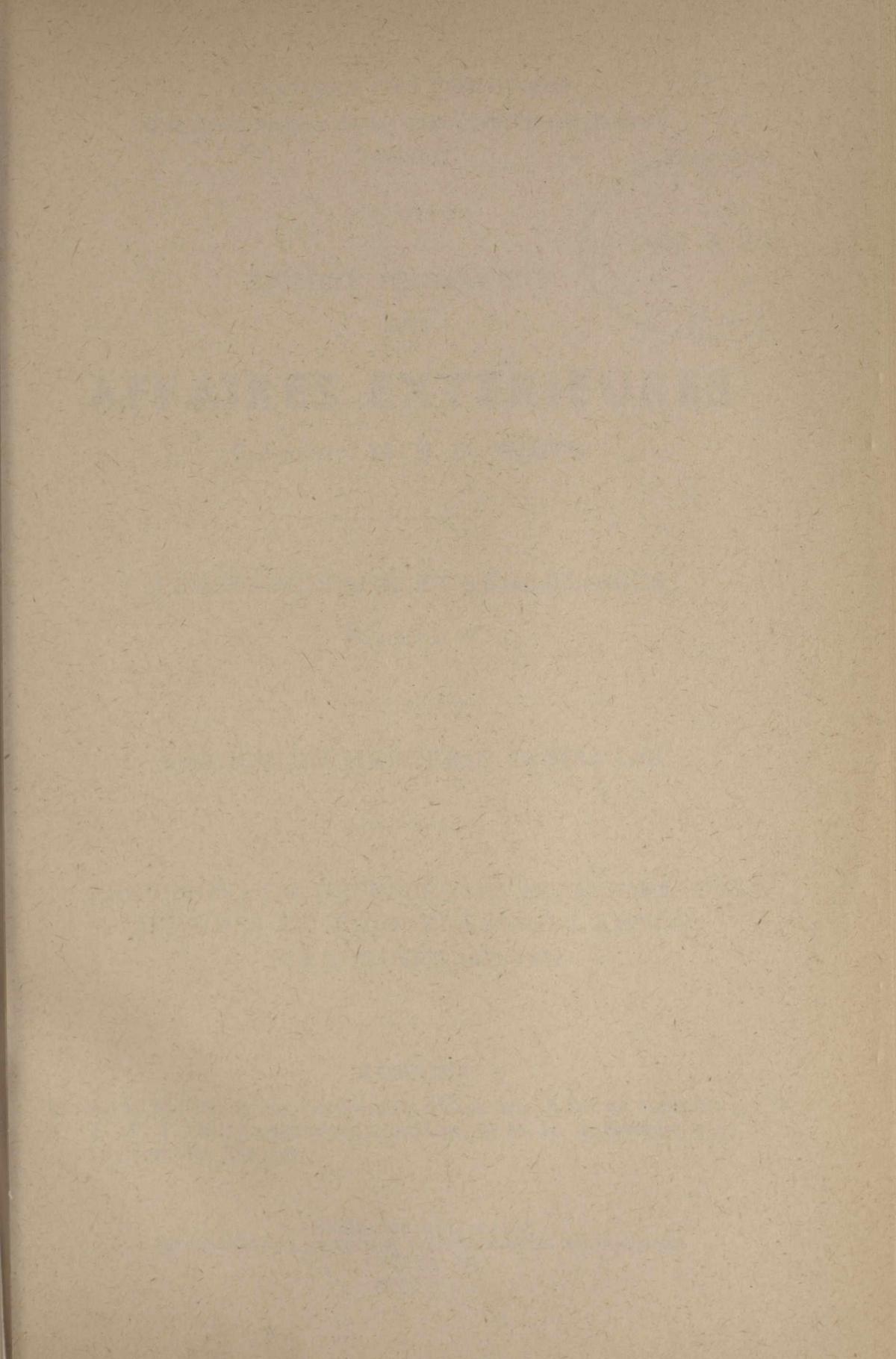
M. GILL: Si cela vous intéresse, vous me permettrez de vous décrire, de façon sommaire, le dernier groupe qui est entré au Ministère. Sur vingt agents, on en compte un qui a appris l'allemand, un Russe, un Serbo-croate, un Allemand, un Italien, un Allemand, un Allemand, un Espagnol, un Espagnol, un Espagnol, un Japonais, un Espagnol, un Allemand. Sur vingt agents, on en compte douze qui parlent une langue étrangère.

M. MANDZIUK: Très intéressant. On a l'impression au Canada, je ne sais si c'est à tort ou à raison, que les personnes que l'Union soviétique envoie comme représentants dans une ambassade, dans un consulat ou dans une mission commerciale, parlent la langue du pays où elles vont. Nous savons combien il est

difficile de travailler avec les Allemands. Plus nous serons trilingues et polyglottes au ministère des Affaires extérieures, plus on nous comprendra et plus nous serons en mesure de comprendre les autres. La liste que vous nous avez donnée était très intéressante.

M. McCLEAVE: Nous pourrions leur faire donner le cours d'instruction en langues étrangères du *Globe and Mail*.

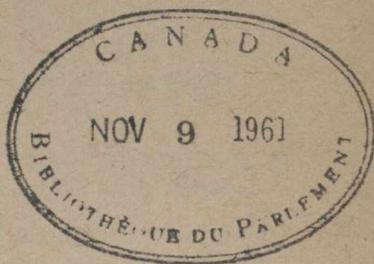
Le crédit est approuvé.



CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961



COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU MERCREDI 10 MAI 1961

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 1961-1962

TÉMOINS:

M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M.
E. W. T. Gill, sous-secrétaire adjoint; et M. H. B. Stewart, chef de la
Division des finances.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

25120-7-1

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aiken	Hellyer	Montgomery
Aitken, M ^{lle}	Herridge	Nesbitt
Allard	Jung	Nugent
Asselin	Kucherepa	Pearson
Batten	Lafrenière	Pratt
Cardin	MacLellan	Regier
Crestohl	Macquarrie	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Eudes	Mandziuk	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Fairfield	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Stinson
Fleming (<i>Okanagan- Revelstoke</i>)	McCleave	Vivian—35
Garland	McGee	
	McIntosh	

Le secrétaire du Comité:
R.-L. Boivin

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 10 mai 1961
(6)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 1 heure et 25 minutes de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Aiken, Asselin, Kucherepa, Lennard, Mandziuk, McCleave, Montgomery, Nugent, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Vivian et White.
(13)

Aussi présents: M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. E. W. T. Gill, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et M. H. B. Stewart, chef de la Division des finances.

Le Comité décide de réimprimer, en appendice aux délibérations d'aujourd'hui, le document intitulé: «Ministère des Affaires extérieures—Prévisions budgétaires 1961-1962» et qui a été déposé la veille. (Voir appendice «A»).

Le président annonce qu'un dîner du Commonwealth aura lieu le lendemain; le Comité décide alors d'annuler la réunion du lendemain, de même que celle du mercredi 24 mai, jour de la visite du président des États-Unis d'Amérique au Canada.

Le président met en délibération le crédit numéro 78—*Représentation à l'extérieur—Capital*, et prie M. N. A. Robertson de renseigner le Comité à ce sujet.

Le crédit 78 est approuvé.

Les crédits 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86 et 87 sont mis en délibération à tour de rôle et approuvés.

Le Comité décide de remettre l'étude des crédits 88 à 96 à une séance ultérieure.

Le crédit numéro 97—*Contribution au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés*, est mis en délibération et M. Robertson ainsi que MM. Gill et Stewart sont interrogés à ce sujet.

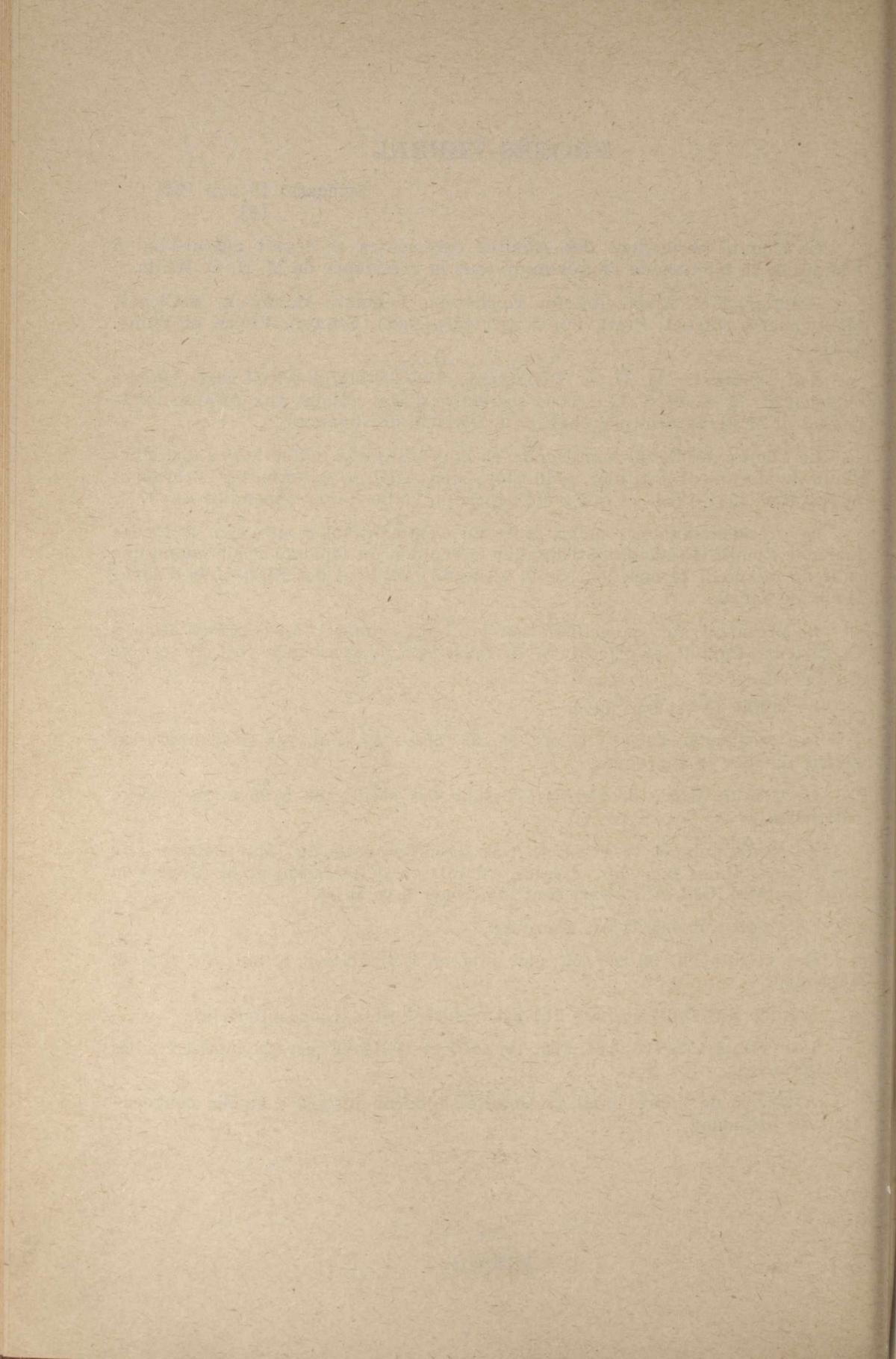
Le crédit numéro 97 est approuvé.

Les crédits 98, 99 et 100 sont mis en délibération à tour de rôle et approuvés.

L'étude du crédit numéro 101 est remise à une séance ultérieure.

Les crédits 102, 103, 104, 105, 106, 107 et 108 sont successivement étudiés et approuvés.

A 2 h. 05 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.



TÉMOIGNAGES

MERCREDI 10 mai 1961

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Hier, des fonctionnaires ont remis à chacun de nous le document que voici; il contient de nombreux renseignements au sujet desquels vous pourrez poser des questions. On y trouve un certain nombre de réponses. J'ai oublié de demander au Comité s'il désirait que le document soit imprimé en appendice à nos délibérations. Sera-ce pour aujourd'hui?

(Assentiment) (*Voir l'appendice*)

Le PRÉSIDENT: Je tiens à attirer votre attention sur certaines rectifications qui ont été faites. A la page 20, en ce qui a trait à la Commission mixte internationale, crédit numéro 109, le nombre 89,366 doit être remplacé par le nombre 198,533. Au crédit 110, il faut remplacer 108,533 par 39,366. Le total des deux crédits, qui était de 197,899, doit être de 147,899.

Les exemplaires de ce document qui seront distribués à partir de ce matin, porteront ces rectifications.

Maintenant, il y a une autre question à régler et je suis d'avis que vous serez tous d'accord à ce sujet, en raison de ce qui s'est passé aujourd'hui. Demain, il y aura le dîner de l'Association parlementaire du Commonwealth et le Haut Commissaire de l'Inde y sera le conférencier d'honneur. On se souvient que ce dîner a été annulé à la suite du tragique incident qui s'est produit au haut commissariat de l'Inde, il y a environ trois semaines. Les membres du Comité sont-ils d'avis que nous devrions annuler notre séance de demain?

(Assentiment).

Le PRÉSIDENT: C'est la semaine prochaine que le président des États-Unis viendra nous visiter et il serait difficile pour notre comité de se réunir mercredi. Nous avons l'intention de nous réunir mardi et jeudi. J'espère que vous serez d'accord avec moi pour que nous annulions notre réunion du mercredi.

(Assentiment).

Le PRÉSIDENT: Au cours de notre dernière réunion, nous avons terminé l'étude du crédit numéro 77.

Crédit n° 78. Représentation à l'extérieur—Capital \$1,377,900

M. VIVIAN: Au bas de la page 8, le mot «diminution» semble n'avoir aucun sens.

M. ROBERTSON: C'est le mot «augmentation» qui devrait être là.

M. KUCHEREPA: En outre, à la page 9, les deux crédits portant le numéro 77 devraient, bien entendu, porter le numéro 78.

M. ROBERTSON: Oui.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 79. Commissions internationales—Indochine \$224,810

M. ROBERTSON: Ces crédits ont été préparés avant qu'on ait décidé de remettre la Commission du Laos sur un pied d'activité et je suis sûr qu'il faudra soumettre un crédit supplémentaire à l'égard des équipes que nous envoyons dans ce pays.

M. MONTGOMERY: Payons-nous notre part dans cette affaire?

M. ROBERTSON: Les frais de base des commissions relatives à l'Indochine sont répartis également entre les gouvernements du Royaume-Uni, de la France, de l'Union soviétique et de la Chine. Nous subvenons aux frais directs que représentent les salaires et allocations de notre personnel. Les frais généraux sont à la charge des quatre grandes puissances qui ont invité le Canada et l'Inde à faire partie de la Commission.

M. KUCHEREPA: Puis-je demander au sous-secrétaire, par l'intermédiaire du président, quelle somme, à son avis, pourrait atteindre le crédit supplémentaire concernant le poste dont il est question ici?

M. ROBERTSON: C'est difficile à dire. Une fois que la Commission de surveillance du cessez-le-feu se sera attelée à la tâche, nous serons plus au courant de ses besoins.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 80. OTAN—Traitement du personnel \$44,136

M. AIKEN: S'agit-il seulement, dans ce crédit, du personnel à l'extérieur du Canada?

M. ROBERTSON: Ce crédit a trait au personnel canadien détaché auprès du secrétariat international. Il n'embrasse pas les frais de la mission diplomatique du Canada accréditée auprès de l'OTAN.

M. AIKEN: Il ne s'agit que de personnel du quartier général du Canada à l'OTAN?

M. H. B. STEWART (*chef de la Division des finances*): A l'heure actuelle, trois Canadiens sont prêtés au secrétariat de l'OTAN. Ces personnes font partie du personnel international et non pas des bureaux canadiens de l'OTAN. Nous subvenons à leurs dépenses, selon les taux de rémunération et d'allocations établis au Canada, et nous recevons de l'OTAN, sous forme de crédit, une somme correspondant à la rémunération que verserait cette dernière selon les normes qu'elle a établies. Le montant dont il s'agit ici constitue la différence entre les deux taux de rémunération.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 81. Réceptions officielles \$45,000

M. NUGENT: Cette augmentation de \$5,000 est-elle attribuable au fait qu'il y a plus de chefs d'État qui nous visitent maintenant qu'autrefois?

M. ROBERTSON: Oui, c'est là la raison. Les réceptions officielles sont nombreuses.

M. AIKEN: Il s'agit de réceptions au Canada seulement?

M. ROBERTSON: Oui.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 82. Assistance aux citoyens canadiens ainsi que leur rapatriement .. \$20,000

M. KUCHEREPA: En vertu du crédit numéro 82, si je comprends bien, nous avons ici un fonds automatiquement renouvelable grâce auquel nous venons en aide aux personnes qui sont dans le besoin à l'étranger. Où en est ce fonds actuellement? Vous demandez une augmentation en raison du fait que les Canadiens qui voyagent à l'étranger sont plus nombreux de nos jours. Où en est le fonds actuellement?

M. STEWART: Ces dernières années, nous avons demandé \$15,000 et les remboursements à ce titre effectués durant l'année au cours de laquelle les sommes correspondantes ont été déboursées peuvent servir à de nouveaux paiements. Ainsi, en 1959-1960, nous avons dépensé \$14,618, mais à la fin de l'année, nous avons un solde de \$5,742. Si le remboursement correspondant

ne s'effectue pas au cours de la présente année financière, il s'inscrit au compte du revenu du gouvernement. L'an dernier, soit en 1960-1961, nous avons constaté que le fonds avait baissé de façon considérable, en raison du grand nombre de personnes qui voyagent.

M. KUCHEREPA: Quel est l'ordre de grandeur des pertes subies à ce titre, en pourcentage d'abord?

M. STEWART: Je crois que l'amortissement du fonds (ce n'est là qu'une hypothèse), mais je crois qu'il peut s'élever à 10 p. 100. Mais tant que les personnes assistées remboursent, le fonds reste ouvert. Nous acceptons même des remboursements de \$10 par mois s'échelonnant sur une période de cinq ans ou autres du même genre. Ainsi, l'argent rentre continuellement.

M. MONTGOMERY: Si l'argent ne rentre pas pendant l'année courante, il est porté au fonds du revenu consolidé.

M. STEWART: C'est exact, mais nous rappelons sans cesse aux gens les sommes d'argent qu'ils nous doivent encore.

M. AIKEN: Parmi les gens qui reçoivent ainsi de l'aide, y en a-t-il qui ne reviennent pas au Canada après avoir reçu cette aide?

M. STEWART: Il y a quelques rares cas de personnes qui nous trompent et abusent de ce privilège, quand leur citoyenneté est mise en doute; mais ces cas ont très rares. Nous payons le transport du continent au Royaume-Uni aux gens qui ont un emploi dans ce pays et qui désirent s'y établir.

M. AIKEN: Si je comprends bien, ce fonds a surtout pour objet d'aider les gens qui sont à bout de ressources à revenir au Canada.

M. STEWART: C'est exact. Nous avons une méthode grâce à laquelle nous surveillons ensuite les allées et venues de ces personnes, car lorsqu'elles acceptent l'offre de fonds, elles doivent remettre leur passeport. Ce dernier ne leur est remis qu'après règlement de leur dette.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 83. Représentation aux conférences internationales \$321,500

M. VIVIAN: Pourrions-nous avoir une ventilation de ce crédit?

Le PRÉSIDENT: M. Stewart va vous l'expliquer.

M. STEWART: Le montant de ce crédit-ci est très difficile à prévoir. Vous savez sans doute que nous ne pouvons pas toujours savoir, un an d'avance, quelles seront les conférences internationales qui se tiendront. Je mentionnerai, entre autres: les Parties contractantes à l'Accord général sur le tarif et le commerce, \$55,000; le Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est asiatique, \$15,000; la Conférence du Commonwealth sur l'éducation, \$35,000; l'Organisation de l'Aviation civile internationale, \$10,000; l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, \$12,500 et l'Assemblée des Nations Unies, \$125,000.

M. VIVIAN: Est-ce que le montant de \$125,000 destiné aux Nations Unies n'a trait qu'à la durée de l'Assemblée?

M. STEWART: Il couvre également les dépenses des organismes qui s'y rapportent, durant toute l'année.

M. VIVIAN: Cela n'a aucun rapport avec l'administration de notre bureau permanent à New-York?

M. STEWART: Non. L'UNESCO, \$2,000; et le reste a trait aux organismes divers, pour prendre soin des réfugiés des Nations Unies, pour le bien-être des infirmes, pour la Commission du droit international, pour les droits de l'homme et les conférences diverses, \$20,000; en outre, nous avons un montant de \$25,000 désigné sous le nom «divers», pour la Conférence des premiers ministres du Commonwealth et autres conférences du genre.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser au sujet de la représentation aux conférences internationales?

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 84. Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies\$12,000

M. STINSON: Puis-je me permettre de demander si d'autres associations, parmi celles qui s'occupent de favoriser la participation du Canada aux affaires internationales, ont demandé des subventions au gouvernement ou au ministère?

M. ROBERTSON: Il y a un autre crédit dans notre budget de dépenses. Il a trait au Comité de coordination pour la Communauté atlantique, qui s'occupe du travail éducatif relatif à l'OTAN dans notre pays. Ce comité et l'Association des Nations Unies sont, je crois, les deux seuls organismes à l'égard desquels on recommande une subvention directe dans notre budget de dépenses. Je ne saurais dire s'il y a eu des demandes de renseignements ou même des requêtes de la part d'autres organismes. Il semble qu'il s'agirait dans ce cas d'une catégorie différente de celle-ci.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Qu'a-t-on dit à propos de l'OTAN?

M. ROBERTSON: Le Comité de coordination pour la Communauté atlantique reçoit régulièrement une légère subvention, inscrite au budget de dépenses des Affaires extérieures. Je crois qu'elle figure dans le crédit suivant.

M. VIVIAN: Qu'est-ce que le Comité de coordination pour la Communauté atlantique?

Le PRÉSIDENT: C'est ce dont il s'agit dans le crédit suivant.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 85. Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique\$2,500

M. VIVIAN: Je voudrais savoir de qui il s'agit et comment les intéressés sont affectés à ce poste.

M. ROBERTSON: Je vais lire la note que j'ai à ce sujet:

Le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique a été créé en décembre 1953 avec le concours de l'Institut canadien des affaires internationales et de l'Association canadienne pour les Nations Unies, à la suite d'une conférence internationale sur la Communauté atlantique, en 1952-1953.

Le Comité canadien est affilié à l'organisation internationale qui s'occupe de l'OTAN, connue sous le nom d'Organisation du Traité de l'Atlantique. Ses fonctions consistent à renseigner le public sur l'OTAN et à faire des recherches sur divers sujets et formes d'activité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aurais une question à poser.

M. VIVIAN: On n'a pas encore répondu à ma question. J'aimerais à avoir des renseignements plus tard, si possible, sur le personnel de ce comité et le façon dont ses membres sont désignés.

M. ROBERTSON: Nous allons revenir sur ce sujet.

M. VIVIAN: Je vous remercie.

M. AIKEN: S'agit-il d'un organisme bénévole qui doit rendre compte de son activité à certaines personnes?

M. E. W. T. GILL (*sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures*): Au point de vue de l'administration, il est en relations étroites avec l'Institut canadien des affaires internationales. Les deux organismes occupent les mêmes bureaux à Toronto.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourriez-vous nous dire sur-le-champ si ce comité correspond à la Commission civique américaine de l'OTAN? A-t-il quelque rapport avec cette dernière?

M. ROBERTSON: Non. Je crois que la Commission civique américaine, dont le secrétaire est M. Herter, secrétaire d'État, est plutôt une ramification de l'association interparlementaire qui se compose, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'un grand nombre d'adhérents. Il s'agit ici d'un organisme qui a aidé à organiser des entretiens et des programmes de radio appropriés en des occasions importantes pour l'OTAN et à fournir aux écoles et aux universités des renseignements de base sur l'activité de l'OTAN. Je crois que le Comité s'occupe de distribuer au Canada les publications qui contiennent de la documentation sur l'OTAN. Nous vous ferons rapport des détails de ce travail.

M. KUCHEREPA: A ce sujet, quelles sont les perspectives de participation du Canada à une commission de ce genre? Cette commission est le résultat d'une résolution adoptée lors de la conférence des parlementaires. Le Congrès des États-Unis a assigné la somme de \$100,000 à cette fin. A-t-on pris des mesures du côté canadien relativement à ce genre de commission et, dans ce cas, quelles sont ces mesures?

M. ROBERTSON: Je prends note de cette question et je vous en donnerai la réponse.

M. VIVIAN: En supposant que ce crédit soit approuvé, pourra-t-on l'étudier à nouveau en se fondant sur les renseignements qui nous auront été fournis ultérieurement?

Le PRÉSIDENT: Les renseignements vous seront donnés au cours de la prochaine séance. J'ai omis de vous dire que M. Gill répondra, à la fin de la séance d'aujourd'hui, aux questions posées hier.

M. VIVIAN: Nous pourrions donc reprendre l'étude du crédit?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Les crédits n^{os} 85 et 86 sont approuvés.

Crédit n^o 87. Don pour commémorer l'indépendance du Nigéria \$10,000

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le sous-secrétaire nous dirait-il de quelle façon vous décidez ou non de faire des cadeaux. Un certain nombre d'États vont bientôt accéder à l'indépendance. Comment décidez-vous si vous allez, oui ou non, présenter un cadeau?

M. ROBERTSON: C'est une question qui soulève parfois des difficultés. Je ne peux pas dire que l'on suit une règle fixe, une ligne de conduite ou une formule définie. Je pense que je puis dire que le gouvernement s'est toujours efforcé de marquer l'accession à l'indépendance d'un pays du Commonwealth en faisant un cadeau, le plus souvent en offrant des livres. C'est ce qui s'est produit dans le cas de l'accession à l'indépendance des États africains, mais il ne s'agit pas ici d'une règle fixe.

Le crédit est approuvé.

Crédit n^o 88. Bureau de l'aide extérieure. Traitements et dépenses \$525,923

M. GILL: Pourriez-vous remettre l'étude de ce crédit jusqu'à l'arrivée de M. Moran?

M. STINSON: Le sous-secrétaire et M. Gill se proposent-ils d'être ici à ce moment-là? J'ai certaines questions à poser au sujet de ce crédit et c'est à eux que j'aimerais les poser.

M. ROBERTSON: Si je n'y suis pas, M. Ritchie y sera; M. Ritchie est le sous-secrétaire adjoint le plus au courant du programme d'aide. L'un de nous sera présent.

L'étude du crédit n^o 88 est remise à plus tard.

Crédit n^o 89. Plan de Colombo \$50,000,000

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En ce qui a trait à cette série de programmes d'assistance, nous permettra-t-on de demander si des programmes supplémentaires ont été ajoutés à cette liste depuis sa publication?

M. STEWART: Au sujet des programmes d'aide?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui. Il y en a un dont je me souviens.

M. STEWART: Les nations de l'Afrique française.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui. Y en a-t-il d'autres?

M. STEWART: Je ne crois pas, du moins pas jusqu'à présent.

M. STINSON: Je me demande si nous pourrions avoir des renseignements au sujet des fonds de garantie qui existent dans deux ou trois des pays auxquels nous avons accordé une aide de ce genre. En outre, une fois que nous aurons obtenu ces renseignements, j'aimerais savoir si le ministère s'occupe de proposer des moyens d'utiliser ces fonds dans des entreprises qui seraient mises en œuvre dans les pays bénéficiaires, avec ou sans la participation du Canada.

M. ROBERTSON: Vous permettez que je prenne note de cela à l'intention de M. Moran? Je sais que des entretiens ont eu lieu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Inde au sujet de l'utilisation, dans une large mesure, des fonds de garantie; mais je ne voudrais pas m'aventurer sur ce terrain.

M. VIVIAN: Nous avons ici un crédit de 50 millions de dollars. Nous n'avons aucun renseignement sur les projets dont il s'agit. Je suis d'avis qu'il nous faudrait une liste de ces projets et certains détails à leur sujet.

M. STINSON: Malheureusement, la plupart de ces programmes sont maintenant sous la direction du directeur général de l'aide extérieure. N'y aurait-il pas lieu de remettre à plus tard l'étude des crédits allant du numéro 89 au numéro 101 inclusivement?

M. GILL: Je crois que telle était l'intention.

M. ROBERTSON: Les crédits numéros 97, 98, etc., ne se rapportent vraiment pas à l'administration du Bureau de l'aide extérieure.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Alors le sous-secrétaire est-il en mesure de donner des précisions sur ces crédits?

M. AIKEN: Nous allons remettre à plus tard les crédits 89 à 96 inclusivement et passer au crédit n° 97?

Le PRÉSIDENT: Nous allons commencer avec le crédit n° 97.

L'étude des crédits 89 à 96 inclusivement est remise à plus tard.

Crédit n° 97. Programmes d'assistance spéciaux—Contribution au programme
du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés \$290,000

M. VIVIAN: Pourrait-on nous donner des explications?

M. ROBERTSON: Il s'agit ici d'une recommandation en faveur d'une subvention de soutien, comme celle que l'on accorde depuis sept ans au haut commissaire.

M. KUCHEREPA: De quels réfugiés s'agit-il ici?

M. ROBERTSON: En ce qui a trait à la responsabilité directe, il s'agit des réfugiés européens. Toutefois, la responsabilité directe assumée par les hauts commissaires en ce qui concerne les réfugiés se rapporte au problème des réfugiés de guerre européens.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce problème est constant depuis la guerre. Est-ce qu'il tend à s'amoinrir?

M. ROBERTSON: Il va diminuant. L'an dernier, grâce à l'aide venue du monde entier, on a accompli un travail considérable en vue de recueillir assez d'argent pour permettre au haut commissaire de vider un bon nombre de camps de réfugiés.

M. KUCHEREPA: Y a-t-il des données statistiques au sujet du nombre des réfugiés à qui on a trouvé une place?

M. STEWART: Je puis vous donner des chiffres au sujet de la population des camps. La fermeture des camps situés en Autriche, en Allemagne, en Italie et en Grèce est l'objet principal du programme du haut commissaire. Les camps ne comptent plus maintenant que 21,000 personnes. On espère pouvoir les fermer complètement cette année, c'est-à-dire en 1961.

M. MANDZIUK: Où sont situés ces camps?

M. STEWART: En Autriche, en Allemagne, en Italie et en Grèce.

M. MANDZIUK: Pourriez-vous nous donner des chiffres sur la répartition de la population de ces camps?

M. STEWART: Je pourrais me les procurer pour la prochaine séance. Vous voudriez avoir une idée de la répartition du nombre des réfugiés suivant les pays?

M. MANDZIUK: Oui.

M. KUCHEREPA: Pourrait-on nous dire aussi dans quelle proportion la population des camps a diminué? Le Canada a accueilli un bon nombre de réfugiés atteints de la tuberculose et d'autres également.

M. STEWART: Oui.

M. KUCHEREPA: J'aimerais avoir ces renseignements.

M. AIKEN: J'ai une question à poser, monsieur le président. Je me rends compte que les crédits allant du numéro 97 au numéro 100 comportent tous des subventions semblables. Il y a lieu de croire qu'il s'agit simplement de subventions qui n'ont aucun rapport avec le total des dépenses des Nations Unies dans ce domaine. Nous n'avons pas les chiffres qui ont trait à l'année 1959-1960. Serait-il juste de dire que nous avons accordé pendant un certain nombre d'années une subvention à un taux uniforme à l'égard de ces projets?

M. STEWART: Je peux vous donner ces chiffres, si vous le désirez.

Pour répondre à la première partie de votre question, je dirai qu'il s'agit ici, comme vous l'avez dit, de subventions et non de contributions. Nos versements ne se fondent pas sur un pourcentage déterminé. On adopte une ligne de conduite en ce qui concerne la part que donnera le Canada, et c'est cette part que ce crédit représente.

M. AIKEN: Qui s'occupe de calculer la différence? Où les bureaux préposés à l'application des programmes prennent-ils le reste de l'argent et comment en font-ils la répartition? Y a-t-il d'autres pays qui accordent des subventions de ce genre et la répartition se fait-elle de la même façon? Il est assez difficile de voir comment ces divers programmes peuvent être mis à exécution avec exactement les mêmes montants d'argent. Y a-t-il d'autres pays qui font des contributions de ce genre?

M. ROBERTSON: Certains autres pays ont accordé des subventions de soutien qui peuvent se comparer à celles-ci. Naturellement les États-Unis, dans tous ces domaines, ont souscrit d'importantes sommes de soutien et, dans certains cas, lorsque la contribution s'accompagne d'une subvention égale, le pays consent à contribuer une somme égale aux contributions des autres pays.

M. AIKEN: Je suppose qu'on remet chaque année à notre ministère un rapport des recettes et des dépenses.

M. ROBERTSON: Oui, ainsi que l'état budgétaire ayant trait à chacune de ces organisations.

M. AIKEN: Je voudrais bien connaître le chiffre total de ces différents programmes. Autrement dit, est-ce qu'il leur manque encore des fonds, en dépit de nos contributions ou exigent-ils de nouvelles sommes?

M. ROBERTSON: Certains de ces programmes exigent un labeur incessant. Certains organismes, comme l'UNICEF, s'efforcent de mener à bien leur programme, avec l'appui des gouvernements et grâce à des dons spontanés. Les sommes d'argent qui constituent la contribution spontanée du Canada à l'UNICEF et qui sont réunies en grande partie grâce aux souscriptions faites dans les écoles, atteignent un chiffre considérable. Je crois avoir lu dans le journal, l'autre jour, que le chèque en était de quelque deux cent mille dollars; c'était la part des écoles du Canada. Les administrateurs du Fonds auraient toutefois besoin de sommes plus considérables.

M. AIKEN: Ils dépensent tout ce qu'ils reçoivent.

M. ROBERTSON: Je le répète, leur tâche est immense et il leur faudrait des fonds plus considérables.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 98. Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance \$650,000

M. MANDZIUK: Monsieur le président, bien que le crédit n° 97 ait été adopté, pourrait-on me dire pourquoi il y a deux organismes distincts? Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des enfants réfugiés sont-ils synonymes?

M. ROBERTSON: Non, il s'agit ici des enfants dans le besoin; cet organisme fonctionne dans le monde entier, au Moyen-Orient, en Afrique et dans le Sud-Est de l'Asie.

M. MANDZIUK: Mais les pays membres des Nations Unies ne contribuent pas tous à ce fonds.

M. ROBERTSON: Il s'agit de contributions volontaires et ce ne sont pas tous les pays qui en font.

M. MANDZIUK: Les nations du bloc communiste contribuent-elles à ce fonds?

M. ROBERTSON: Je ne saurais l'affirmer sans consulter le rapport, mais je crois qu'elles ont apporté leur concours d'une certaine façon à certaines formes d'activité. Je sais qu'elles ont contribué à certains Fonds mais en ce qui concerne l'UNICEF, je ne saurais l'affirmer sans consulter le rapport.

M. STINSON: Je crois comprendre que la contribution annuelle de l'Union soviétique est d'environ \$250,000; ce chiffre est bien moins considérable que celui de la contribution du Canada.

M. ROBERTSON: Je crois me souvenir maintenant. Je crois que les pays communistes ont contribué au fonds de l'UNICEF, mais cette contribution a été faite en nature et l'organisme a eu quelque difficulté à lui donner une forme utilisable. Toutefois, il s'agit, de fait, d'une contribution. Au cours des premières années de l'organisme, ces pays n'apportaient aucune contribution.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): N'est-ce pas également à l'UNICEF que nos enfants font don de ce qu'ils recueillent à l'occasion de l'Halloween?

M. ROBERTSON: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A combien s'élève cette somme?

M. ROBERTSON: Je l'ai déjà dit, d'après ce que j'ai lu dans les journaux, ce chiffre atteignait environ \$200,000.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 99: Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient..... \$500,000

M. LENNARD: De quoi s'agit-il précisément ici?

M. ROBERTSON: Il s'agit du programme des Nations Unies pour la réadaptation des réfugiés arabes du Moyen-Orient.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il est question d'une somme d'argent ici. Je suppose que le don de blé est à part?

M. ROBERTSON: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La farine de blé?

M. ROBERTSON: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et la subvention dont il s'agit ici n'a pas changé. Le don de blé n'est-il pas le même?

M. ROBERTSON: La question des contributions supplémentaires n'a pas encore été approuvée cette année.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le chiffre en est-il de deux millions et demi ou d'un million et demi?

M. STEWART: Un million l'an dernier. Nous avons d'abord un million, puis nous avons ajouté \$500,000.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ainsi le don, en farine de blé et en espèces, atteint le total de deux millions et demi?

M. ROBERTSON: Je crois que c'est exact.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il y avait \$500,000 en espèces.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Vivian?

M. VIVIAN: Y aurait-il moyen de nous faire un rapport sur le nombre actuel de ces réfugiés et sur les dispositions prises en vue de remédier à la situation?

M. ROBERTSON: Je serais heureux d'accéder à votre désir, mais je crois que nous allons prendre note de votre question.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 100. Contribution au programme des réfugiés du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes \$ 60,000

M. KUCHEREPA: Vu qu'on ne donne aucun détail, pourrait-on nous donner des explications au sujet de ce crédit?

M. ROBERTSON: Il s'agit ici du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, qui a remplacé en quelque sorte l'organisme international de secours établi après la guerre. Ce comité est chargé du placement des réfugiés outre-mer ainsi que du mouvement des réfugiés. Ainsi, c'est ce comité qui s'est occupé du transport des réfugiés hongrois au Canada.

M. KUCHEREPA: Les personnes dont s'occupe actuellement cet organisme sont-elles nombreuses?

M. ROBERTSON: Le nombre des réfugiés qui vont s'établir outre-mer diminue rapidement. Les occasions d'emploi ont considérablement augmenté en Europe durant ces deux ou trois dernières années.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 101. Dépenses relatives à la participation du Canada à l'Année mondiale des réfugiés, en plus des dépenses prévues au crédit 648, Loi de subsides n° 3,1960, pour la mise en œuvre du programme des réfugiés tuberculeux \$ 50,000

M. KUCHEREPA: Je constate qu'il s'agit ici d'un crédit spécial et qu'un crédit supplémentaire viendra probablement s'y ajouter plus tard. Au fur et à mesure que ces personnes seront déplacées, puis établies à nouveau, quelles répercussions ces déplacements auront-ils sur les dépenses, par exemple sur celles qui apparaissent au crédit n° 97?

M. ROBERTSON: Je suppose que la responsabilité du Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés serait réduite d'autant.

M. KUCHEREPA: Ainsi, il y aurait une diminution l'an prochain?

M. ROBERTSON: Je le crois.

M. STINSON: Pourriez-vous nous dire le nombre des réfugiés qui sont venus ici en vertu de ce programme, qui ont reçu des soins et qui maintenant n'ont plus besoin de traitements et ont pris place dans la société?

M. ROBERTSON: La réponse à cette question se trouvera dans le rapport qu'on a demandé.

M. STINSON: N'auriez-vous pas des données statistiques à nous donner immédiatement, concernant le nombre des réfugiés hospitalisés qui ont maintenant repris une vie normale?

M. ROBERTSON: Je suis sûr que nous en avons, mais il faudrait les demander au ministère de la Santé et du Bien-être social ou encore au ministère de l'Immigration.

M. STINSON: Il s'agit ici d'une des importantes initiatives prises par le Canada en matière de politique étrangère, ces deux dernières années, et comme notre comité en est à l'étude de ce crédit, il me semble que ce serait le moment de répondre à notre question. On devrait être en mesure de nous répondre sur-le-champ.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Robertson, je me rends compte que l'an dernier, quatre membres de votre personnel assistaient à la séance du Comité. Pourrait-on leur poser des questions aujourd'hui?

M. ROBERTSON: Nous aurions pu inviter n'importe lequel d'entre eux mais il était difficile de prévoir les crédits qui seraient mis à l'étude.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On vous pose des questions, qui ont déjà été posées l'an dernier, en vue de recevoir de plus amples renseignements. Il me semble que notre étude n'en serait que plus facile si ces personnes assistaient à notre séance.

M. McCLEAVE: Je crois que nous souffrons tous d'indigestion, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: N'avez-vous pas pris votre déjeuner?

M. McCLEAVE: Si, mais je crois que la plupart des membres du Comité souffrent d'indigestion en ce moment.

M. STINSON: Ma question ne résulte pas d'une digestion laborieuse, mais de la curiosité que j'éprouve à l'égard de ces questions.

Le PRÉSIDENT: Je crois que je suis en partie responsable du présent état de choses. M. Stewart et les autres fonctionnaires sont venus me voir et nous avons essayé de nous rendre compte de ce dont nous aurions besoin en matière de documentation et de renseignements. C'est peut-être ma faute si les fonctionnaires qui assistent aujourd'hui à la séance ne sont pas plus nombreux. Mes prévisions ont peut-être fait défaut. Il n'y a pas de doute que ces renseignements peuvent nous être fournis, et, s'il le faut, l'étude du crédit peut être remise à plus tard.

M. MONTGOMERY: Je crois qu'il est bon d'avoir tous les renseignements en même temps, dans une étude d'ensemble.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cela nous serait d'un grand secours.

M. MONTGOMERY: Il serait préférable d'avoir les renseignements de cette façon plutôt que d'une façon morcelée, en posant des questions.

M. MANDZIUK: Avant que nous passions à un autre crédit, je tiens à revenir au sujet de la question de M. Stinson. Je ne sais pas s'il est à propos de parler de la chose, mais il serait intéressant de savoir combien il en a coûté au Canada pour faire venir ces réfugiés. A-t-on prévu des dépenses supplémentaires pour l'avenir?

M. ROBERTSON: M. Stewart peut répondre en partie à cette question.

M. MANDZIUK: Puisque l'étude de ce crédit est remise à plus tard, nous pouvons laisser la question en suspens.

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, allons-nous passer au crédit n° 102?

L'étude du crédit est renvoyée à plus tard.

Crédit n° 102.—Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux \$4,709,895

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrait-on nous montrer la répartition de cette somme de \$4,709,895 en nous faisant voir les principaux postes?

M. VIVIAN: Vous trouverez les chiffres à la page 14.

M. STEWART: A la page 14, on ne donne que les augmentations.

M. MCCLEAVE: Ainsi que trois diminutions.

M. STEWART: Voici les organismes dont il est question dans ce crédit: Nations Unies, \$1,910,278; FAO, \$389,098; l'Agence internationale de l'énergie atomique, \$174,356; l'Organisation de l'aviation civile internationale, \$191,901; l'Organisation internationale du travail, \$371,688; l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, \$6,500; l'UNESCO, \$416,336; l'Organisation mondiale de la santé, \$581,984; l'Administration de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, \$67,775; la Commission économique du Commonwealth, \$52,331; le Groupe de liaison du Commonwealth pour l'éducation, \$12,373; la Commission maritime du Commonwealth, \$935; la Commission intergouvernementale pour les migrations européennes, \$210,653 et l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, \$323,687. Je pense qu'on peut trouver ces chiffres dans le Livre bleu (Budget des dépenses), où l'on fait un exposé des détails. Ils figurent à la page 185 du Livre bleu.

M. AIKEN: Je voudrais savoir quel rapport il y a entre la Commission intergouvernementale pour les migrations européennes et ce qui figure au crédit n° 100.

M. ROBERTSON: Le premier crédit montre la contribution pour les frais d'administration de l'organisation tandis que le second a trait à l'Extrême-Orient. Le crédit n° 100 a trait au programme spécial qui a pour objet de faciliter le transport et le placement des réfugiés d'Extrême-Orient, ainsi qu'on le mentionne.

M. AIKEN: L'un est une subvention et l'autre est une contribution?

M. STEWART: Oui.

M. AIKEN: Le crédit n° 100 représente la subvention?

M. STEWART: Oui, l'autre crédit représente la contribution.

Le crédit est approuvé.

Crédit n° 103.—Contribution au programme du Comité scientifique de l'OTAN .. \$115,262

M. VIVIAN: Pourrait-on nous donner quelques renseignements à ce sujet, et une répartition de la somme en ce qui a trait aux bourses de perfectionnement ainsi qu'aux subventions pour fins d'études avancées et de recherches? Il devrait y avoir moyen d'avoir des renseignements sur la façon dont on dépense cet argent. Quelle comparaison y a-t-il entre la somme versée par le Canada et celles que versent les autres pays de l'OTAN? La contribution est-elle versée au prorata ou déterminée d'après une formule fixe?

R. ROBERTSON: Il s'agit d'un programme de collaboration qui fait appel à la participation de tous les pays de l'OTAN en vue de promouvoir la recherche dans le domaine de la défense. En 1961, on a inscrit au budget un crédit d'un million de dollars dont le quart, \$250,000, a été versé à des projets de recherche en océanographie et en météorologie; le reste sera attribué par le Comité

scientifique de l'OTAN à des projets bien précis et dûment approuvés qui se situent dans le cadre du programme général.

M. KUCHEREPA: Serait-il possible de mieux connaître le détail des activités du comité scientifique?

M. ROBERTSON: Certainement.

M. VIVIAN: Pourrions-nous savoir combien de Canadiens y travaillent et quelle est la relation qui existe entre ce comité scientifique et le travail scientifique dont s'occupait le sénateur Henry Jackson?

M. ROBERTSON: Il était président du comité consultatif d'administration.

M. VIVIAN: Est-ce ce comité consultatif qui a créé le comité scientifique?

M. ROBERTSON: Oui.

M. VIVIAN: J'aimerais que vous fassiez une déclaration à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Nous allons approuver ce crédit avec l'assurance qu'on nous donnera ce renseignement à la prochaine réunion.

(Crédit approuvé.)

Crédit n° 104. Paiement à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'impôt sur le revenu du Québec \$115,262

M. STINSON: Le Canada paie-t-il le loyer des locaux qu'occupe l'OACI à Montréal et ailleurs?

M. LENNARD: Nous en sommes au crédit 104.

M. STINSON: Je parle du crédit 105.

M. LENNARD: Nous discutons le crédit 104.

M. KUCHEREPA: Pourrions obtenir une explication à propos de ce crédit?

M. McCLEAVE: Depuis les deux dernières années, je crois qu'on l'a expliqué chaque fois.

M. VIVIAN: Ne prenez rien pour acquis.

M. STEWART: Je crois que le crédit 104 est relatif à l'impôt sur le revenu.

M. AIKEN: Oui.

M. KUCHEREPA: Quel est ce crédit?

M. STEWART: Il a pour but le remboursement de l'impôt sur le revenu du Québec aux employés de l'OACI à Montréal. Ils sont tenus de payer l'impôt à la province de Québec; nous les remboursons.

M. McCLEAVE: Est-ce consécutif à un accord international ou national?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On vous l'a expliqué l'année dernière.

M. McCLEAVE: C'est ce que je viens de dire.

M. KUCHEREPA: Ce crédit concerne-t-il des citoyens canadiens?

M. STEWART: Oui, il s'agit d'employés canadiens qui travaillent à l'OACI à Montréal.

M. KUCHEREPA: D'après les lois de l'impôt fédéral sur le revenu, ils pourraient retrancher cet impôt de l'impôt fédéral sur le revenu.

M. STEWART: Ils sont dispensés de l'impôt fédéral.

M. ROBERTSON: A cause du règlement de la convention.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit n° 105. Bureaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale \$247,789

M. STINSON: Je voudrais savoir si ces déboursés sont consentis par le Canada pour défrayer le coût des locaux qu'occupe cet organisme à Montréal et ailleurs?

M. ROBERTSON: Je crois qu'ils ne s'appliquent qu'aux locaux montréalais de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Ceci fait partie de l'accord négocié avec l'organisme. De fait, c'est là une des raisons qui ont incité l'Organisation à s'établir à Montréal. Le crédit est plus élevé que l'année dernière, parce que l'Organisation de l'aviation civile internationale a besoin de plus de place dans l'immeuble où elle loge.

M. VIVIAN: La province de Québec et la ville de Montréal payent-elles leur part? La province de Québec en tire profit grâce à l'impôt sur le revenu, mais contribue-t-elle de quelque façon au paiement de ce loyer?

M. ROBERTSON: Je ne le crois pas.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit n° 106. Contribution au centre de formation administrative pour l'assistance technique des Nations Unies, à l'Université de Colombie-Britannique \$10,000

M. McCLEAVE: Je me suis demandé, monsieur le président, si d'autres universités ont voulu obtenir de telles sommes d'argent. Ceci, j'imagine, a rapport aux réfugiés hongrois?

M. ROBERTSON: Non, ceci se rattache à un programme de formation entrepris par le secrétariat des Nations Unies avec la collaboration de l'Université de la Colombie-Britannique; le Gouvernement fédéral coopère à ce programme en versant la somme de \$10,000.

M. KUCHEREPA: Qui profitera de ce crédit, des Canadiens ou des étrangers?

M. ROBERTSON: Pour la plupart ce sont des gens des pays moins développés venus ici afin d'acquérir une formation administrative à l'université; ils ont pu venir grâce aux bons soins des Gouvernements provincial et fédéral et grâce à des particuliers du nord-ouest. Je crois que leur champ d'action s'étend non seulement à la Colombie-Britannique, mais aussi aux États américains du nord-ouest.

M. VIVIAN: Pourrions-nous obtenir un rapport détaillé? Il y a deux ans, la création de ce programme a engendré un des débats les plus acerbes des Nations Unies. Je crois que monsieur Keenleyside, qui a par la suite abandonné ses fonctions, avait la direction de ce programme. Je désirerais obtenir ce renseignement. Je voudrais aussi prendre connaissance de la liste des chargés de cours et des étudiants, savoir d'où ils viennent et quelle est la durée de leur stage?

M. ROBERTSON: On vous donnera ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est approuvé.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit n° 107. Subvention au Comité international de la Croix-Rouge \$15,000

M. KUCHEREPA: Ce crédit est le même depuis des années.

Le PRÉSIDENT: Approuvé.

Crédit n° 108. Subvention à l'Institut du Commonwealth \$1,375

M. ROBERTSON: Ce dernier est mieux connu sous le nom d'Institut impérial dans le quartier de South Kensington. Cette subvention constitue la participation canadienne aux frais généraux de cet institut. Celui-ci est surtout au service des pays moins développés et des pays non autonomes du Commonwealth, mais nous avons utilisé ses services pour la diffusion des films éducatifs canadiens au Royaume-Uni et il y a en permanence à l'Institut du Commonwealth une exposition des ressources canadiennes et de leurs mises en valeur.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce bien pour l'administration? Vous dites par exemple que vous distribuez des films.

M. ROBERTSON: C'est un service que cet institut nous a rendu depuis des années parce qu'il s'intéresse surtout aux questions d'éducation; il a ainsi sa propre agence de distribution de films éducatifs. Ceci s'ajoute au travail de notre office du film. Nous avons de plus une exposition permanente mettant en relief le commerce et les ressources naturelles. Tout ceci n'est pas défrayé par cette subvention. Cette dernière pourvoit aux frais d'administration.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'était mon argument. Cette somme représente les frais d'administration. Cela ne comprend évidemment aucune des dépenses de notre office du film. C'est essentiellement pour défrayer les salaires des employés.

M. ROBERTSON: Les frais généraux. C'est une grande administration.

Le PRÉSIDENT: Le crédit n° 108 est approuvé.

Je remarque que le temps alloué est presque écoulé et je vais demander à monsieur Gill de nous faire part du renseignement qu'on a demandé à la réunion d'hier.

M. GILL: On m'a demandé quelques données relatives à la compétence et à la formation dans le domaine des langues; j'ai fait préparer certaines statistiques, mais avant de vous les communiquer, je voudrais faire une ou deux remarques préliminaires. La première donnée concerne les candidats à l'examen du service civil qui ont mérité une prime de connaissance en langues. Cette donnée ne reflète pas exactement la compétence dans le domaine des langues au ministère; et ceci, pour deux raisons: d'abord seuls certains fonctionnaires, ceux de la classe 4 et des classes inférieures, ont droit à la prime de connaissances en langues; deuxièmement, pour mériter cette prime, le fonctionnaire doit occuper un poste où la langue qu'il connaît est parlée; ceci exclut donc ceux qui ont la connaissance d'une langue étrangère, mais résident dans un pays où cette langue ne se parle pas.

M. McCLEAVE: Cela n'est pas d'un grand encouragement pour les latinistes.

M. GILL: Non. Voici les données depuis 1947: 112 fonctionnaires qualifiés, 167 membres du personnel de l'administration, ce qui fait un total de 279.

On m'a également demandé le nombre de ceux qui suivaient des cours de langue ou recevaient des primes d'enseignement à cette fin. Depuis le 1^{er} janvier, il y a 28 fonctionnaires et 86 membres du personnel. Ces données comprennent les fonctionnaires et les membres du personnel qui ont suivi des cours à Ottawa avant leur affectation à un poste ou qui ont suivi ces cours pendant leur mission; par contre ces données excluent ceux qui suivent des cours pour leur culture personnelle ou qui ont déjà certaines connaissances. Si on comprend ce dernier facteur, on doit ajouter 70 autres personnes au total.

De plus, j'ai fait erreur en évaluant le nombre de ceux qui ont une connaissance pratique du japonais. Je croyais qu'il y avait de trois à cinq personnes qui parlaient cette langue, mais il est plus exact de dire sept.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je ne doute pas que vous ayez apprécié les renseignements circonstanciés que nous a donnés monsieur Gill et je suis assuré que les questions posées aujourd'hui trouveront réponse à notre prochaine séance.

M. Stewart veut maintenant nous dire un mot pour éliminer tout doute concernant les crédits 104 et 105: Organisation de l'aviation civile internationale.

M. STEWART: En réponse à la question de monsieur Stinson, je veux qu'on prenne acte d'une façon claire que nous ne payons pas tout le loyer de l'OACI; ils payent leur part qui est d'un dollar le pied carré. Nous versons une subvention.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée.

APPENDICE «A»

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Budget des dépenses pour 1961-1962

Données explicatives destinées aux membres du comité permanent des Affaires extérieures pour 1961.

Ces données se divisent en deux parties: (1) comparaison du budget des dépenses de 1961-1962 avec celui de 1960-1961 et explication des modifications importantes; (2) une série d'appendices comparant le budget des dépenses de 1961-1962 avec les dépenses probables de 1960-1961 et les dépenses réelles de 1959-1960.

COMPARAISON DES BUDGETS DE DÉPENSES DE 1961-1962 ET DE 1960-1961

N° du crédit	Affectation	1961-1962	1960-1961	Augmentation	Diminution
		\$	\$	\$	\$
Total.....		88,230,614	98,800,655	—	10,570,041
(S) Traitement du ministre et indemnité d'automobile.....		17,000	17,000	—	—
A—MINISTÈRE					
76 Administration centrale.....		6,924,915	6,601,756	323,159	—
77 Représentation à l'extérieur. Administration.....		11,271,043	10,477,402	793,641	—
78 Représentation à l'extérieur. Immobilisations.....		1,377,900	1,172,500	205,400	—
79 Commissions internationales. Indochine.....		224,810	257,532	—	32,722
80 Affectation au personnel de l'OTAN.....		44,136	63,088	—	18,952
81 Réceptions officielles.....		45,000	40,000	5,000	—
82 Assistance aux Canadiens dans le besoin et leur rapatriement.....		20,000	15,000	5,000	—
83 Représentation du Canada aux conférences internationales.....		321,500	295,000	26,500	—
84 Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies.....		12,000	11,000	1,000	—
85 Subvention au comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique.....		2,500	2,500	—	—
86 Don pour commémorer le 150 ^e anniversaire de la république du Mexique.....		3,500	—	3,500	—
87 Don pour commémorer l'indépendance de la Nigeria.....		10,000	—	10,000	—
A—Sous-total.....		20,257,304	18,935,778	1,321,526	—
BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE					
88 Salaires et dépenses.....		525,923	455,161	70,762	—
CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAUX ET SPÉCIAUX					
<i>Programmes bilatéraux d'assistance économique</i>					
89 Plan de Colombo.....		50,000,000	50,000,000	—	—
90 Programme d'assistance aux Antilles.....		1,500,000	5,260,000	—	3,760,000
91 Programme spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique.....		3,500,000	—	3,500,000	—
92 Aide technique aux pays et territoires du Commonwealth qui ne sont pas admissibles à l'assistance dans le cadre du plan de Colombo, du programme d'assistance aux Antilles ou du programme spécial pour l'assistance à l'Afrique.....		120,000	500,000	—	380,000
93 Bourses d'études du Commonwealth.....		1,000,000	500,000	500,000	—
<i>Programmes multilatéraux d'assistance économique</i>					
94 Contribution au fonds spécial des Nations Unies.....		2,298,594	1,903,750	394,844	—

N° du crédit	Affectation	1961-1962	1960-1961	Augmentation	Diminution
		\$	\$	\$	\$
95	Contribution au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.....	2,102,969	1,903,750	199,219	—
96	Contribution au budget d'exploitation de l'AIEA.....	50,882	50,000	882	—
<i>Programmes spéciaux d'assistance</i>					
97	Contribution au programme du Haut Commissaire de l'ONU pour les réfugiés.....	290,000	290,000	—	—
98	Contribution au fonds de l'ONU pour l'enfance.....	650,000	650,000	—	—
99	Contribution à l'U.N.R.W.A. (Proche-Orient).....	500,000	500,000	—	—
100	Contribution au programme des réfugiés du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.....	60,000	60,000	—	—
101	Dépenses relatives à la participation du Canada à l'Année mondiale des réfugiés pour la mise en œuvre du programme des réfugiés tuberculeux.....	50,000	—	50,000	—
	Sous-total.....	62,122,445	61,617,500	504,945	—

AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES ET AUX PROGRAMMES INTERNATIONAUX

102	Cotisations comme membres d'organismes internationaux.....	4,709,895	4,207,526	502,369	—
103	Comité des sciences de l'OTAN.....	115,262	124,572	—	9,310
104	Subvention «Impôt sur le revenu» à l'OACI.....	11,500	12,000	—	500
105	Subvention «Loyer» à l'OACI.....	247,789	215,716	32,073	—
106	Centre de formation pour l'assistance technique de l'ONU à l'Université de C.-B.....	10,000	10,000	—	—
107	Subvention au comité international de la Croix Rouge.....	15,000	15,000	—	—
108	Subvention à l'Institut du Commonwealth.....	1,375	1,331	44	—
<i>Crédits non requis pour 1961-1962</i>					
	Participation aux frais de la conférence juridique du Commonwealth et de l'Empire.....	—	15,600	—	15,600
	Contribution au programme de l'OMS pour la suppression de la malaria.....	—	100,000	—	100,000
	Achat de farine pour le compte de l'UNRWA destinée aux réfugiés palestiniens dans le Proche-Orient... ..	—	1,500,000	—	1,500,000
	Participation du Canada aux travaux de l'Agence européenne de productivité pour la Coopération économique européenne.....	—	20,000	—	20,000
	Achat de farine pour le compte de l'UNRWA comme participation à l'Année mondiale des réfugiés.....	—	1,000,000	—	1,000,000
	Participation à la campagne contre la faim de la FAO.....	—	23,000	—	23,000
	Achat et acheminement vers le Chili de farine et de porc par suite du sinistre chilien.....	—	1,600,000	—	1,600,000
	Achat et acheminement de farine de blé en vue de créer des stocks en des points stratégiques des pays membres de l'OTAN.....	—	6,000,000	—	6,000,000
	Paiement au Compte de stabilisation des produits agricoles en remboursement du porc en conserve offert aux agences internationales de secours....	—	2,703,559	—	2,703,559
		5,110,821	17,548,304	—	12,437,483

No du crédit	Affectation	1961-1962	1960-1961	Augmentation	Diminution
		\$	\$	\$	\$
PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS					
(S)	Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique..	34,264	42,848	—	8,584
(S)	Pension versée à Hilda L. Waddell.....	305	289	16	—
(S)	Rente à M ^{me} H. Y. Roy.....	1,667	1,667	—	—
	Sous-total.....	36,236	44,804	—	8,568
	A—Total, Ministère.....	88,069,729	98,618,547	—	10,548,818
B—COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE					
109	Traitements et dépenses de la Commission.....	108,885	108,608	277	—
110	Études, relevés et enquêtes de la Commission.....	52,000	73,500	—	21,500
	B—Total C.C.I.....	160,885	182,108	—	21,223
RÉCAPITULATION					
	A voter.....	88,177,378	98,738,851	—	10,561,473
	Autorisé par la loi.....	53,236	61,804	—	8,568
	Budget total des dépenses.....	88,230,614	98,800,655	—	10,570,041

RÉFÉRENCES

76—ADMINISTRATION CENTRALE—AUGMENTATION DE \$323,159

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements.....	227,638	—
(1) Surtemps.....	11,700	—
(4) Services professionnels et spéciaux.....	2,825	—
(5) Service de courrier.....	15,000	—
(5) Frais de déménagement et de congé au pays.....	—	50,000
(5) Autres frais de voyage.....	—	—
(6) Transport: chemin de fer et camion.....	2,500	—
(7) Affranchissement.....	—	15,000
(8) Transport du courrier diplomatique.....	—	—
(8) Téléphone, télégraphe et autres moyens de communication.....	115,750	—
(9) Publication de rapports et autres imprimés du Ministère.....	—	34,000
(10) Étalages, films et autre publicité d'information.....	—	—
(11) Papeterie, fournitures et accessoires de bureau.....	44,646	—
(12) Achat de publications pour diffusion.....	—	400
(12) Fournitures et approvisionnements.....	3,050	—
(16) Acquisition de matériel.....	—	17,800
(17) Réparation et entretien du matériel.....	—	—
(19) Impôts sur propriétés diplomatiques de la région d'Ottawa	13,900	—
(22) Indemnisation des employés pour perte ou endommagement de mobiliers ou effets.....	—	—
(22) Divers.....	3,350	—
Augmentation totale.....	323,159	—

76—(1) Traitements—Augmentation de \$227,638

La hausse est attribuable dans l'ensemble à l'augmentation de l'effectif ainsi qu'aux majorations de traitements applicables pour toute l'année 1961-1962 alors qu'elles ne l'étaient que pour une partie de l'année 1960-1961.

76—(1) Surtemps—Augmentation de \$11,700

Cette augmentation provient du changement apporté aux règlements sur l'indemnisation en argent pour les heures supplémentaires de travail.

76—(4) Services professionnels et spéciaux—Augmentation de \$2,825

L'augmentation nette s'applique au service supplémentaire de sécurité pour l'édifice de l'Est, la succursale postale «B», l'édifice Daly, l'édifice Arcade et le Bureau des passeports.

76—(5) Service de courrier—\$15,000

Même si un montant supplémentaire de \$15,000 est nécessaire pour établir un service de courrier et pour remplacer le service mensuel vers l'Amérique du Sud par un service hebdomadaire, cette augmentation est contrebalancée par une baisse de taux de l'affranchissement.

76—(5) Frais de déménagement et de congé au pays—Diminution de \$50,000

Cette baisse est attribuable à un nombre moins élevé de personnes pour lesquelles un déménagement est prévu (181 au lieu de 223) et à des prévisions budgétaires trop élevées pour ce poste en 1960-1961.

76—(6) Transport: chemin de fer et camion—Augmentation de \$2,500

L'augmentation est attribuable à la hausse du tarif-marchandises et à l'augmentation du volume des expéditions.

76—(7) Affranchissement—Diminution de \$15,000

Cette baisse de \$15,000 tient à ce que nous utilisons beaucoup plus notre propre service de courrier.

76—(8) Téléphone, télégraphe et autres moyens de communication—
Augmentation de \$115,750

Notre subvention annuelle au Conseil national de recherches est augmentée d'environ \$115,000, ce qui explique la hausse considérable des prévisions pour ce poste.

76—(9) Publication de rapports et autres imprimés du Ministère—
Diminution de \$34,000

En raison de la publication de la brochure «Le Canada de l'Atlantique au Pacifique» dans un moins grand nombre de langues et du montant moins élevé destiné aux diverses publications du ministère, le montant prévu pour ce poste a baissé de \$34,000.

76—(11) Papeterie, fournitures et accessoires de bureau—
Augmentation de \$44,646

Une bonne partie de l'augmentation s'explique par le nombre plus élevé des passeports qui doivent être imprimés et par le fait que l'on a dû remplacer des fournitures de bureau hors d'usage au Ministère à Ottawa.

76—(12) Fournitures et approvisionnements—Augmentation de \$3,050

L'augmentation des frais d'emballage et du coût des fournitures explique l'augmentation de \$3,050.

76—(16) Acquisition de matériel—Diminution de \$17,800

Pour le matériel de communication, on a prévu, pour 1961-1962, un montant moins élevé que le montant prévu pour 1960-1961.

76—(19) Impôts sur propriétés diplomatiques de la région d'Ottawa—
Augmentation de \$13,900

Si on calcule l'impôt qui doit être payé sur les propriétés diplomatiques de la région d'Ottawa d'après le taux actuel de taxation on arrive à un montant plus élevé de \$13,900 par comparaison à 1960-1961.

76—(22) Divers—Augmentation de \$3,350

On prévoit une diminution de \$3,000 en raison d'ajustements de comptabilité occasionnés par les profits et pertes attribuables au change, mais cette baisse est contrebalancée par un poste destiné à couvrir l'assurance-automobile comprise antérieurement dans un autre crédit.

77—REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION—AUGMENTATION DE \$793,641

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements.....	341,798	—
(1) Surtemps.....	39,684	—
(2) Indemnités.....	278,678	—
(4) Services professionnels et spéciaux.....	17,066	—
(5) Frais de déplacement.....	—	—
(6) Transport: chemin de fer et camion.....	—	270
(7) Affranchissement postal.....	5,000	—
(8) Téléphone, télégraphe et autres moyens de communication.....	33,000	—
(11) Papeterie, fournitures et réparation du matériel de bureau.....	20,960	—
(12) Combustible et autres fournitures et approvisionnements..	—	—
(14) Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....	32,700	—
(15) Location de terrains, bâtiments et ouvrages.....	—	—
(17) Réparation et entretien du matériel.....	—	—
(18) Location de matériel.....	1,500	—
(19) Services de ville.....	12,054	—
(21) Prestations pour services personnels.....	12,426	—
(22) Divers.....	—	955
Augmentation totale.....	793,641	—

77—(1) *Traitements—Augmentation de \$341,798*

La hausse est attribuable dans l'ensemble à l'augmentation de l'effectif ainsi qu'aux augmentations de traitements qui seront payées pendant toute l'année 1961-1962 alors qu'elles n'ont été payées que pendant une partie de l'année 1960-1961.

77—(1) *Surtemps—Augmentation de \$39,684*

Cette augmentation provient du changement apporté aux règlements sur l'indemnisation en argent pour les heures supplémentaires de travail.

77—(2) *Indemnités—Augmentation de \$278,678*

Les principales raisons de la hausse des indemnités sont a) la création de nouveaux emplois, b) la reclassification de certains emplois et c) l'augmentation du coût de la vie à l'étranger.

77—(4) *Services professionnels et spéciaux—Augmentation de \$17,066*

Cette hausse est attribuable à l'augmentation des honoraires d'avocat et d'architecte qui seront payés relativement aux programmes d'amélioration et de rénovation des immeubles loués à l'étranger et qui ne sont pas imputables sur les entreprises d'immobilisations. Il y a aussi une légère augmentation des frais d'enseignement et des droits d'examen en raison du plus grand nombre de fonctionnaires qui étudient les langues à l'étranger et aussi une augmentation du coût des autres services professionnels et spéciaux dans les postes à l'étranger.

77—(7) *Affranchissement—Augmentation de \$5,000*

L'augmentation est attribuable à une plus grande quantité de courrier et aussi aux taux d'affranchissement plus élevés dans plusieurs pays.

77—(8) *Téléphone, télégraphe et autres moyens de communication—Augmentation de \$33,000*

Une augmentation d'environ \$12,000 est attribuable à la location de nouvelles lignes télégraphiques interurbaines et à des taux plus élevés pour les appels. La location de matériel de communication nécessitera un montant additionnel de \$65,000. Par suite de l'installation du telex dans plusieurs postes, on s'attend que les frais de télégraphe vont baisser de \$44,000.

77—(11) *Papeterie, fournitures et réparation du matériel de bureau—Augmentation de \$20,960*

Une grande partie de l'augmentation tient à ce qu'on n'avait pas prévu un montant assez élevé pour les impressions et la papeterie en 1960-1961 ainsi qu'à la création de nouveaux postes et au coût plus élevé des publications.

77—(14) *Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages—Augmentation de \$32,700*

L'augmentation tient à ce que le programme établi d'après l'allocation budgétaire pour l'année en cours a été réduit à la suite d'une baisse de \$200,000 dans le montant des prévisions budgétaires. Nous sommes donc obligés de demander un montant plus élevé en 1961-1962 pour terminer les travaux qui ont été suspendus.

77—(18) *Location de matériel—Augmentation de \$1,500*

Le montant de nos prévisions est calculé d'après le coût actuel de la location de matériel pour la climatisation de l'air en Inde et de compteurs d'affranchissement à Los-Angeles et à Seattle.

77—(19) *Services de ville—Augmentation de \$12,054*

L'augmentation est attribuable aux taux plus élevés pour les services d'eau, d'électricité et autres services publics et à l'augmentation du nombre de postes prévue pour l'année 1961-1962.

77—(21) *Prestations pour services personnels—Augmentation de \$12,426*

L'augmentation est surtout attribuable au plus grand nombre de personnes engagées sur place dans les bureaux à l'étranger qui sont autorisées à recevoir des gratifications.

77—(22) *Divers—Diminution de \$955*

Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses diverses sont fondées sur les dépenses actuelles.

78—REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—IMMOBILISATIONS—AUGMENTATION DE \$205,400

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(11) Fournitures et matériel de bureau.....	35,000	—
(13) Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris les terrains.....	120,000	—
(16) Mobilier et accessoires pour résidences à l'extérieur.....	—	—
(16) Acquisition de véhicules automobiles et autre matériel.....	—	—
(16) Matériel ménager de base pour le personnel à l'extérieur...	—	—
(16) Acquisition de matériel de télétype.....	50,400	—
Augmentation totale.....	205,400	—

78—(11) *Fournitures en matériel de bureau—Augmentation de 35,000*

On calcule qu'une somme de \$175,000 sera nécessaire pour l'achat de fournitures et de matériel de bureau en 1961-1962.

78—(13) *Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris les terrains—Augmentation de \$120,000*

Voici les dépenses comprises dans cette affectation:

(1) Achat de l'édifice <i>Royal College of Physicians</i> qui sera une annexe de Canada House à Londres.....	\$ 120,000
(2) Construction d'une chancellerie à Canberra (Australie).....	150,000
(3) Construction d'une chancellerie à New-Delhi (Inde).....	50,000
(4) Construction d'une résidence officielle à Bruxelles (Belgique).....	100,000
(5) Achat d'appartements et aménagement d'un emplacement pour une chancellerie et une résidence à Brasilia (Brésil).....	50,000
(6) Construction d'une résidence officielle à Ankara (Turquie).....	50,000
(7) Construction d'une résidence officielle à Rome (Italie).....	25,000
(8) Construction de petites maisons de rapport pour le personnel canadien préposé à l'administration et de logements pour les domestiques japonais et le personnel japonais préposé à l'entretien à Tokyo (Japon).....	25,000
(9) Rénovation de la résidence officielle à Mexico (Mexique).....	8,500
(10) Réparations au bureau d'enregistrement et au centre de communications de la chancellerie à Paris (France).....	5,000
(11) Construction d'un garage double pour les automobiles du gouvernement à Djakarta (Indonésie).....	4,000
(12) Projet destiné à agrandir la résidence officielle de Canberra (Australie)	10,000
Dépenses d'immobilisations imprévues.....	15,000
Total.....	612,500

78—(16) *Mobiliers et fournitures pour résidences à l'étranger—(Même montant)*

D'après les prévisions, le montant de \$220,000 suffira à payer les meubles et les accessoires des résidences officielles pour l'année 1961-1962.

78—(10) *Acquisition de véhicules automobiles et autre matériel—(Même montant)*

Le montant de \$125,000 servira à payer, au cours de 1961-1962, 31 automobiles pour différents postes, une installation pour la purification de l'eau à Téhéran ainsi qu'un générateur portatif de réserve à Rio-de-Janeiro.

78—(16) *Matériel ménager de base pour le personnel à l'extérieur—(Même montant)*

D'après les prévisions, le montant de \$125,000 suffira à payer le mobilier et les fournitures au cours de l'année financière.

78—(16) *Acquisition de matériel de communication—Augmentation de \$50,400*

Le montant de \$120,400 est destiné à payer le matériel de communication qui sera installé dans certains postes où la chose est possible et désirable.

79—PARTICIPATION DU CANADA EN TANT QUE MEMBRE DES COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE EN INDOCHINE—DIMINUTION DE \$32,722

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements.....	1,407	—
(2) Indemnités.....	—	6,629
(4) Services professionnels et spéciaux.....	—	1,500
(5) Services de courrier.....	—	25,000
(5) Frais de déplacement.....	—	—
(6) Transport: chemin de fer et camion.....	—	—
(7) Affranchissement.....	—	—
(8) Téléphone, télégraphe et autres moyens de communication.....	—	—
(11) Papeterie, fournitures et accessoires de bureau.....	—	1,000
(12) Fournitures et approvisionnements.....	—	—
(22) Divers.....	—	—
Diminution totale.....	—	32,722

Nos prévisions sont fondées sur les dépenses de l'année en cours. On ne s'attend pas à une baisse du coût actuel d'administration.

80—*Affectation de personnel à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord—Diminution de \$18,952*

Cette baisse tient à ce qu'un montant moins élevé est prévu pour le nouveau personnel qui sera affecté au secrétariat de l'OTAN au cours de 1961-1962.

81—*Réceptions officielles—Augmentation de \$5,000*

Le montant affecté à ce poste a été augmenté car les obligations dans ce domaine sont de plus en plus nombreuses et on peut s'attendre que la tendance se maintiendra.

82—*Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin à l'étranger ainsi que leur rapatriement—Augmentation de \$5,000*

Comme il y a de plus en plus de Canadiens qui voyagent à l'étranger et que, par conséquent, le nombre de ces voyageurs dans le besoin ou la misère ne peut que s'accroître, il a été nécessaire d'augmenter le montant destiné à les aider, pour l'année financière 1961-1962.

83—*Représentation aux conférences internationales—Augmentation de \$26,500*

D'après les prévisions, les frais de représentation aux diverses conférences qui auront lieu en 1961-1962 exigeront un montant supplémentaire de \$26,500 par rapport à l'année précédente.

84—*Subvention à l'association canadienne des Nations Unies—augmentation de \$1,000*

La subvention a été augmentée pour aider l'Association dont l'activité s'est accrue.

86—*Don commémoratif à l'occasion du 150^e anniversaire de l'indépendance de la République du Mexique—Augmentation de \$3,500*

Il s'agit d'un nouveau crédit. En septembre 1960, la république du Mexique célébrait le 150^e anniversaire de son indépendance, le centenaire des Lois sur la réforme mexicaine et le cinquantième de la révolution mexicaine. Le gouvernement canadien nomma un ambassadeur spécial à cette occasion et il envoya une délégation canadienne pour assister aux fêtes à Mexico. En raison des relations cordiales qui existent depuis longtemps entre le Canada et le Mexique, le Cabinet a pensé qu'il devait offrir un cadeau comparable à ceux qu'ont offert les autres pays. On a pensé qu'il serait convenable d'offrir un totem et le montant de \$3,500 est destiné à payer ce cadeau.

87—*Don commémoratif de l'indépendance de la Nigeria—Augmentation de \$10,000*

Il s'agit d'un nouveau crédit. Le cabinet a décidé d'offrir au nom du Canada un cadeau à la Nigéria à l'occasion de l'indépendance de ce pays. Le cadeau consistera en des livres pour les bibliothèques.

88—BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE—AUGMENTATION DE \$70,762

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements.....	85,478	—
(2) Allocations.....	—	15,091
(4) Services professionnels et spéciaux.....	—	—
(5) Frais de déplacement.....	—	2,850
(6) Transport: chemin de fer et camion.....	—	—
(7) Affranchissement.....	575	—
(8) Téléphone et télégraphe.....	6,500	—
(9) Publications de rapports et documents.....	—	—
(10) Photographie et publicité.....	200	—
(11) Papeterie, fournitures et matériel de bureau.....	—	500
(14) Réparations et entretien des bureaux à l'étranger.....	—	—
(15) Location de bureaux à l'étranger.....	—	600
(16) Mobilier pour les bureaux à l'étranger.....	—	3,700
(22) Divers.....	750	—
Augmentation totale.....	70,762	—

88—*Traitements—Augmentation de \$85,478*

La hausse est attribuable à la création de nouveaux postes et aux revisions générales de traitements.

88—*Allocations—Diminution de \$15,091*

La diminution tient à ce qu'on a retardé l'ouverture de nouveaux bureaux à Saigon et à Singapour.

88—*Frais de déplacement—Diminution de \$2,850*

Cette baisse est possible parce qu'on a remis à plus tard l'ouverture de nouveaux bureaux à l'étranger.

88—*Affranchissement—Augmentation de \$575*

Un montant plus élevé est nécessaire parce qu'on prévoit que le nombre de stagiaires sera triplé.

88—*Téléphone et télégraphe—Augmentation de \$6,500*

L'augmentation est attribuable à l'accroissement de l'activité générale à Ottawa à la suite de l'expansion des programmes d'assistance et de la mise en œuvre de nouveaux programmes.

88—*Photographie et publicité—Augmentation de \$200*

Cette augmentation est nécessaire en raison de l'expansion de programme.

88—*Papeterie, fournitures et matériel de bureau—Diminution de \$500*

La baisse s'explique par le fait que l'on retarde l'ouverture de certains bureaux à l'étranger.

88—*Location de bureaux à l'étranger—Diminution de \$600*

Cette diminution tient à ce qu'on a pu retarder l'ouverture du bureau de Singapour.

88—*Mobilier pour les bureaux à l'étranger—Diminution de \$3,700*

Cette baisse provient de la décision de retarder l'achat du mobilier requis pour la résidence de New Delhi.

88—*Divers—Augmentation de \$750*

Cette augmentation est attribuable à l'expansion normale par suite d'une activité accrue dans les différents programmes.

90—*Programme d'assistance aux Antilles—Diminution de \$3,760,000*

Les prévisions budgétaires de 1961-1962 pourvoient à un montant de 625,000, dernier des paiements échelonnés pour la construction de deux navires destinés aux Antilles, ainsi qu'un montant de \$875,000 pour l'assistance technique et l'assistance en immobilisations. Cette importante réduction tient à ce que plusieurs paiements échelonnés avaient été prévus dans le budget de 1960-1961. La somme afférente aux paiements définis est à voter de nouveau et représente le solde non dépensé.

91—*Programme spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique—Augmentation de \$3,500,000*

Il s'agit d'un nouveau crédit. En vue de répondre à la demande croissante d'assistance économique en Afrique, et principalement en vue de venir en aide aux nouveaux pays indépendants du Commonwealth, le cabinet a convenu le 13 septembre 1960 que, en collaboration avec les autres pays du Commonwealth, et sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement canadien était prêt à fournir à cette fin un montant de 3 millions de dollars au cours de l'année financière 1961-1962 et au cours des deux années financières suivantes, en plus du montant actuellement versé au titre de l'assistance technique aux pays du Commonwealth non compris dans le Plan de Colombo ou dans le programme d'assistance aux Antilles.

92—*Aide technique aux pays et territoires du Commonwealth autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'assistance aux Antilles ou du programme spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique—Diminution de \$380,000*

Les régions insuffisamment développées que ce programme est destiné à aider se trouvent surtout en Afrique, mais elles comprennent aussi la Guinée

anglaise, le Honduras britannique et autres colonies du Royaume-Uni. Le Cabinet a décidé que le coût de ce programme ne doit pas dépasser \$500,000 par année.

La diminution des prévisions de cette année fait suite à une décision du Cabinet en date du 13 septembre 1960 en vertu de laquelle le Canada doit être prêt à participer au programme d'assistance économique aux régions du Commonwealth en Afrique. En même temps, le Cabinet a accepté de fournir pour l'année financière 1961-1962 une somme de \$120,000 destinée à continuer l'aide technique aux pays du Commonwealth qui ne sont pas compris dans les autres programmes canadiens d'assistance, cette aide devant porter sur certains domaines et plus particulièrement sur l'éducation.

93—*Programme de bourses d'études du Commonwealth—Augmentation de \$500,000*

Le Cabinet a convenu que le Canada doit participer à un programme d'échange d'étudiants entre différents pays du Commonwealth et il a convenu de consacrer un million de dollars par année pendant cinq ans pour aider à financer ce programme. Un premier montant de \$500,000 a été fourni au cours de l'année financière 1960-1961 pour aider à mettre le programme sur pied et, cette année, le crédit comporte donc une augmentation de \$500,000.

94—*Fonds spécial des Nations Unies—Augmentation de \$394,844*

Le 13 septembre 1960, le Cabinet a décidé que, pour l'année financière 1961-1962, la contribution du Canada au fonds spécial des Nations Unies et au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies serait de 2 millions de dollars dans chaque cas et que l'on pourrait ajouter un demi-million de dollars à l'un ou à l'autre de ces montants ou le répartir entre les deux, suivant la décision du Secrétaire d'État aux affaires extérieures et du Ministre des finances. Par la suite, le Secrétaire d'État aux affaires extérieures et le Ministre des finances ont décidé que le programme élargi d'assistance technique des Nations Unies recevrait \$150,000 et le fonds spécial des Nations Unies \$350,000. C'est ce dernier montant, plus les fluctuations du compte du change, qui expliquent l'augmentation du crédit pour la présente année.

95—*Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés—Augmentation de \$199,219*

L'augmentation est attribuable au montant supplémentaire de \$150,000 approuvé par le Cabinet, comme la chose est expliquée au poste, et afférent au Fonds spécial des Nations Unies, ainsi qu'aux fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien.

96—*Budget d'exploitation de l'agence internationale de l'énergie atomique—Augmentation de \$882*

A sa réunion du 16 septembre 1960, le Cabinet a convenu que le montant de sa contribution à cet organisme serait de \$52,020. Le montant de la contribution pour 1960-1961 était de \$50,000. L'augmentation de \$882 provient du montant plus élevé de la contribution et des fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien.

101—*Dépenses relatives à la participation du Canada à l'année mondiale des réfugiés—Pour compléter le programme des réfugiés tuberculeux—Augmentation de \$50,000*

Cette augmentation est destinée à payer le solde des frais afférents aux deux premiers contingents de réfugiés et une partie des frais du troisième contingent.

102—COTISATIONS À DES ORGANISMES INTERNATIONAUX—AUGMENTATION DE \$502,369

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Organisation des Nations Unies.....	300,392	—
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.....	25,717	—
Agence internationale de l'énergie atomique.....	12,537	—
Organisation de l'aviation civile internationale.....	1,222	—
Organisation internationale du Travail.....	52,810	—
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.....	—	4,500
Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture.....	35,586	—
Organisation mondiale de la santé.....	76,253	—
Administration de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.....	28,766	—
Commission économique du Commonwealth.....	1,648	—
Groupe de liaison du Commonwealth pour l'éducation.....	2,787	—
Commission maritime du Commonwealth.....	30	—
Commission intergouvernementale pour les migrations européennes.....	—	10,770
Organisation du Traité de l'Atlantique nord.....	—	20,109
Augmentation totale.....	502,369	—

102—Organisation des Nations Unies—Augmentation de \$300,392

Cette majoration tient à ce qu'on prévoit une augmentation d'environ 10 millions de dollars dans le budget des Nations Unies pour 1962.

102—Organisation pour l'alimentation et l'agriculture—Augmentation de \$25,717

L'augmentation tient compte d'une hausse d'environ 8 p. 100 prévue dans le budget de l'OAA pour 1962 par rapport à 1961.

102—Agence internationale de l'énergie atomique—Augmentation de \$12,537

L'augmentation est attribuable à une hausse de \$325,000 dans le budget de l'Agence pour 1962 par rapport à 1961.

102—Organisation de l'aviation civile internationale—Augmentation de \$1,222

L'augmentation est attribuable à des prévisions budgétaires plus élevées de \$26,000 pour l'année 1962 par comparaison avec l'année 1961.

102—Organisation internationale du travail—Augmentation de \$52,810

L'augmentation s'explique par le fait que l'on prévoit une augmentation de 10 p. 100 dans le budget de l'Organisation pour 1962.

102—Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime—Diminution de \$4,500

Le montant du crédit a diminué parce qu'il ne se rapporte qu'à une année alors que dans les prévisions de 1960-1961 il se rapportait à deux années (1960 et 1961).

102—Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture—Augmentation de \$35,586

L'augmentation provient d'une légère hausse des prévisions budgétaires de l'Organisation pour 1962.

102—Organisation mondiale de la santé—Augmentation de \$76,253

L'augmentation est attribuable à une marge de 10 p. 100 prévue dans le budget de l'Organisation pour 1962.

102—Administration de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce—Augmentation de \$28,766

L'augmentation est principalement attribuable au fait que la contribution du Canada pour 1960 a été haussée après la préparation des crédits principaux de 1960-1961.

102—Commission économique du Commonwealth—Augmentation de \$1,648

L'augmentation est entièrement attribuable aux fluctuations du taux de change de la livre sterling par rapport au dollar canadien.

102—Groupe de liaison du Commonwealth pour l'éducation—Augmentation de \$2,787

L'augmentation est attribuable à une hausse de 900 £ en ce qui concerne la part du budget qui doit être payée par le Canada.

102—Commission intergouvernementale pour les migrations européennes—Diminution de \$10,770

La diminution nette provient d'une baisse de \$16,894 (dollars américains) dans la contribution du Canada et des fluctuations du change qui ont occasionné une dépense de plus de \$6,000.

102—OTAN—Frais d'administration civile—Diminution de \$20,109

Voici les causes de cette baisse nette:

- a) Exclusion, du budget de l'Organisation, des dépenses d'immobilisation pour la construction de quartiers généraux.
- b) Fluctuations du change.
- c) Augmentation de 5 p. 100 pour le budget d'exploitation.

OTAN—Comité des sciences—Diminution de \$9,310

La diminution est attribuable aux fluctuations du taux de change du dollar américain et aux changements suivants dans les programmes du Comité:

Bourses de perfectionnement: Augmentation de \$38,190 (dollars américains).

Pour la troisième année de ce programme, le coût est de \$2,500,000 en dollars américains et notre part s'élève à 4.2086 p. 100.

Études avancées: Augmentation de \$6,880 (dollars américains).

Pour la troisième année de ce programme, le coût est de \$300,000 et notre part s'élève à 4.2086 p. 100. Subventions pour fins de recherches: Diminution de \$58,000 (dollars américains).

Le cabinet n'avait pas encore décidé que le Canada continuerait à appuyer ce programme quand les prévisions budgétaires ont été préparées de sorte que le montant de \$58,000 sera inclus dans le budget supplémentaire.

105—ESPACE DE BUREAU POUR L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE À UN PRIX INFÉRIEUR À CELUI DU MARCHÉ—AUGMENTATION DE \$32,073

L'augmentation provient de ce qu'on a loué pour l'usage de l'OACI une superficie supplémentaire de 11,800 pieds carrés dans l'édifice de l'aviation internationale.

109—COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE—TRAITEMENTS ET DÉPENSES—AUGMENTATION DE \$277

L'augmentation se trouve au poste des traitements et elle est attribuable aux augmentations générales et à une reclassification.

110—COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE—ÉTUDES, RELEVÉS ET ENQUÊTES—DIMINUTION DE \$21,500

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Études et relevés sur le bassin hydrographique du mid-Ouest.	—	—
Quote-part du Canada dans les dépenses du Bureau international de contrôle du Saint-Laurent.	—	—
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant le Saint-Jean.	—	1,000
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant la rivière Sainte-Croix.	—	1,000
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au projet de renvoi concernant les cours d'eau de l'Alaska et du Yukon.	—	8,000
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant l'énergie marémotrice de Passamaquoddy.	—	4,000
Quote-part du Canada dans les frais de publication d'un rapport sur la pollution des eaux.	—	7,500
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives à des études sur la pollution des eaux limitrophes.	—	—
	—	21,500

Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant le Saint-Jean—Diminution de \$1,000

La Commission conjointe internationale a présenté un rapport intérimaire aux gouvernements du Canada et des États-Unis. En attendant que les gouvernements donnent de nouvelles directives, les fonds sont utilisés pour tenir à jour les données déjà recueillies.

Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant la rivière Sainte-Croix—Diminution de \$1,000

Le rapport de la Commission a été présenté aux gouvernements et les fonds votés permettent de tenir à jour les données recueillies jusqu'au moment où les gouvernements donneront d'autres directives.

Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au projet de renvoi concernant les cours d'eau de l'Alaska et du Yukon—Diminution de \$8,000

Les gouvernements n'en sont pas encore venus à une entente au sujet du renvoi mais, comme il sera difficile de recueillir rapidement tous les renseignements nécessaires quand il y aura accord au sujet de ce renvoi, on a besoin de fonds pour des relevés préliminaires dans la région.

Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant l'énergie marémotrice de Passamaquoddy—Diminution de \$4,000

La Commission est à préparer le rapport qu'elle doit présenter aux gouvernements; le petit montant demandé servira à des études ainsi qu'aux frais de voyage des comités.

Quote-part du Canada dans les frais de publication d'un rapport sur la pollution des eaux—Diminution de \$7,500

On s'attend que les frais de cette publication seront payés au cours de l'année financière 1960-1961.

APPENDICE «A»

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TABEAU COMPARATIF PAR CRÉDIT

N° du crédit	1961-1962	1960-1961	1960-1961	1959-1960
	Prévisions budgétaires	Montant estimatif des dépenses	Prévisions budgétaires	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
(S) Secrétaire d'État aux Affaires extérieures— Traitement et indemnité d'automobile..	17,000	17,000	17,000	10,465
A—MINISTÈRE				
76 Administration centrale.....	6,924,915	†6,604,137	6,601,756	5,845,920
77 Représentation à l'extérieur—Frais d'ad- ministration.....	11,271,043	†10,579,785	10,477,402	9,338,228
78 Représentation à l'extérieur—Immobi- lisations.....	1,377,900	1,110,500	1,172,500	759,268
79 Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des commissions interna- tionales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.....	224,810	160,000	257,532	139,711
80 Dépenses administratives spéciales, y com- pris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.....	44,136	48,000	63,088	36,907
81 Réceptions officielles.....	45,000	36,607	40,000	22,467
82 Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapa- triement.....	20,000	13,177	15,000	14,618
83 Représentation du Canada aux conférences internationales.....	321,000	311,000	295,000	234,394
84 Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies.....	12,000	11,000	11,000	11,000
85 Subvention au Comité canadien de coordi- nation pour la Communauté atlantique...	2,500	2,500	2,500	2,500
86 Don pour commémorer le 150 ^e anniversaire de la république du Mexique.....	3,500	—	—	—
87 Don pour commémorer l'indépendance de la Nigeria.....	10,000	—	—	—
Crédits non requis pour 1961-1962.....	—	7,966	15,600	—
	20,257,304	18,884,672	18,951,378	16,405,013
BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE				
88 Salaires et dépenses.....	525,923	261,652	455,161	
Contributions aux programmes d'assistance économique internationaux et spéciaux				
89 Plan de Colombo.....	50,000,000	50,000,000	50,000,000	50,000,000

†Des fonds supplémentaires sont prévus dans le budget supplémentaire (5) 1960-1961.

APPENDICE «A»—Suite

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TABLEAU COMPARATIF PAR CRÉDIT

N° du crédit	1961-1962	1960-1961	1960-1961	1959-1960
	Prévisions budgétaires	Montant estimatif des dépenses	Prévisions budgétaires	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
90 Programme d'assistance aux Antilles.....	1,500,000	4,556,544	5,260,000	169,766
91 Programme spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique.....	3,500,000	—	—	—
92 Aide technique aux pays et territoires du Commonwealth autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'as- sistance aux Antilles ou du Programme spécial du Commonwealth pour l'assis- tance à l'Afrique.....	120,000	206,678	500,000	98,204
93 Programme des bourses d'études du Com- monwealth.....	1,000,000	366,000	500,000	10,356
94 Contribution du Gouvernement canadien au fonds spécial des Nations Unies.....	2,298,594	1,940,625	1,903,750	1,918,125
95 Contribution au programme élargi d'assis- tance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés.....	2,102,969	1,940,625	1,903,750	1,918,125
96 Contribution au budget d'exploitation de l'Agence internationale de l'énergie ato- mique.....	50,882	48,500	50,000	—
97 Contribution au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.....	290,000	290,000	290,000	—
98 Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance.....	650,000	650,000	650,000	650,000
99 Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réf- ugiés de Palestine dans le Proche-Orient..	500,000	500,000	500,000	500,000
100 Contribution au programme des réfugiés du Comité intergouvernemental pour les mi- grations européennes.....	60,000	60,000	60,000	—
101 Dépenses relatives à la participation du Canada à l'Année mondiale des réfugiés, en plus des dépenses pour la mise en œuvre du programme des réfugiés tuberculeux..	50,000	139,470	†(490,098)	109,902
Crédits non requis pour 1961-1962.....	—	2,623,814	2,643,000	534,665
	62,122,445	63,322,256	64,260,500	55,909,143
Autres contributions aux organismes et aux programmes internationaux				
102 Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes interna- tionaux.....	4,709,895	4,196,396	4,207,526	3,838,507

†Reporté du crédit de 1959-1960.

APPENDICE «A»—Fin

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TABLEAU COMPARATIF PAR CRÉDIT

N° du crédit	1961-1962	1960-1961	1960-1961	1959-1960
	Prévisions budgétaires	Montant estimatif des dépenses	Prévisions budgétaires	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
103 Contribution au programme du comité des sciences de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.....	115,262	127,891	124,572	42,283
104 Paiement à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec.....	11,500	11,108	12,000	10,426
105 Espace de bureau pour l'Organisation de l'aviation civile internationale.....	247,789	256,494	215,716	216,093
106 Contribution au Centre de formation administrative pour l'assistance technique des Nations Unies, à l'Université de la Colombie-Britannique.....	10,000	10,000	10,000	10,000
107 Subvention au Comité international de la Croix-Rouge.....	15,000	15,000	15,000	15,000
108 Subvention à l'Institut du Commonwealth. Crédits non requis pour 1961-1962.....	1,375 —	1,375 9,127,503	1,331 10,303,559	1,350 20,228,221
	5,110,821	13,745,767	14,889,704	24,361,880
PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS				
(S) Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique.....	34,264	31,859	42,848	31,046
(S) Pension versée à Hilda L. Waddell.....	305	306	289	365
(S) Rente à M ^{me} Helen Young Roy.....	1,667	1,667	1,667	1,667
	36,236	33,832	44,804	33,078
TOTAL, A—MINISTÈRE.....	88,069,729	96,265,179	98,618,547	96,719,579
B—COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE				
109 Traitements et dépenses de la Commission.	108,885	108,533	108,608	109,973
110 Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale.....	52,000	39,366	73,500	65,916
TOTAL B—COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE.....	160,885	147,899	182,108	175,889
<i>Récapitulation</i>				
Total, A—Ministère.....	88,069,729	96,265,179	98,618,547	96,719,579
Total, B—Commission conjointe internationale.....	160,885	147,899	182,108	175,889
GRAND TOTAL.....	88,230,614	96,413,078	98,800,655	96,895,468

APPENDICE «B»—CRÉDIT 76

ADMINISTRATION CENTRALE

TABLEAU COMPARATIF PAR RUBRIQUE ET PAR SOUS-TITRE

Rubrique	1961-1962	1960-1961	1960-1961	1959-1960
	Prévisions budgétaires	Montant estimatif des dépenses	Prévisions budgétaires	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
<i>Traitements (1)</i>				
Emplois continus.....	4,192,188	3,526,769	3,853,433	3,063,242
Emplois intermittents et autres.....	7,532	12,887	5,649	14,721
Surtemps.....	11,700	2,614	—	—
Moins péremption prévue.....	470,000	—	357,000	—
Total..... (1)	3,741,420	3,542,270	3,502,082	3,077,963
<i>Services professionnels et spéciaux (4)</i>				
Services de presse.....	2,400	2,400	2,400	2,400
Corps des commissionnaires.....	18,900	18,906	10,865	16,877
Frais d'enseignement et droits d'examen.....	2,500	3,567	2,000	2,444
Autres services professionnels et spéciaux.....	16,250	17,292	21,960	14,213
Total..... (4)	40,050	42,165	37,225	35,934
<i>Frais de voyage et de déménagement (5)</i>				
Service de courrier.....	270,000	253,235	255,000	252,169
Déménagement et congé au pays.....	850,000	872,564	900,000	717,638
Autres frais de voyage.....	65,000	76,201	65,000	90,417
Total..... (5)	1,185,000	1,202,000	1,220,000	1,060,224
<i>Transport: chemin de fer et camion (6)</i>				
Transport: chemin de fer et camion... (6)	19,000	22,300	16,500	15,118
<i>Affranchissement (7)</i>				
Affranchissement..... (7)	55,000	29,897	70,000	70,976
<i>Téléphone, télégraphe et autres moyens de communication (8)</i>				
Transport du courrier diplomatique.....	40,000	39,215	40,000	52,912
Téléphone.....	8,000	12,798	7,000	10,542
Télégrammes, câbles et messages par radio.....	165,000	176,393	165,000	159,314
Location d'outillage de communication.....	199,360	230,217	199,540	198,221
Subvention au Conseil national de recherches.....	607,685	492,755	492,755	443,310
Total..... (8)	1,020,045	951,378	904,295	864,300
<i>Publication de rapports et autres imprimés du Ministère (9)</i>				
Publication de rapports et autres imprimés du Ministère..... (9)	137,500	147,000	171,500	120,450
<i>Étalages, films et autre publicité d'information (10)</i>				
Photographies.....	19,500	20,500	20,500	—
Autre publicité d'information.....	32,500	19,000	31,500	—
Total..... (10)	52,000	39,500	52,000	45,544

APPENDICE «B»—CRÉDIT 76—Fin

ADMINISTRATION CENTRALE

TABLEAU COMPARATIF PAR RUBRIQUE ET PAR SOUS-TITRE

	Rubrique	1961-1962	1960-1961	1960-1961	1959-1960
		Prévisions budgétaires	Montant estimatif des dépenses	Prévisions budgétaires	Dépenses
		\$	\$	\$	\$
<i>Papier, fournitures et accessoires de bureau</i>					
(11)					
Impressions.....		177,000	141,724	141,724	102,851
Papier et fournitures de bureau.....		75,000	72,638	86,980	75,307
Achat et réparation d'accessoires et de matériel de bureau.....		29,000	21,311	8,250	9,025
Abonnement à des journaux.....		9,600	8,748	9,600	8,627
Achat de livres.....		8,250	5,301	8,250	5,230
Microfilms.....		6,000	3,278	5,400	5,000
Total.....	(11)	304,850	253,000	260,204	206,090
<i>Fournitures et approvisionnements</i> (12)					
Publications pour diffusion.....		30,500	40,417	30,900	42,063
Essence et huile pour automobiles.....		800	572	750	646
Autres fournitures et approvisionnements.....		30,000	26,011	27,000	24,540
Total.....	(12)	61,300	67,000	58,650	67,249
<i>Acquisition de matériel</i> (16)					
Automobiles.....		2,000	2,020	2,400	1,400
Matériel de communication.....		36,400	48,980	53,800	30,493
Total.....	(16)	38,400	51,000	56,200	31,933
<i>Réparation et entretien du matériel</i> (17)					
Automobiles.....		2,500	741	1,400	2,216
Matériel de communication.....		38,900	34,942	40,000	37,377
Total.....	(17)	41,400	35,683	41,400	39,593
<i>Impôts sur propriétés diplomatiques de la région d'Ottawa</i> (19)					
Impôts sur propriétés diplomatiques de la région d'Ottawa.....	(19)	161,600	153,854	147,700	142,335
<i>Divers</i> (22)					
Profits et pertes sur le change.....		2,000	—	5,000	—
Indemnisation pour perte de biens personnels au cours du voyage.....		4,000	4,127	4,000	4,871
Assurance-automobile.....		6,350	(sous le crédit: Représentation à l'extérieur)		63,339
Fournitures et services divers.....		55,000	62,873	55,000	63,339
Total.....	(22)	67,350	67,000	64,000	68,210
GRAND TOTAL.....		6,924,915	6,604,137	6,601,756	5,845,919

APPENDICE «C»—CRÉDIT 77

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION

TABLEAU COMPARATIF PAR CRÉDIT

Rubrique	1961-1962	1960-1961	1960-1961	1959-1960
	Prévisions budgétaires	Montant estimatif des dépenses	Prévisions budgétaires	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
Traitements et salaires.....	(1) 5,360,828	5,109,066	5,019,030	4,358,923
Surtemps.....	(1) 74,604	51,884	34,920	2,894,127
Indemnités.....	(2) 3,295,003	3,119,325	3,016,325	2,894,127
Services professionnels et spéciaux.....	(4) 107,066	77,000	90,000	82,128
Frais de déplacement.....	(5) 137,988	131,800	137,988	120,639
Transport: chemin de fer et camion.....	(6) 71,730	61,000	72,000	64,820
Affranchissement postal.....	(7) 70,000	72,000	65,000	66,697
Téléphone, télégraphe et autres moyens de communication.....	(8) 423,000	472,000	390,000	382,507
Papeterie, fournitures et réparation du matériel de bureau.....	(11) 215,980	176,000	195,020	155,074
Combustible et autres fournitures et approvisionnements.....	(12) 166,625	147,900	166,625	139,655
Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....	(14) 232,700	170,000	200,000	200,695
Location de terrains, bâtiments et ou- vrages.....	(15) 746,325	660,000	746,325	592,804
Réparation et entretien du matériel.....	(17) 120,475	104,000	120,475	94,316
Location de matériel.....	(18) 4,000	4,000	2,500	2,839
Services de ville.....	(19) 153,673	133,500	141,619	115,982
Prestations pour services personnels.....	(21) 52,001	43,500	39,575	34,560
Divers.....	(22) 39,045	46,810	40,000	32,462
GRAND TOTAL.....	11,271,043	10,579,785	10,477,402	9,338,228

APPENDICE «D»

COTISATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN COMME MEMBRE D'ORGANISMES INTERNATIONAUX

Organisme	Année	Budget		Montant de la cotisation (moins les crédits)		Pourcentage	Contributions des États membres au budget de 1961	
		\$	(U.S.A.)	\$	(U.S.A.)		%	
Nations Unies.....	1956	48,330,000	(U.S.A.)	1,433,930	(U.S.A.)	3.63	États-Unis.....	32.51
	1957	48,504,640	(U.S.A.)	1,527,897	(U.S.A.)	3.15	U.R.S.S.....	13.62
	1958	55,062,850	(U.S.A.)	1,591,350	(U.S.A.)	3.09	R.-U.....	7.78
	1959	61,500,000	(U.S.A.)	1,673,492	(U.S.A.)	3.11	France.....	6.40
	1960	58,323,320	(U.S.A.)	1,560,029	(U.S.A.)	3.11	Chine.....	5.01
	1961	69,347,807	(U.S.A.)	1,882,595	(U.S.A.)	3.11	Canada.....	3.11
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)...	1956	6,460,000	(U.S.A.)	297,806	(U.S.A.)	4.61	États-Unis.....	32.51
	1957	6,650,000	(U.S.A.)	306,565	(U.S.A.)	4.61	R.-U.....	10.23
	1958	8,322,500	(U.S.A.)	339,330	(U.S.A.)	4.17	France.....	8.42
	1959	8,322,500	(U.S.A.)	347,049	(U.S.A.)	4.17	République fédérale d'Allemagne.....	7.01
	1960	9,225,500	(U.S.A.)	377,323	(U.S.A.)	4.09	Canada.....	4.09
	1961	9,225,500	(U.S.A.)	377,323	(U.S.A.)	4.09		
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).....	1958	4,089,000	(U.S.A.)	123,488	(U.S.A.)	3.02	États-Unis.....	32.43
	1959	5,225,000	(U.S.A.)	149,371	(U.S.A.)	2.96	U.R.S.S.....	12.61
	1960	5,843,000	(U.S.A.)	165,206	(U.S.A.)	2.89	R.-U.....	7.20
	1961	6,180,000	(U.S.A.)	172,436	(U.S.A.)	2.89	France.....	5.93
							Allemagne.....	4.93
						Chine.....	4.64	
						Canada.....	2.88	
Organisation de l'aviation civile internationale (D.ACI)...	1956	3,313,451	(Canada)	128,409	(Canada)	4.80	États-Unis.....	32.43
	1957	3,567,732	(Canada)	129,187	(Canada)	4.20	R.-U.....	9.72
	1958	3,492,901	(Canada)	125,492	(Canada)	4.20	France.....	7.71
	1959	3,672,000	(Canada)	*179,975	(Canada)	4.31	Allemagne.....	5.09
	1960	3,865,000	(Canada)	171,254	(Canada)	4.45	Canada.....	4.63
	1961	4,880,446	(Canada)	182,262	(Canada)	4.63		
Organisation internationale du Travail (OIT).....	1956	7,395,729	(U.S.A.)	235,021	(U.S.A.)	3.63	États-Unis.....	25
	1957	7,617,708	(U.S.A.)	256,357	(U.S.A.)	3.60	R.-U.....	9.97
	1958	7,972,901	(U.S.A.)	268,203	(U.S.A.)	3.56	U.R.S.S.....	10.00
	1959	8,529,857	(U.S.A.)	261,416	(U.S.A.)	3.53	France.....	6.10
	1960	9,003,909	(U.S.A.)	316,037	(U.S.A.)	3.51	Allemagne.....	4.34
	1961	9,857,110	(U.S.A.)	342,837	(U.S.A.)	3.50	Canada.....	3.50

* Comprend la cotisation du gouvernement canadien pour les budgets supplémentaires de 1957 et de 1958, soit \$28,199.

APPENDICE «D»—Fin

Organisme	Année	Budget		Montant de la cotisation (moins les crédits)		Contributions des États membres au budget de 1961		
		\$		\$		Pourcentage		
						%	%	
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OICNM).....	1959	237,000	(U.S.A.)	6,002	(U.S.A.)	2.50	États-Unis.....	17.88
	1960	255,000	(U.S.A.)	6,024	(U.S.A.)	2.50	R.-U.....	12.52
	1961	233,000	(U.S.A.)	5,453	(U.S.A.)	2.34	Libéria.....	6.22
							Norvège.....	5.86
						U.R.S.S.....	5.80	
						Canada.....	2.34	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).....	1956	10,508,580	(U.S.A.)	291,088	(U.S.A.)	2.77	États-Unis.....	31.46
	1957	11,609,811	(U.S.A.)	340,951	(U.S.A.)	3.08	U.R.S.S.....	13.18
	1958	11,743,728	(U.S.A.)	314,194	(U.S.A.)	2.93	R.-U.....	7.53
	1959	12,814,034	(U.S.A.)	376,733	(U.S.A.)	2.94	France.....	6.19
	1960	12,957,763	(U.S.A.)	354,591	(U.S.A.)	2.94	Allemagne.....	5.16
	1961	15,015,382	(U.S.A.)	429,403	(U.S.A.)	3.01	Chine.....	2.50
						Canada.....	3.01	
Organisation mondiale de la santé (OMS).....	1956	10,778,824	(U.S.A.)	326,820	(U.S.A.)	3.06	États-Unis.....	31.71
	1957	11,051,760	(U.S.A.)	382,940	(U.S.A.)	3.07	U.R.S.S.....	12.48
	1958	14,411,160	(U.S.A.)	425,060	(U.S.A.)	2.95	R.-U.....	7.13
	1959	14,965,660	(U.S.A.)	434,730	(U.S.A.)	2.90	France.....	5.86
	1960	16,889,760	(U.S.A.)	483,000	(U.S.A.)	2.85	Allemagne.....	4.88
	1961	18,920,520	(U.S.A.)	539,240	(U.S.A.)	2.85	Chine.....	4.59
						Canada.....	2.85	
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).....	1956	383,500	(U.S.A.)	16,250	(U.S.A.)	4.24	États-Unis.....	17.5
	1957	383,500	(U.S.A.)	16,250	(U.S.A.)	4.24	R.-U.....	14.8
	1958	430,600	(U.S.A.)	28,360	(U.S.A.)	6.58	Allemagne.....	8.76
	1959	548,900	(U.S.A.)	35,130	(U.S.A.)	6.4	France.....	6.64
	1960	664,610	(U.S.A.)	41,664	(U.S.A.)	6.3	Canada.....	5.96
	1961	1,039,104	(U.S.A.)	59,590	(U.S.A.)	5.96		
Commission intergouvernementale pour les migrations européennes (CIME).....	1956	2,499,475	(U.S.A.)	209,665	(U.S.A.)	8.39	États-Unis.....	29.66
	1957	2,614,509	(U.S.A.)	210,796	(U.S.A.)	8.06	Italie.....	8.06
	1958	3,174,412	(U.S.A.)	256,492	(U.S.A.)	8.06	France.....	8.06
	1959	2,975,000	(U.S.A.)	234,584	(U.S.A.)	8.07	Allemagne.....	8.06
	1960	2,881,608	(U.S.A.)	232,258	(U.S.A.)	8.06	Canada.....	7.42
	1961	2,900,000	(U.S.A.)	215,098	(U.S.A.)	7.42		

CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt-quatrième législature
1960-1961

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

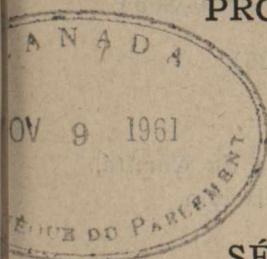
SÉANCE DU MERCREDI 24 MAI 1961

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 1961-1962

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires extérieures: MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État; E. W. T. Gill, sous-secrétaire adjoint; N. F. H. Berlis, chef du bureau de l'information; G. S. Murray, chef de la division des Nations Unies; et W. H. Barton, chef de la 1^{re} division de liaison avec la défense.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961
25122-3-1



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White
Vice-président: M. F. E. Lennard
et MM.

Aiken	Garland	Mongomery
Aitken, M ^{lle}	Hellyer	Nesbitt
Asselin	Herridge	Nugent
Allard	Jung	Pearson
Batten	Kucherepa	Pratt
Cardin	Lafrenière	Regier
*Cathers	MacLellan	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Crestohl	Mandziuk	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Eudes	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Stinson
Fairfield	McCleave	Vivian—(35)
Fleming (<i>Okanagan-Revelstoke</i>)	McGee	
	McIntosh	

Le secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin.

* A remplacé M. Macquarrie le 11 mai 1961.

ORDRE DE RENVOI

JEUDI, 11 mai 1961.

Il est ordonné—Que le nom de M. Cathers soit substitué à celui de M. Macquarrie sur la liste des membres du comité permanent des Affaires extérieures.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI, 24 mai 1961.

(7)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 1 h. 05 de l'après-midi sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Aiken, Asselin, Allard, Cathers, Crestohl, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Kucherepa, Lennard, MacLellan, McCleave, McGee, Montgomery, Nesbitt, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Vivian, White —(18).

Aussi présents: Du ministère des Affaires extérieures: MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État; E. W. T. Gill, sous-secrétaire d'État adjoint; N. F. H. Berlis, chef de la Division de l'information; G. S. Murray, chef de la Division des Nations Unies; W. H. Barton, chef de la 1^{re} Division de liaison avec la Défense.

Le président ouvre la séance en faisant une déclaration au sujet des heures de réunion du Comité et en demandant de nouveaux commentaires à cet égard.

Sur la proposition de M. Lennard avec l'appui de M. Smith (*Calgary-Sud*),

Il est décidé—Que le Comité demande au sous-comité du programme et de la procédure de fixer le jour et l'heure des réunions du Comité.

Ladite motion est adoptée à l'unanimité.

Le président appelle ensuite les témoins du ministère des Affaires extérieures qui répondent à diverses questions qu'on leur avait posées lors de réunions antérieures.

Le président met en délibération le crédit 101—*Dépenses relatives à la participation du Canada à l'Année mondiale des réfugiés pour la mise en œuvre du programme des réfugiés tuberculeux.*

Le crédit 101 est approuvé.

A 2 heures et demie de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin.

UNRECORDED

RECEIVED

(1)

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

1215 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILL. 60637

TEL: 773-936-3700 FAX: 773-936-3701

WWW.CHICAGO.LIBRARY.EDU

CHICAGO, ILL. 60637

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 24 mai 1961

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je constate que nous sommes en nombre. Veuillez bien faire silence.

A la lumière de tout ce qui s'est produit, je vais formuler une déclaration et quelques commentaires au Comité. Il y a eu des critiques au sujet des heures que le présent Comité a choisies pour ses réunions; j'aimerais maintenant examiner la situation afin d'éviter tout malentendu.

Lors de notre première réunion le 31 janvier, le Comité a adopté une motion, qu'un membre de l'opposition avait présentée, selon laquelle le Comité attendrait que la chose soit nécessaire pour demander à la Chambre la permission de se réunir pendant les séances de la Chambre. En raison de l'adoption de cette motion, j'ai cherché à éviter de convoquer le Comité pendant les séances de la Chambre, bien que le Comité ait bel et bien décidé plus tard de demander cette permission, que la Chambre lui a accordée.

Quand le sous-comité s'est réuni, il a aussi tenu compte du fait que plusieurs autres comités se réunissent régulièrement maintenant et il a jugé qu'il serait difficile d'avoir le quorum les lundis et vendredis. D'autre part les quatre salles de réunion des comités étaient déjà retenues pour les matinées du mardi et du jeudi et, bien entendu, comme vous le savez, le «caucus» a lieu le mercredi.

Votre sous-comité a décidé que la seule solution était de tenir les réunions pendant l'après-midi mais à une heure qui n'entrerait pas en conflit avec celle des séances de la Chambre ou des réunions des autres comités.

Le sous-comité se rendait bien compte qu'il serait parfois incommode pour les membres du Comité de se réunir à une heure de l'après-midi. Cependant, il a décidé à l'unanimité de recommander que les réunions se tiennent à cette heure-là parce que les salles et le personnel sont plus faciles à obtenir alors, que cette heure n'entre pas en conflit avec les heures des séances de la Chambre et que la Chambre elle-même a souvent prolongé sa séance pendant l'heure du lunch, par le passé, afin d'expédier ses affaires.

Le 9 mai, j'ai fait part au Comité de la recommandation du sous-comité et le Comité l'a acceptée. Nous savons tous que les membres du Comité manquent de temps et qu'il est difficile pour eux d'assister aux séances au début de l'après-midi. Cependant, vous reconnaîtrez avec moi, je pense, que nous devons être disposés à faire certains sacrifices afin d'accomplir convenablement notre devoir.

Comme vous le savez, je m'en remets complètement au Comité. Cependant, la décision de siéger à 1 heure de l'après-midi est une décision du Comité et seul celui-ci peut maintenant la révoquer. Si le Comité estime qu'il est possible de trouver une autre solution qui conviendrait mieux à la majorité des membres, je serai certes très heureux d'examiner de nouvelles motions sur la question.

J'estime, cependant, devoir vous prévenir que la chose pourrait être très difficile. Demain c'est jeudi. Les séances de comité qui se tiennent ce jour-là sont déjà très nombreuses. Six comités tiendront au moins huit réunions: les Comités de la radiodiffusion, de la Loi sur le service civil, des affaires indiennes et des affaires des anciens combattants dans la matinée; de la radiodiffusion, des affaires indiennes et des recherches dans l'après-midi; et le comité des recherches dans la soirée. Si nous changeons l'heure de notre réunion, il se peut que nous n'ayons pas de sténographes et qu'on ne puisse assurer le compte rendu sténographique de nos délibérations.

Notre secrétaire doit s'occuper de quatre comités et il ne saurait se trouver en deux endroits en même temps. Comme je l'ai dit plus tôt, toutefois, je m'en remets complètement au Comité.

Je tiens à préciser que j'ai toujours fait de mon mieux pour obliger les membres de tous les groupes et je vous assure que je continuerai de le faire. Je suis prêt à accepter toute proposition raisonnable pourvu qu'on se rappelle que nous nous sommes engagés envers la Chambre à examiner les questions qu'elle nous a déferées et à lui en faire rapport le plus tôt possible. Il faudrait aussi nous rappeler que les locaux et le personnel à la disposition des comités sont limités et que les comités doivent être prêts à collaborer lorsqu'il s'agit de se partager le peu de temps qui est disponible.

Messieurs, voilà ce que j'avais à dire au sujet de la situation. La plupart d'entre vous se trouvaient à la Chambre ce matin et, pour ma part, j'ai été froissé de l'insinuation qu'on y a faite selon laquelle les membres du parti au pouvoir s'absentaient délibérément des réunions de notre Comité. Il n'en est pas ainsi comme le démontrent les comptes rendus des réunions du présent Comité. Il sied mal, je pense, au député d'Essex-Est—et je regrette qu'il ne se trouve pas ici car j'aurais de beaucoup préféré lui dire ceci personnellement—à un homme qui s'intéresse à la politique extérieure de son pays et qu'on a déjà mentionné comme leader possible du grand Parti libéral, d'agir ainsi qu'il l'a fait dans la mesure où le présent Comité est en cause.

A la lumière des événements qui se sont produits jusqu'ici, j'incline à croire que quelle que soit la ligne de conduite que nous adoptions, il y a des mécontents. Étant donné certaines des choses que j'ai dites dans ma déclaration ce matin et les circonstances dans lesquelles j'ai préparé cette déclaration avant la réunion d'aujourd'hui, je suis enclin à me demander si je dois aller aussi loin que j'y suis disposé, parce que, si l'opposition n'est pas disposée à collaborer nous devons nous passer de sa collaboration. D'après ce qui s'est produit les deux autres jours, les membres du parti au pouvoir ont examiné les différents crédits mis en délibération; ils ont demandé des renseignements aux différents fonctionnaires et, à l'égard de certains crédits, des renseignements détaillés n'étaient pas alors disponibles. On a réservé ces crédits afin d'obtenir de plus amples renseignements. A mon avis, ils s'acquittent très bien de leurs fonctions tendant à examiner les prévisions et dépenses du ministère. Je tiens à les féliciter.

M. Moran devait comparaître devant nous au sujet des programmes d'assistance. J'en ai parlé à M. Gill et aussi à M. Moran. Ce dernier est occupé aujourd'hui et je lui ai dit que nous nous occuperions des crédits que nous avions réservés. Il sera très occupé demain bien qu'il ait dit qu'il comparaitrait. Je crois qu'il serait sage que nous songions à nous réunir vendredi et samedi et non jeudi à cause de la somme de travail que M. Moran doit abattre demain. Si nous nous réunissions samedi il est fort possible que nous puissions choisir une heure qui ne soit pas aussi incommode pour certains que celle-ci. Mais, comme je le disais dans ma déclaration, j'aimerais qu'il y ait discussion là-dessus et le Comité décidera ce que nous ferons.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, avant que nous nous mettions au travail, permettez-moi de dire ceci. Vous avez demandé, je pense, que nous examinions la question des heures des séances de notre Comité. Je ne crois pas que personne au sein du présent Comité ou à l'extérieur de celui-ci puisse critiquer l'attitude logique que vous avez toujours eue et votre désir d'obliger les membres du Comité eu égard à la question des jours et des heures des réunions. Je ne crois pas qu'on vous ait critiqué personnellement à ce sujet et, d'ailleurs, toute critique de ce genre serait sans fondement à mes yeux tout au moins car, pour ma part, je sais que vous vous préoccupez d'obliger le Comité à la fois quant aux dates et quant aux heures des réunions.

Mais la question qui a été soulevée ce matin représente, bien entendu, un vieux grief, celui d'avoir à assister en même temps à un si grand nombre de séances de comité, c'est peut-être un grief justifié car on ne peut pas se trouver en deux ou trois endroits en même temps et si l'opposition n'a pas autant de représentants que nous espérons qu'elle en aura la semaine prochaine, la situation pourrait s'améliorer un peu. On ne peut pas blâmer un homme d'être incapable de se trouver en deux ou trois endroits en même temps.

Quand j'ai fait rapport aux gens de mon parti et que je leur ai dit que nous réunirions à une heure, certains étaient fort déçus. J'étais pour les réunions à une heure parce que, à mon avis, c'était un moment où d'autres comités ne siègeraient peut-être pas contrairement à d'autres heures de la journée. C'est pourquoi je vous ai dit dans votre bureau que j'étais pour les réunions à une heure mais, apparemment, ce qui me convient ne convient pas à tous et l'opposition compte d'autres membres au sein du présent Comité. Je me demande si vous ne pourriez pas modifier les heures des séances afin que d'autres membres de l'opposition puissent y assister. Le présent Comité en est un dont nous sommes tous heureux de faire partie. Nous voulons remplir nos engagements et accomplir notre devoir, mais il nous est impossible de le faire si nous ne sommes pas présents. Ce n'est pas de propos délibéré que nous nous absentons, mais parce que nous avons d'autres fonctions à remplir au sein d'autres comités.

Je proposerais, monsieur le président, que nous modifiions cet horaire établi par le sous-comité de direction, selon lequel nos réunions ont lieu à une heure. Bien entendu, cela ne représente l'opinion que d'un seul homme à l'heure actuelle, mais j'espère que d'autres membres du Comité en tiendront compte et agiront en conséquence.

Le PRÉSIDENT: Je suis profondément sensible à vos remarques, monsieur Crestohl.

M. FAIRFIELD: Monsieur le président, y aurait-il des inconvénients à ce que nous nous réunissions les samedis dans la matinée dans la mesure où il s'agit des sténographes?

Le PRÉSIDENT: Non, monsieur, ils se disent disposés à le faire.

M. VIVIAN: Permettez-moi un bref commentaire? J'ai été heureux d'entendre M. Crestohl vous féliciter de vos actions. J'aimerais aussi rappeler au Comité que le sous-comité a reconnu à l'unanimité que, même si cette heure n'était pas commode, c'était la moins incommode eu égard au personnel et aux locaux et aussi à la décision de ne pas se réunir pendant les séances de la Chambre. Comme il y a eu divergence d'opinion à ce sujet lors de la réunion précédente, la seule chose à faire pour trouver un autre moment c'est d'entendre des propositions à ce sujet. M. Crestohl pourrait peut-être faire certaines propositions.

M. MCGEE: J'ai une remarque à faire. Nous avons perdu beaucoup de temps à la Chambre aujourd'hui à parler de ce que nous devrions ou nous ne devrions pas faire. Nous sommes en nombre plus que suffisant aujourd'hui, alors mettons-nous au travail.

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, je serais porté à penser que M. Crestohl pourrait peut-être répondre à la question de M. Vivian. Autant que je sache, il n'y a pas de réunions de comité entre les heures que nous avons attribuées par consentement mutuel au présent Comité. S'il y a un autre moment qui serait acceptable au Comité et qui ne donnerait pas lieu aux objections soulevées en maintes autres occasions ici et à la Chambre, nous aimerions savoir quel serait ce moment.

M. CRESTOHL: Je pourrais répondre à la question en en posant une autre. Lorsqu'il s'agit de l'organisation de ces réunions, les présidents de tous les comités se réunissent-ils de temps à autre pour décider des heures de réunions

de leurs comités respectifs afin d'éviter les conflits? Si, toutefois, il n'y a pas de telles réunions des présidents, je serais porté à dire que l'organisation laisse à désirer. Si chaque président se contente de consulter son propre comité et de choisir une heure ou une date de réunion sans tenir compte des réunions des autres comités, il y aurait lieu de remédier à la situation. Je propose, si l'on n'a pas déjà eu recours à cette mesure, que les présidents de tous les comités se réunissent au début de la semaine, ou à quelqu'autre moment convenable, et décident quelles réunions se tiendront pendant la semaine qui vient, à quelles heures et dans quelles salles elles auront lieu. L'organisation se trouverait améliorée si telle réunion avait lieu, c'est-à-dire si elle n'existe pas déjà. Nous saurions alors quelles sont les heures et les dates des réunions et il n'y aurait pas conflit entre les réunions d'un comité et celles d'un autre.

M. AIKEN: Je me range à l'avis de M. McGee. Tout cela n'est qu'une tentative d'embarrasser le gouvernement et, à mon avis, elle a échoué.

M. CRESTOHL: Cela est ridicule.

M. MCGEE: Nous devrions laisser tomber la question. Nous avons perdu une demi-heure à la Chambre ce matin et nous en avons gaspillé une autre ici. Nous sommes ici maintenant et nous pouvons nous mettre au travail. Si quelqu'un veut faire de la politique, qu'il le fasse dans le cadre des quatre élections complémentaires.

M. MONTGOMERY: Je suis président d'un comité et, à notre arrivée, le Comité n'avait pas commencé ses travaux. J'ai examiné la liste pour savoir qui faisait partie de mon comité et qui faisait partie des autres comités et j'ai tenu compte de ceux qui s'absentaient pendant les fins de semaine et de ceux qui ne sont pas ici le samedi et qui le sont rarement le lundi. Je crains que la situation soit irrémédiable à moins que nous ne nous contentions de nous réunir une fois la semaine, que le Comité des affaires extérieures se réunisse une fois la semaine et que quelqu'autre comité se réunisse à la même heure les autres jours. Nous pourrions, il me semble, songer au samedi s'il n'y a pas trop de gens qui s'absentent ce jour-là ou qui désirent faire la grasse matinée. En ma qualité de président d'un comité, je dois avouer, franchement, que, à mon avis, plusieurs députés ne prennent pas leurs responsabilités au sérieux et n'arrivent pas à temps. Une heure de l'après-midi n'est pas un bon moment parce que c'est l'heure du déjeuner. Il n'est pas juste, je pense, de demander aux députés qui ont siégé à la Chambre jusqu'à une heure de s'amener ici ensuite sans prendre le temps de déjeuner.

M. LENNARD: Qu'ils boivent du Metrecal.

M. MONTGOMERY: A mon avis, c'est au comité de direction qu'il appartient d'en décider.

Le PRÉSIDENT: Avant qu'on présente des propositions, je tiens à dire à M. Crestohl que, autant que je sache,—j'étais absent mais pour un motif indépendant de ma volonté,—je crois que les présidents des comités ont été convoqués et qu'on a tenté de prendre les dispositions voulues. Par les années passées, la situation était celle-ci: les prévisions de dépenses du ministère étaient déferées au Comité beaucoup plus tôt. J'ai insisté pour qu'elles nous soient déferées assez tôt car, au cours de la session de 1957, nous ne sommes parvenus à en compléter l'étude que le jour où la Chambre a été prorogée. Étant donné cette expérience, j'ai demandé au ministre: «Que les prévisions de dépenses nous soient déferées afin que nous puissions nous mettre à les étudier.» Mais cette année la même chose s'est produite. Si nous avions reçu plus tôt les prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures, nous serions quand même entrés en conflit avec les autres comités. Les prévisions de dépenses nous ont été déferées tard. Les autres comités étaient

établis et à l'œuvre avant que les prévisions de dépenses des Affaires extérieures nous soient déferées. Cela nous place dans une situation difficile. On a proposé que nous nous réunissions le lundi ou le mardi ou le jeudi et le vendredi et j'ai dit: «Je suis disposé à venir les deux ou trois premiers jours de la semaine ou les deux ou trois derniers jours mais je n'ai pas l'intention de me trouver ici à la fois le lundi et le samedi.» M. Kucherepa a proposé que nous nous réunissions de une heure à 2 heures et demie de l'après-midi, cela ne fait qu'une heure et demie après tout et apparemment cela convient au Comité. Un amendement a été proposé par l'un des membres du gouvernement et a été défait, après quoi la proposition originale portant que nous siégions de une heure à deux heures et demie de l'après-midi a été mise aux voix et adoptée par neuf voix contre quatre.

Compte tenu de toutes ces choses, je ne pouvais agir autrement. Après avoir cherché à agir utilement en tenant compte de toutes les circonstances, nous en sommes arrivés à la situation présente. Compte tenu de ce qu'on a dit à la Chambre ce matin, je n'en suis pas très heureux.

M. MCGEE: Soit dit sans vouloir offenser personne, la présente conversation, la présente discussion, empêche évidemment un groupe de membres de se mettre au travail et j'aimerais, si une motion est nécessaire, proposer que nous nous mettions effectivement au travail.

M. LENNARD: Je propose que toute la question des heures des séances soit renvoyée au comité de direction.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je serais heureux d'appuyer la proposition.

La motion est adoptée par 12 voix contre aucune.

Le PRÉSIDENT: La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je vais convoquer le comité de direction.

J'aurais quelques remarques à faire avant que nous abordions l'examen des prévisions de dépenses. Vous avez tous reçu par le courrier ou par porteur le rapport sur les programmes canadiens d'assistance demandé lors de la dernière séance. Comme je le disais, M. Moran ne comparaitra pas devant nous avant vendredi. Vous aurez donc l'occasion d'étudier ce rapport.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, j'anticipe peut-être sur ce que vous vous proposiez de faire. Il nous est très utile d'avoir ce document, mais nous avons un certain nombre de questions découlant de notre dernière séance qui, ainsi que le secrétaire l'a donné à entendre, pourraient être déposées. Je me demande s'il serait possible,—il serait utile,—que ces questions soient déposées comme on a déposé le rapport sur les programmes canadiens d'aide extérieure. Elles pourraient peut-être être ajoutées au rapport et examinées en même temps plutôt qu'à la réunion présente.

Le PRÉSIDENT: Oui, si le Comité est d'accord; je crois cependant que certains aimeraient poser des questions découlant des déclarations.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne cherche pas à dire, que nous devrions supprimer les questions. En réalité, je cherche à faciliter les choses à ces gens. Ils pourraient déposer les réponses où nous les expédier par courrier à l'avance et nous pourrions les étudier avant la réunion à laquelle nous avons l'intention d'examiner ces questions. Nous pourrions peut-être obtenir les réponses maintenant?

Le PRÉSIDENT: Les fonctionnaires sont disposés à donner des réponses verbales aujourd'hui.

M. ROBERTSON: Nous n'avons pas préparé de réponses écrites pour distribution.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le secrétaire a dit qu'il obtiendra des renseignements sur les questions qu'on a posées. Chacun de nous doit-il répéter ces questions?

Le PRÉSIDENT: La première question avait trait au crédit 89.

M. GILL: Il y en a une qui se rapporte au crédit 85, subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique,—une question posée par M. Vivian au sujet du montant de \$2,500. M. Berlis, chef de notre Division de l'information, est le fonctionnaire du ministère qui est responsable du travail se rattachant à ce crédit et il peut vous en donner le détail.

M. N. F. H. BERLIS (*chef de la Division de l'information, ministère des Affaires extérieures*): Monsieur le président, lors de la dernière séance, quand on a examiné ce crédit, M. Vivian a posé une question au début de la discussion: «Qui sont-ils et comment sont-ils nommés?»

Pour ce qui est de la composition du Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique, la réponse est fort simple. Le président en est M. Edgard W. McInnis, éducateur, historien, auteur et présentement professeur d'histoire à l'Université York. M. McInnis est un ancien président de l'Institut canadien des Affaires internationales. Il a fait partie de la délégation canadienne à la 7^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1952. Il a été actif pour le compte de l'OTAN depuis la création de cet organisme, à la fois en sa qualité d'écrivain et de président de l'Institut canadien des Affaires internationales, et il est président du Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique.

En 1960, le professeur McInnis a été nommé représentant canadien au sein du Comité d'études de l'Atlantique Nord et il a assisté aux séances de ce comité. Le vice-président est M. Marvin Gelber, un homme d'affaires de Toronto dont la participation au travail dont il s'agit ici découle de son activité au sein de l'Association canadienne des Nations Unies dont il est un ancien président. Il a aussi pris une part active au travail de l'Institut canadien des Affaires internationales pendant bon nombre d'années.

Le trésorier est le lieutenant-colonel K. R. Swinton. Le lieutenant-colonel Swinton est un ingénieur de profession et, il y a quelques années, il a abandonné sa profession pour devenir vice-président et directeur gérant de l'*Encyclopedia Britannica of Canada Limited* dont il devint le président en 1959. Il est un ancien président de la filiale de Montréal de l'Association canadienne des Nations Unies; et depuis son déménagement à Toronto il a été président de la filiale de Toronto. Il a pris une part active au travail de l'Institut canadien des Affaires internationales et de l'Institut canadien des Affaires publiques qui organise les conférences de Couchiching, entre autre choses, et, comme je l'ai dit, il est présentement trésorier du Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique.

Les deux autres membres du Comité sont MM. Willson Woodside et Harold Nelson. M. Woodside, qui a déjà été journaliste, est maintenant directeur national de l'Association canadienne des Nations Unies. M. Nelson a pris une part active au travail de l'Institut canadien des Affaires internationales pendant plusieurs années et a fait partie de la rédaction du *International Journal*. Il s'est dépensé au service de l'OTAN et a assisté à un certain nombre de conférences et de colloques de l'OTAN en qualité de représentant du Canada.

L'autre partie de la question se lisait ainsi qu'il suit: «Comment ces personnes sont-elles désignées?» Ce fut, je crois, en 1953, quand l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a été fondée et que son quartier général a été établi à Londres, où l'on a aussi installé le secrétariat international des organismes bénévoles s'occupant dans les pays membres de l'OTAN de faire accepter les objectifs de l'OTAN par les populations vivant dans les pays où de tels organismes existaient. A l'époque, l'Institut canadien des Affaires internationales et l'Association canadienne des Nations Unies s'intéressaient beaucoup, dans le cadre de leur activité normale, au travail de l'OTAN. Évidemment, l'activité de ces organisations particulières était plus vaste que celle de l'OTAN. On a

donc décidé qu'un groupe représentant les deux organisations, soit l'Institut canadien des Affaires internationales et l'Association canadienne des Nations Unies, s'occuperait de choisir parmi leurs membres des personnes qui formeraient le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique, autrement dit les personnes dont je vous ai donné les noms et qualités. C'est sur cette base que le Comité fonctionne depuis, ayant à la fois des responsabilités internationales en tant que filiale canadienne de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des responsabilités nationales en ce sens qu'il doit s'occuper de faire connaître l'OTAN au Canada en dehors des cercles gouvernementaux.

M. KUCHERPA: J'aurais quelques questions à poser. A-t-on pris des dispositions d'ordre pratique afin que des membres de ce comité assistent à des conférences, des congrès ou des réunions et aussi afin que ce comité publie des informations en vue de faire connaître l'OTAN?

M. BERLIS: Pour répondre à la question, je dirais, répétant les remarques que j'ai faites tantôt, que les responsabilités du Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique sont apparemment de deux sortes: d'une part, il a des responsabilités internationales et, d'autre part, des responsabilités nationales. Sur le plan international, on peut dire que l'un des objets principaux du Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique est de prendre des dispositions en vue d'envoyer des représentants canadiens aux réunions de l'Association du Pacte atlantique ou à celles d'autres organismes semblables qui invitent ou encouragent des délégations non gouvernementales des pays membres de l'OTAN à s'y rendre.

C'est donc le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique qui a pris des dispositions pour que des représentants canadiens assistent non seulement aux réunions du conseil exécutif et de l'Association du Pacte atlantique, mais aussi à d'autres réunions et congrès spéciaux organisés par cet organisme ou en collaboration avec celui-ci.

Je dois expliquer que, par suite du manque de fonds, le Comité canadien a dû chercher à désigner des Canadiens qui se trouvaient dans la région où les congrès ou les réunions avaient lieu. Étant donné les fonds limités à la disposition du Comité, il n'a pas toujours été possible à celui-ci de payer des voyages outre-Atlantique. Mais, dans la mesure du possible, le Comité a cherché à trouver des personnes compétentes dans la région où la réunion avait lieu et il a pu leur aider à assister à cette réunion; normalement l'aide fournie ne comprend pas le coût du transport outre-Atlantique. Au Canada, où le Comité a des responsabilités nationales, une bonne partie du travail, du travail régulier du comité, consistait à distribuer des imprimés.

Ici, le Comité assiste la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures en lui fournissant les noms des personnes à qui nous pouvons envoyer certaines publications provenant de sources gouvernementales. Outre cela, le Comité s'occupe de la distribution de matières publiées,—il en publie lui-même,—qu'il a reçues d'autres sources. De plus, le Comité canadien constitue un lien très utile avec d'autres organismes bénévoles dont les intérêts sont peut-être plus vastes mais qui s'intéressent néanmoins aux organismes de l'OTAN comme l'Institut canadien des Affaires internationales, l'Association internationale, la Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes et autres organisations de ce genre. Le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique travaille en collaboration avec ces autres organisations pour favoriser la diffusion d'informations au sujet de l'OTAN. Le Comité organise aussi des tournées de conférence au Canada sur des sujets appropriés intéressant l'OTAN. Il s'est aussi occupé d'organiser, ou a collaboré avec d'autres organismes à organiser des conférences au Canada, mettons, pour l'OTAN, des conférences de jeunes, des colloques et autres choses du genre.

M. KUCHEREPA: De quelle aide financière ce comité bénéficie-t-il?

M. BERLIS: Pour autant que je sache, la seule aide financière qu'il reçoit consiste en la subvention qui lui est habituellement versée. De temps à autre, on a je crois examiné la possibilité de demander aux filiales locales de cet organisme de verser une cotisation, mais jusqu'ici cela n'a rien donné. Je ne suis pas au courant des détails des discussions qui ont eu lieu. Je sais, toutefois, qu'on a reconnu qu'une organisation nationale ayant des filiales d'un bout à l'autre du pays doit nécessairement avoir un personnel permanent rémunéré et des locaux pour être en mesure d'accomplir son travail. Jusqu'ici, on a cru, je pense, que le comité pouvait poursuivre son travail par l'entremise d'organismes existants sans avoir à demander des cotisations.

M. KUCHEREPA: A quels organismes existants faites-vous allusion?

M. BERLIS: Aux organismes avec lesquels le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique collabore et entretient des rapports directs, soit l'Institut canadien des Affaires internationales et l'Association canadienne des Nations Unies.

M. KUCHEREPA: Où se trouve le bureau principal du Comité?

M. BERLIS: A Toronto.

M. KUCHEREPA: Pourrait-on nous donner un rapport circonstancié de l'activité du Comité au cours de l'année écoulée? Il n'est pas nécessaire qu'on nous le fournisse pour la présente réunion mais, peut-être, pour une réunion subséquente.

M. BERLIS: Je pourrais vous dire dès maintenant de quelles réunions il s'agissait. Au cours de l'année écoulée, sur le plan international, le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique a pris des dispositions en vue de l'envoi de représentants à la réunion annuelle de l'Association du Pacte atlantique qui s'est tenue à Oslo. Il s'est aussi occupé d'envoyer des représentants aux réunions du comité exécutif de l'Association du Pacte atlantique et à la conférence sur l'éducation de l'Association du Pacte atlantique tenue au Luxembourg. Il s'agit, dans ce dernier cas, d'une réunion pour ainsi dire annuelle depuis quelques années et qui se tient en des endroits différents. Le Comité s'est occupé d'envoyer une délégation canadienne à la conférence de l'Association du Pacte atlantique sur l'enseignement du droit international et sur les relations internationales; cette conférence s'est tenue à Paris. Il s'est occupé de la délégation de représentants canadiens au colloque de la jeunesse canadienne qui s'est tenu au Danemark et en Allemagne l'an dernier. Dans ce dernier cas, le travail s'est fait en collaboration avec les associations de jeunes et de groupements politiques de jeunes du Canada. Le Comité s'est aussi occupé de la participation de représentants canadiens à certaines conférences qui n'ont pas encore eu lieu. Je n'ai pas ici de détail au sujet de ces dernières. Le Comité s'est occupé de cela afin de s'assurer que le Canada y aurait des représentants.

Au Canada, le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique a aidé des groupements politiques de jeunes à organiser des colloques et des tournées pour des dirigeants politiques de l'OTAN. Le Canada et l'OTAN ont organisé à Halifax, en septembre dernier, un colloque à l'intention de la confédération nationale des étudiants des universités canadiennes. On s'occupe présentement d'organiser un autre colloque pour les étudiants des universités canadiennes plus tard cette année.

M. KUCHEREPA: Vous avez mentionné une autre tournée. De quelle tournée s'agit-il? Si je pose ces questions c'est que les membres du Comité et le grand public n'entendent pas beaucoup parler du travail du comité canadien de coordination. Je me demande ce qui se passe dans ce domaine particulier parce que, à mon avis, l'activité en matière de relations extérieures pour l'OTAN est infime au regard de ce qui se fait, mettons, pour les Nations Unies. A mon avis,

les membres du présent Comité et le grand public ne connaissent à peu près rien de tout cela.

M. MCGEE: Quels sont les rapports entre ce groupe et, par exemple, l'Association parlementaire de l'OTAN.

M. BERLIS: L'Association des parlementaires de l'OTAN travaille sur un plan différent, bien entendu. Elle travaille sur le plan parlementaire dans les pays membres de l'OTAN. Il y a collaboration cependant entre les deux organismes. Ils collaboraient avant le congrès de la Communauté atlantique qui s'est tenu il y a quelques années. Si je me souviens bien, ce sont les parlementaires de l'OTAN qui ont organisé ce congrès mais le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique a collaboré avec les parlementaires pour préparer ce congrès. Ils collaborent à des projets importants quand leur collaboration est souhaitable.

M. KUCHEREPA: Pourriez-vous nous donner de plus amples renseignements au sujet de la collaboration entre le Comité des parlementaires de l'OTAN et le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique dans la mesure où il s'agit de la conférence tenue à Londres en 1959?

M. BERLIS: Je ne suis pas en mesure de vous expliquer par le détail quelle forme la collaboration a revêtu. D'après nos dossiers, je sais que les deux organismes étaient en rapport mais je suis incapable de vous donner des détails à ce sujet ici. Je pourrais probablement obtenir ces renseignements pour vous bien que, peut-être, il faudrait pour certains détails s'adresser soit au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique ou à l'Association des parlementaires de l'OTAN, car ni l'un ni l'autre de ces organismes n'est un organisme gouvernemental. Nous n'avons pas nécessairement dans nos dossiers tous les détails désirés.

M. VIVIAN: On nous a donné une réponse détaillée mais il y a quelques points à l'égard desquels j'aimerais obtenir des précisions. Vous avez expliqué au Comité en quoi consistait le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique. Vous nous avez donné les noms des divers organismes avec lesquels ce Comité travaille et vous nous avez dit qu'il avait envoyé à l'étranger des représentants du Canada. C'est au sujet de cette représentation que je désire des précisions. Ces gens se trouvaient-ils là en qualité de représentants officiels du gouvernement du Canada ou en qualité de représentants d'un organisme indépendant du Canada. Il faudrait, je pense, établir nettement la distinction. Il pourrait y avoir beaucoup de confusion quant à la question de savoir qui représentait tel ou tel organisme. Puis j'aimerais aussi avoir des précisions au sujet des rapports entre cet organisme et les deux autres, d'une part, et le ministère des Affaires extérieures, d'autre part. Étant donné qu'ils cherchent à obtenir des deniers des Canadiens, il me semble qu'ils devraient faire parvenir leurs publications aux députés qui sont intéressés. J'aimerais aussi savoir qui est responsable des publications dans le cas où il y aurait malentendu quant à leur nature. S'il y avait tentative de publier quelque écrit qui attaquerait le programme ministériel, comment pourrait-on empêcher cela? Le troisième point à l'égard duquel j'estime que des précisions s'imposent est la question de la représentation au sein de ce Comité. Pour ma part, je n'ai aucune idée de l'étendue de celle-ci?

J'aimerais savoir comment la représentation au sein de ce Comité est établie, si elle est établie sur une base annuelle ou si elle demeure la même tout simplement jusqu'à ce qu'un changement soit ordonné par les organismes dont font partie les membres du Comité. Je ne vous demande pas de me donner ces renseignements aujourd'hui.

M. BERLIS: Je crois, monsieur le président, que je peux vous fournir la plupart de ces renseignements et, si des détails supplémentaires étaient requis,

je pourrais chercher à vous les fournir lors d'une réunion ultérieure du Comité. Tout d'abord, je tiens à dire que, si j'ai mal renseigné le Comité de quelque façon en parlant de participation canadienne à ces réunions, je le regrette. Je croyais avoir indiqué clairement qu'il s'agissait de participation à des réunions organisées par l'Association du Pacte atlantique, c'est-à-dire non pas à des réunions où les gouvernements sont représentés mais des réunions d'organismes indépendants, organisées par l'OTAN laquelle n'est pas elle-même une organisation gouvernementale. Ces organismes, ces organismes indépendants, travaillent en collaboration étroite avec l'OTAN et bénéficient de l'appui de l'OTAN, financièrement et autrement, de sorte que, lorsque le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique prend des dispositions en vue d'organiser la participation canadienne, il s'agit de participation canadienne au sens très large de nationalité c'est-à-dire de représentants des organismes indépendants du Canada et non du gouvernement canadien.

La deuxième question avait trait au rapport qui existe entre le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique et le ministère des Affaires extérieures. Le ministère des Affaires extérieures reçoit des exemplaires de toutes les publications préparées et distribuées par le Comité. Je n'en ai pas la liste ici et, en vérité, il serait très difficile de retourner en arrière et d'en faire la liste, mais nous pourrions demander au Comité d'inscrire des membres du Parlement sur leurs listes d'envois.

L'autre partie de la question avait trait aux mesures qu'il serait possible de prendre, si je comprends bien, pour restreindre la diffusion de toute matière qui pourrait contenir des idées contraires au programme ministériel.

Monsieur le président, nous avons toujours eu des relations très cordiales avec cet organisme qui est tout à fait disposé à collaborer à tous égards avec le gouvernement et avec le ministère des Affaires extérieures avec lequel il y a liaison. Je suis convaincu que, advenant qu'une telle situation se produise, le Comité serait tout à fait disposé à collaborer et à ne pas diffuser de matière qui pourrait embarrasser de quelque façon le gouvernement.

La troisième question qu'on a posée avait trait à la représentation au sein du Comité. On voulait savoir si elle faisait l'objet d'un examen annuel ou si elle se continuait automatiquement.

Jusqu'ici les membres sont demeurés en fonction parce que les personnes choisies au début ont continué, à quelques très rares exceptions près, de s'intéresser au travail du Comité et, en conséquence, le Comité a pu fonctionner sans avoir à effectuer beaucoup de changement dans son personnel.

M. VIVIAN: Je vous remercie, monsieur.

M. CRESTOHL: Il y a un an environ, on a fait beaucoup de bruit dans l'intention d'étendre le cadre du Comité à un moment où 50 Canadiens sont allés à Londres pour assister à la conférence qui se tenait en cet endroit. Si, à l'époque, l'intention était de rendre les Canadiens plus conscients de l'OTAN et de ses préoccupations, peut-on nous dire maintenant si un tel organisme national se compose de membres payants? Les membres paient-ils des cotisations? Élisent-ils leurs dirigeants? Élisent-ils leurs représentants? Tous comme MM. Vivian et Kucherepa, je tiens à en savoir plus long à ce sujet. Nous nous souvenons tous de l'agitation qu'on a créée et nous en étions très heureux, étant donné que cette agitation pourrait contribuer à rendre les Canadiens plus conscients de l'importance de l'OTAN. Maintenant, j'aimerais savoir ce qu'on a accompli sous ce rapport? On nous a dit que le Comité existe encore, sans aucun doute, mais quel progrès a-t-on accompli? Si l'on prépare une autre conférence à l'étranger cela suscitera de l'agitation et de l'émoi. Mais la question m'intéresse indépendamment de l'excitation que peut créer la perspective d'un voyage outre-mer. Essentiellement, ainsi que M. Kucherepa le disait, qu'est-ce que tout cela a donné de concret. Ce sont là, je crois, les mots qu'il a employés.

M. BERLIS: Monsieur le président, la question se rattache aussi, je crois, à une question posée lors de la dernière réunion du Comité. On a demandé s'il existait quelque rapport entre le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique et les commissions nationales dont on envisageait l'établissement et, en cette occasion, on songeait, je crois, en particulier, à la commission des citoyens des États-Unis, établie récemment.

Je pourrais peut-être vous dire que l'activité à l'appui de l'OTAN, en dehors des gouvernements, s'est effectivement manifestée dans deux secteurs, l'un, le secteur public qui est représenté ici au Canada par le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique et sur le plan international par l'Association du Pacte atlantique; mais en même temps l'activité s'est poursuivie dans les cercles parlementaires et là c'est l'Association des parlementaires de l'OTAN qui s'occupe de maintenir l'intérêt à l'endroit de l'OTAN, mais ces deux organismes fonctionnent de façon légèrement différente. Les parlementaires se sont préoccupés davantage de travailler dans les cercles parlementaires, tandis que les autres se sont montrés actifs dans le domaine public.

Cependant, à l'occasion de plusieurs de leurs réunions, les parlementaires se sont occupés de faire accepter l'idée d'un congrès de citoyens éminents des pays membres de l'OTAN, qui, en vérité, serait une continuation d'un autre congrès atlantique.

L'impression donnée est qu'il s'agirait d'une opération unique bien qu'elle pourrait être précédée de beaucoup de préparations par la commission des citoyens américains afin d'amplifier ce que nous avons par le passé. Les Américains semblent en voie d'organiser une autre conférence importante des citoyens éminents pour diriger l'attention sur l'OTAN et pour étudier l'avenir de cet organisme. Le seul pays, je crois, qui a pris des mesures précises pour donner suite aux vœux adoptés par les parlementaires de l'OTAN à ce sujet a été les États-Unis qui, l'an dernier, ont adopté une loi prévoyant la création d'une commission de citoyens composée de vingt membres désignés par le président du Sénat et le président du Congrès, ou plutôt par ceux dont les fonction sont la contrepartie aux États-Unis de celles des orateurs des deux Chambres du Parlement canadien. M. Herter est l'un des présidents conjoints du groupe. Autant que je sache, ni les parlementaires ni les orateurs des deux Chambres du Parlement canadien n'ont pris quelque mesure jusqu'ici.

M. KUCHEREPA: Permettez-moi d'interrompre, monsieur le président. A mon avis, le témoin nous a tracé les grandes lignes de la commission des États-Unis. La question que j'ai posée lors de notre dernière réunion demandait ce que le gouvernement du Canada avait fait. En somme, si nous devons participer à ce programme, cela occasionnera une dépense de quelque \$35,000, plus ou moins, et cela seulement pour la première année.

M. BERLIS: Je ne puis vous répondre sauf de vous dire que, autant que nous sachions, ni les orateurs des deux Chambres ni les parlementaires n'ont pris aucune mesure. Par conséquent, je ne suis au courant d'aucune mesure officielle adoptée au Canada ou par le gouvernement.

M. SMITH (Calgary): Puis-je poser une question complémentaire aux questions de MM. Crestohl et Kucherepa? Il vaudrait peut-être mieux que j'adresse ma question au sous-secrétaire. Nous versons maintenant des subventions au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique et il nous est maintenant possible de créer un congrès canadien ou quelque contrepartie à l'organisme américain qui, à son tour, est un organisme distinct mais rattaché à l'Association des parlementaires de l'OTAN. Pendant que le témoin parlait, je me suis demandé si, peut-être, trois organismes ne seraient pas un nombre excessif et s'il ne serait pas utile de les réunir afin d'obtenir une opinion compétente.

M. ROBERTSON: De quels organismes parlez-vous?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous avons le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique et il y a aussi l'Association de l'OTAN qui, à l'occasion, envoie des membres examiner les problèmes avec leurs homologues dans les pays de l'OTAN. Nous avons aussi l'Association très efficace des parlementaires de l'OTAN et on propose maintenant la création d'un quatrième organisme qui, ainsi qu'on le reconnaît, se composerait de membres de divers organismes législatifs qui, tous, ont des rapports avec l'OTAN. J'éprouve de la difficulté à établir une ligne de démarcation entre leurs responsabilités et à décider si leurs objectifs sont ou non semblables. Avons-nous besoin d'autant d'organismes?

M. ROBERTSON: Je me contenterai de commenter le travail du Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique, ainsi que M. Berlis le décrit, qui, apparemment, représente un effort assez modeste pour réaliser quelque chose avec des crédits modestes et en évitant les frais généraux d'une vaste organisation. Le Comité cherche à créer des rouages qui permettraient à deux importants organismes nationaux qui portent un intérêt constant aux affaires internationales et aux Nations Unies d'utiliser une partie de leur temps et de leur personnel à trouver des moyens d'employer ces \$2,500 d'une manière efficace pour diffuser des renseignements au sujet des objectifs de l'OTAN.

Je me souviens que, l'an dernier ou il y a deux ans, quand il a été question de la commémoration du dixième anniversaire de l'OTAN dans notre pays, le présent organisme s'en est occupé très efficacement. Il s'est occupé de préparer des émissions appropriées pour la radio et la télévision au sujet de cet anniversaire—soit un genre d'activité que les gouvernements ne peuvent pas entreprendre—et sans l'aide d'aucun autre organisme indépendant. A mon avis, compte tenu des ressources à sa disposition, l'organisme a fait un excellent travail. Les ressources du Comité sont modestes, et, ainsi que je le disais, il n'a ni frais généraux ni personnel. Je serais porté à dire qu'il n'y a pas double emploi des fonctions et dans le cas présent on cherche à les combiner.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne voudrais pas qu'il y ait malentendu. Nous voulons donner notre appui à l'OTAN mais je craignais que nous entravions nos efforts en ayant un trop grand nombre d'organismes cherchant à réaliser les mêmes fins.

M. CRESTOHL: Personne, à mon avis, ne met en doute le caractère judicieux de cette dépense de \$2,500. L'organisation des citoyens se rattache à ce poste, mais j'aimerais savoir ce qui se produit effectivement eu égard au premier organisme qui a été établi ou qui devrait être établi.

On a dépensé beaucoup d'argent pour organiser la conférence tenue en Angleterre et, à mon avis, la méthode employée pour le choix des délégués à cette conférence n'était pas à l'abri de toute critique. Comment se fait-il que cet organisme n'existe pas? Existe-t-il des membres? Les membres paient-ils des cotisations qui leur donneraient certains pouvoirs en ce qui concerne le choix des délégués aux conférences qui pourraient avoir lieu dans un an d'ici?

Nous voulons encourager les Canadiens à s'intéresser à l'OTAN, non seulement dans les cercles parlementaires mais dans tous les milieux. Nous avons parlé de l'industrie et, à mon avis, les hommes d'affaires et les industriels devraient s'intéresser à l'OTAN. C'est pour cette raison que j'ai posé ces questions. Quel progrès a-t-on accompli sous ce rapport?

M. MCGEE: L'honorable député a-t-il fait le voyage lui-même?

M. CRESTOHL: Non, monsieur. Je ne suis pas tombé dans mon propre piège.

M. ROBERTSON: Le problème est vaste mais, selon moi, on ne peut compter être en mesure de déterminer les résultats d'une affectation de \$2,500 dans un domaine d'éducation nationale de l'ordre de celui-ci. Il s'agit d'un petit organisme qui s'occupe surtout de diffuser au Canada, aux universités et aux écoles,

des bulletins d'information sur l'OTAN et cet organisme cherche à accomplir ce travail, sans encourir des frais élevés, par l'intermédiaire d'autres organismes intéressés mais distincts.

M. CRESTOHL: J'ai bien dit que ma question se rapportait plus ou moins indirectement à ce crédit.

M. ROBERTSON: Ils ont trait au même sujet.

M. KUCHEREPA: Si j'ai soulevé ce point c'est parce que, à mon avis, le travail qui se fait pour faire connaître l'OTAN au Canada n'est pas suffisant. Je connais le travail accompli par l'Association canadienne des Nations Unies et, apparemment, cette association aurait des filiales d'un bout à l'autre du pays. D'autre part, il semble que le présent groupe, c'est-à-dire le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique se compose de membres de ces autres organismes. A mon sens, on n'accorde pas suffisamment d'attention au travail de relations extérieures de l'OTAN qui, effectivement, se fait à l'aide des deniers publics et je ne crois pas que nous donnions aux Canadiens les renseignements qu'ils devraient avoir sur ce qui se passe au sein de l'OTAN. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures aimerait-il à commenter les remarques que j'ai faites?

M. ROBERTSON: Je ne crois pas pouvoir ajouter grand chose, monsieur Kucherepa. Le problème revêt une grande importance. Ce crédit d'assistance n'a aucun rapport au problème de l'éducation du public; à mon avis, la tâche de renseigner le public appartient au Parlement et aux ministres. Dans la mesure de nos pouvoirs, nous aidons les services d'information de l'OTAN, mais il faut se rappeler que, à en juger par une recommandation des pays membres lors de la conférence de l'an dernier, certaines gens étaient d'avis qu'on pourrait faire davantage. Pour ma part, j'ignore quelle est la situation au Canada eu égard à la mesure adoptée par le Congrès des États-Unis, mais je n'aurais pas pensé qu'il s'agissait d'un domaine où le Parlement devrait prendre l'initiative.

M. KUCHEREPA: Ce que j'aimerais faire c'est de diriger l'attention sur le fait que, même si nous devons adopter des mesures semblables à celles que les États-Unis ont déjà prises sous l'empire de leurs lois qui les autorisent à dépenser jusqu'à \$100,000 avant le 31 décembre 1961 et \$200,000 de plus jusqu'à la fin de l'année 1962, néanmoins le bill prévoyant la création de cette commission de 100 hommes sages n'impose pas d'autres restrictions, tandis que les représentants canadiens ne peuvent être que six ou sept au regard de vingt représentants des États-Unis. Néanmoins, toute la question repose sur des recherches ou une évaluation à court terme, ou quelque autre expression que vous désiriez employer.

J'insiste davantage sur le fait que nous n'avons pas au Canada un organisme qui aurait comme objectif à long terme de mettre en lumière le travail de l'OTAN et l'activité de ces parlementaires a donné autre chose dont l'une est habituellement appelée la résolution Kefauver, qui a reçu l'approbation de deux ou trois conférences au cours des deux ou trois dernières années. Je songeais plutôt à un organisme établi ici au Canada qui pourrait se comparer à l'Association canadienne des Nations Unies et qui pourrait s'occuper de renseigner le public sur le travail de l'OTAN. Récemment, j'ai constaté que, lorsque je parlais de questions intéressant l'OTAN, les gens étaient intéressés à savoir ce qui se passait et à savoir quels renseignements étaient communiqués de temps à autre. Pour cette raison, je demande aux fonctionnaires ici présents aujourd'hui quelle est leur opinion sur cette question. Pourraient-ils faire la comparaison du travail, des efforts et des frais de notre participation à l'OTAN et notre participation à d'autres organisations internationales? Nos efforts sont-ils suffisants dans ce domaine particulier?

M. ROBERTSON: Les efforts du gouvernement sont-ils suffisants ou l'information du public se fait-elle comme dans le cas de l'Association des Nations Unies?

M. KUCHEREPA: La subvention accordée à l'Association des Nations Unies est tellement plus importante que ces \$2,500 que nous votons au Comité de coordination dans le cadre des objectifs de l'OTAN et des relations extérieures de l'OTAN. Il s'agit ici d'un cas où, en notre qualité de membres du gouvernement, nous pourrions avoir des idées et des propositions.

M. ROBERTSON: Je pourrais dire que cela se rattache aux faits qui ont donné lieu à votre question. Je crois savoir que les subventions d'assistance accordées cette année étaient toutes égales à celles des années passées.

M. KUCHEREPA: Je m'en rends compte.

M. ROBERTSON: On pourrait trouver des motifs d'augmenter ces subventions et d'augmenter quelques autres subventions qui ont été passablement constantes depuis un certain nombre d'années, mais ce n'est pas une très bonne année pour de telles mesures.

M. MONTGOMERY: D'après ce qui s'est dit ici, je crois comprendre que nous en avons pour notre argent.

M. ROBERTSON: C'est probable.

M. LENNARD: Ce débat est très intéressant, mais j'ai cru comprendre que le crédit avait été approuvé l'autre jour, sous réserve d'une réponse à la question de M. Vivian.

Le PRÉSIDENT: C'est exact, mais je ne voulais pas interrompre ce flot de renseignements et le comité est reconnaissant envers les fonctionnaires pour les informations détaillées qu'ils lui ont fournies.

M. LENNARD: Je ne m'y opposais pas. Si je m'y étais opposé, je l'aurais dit plus tôt.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 97 est-il approuvé?

Crédit 97—Contribution au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés \$290,000

Le PRÉSIDENT: Nous avons parmi nous aujourd'hui M. G. Murray, chef de la Division des Nations Unies. Les membres du Comité qui n'ont pas encore fait la connaissance de M. Murray seront peut-être intéressés à apprendre qu'il a été l'un de nos représentants aux Nations Unies à New-York et qu'il s'y est révélé un négociateur très compétent. Nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur Murray.

Le problème des réfugiés suscite beaucoup d'intérêt et le comité souhaiterait obtenir des renseignements passablement complets à ce sujet.

M. G. MURRAY (*chef de la Division des Nations Unies*): Merci, monsieur le président. On a, je crois, posé des questions au sujet du nombre des réfugiés qui se trouvent encore dans les camps et aussi au sujet de la réduction de la population des réfugiés ces dernières années. Le programme du haut commissaire portait surtout sur la fermeture des camps de réfugiés qui relèvent de son mandat et qui ont existé depuis la Deuxième Guerre mondiale en Autriche, en Allemagne, en Grèce et en Italie. Le 1^{er} janvier 1961, quelque 15,000 réfugiés se trouvaient encore dans les camps, ce qui représente une diminution de 21,000 au regard du 1^{er} janvier 1960. Les réfugiés demeurant dans des camps se répartissaient ainsi qu'il suit:

Autriche—4,700; Allemagne—8,000; Grèce—400; et Italie—2,000. Au cours de l'année 1960, en grande partie par suite des efforts entrepris dans le cadre du programme de l'année mondiale des réfugiés, on a vidé un grand nombre de camp et le nombre global des réfugiés sous le mandat du haut commissaire est passé de 111,000 en janvier 1960 à quelque 80,000 le 1^{er} janvier 1961. Sur ce total, 65,000 environ vivent en dehors des camps.

Ce sont là, je pense, les questions qu'on avait posées au sujet du crédit 97. Des renseignements additionnels sont fournis sous d'autres crédits.

M. VIVIAN: Nous avons un total de 21,000 réduit à 15,000. Je ne comprends pas le chiffre de 111,000.

M. MURRAY: Les 21,000 sont ceux qui se trouvaient dans les camps. Le total de 111,000 réduit à 80,000 représente tous les réfugiés, y compris ceux qui se trouvaient dans les camps.

M. McCLEAVE: Le témoin pourrait-il faire des prédictions au sujet de la situation?

M. MURRAY: Je crois que le haut commissaire espère qu'il sera possible de vider les camps en 1963.

M. McCLEAVE: Je vous remercie.

M. MCGEE: Quel est le chiffre total des réfugiés dits difficiles à placer amenés au Canada jusqu'à ce jour grâce à la participation du Canada à l'année mondiale des réfugiés et à l'extension de ce programme?

M. MURRAY: J'avais l'intention de vous présenter un rapport à ce sujet au moment de l'examen du crédit 101.

Le crédit 97 est approuvé.

Crédit 101—Dépenses relatives à la participation du Canada à l'Année mondiale des réfugiés, pour la mise en œuvre du programme des réfugiés tuberculeux \$50,000

M. MURRAY: Depuis le début de l'Année mondiale des réfugiés, soit depuis juillet 1959 jusqu'au 31 mars 1961, 5,359 réfugiés ont été admis au Canada. Le groupe comprend 824 réfugiés tuberculeux et leurs familles. Le nombre réel des tuberculeux admis au Canada est de 325. Sur ce total des réfugiés admis au Canada depuis le début de l'Année mondiale des réfugiés, 352 étaient des réfugiés parrainés, 298 des travailleurs agricoles autrichiens venant de camps situés en Italie et en Allemagne, 807 réfugiés choisis en Italie pour former un groupe spécial et 824 réfugiés tuberculeux et leurs familles. Ce dernier groupe est venu au Canada sous les auspices du programme spécial du gouvernement pour les réfugiés tuberculeux.

Il y a eu trois groupes de réfugiés tuberculeux et leurs familles qui sont venus au Canada en vertu du programme de l'Année mondiale des réfugiés:

- a) Le premier groupe est arrivé au Canada en décembre et en janvier 1959-1960. Ce groupe se composait de 345 réfugiés dont 100 étaient tuberculeux.
- b) Le second groupe est arrivé au Canada en juin 1960. Il se composait de 209 réfugiés dont 111 étaient tuberculeux.
- c) Le troisième groupe est arrivé en mars 1961 et comptait 272 réfugiés dont 114 étaient tuberculeux.

Le nombre total des réfugiés admis au Canada en vertu de ce programme s'est élevé à 826 dont 325 étaient tuberculeux.

Pour financer ce programme, une somme de \$600,000 a été mise de côté pour acquitter les frais de transport et certains frais d'installation et pour les soins médicaux requis. A cause de l'aide fournie par les provinces et aussi en raison du fait que le premier et le second groupes se sont adaptés facilement et rapidement à la vie canadienne, les dépenses ont été légèrement inférieures aux prévisions (\$185,000 pour le premier groupe et \$130,000 pour le second). En conséquence, on a décidé d'accepter un troisième groupe à l'égard duquel des frais de transport et les dépenses initiales devaient être en grande partie payés sur le solde du montant de \$600,000. Le 31 mars 1961, cependant, le solde de quelque \$300,00 était épuisé. Pour cette raison, on a inclus un montant de \$50,000 dans les prévisions de dépenses pour des frais additionnels aux termes du programme.

Au début de la présente année financière, une vingtaine de réfugiés des premier et second groupes recevaient encore de l'aide. Six de ces réfugiés provenaient du premier groupe et quatorze du second. Du troisième groupe, 91 réfugiés se trouvent encore à l'hôpital et bénéficient d'assistance.

M. MCGEE: Vous avez parlé de la participation provinciale. Cette participation comprend-elle toutes les provinces? Sinon, lesquelles se sont abstenues?

M. MURRAY: Je ne saurais répondre à votre question, mais la plupart des provinces y participent. Je pense qu'il vaudrait mieux demander des renseignements précis au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai aussi demandé à quel moment la contribution supplémentaire serait soumise, je suppose, au Conseil du Trésor et je viens de demander si le ministère a pris les mesures nécessaires à cet effet. Avez-vous préparé un état estimatif des contributions destinées à l'UNRWA?

M. GILL: Non, pas encore, monsieur Smith.

M. MURRAY: Je possède d'autres renseignements sur le crédit 99.

M. Vivian s'est informé du nombre de réfugiés sous la tutelle du directeur de l'UNRWA. A l'heure actuelle un peu plus d'un million de réfugiés reçoivent de l'agence des vivres, des soins médicaux et autres services y compris l'instruction. Près de 180,000 enfants de réfugiés fréquentent les écoles de l'UNRWA ou d'autres écoles aux frais de l'agence, dans les quatre zones où vivent les réfugiés, savoir l'enclave de Gaza, la Jordanie, le Liban et la région syrienne de la République arabe unie. La solution permanente du problème des réfugiés se complique du fait qu'elle est considérée comme un élément essentiel du règlement politique général de la question palestinienne.

Au cours des trois dernières années, le Canada a versé annuellement à l'UNRWA \$500,000 en espèces et un million et demi sous forme de farine de blé. En 1960, sa contribution s'est accrue d'un million de dollars sous forme de farine de blé, ce qui la porte à 3 millions. Comme la farine de blé constitue une partie de l'alimentation des réfugiés l'économie qu'on a pu réaliser grâce à ce don a permis au directeur d'accorder plus d'importance à l'instruction des enfants.

Dans son dernier rapport annuel, celui-ci décrit un programme que l'on est à mettre au point afin d'accroître et d'améliorer l'enseignement élémentaire et secondaire. Le nombre de bourses d'études universitaires accordées chaque année sera porté de 90 à 180, c'est-à-dire doublé. Et plus important encore, les possibilités d'apprendre des métiers seront accrues, car on projette la construction de six nouvelles écoles d'arts et métiers et une école de formation d'instructeurs. Par exemple, les sommes économisées sur l'alimentation, grâce au million supplémentaire que représentait la farine de blé que le Canada a donnée en 1960, ont servi principalement à l'établissement d'un centre de formation professionnelle pour 192 garçons et un centre de formation d'institutrices pour 225 filles, deux institutions qui seront typiquement canadiennes. L'expérience a démontré que si l'on peut faire peu de choses pour les réfugiés adultes, sauf leur apporter des secours, au contraire, les jeunes, une fois formés, ont pu trouver du travail dans les zones arabes avoisinantes. Pour le moment, c'est le seul moyen pratique de donner à ces réfugiés l'occasion d'avoir une vie normale et utile.

M. VIVIAN: Je ne veux pas abuser du temps à la disposition du Comité. Peut-on prévoir quand ce très grave problème diminuera encore davantage?

M. MCGEE: Il s'aggrave, n'est-ce pas?

M. MURRAY: Je ne le pense pas, monsieur.

M. MCGEE: La population ne s'accroît-elle pas de façon naturelle là-bas?

M. MURRAY: Hélas, ce n'est que trop vrai. La véritable difficultés c'est que les Arabes refusent de discuter isolément le problème des réfugiés qui, dans leur esprit, est inséparable du règlement du problème politique dans son ensemble, également sujet de négociation.

Le crédit 99 est approuvé.

Crédit 101—Dépenses relatives X la participation du Canada à l'Année mondiale des réfugiés pour la mise en œuvre du programme des réfugiés tuberculeux \$50,000

Le crédit est approuvé.

Crédit 103—Comité scientifique de l'OTAN \$115,262

Le PRÉSIDENT: Quelques membres ont posé des questions au sujet de la répartition des bourses de recherches et la fonction des organismes au service des Canadiens.

M. W. H. BARTON (*Chef de la 1^{re} Division de liaison avec la Défense*): Deux questions ont été posées à ce sujet, monsieur le président. La première portait sur la participation du sénateur Jackson dans cette zone d'activité. Sa participation à l'établissement du Comité scientifique de l'OTAN a commencé de la façon suivante: l'une des recommandations du rapport du Comité des trois chargé d'étudier la collaboration non militaire au sein de l'OTAN—les manœuvres des trois sages en 1956—était la tenue d'une conférence dont le but général était d'étudier des moyens de stimuler la collaboration internationale dans le domaine de la science par l'entremise de l'OTAN ou de tout autre organisme international. A la suite de la recommandation de ce comité des trois, le Conseil de l'OTAN a établi un groupe de travail *ad hoc* qui, après avoir étudié la recommandation, a proposé que la conférence soit tenue mais précédée par la formation d'un groupement stratégique chargé de préparer l'agenda, etc. Le sénateur Jackson était le président de ce groupe de travail qui a soumis un rapport contenant un relevé des problèmes, une étude des aspects scientifiques de la défense et recommandant au conseil de l'OTAN l'établissement d'un comité scientifique au sein de ce conseil et la nomination d'un conseiller scientifique. Il fut décidé que le rapport du groupe de travail était assez complet pour écarter la nécessité de tenir la conférence projetée.

Par conséquent, lors de la réunion des chefs de gouvernement de l'OTAN en décembre 1957, le conseil a décidé d'établir un comité scientifique chargé de seconder les efforts nationaux et collectifs des pays de l'OTAN dans le domaine scientifique. Il convient de noter que même si le rapport du comité des trois ne traitait que des opérations non militaires, le groupe de travail a introduit des propositions sur la défense scientifique. Il en est résulté un comité scientifique s'intéressant à des questions scientifiques militaires et non militaires.

Depuis sa première réunion en avril 1958, le Comité scientifique a établi, avec l'approbation du Conseil, un programme de bourses de recherches scientifiques de l'OTAN, un programme de l'Institut d'études supérieures et un programme de subventions à la recherche.

Je vais en faire une description sommaire, parce qu'on a posé des questions au sujet des arrangements financiers. D'abord en ce qui concerne le programme de bourses d'études scientifiques, l'idée première du financement de ce programme était de débiter par un million de dollars américains pour la première année et d'augmenter ce chiffre d'un million pour chacune des trois années suivantes. Cependant, cette augmentation s'étant révélée trop rapide, la somme versée pour la deuxième et la troisième année, c'est-à-dire 1960 et 1961, n'a été que de \$1,750,000. Cette année, elle s'élève à \$2,500,000.

Au cours des deux premières années, les États-Unis ont versé 50 p. 100 des frais. La quote-part des autres pays participants a été établie au prorata

de leurs contributions au budget civil de l'OTAN; celle du Canada, d'après cette formule, a été de 3.826 p. 100. Au cours de la troisième année, le pourcentage de la contribution des États-Unis a été réduit à 45 tandis que celui de la contribution du Canada a été porté à 4.2086. Aux fins de comparaison, il convient de noter que les pourcentages des contributions de certains autres pays pour la troisième année d'application du programme sont les suivants:

France	12.4080
Allemagne	11.6820
Royaume-Uni	14.1482
Italie	4.3241
Belgique	2.0757
Norvège	0.8346
Grèce	0.2830

Les sommes versées au programme de bourses universitaires sont distribuées aux pays participants sous forme de bourses au prorata des contributions, mais aucune nation ne reçoit plus de 15 p. 100 du total de la caisse. Au Canada, le Conseil national de recherches administre notre part du programme.

En ce qui concerne les instituts d'études avancées, le programme a été établi à \$150,000 (É.-U.) pour la première année, somme devant être augmentée de \$50,000 (É.-U.) chaque année jusqu'à ce que le chiffre de \$500,000 (É.-U.) par année soit atteint. En réalité, les sommes approuvées au cours des trois premières années ont été respectivement (en dollars américains) de \$99,000, \$201,000 et \$300,000. Le Canada contribue à ce programme dans les mêmes proportions que pour le programme de bourses universitaires. La répartition des sommes versées en faveur de ce programme est confiée à la Division des affaires scientifiques de l'OTAN au lieu de faire l'objet d'une formule particulière.

Troisièmement, le programme de recherches subventionnées a été d'abord établi à un niveau d'un million de dollars. Il est financé conformément à la formule de répartition civile du budget pratiquée à l'OTAN, en vertu de laquelle, la quote-part du Canada est de 5.8 p. 100. Les subventions provenant de ce deuxième million de dollars que les États-Unis vont verser seront accordées par un jury de l'OTAN chargé de cette question.

Enfin, il a été question du nombre de Canadiens employés dans le domaine scientifique au sein de l'OTAN. Nous avons des représentants canadiens accrédités auprès de la délégation de l'OTAN, de plus un représentant scientifique et un certain nombre de Canadiens ont reçu des bourses universitaires: en 1959, il y en a eu 11 et, en 1960, 23.

Le PRÉSIDENT: Il y aura une réunion du comité de direction dans mon bureau à 3 heures et demie de l'après-midi. Le Comité ne se réunira pas demain. Vous serez informés de la prochaine réunion, de la façon habituelle.

CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt-quatrième législature
1960-1961

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU VENDREDI 26 MAI 1961

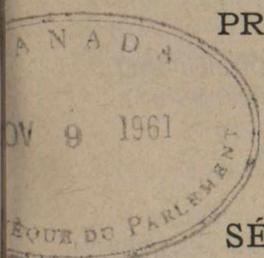
PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 1961-1962

TÉMOIN:

M. H. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

25208-0-1



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. O. H. White.

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aiken
Aitken (M¹¹⁰)
Allard
Asselin
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-
Revelstoke*)

Garland
Hellyer
Herridge
Jung
Kucherepa
Lafrenière
MacLellan
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
McIntosh

Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Vivian—35.

Le secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 26 mai 1961.

(8)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 2 h. 35 de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Cardin, Cathers, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Hellyer, Herridge, Mandziuk, McCleave, McGee, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Vivian, White. (17).

Aussi présents: Du ministère des Affaires extérieures: M. H. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure.

A l'ouverture de la séance, le président présente le rapport du sous-comité du programme et de la procédure, qui se lit ainsi qu'il suit:

«RAPPORT DU COMITÉ

En conformité d'une résolution adoptée par le Comité permanent des affaires extérieures le 24 mai 1961, le sous-comité du programme et de la procédure recommande que les heures de réunion du Comité soient les suivantes:

- le mercredi, de 2 h. 30 à 4 h. 30 de l'après-midi, et
- le vendredi, de 2 h. 30 à 4 heures de l'après-midi.»

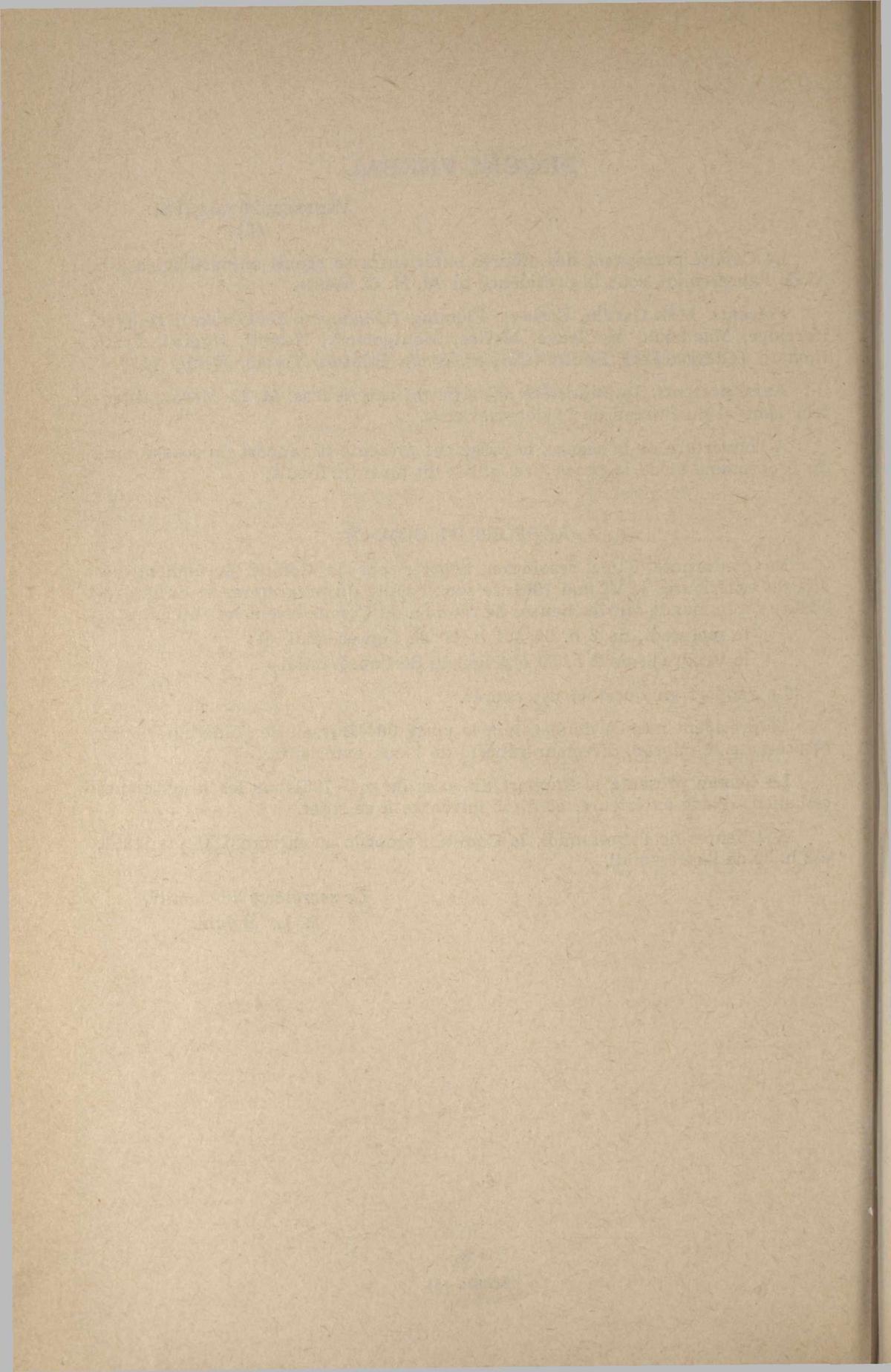
Le rapport en question est adopté.

Le président met en délibération le poste 88—Bureau de l'aide extérieure, et présente M. Moran, directeur général de l'aide extérieure.

Le témoin présente le Rapport du mois de mai 1961 sur les programmes canadiens d'aide extérieure, et il est interrogé à ce sujet.

A 4 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 31 mai 1961, à 2 h. 30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin.



TÉMOIGNAGES

VENDREDI 26 mai 1961

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. La séance est ouverte.

Après notre dernière réunion, j'ai convoqué le comité du programme et, conformément à une résolution adoptée par le comité permanent des Affaires extérieures le 24 mai 1961, le sous-comité du programme et de la procédure recommande que les heures de réunion du présent comité soient les suivantes: le mercredi, de 2 h. 30 à 4 h. 30, et le vendredi, de 2 h. 30 à 4 heures de l'après-midi.

Vous vous rendez sans doute compte que nous avons essayé de répondre aux désirs de certains membres du comité. Je sais qu'il serait impossible de donner satisfaction à tout le monde, et je suis heureux qu'un nombre aussi considérable d'entre vous soient présents aujourd'hui pour entendre le rapport sur l'aide extérieure.

Comme je vous l'ai promis, nous avons avec nous M. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure, que vous connaissez tous, j'en suis sûr. M. Moran donnera un court résumé, qui sera plus ou moins une présentation du rapport, après quoi nous aurons une période de questions et de réponses. J'ai la certitude que M. Moran et ses adjoints pourront vous fournir les renseignements dont vous avez besoin. Auparavant, vous avez eu l'occasion d'étudier le rapport qui a été distribué. Sans plus tarder, je cède donc la parole à M. Moran. Je mets en délibération le poste 88—Bureau de l'aide extérieure.

M. H. O. MORAN (*Directeur général du Bureau de l'aide extérieure*): Merci, monsieur le président.

Entre 1948 et 1952, lorsque j'étais sous-secrétaire adjoint des Affaires extérieures, j'ai eu sans cesse l'occasion de comparaître devant le présent comité à titre de témoin et, si je puis m'exprimer ainsi, c'était pour moi un plaisir, et non une tâche pénible. Cela me fait plaisir de me retrouver parmi vous. J'ai constaté qu'au cours de ces années ce qui m'a le plus profité, à mon point de vue, ce n'est pas nécessairement les réunions du comité, mais les relations qui sont nées de ces réunions et les rapports que j'ai entretenus plus tard avec certains des membres du comité, qui m'ont souvent apporté des suggestions que j'ai trouvées particulièrement utiles.

Je vois un certain nombre de figures qui me sont familières, mais j'en vois aussi que je ne connais pas et je me demande si on pourrait m'accorder le privilège d'être présenté aux membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Certainement. A partir de ma gauche, vous avez: Fred Stinson (*York-Centre*); M. Herridge (*Kootenay-Ouest*); Art Smith (*Calgary-Sud*); M. Nugent (*Edmonton-Strathcona*); M. Nesbitt (*Oxford*); M. Montgomery (*Victoria-Carleton*); M. Mandziuk (*Marquette*); M. Richard (*Ottawa-Est*); M. Fleming (*Okanagan-Revelstoke*); M. Cathers (*York-Nord*); M. McCleave (*Halifax*), et M. Vivian (*Durham*).

M. MORAN: Merci, monsieur le président.

Je n'ai pas apporté aujourd'hui d'exposé préparé d'avance, étant donné que le mémoire sur nos programme d'aide a déjà été distribué aux membres du comité.

En ce qui a trait au mémoire, je voudrais attirer votre attention sur deux ou trois erreurs que nous avons constatées; vous en aurez peut-être remarqué

davantage. A la page six, il y a une erreur typographique à la troisième ligne, où les mots «au cours de 1950» doivent évidemment être remplacés par «au cours de 1960».

A la page 27, dans le tableau E, il y a une erreur de substance qui résulte de ce qu'on a inscrit deux fois la même somme de 4 millions de dollars. Les envois à Ceylan dans le cadre du plan de Colombo se lisent ainsi: farine, \$10,421,500; ce chiffre devrait être \$6,421,500. L'erreur de 4 millions se répète tout le long du tableau, de sorte qu'il faut effectuer une réduction correspondante des totaux subséquents. Le total de 137 millions doit se lire 133 millions, et le dernier total de 172 millions doit se lire 168 millions.

Je n'ai qu'une observation à faire au sujet de ce document, c'est que nous avons essayé de garder la forme des documents qui ont déjà été mis à la disposition du comité au cours des autres années. Nous avons réduit le volume des tableaux et il va sans dire que nous sommes prêts à rassembler et à déposer devant le présent comité tous les renseignements que peuvent demander les membres, sous quelque forme qu'ils désirent ces renseignements.

Je crois que si j'avais moi-même à enquêter sur l'ensemble du programme d'aide et sur son efficacité générale, je ne voudrais pas m'embarasser d'une telle profusion de détails et, bien qu'il ne soit pas question de prendre une décision aujourd'hui, si le comité nous disait avant l'année prochaine s'il veut que nous gardions pour les tableaux la forme actuelle ou s'il préfère une forme plus condensée et moins de détails, cela nous serait très utile et nous servirait d'indication.

M. MCGEE: J'ai moi-même soulevé cette question au moins à deux reprises. Je suis heureux que vous ayez numéroté les pages. Mais vous avez parlé d'une diminution de volume; comment pouvez-vous parler d'une diminution, lorsque le mémoire de cette année est plus épais que celui de l'année dernière?

M. MORAN: Entre autres choses, il s'est accompli plus de travail.

M. VIVIAN: Puis-je poser à M. Moran une ou deux questions qui se rapportent d'une façon générale à l'aide extérieure? Je crois savoir que la division de l'aide extérieure, comme elle est constituée à l'heure actuelle, est une nouvelle entité au sein du ministère des Affaires extérieures. J'aimerais beaucoup savoir quelle position occupe cette division dans le ministère, surtout au point de vue de la répartition de l'autorité et des responsabilités, et quelles étaient ses relations avec l'ancien comité interministériel; j'aimerais savoir aussi ce qu'on entend par l'établissement de programmes d'aide après consultation politique. Je voudrais connaître la façon dont on inspecte et dont on évalue ensuite ces programmes, et qui procède à cette inspection et à cette évaluation.

M. MORAN: Eh bien, monsieur le président, quant à la première question, la meilleure façon d'y répondre est peut-être de remonter à l'origine du Bureau de l'aide extérieure. D'après l'organisation qui existait auparavant à Ottawa, le Plan de Colombo, qui était jusqu'à il y a deux ou trois ans le seul programme d'aide bilatérale au Canada, était administré par une division du ministère du Commerce. La ligne de conduite générale était déterminée par un nombreux comité interministériel, auquel M. Vivian a fait allusion.

Lorsqu'il fallait considérer les facteurs politiques, le ministère des Affaires extérieures jouait le rôle prépondérant.

Le ministère des Finances exerçait le contrôle des finances et toute une gamme de responsabilités administratives étaient réparties entre un certain nombre d'agences du gouvernement. Ce système, je crois, fonctionnait assez bien à une époque où nous avions seulement le Plan de Colombo, pour lequel nous votions seulement 50 p. 100 des attributions annuelles que nous votons à l'heure actuelle, et pendant que notre programme bilatéral s'appliquait seulement à une région du monde. Mais au cours des deux dernières années, il

devenait de plus en plus évident que ces dispositions ne répondaient peut-être pas tout à fait aux besoins.

La complexité du système était une cause de lenteurs et d'incertitudes et, parfois, il était même difficile de savoir quel ministère était responsable de telle question. Comme l'a expliqué le premier ministre lorsqu'il a annoncé la création du Bureau de l'aide extérieure, l'assistance économique internationale a pris au cours des dernières années une nouvelle importance pour un grand nombre de pays, qu'ils soient donateurs ou bénéficiaires; de plus, l'aide économique fournie par le Canada a connu une augmentation considérable, tant du point de vue des sommes dépensées et du nombre de pays bénéficiaires que du point de vue de l'importance du programme d'aide en tant que manifestation de la politique extérieure du Canada.

On a donc décidé, afin d'accélérer le processus de l'administration du programme et avec l'espoir de rendre plus efficace l'utilisation de nos fonds, de créer une agence de centralisation, soit le Bureau de l'aide extérieure, qui réunit tous les aspects des programmes canadiens d'aide extérieure. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été nommé ministre responsable et nous lui faisons rapport directement.

Les questions de politique fondamentales sont étudiées par un conseil de l'aide extérieure, composé seulement de cinq membres, soit les sous-ministres des Finances, des Affaires extérieures et du Commerce, le gouverneur de la Banque du Canada et le directeur du Bureau de l'aide extérieure, qui remplit les fonctions de président, ou leurs remplaçants.

Je n'ai pris aucune part à l'élaboration de ce plan. On l'a établi avant mon retour au Canada. Mais je crois que, du point de vue organisation, il est conforme au bon sens. Il nous reste à l'appliquer avec efficacité.

M. McCLEAVE: Voilà un moyen d'amener le gouverneur de la Banque du Canada devant un comité.

M. VIVIAN: Et la question de l'inspection et de l'évaluation des projets?

M. MORAN: Il y a deux sortes d'inspection: l'une est de nature technique et professionnelle, et l'autre concerne l'efficacité d'une forme d'aide en particulier; il s'agit de l'aptitude des pays bénéficiaires à faire fonctionner et à perpétuer les entreprises majeures dont nous les avons dotés, ou à utiliser en vue de leur développement économique les produits qu'ils ont reçus ainsi que les connaissances et la compétence technique des spécialistes canadiens qui remplissent auprès d'eux le rôle de conseiller ou de professeur. J'ignore lequel de ces aspects vous intéresse le plus.

M. VIVIAN: Il m'importe surtout de connaître le dernier aspect.

M. MORAN: Vous voulez parler des spécialistes?

M. VIVIAN: Oui; comment procède-t-on à cette évaluation?

M. MORAN: Je crois que nous devons compter dans une bonne mesure sur les rapports; non seulement le rapport officiel d'un spécialiste qui revient au Canada, mais aussi les rapports qu'il envoie périodiquement à Ottawa, rapports qui contiennent des commentaires sur ses problèmes personnels et des observations qui permettent de savoir si on profite au maximum de ses services.

L'ambassade canadienne du pays où travaille le spécialiste est une autre source d'information. Lorsque j'étais au Pakistan, par exemple, je n'hésitais pas à communiquer mes impressions à Ottawa si j'estimais que le choix d'un technicien n'avait pas été judicieux, car il ne fait aucun doute, à mon avis, que nous avons commis des erreurs à cet égard. Je songe aux personnes qui se sont fauflées d'une façon ou d'une autre parmi les candidats choisis, et que, en tant que Canadien, je n'étais certainement pas fier d'accepter dans le pays où j'étais en devoir. J'étais prêt à critiquer également le pays bénéficiaire, et si j'étais d'avis qu'on n'avait pas tiré le meilleur parti des talents et de la compétence

d'un spécialiste, ou qu'on n'avait pas continué son œuvre après son départ, je n'hésitais pas à le dire.

M. VIVIAN: Est-ce qu'il y a eu plusieurs cas de ce genre?

M. MORAN: Oui, il s'est présenté plusieurs cas.

M. MCGEE: Je crois avoir demandé l'an dernier au ministre dans quelle mesure le Parlement exerçait un contrôle effectif sur les dépenses dans ce domaine. Nous exerçons ce contrôle dans le domaine des comptes publics, qui reviennent devant le comité où les dépenses font l'objet d'un examen et d'une évaluation, et où on vérifie aussi les dépenses qui ont été faites. On m'a répondu en substance qu'on essayait d'observer les mêmes procédés en ce qui concerne les dépenses d'aide à l'étranger. J'aimerais savoir de quelle façon, à votre avis, les fonctions du comité des comptes publics à l'égard des dépenses intérieures se comparent à ses fonctions à l'égard des dépenses d'aide à l'extérieur?

M. MORAN: Pour ma part, je ne suis pas très au courant des attributions et du mode de fonctionnement du comité des comptes publics. J'ai déjà comparu devant ce comité cette année relativement aux fonds accordés en contrepartie. L'étude de cette question n'était pas due à l'initiative d'un membre du comité des comptes publics, mais à une observation faite par l'auditeur général; et le comité, en étudiant cette observation, a voulu consulter le fonctionnaire qui, à son avis, était le mieux placé pour parler du problème qui l'occupait. Je présume donc que chaque année je suis susceptible d'être convoqué devant le comité des comptes publics pour être interrogé sur un point de son choix concernant nos dépenses au chapitre de l'aide. En ce qui regarde le présent comité, je suppose que cela se reproduira chaque année. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles je suis ici aujourd'hui. Évidemment, il s'agit là d'examins *post factum*. Songez-vous à un examen par le gouvernement des dépenses à venir?

M. MCGEE: Je songeais à cela, et aussi à l'ensemble du problème de l'aide extérieure et du profit qu'en retire la population des pays que nous aidons. Le président Kennedy a donné à entendre dernièrement, je crois, au sujet de l'aide américaine à l'étranger, qu'une bonne partie des subventions était siphonnée avant d'atteindre la population des pays en question; on a mentionné aussi qu'il pourrait bien y avoir à l'avenir des conditions à la réforme agraire, lorsqu'on a soulevé cette question. Aussi, je me demandais quelle était notre position. Est-ce qu'il se produit aussi chez nous une absorption de l'argent avant qu'il arrive à destination?

M. MORAN: Je ne sais pas de source officielle quelle expérience ont connue les Américains avec les programmes d'aide considérables qu'ils ont établis dans presque tous les coins du monde. Lorsqu'on dépense une somme de X millions de dollars, que ce soit n'importe où, et même au Canada, je crois qu'inévitablement une partie de cette somme aurait pu être employée d'une manière plus efficace. Mais en ce qui concerne les programmes d'aide du Canada, je ne connais aucune preuve et je n'ai entendu aucun témoignage à l'effet que les fonds canadiens auraient été absorbés et ne seraient pas parvenus à ceux auxquels ils étaient destinés. Il ne faut pas déduire de cela que nous sommes plus compétents que les Américains. Je crois que cela est attribuable tout simplement aux dimensions modestes de nos programmes et aux régions du monde avec lesquelles nous traitons. Notre aide, comme vous le savez, notre aide bilatérale va presque exclusivement aux pays du commonwealth; et dans ces pays vous avez une forme d'administration qui est moins susceptible d'exercer cette forme d'activité que dans d'autres pays sous-développés.

Le Canada ne pose aucune condition à l'aide qu'il accorde. On l'a constaté à plusieurs points de vue. Lorsque j'étais au Pakistan, il a été question d'ajouter un troisième four à l'usine de ciment Maple Leaf que le Canada avait donnée

au Pakistan en vertu du plan de Colombo. On nous a consultés au sujet des pays auxquels le Pakistan pourrait adjuger le contrat, et on nous a demandé si le Canada avait des préférences quelconques. Nous avons répondu aux Pakistanais que cette usine leur appartenait; le titre de propriété leur avait été transféré au moment où l'usine achevait d'être construite. Nous leur avons dit: «Maintenant que cette usine est à vous, occupez-vous de son fonctionnement.» De même, je n'ai jamais entendu dire dans les pays bénéficiaires que l'aide canadienne comportait des conditions.

Le PRÉSIDENT: M. Fleming a indiqué qu'il désirait poser une question. Ensuite, nous entendrons M. Herridge, M. Stinson et M. Smith.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Ma question a trait à une autre question déjà posée. Je crois comprendre que lorsque les pays bénéficiaires indiquent dans quels secteurs ils désirent recevoir de l'aide, et cette aide comporte la formation d'un personnel envoyé au Canada ou la formation donnée sur place dans un pays par un personnel venant du Canada, le pays bénéficiaire prescrit le genre d'aide qu'il veut recevoir dans ce secteur et nous nous conformons à son désir. Est-ce exact?

M. MORAN: Vous utilisez le terme «secteur» au sens de spécialité, et non dans un sens géographique?

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Oui, il s'agit de spécialités. En plus d'accepter leur demande, essayons-nous de déterminer ce que nous estimons être leurs besoins primordiaux, et de les conseiller ou de les consulter au sujet de l'aide dont ils ont besoin, qu'il s'agisse d'aide technique additionnelle, d'éducation plus avancée ou de l'aide d'experts en administration? J'ai constaté dans tous ces rapports que la plus grande partie de notre assistance se situe au niveau de l'éducation universitaire et de la formation technique supérieure. Avons-nous un programme étendu de formation des hommes de métier dont ces pays auront besoin à un moment donné pour profiter des services des spécialistes qu'on est en train de former? La formation au niveau supérieur doit se traduire quelque part par une action efficace sur la population à tous ses niveaux. Quel programme a-t-on établi pour former les charpentiers, les plombiers, les tuyauteurs, les soudeurs, les mécaniciens en automobiles et tous les autres qui seront appelés à travailler dans les centres au fur et à mesure que les progrès de la spécialisation rendront possible, si l'on peut dire, une civilisation ou une société plus évoluée? Qu'a-t-on fait pour créer la main-d'œuvre spécialisée qui permettra au programme de fonctionner? A-t-on discuté ou étudié les besoins de ces pays sous-développés?

M. MORAN: Il y a plusieurs façons dont ces problèmes sont discutés avec les pays bénéficiaires. Ils sont discutés d'une façon directe entre les fonctionnaires responsables du gouvernement du pays sous-développé et le personnel diplomatique du Canada qui est posté dans ce pays.

Il existe un autre point de coordination qui est le bureau du Plan de Colombo, à Colombo. Il y a, en troisième lieu, les institutions spécialisées des Nations Unies, car le Canada contribue aussi aux programmes d'aide multilatérale que dirige cette organisation. Cette année, je crois que la contribution du Canada à l'égard des deux programmes les plus importants des Nations Unies, soit le fonds spécial des Nations Unies et le programme d'assistance technique, s'élève à 4 millions et demi de dollars. Les Nations Unies constituent ainsi un autre centre d'information et de rencontre. Il se peut que, selon les institutions spécialisées des Nations Unies, le Canada soit apte à former des techniciens dans un domaine particulier, ou qu'il soit appelé à envoyer à l'étranger ce que nous appelons des «spécialistes», ce qui nous amène à donner des consultations relativement à ces programmes d'aide multilatérale.

Lorsqu'il s'agit de nos programmes bilatéraux, notre personnel diplomatique peut quelquefois régler les demandes sur place. Plus souvent, les demandes doivent être déferées à Ottawa, où certains critères sont appliqués. Si nous sommes d'avis qu'un cours de formation peut être organisé au Canada et qu'il aidera au développement économique du pays, nous établissons un cours approprié ou nous essayons de recruter un Canadien qui possède la compétence voulue et qui est prêt à faire un séjour à l'étranger à titre d'instructeur.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je voudrais vous proposer une chose à laquelle j'ai pensé et qui se rapporte au thème général de notre discussion. Les rapports qui nous arrivent de l'Afrique, en particulier, nous rappellent sans cesse l'insuffisance des services médicaux et les graves problèmes d'hygiène, l'état de santé général de la population, le manque de médecins et d'infirmières. Cela prendra beaucoup de temps pour former un nombre suffisant de médecins, et il faut beaucoup de temps pour former les infirmières dont on a besoin; mais a-t-on déjà songé à la possibilité d'apprendre à la population de ces pays comment apporter les premiers secours? A travers le Canada et le long des grands-routes, il y a de petites enseignes de l'Ambulance Saint-Jean; c'est de ce genre de choses que je veux parler. Dans ces pays où il faudra des années avant qu'il y ait les équipes de médecins, les installations, les hôpitaux et le personnel compétent dont on a besoin, il y a un pas intermédiaire qu'on peut faire en utilisant les programmes de formation de l'Ambulance Saint-Jean ou le programme industriel de premiers soins. On pourrait donner à la population autochtone un certain degré de compétence, du moins en ce qui concerne les premiers soins, qui constituerait une étape vers l'amélioration de la situation de ces pays du point de vue médical et hygiénique.

Dans le même ordre d'idées, si un pays sous-développé voit un avantage à promouvoir le tourisme, et si les touristes ont des automobiles (il y a lieu de croire qu'il existe des routes dans ces pays), au cas où les gens auraient des ennuis avec leur voiture, y aurait-il un programme permettant de former des mécaniciens automobilistes qui pourraient dépanner ces gens? Y a-t-il des mécaniciens dans ces pays? Est-ce qu'on en forme? Croyez-vous qu'on soit intéressé à pourvoir ces pays d'un nombre suffisant d'hommes de métier pour que les programmes de grande envergure puissent être réalisés? Ils ne peuvent être réalisés sans qu'il y ait des hommes de métier compétents; c'est ce que nous constatons au Canada.

M. MORAN: Je ne vous donne pas tort, loin de là. Je ne puis parler de l'Afrique en connaissance de cause, n'y étant jamais allé. A ce jour, nous n'avons aucun programme en Afrique. Si le parlement vote les 3 millions et demi de dollars qu'on a proposé de consacrer au programme spécial du commonwealth pour l'aide à l'Afrique, nous avons déjà certains projets en ce qui concerne ce continent. Je suis tout disposé à dire quelques mots au sujet de notre programme pour l'Afrique si cela n'ennuie pas les membres du comité.

Le PRÉSIDENT: Allez-y, je vous en prie.

M. MORAN: Le point de départ a été, je crois, la déclaration du premier ministre comme quoi l'aide du Canada à l'Afrique, dans ses premières phases, serait surtout un programme de formation technique et pédagogique. Cette décision, dans une certaine mesure, se fonde sur l'expérience que nous avons acquise en Asie; nous avons constaté qu'il ne sert pas à grand'chose de doter un pays d'entreprises importantes avant qu'il ait des techniciens qui possèdent la compétence voulue pour les faire fonctionner. C'est ce que vous avez dit d'ailleurs, je crois. Par conséquent, nous insisterons surtout sur la formation, du moins pendant la prochaine année.

Je voudrais que nous établissions en Afrique ce que j'appelle des projets mixtes. Je crois que les programmes d'aide en Amérique du Nord font preuve, si je puis dire, d'une tendance trop prononcée à faire venir des stagiaires ou à

envoyer des spécialistes à l'étranger sans qu'il y ait de la part du gouvernement bénéficiaire une activité correspondante.

Vous parlez d'infirmières; nous sommes prêts à recevoir des stagiaires pour leur enseigner la profession d'infirmière, ou à faire venir des jeunes médecins au Canada. C'est ce que nous faisons actuellement. Mais j'aimerais que le Ghana ou la Nigéria commencent par leur faire part avant que nous leur disions trop volontiers: «Oui, envoyez-les au Canada.» Au lieu de cela, il faut que nous leur demandions: «Où est votre centre médical, votre clinique, votre hôpital?» et s'il le faut nous les aiderons aussi dans ce domaine. C'est ce que j'appelle un projet mixte, et nous en avons un exemple en Malaisie. Vous vous souviendrez que M. Green a annoncé, il y a environ six semaines, la conclusion d'une entente avec l'Université de la Colombie-Britannique, qui doit envoyer quatre de ses professeurs en Malaisie pour y établir une école d'administration d'affaires reliée à l'université de la Malaisie. Ils y passeront cinq ans; ce ne seront pas nécessairement les mêmes quatre professeurs, mais l'Université de la Colombie-Britannique maintiendra quatre professeurs en Malaisie pour établir cette école, et en même temps l'université recevra des Malais qui recevront une formation et retourneront en Malaisie où ils feront partie du personnel enseignant de l'école. Nous espérons qu'après cinq ans le Canada aura construit, équipé et doté d'un personnel une école d'administration d'affaires, de sorte qu'il pourra remettre à la Malaisie une entreprise en pleine activité.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je conviens que tout cela est très sensé, mais à supposer, par exemple, que vous décidiez d'aller en Asie ou en Afrique pour y réorganiser un village selon les désirs de la population, y reconstruire les habitations, installer des fosses septiques ou un système d'égout, développer les industries nécessaires au maintien d'une collectivité moderne, de bonnes conditions hygiéniques, et ainsi de suite, quelles dispositions prend-on pour qu'il y ait des charpentiers, des plombiers, des tuyauteurs, des bétonneurs et tous les hommes de métier qui sont indispensables dans les villages et les villes qui sont ainsi réorganisés? Ces travaux de construction sont irréalisables sans le concours des hommes de métier et des artisans. Ce sont des projets magnifiques, mais pour passer à l'action il faut sur place des ouvriers spécialisés.

M. MORAN: J'ai déjà dit que j'étais d'accord là-dessus.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je vous demande, monsieur, si actuellement nous...

M. MORAN: La réponse est oui, je suis d'accord avec vous et cela est prévu par les programmes du Canada, des Nations Unies, des États-Unis et même de la Russie. C'est ce qu'on a fait à Warsak. C'est ce qu'on entend par assistance technique.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Vous remarquerez qu'ici, en fait d'assistance technique...

M. MORAN: Tout ne se fait pas au Canada. Je ne songerais pas à faire venir des stagiaires au Canada pour leur enseigner, mettons la charpenterie. Il serait plus facile de les former dans leur propre pays. De cette façon, on peut former peut-être 100 charpentiers au prix qu'il en coûterait pour en faire venir un au Canada.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je voulais savoir, entre autres choses, si nous aidons à la construction des écoles professionnelles, et ainsi de suite.

M. MORAN: Oui, en ce moment, par exemple, nous devons nous prononcer sur une proposition présentée par l'Inde concernant la construction de six instituts techniques. Ils ont les hommes de métier, les charpentiers et les divers artisans dont vous parlez, et ils ont aussi les matériaux de construction nécessaires. Leur problème concerne le budget, les roupies dont ils ont besoin

pour acheter les matériaux sur place. Le gouvernement canadien a convenu qu'on utiliserait l'équivalent en roupies de 10 millions provenant du fonds de contrepartie du Canada, pour la construction de ces écoles.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): C'est ce que je voulais savoir.

M. MORAN: Les Antilles ont demandé entre autres choses au Canada d'aider leur collège universitaire. La demande n'a pas encore été soumise aux ministres parce qu'on étudie encore certaines questions, mais ce genre de projet est accepté très facilement dans le cadre de notre programme.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Vous êtes d'avis que ce genre de formation offre des possibilités très vastes, que c'est un genre de programme très bon et très efficace?

M. MORAN: C'est un programme excellent.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, il y a quelques années, sous l'administration précédente, nous avions une idée très claire de ce qu'était la responsabilité partagée. Maintenant, nous avons le bureau de l'aide extérieure, qui est du même genre. Je crois qu'il serait à propos qu'on nous donne une bonne description de son fonctionnement, en ce qui a trait à la nouvelle formule administrative. M. Moran pourrait-il nous dire qui choisit ou recommande les projets, qui prend les décisions quant aux projets qui seront exécutés et aux sommes qui seront dépensées, et comment le personnel est recruté?

M. MORAN: Je vous serais obligé si vous me posiez ces questions une à la fois, autrement je pourrai en oublier. Quant au choix des projets, il y a d'abord le vote des fonds par le parlement. Le plus facile serait peut-être de prendre comme exemple la méthode du Plan de Colombo qui est, parmi nos programmes, le plus ancien et celui qui a le plus d'envergure. Lorsque le parlement vote les 50 millions de dollars destinés au plan de Colombo, le gouvernement répartit ensuite cette somme entre les divers pays. Cela signifie que certaines sommes sont affectées à l'Inde, au Pakistan, à Ceylan, à la Malaisie et aux autres bénéficiaires. Ces pays sont informés de la somme qui sera mise à leur disposition par le Canada au cours de l'année financière. Ils soumettent au Canada des propositions qui portent sur des projets d'immobilisation, la livraison de marchandises et la formation technique et pédagogique. La somme totale qui est mise à leur disposition ne suffit habituellement pas à la demande.

M. HERRIDGE: C'est normal, n'est-ce pas?

M. MORAN: C'est normal; mais si votre remarque est facétieuse, sachez que ce n'est pas pour la raison que vous croyez: ce n'est pas dans l'espoir d'obtenir une somme plus élevée. Le décalage s'explique par le fait que, lorsqu'il s'agit de projets d'immobilisation, on essaie de nous soumettre une variété de projets qui diffèrent quant au coût, à la catégorie et à la période de temps requise pour la construction, de sorte que nous puissions choisir. A partir de ces propositions, nous essayons d'élaborer un programme approprié dont le coût équivaut à la somme d'argent disponible. Lundi prochain, par exemple, M. Ayub, qui est l'équivalent de notre sous-ministre des Finances, et M. Ahmad, président de la commission de planification du Pakistan, arriveront à Ottawa où nous tiendrons des réunions afin de nous entendre au sujet de la forme et de la composition du programme d'aide au Pakistan pour l'année qui vient.

Votre deuxième question était la suivante: quels facteurs influent sur nos décisions? S'il s'agit d'un projet comportant immobilisation, l'un de nos premiers critères est la possibilité de confier ce projet aux ingénieurs-conseils et aux compagnies de construction du Canada. Si cette condition est satisfaite, nous faisons alors des recherches pour savoir si le Canada peut fournir l'outillage et les matériaux dont on aura besoin. Si nous sommes satisfaits à ces deux points de vue, nous considérons le facteur économique et les autres

facteurs habituels, afin de déterminer si le projet cadre avec les programmes de développement économique du pays bénéficiaire. Après quoi nous chargeons un ingénieur canadien d'aller voir sur place si le projet est réalisable. Si, à son retour, il présente un rapport favorable et si, d'après son évaluation, le coût du projet ne dépasse pas les limites de nos finances, ou du moins, la somme affectée au pays en question, le gouvernement décide alors d'accorder le contrat à une société canadienne de constructeurs ou d'ingénieurs, selon le genre des services requis.

M. HERRIDGE: Il me reste seulement deux questions à poser. M. Moran pourrait-il nous expliquer, à l'aide d'un exemple, la façon dont s'effectue la coordination ou la collaboration entre nos ministères et entre l'agence de notre gouvernement et le gouvernement qui reçoit l'aide?

M. MORAN: Au Canada, la collaboration entre les ministères se fait par l'intermédiaire du bureau de l'aide extérieure, dont j'ai déjà décrit les fonctions. Dans les autres pays, la liaison avec le gouvernement bénéficiaire est effectuée par les représentants diplomatiques du Canada dans le pays en question. Y a-t-il un troisième groupe à propos duquel vous avez parlé de liaison?

M. HERRIDGE: Non. Voici ma dernière question: mettons que nous avons complété l'exécution d'un projet; qui rend compte du parachèvement du projet, et à qui? La personne ou l'agence qui fait le rapport présente-t-elle des recommandations basées sur son expérience, en vue de l'amélioration de l'administration des autres projets à venir, et est-ce qu'on surveille la nouvelle entreprise pendant un certain nombre d'années une fois qu'elle a commencé à fonctionner?

M. MORAN: Faire un rapport sur quoi?

M. HERRIDGE: Sur le parachèvement de la construction.

M. MORAN: Dans quelles circonstances ferait-on un tel rapport? Sur quoi porterait-il?

M. HERRIDGE: Sur les circonstances imprévues qui se sont présentées au cours de l'exécution du projet, en vue de recommander des rectifications ou des changements dans les programmes futurs.

M. MORAN: Oui, cela vient de deux sources, dont l'une est la compagnie elle-même. Dans le cas de Warsak, que je connais peut-être mieux que certains des autres projets d'importance majeure, la compagnie Angus Robertson, qui détenait le contrat, possède un dossier complet de toutes les phases du projet depuis le jour où le premier homme est arrivé sur les lieux. Non seulement on a des documents, mais on a préparé, au cours des années, un album de photographies. On a maintenant un film qui nous permet de suivre l'exécution du projet étape par étape.

Si vous le désirez, je puis vous fournir des exemplaires des rapports mensuels sur le projet de Warsak, présentés par la compagnie au cours des cinq dernières années. Un recueil très bien documenté de leurs expériences là-bas constitue un autre rapport.

M. HERRIDGE: Recommande-t-on des changements ou des rectifications du point de vue administratif?

M. MORAN: Je ne suis pas sûr qu'il contienne des recommandations. Elles y sont peut-être sous forme d'observations critiques.

M. HERRIDGE: Qui pourraient donner lieu à des recommandations?

M. MORAN: Oui. J'ajoute qu'il est intéressant de constater que les Américains nous ont demandé de mettre à leur disposition les documents recueillis à Warsak par la compagnie Angus Robertson.

Les ingénieurs du gouvernement canadien constituent la principale source d'information. Nous avons utilisé les services de la *Defence Construction*

Limited, qui a surveillé et guidé la réalisation des aspects techniques de ces projets, et cette compagnie a un représentant en Asie, un ingénieur du nom de Victor Zachenko, qui envoie régulièrement à Ottawa des rapports contenant des recommandations pour l'avenir. Nous recevons aussi des rapports de notre personnel diplomatique. Par exemple, les dépêches provenant de nos bureaux de Karachi et de la Nouvelle Delhi contiennent depuis quelques années de nombreuses recommandations.

Warsak a coûté 72 millions de dollars. La contribution en devises étrangères se chiffrait par 36 millions, somme qui a été payée par le Canada; le Pakistan a versé le solde en roupies. Le Pakistan avait une organisation locale, la *Warsak Dam Project Organisation*, qui était chargée des achats sur place et du recrutement du personnel local. En vertu de l'entente intergouvernementale, le directeur de la «W.D.P.O.» a été nommé ingénieur en chef. Pour certaines raisons qu'il m'est inutile d'expliquer ici, je crois que ce fut une erreur, et nos dossiers à Ottawa contiennent une recommandation que j'ai soumise à l'effet que cette erreur ne se répète pas dans les projets à venir. Le haut commissaire lui-même représente donc une troisième source de renseignements et de recommandations fondés sur l'expérience.

M. HERRIDGE: Je suppose qu'il est exact de dire que les recommandations se situent au niveau technique, administratif et politique?

M. MORAN: Oui, c'est justement ce que je viens de décrire; les problèmes techniques dont traitent les rapports de la compagnie Angus Robertson, et des ingénieurs du gouvernement, les problèmes d'administration décrits dans les rapports des ingénieurs du gouvernement canadien et dans ceux en provenance du bureau du haut commissaire, et les aspects politiques de ces problèmes soulignés par le haut commissaire lui-même.

M. STINSON: J'ai écouté avec intérêt la remarque de M. Moran, qui a dit que la première étape de l'adoption d'un projet d'aide était le vote des sommes nécessaires par le Parlement. Il me semble que la première étape consiste plutôt dans la présentation des projets qui ont fait l'objet d'une entente entre le pays bénéficiaire et le Canada. En d'autres termes, on a sûrement en main les soumissions pour lesquelles on cherche à obtenir des crédits et on peut les déposer devant la Chambre, comme c'était le cas lorsqu'on a demandé les crédits pour le Plan de Colombo. Je ne sais vraiment pas comment il peut dire qu'on va au Parlement demander \$50 millions, après quoi on se met en quête d'un projet pour lequel on pourra dépenser cette somme.

M. MORAN: Je suppose que c'est en partie parce qu'il serait présomptueux d'annoncer qu'on va dépenser une somme quand le Parlement n'a pas encore donné son autorisation.

M. STINSON: Mais lorsqu'un ministère du gouvernement se présente au Parlement, on peut dire qu'on a besoin de telle somme pour des fins déterminées, et le budget des dépenses contient tout le détail des affectations. Quant aux projets du Plan de Colombo, leur organisation nous apparaît toute différente, mais il se peut qu'il y ait une bonne raison à cela.

M. MORAN: Il y a un certain nombre de raisons. Dans le moment, nous sommes à examiner un projet, mettons pour la Ruritanie, qui nous amènera à dépenser plusieurs millions de dollars pendant les quatre prochaines années. Cela nécessitera une décision sur la ligne de conduite à suivre, décision qui n'a pas encore été prise; par conséquent il ne serait pas de mise de déclarer publiquement que le gouvernement canadien a mis un tel projet à l'étude.

J'espère que dans les années à venir nous pourrons mettre nos programmes à exécution plus tôt dans l'année financière que par le passé. Vous vous

rappellerez que j'ai mentionné tout à l'heure l'arrivée de deux hauts fonctionnaires du Pakistan, lundi prochain. Ils viennent, non seulement pour parler du programme de cette année, mais aussi pour mettre la dernière main au programme de l'an dernier. Dans les circonstances actuelles, il nous est impossible de présenter sur-le-champ au Parlement la façon détaillée dont les 50 millions de dollars de cette année seront dépensés. Maintenant, par exemple, il est impossible de prévoir le montant des dépenses dans le domaine de l'assistance technique. Chaque année, nous avons réservé à cette fin environ 2 millions et demi de dollars, mais, cette année, je recommande qu'on réduise ce crédit à 2 millions. Toutefois, je ne pourrais pas vous dire aujourd'hui combien d'argent on affectera à l'assistance technique pendant les dix prochains mois; cela dépendra d'abord des demandes que nous recevrons, puis de la disponibilité des spécialistes canadiens.

Même si nous avons des listes de personnes qui sont prêtes à se rendre à l'étranger, des personnes qui ont offert ou proposé volontairement leurs services, nous savons par expérience que lorsque nous entrons en communication avec quelqu'un, nous recevons souvent des réponses telles que: «Je ne puis pas y aller cette année parce que ma femme est enceinte», ou encore «Je viens de signer un autre contrat d'un an avec ma compagnie». Un autre dira: «Lorsque j'ai offert mes services, je songeais à l'Asie, et vous voulez maintenant m'envoyer en Afrique.» Il y a tellement d'impondérables qui entrent en jeu, qu'il est impossible de prévoir avec précision l'utilisation qu'on fera des 50 millions.

Quant aux projets qui ont déjà été approuvés, j'ignore s'il y a des objections qui m'empêcheraient de les déposer devant le présent comité. Cela ne dépend pas de moi.

M. STINSON: M. Moran a dit, je crois, que le pays bénéficiaire demande généralement plus que ce que le Canada peut être prêt à donner. Cela m'étonne un peu, étant donné que le tiers environ de l'argent que le Canada a affecté au Plan de Colombo depuis les débuts n'a pas été dépensé et repose actuellement dans les banques d'Asie sous forme de fonds de contrepartie. Il me semble que nous induisons le public en erreur lorsque nous disons que nous avons dépensé environ 330 millions de dollars sous forme d'aide au Plan de Colombo quand, de fait, le tiers de cet argent n'a pas été dépensé.

Cela s'explique sans doute, et je suis d'avis que l'une des explications est le fait que nos relations avec ces pays ne sont pas propices au lancement de projets qui en valent la peine et qui doivent être payés en monnaie du pays sur les fonds de contrepartie. En somme, environ les deux tiers seulement du montant consacré officiellement au Plan de Colombo ont été effectivement dépensés, pour des projets de développement majeurs.

M. MORAN: Non, monsieur Stinson, ce n'est pas tout à fait exact. Lorsque annonçons que 330 millions de dollars ont été dépensés, c'est bien, de fait, cette somme qui a été soit dépensée, soit réservée pour des projets approuvés.

Les fonds de contrepartie sont tout à fait distincts de tous les fonds qui peuvent être affectés par le Canada à des fins d'assistance. Lorsque nous fournissons des produits, que ce soit du blé, du cuivre, de l'aluminium ou de l'engrais, nous en faisons cadeau aux pays sous-développés à condition que l'argent qu'on retirera de la vente de ces produits aux consommateurs du pays bénéficiaire sera utilisé à des fins de développement économique, pour des projets approuvés par nos deux gouvernements. Ce sont des fonds locaux, des devises locales, qui n'ont de fait aucun rapport avec les dollars affectés par le gouvernement canadien. Ces fonds n'appartiennent pas au Canada. Ils appartiennent à l'Inde et au Pakistan. C'est leur argent.

M. STINSON: Mais je soutiens que ces fonds n'ont pas été dépensés pour des projets majeurs, du moins le tiers de ces fonds.

M. MORAN: Vous avez raison. Je ne diffère d'opinion que lorsque vous donnez à entendre qu'un tiers seulement de la somme censée avoir été dépensée par le Canada l'a été effectivement.

M. STINSON: Je n'ai rien laissé entendre de la sorte.

M. MORAN: Ou que le tiers des fonds affectés par le Parlement n'a pas été dépensé. Les fonds de contrepartie n'ont rien à voir avec les crédits votés au Canada.

M. STINSON: Mais, en fait, ils n'ont pas été dépensés pour des projets majeurs?

M. MORAN: C'est exact.

M. HERRIDGE: Nous n'avons aucun contrôle là-dessus.

M. MORAN: Le mot contrôle est trop fort. Cet argent doit être dépensé à des fins de développement économique pour des projets qui ont fait l'objet d'une entente entre les deux gouvernements. Les gouvernements de l'Asie viennent à nous et nous demandent de consentir à l'utilisation de ces fonds pour un projet particulier. Si j'ai décelé une sorte d'inquiétude dans la voix de M. Stinson...

M. STINSON: Non, non. Rien de la sorte.

M. MORAN: ... je puis seulement dire que je partage cette inquiétude.

M. STINSON: J'ai seulement une ou deux autres questions à poser.

M. MORAN: Puis-je dire quelques mots au sujet des fonds de contrepartie? J'aimerais ajouter quelque chose aux remarques que j'ai faites devant le comité des comptes publics, où j'ai eu l'imprudence de dire que dans le courant de l'année prochaine ils allaient être réduits. Lorsque je suis entré en fonctions, le total des fonds de contrepartie se chiffrait par 169 millions de dollars, ce qui représentait la somme accumulée depuis les débuts du Plan de Colombo en 1950. En ces dernières semaines, on a proposé des projets dont le coût reviendra à 40 millions de dollars environ, ce qui laisse un solde indépensé de 129 millions de dollars. De plus, on a approuvé un autre crédit 65 millions de dollars, de sorte que nous avons maintenant un peu moins de 24 millions de dollars au fonds de contrepartie, que nous devons mettre à bon usage l'an prochain. En d'autres termes, nous avons déjà entamé considérablement les fonds accumulés, par l'affectation de sommes déjà approuvées et par des affectations qui attendent l'approbation des deux gouvernements. Ces fonds sont donc considérablement inférieurs aux chiffres que vous examinez maintenant.

M. STINSON: M. McGee a mentionné l'intérêt que porte le président Kennedy à l'aide extérieure. Si je comprends bien, il a proposé dernièrement au Congrès des États-Unis de prendre des dispositions afin que le corps législatif s'engage pour de plus longues périodes de temps en ce qui concerne les dépenses d'aide à l'étranger. Ici, au Canada, c'est au Plan de Colombo que le Parlement affecte les plus fortes sommes. Cela représente environ 50 millions de dollars par année, et cette somme est votée chaque année. Je me demande si l'on songe à la possibilité d'établir une ligne de conduite selon laquelle nous pourrions savoir—et les pays bénéficiaires aussi—à quoi on peut s'attendre au cours des cinq ou six prochaines années.

M. MORAN: Cette question est du domaine politique.

M. STINSON: Je me demande si M. Moran aurait des commentaires à faire au sujet de la proposition du président Kennedy, comme question de...

M. VIVIAN: Monsieur le président, cette question n'est pas juste.

M. HERRIDGE: C'est une question de politique.

M. STINSON: Je m'excuse.

M. MCGEE: Il est évident que le barrage mentionné tout à l'heure a fait l'objet d'un projet à long terme.

M. STINSON: A mon avis, monsieur le président, bien des gens s'intéressent à toute cette question de l'aide économique à long terme aux régions sous-développées accordée par nos deux pays; or certaines des déclarations du président Kennedy en matière de politique étrangère avaient trait aux programmes à long terme. Je me demande seulement s'il y a des membres du bureau qui s'intéressent actuellement à cette question, et s'ils ont émis des opinions au sujet des dispositions que le Canada pourrait prendre si notre programme s'étendait sur une plus longue période qu'à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il faut tenir compte de l'exclamation de M. Vivian, car je suis moi-même d'avis qu'il s'agit là d'une décision de caractère politique qui devra être prise, et à cause des déclarations récentes du président, le gouvernement n'a pris aucune décision concrète.

M. MORAN: Le gouvernement a dit, par exemple, au sujet du programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique, qu'au cours des trois prochaines années 10½ millions de dollars seront affectés à ce programme, sous réserve de l'approbation du Parlement.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce que j'ai à dire est vraiment complémentaire à la question très intéressante de M. Fleming et à la réponse également intéressante qu'on a donnée. C'est fondé sur cette sorte de discussion de couloir que nous avons eue aux deux dernières séances générales où il y a eu échange d'opinions. On a dit, notamment, qu'un nombre plus considérable de pays membres des Nations Unies devraient faire leur contribution à la demande de l'ONU plutôt que d'une façon unilatérale. Je sais qu'il s'agit d'un problème épineux.

Comme le signale M. Fleming, il y a lieu, de temps à autre, d'étudier la disponibilité de personnes capables de fournir le genre d'aide et de formation technique dont les pays bénéficiaires ont besoin. M. Fleming a demandé si l'on avait enquêté à ce sujet. Je voudrais faire remarquer que le Plan de Colombo est un très bon exemple. A l'occasion, je crois, vous recevez des demandes de renseignements de personnes qui croient posséder la compétence voulue pour certains postes exigeant des connaissances techniques ou une certaine formation. A mon avis, nous devrions étudier de plus près la disponibilité de spécialistes canadiens dans ce domaine et, par là, nous pourrions faire une meilleure contribution à ces pays en leur donnant les moyens de s'aider eux-mêmes plutôt qu'en leur donnant tout simplement des marchandises. Il y a, je crois, un bon nombre de domaines techniques où les Canadiens pourraient faire une plus large part.

M. MORAN: Je ne saurais appuyer avec trop d'énergie cette déclaration. Le premier problème que nous avons attaqué au Bureau de l'aide extérieure a été celui des fonds en contrepartie que M. Stinson vient de soulever et au sujet duquel j'ai dit qu'à mon avis on avait fait du progrès.

Un autre problème auquel nous avons donné la priorité est celui dont vous venez de parler. Nous avons d'abord essayé d'enquêter dans tous les ministères du gouvernement. J'ai écrit une lettre à chacun des sous-ministres pour leur demander dans quel domaine leur ministère pourrait disposer de spécialistes pour aller à l'étranger ou pour offrir des cours de formation à des étrangers qui viendraient au Canada. La réponse qu'on a faite à mon appel et les lettres de coopération que j'ai reçues m'ont bien encouragé. Les hauts fonctionnaires des différents ministères avaient évidemment bien étudié la question. Naturellement, nous allons mettre un peu de temps à trier et à analyser tous les documents reçus jusqu'à présent.

Je ne sais trop comment m'y prendre pour aborder l'industrie privée. Nous ne sommes pas aussi heureux que nous l'avions espéré dans le recrutement de Canadiens pour service à l'extérieur et cela pour diverses raisons, je crois. Historiquement parlant, les Canadiens n'ont pas été habitués d'aller aider à l'administration des pays d'Asie et d'Afrique, comme l'ont été certains peuples d'Europe, particulièrement ceux de pays qui ont eu la responsabilité d'administrer des territoires sous leur dépendance.

Un deuxième facteur restrictif c'est qu'un homme est incapable d'obtenir un congé d'un an, de se faire garantir ses droits d'ancienneté et de pension de retraite et d'obtenir l'assurance qu'il obtiendra un emploi à son retour. Si vous me permettez, je voudrais signaler ce que j'ai dit à ce sujet dans un discours que j'ai prononcé à Vancouver samedi dernier. Mon discours portait sur les moyens pour les simples citoyens canadiens d'aider à la cause qui nous intéresse. A cette occasion, j'ai dit que les gouvernements des pays sous-développés et les organismes des Nations Unies nous demandent de mettre à leur disposition un plus grand nombre de Canadiens pour service à l'extérieur à titre de spécialistes, d'instructeurs, de conseillers, de professeurs, d'ingénieurs, de médecins et d'infirmières. Dans bien des cas, les genres de services requis à l'étranger le sont aussi, au pays, en grande mesure. Je sais qu'il n'est pas facile de se passer du personnel essentiel. Je me rends compte qu'il en coûte de garder une place vacante pour un homme ou une femme jusqu'à leur retour et de garantir leur ancienneté et leurs droits personnels. Si nous voulons que nos programmes d'aide soient efficaces, et c'est le vœu de tous les Canadiens, j'en suis sûr, un des principaux changements qui s'impose dans l'ordre social et économique au Canada, c'est que les entreprises commerciales et les maisons d'éducation devraient consentir de temps en temps à l'affectation de certains membres de leur personnel à des postes à l'extérieur.

Comme je l'ai déjà dit, le service temporaire à l'extérieur n'est pas chose courante pour les Canadiens et, par conséquent, ceux qui sont disposés à offrir volontairement leurs services ont besoin de tout l'encouragement et de tout le secours qu'on peut leur donner.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis heureux que M. Moran abonde en ce sens, et qu'il ait vu si loin à ce propos. Vous avez dit avoir entrepris une enquête, mais vous vous demandez bien comment cela peut s'appliquer à l'industrie en général. Si je comprends bien, est-ce que ce n'est pas le pays bénéficiaire qui a précisément demandé de l'aide en premier lieu?

M. MORAN: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cela peut être en grande partie un problème abstrait en ce sens que le pays bénéficiaire, dans certaines circonstances, n'est pas au courant du personnel que nous avons en disponibilité et du genre de service que nous pouvons offrir.

M. MORAN: C'est bien vrai. Ordinairement, nous avons procédé de cette façon et je pense que c'était pour le mieux. J'ai entendu dire par des asiatiques —soit dit en passant qu'ils ne faisaient pas allusion au programme canadien— que, bien souvent, la différence qui existe entre le programme russe et d'autres programmes d'aide, c'est que les Russes sont prêts à fournir ce qu'on leur demande, tandis que, en vertu d'autres programmes, les pays sous-développés reçoivent ce que le pays donateur pense qu'ils ont besoin. J'ose donc espérer que nous puissions, autant que possible, laisser en cela l'initiative aux pays bénéficiaires. Je crois, toutefois, que nous pouvons faire face à la question en laissant à nos missions à l'étranger le soin de faire connaître le genre de formation que peut offrir le Canada. C'est ce qu'on a fait en une occasion pour ce qui est d'un cours donné à l'Université Carleton. Il n'y avait rien de confidentiel à la conversation que j'ai eue dernièrement avec M. Stanley Knowles au sujet des ressources qu'offre le Canada aux pays africains en matière de

formation syndicale. Comme vous le savez probablement, l'Union soviétique y étend son activité en ce domaine.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous pourrions ajouter que, dans sa déclaration à l'Assemblée générale, le premier ministre a donné à entendre que nous allons instituer une banque d'experts, comme, par exemple, des fonctionnaires publics, au cas où les pays intéressés en feraient la demande.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Comme vous le disiez, c'est possible que les Canadiens hésitent à se lancer dans un champ d'action aussi vaste. Toutefois, je connais le cas de deux grands spécialistes en deux branches de l'agriculture qui ont cherché à travailler pour l'ONUAA. L'un d'eux était particulièrement intéressé au projet de la Méditerranée. Ce ne sont pas des jeunes gens. Ce sont des hommes d'âge mûr qui, en plus de leur formation et de leur expérience académique, ont une vaste expérience pratique. Il y en a un qui, après avoir complété ses études universitaires, a travaillé aux Philippines et en Afrique orientale avant de revenir au Canada. Ces hommes ont écrit directement à l'ONUAA, qui est un organisme de l'ONU et n'ont pas reçu de réponse. Nous pourrions peut-être instituer, au Canada, une division du ministère des Affaires extérieures où, dans des cas semblables, les gens pourraient adresser leurs demandes et faire régler leur cas. On éliminerait ainsi les longs retards qui sont si décourageants. Ces hommes ont le genre d'expérience qu'on ne trouve pas facilement et, cependant, quand ils offrent leurs services, ils attendent indéfiniment. Le bureau du ministre a aidé à régler cette affaire et une des divisions s'est occupée de hâter les choses pour les deux intéressés; il n'en est pas moins vrai qu'il y a eu là un long retard.

M. MORAN: Ma seule objection c'est qu'il ne faudrait pas adresser la demande au ministère des Affaires extérieures. En disant cela, je ne veux pas manquer d'égards envers mes deux collègues qui sont derrière moi. Je fais partie de ce ministère. Je ne suis que prêté au nouvel organisme et quand je retournerai au ministère je ne veux pas qu'on m'y fasse la vie dure. Permettez-moi, tout de même, de proposer que des demandes de ce genre soient adressées au Bureau de l'aide extérieure. La seule raison qui me porte à faire cette suggestion c'est le retard qui peut en résulter si l'on procède autrement. A cause de l'appellation de notre organisme, on l'a déjà confondu avec le ministère des Affaires extérieures. Des demandes adressées à ce ministère risquent d'être retenues jusqu'à deux jours à leurs archives centrales avant de nous être finalement apportées. Nous sommes très heureux de consigner ces cas-là quitte à les étudier plus tard. J'espère que nous pourrions dresser une liste assez complète de personnes relativement compétentes qui sont disponibles et consentantes à faire du service en Asie et en Afrique. Mais je ne sais pas comment, en ma qualité de fonctionnaire public, je puis pressentir les maisons d'affaires à ce sujet. En cela, peut-être les membres de ce comité pourraient-ils nous aider grâce aux discours qu'ils prononcent dans leurs circonscriptions et par tout le pays. L'autre moitié du problème c'est de trouver des maisons de commerce qui seraient prêtes à accepter de former des étrangers ici, au Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me permets de suggérer qu'on étudie les méthodes du ministère du Commerce qui tient des conférences très intéressantes auxquelles participent ses agents. La discussion porte en grande partie sur ce problème.

M. MANDZIUK: J'aimerais à demander à M. Moran si les pays qui participent au plan de Colombo travaillent de concert ou en collaboration ou bien si chaque pays, de son côté, prépare son propre programme d'action.

M. MORAN: Je réponds par l'affirmative aux deux parties de votre question. C'est aux assemblées annuelles du conseil du plan de Colombo que se

fait le travail de liaison. L'année dernière l'assemblée avait lieu au Japon et l'année prochaine elle aura lieu à Kuala-Lumpur.

C'est à cette assemblée, tant aux séances plénières qu'aux petits comités, que les pays donateurs et les pays bénéficiaires peuvent se rencontrer et échanger des renseignements au sujet de leurs besoins et de leurs ressources. Toutefois, l'élaboration des programmes est, de fait, simplement bilatérale comme je l'ai expliqué en réponse à la question de M. Herridge.

M. MANDZIUK: Pour faire suite à ce que vous venez de dire, avez-vous remarqué une tendance au marchandage de la part des pays bénéficiaires, qui iraient d'un État à l'autre présenter les mêmes demandes de secours, soit à l'Union soviétique et aux États-Unis? Avez-vous rencontré de ces cas-là?

M. MORAN: Je l'ignore. Nous sommes bien peu au courant de leurs démarches auprès de l'Union soviétique. Les pays bénéficiaires ont eu tendance par le passé—et nous pourrions rectifier cet état de choses, je l'espère—à distribuer ce que j'appellerais une liste d'emplètes. Nous avons trouvé qu'un pays bénéficiaire va parfois nous présenter une demande d'aide financière en vertu de notre programme et il ira ensuite, pour la même cause, demander l'aide financière du *Development Loan Fund* aux États-Unis. Je suis allé à Washington vers la fin de l'année dernière et je me suis arrangé avec les Américains pour que nous puissions échanger nos listes de demandes et faire en sorte qu'eux et nous soyons, en tout temps, au courant des demandes qui ont été faites de part et d'autre. De cette façon, nous pouvons affronter les pays bénéficiaires et leur demander de décider d'une manière ou de l'autre.

M. MANDZIUK: Comment expliquez-vous la plus grande publicité qu'on fait à l'Union soviétique? D'après moi, on a beaucoup plus apprécié certains projets mis à exécution par l'Union soviétique que ceux qui ont été réalisés par le bloc de l'Ouest; est-ce parce que le pays bénéficiaire obtient des Russes ce qu'il a demandé, comme on l'a dit tout à l'heure, ou bien est-ce à cause de l'ampleur du projet lui-même?

M. MORAN: Ce n'est pas tout à fait cela. Je ne suis pas prêt à admettre qu'on fait une plus grande publicité aux entreprises de l'Union soviétique qu'on fait aux entreprises canadiennes, par exemple. Mais on peut dire sans se tromper, je crois, que dans certains pays, le grand public est plus conscient de l'aide russe que de celle de l'Ouest.

M. MANDZIUK: Pour quelle raison?

M. MORAN: En partie, cela dépend du genre d'entreprise en cause. De fait, le Pakistan et la Turquie, où j'ai fait du service, ne sont pas de bons exemples à citer puisque, dans aucun de ces deux pays l'Union soviétique n'exerce seon activité. Mais je suis allé à Kaboul, en Afghanistan, et là, les Américains travaillaient à un vaste et coûteux projet d'irrigation de la rivière Hilmend jusque dans l'arrière-pays. L'aide soviétique consistait à payer les deux rues principales de la capitale et à construire une boulangerie aux limites de la ville. C'est à cette boulangerie que le paysan afghan allait acheter son pain. Même si c'était du pain de blé américain, en autant qu'il puisse juger, le paysan croyait être redevable aux Russes parce que le point de distribution était à l'immeuble érigé par les Russes. De sorte que les pays bénéficiaires apprécient plus les entreprises des Russes en partie à cause de la nature même de ces entreprises et en partie à cause de la différence qui existe entre l'objectif que les Russes veulent atteindre et le nôtre. Je ne crois pas qu'il soit injuste de dire que le programme d'aide russe vise à des fins politiques plutôt qu'économiques dans une plus grande mesure que les programmes de l'Ouest.

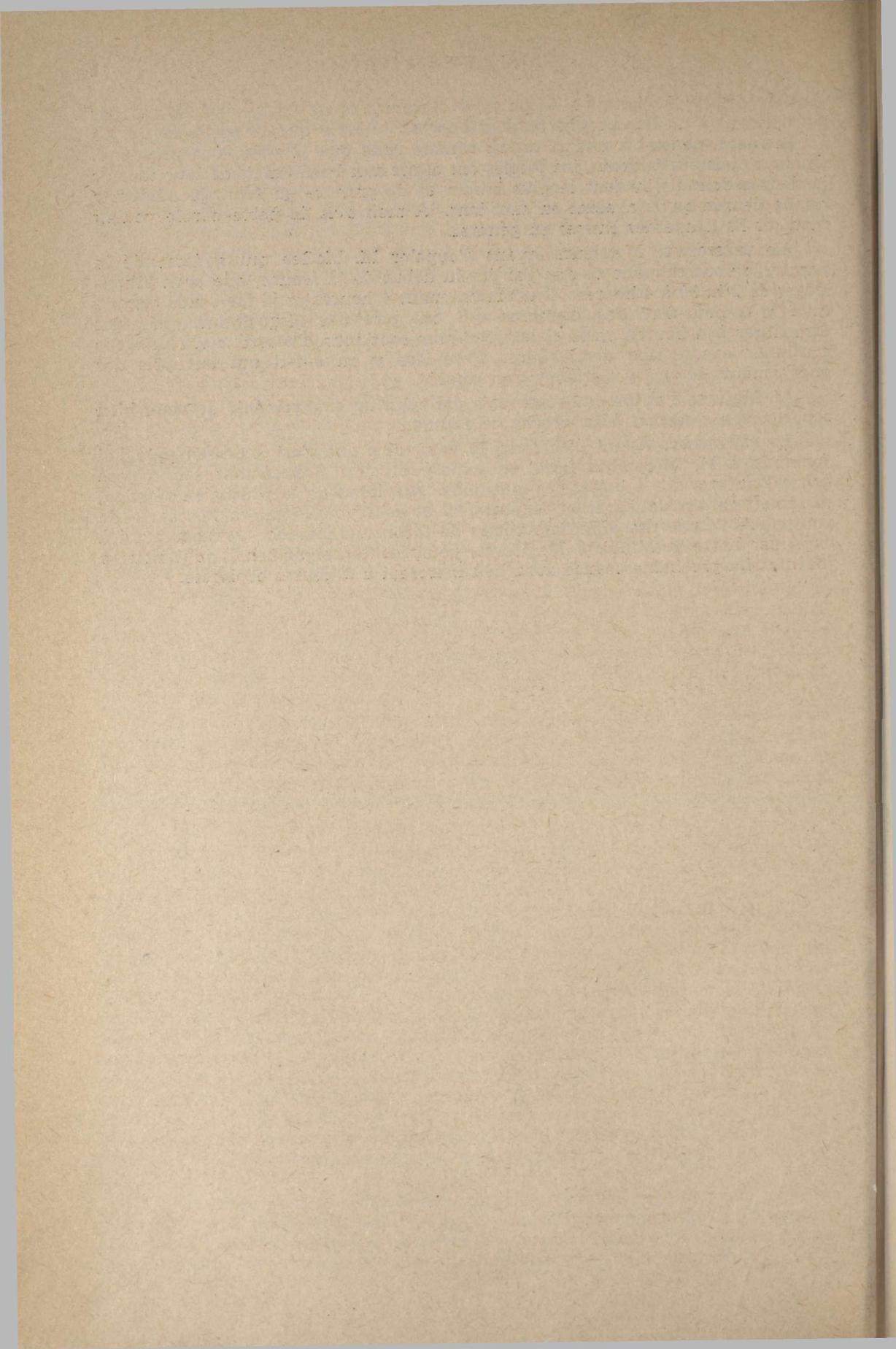
M. HELLYER: Je me demande comment vous pouvez concilier cela avec la déclaration que vous faisiez tantôt d'après laquelle, dans certains cas, on constate que les Russes sont plus disposés à fournir le genre de secours qu'on leur demande? Vouliez-vous faire allusion surtout à l'aide technique?

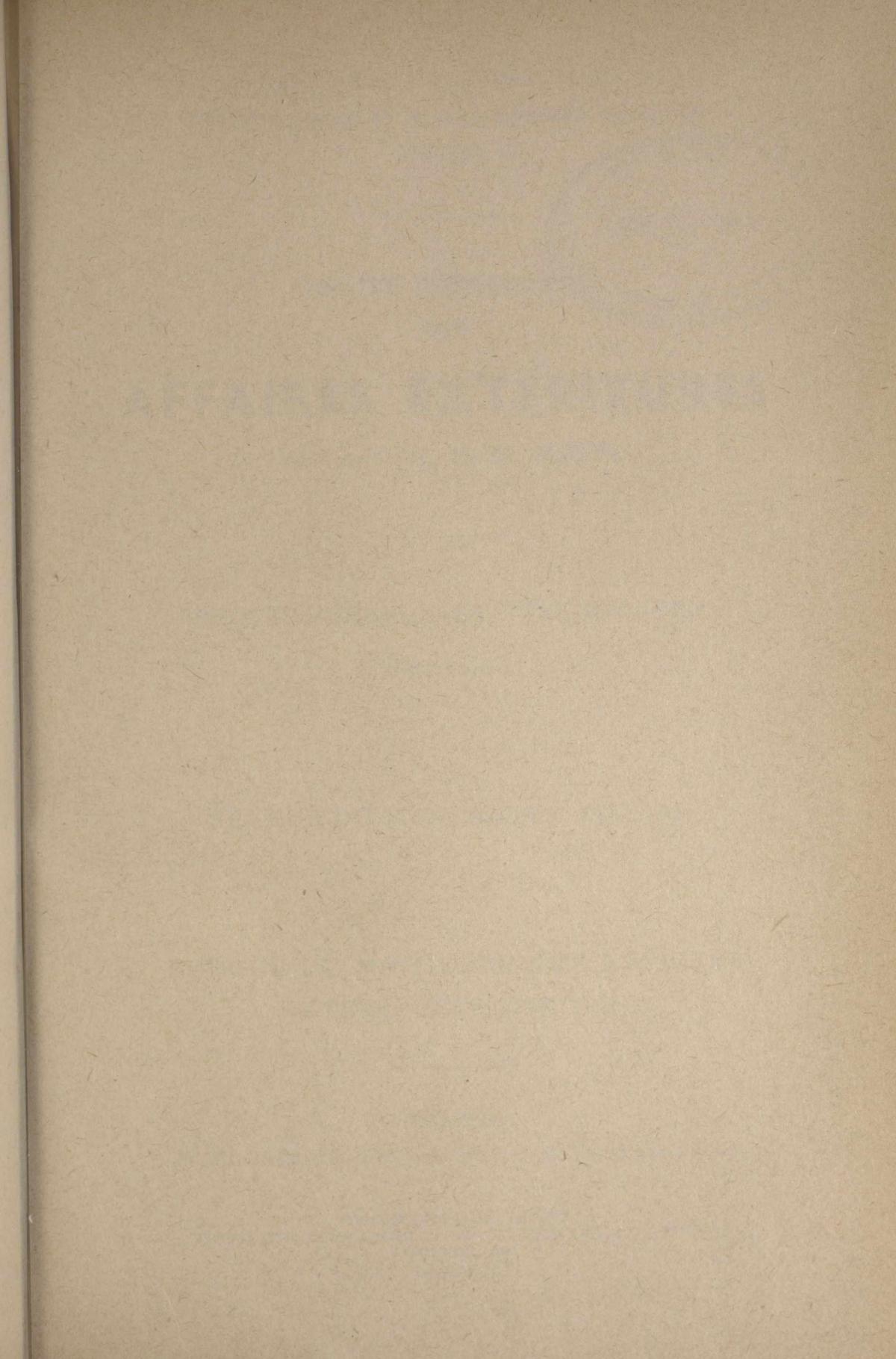
M. MORAN: Je faisais allusion au programme russe en général et non pas précisément à un des projets qu'il comporte. Je crois que le porte-parole, en l'occurrence, pensait à une situation comme celle que je vais vous présenter. Quand j'étais au Pakistan, les Russes ont offert aux Pakistanais de leur fournir la denrée dont ils avaient le plus besoin et de prendre en échange n'importe quelle denrée qu'ils avaient en excédent. A mon avis, le porte-parole voulait montrer l'attitude des Russes en général.

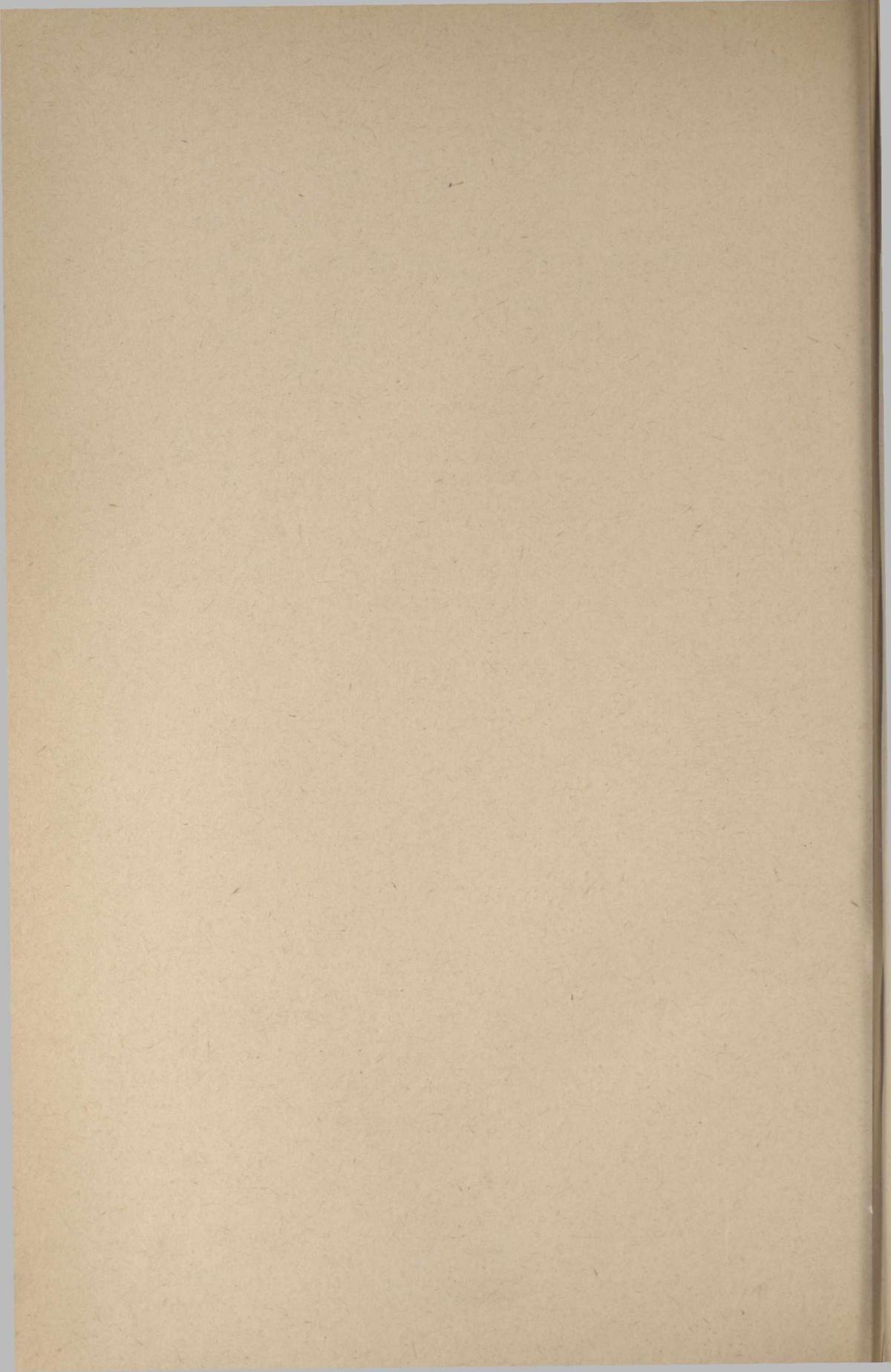
Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant d'appeler M. McGee qui a demandé la parole, je vous rappelle ce que j'ai dit au début de la séance, que nous allions siéger de 2 h. 30 à 4 heures. Il est maintenant 4 heures et je me rends compte qu'il y a peut-être des membres qui ont pris des dispositions, comptant être libres à 4 heures, mais si les membres sont tous d'accord, nous pouvons continuer encore une demi-heure. Peut-être y en a-t-il qui ont pris des engagements et qui voudraient s'en aller?

M. MCGEE: J'ai une question mais j'ai aussi un engagement. Je veux bien reporter ma question à la prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: Avant d'en finir, je veux dire que c'est à dessein que j'ai demandé à M. Moran de faire un exposé et c'est précisément son exposé général qui a soulevé toutes ces questions. Au début de la prochaine réunion, je remettrai en délibération le poste 88 et cela vous donnera l'occasion de poursuivre l'étude des différents postes de façon méthodique. Je tiens aussi à exprimer notre gratitude à M. Moran pour les renseignements qu'il nous a fournis. La prochaine séance aura lieu mercredi à 2 heures et demie.







CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961



COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU MERCREDI 31 MAI 1961

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES (1961-1962)

TÉMOIN:

M. H. O. Moran, directeur général de l'aide extérieure.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

25210-6-1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aiken	Hellyer	Montgomery
Aitken (M ^{11e})	Herridge	Nesbitt
Allard	Jung	Nugent
Asselin	Kucherepa	Pearson
Batten	Lafrenière	Pratt
Cardin	MacLellan	Regier
Crestohl	Macquarrie	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Eudes	Mandziuk	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Fairfield	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Stinson
Fleming (<i>Okanagan-</i> <i>Revelstoke</i>)	McCleave	Vivian—35.
Garland	McGee	
	McIntosh	

Le secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 31 mai 1961

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 2h.45 de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M^{lle} Aitken, MM. Cardin, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Herridge, Kucherepa, Lennard, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McGee, Nesbitt, Nugent, Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, White—16.

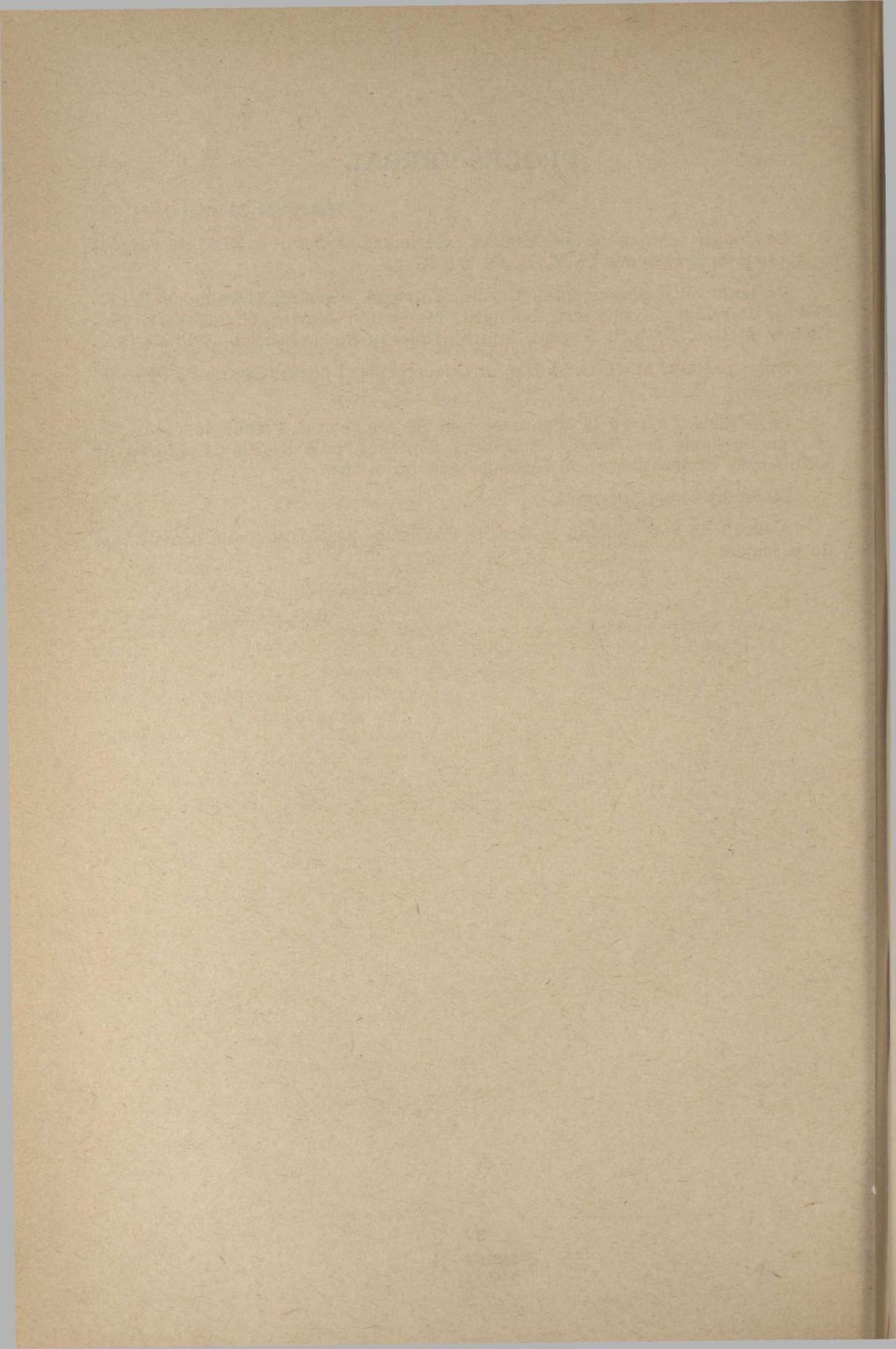
Aussi présent: M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure.

Le président ouvre la séance et met de nouveau à l'étude le crédit 88, *Bureau de l'aide extérieure, Salaires et dépenses*, puis il prie M. Moran de terminer sa déclaration et de répondre aux questions.

Le crédit 88 est approuvé.

A 4h.10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin.



TÉMOIGNAGES

MERCREDI 31 mai 1961

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence. Lorsque nous avons terminé notre dernière réunion, nous en étions au crédit 88, et M. Moran nous avait donné un compte rendu passablement complet du programme d'aide. Durant le reste de l'après-midi, les membres du Comité ont posé des questions auxquelles M. Moran a répondu.

Crédit 88: Bureau de l'aide extérieure, salaires et dépenses \$525,923

M. Moran désirerait faire quelques commentaires au sujet des demandes et réponses de la dernière réunion. Ensuite, je demanderai si le crédit 88 est approuvé. Monsieur Moran?

M. H. O. MORAN (*directeur général de l'Aide extérieure*): Monsieur le président, au cours de notre dernière réunion, j'ai fait mention des difficultés auxquelles nous nous heurtons lorsqu'il s'agit de recruter des spécialistes canadiens pour le service à l'étranger. J'ai mentionné, notamment, le fait que certains patrons se montrent peu disposés à se passer pendant un certain temps des services de leurs employés d'expérience. J'ai signalé que nous avons pratiqué un sondage dans les ministères du gouvernement, mais que je ne savais trop de quelle façon nous nous y prendrions pour entamer à ce sujet les pourparlers qui s'imposent avec les représentants de l'industrie privée. M. Smith a alors exprimé l'avis que le ministre du Commerce, M. Hees, pourrait aborder le sujet au cours des réunions qu'il tient régulièrement avec les sociétés d'affaires des diverses parties du Canada. M'étant renseigné à ce sujet, je suis maintenant en mesure de déclarer que j'ai reçu du ministre l'assurance de son entière collaboration. Aussi, je tiens aujourd'hui à remercier M. Smith de la proposition si utile qu'il nous a faite.

Voici le deuxième point dont je voudrais traiter, relativement à la réunion de la semaine dernière ainsi qu'au recrutement des spécialistes: il s'agit du compte rendu qui a paru dans la *Globe and Mail* de Toronto, au sujet de notre réunion et qu'un bon nombre d'entre vous ont sans doute lu. Depuis la publication de l'article en question, j'ai reçu au cours des deux ou trois premiers jours de cette semaine, un nombre considérable de lettres venant de Canadiens qui offrent leurs services. Comme je suppose que les membres du Comité ont également reçu des lettres de ce genre, je crois qu'il serait bon que nous soyons bien au courant de ce qui avait fait l'objet de nos délibérations. J'avais parlé de la difficulté où nous nous trouvions de recruter au Canada des employés de certaines catégories, dont on requiert les services dans les pays insuffisamment évolués. L'article du *Globe and Mail* était tout à fait juste. Il y était question de «spécialistes» et on y faisait mention des spécialistes dont j'avais parlé: médecins, infirmières, ingénieurs, instructeurs. Les lettres qui m'ont été adressées viennent de gens que la cause enthousiasme et dont le zèle s'inspire sans doute de patriotisme, du désir de se rendre utiles et de la sympathie qu'ils éprouvent à l'égard des habitants des pays arriérés. Ce sont là des qualités louables, certes, mais cela ne suffit pas pour résoudre le problème que notre comité a étudié.

Et voici mon troisième point: A l'heure du déjeuner, je relisais les procès-verbaux de réunions au cours desquelles des fonctionnaires des Affaires extérieures sont venus témoigner devant le Comité au sujet de certaines autres

questions. Un membre a amené sur le tapis la question du cours d'administration qui se donne à l'Université Carleton et auquel des étudiants venus d'Asie et d'Afrique étaient inscrits ces deux dernières années. Le mot «discontinuer» ou «terminer» a été employé, je crois, pour désigner la décision à laquelle on en était arrivé. Il serait plus juste de dire «suspendre».

On se souviendra qu'à la dernière réunion, j'ai dit que j'avais la conviction profonde que les cours de formation que nous donnons au Canada devraient être en relation directe avec une forme d'activité particulière à un pays insuffisamment évolué, et que nous devons veiller à ce que le temps et l'argent qui sont consacrés à cette formation soient mis à profit une fois que les intéressés sont de retour dans leur pays. On a décidé d'interrompre momentanément ce cours jusqu'à ce que l'on puisse juger de sa valeur. Ce n'est pas que je doute de la qualité ou de l'efficacité du cours de l'Université Carleton, car je suis pleinement satisfait de ce côté, mais il s'agit d'interrompre le cours jusqu'à ce que nous puissions juger de l'usage que les étudiants ont fait, dans les pays insuffisamment évolués, de la formation qu'ils avaient reçue. A cette fin, nous avons demandé à nos missions à l'étranger de nous faire parvenir, avant le 1^{er} novembre, des rapports sur la situation; nous serons alors en mesure de décider si le cours en question pourra reprendre à la prochaine rentrée. Je crois comprendre que l'Université de Carleton est toute disposée à nous accorder sa collaboration sous ce rapport. En effet, je recevais avant-hier du directeur du cours d'administration de Carleton la lettre suivante:

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 mai, par laquelle vous nous appreniez que le cours spécial d'administration publique, destiné aux étudiants du Plan de Colombo, serait interrompu au cours de l'année universitaire 1961-1962.

Ce nous fut un plaisir d'avoir ces étudiants à notre institution. Une fois que vous aurez reçu les rapports des gouvernements des pays d'origine de ces étudiants, nous serons heureux de nous entretenir avec vous des dispositions à prendre, le cas échéant, en vue de remettre ces cours spéciaux au programme d'études.

Je crois vous avoir exposé toutes les remarques générales dont je tenais à vous faire part.

M. MCGEE: Me permettra-t-on de poser une question au sujet des lettres qu'a reçues M. Moran à la suite de la parution de l'article dans le *Globe and Mail*? Ai-je raison de croire qu'il a voulu dire qu'aucun des signataires des lettres n'avait les qualités nécessaires à ce genre de travail, à part le désir de se rendre utile, ou faut-il penser qu'il y avait parmi ces derniers des personnes qui rendraient vraisemblablement service dans la région indiquée?

M. MORAN: Si j'en juge d'après les qualités dont elles ont fait mention, aucune d'entre elles ne pourrait, à mon avis, être désignée pour ce genre de service. L'une de ces personnes nous dit qu'elle a lu l'article, dans lequel il était question du besoin de Canadiens pour aller en Afrique, et qu'elle donne son nom car elle a déjà séjourné quelque temps en Égypte.

Un autre correspondant nous dit qu'ayant fait partie de l'armée pendant la guerre il a acquis une certaine expérience du travail administratif. Mais aucune de ces lettres ne faisait mention de qualités qui nous auraient permis de classer ces personnes dans les classes qui nous intéressent, soit celles des ingénieurs, des professeurs de physique ou de mathématiques, etc.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que la déclaration que M. Moran a faite au cours de la dernière réunion, les précisions qu'il a apportées aujourd'hui et enfin les explications qu'il vient de nous donner au sujet de ces lettres nous ont suffisamment renseignés. Le crédit 88 est-il approuvé?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je voudrais poser une question. Vous avez dit tantôt, monsieur Moran, au cours des précisions que vous nous avez données, que la formation qu'on donne, au Canada, aux gens venus de l'étranger doit avoir quelque rapport avec une entreprise quelconque du pays d'origine des étudiants.

M. MORAN: Oui, avec une forme d'activité quelconque de ces pays.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, avec une certaine forme d'activité du pays d'origine, et je crois que c'est là une remarque assez prudente. Avez-vous lu les commentaires du haut commissaire actuel des États-Unis, le professeur Galbraith, au sujet de l'établissement d'un fonds d'expansion aux États-Unis, et les critères qu'il choisit en ce qui concerne l'aide extérieure qui devrait être fournie aux pays de l'Occident?

M. MORAN: J'ai lu quelques-uns des articles de M. Galbraith, qui ont été publiés, mais je ne sais de quel article vous voulez parler.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je pense surtout à un article qui a paru dans le dernier numéro de la revue *Foreign Affairs*.

M. MORAN: Non, je ne l'ai pas lu.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Auriez-vous quelques remarques à faire au sujet de la déclaration selon laquelle une bonne partie de l'aide que nous avons accordée jusqu'à tout dernièrement, en vertu du Plan de Colombo, était le résultat de propositions faites par les pays donateurs ou par les pays donataires, à la suite d'accords bilatéraux, et que, en conséquence, une certaine partie de l'assistance fournie ne se fondait pas sur des considérations d'un certain ordre, comme le degré d'instruction des habitants du pays, par exemple, ou la mesure dans laquelle un gouvernement solidement établi peut assurer l'usage de services donnés ou des dons accordés en même temps que la continuité de cet usage? L'auteur est d'avis que le temps est venu d'établir certains critères fondés sur un certain nombre de considérations. Auriez-vous quelques remarques à faire à ce sujet?

M. MORAN: Au cours de notre dernière réunion, M. McGee a posé une question à peu près du même genre. Je lui ai dit alors que certains des problèmes qui se posaient apparemment aux États-Unis ne se posaient pas dans l'exécution de notre programme; non que nous soyons plus compétents ou meilleurs organisateurs que nos voisins, mais parce que notre aide n'a pas les mêmes proportions que celle des États-Unis et qu'elle ne porte pas sur une aussi grande étendue géographique. Il est fort heureux pour nous que les pays qui ont le plus bénéficié de notre assistance aient été des pays du Commonwealth, où la forme de gouvernement établi permet une meilleure administration des fonds d'assistance qu'ailleurs.

Pour répondre à la seconde partie de votre question, je dirai que nous avons sûrement songé à établir des critères en nous inspirant de certaines considérations. La déclaration que j'ai faite au sujet de ce qu'il y aurait à considérer avant d'offrir des cours de formation au Canada en est une, et c'est peut-être celle-là qui se trouve à l'origine de votre question.

M. FAIRFIELD: La question que je vais poser a trait à la déclaration que vient de faire M. Moran, à savoir qu'on a quelque difficulté à recruter des spécialistes en certains domaines. Lorsque ce problème se pose, est-ce qu'on engage des spécialistes étrangers ou des spécialistes autres que ceux qu'on a recrutés, pour arriver à terminer le programme?

M. MORAN: D'ordinaire, non. Le cas s'est produit une ou deux fois dans le passé, mais il s'agissait de cas exceptionnels; les spécialistes engagés n'étaient pas à proprement parler des Canadiens, mais ils demeuraient au Canada. Le fait s'est produit dernièrement à l'occasion de l'entente conclue entre l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de la Malaisie, entente en vertu

de laquelle l'Université de la Colombie-Britannique enverra en Malaisie quatre membres de ses facultés. L'un de ceux qui ont été désignés pour faire partie du premier groupe n'est pas encore citoyen canadien, mais comme c'est un fait reconnu qu'il est domicilié au Canada, nous l'avons accepté.

M. FAIRFIELD: Au sujet de cette réponse, je tiens à dire que j'ai entendu certains griefs venant de pays qui ne sont pas précisément arriérés, mais qui ont à faire face à certaines difficultés, en particulier du côté de l'agriculture. On se plaint dans ces pays que nous envoyons des techniciens canadiens qui s'y connaissent en agriculture au Canada, mais dont les connaissances sont insuffisantes dès qu'ils se trouvent dans des pays tropicaux ou sous-tropicaux. On préférerait dit-on, avoir des techniciens qui ont l'expérience des conditions qui règnent dans ces pays.

M. MORAN: Cela est tout à fait exact. Hier, j'ai passé plusieurs heures en compagnie du premier ministre du Honduras britannique. Il demandait, entre autres choses, de l'assistance technique pour mener une enquête sur l'économie de son pays. Si l'on en juge d'après le régime économique du Honduras britannique, il est évident que l'enquête portera surtout sur l'agriculture. J'ai résisté à l'offre qui nous était faite en alléguant que, pour former une équipe propre à ce genre de travail, il nous faudrait recruter un économiste, probablement un ingénieur de ponts et chaussées et un certain nombre de techniciens, mais que celui qui aurait le plus grand rôle à jouer dans cette enquête serait l'économiste agricole. Je doute que nous puissions trouver un Canadien qui ait l'expérience de l'agriculture en climat tropical.

M. FAIRFIELD: Alors, dans le domaine de l'assistance technique, allons-nous nous restreindre aux spécialistes canadiens ou allons-nous effectivement fournir de l'aide technique aux pays arriérés, sans tenir compte de la nationalité des spécialistes?

M. MORAN: Je vais vous dire de quelle façon nous procédons actuellement. Je me demande si on ne l'a pas déjà fait au cours d'une réunion antérieure. Lorsqu'il s'agit d'entreprises d'immobilisation, nous appliquons certains critères pour être bien sûrs que le Canada sera en mesure de répondre aux besoins. Depuis le début de la mise en œuvre du Plan de Colombo, nous avons pour ligne de conduite de ne fournir que des denrées d'origine canadienne. Dans le domaine de l'assistance technique, depuis le début de l'année 1950, nous n'envoyons à l'étranger que des spécialistes canadiens, et pour ce qui est des programmes de formation, nous ne plaçons des stagiaires que dans des institutions d'enseignement canadiennes ou des maisons d'affaires canadiennes.

M. FAIRFIELD: Croyez-vous que ce soit là une solution acceptable pour la mise en œuvre d'un bon programme d'assistance technique, en agriculture par exemple?

M. MORAN: Autant que je sache, cette pratique n'a suscité jusqu'à présent aucune difficulté. D'autre part, il y a eu certains avantages, entre autres celui d'assurer un meilleur appui de la part du public canadien. Je ne sais pas, toutefois, quelle autre ligne de conduite vous pourriez proposer, car les demandes de plus en plus nombreuses qui nous viennent, au Canada, sont une preuve que les organismes des Nations Unies et même l'Accord international sur les denrées, aux États-Unis, sont incapables de trouver le personnel nécessaire, soit dans leurs pays soit ailleurs.

M. FAIRFIELD: Ne croyez-vous pas que ce qui importe, c'est de répondre à toutes les demandes qui viennent des pays insuffisamment développés?

M. MORAN: Je le crois, bien sûr, et je me demande comment l'on pourrait arriver à de meilleurs résultats en suivant le plan que vous proposez.

M. FAIRFIELD: Je n'ai aucun plan en tête. Je pense que la méthode que nous avons adoptée n'est peut-être pas tout à fait satisfaisante pour les pays

qui reçoivent notre aide. Il y a des pays, comme la Jamaïque et certains autres pays des Antilles, où le travail de nos techniciens ne produit pas des résultats satisfaisants, parce que ces derniers ne connaissent pas les méthodes qu'y requièrent les travaux agricoles.

M. MORAN: Je ne pense pas que nous ne devions envoyer d'agronome canadien dans ces pays-là. Ces derniers devraient s'adresser à un pays comme le Japon, par exemple, lorsqu'ils ont besoin de spécialistes en agriculture. Le Japon participe au Plan de Colombo et fournit chaque année un certain nombre de spécialistes. Les spécialistes japonais se sont tout particulièrement distingués dans le Pakistan oriental, où ils ont aidé à créer des conditions favorables à la culture du riz.

M. MCGEE: Si on parlait du département des études asiatiques? Est-il en voie d'établissement à l'Université de la Colombie-Britannique?

M. MORAN: Oui, justement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cela, c'est autre chose.

M. MCGEE: Ainsi, je crois qu'il se donne un cours d'économie agricole portant sur les pays d'Asie. Une personne peut-elle, à l'Université de la Colombie-Britannique, acquérir les connaissances nécessaires et se spécialiser en agriculture asiatique et ainsi de suite?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Est-ce que l'étude de la civilisation asiatique n'a pas trait généralement à certains domaines de culture comme l'histoire, l'économie et l'histoire du mahométisme?

M. MORAN: Il existe deux centres d'études de ce genre, l'un à l'Université McGill et l'autre, de moindre envergure, à l'Université de Toronto. Il est maintenant question d'en établir un troisième à l'Université de la Colombie-Britannique. Mais les cours qui se donnent dans ces centres sont théoriques plutôt que pratiques. On trouve des Canadiens spécialisés en agriculture tropicale; ils travaillent dans notre ministère de l'Agriculture. M. Lockhart est un de ceux qui sont allés à l'étranger. Mais nous ne comptons pas un grand nombre de ces spécialistes.

M. FAIRFIELD: Le témoin est-il d'avis que l'aide technique que nous accordons donnerait de meilleurs résultats si nous subventionnions la formation sur place des étudiants, au Honduras, par exemple, dans les Antilles et ainsi de suite, même en supposant qu'il nous en coûterait plus cher aux universités et aux collèges établis dans ces pays?

M. MORAN: C'est possible. Bien entendu, nous avons déjà commencé à former des étudiants en dehors du Canada. Il est probable que nous formerons un jour plus d'Africains en Afrique qu'au Canada.

M. MCGEE: Ne croyez-vous pas qu'un jeune homme qui aurait l'intention de se faire une carrière dans cette région ou d'y passer une partie de sa vie viendrait fréquenter une université où l'on donne cette formation, soit aux États-Unis ou dans l'une de ces parties du monde?

M. MORAN: Eh bien, cela me semble tout naturel. C'est précisément ce que je voulais dire, mais je n'ai peut-être pas été très clair. Mettez-vous à la place d'un pays sous-développé. Si on a besoin d'un spécialiste en agriculture tropicale, pourquoi s'adresser au Canada? Il a été question du Japon, mais d'autres pays pourraient également jouer un rôle à cet égard.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Israël?

M. MORAN: Ce pays pourrait probablement fournir de l'aide.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quels sont les rapports d'Israël avec le Honduras?

M. MORAN: Le Honduras britannique pourrait, je pense, obtenir de l'aide de Costa Rica en matière d'agriculture tropicale.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Avez-vous reçu des directives (je ne veux pas dire au sujet de la ligne de conduite à suivre) au sujet de l'assistance que le Canada pourrait accorder à l'Amérique latine, advenant le cas où l'on déciderait de venir en aide à cette partie du globe?

M. MORAN: Non, c'est déjà une telle tâche que de chercher la façon la plus efficace de venir en aide aux régions dont nous occupons déjà qu'il nous reste peu de temps à consacrer aux autres problèmes.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est une chose qu'il nous faudra peut-être envisager, et plus vite que nous le pensons, si nous faisons un jour partie de l'OEA.

En ce qui concerne l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement économiques), quelles mesures avez-vous prises? L'un des objets de l'organisation consiste à coordonner l'assistance dans les dix-huit pays membre, mais votre division a-t-elle quelque chose à voir à cela?

M. MORAN: Jusqu'ici non, et il nous faudra attendre l'établissement du D.A.G. (*Development Assistance Group*) ou du D.A.C. (*Development Assistance Committee*) pour voir comment il fonctionnera. L'organisme n'est pas encore, mais il s'occupera, je crois, de coordination, où l'on pourra échanger des renseignements et enregistrer le travail accompli par les pays donateurs et les projets qu'ils entendent réaliser.

Pour faire suite à la question posée par M. Fairfield, je dirai que chacune de ces organisations internationales représentera, une fois créée, une nouvelle source de demandes pour le Canada. Notre pays en est peut-être arrivé au point où il lui faudrait songer à établir des cotes de priorité. Supposons que les Nations Unies tentent de recruter chez nous les mêmes spécialistes que nous cherchons pour réaliser nos programmes bilatéraux; à qui faut-il donner la préférence? Nous nous trouvons placés dans une situation particulière puisque, en plus de faire du recrutement pour nous-mêmes, nous essayons de recruter des gens pour les Nations Unies. Tant que le Canada continuera d'appuyer les Nations Unies et qu'il restera l'un des grands contribuables de cet organisme, il devra, de toute évidence, continuer de lui prêter cette assistance. Cette situation pourrait toutefois susciter des conflits d'intérêts.

Le PRÉSIDENT: M. Stinson a demandé à poser une question; ce sera ensuite au tour de M¹¹ Aitken, puis de M. McGee.

M. STINSON: Monsieur le président, M. Martin a parlé de l'article de M. J. K. Galbraith, sur les affaires étrangères. Si j'ai bien compris l'article, on y disait, notamment, qu'il serait bon que le pays qui prête assistance aux autres songe davantage, à l'avenir, à tout ce qui peut contribuer au progrès méthodique et soutenu de l'économie des pays sous-développés. Au bureau de l'aide extérieure, y a-t-il des gens dont la fonction consiste à étudier l'économie de l'un ou l'autre de ces pays et à prévoir le genre d'assistance qu'il faudrait apporter aux divers secteurs de l'économie, au cours d'une période de dix ans, par exemple? Je pense que si l'on suivait cette méthode, on pourrait peut-être amorcer un travail de collaboration avec les pays donateurs et avec certains pays donateurs du Plan de Colombo.

M. MORAN: Eh bien! je ne vois pas de façon plus simple de répondre à votre question qu'en signalant que, au bureau de l'aide extérieure, nous n'avons personne en ce moment; un point c'est tout.

L'organisation, vous le savez, n'existe que depuis quelques mois. Aucun effectif n'a encore été établi en ce qui la concerne. Nous tâchons de nous tirer

d'affaires en confiant le travail au personnel de l'ancienne Division de l'assistance économique et technique du ministère du Commerce, auquel sont venus s'ajouter trois fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures qui nous sont prêtés. Le travail de ces derniers mois n'a pas été aussi facile que je l'aurais cru et il n'a pas donné les résultats auxquels je m'attendais. Nous avons fait des projets dans le sens que vous proposez. C'est la seule façon, je crois, de mettre sur pied un programme d'assistance satisfaisant. Si nous pouvons obtenir l'autorisation nécessaire à l'établissement de l'effectif et ensuite recruter des fonctionnaires pour remplir les postes qui auront été créés, nous pourrions, je l'espère, nous trouver un jour sur le même pied que la Banque internationale: nous pourrions compter sur les services d'un spécialiste par région, sinon par pays. Nous examinions dernièrement une proposition qui nous venait de la Malaisie, lorsque nous nous sommes rendu compte que nous n'avions personne qui pût porter sur la question un jugement averti. J'ai demandé aux autorités de la Banque si elles pouvaient nous envoyer leur spécialiste à Ottawa et elles ont acquiescé à mon désir. Le spécialiste en question, M. Bachem, est allemand. Il vient de passer six ans en Malaisie à titre d'étudiant. Il a visité le pays et il en a étudié les problèmes économiques. En ce qui concerne l'établissement d'un programme pour la Fédération de Malaisie, M. Machem est on ne peut plus utile. Nous ne saurions atteindre à un tel degré de connaissances techniques; mais à mon avis il importe au plus haut point que notre organisme puisse compter sur des gens qui pourraient se présenter devant votre Comité par exemple, et nous parler de l'Afrique, d'une façon beaucoup plus éclairée que je ne saurais le faire. Soit dit en passant, nous devrions avoir en Afrique à l'heure actuelle un représentant qui recueillerait pour nous des renseignements sur les besoins les plus pressants de ce continent.

M. McCLEAVE: Le témoin pourrait-il nous dire si les personnes que son organisme espère recruter une fois l'autorisation obtenue rentreraient dans la catégorie dont M. Stinson a parlé?

M. MORAN: Je ne sais pas au juste de quelle catégorie il s'agirait.

M. McCLEAVE: M. Stinson a posé une question au témoin, qui a déclaré que l'effectif n'était pas encore établi. Je me demandais si, dans l'effectif prévu, on donnerait suite à l'idée exposée par M. Stinson.

M. MORAN: N'ai-je pas répondu à cette question-là?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que M. Stinson traitait d'un autre problème.

M. STINSON: Il serait peut-être bon que je précise ma pensée. Je voudrais que le service à l'étude s'assure le plus tôt possible les services d'un groupe de spécialistes compétents, qui pourraient, de concert avec les pays donataires ou à la demande de ces derniers, travailler à la réalisation d'un projet d'expansion économique à long terme. Je pense qu'on ne se rend pas suffisamment compte, ici, qu'il faut de toute nécessité doter ce bureau d'un personnel. On entend dire partout qu'il faut relever le niveau de vie des pays peu évolués, que c'est un des problèmes pressants qui se posent en cette seconde moitié du XX^e siècle. Le Canada est probablement la plus riche des puissances moyennes. Pourtant, le directeur général de l'aide extérieure, qui occupe son poste depuis six mois, nous dit qu'il ne dispose pas encore du personnel nécessaire. Je suis d'avis que la Commission du service civil, ou toute autre autorité en la matière, devrait se mettre au travail immédiatement, fût-ce au prix d'heures de travail supplémentaires, et tâcher d'obtenir des universités et des autres ministères du gouvernement des gens compétents, dévoués et zélés qui puissent seconder le directeur général dans sa tâche.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est à M. Fleming qu'il faut en parler.

M. STINSON: Nous pourrions peut-être parler de la chose à M. Fleming, comme le dit M. Martin. Il s'agit de choses extrêmement urgentes. Je suis certain que, parmi tous ces fonctionnaires dont les contribuables canadiens paient les salaires, il y aurait moyen de trouver le personnel qu'il faut pour s'acquitter de cette tâche si importante. Mais là n'est pas la question. Quel moyen le témoin propose-t-il pour recruter immédiatement ce personnel?

M. MORAN: Je dois dire tout d'abord aux membres du Comité que le crédit 88 ne se rapporte pas au Bureau de l'aide extérieure. Ce crédit, qui a trait aux salaires et ainsi de suite, vise la Direction de l'assistance économique et technique du ministère du Commerce. C'est le chiffre des dépenses que ce ministère a prévu l'an dernier et qu'il devait soumettre vers le mois d'octobre, au moment où les crédits ont été approuvés. Le Bureau de l'aide extérieure a été créé le 15 novembre. Le crédit était donc déjà inscrit aux prévisions budgétaires, relativement à la Direction de l'assistance technique du ministère du Commerce, service qui est maintenant incorporé au Bureau de l'aide extérieure, mais qui ne constitue pas à lui seul tout le bureau.

J'ai proposé un personnel et prévu les cadres et le nombre de personnes dont le Bureau aura besoin d'ici un an; c'est le plus loin que nous puissions prévoir à l'heure actuelle. Je dois dire en toute franchise aux membres du Comité que ce qui, à mon avis, a fait défaut dans notre programme de recrutement de spécialistes, ce sont les hauts fonctionnaires suffisamment expérimentés. Si nous voulons, par exemple, nous assurer les services d'un ingénieur et qu'il faille pour cela nous adresser au président de la Commission hydro-électrique de l'Ontario, ou au directeur de la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique ou encore au vice-président de la compagnie de téléphone Bell, nous n'allons pas confier cette tâche à un garçon de bureau. Et pourtant, l'effectif visé par le crédit ne comprend pas de poste, sauf un, qui soit supérieur à celui d'agent d'administration 5. Cette situation explique, du moins, en partie, ce qui fait défaut dans notre programme de recrutement.

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée devant le Congrès, le président Kennedy a déclaré qu'il proposerait la création d'un organisme central. Il a réalisé à Washington ce qui s'était réalisé au Canada en novembre dernier, et a fait en sorte de réunir sous un même toit tous les services des programmes d'aide des États-Unis. Le président a déclaré, au cours de cette même allocution, que si l'on voulait améliorer les programmes d'aide américains et les rendre plus efficaces, il faudrait que ces derniers s'inspirent de nouvelles idées et de nouveaux principes. Il a notamment fait mention d'un organisme central, qui ferait appel au personnel le plus compétent et le mieux spécialisé du service de l'État ainsi qu'aux meilleurs talents de tout le pays. Voilà la tâche que les Américains ont entreprise. Mais je ne puis commencer de recrutement de cette envergure tant que mon service ne sera pas pourvu des postes qui lui sont nécessaires; et voilà pourquoi il serait futile de me poser la question suivante: «Y a-t-il des gens dans votre bureau qui pourraient entreprendre telle ou telle tâche?» Ou encore: «Y a-t-il des gens dans votre service qui s'occupent de cette question?»

Nous menons plusieurs affaires de front, grâce au travail d'un groupe qui, je l'ai déjà dit, se trouve compris dans le crédit 88 et comprend en outre M. McGill, M. MacLean, M. Day et moi-même; nous sommes tous détachés du ministère des Affaires extérieures auprès de ce bureau.

M. STINSON: Le témoin ne voudrait pas, j'en suis sûr, nous laisser l'impression que le service s'occupe que de certaines questions, car, à mon avis, il réunit des personnes zélées, consciencieuses et bien renseignées qui font tout leur possible avec le peu de ressources et le petit personnel qu'elles ont à leur disposition.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai une autre question à poser.

M. LENNARD: Il va y en avoir tout l'après-midi, d'autres questions, si vous n'y prenez garde.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pour faire suite à ce qu'a dit M. Stinson, croyez-vous que le problème que pose le personnel national dans un pays comme le Canada pourrait être résolu si pour l'aide que nous accordons à l'étranger, nous procédions davantage sur un plan multilatéral?

M. MORAN: Je suis d'avis, d'après ce que j'ai pu observer à l'étranger encore plus qu'au Canada, qu'il y a un rôle à jouer tant sur le plan multilatéral que sur le plan bilatéral. Il y a certaines régions du monde où je n'aimerais pas que le Canada amorce un programme d'assistance bilatéral. D'autre part, un programme bilatéral serait indiqué dans d'autres régions et justement à cause de cela, c'est ce genre de programme qu'il faut préférer. J'ai été frappé de l'impression qu'ont ressentie les Canadiens qui ont visité les régions où j'étais en poste et qui ont vu les résultats du programme d'assistance du Canada. En voyant la cimenterie de la feuille d'érable, au Pakistan, ou encore le barrage érigé avec l'aide du Canada, dans l'Inde, ils se sont sentis fiers d'être Canadiens. Après avoir été témoins de la gratitude des hommes d'affaires et de celle des paysans (vous avez dû vous rendre compte de la même chose, il y a quelques années, lors de votre passage à Warsak), ils sont devenus d'ardents défenseurs de l'assistance canadienne. Le voyage que j'ai fait en janvier et février derniers, en compagnie de M. Churchill pour assister aux cérémonies d'inauguration dans l'Inde et au Pakistan fut vraiment émouvant. Notre voiture devait s'arrêter dans chaque village et là, des milliers et des milliers de personnes s'étaient massées pour lui offrir des couronnes de fleurs; des arcs abondamment fleuris portaient ces mots: «Dieu bénisse le Canada.» Au village suivant, un autre arc nous accueillait avec ces mots: «Vive le Canada!» Ces gens savaient sûrement d'où leur venaient les dons et ils en éprouvaient un profond sentiment de gratitude. C'était un spectacle impressionnant et émouvant à la fois, et je pense que le touriste canadien à qui il est donné d'assister à une manifestation de ce genre devient, une fois revenu au Canada, un ardent défenseur de notre programme d'assistance. Ni le Canada ni les Canadiens n'auraient cette expérience s'il s'agissait d'une entreprise anonyme ou d'un programme des Nations Unies. C'est un des avantages qui découlent d'un programme bilatéral.

J'ai remarqué, en second lieu, en m'occupant de recrutement, que les nôtres préfèrent aller à l'étranger à titre de Canadiens plutôt que sous l'égide d'un organisme international. Là-bas, lorsqu'un fonctionnaire canadien se présente à titre de représentant des Nations Unies, les journaux portent la manchette suivante: «Arrivée d'un spécialiste des Nations Unies»; mais si un Canadien est délégué en vertu d'un programme bilatéral, on peut lire l'annonce suivante: «Arrivée d'un conseiller canadien». Je suis heureux de voir notre pays à l'honneur, pourvu que ce soit à la faveur d'une entente qui n'altère en rien l'efficacité de notre assistance.

Le troisième avantage que je vois au programme bilatéral, c'est qu'une initiative de ce genre nous permet de dépenser notre argent au Canada. Lorsqu'il s'agit d'un programme multilatéral, il est impossible de maîtriser les dépenses de fonds, ni au point de vue de leur destination ni au point de vue des fins qu'on leur a assignées. A mon avis, une telle méthode a des désavantages.

Mais j'en viens à votre question même: Croyez-vous que le recrutement du personnel deviendrait plus facile? Je crois que, toutes proportions gardées, il faudrait à peu près le même nombre de personnes dans un grand organisme multilatéral que dans une série d'organismes bilatéraux. Il est vrai qu'il est d'ordinaire plus économique d'agrandir le champ des opérations lorsqu'il y a

une base d'établie, mais si l'on songe à l'envergure des organismes que certains autres pays ont mis sur pied tant chez eux qu'à l'étranger et chargés de leur programme d'aide, notre organisation à nous semble bien économique et bien modeste.

M¹¹⁰ AITKEN: Les journaux de ce matin publiaient un communiqué du sénateur Fullbright, où ce dernier montrait beaucoup de méfiance, voire d'inquiétude, à l'égard de la façon dont les États-Unis distribuent leur aide aux pays sous-développés. Croyez-vous qu'on puisse éprouver une telle crainte en songeant à l'aide que le Canada accorde aux pays sous-développés?

M. MORAN: C'est, là encore, la question de M. McGee reprise sous une autre forme, et je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai déjà dit lors de notre première réunion.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le sénateur Fullbright ne parlait-il pas de l'aide d'ordre purement militaire?

M¹¹⁰ AITKEN: Une partie de cette aide était destinée aux Loatiens.

M. MCGEE: La question que je pose se rattache à celle des bourses d'études, que nous avons étudiée plus tôt. Hier soir, j'ai passé quelque temps dans la salle 16 à regarder une émission de télévision où l'on montrait au public canadien comment se dépensent les bourses du Conseil des Arts du Canada. Il a été question, entre autres exemples, du cas d'une personne qu'on avait envoyée en Angleterre pour y étudier le réalisme au XIII^e siècle et de celui d'un autre boursier qui étudiait de par le monde les façons de réagir d'enfants de cinq, de six, de neuf et de douze ans devant certains éléments étrangers. Voilà des exemples fort intéressants de Canadiens qui acquièrent une formation qu'ils ne sauraient trouver au Canada. Nous avons entendu aujourd'hui la déclaration d'un témoin au sujet de l'assistance spécialisée que l'on demande au Canada de fournir en certains domaines et que nous ne sommes pas encore en état de fournir. Le témoin a mentionné l'agriculture, l'économique, le génie, la santé et tout le personnel que comprend ce dernier domaine, soit les infirmières, l'hygiène publique, les bureaux sanitaires, etc. Il a signalé que, en ce qui concerne l'établissement du personnel du nouveau bureau, on ne pouvait établir de prévisions pour plus d'un an. Je suis d'avis qu'il va falloir établir des plans à longue aussi bien qu'à courte échéances. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen, en se fondant sur un plan quinquennal, que le Conseil des Arts du Canada, par exemple, fournisse à des Canadiens l'occasion d'aller étudier la médecine et l'agriculture tropicales, par exemple en Afrique, en Asie, aux Antilles, en Amérique centrale ou en Amérique du Sud. Ne serait-il pas plus pratique d'employer ainsi les bourses d'études? M. Stinson a parlé de certains de nos universitaires qui, au bout de cinq ans d'études en vertu d'un programme de ce genre, seraient en mesure de visiter certaines régions et d'y mener une enquête (il s'agit sans doute des régions où les programmes des Nations Unies et d'autres organismes seront un jour mis à exécution) et qui auraient des connaissances suffisantes pour permettre au Canada de prendre part à pareille entreprise.

Je ne voudrais pas prendre le témoin au dépourvu, mais je me demande ce qu'il pense de cette proposition d'ordre général.

M. MORAN: Naturellement, je ne peux rien dire quant à la façon de dépenser des fonds autres que ceux dont j'ai la responsabilité. En me fondant sur le principe général, toutefois, je me demande s'il serait bon d'encourager une personne à aller passer deux ans, ou plus, à l'étranger et à s'y préparer à un travail ou à une profession, alors que nous ne pourrions lui offrir autre chose qu'un emploi temporaire concernant notre programme d'assistance. Autrement dit, comment un tel spécialiste pourrait-il gagner sa vie au Canada en qualité de spécialiste en agriculture tropicale? Si nous avions des spécialistes

de ce genre au Canada, nous pourrions naturellement avoir recours à leurs services pour un temps, mais je doute fort que nous puissions encourager des gens à se spécialiser en certains domaines tout simplement pour nous rendre service.

M. MCGEE: Ne s'agit-il pas, en l'occurrence, de prendre les moyens qui s'imposent? Comment recruter ces spécialistes si nous ne prenons pas les moyens de les former?

M. MORAN: Je ne songeais pas aux spécialistes qui nous font défaut au Canada, car je suis d'avis que les pays donateurs devraient s'adresser ailleurs pour une aide de ce genre. Ainsi, pour obtenir les services d'une personne spécialisée dans la culture du riz, par exemple, on devrait s'adresser au Japon. Je parle depuis le début de spécialistes que nous avons au Canada, mais dont les services ne sont pas disponibles. Dernièrement, il nous fallait deux ingénieurs. L'un d'entre eux devait être un ingénieur d'entretien de relais; je ne sais trop ce que cela veut dire. Ce que je sais, c'est que cet ingénieur devait remplir des fonctions de conseiller en matière d'aménagement hydro-électrique que, en dépit de toutes les installations d'énergie hydro-électrique que nous avons au pays, de toutes nos commissions provinciales d'énergie hydro-électrique et de toutes les ressources dont nous disposons, il nous a été impossible de fournir un ingénieur de cette catégorie. Et pourtant, il existe des spécialistes de ce genre chez nous.

M. FAIRFIELD: Pourriez-vous en faire venir un d'Allemagne?

M. MORGAN: Je ne sais pas. Selon la méthode que nous suivons, nous n'avions pas à regarder de ce côté-là.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai pas entendu votre question, monsieur Fairfield.

M. FAIRFIELD: J'ai demandé s'il y aurait moyen de faire venir un ingénieur d'Allemagne.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est là une question que vous aviez soulevée au début. Si j'ai bien compris le sens de votre question, vous vouliez savoir si, advenant le cas où nous ne pourrions recruter au Canada les spécialistes voulus, il y aurait moyen de se servir de fonds canadiens pour envoyer à l'extérieur des spécialistes étrangers.

M. FAIRFIELD: C'est exact.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce n'est pas ainsi que vous avez posé la question.

M. MORAN: J'ai cru qu'il s'agissait de cette question-là, mais je ne pouvais faire de commentaires à ce sujet.

M. FAIRFIELD: Autrement dit, ce n'est pas conforme à la ligne de conduite?

M. MORAN: Je peux seulement expliquer la méthode que nous suivons.

M. McCLEAVE: Le témoin a dit tantôt qu'il y a certains pays auxquels il serait préférable, à mon avis, que le Canada accorde une assistance multilatérale plutôt que bilatérale.

M. MORAN: Oui.

M. McCLEAVE: Est-ce uniquement pour cette raison que nous ne pouvons recruter de Canadiens qui possèdent les connaissances nécessaires pour aller dans ces pays?

M. MORAN: Non. Il s'agit plutôt d'un ensemble de circonstances. Dans le cas d'un pays instable au point de vue politique, dont l'avenir politique peut paraître incertain, il serait peu sage, à mon avis, de la part du Canada ou d'un autre pays, de fournir de l'aide sur le plan bilatéral. Il est très difficile de cesser de fournir de l'assistance à un pays lorsqu'il s'agit d'aide bilatérale.

Par contre, on peut mettre fin à un programme multilatéral, en donnant comme motif que les fonds accordés ne sont pas employés de la meilleure façon possible; les relations entre certains pays n'en souffrent pas. En second lieu, je crois qu'il est très difficile de mettre un programme bilatéral à exécution dans les pays où nous n'avons pas de mission diplomatique. C'est le personnel canadien posté dans les pays intéressés qui nous prodigue des conseils sur la mise en œuvre du programme. C'est à des considérations de ce genre que je songeais.

M. CARDIN: Si j'ai bonne mémoire, il y a un mois environ, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré à la Chambre des communes qu'une certaine somme d'argent serait mise à la disposition des pays africains de langue française pour des fins éducatives et techniques.

M. MORAN: C'est exact.

M. CARDIN: Pourriez-vous dire aux membres du Comité si on a pris des mesures en ce sens ou si l'on songe à en prendre?

M. MORAN: Il s'agit encore ici d'une programme que nous voudrions dresser, bien qu'il n'y ait pas encore de fonds d'assignés à cette fin. Si je comprends bien, on demande au Parlement d'approuver un crédit de \$300,000 en vue d'établir un programme de bourses d'études en faveur des pays africains de langue française. En vertu du programme que nous avons en vue, des étudiants pourront venir étudier au Canada dans des universités de langue française et, de notre côté, nous recruterons des instituteurs de langue française qui iront enseigner dans les écoles et les collèges de ces pays d'Afrique.

M. CARDIN: A-t-on eu, jusqu'à présent, quelque difficulté à recruter des instituteurs canadiens-français pour ces pays?

M. MORAN: Cela n'a pas été facile.

M. CARDIN: Cette demande de fonds est-elle venue des pays africains de langue française ou est-ce nous qui avons offert ces fonds spontanément?

M. MORAN: Je crois que c'est notre programme de bourses d'études en faveur des pays du Commonwealth qui est à l'origine de cette initiative. Ce programme, mis en œuvre pour la première fois l'an dernier est accessible aux Canadiens de langue française, mais ceux-ci s'en trouvaient exclus jusqu'à un certain point du fait que les étudiants qui nous venaient d'Australie, du Royaume-Uni, de l'Inde et d'autres pays s'inscrivaient dans des universités de langue anglaise du pays. Je crois que c'est au désir exprimé par les universités de langue française de participer à ce programme ainsi qu'au besoin de formation qui existe dans les pays africains de langue française que nous devons cette initiative.

M. CARDIN: Me permettra-t-on de poser une question d'ordre général? Est-il plus facile d'envoyer nos instituteurs dans des pays désignés à cette fin ou bien trouve-t-on préférable de faire venir les étudiants chez nous?

M. MORAN: Là encore, je crois qu'il est bon de faire usage des deux méthodes. Il y a des cas où l'on obtiendra de meilleurs résultats en envoyant des instituteurs à l'étranger qu'en faisant venir des étudiants au Canada, pourvu que les moyens mis à la disposition de nos instituteurs là-bas soient suffisants. Nous avons toutefois avantage à recevoir des étudiants étrangers chez nous, bien qu'il y ait aussi certains risques. J'ai vu de ces jeunes gens revenir dans les pays sous-développés après un séjour au Canada. Ils éprouvaient une vive reconnaissance pour la cordialité, l'amitié et la bonne volonté dont nous avons fait preuve à leur égard. Nous pouvons les compter parmi les meilleurs propagandistes que nous ayons à l'étranger. En revanche, il m'est aussi arrivé de voir revenir un étudiant qui en avait assez des Canadiens et de notre mode de vie. Ayant examiné quelques-uns de ces cas depuis mon retour, je me

suis rendu compte que, bien souvent, ce n'était ni au milieu universitaire canadien ni au séjour des étudiants à l'université qu'il fallait imputer cette attitude, celle-ci résultait d'un incident survenu dans la rue ou encore au restaurant. On aura parfois manqué d'égards ou de prévenance mais parfois aussi, malheureusement, on aura fait preuve de grossièreté.

Dans l'effectif que j'ai soumis aux autorités, j'ai prévu un poste spécial. Je l'appellerai, faute de mieux, un agent du bien-être. Je ne sais si ce poste devrait être occupé par un homme ou par une femme; on pourrait trouver de bonnes raisons en faveur de l'un comme de l'autre. Ce fonctionnaire aurait pour tâche d'organiser dans tout le Canada des groupements qui s'intéresseraient aux étudiants étrangers à leur arrivée au pays, s'efforceraient de leur faire sentir qu'ils font partie de la société dans laquelle ils se trouvent, leur faciliteraient l'accès aux foyers canadiens et s'assureraient qu'on s'occupe d'eux durant les fins de semaine. Nous n'avons aucun organisme national qui soit capable de se charger de cette tâche. En certains endroits, ce travail devrait être confié à un cercle paroissial, en d'autres, à un cercle de service social. C'est, à mon sens, l'un des aspects les plus importants de notre programme de formation car, quelle que puisse être la valeur de l'enseignement que nous donnerons, nous faillirons à la tâche si les étudiants, une fois rentrés chez eux, portent un jugement sévère sur notre pays.

Nous connaissons des pays où la politique s'est ressentie de l'expérience acquise par leurs dirigeants à l'âge d'étudiant. Ces étudiants, qui peuvent nous sembler jeunes et sans maturité d'esprit, sont d'ordinaire des jeunes gens dont l'intelligence et les aptitudes sont au-dessus de la moyenne, et qui seront peut-être un jour députés ou ministres dans le gouvernement de leur pays.

M. CARDIN: Combien d'étudiants étrangers y a-t-il au Canada?

M. MORAN: Je ne saurais dire. M. McGee m'a posé la même question avant la réunion et je lui ai répondu que l'article qui a paru il y a quelque temps dans le *Financial Post* constituait ma meilleure source de renseignements à cet égard. Je peux vous dire combien nous en avons en vertu de programmes du gouvernement, mais je crois qu'il y a actuellement au Canada environ 2,500 étudiants des pays qu'on désigne habituellement comme sous-développés. Par rapport à l'ensemble, le nombre de ceux qui sont boursiers de l'État canadien est assez peu élevé. Nous en comptons, je crois, 265 qui sont venus sous les auspices du Plan de Colombo et 101 en vertu du programme de bourses du Commonwealth. En outre, nous en avons quelques-uns qui viennent de l'Afrique et des Antilles. Nous aurions en tout quelque 450 étudiants qui fréquentent nos institutions d'enseignement grâce aux programmes du gouvernement, sur un total d'environ 2,500.

M. MCGEE: Je me suis entretenu de ce sujet en compagnie de certaines personnes. Je tiens à féliciter le témoin de sa déclaration, dans laquelle il souligne l'importance de bien traiter ces étudiants, en particulier les personnes de couleur. Il existe certains organismes, comme l'*Overseas Friendship Society* (je crois qu'un de ces organismes porte ce nom), qui ont pour unique objet d'assurer un lieu de rencontre aux étudiants. La ville d'Ottawa compte un établissement de ce genre, où les étudiants peuvent se réunir et faire connaissance avec des Canadiens de diverses positions sociales. C'est une excellente initiative et je crois qu'on ne dira jamais trop de bien des personnes qui organisent ces groupements. Elles ont droit à des félicitations et à des éloges.

Il semble toutefois, comme l'a dit le témoin, qu'il faudrait instaurer un programme de bien plus grande envergure encore, un programme qui atteindrait toutes les classes de la société.

Prévoyant que nous allions examiner ce sujet, je me suis permis d'aborder la question lors d'une visite au club auquel j'appartiens, le Civitan, à Don-Mills.

J'en ai causé avec la direction ainsi qu'avec tous les membres que j'ai pu rencontrer au cours d'une fin de semaine. Chaque fois que j'apprenais à mes interlocuteurs que le nombre des étudiants d'Afrique, d'Asie et des Antilles qui font actuellement un stage au Canada s'élevait à 2,428 exactement (et j'ai entendu dire, sans connaître toutefois la source de ce renseignement, que ce chiffre passerait probablement à 5,000 au cours de la prochaine année universitaire ou l'année suivante), et que le problème avait pris de telles proportions qu'il faudra recourir à des groupements autres que les sociétés des amis d'outre-mer et que les organismes spéciaux dont on a parlé et qui se rattachent d'ordinaire aux universités, mes interlocuteurs se montraient tout disposés à apporter leur concours. Je me suis aussi permis de téléphoner à des gens de ma circonscription, à des organismes paroissiaux et à des cercles autres que le Civitan. J'ai constaté partout la même disposition d'esprit. Je suis sûr que l'honorable député d'York-Centre admettra que le public une fois qu'il a pris conscience du problème et se rend compte de son ampleur, est tout disposé, je le répète, à apporter son concours, bien qu'il ne sache pas encore de quelle façon s'y prendre.

Je sou mets donc aux membres du Comité le plan d'action suivant: le ministre ou son représentant ou encore l'agent du bien-être dont il a été question (bien que ce titre ne me revienne guère), pourrait peut-être communiquer avec les dirigeants des cercles d'entraide sociale, des cercles paroissiaux et des nombreux organismes qui écrivent aux ministres pour leur offrir des conseils ou des opinions au sujet de cette question de l'aide aux pays étrangers, pour leur demander de se charger d'un programme grâce auquel les étudiants étrangers seraient invités régulièrement dans les foyers des membres ou du moins à certaines réunions de ces derniers. Cette proposition, je l'ai faite au cercle dont je fais partie et on l'a très bien accueillie.

Je suis sûr que si le ministre faisait une requête de ce genre (il serait préférable qu'elle vienne du ministre) et exposait tout le problème, la réponse du public serait très avantageuse pour les intéressés. Si l'on sait s'y prendre, ces futurs chefs, ces futurs premiers ministres, comme l'a dit M. Moran, se feraient une bien meilleure idée de la population canadienne.

Qu'on me permette d'évoquer un exemple pour bien souligner la nécessité de cette initiative. On m'a raconté qu'un étudiant, dont je tairai le pays d'origine, est retourné dans son pays après un stage de trois ans dans une université canadienne, sans qu'une seule fois pendant son séjour au Canada il ait été invité dans un foyer canadien. J'admets qu'il s'agit là d'un cas très rare, mais il pourrait se répéter et si l'on songe au nombre d'étudiants que je mentionnais, à savoir bientôt 5,000 vraisemblablement, les possibilités de contact des étudiants avec la population canadienne déborderont les cadres des organismes universitaires.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si l'on veut bien me permettre d'interrompre, je dirai qu'il fut un temps, à Toronto, où quiconque n'habitait pas cette ville ne pénétrait pas à l'intérieur d'un foyer torontois.

M. MCGEE: C'est invraisemblable. En faisant cette remarque, l'honorable député s'en rapporte probablement à son expérience personnelle, ce qui est peut-être compréhensible.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'était à l'époque du Toronto conservateur.

M. MCGEE: Je le répète, en faisant quelques sondages dans ma circonscription, j'ai obtenu des résultats favorables et je trouve qu'il importe au plus haut point de proposer au ministre qu'un programme de ce genre soit institué; d'autres membres du Comité pourront peut-être proposer des moyens de donner de l'ampleur à cette entreprise.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des remarques à faire, monsieur Moran?

M. MORAN: J'appuie certainement de tout cœur M. McGee, en ce qui concerne l'importance à accorder à cet aspect particulier de la formation des étudiants étrangers au Canada. Naturellement, je suppose qu'il s'agirait d'un travail bénévole de la part des organismes canadiens. En réponse à notre demande d'apporter leur concours dans ce sens, ces organismes nous diront peut-être qu'une subvention annuelle de \$10,000 leur faciliterait le travail. Mais nous ne disposons d'aucun fonds à cette fin.

Aux problèmes mentionnés par M. McGee s'ajoute le fait que nous ne comprenons pas assez, à mon avis, les problèmes d'ordre personnel qui se posent à ces jeunes étudiants. Ces jeunes gens arrivent dans un monde qui leur est entièrement nouveau; ils doivent se plier à un genre de vie qui leur est inconnu, à un mode d'alimentation différent du leur et qui, dans les premiers temps de leur séjour, ne leur est sûrement pas agréable.

On m'a raconté, il n'y a pas longtemps, un fait concernant un jeune étudiant venu à Ottawa recevoir des directives avant de gagner une autre région pour y suivre des cours. Il demanda à une dame d'Ottawa, qu'on lui avait présentée la veille, si elle ne pourrait pas l'aider de ses conseils. On lui avait versé son allocation vestimentaire et il se trouvait vêtu, pour la première fois, à la mode occidentale. Il expliqua à son interlocutrice qu'il partait vers une ville nouvelle et qu'il lui serait pénible de commettre des impairs dès son arrivée; aussi, voudrait-elle lui dire à quel usage devaient servir toutes les poches de son complet. Il voulait savoir quels articles il devait mettre dans chacune des poches, autrement il risquait de se tromper à l'université et tirer d'une des poches de son complet un article qui aurait dû se trouver dans une autre. Ce sont des problèmes que nous n'imaginons même pas, nous, mais pour lesquels les stagiaires étrangers ont besoin de notre aide. Ce qui importe surtout, c'est de leur témoigner de l'amitié, de la bonté. Si l'on veut bien me permettre d'ajouter quelque chose aux idées qu'a si bien exprimées M. McGee, je dirai que les membres du Comité peuvent se rendre utiles à cet égard, lorsqu'ils ont l'occasion de prononcer un discours dans leurs circonscriptions respectives. Je tâche de mon côté de faire la même chose, mais mes remarques à moi n'ont évidemment pas pour la population le même intérêt que celles des députés. C'est là un moyen d'assistance qui est à la portée des membres du Comité. J'ai exposé ce problème au cours d'une allocution que j'ai prononcée récemment et j'ai expliqué, comme je l'ai fait ici, que nous n'aurons réussi qu'à demi si ces étudiants ne deviennent pas chez eux des ambassadeurs de bonne entente pour nous. J'ai ajouté que, si le Bureau de l'aide extérieure est en mesure de payer les frais de transport de ces jeunes gens pour les faire venir au Canada et de leur fournir l'argent nécessaire à leur subsistance, les moyens dont il dispose pour faire naître et pour favoriser chez ces étudiants des sentiments d'amitié envers les Canadiens sont limités. J'ai déclaré en public que ce qui manque avant tout dans ce travail de collaboration (collaboration entre le Bureau de l'aide extérieure et les maisons d'affaires qui organisent des cours, entre les universités et les universitaires), c'est le sens des responsabilités que doivent avoir les Canadiens à l'égard de ces jeunes gens qui viennent se former chez nous. Nous pouvons accomplir un travail considérable grâce aux fonds du gouvernement fédéral et aux installations universitaires et techniques de nos institutions d'enseignement, mais le résultat de nos efforts présents et futurs se trouvera amoindri et même réduit à néant si les étudiants qui nous viennent de l'étranger par centaines ne trouvent pas chez nous, en plus des moyens d'instruction et de formation, la bonté, la compréhension et surtout l'amitié que seuls les Canadiens sont en mesure de leur donner. Voilà ce que les députés pourraient dire de temps à autre dans leurs discours pour nous aider à résoudre le problème.

Le PRÉSIDENT: Je crois, monsieur Moran, que le travail de pensée que vous avez accompli au sujet de l'aide extérieure a vivement impressionné les membres du Comité.

Nous en sommes toujours au crédit 88, messieurs. Ce crédit est-il approuvé?

M. MCGEE: Un dernier point, avant que nous approuvions le crédit 88. Il a trait à la façon de renseigner le public sur l'ampleur de notre programme d'aide extérieure. J'ai proposé, il y a deux ou trois ans, qu'on mette à notre disposition une carte ou un graphique quelconque.

Or, il y avait une carte ici la semaine dernière. C'est dire qu'il s'est fait un effort louable pour nous montrer graphiquement quelle aide nous accordons aux pays du Sud-Est asiatique, de l'Afrique et des autres régions. Je tiens à ce qu'on nous rapporte cette carte et, s'il faut pour cela remettre à plus tard l'adoption du crédit, nous devons la retarder. Quoi qu'en puisse penser M. Lennard, je crois que nous devons en venir là. Je pense qu'il est important que le Comité se prononce sur l'utilité de cette carte, puisque les députés auront à expliquer à certains groupements de leur circonscription en quoi consiste notre programme d'aide extérieure et à donner des détails sur la mise à exécution de ce programme. La carte dont je parle est utile car, en nous adressant à un groupe de trois ou quatre personnes, par exemple, nous pouvons l'examiner soigneusement et l'utiliser pour apporter des précisions. Ce n'est pas pour cette raison, toutefois, que j'ai demandé un tel graphique il y a trois ans. Elle était destinée à être reproduite dans les journaux, tout comme ces cartes si utiles que l'on trouvait, il y a quelques années, dans la section des nouvelles mondiales de l'édition du dimanche du *New York Times*. On y trouvait une carte du monde ou de la région visée et un graphique montrant les éléments et la valeur en dollars de ce que nous dépensions dans chaque région, ainsi que divers autres renseignements. Je suppose qu'il nous faudra recourir à l'un de ces services professionnels de relations extérieures, qui se spécialisent dans la présentation de graphiques de ce genre. Je le répète, la carte qu'il nous faudrait devrait mesurer environ le tiers ou la moitié de la glace que vous voyez là. On pourrait l'afficher dans une pièce et tout le monde pourrait y voir d'un coup d'œil l'orientation et l'étendue du programme d'assistance. Il faudrait aussi que ce soit une carte que l'on puisse reproduire d'une année à l'autre dans les journaux et les revues pour établir les comparaisons nécessaires, car enfin un programme d'aide extérieure n'a de valeur qu'en proportion de l'appui qu'il reçoit des contribuables qui le soutiennent de leurs deniers. Cela fait partie d'une méthode d'enseignement. Au cours de notre prochaine réunion, il serait bon que les membres du Comité examinent la carte et que nous étudiions les moyens de l'améliorer afin qu'elle puisse servir aux fins que j'ai mentionnées. Je suis sûr que je ne serai pas le seul à m'en servir et que notre programme, dans l'ensemble, en bénéficiera.

M. STINSON: J'allais justement dire que j'appuie de tout cœur cette proposition. Mais je me demande ce qu'il faudrait faire pour qu'on réalise cette carte que M. McGee a proposée.

M. MORAN: Je ne suis pas au courant de la chose, car c'est la première fois que j'entends cette proposition.

M. STINSON: On vient d'en donner une description précise. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de nous étendre sur le sujet.

M. MORAN: Non. Ce n'est pas de la carte qu'il s'agit mais du problème.

M. MCGEE: Il faut dire, et le compte rendu des délibérations le prouve, que je préconise l'usage d'une carte de ce genre depuis des années. La carte qui se trouvait ici lors de notre dernière réunion correspondait à peu près à celle que j'avais imaginée, mais ce n'était pas ce dont, à mon avis, nous aurions besoin. Cette demande a été faite à peu près dans les mêmes termes dans le passé. Il

me semble que nous avons essayé d'obtenir une carte de ce genre, qui nous serait utile pour renseigner le public. Voilà trois ans que nous tentons de l'obtenir.

M. MORAN: C'est là un point au sujet duquel vous pouvez sûrement compter sur la collaboration du Bureau de l'aide extérieure. Je suis d'avis que votre travail sous ce rapport nous aiderait et qu'en outre, une carte de ce genre nous aiderait à juger du travail accompli par le Canada et nous pourrions aussi nous en servir.

M. MCGEE: Je dois dire, pour éclairer le témoin, qu'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pu obtenir cet article dans le passé, c'est que le problème relevait de plusieurs organismes. Or, comment identifier, à l'aide d'un moyen visuel, des contributions qui vont à un fonds commun? Par exemple, comment reconnaître, de la sorte, les contributions de plus en plus nombreuses qui sont faites à l'UNICEF? Voilà un programme d'assistance qui vise des milliers et des milliers d'enfants du pays, qui recueillent quelques milliers de cents le soir de l'Hallowe'en. Grâce à leur contribution à l'UNICEF, ces enfants apprennent de bonne heure le prix et la nécessité de l'entraide, même avant d'être en âge de recueillir des cents; on les renseigne à ce sujet, on leur montre le travail qui s'accomplit dans le cadre de ce programme, la façon dont ce travail se fait et l'importance qu'on doit y accorder. En outre, c'est là un moyen d'enseignement de très grande importance et j'espère pouvoir y apporter mon humble contribution, non seulement avec l'aide des membres de notre comité, mais avec celle des députés de la Chambre et de divers organismes, reliés de près ou de loin aux affaires extérieures du pays. Je crois que cette carte leur serait très précieuse.

M. MARTIN (*Essex-Est*): M. Moran dit qu'il va l'obtenir.

M. MORAN: Pour en arriver là (je m'excuse de revenir à l'effectif du Bureau), le personnel comprendra un agent des relations extérieures ou d'information, qui aura pour fonctions de faire paraître des articles dans les journaux pour expliquer les programmes d'assistance, de mettre des renseignements à la disposition des périodiques et de renseigner le public, non seulement sur les buts et objectifs de nos programmes, mais également sur leur mode de fonctionnement. Le manque de renseignements, voilà l'une des choses qui m'ont le plus frappé lors de mon retour au Canada. Ainsi, ma femme s'est rendue un jour chez le pharmacien pour y acheter des antibiotiques. Elle a trouvé que le prix en était beaucoup trop élevé et a expliqué qu'elle rentrait d'un séjour de deux ans et demi en Asie, où les antibiotiques se vendaient là à bien meilleur marché, même si l'Inde et le Pakistan sont obligés de les importer. Le pharmacien a répondu que l'écart était attribuable au Plan de Colombo, que nous donnions à ces pays des millions de dollars, au moyen desquels ils subventionnaient l'industrie des produits pharmaceutiques. Et ce cas n'est pas rare. Aux yeux de ce pharmacien, c'était ainsi que le programme d'assistance fonctionnait.

M. MCGEE: Il y aurait encore autre chose à ajouter: tous les cercles de service social dont j'ai fait partie sont toujours en quête de conférenciers lorsqu'ils préparent leur réunion hebdomadaire. Ainsi, grâce à ce moyen d'enseignement visuel, nous pourrions préparer des personnes qui ont les qualités requises en la matière et qui pourraient ensuite faire connaître ce programme dans ses grandes lignes, car on sait que les conférenciers sont en grande demande. Ainsi les renseignements et les moyens visuels faciliteraient la prédication dans ce domaine, car c'est vraiment de prédication qu'il s'agit ici.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pourriez-vous nous dire quelle proportion de l'aide que nous avons accordée à l'Inde, dans le cadre du Plan de Colombo, a contribué au premier, au deuxième et maintenant, au troisième plan quinquennal de l'Inde? Pourriez-vous nous donner ces renseignements?

M. MORAN: Vous voudriez savoir quelle proportion...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Des sommes d'argent que nous avons fournies à l'Inde, quelle proportion des subventions annuelles a servi aux entreprises incluses dans les plans quinquennaux de ce pays?

M. MORAN: Je peux vous donner le chiffre total de nos subventions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, je connais ce chiffre, mais est-ce qu'on en a déjà calculé le détail?

M. MORAN: Il nous faudrait pour cela étudier tous les travaux que nous avons entrepris dans le passé relativement aux plans quinquennaux de l'Inde. Tout ce que je puis dire, c'est que, en ce qui concerne le plan quinquennal actuel de l'Inde, toute l'aide que nous accorderons devra servir à des entreprises qui se rapportent à ce plan, car le Gouvernement indien ne permettra pas qu'on fasse usage de change étranger à l'égard d'entreprises qui ne sont pas comprises dans le plan quinquennal. Donc, dans le plan actuel, la proportion sera de 100 p. 100. En ce qui concerne les autres plans quinquennaux, je ne puis vous donner de réponse aujourd'hui. Votre question, bien entendu, a trait aux entreprises d'immobilisations et non à l'assistance technique.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 88 est-il approuvé?

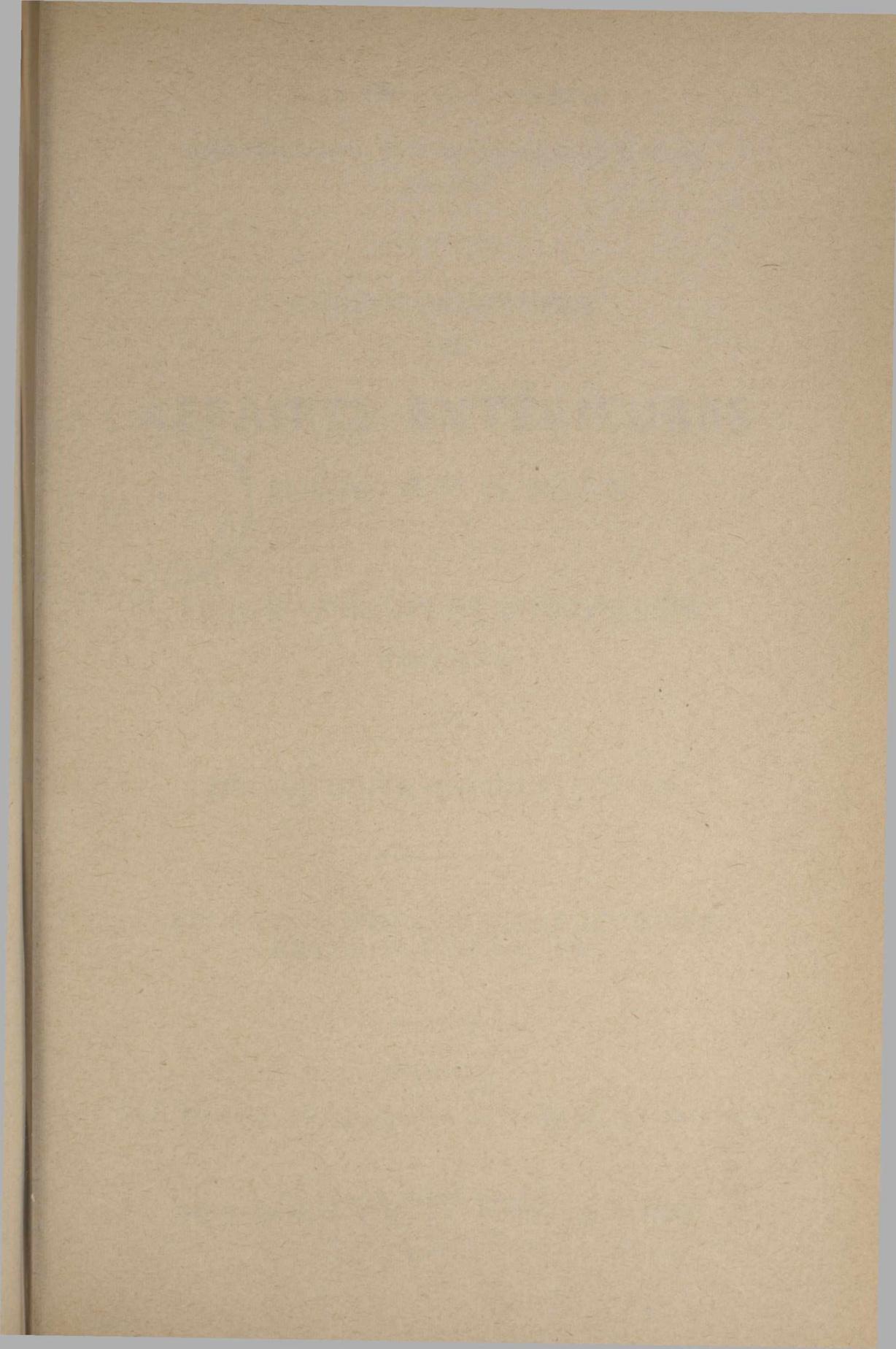
(Le crédit 88 est approuvé.)

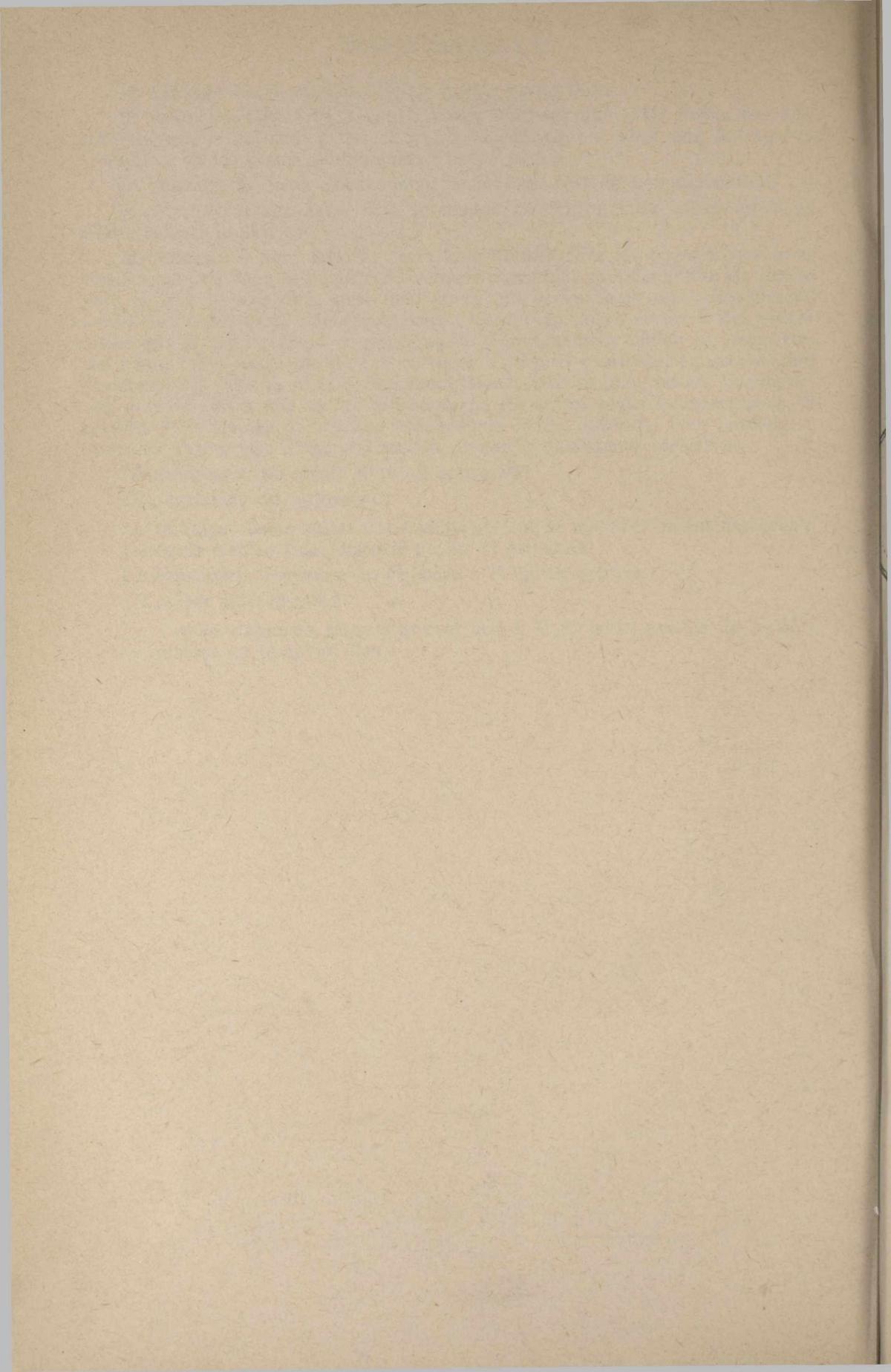
M. STINSON: Les membres du Comité se font de moins en moins nombreux, car plusieurs d'entre nous doivent partir. Il est 4h.15.

Le PRÉSIDENT: Personne ne s'oppose à ce qu'on ajourne?

(Il en est ainsi décidé.)

Le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel ordre. Vous serez avertis de la prochaine réunion en temps et lieu.





CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt-quatrième législature
1960-1961

COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU VENDREDI 2 JUIN 1961

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES (1961-1962)

TÉMOIN:

M. H. O. Moran, directeur général du bureau de l'aide extérieure.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

25212-2-1



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White.

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aiken
Aitken (M^{11e})
Allard
Asselin
Batten
Cardin
Cathers
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-
Revelstoke*)

Garland
Hellyer
Herridge
Jung
Kucherepa
Lafrenière
MacLellan
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
McIntosh

Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Vivian—35.

Secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin.

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 2 juin 1961

(10)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 2 h. 40 de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Aiken, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Garland, Hellyer, Kucherepa, Mandziuk, McCleave, McGee, McIntosh, Smith, (*Calgary-Sud*), Vivian, White—13.

Aussi présent: M. H. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure.

Le président déclare la séance ouverte. Le crédit 89—*Plan de Colombo*—est mis à l'étude et le témoin, M. H. Moran, est appelé à témoigner.

Le Comité approuve le rectificatif proposé par M. Kucherepa, en ce qui a trait à la page 145 du fascicule n° 5 du Procès-verbal et des Témoignages du mercredi 24 mai. A la 16^e ligne, au lieu de \$6,000 lire \$2,500.

Le crédit 89 est approuvé.

Le crédit 90 est mis à l'étude et approuvé.

Le crédit 91—*Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth*—est mis en délibération et le témoin est interrogé à ce sujet.

M. McCleave propose,

Que le montant du crédit 91 soit diminué de \$500,000; la proposition est appuyée par M. McIntosh.

Après délibération, la proposition est retirée et l'étude du crédit est remise à plus tard.

Le crédit 92 est mis à l'étude et approuvé.

Le crédit 93 est mis en délibération, puis on en remet l'étude jusqu'à ce que les réponses à certaines questions paraissent dans le compte rendu des délibérations.

Les crédits 94 et 95 sont mis en délibération et sont approuvés.

Le crédit 96 est mis en délibération, puis on en remet l'étude à plus tard.

Les trois crédits statutaires—Loi sur la pension spéciale du service diplomatique; Pension versée à Hilda L. Waddell; Rente à M^{me} H. V. Roy—sont mis en délibération à tour de rôle et sont approuvés.

Le président remercie M. Moran de sa gracieuse collaboration et permet au témoin de se retirer.

Le président met le crédit 109 à l'étude—*Commission conjointe internationale*—Traitements et dépenses de la Commission.

L'étude du crédit 109 est reportée à plus tard.

A 3h.30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin.

PROCEEDINGS

of the ...

...

...

...

...

...

TÉMOIGNAGES

Le VENDREDI 2 juin 1961

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre et la séance est ouverte. Avant que nous commencions à délibérer au sujet du crédit 89, M. Kucherepa désire rectifier une erreur.

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, dans le compte rendu du procès-verbal des témoignages du mercredi 24 mai, à la 17^e ligne de la page 145, je relève une erreur typographique: au lieu de \$6,000 on aurait dû écrire \$2,500.

M. H. MORAN (*directeur général du Bureau de l'aide extérieure*): Me permettra-t-on de dire quelques mots au sujet de la correction d'erreurs?

Le PRÉSIDENT: Mais certainement.

M. MORAN: Comme j'ai fait allusion la semaine dernière à un article exact du *Globe and Mail*, il n'est que logique que je parle cette semaine d'un article inexact dans lequel on rapporte ce qui suit au sujet des paroles prononcées par M. Stinson lors de notre dernière réunion:

M. Stinson s'est plaint de ce qu'au Bureau de l'aide extérieure, on ne se rend pas compte de la nécessité de recruter au plus tôt des techniciens canadiens qui pussent faciliter le progrès des nations. Il a soutenu que la Commission du service civil et les autres organismes responsables devraient aller dans les universités afin d'y recruter des gens capables d'entreprendre cette tâche.

Les remarques de M. Stinson, autant que je sache, ne tendaient pas à démontrer qu'on n'avait pas conscience de la nécessité de cette tâche au Bureau de l'aide extérieure. Cette nécessité, je l'ai justement soulignée au cours de chacune des réunions du Comité. M. Stinson a parlé d'autres endroits où l'on ne voyait pas la nécessité d'établir, au Bureau de l'aide extérieure, un effectif qui nous assurerait le personnel nécessaire au recrutement des spécialistes. Il n'appartient pas à la Commission du service civil d'aller à la recherche des spécialistes canadiens dans les universités ou ailleurs. Je pense qu'on pourra se rendre compte de tout cela une fois que le compte rendu des délibérations sera publié, mais j'ai cru de mon devoir d'attirer l'attention du Comité sur l'article de ce journal. On y interprète les remarques de M. Stinson dans un sens différent de celui que je leur avais donné. J'avais trouvé ses paroles vraiment réconfortantes.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que la déclaration de M. Moran est juste. J'ai entendu les remarques faites par M. Stinson et je suis d'accord avec M. Moran sur ce point.

Messieurs, j'ai appris que le ministre se proposait d'aller à Genève la semaine prochaine. Le ministre m'a dit qu'il serait bon que notre comité termine ses délibérations afin que le rapport puisse en être déposé à la Chambre et qu'on puisse y entreprendre un débat général sur les Affaires extérieures avant son départ pour l'Europe; cela lui permettrait de connaître l'opinion des députés sur les affaires extérieures avant d'entreprendre son voyage.

Je ne vous demande pas d'abrèger vos questions ou vos remarques sur l'aide extérieure ou sur quelque aspect que ce soit du crédit relatif aux affaires extérieures, mais si les membres du Comité le veulent bien, nous pourrions tenir une réunion demain ou plus tard ce soir.

Des VOIX: Non.

Le PRÉSIDENT: Alors, passons à l'étude du crédit 89.

Crédit 89. Plan de Colombo \$50,000,000

M. MCGEE: Comme l'étude du crédit précédent a donné lieu à un long débat qui a porté souvent sur le plan de Colombo, il ne nous reste vraiment pas beaucoup à dire sur ce sujet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le sujet a été sûrement étudié de façon complète.

M. MCGEE: Il n'y a qu'une seule question que je tiens à soulever; elle a trait à la carte qu'a produite le témoin et aux autres moyens visuels qui nous font comprendre le plan.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cette question a été assez bien traitée au cours de notre dernière réunion. Je crois que les fonctionnaires comprennent le problème et qu'ils sont disposés à apporter leur concours.

M. MCGEE: Quand aurai-je la carte?

M. MORAN: La carte qu'on a exhibée dans la salle du Comité est l'œuvre de la commission des expositions. Je l'ai vue aujourd'hui pour la première fois et je suis porté à croire, comme M. McGee, qu'elle n'est pas satisfaisante. En effet, il semble y avoir une profusion de détails et si la légende apparaissait ailleurs sur la carte, le résultat serait peut-être meilleur. Les pays y apparaîtraient en bleu clair. Je ne suis pas en mesure de dire à M. McGee ni quand ni où on dessinera cette carte. L'équipement nécessaire à ce genre de travail nous manque à l'heure actuelle et il va de soi que ce n'est pas à moi de vous dire si la Division de l'information des Affaires extérieures pourra se charger de la chose.

Le PRÉSIDENT: Je pense que les fonctionnaires savent à quoi s'en tenir sur nos besoins et je crois qu'ils sont disposés à nous apporter leur concours.

M. KUCHEREPA: Pour ce qui est du crédit 89 et en ce qui concerne la page trois du rapport sur l'Inde, le témoin pourrait-il s'étendre davantage sur l'augmentation accordée à l'Inde en vertu du nouveau plan quinquennal, conformément à l'annonce faite à la Chambre des communes, aujourd'hui, par le premier ministre? Peut-il nous donner de plus amples détails sur l'usage que l'on fera des millions supplémentaires désignés comme assistance à l'Inde, en vertu du plan quinquennal?

M. MORAN: Cela a trait à la déclaration faite à midi par M. Diefenbaker?

M. KUCHEREPA: Oui.

M. MORAN: Les fonds du plan de Colombo n'ont pas été augmentés. Les 56 millions de dollars promis à l'égard de la période de deux ans comprennent 36 millions pour les fonds du plan de Colombo et 20 millions comme aide aux crédits à l'exportation. Les sommes accordées ces dernières années à l'Inde, en vertu du plan de Colombo, ont atteint 25 millions de dollars, soit 18 millions en denrées, en aide dans la réalisation de projets et en assistance technique et 7 millions en blé.

Je n'ai pas pris connaissance du texte de la déclaration du premier ministre, mais je crois savoir qu'il a dit à la Chambre que pendant chacune des deux prochaines années, nous continuerions de donner 18 millions de dollars, en vertu du plan de Colombo, et que la somme de 7 millions de dollars avait été mise de côté en prévision de la demande de blé que l'Inde ferait encore au Canada cette année.

M. KUCHEREPA: Cela fera un total de 25 millions de dollars. Le premier ministre a parlé d'une somme de 36 millions pour les deux prochaines années.

M. MORAN: Deux sommes de 18 millions chacune, soit un total de 36 millions.

Le crédit est approuvé.

Crédit 90. Programme d'assistance aux Antilles \$1,500,000

M. FAIRFIELD: Monsieur le président, le témoin pourrait-il nous donner des explications sur l'augmentation de \$3,760,000 qui apparaît dans ce crédit?

M. MORAN: Dans la somme assignée pour cette année?

M. FAIRFIELD: Oui.

M. MORAN: Eh bien, ce programme ne se fonde pas sur une allocation annuelle fixe. La somme de dix millions est destinée à être dépensée au cours d'une période de cinq ans, et les montants affectés aux dépenses varieront d'une année à l'autre, suivant la marche des travaux concernant les deux navires. La somme réservée pour ces derniers au programme d'assistance aux Antilles atteindra, je crois, \$5,700,000.

M. FAIRFIELD: N'est-ce pas six millions et quart?

M. MORAN: On avait prévu une dépense de six millions et quart mais il semble que le chiffre atteindra effectivement \$5,700,000. Le premier des navires sera terminé le 10 juillet et le second, le 27 du même mois; ainsi l'année financière en cours ne comportera pas d'autres dépenses au chapitre de ces navires.

M. FAIRFIELD: Y a-t-il un autre plan quinquennal?

M. MORAN: Pas dans le moment. Le plan actuel se terminera le 31 mars 1963.

M. FAIRFIELD: Ainsi la somme non dépensée s'élève à trois millions et trois quarts?

M. MORAN: Je pourrai faire inscrire le chiffre exact aux délibérations, mais je n'ai ici que le total des dépenses qui va jusqu'à la fin de la dernière année civile et il faudra y ajouter les dépenses qui vont du 1^{er} janvier au 31 mars de cette année. Si je me souviens bien, le programme comprend \$1,800,000 qui seront dépensés pour des entreprises autres que celles qui font actuellement l'objet de pourparlers avec les Antilles.

M. FAIRFIELD: Je voudrais savoir si, en ce qui concerne les Antilles, il y a eu des dépenses considérables autres que celles qui ont trait aux deux navires.

M. MORAN: Oui, il y en a. Elles apparaissent au tableau H.

M. FAIRFIELD: Elles ne comportent que des centaines de mille dollars, non des millions.

M. MORAN: Tout dépend du sens que l'on donne à l'expression «dépenses considérables». Ainsi, on a inscrit la somme de 1 million de dollars pour le bassin de Saint-Vincent et ce chiffre représente à mes yeux une dépense considérable.

M. FAIRFIELD: On ne la trouve pas au tableau H. On n'y fait nullement mention du bassin de Saint-Vincent. Je veux parler des dépenses aux fins de l'assistance technique, soit \$340,000.

M. MORAN: Je le répète, les dépenses faites pour les entreprises, par exemple pour le bassin de Saint-Vincent, se sont effectuées à partir du 1^{er} janvier de cette année.

Le tableau H ne comprend que les dépenses qui vont jusqu'au 31 décembre 1960.

M. VIVIAN: N'a-t-on pas fait un don à l'université des Antilles pour une entreprise de construction?

M. MORAN: Il n'y a rien de définitif encore à ce sujet. Il s'agit du University College et le chiffre des dépenses s'élèverait à \$750,000.

M. VIVIAN: La proposition en a été faite par les Antilles?

M. MORAN: Oui, la proposition vient des Antilles.

Le crédit est approuvé.

Crédit 91 Programme spécial d'assistance au pays du Commonwealth \$3,500,000

M. KUCHEREPA: Le témoin pourrait-il nous dire où l'on pourrait trouver les détails concernant ces dépenses?

M. MORAN: Il n'y a pas de détails à ce sujet dans le budget des dépenses, car c'est la première année que le programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth figure au programme d'assistance. Vous vous souvenez que l'automne dernier, le premier ministre a fait connaître son intention de faire approuver par le Parlement un crédit de dix millions et demi pour les trois prochaines années; le chiffre de trois millions et demi figure au budget de cette année, mais le programme ne pourra être mis à exécution que lorsque le Parlement aura approuvé ces dépenses.

M. KUCHEREPA: Avez-vous une idée de ce que comprendra ce programme?

M. MORAN: Lorsqu'il a annoncé ce programme, le premier ministre a déclaré qu'il s'agirait surtout là, du moins au début, d'un programme de formation dans les domaines de la technique et de l'enseignement, car il est à peu près inutile de mettre de grandes entreprises sur pied dans des pays où le personnel formé à la technique et à l'administration fait défaut.

Je pense que je ferais bien de donner certaines explications au sujet de ce crédit, car il se rapporte à une question qui a été soulevée au cours des premières réunions du Comité et que l'on vient de remettre sur le tapis relativement au programme des Antilles, dans lequel ce qui semblait une diminution de notre assistance a fait l'objet de certaines questions. Ces prévisions budgétaires ont été préparées et soumises il y a déjà plusieurs mois, avant même que le Bureau de l'aide extérieure ne soit créé; je ne serais par conséquent pas en mesure de dire actuellement si le montant que nous allons dépenser au cours de la première année s'élèvera à trois millions et demi. On en est arrivé à ce chiffre en divisant dix et demi par trois pour calculer les dépenses d'une période de douze mois. Mais les fonds ne seront probablement pas disponibles avant les trois premiers mois de l'année financière en cours. En outre, pour ce qui est du côté éducatif, les instituteurs ne seront pas envoyés à l'étranger avant le mois de septembre. Il ne viendra pas d'universitaires de l'Afrique avant le mois de septembre. Cinq mois de l'année financière se seront donc écoulés avant qu'on ait fait des dépenses de quelque sorte que ce soit à l'égard des instituteurs et des universitaires, ce qui veut dire que nous ne dépenserons pendant l'année en cours que 7/12 du chiffre prévu. Je puis vous dire cet après-midi que je suis à peu près sûr que durant l'année financière 1961-1962, nous ne pourrions dépenser trois millions et demi de dollars sur les dix millions et demi prévus au programme.

M. HELLYER: Pourquoi dites-vous qu'il n'y aura pas de fonds disponibles avant trois mois?

M. MORAN: Ces fonds n'ont pas été approuvés par le Parlement. Ils en sont encore au stade des prévisions.

M. HELLYER: N'en avez-vous pas obtenu une partie dans les crédits provisoires?

M. MORAN: Pas que je sache. Il s'agit ici d'un crédit nouveau, qu'on a inscrit pour la première fois aux prévisions budgétaires.

M. HELLYER: D'ordinaire, une partie des crédits se trouve incluse dans les crédits provisoires.

M. MORAN: Pas dans ce cas-ci, il me semble.

M. MCCLEAVE: Je crois que le témoin n'est pas au courant de la méthode dont il s'agit.

M. MORAN: Oui, je sais ce dont il s'agit, mais je ne croyais pas que cette méthode pût s'appliquer dans le cas d'un crédit que le Parlement n'avait pas encore mis à l'étude. L'usage auquel est destiné le montant dont il s'agit ici n'a encore jamais été approuvé par le Parlement. Je ne sais pas si, dans un cas comme celui-là, une partie du crédit peut être approuvée dans les crédits provisoires.

M. MCGEE: L'argument est irréfutable. L'acceptation de base est nécessaire, en principe.

M. HELLYER: Le montant se trouve inclus dans la loi de finance provisoire, tout comme les autres crédits.

M. VIVIAN: Non, monsieur, vous ne pouvez pas approuver des crédits dont l'usage n'a pas encore été établi.

M. McCLEAVE: Le témoin peut-il nous dire quel serait à peu près le montant d'argent qu'il faudrait? Si je comprends bien, il croit que le montant total ne sera pas dépensé au cours de l'année financière. Peut-il nous donner le chiffre dont il s'agira, selon toute vraisemblance?

M. MORAN: Au point où en sont les choses, ce n'est pas à moi à donner ce renseignement. D'abord, dans le domaine de l'enseignement, aucune dépense ne sera faite avant le mois de septembre. Il semble que nous enverrons cette année environ vingt-sept instituteurs en Afrique. Nous ne connaissons pas encore le nombre des étudiants qui nous viendront de l'Afrique. Tout dépendra des demandes que nous recevrons des pays africains. Dans l'établissement de nos prévisions budgétaires, nous estimons qu'il en coûtera de \$3,500 à \$4,000 pour permettre à un étudiant de faire un séjour d'étude d'un an au Canada, et de \$15,000 à \$20,000 pour envoyer un spécialiste en Afrique. Ce montant comprend le traitement, les allocations, le transport et les frais connexes.

M. MANDZIUK: M. Moran aurait-il la bonté de nous dire quels pays on assignera à ces instituteurs, de quel genre d'instituteurs il s'agit, quelles sont les connaissances dont ils devront faire preuve et quelles seront leurs spécialités?

M. MORAN: Je pense que ces fonds seront attribués aux trois pays indépendants du Commonwealth en Afrique, soit au Ghana, au Nigéria et au Sierra Leone; des fonds moins considérables seront mis à la disposition des territoires dépendant du Royaume-Uni en Afrique.

M. MANDZIUK: Au point de vue de la langue, qu'est-ce qu'on exigera de ces instituteurs?

M. MORAN: Dans ces pays du Commonwealth, c'est l'anglais qui est en usage dans les écoles.

M. McINTOSH: Cela s'applique-t-il uniquement à ces instituteurs?

M. MORAN: Oui.

M. McINTOSH: Au personnel?

M. MORAN: Oui.

M. McCLEAVE: Pour faire suite à ma première question, si ce chiffre est trop considérable, et le témoin admet qu'il l'est, peut-être pourrions-nous en réduire les dimensions au cours de notre étude en comité. Supposons qu'on enlève cinq cent mille dollars, le témoin croit-il que les fonds seraient suffisants?

M. MORAN: Au point de vue du procédé mécanique, il n'y aura rien de changé ni en ce qui concerne le programme ni en ce qui a trait aux pays africains puisqu'ils bénéficieront encore d'un total de dix millions et demi de dollars. Ce qui arrivera toutefois, c'est qu'au cours des séances du Comité l'an prochain, on me demandera des explications au sujet de ces trois millions et demi qu'on avait affectés à telle fin et on voudra savoir pourquoi \$1,800,000 seulement auront été dépensés. Aussi, tout ce que je puis faire aujourd'hui,

c'est de vous dire que je ne crois pas qu'un tiers des dix millions et demi de dollars sera dépensé au cours de l'année financière actuelle.

M. McCLEAVE: Je crois que les membres du Comité ont le pouvoir, lorsqu'ils trouvent qu'une somme donnée est trop considérable, de dire aux contribuables qu'ils proposent que cette somme soit réduite. Pourrions-nous réduire cette somme d'un demi-million de dollars?

M. MORAN: A mon avis, on pourrait la réduire d'un demi-million, mais ce n'est pas à moi d'en décider.

M. McCLEAVE: Si on soustrayait un million de dollars, croyez-vous que ce serait exagéré?

M. MORAN: Ce serait peut-être trop. Si on me demandait de faire un estimé à première vue, je dirais un peu moins que cela, \$750,000 peut-être, en me fondant sur les renseignements actuels.

M. McCLEAVE: Je proposerai cela lorsque le Comité rédigera son rapport. Ce sera peut-être là la méthode à suivre dans ce cas.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je m'oppose à cette proposition, non pas parce que cette somme n'est pas nécessaire mais parce que si nous commençons à réduire ainsi les montants d'argent qu'on avait jugé bon d'affecter à l'assistance aux pays africains, il pourrait bien arriver, même si nous, nous comprenons la raison de cette réduction que, advenant le cas où la chose viendrait aux oreilles de personnes mal intentionnées à notre égard, dans les pays communistes, ces dernières pourraient signaler le fait à l'attention du public et l'interpréter d'une tout autre façon que nous. Le résultat pourrait en être très gênant.

M. MCGEE: La chose pourrait être renvoyée au comité directeur.

M. HELLYER: Nous pourrions augmenter le montant affecté à cette fin.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. McCleave a signalé qu'il proposerait la réduction en question pendant la période au cours de laquelle nous rédigerons le rapport. Je m'oppose également à la proposition, mais je suis d'avis que nous devons discuter la chose à ce moment-là.

M. McCLEAVE: Je devrais dire au témoin que j'inscrirai un demi-million plutôt que trois quarts de million de dollars.

M. KUCHEREPA: Le témoin pourrait peut-être nous donner un exposé plus détaillé de la demande lors d'une prochaine réunion, une fois qu'il aura eu le temps d'étudier la question en détail.

M. MORAN: Ce serait impossible. Les programmes de ce genre se fondent sur les requêtes qui nous viennent des pays donateurs. Il est trop tard maintenant pour que ces pays fassent de nouvelles demandes d'instituteurs, car il serait trop tard pour recruter ces derniers, mais il y aurait encore moyen de placer des universitaires dans quelques-unes des universités canadiennes d'ici à l'automne. Il y a aussi la question des grandes entreprises. Vous vous souvenez peut-être que lors de la première réunion, j'ai exprimé l'espoir que nous puissions entreprendre en Afrique des projets que j'appelle projets multiples. Il pourrait s'agir de construire une école, de l'équiper et de la doter de personnel. Si une requête de ce genre nous était venue du Nigéria, vers la fin d'août, nous nous en occuperions immédiatement et, entre cette date et le 31 mars prochain, des dépenses seraient faites à cet égard. Il ne s'agit donc pas seulement de calculer les frais que représentent les requêtes actuelles.

M. KUCHEREPA: A mon avis, c'est là le genre de rapport auquel nous songeons. Vous pourriez peut-être nous faire connaître les autres facteurs que vous avez mentionnés; ils pourraient être très utiles à notre comité et pourraient lui servir de guide dans ce travail.

M. MORAN: Voici ce que je voudrais vous faire comprendre. Comment puis-je prévoir le genre de requête que le Nigéria adressera au Canada l'hiver prochain?

M. KUCHEREPA: Si j'ai posé cette question, c'est parce que le témoin a déclaré, dans sa réponse à M. McCleave, que le chiffre de \$3,500,000 se trouve inscrit actuellement aux prévisions budgétaires, mais qu'on pourrait le réduire à \$1,800,000. Ensuite, au cours d'un échange de vues, pourrait-on dire, nous nous sommes demandé s'il fallait déduire \$500,000, ou un million de cette somme et, finalement, nous avons opté pour \$750,000. Maintenant si on nous donnait un bref exposé de ce qui est déjà prévu et des éléments imprévus qui pourraient se présenter, le Comité pourrait décider de la ligne de conduite à suivre.

M. MORAN: Ce travail se fera, mais je tiens à faire remarquer que ce travail serait de peu d'utilité lorsqu'il s'agira de prendre une décision. Je suis prêt à faire ce travail, à vous faire connaître le nombre des instituteurs qui iront à l'étranger et des universitaires qu'on invitera à venir chez nous. Mais, pour l'instant, je ne saurais vous donner aucun détail concernant les grandes entreprises.

Le PRÉSIDENT: Comme personne n'a appuyé la proposition faite par M. McCleave, je demande si ce crédit est approuvé?

M. McCLEAVE: Je fais ici appel au règlement pour dire que j'ai fait mention d'un «avis de motion» et que je présenterais la motion une fois que le rapport aura été rédigé. Je crois que le crédit pourrait être approuvé sous réserve de cet avis.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je fais remarquer que la motion n'a pas été appuyée et que par conséquent le crédit est approuvé.

M. McCLEAVE: Il s'agit d'un avis de motion et non d'une motion. Toutefois, je propose dès maintenant qu'on réduise ce crédit d'un demi-million de dollars.

M. McINTOSH: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: La motion proposant que ce crédit de trois millions et demi soit réduit de \$500,000 a été proposée et appuyée selon les règles.

M. KUCHEREPA: Avant que cette motion soit mise aux voix, je tiens à demander encore une fois au témoin de nous faire un rapport complet, autant que possible, de la situation. J'ai fait remarquer (et j'ai attiré l'attention du Comité sur ce sujet) que dans le rapport que nous avons sous les yeux, il n'y a absolument aucun détail au sujet de cette somme d'argent.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puisqu'il y a débat au sujet de la motion, je tiens à ajouter que nous n'avons pas eu assez d'explications au sujet de ce crédit et que lorsque le moment sera venu de nous en donner, la tâche devrait être confiée au ministre qui a présenté ce crédit. Si l'on désire que le ministre vienne ici pour cela, tant mieux. De toute façon, je crois que ce crédit ne devrait pas être approuvé avant que nous ayons eu de plus amples explications à son sujet.

M. KUCHEREPA: Je propose donc que nous remettions l'approbation de ce crédit jusqu'au moment où le ministre pourra revenir parmi nous.

Le PRÉSIDENT: M. McCleave est-il prêt à retirer la motion et à la laisser en suspens jusqu'à ce que le ministre revienne au Comité?

M. McCLEAVE: Je crois que nous sommes tous d'accord.

M. McINTOSH: Oui.

La motion, sur demande, est retirée.

L'étude du crédit 91 est renvoyée à plus tard.

Crédit 92—Aide technique aux pays du Commonwealth \$120,000

Le PRÉSIDENT: Ce crédit a trait à l'assistance technique aux pays et territoires du Commonwealth autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance

en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'assistance aux Antilles ou du Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth.

M. McCLEAVE: Nous en avons traité au cours d'un débat antérieur.
Le crédit 92 est approuvé.

Crédit 93—Programme de bourses d'études du Commonwealth \$1,000,000

M. VIVIAN: En ce qui concerne les références qui apparaissent à la page 9 du mémoire qui a été soumis, il me semble que nous devrions demander de plus amples renseignements. On y dit que ces bourses sont accordées sur désignations faites par une commission des bourses du Commonwealth, laquelle se compose de représentants d'une dizaine d'universités du Canada. Je voudrais avoir les renseignements suivants, que l'on ne pourra sans doute pas me donner aujourd'hui. Si l'on ne peut me les donner, je ne veux pas faire perdre de temps aux membres du Comité, mais je crois qu'on pourra les fournir plus tard. Je voudrais savoir le nombre des bourses d'études qui ont été accordées et les cours auxquels les titulaires se sont inscrits pendant la dernière année financière. Deuxièmement, je voudrais savoir quel est le montant des bourses d'études. En cette matière, tout dépendra, bien entendu, des cours suivis par les boursiers: baccalauréat en génie, baccalauréat ès sciences, doctorat en philosophie, etc. Ce rapport montrerait les sommes payées en frais universitaires, les montants versés aux boursiers, par mois ou autrement, à titre d'allocations de subsistance et, le cas échéant, les fonds supplémentaires mis à la disposition des étudiants pour voyager au Canada, aller en vacances, etc.

En outre, monsieur, cette commission des bourses d'études pourrait nous donner, sous forme de résumé, des renseignements sur le travail qui se poursuit dans ce domaine, sur la valeur des étudiants, sur leurs succès ou leurs échecs; on trouverait également dans ce résumé les avis d'importance rendus par la commission en vue d'améliorer le programme. Jusqu'à présent, nous avons approuvé des crédits sans en connaître les détails.

M. MORAN: Je pourrais fournir la plus grande partie des renseignements dès maintenant, mais comme il faudra dans certains cas donner des chiffres exacts, je crois qu'il serait préférable de publier toutes les réponses dans un rapport complet.

M. McGEE: Ces renseignements pourraient-ils être incorporés dans nos procès-verbaux à titre de réponse, tout comme dans le cas d'une réponse à une question marquée d'un astérisque dans le *Feuilleton*?

M. MORAN: Oui.

L'étude du crédit 93 est remise à plus tard.

Les crédits 94 et 95 sont approuvés.

Crédit 96—Contribution au budget d'exploitation de l'Agence internationale de l'énergie atomique \$ 50,082

M. AIKEN: Pourrait-on nous donner des explications au sujet du crédit 6?

M. MORAN: Outre son budget administratif, l'Agence a un budget d'opérations qui sert aux fins d'un programme de bourses de perfectionnement et de formation technique dans le domaine de l'énergie atomique, programme auquel un certain nombre de nations prennent part. Les programmes de formation établis dans les divers pays sont financés en vertu du présent crédit. Certains étudiants viennent étudier au Canada, à Chalk-River, par exemple. La contribution de \$50,000 que fait le Canada va à ce budget de fonctionnement de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques?

M. MORAN: Oui, à des fins pacifiques.

M. VIVIAN: Quelle proportion de ce budget va à l'entretien?

M. MORAN: Ce budget sert entièrement à des fins de formation.

M. VIVIAN: Entièrement?

M. MORAN: Entièrement à des fins de formation et d'assistance technique.

M. VIVIAN: Si je pose cette question c'est parce qu'à la page 12, à la fin du premier alinéa, on lit les lignes suivantes:

En pratique, les contributions des autres États membres n'ont pas été assez considérables pour que l'on atteigne l'objectif fixé, et les cotisations conditionnelles des contributions canadiennes n'ont par conséquent jamais été réclamées.

Il serait utile de connaître, grâce à un rapport quelconque de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pourquoi cette dernière ne remplit pas ses obligations dans le domaine de la formation.

M. MORAN: Il faudra que je me procure ces renseignements à votre intention. Cela ne fait pas partie des travaux au jour le jour du Bureau de l'aide extérieure. Nous pourrions cependant nous procurer ces renseignements.

M. VIVIAN: Nous pourrions avoir un rapport à ce sujet?

M. MORAN: Il s'agit d'une contribution du gouvernement à cette agence internationale. Nous ne sommes pas liés étroitement par aucun de ses programmes, mais il y aurait moyen de se procurer les renseignements qui s'y rapportent.

M. VIVIAN: On pourrait nous renseigner?

M. MORAN: Oui.

M. AIKEN: Monsieur le président, quand les renseignements nous seront donnés, j'aimerais qu'on les rattache à la contribution faite par l'Énergie atomique du Canada dans ce domaine également, car je sais qu'à Chalk-River, on forme un nombre considérable de personnes et si j'ai bien compris, ces dernières reçoivent leur formation aux frais de l'Énergie atomique du Canada limitée. Je voudrais savoir comment les deux organismes viennent en rapport car, selon certains renseignements fournis au comité de recherches, relativement à l'Énergie atomique, la formation de ces étudiants qui viennent des autres pays était payée par l'Énergie atomique. Je voudrais par conséquent savoir comment les deux entrent en rapport.

Le PRÉSIDENT: L'étude du crédit est remise à plus tard.

Crédit 109—Traitements et dépenses de la Commission y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement de \$17,500 par année \$108,885

Il s'agit ici de la Commission conjointe internationale.

M. VIVIAN: Est-ce que vous omettez le crédit 97?

Le PRÉSIDENT: Il a été approuvé au cours des séances précédentes.

M. VIVIAN: On devrait nous donner certains détails et nous ne les avons pas encore reçus.

Le PRÉSIDENT: Les réponses nous ont été données lorsque M. Murray est venu témoigner devant notre Comité.

M. VIVIAN: Je demande la permission de revenir à cette question lorsque j'aurai eu l'occasion de consulter le compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Trois crédits sont inscrits au bas de la page. Ces crédits sont statutaires: Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, pension versée à Hilda L. Waddell et rente à M^{me} Helen Young Roy. Ces crédits sont approuvés.

Nous en sommes maintenant à la Commission conjointe internationale et je dirai, avant de présenter le crédit 109, que les membres du Comité sont au

courant, je crois, des négociations qui se sont tenues pendant assez longtemps, et qu'ils savent qu'un accord a été signé il y a déjà assez longtemps entre les États-Unis et le Canada. Toutefois, la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral n'en sont pas encore venus à un accord. Par conséquent, je suis décidé à déclarer hors de propos tout débat portant sur le fleuve Columbia.

Il y a d'autres crédits dont vous avez entendu parler de temps à autre lorsque le général McNaughton est venu témoigner devant notre comité. Le général n'est pas avec nous aujourd'hui, mais M. Stewart est tout disposé à répondre aux questions qu'on pourra poser au sujet du domaine administratif de la Commission conjointe internationale mais non en ce qui concerne le domaine technique.

M. Moran vous quitte et nous prie de l'excuser. Nous lui sommes reconnaissants, je pense, des renseignements qu'il nous a donnés. Il s'agit, comme vous le voyez, d'un nouveau service et nous lui sommes reconnaissants de l'aide qu'il nous a donnée.

J'avais oublié que M. McGee a une question à poser.

M. MCGEE: Si vous me permettez de vous interrompre avant que je passe à ce crédit, qui n'intéresse pas particulièrement M. Moran, j'aimerais à lui poser une question. Je veux parler de la déclaration qu'a faite M. Moran au début de la séance au sujet de l'interprétation qu'il a donnée et de celle que le *Globe and Mail* a donnée à ce qu'a dit ou n'a pas dit M. Stinson. Même si je goûte l'enthousiasme que manifeste M. Moran au sujet du programme et de la réaction qui s'est produite dans le public, je pense que ce serait une erreur de créer un précédent en permettant à un témoin de faire une correction, fondée sur l'interprétation qu'il donne à ce qu'a dit ou n'a pas dit un député.

M. MORAN: Je suis d'accord. Je n'ai sûrement pas l'intention de faire une correction mais plutôt de dire que ce que j'ai entendu était à l'opposé de ce qu'avait publié le journal.

M. MCGEE: Je m'inquiète du précédent établi par le témoin qui corrige la déclaration d'un député. Je pense qu'une rectification de ce genre doit être apportée par le député lui-même.

M. MCCLEAVE: Il n'a pas corrigé la déclaration mais seulement ce qui avait paru dans le journal.

M. MORAN: C'est juste. J'ai simplement dit que je croyais que si M. Stinson était au milieu de nous, nous aurions de sa déclaration une interprétation différente de celle qu'a donnée le journal.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce que cela a paru dans le *Star* de Toronto?

M. MORAN: Lors de la première séance, j'ai émis l'opinion que le Comité pourrait m'être utile à l'avenir, en me donnant des conseils au sujet du rapport qu'on avait fait circuler avant les séances. J'ai exprimé l'avis que l'on pourrait réduire de beaucoup les annexes et que les propositions que pourrait faire plus tard le Comité pourraient nous être utiles dans l'intervalle qui s'écoulera jusqu'à nos réunions de l'an prochain. M. McGee a fait remarquer que bien qu'on ait diminué le volume des annexes, ces dernières étaient effectivement plus longues que par le passé. Cela ne peut manquer de se produire tant que nous continuerons d'ajouter chaque année au compte rendu les entreprises qui ont été mises en train durant les douze mois précédents, le nombre des Canadiens qui ont été envoyés à l'étranger et le nombre des stagiaires qui sont venus au Canada.

Je propose que l'on cesse de faire la liste des entreprises qui remontent à 1950; un bon nombre de ces dernières sont terminées maintenant et sont devenues la propriété des pays donataires. Nous devrions, au lieu de cela, donner de plus amples détails sur les entreprises en cours, sur leur nature, leurs buts, les frais qu'elles occasionnent et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: M. McGee, avez-vous toujours l'intention de parler de la lettre?

M. MCGEE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous ne passiez à ce sujet, j'ai songé à la chose et je n'ai pas l'intention de permettre qu'on fasse lecture d'une lettre en vue de l'inclure dans le compte rendu des délibérations. Si cela se faisait, n'importe quel Canadien ou n'importe quelle personne pourrait écrire à un membre du Comité et voir ensuite sa lettre reproduite dans le compte rendu. Je pense que vous pouvez exprimer les pensées contenues dans la lettre, mais je n'ai pas l'intention de laisser reproduire la lettre en entier dans le compte rendu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A quel sujet appartient le présent débat?

Le PRÉSIDENT: Ça, c'est autre chose.

M. MCGEE: La lettre a été envoyée par M^{me} Elizabeth Easton, secrétaire du club des femmes universitaires de Scarborough. Il y est dit en substance qu'après avoir tenté d'établir au sein de leur organisme un groupe qui pût discuter du désarmement et de divers autres sujets, ces personnes se sont rendu compte qu'elles pouvaient difficilement obtenir des renseignements au sujet de l'attitude du Canada. Je cite comme exemple le passage suivant:

Nous avons constaté que la documentation provenant du mouvement «contre la bombe atomique» est sujette à caution, imprécise et qu'elle fait appel aux émotions. Pour ce qui est de la documentation relative à la Commission de désarmement des Nations Unies, aux négociations de Genève, à l'attitude et aux mesures du gouvernement canadien, il est extrêmement difficile de se la procurer.

M. HELLYER: M. McGee va-t-il assumer la responsabilité des opinions exprimées dans cette lettre?

M. MCGEE: Jusqu'où peuvent aller les complications? Je vous présente ici le cas d'un groupe de personnes qui s'intéressent aux débats sur les sujets courants d'importance internationale et qui expriment leurs opinions d'une façon honnête et spontanée. La lettre porte, je le répète, sur le fait qu'il est extrêmement difficile d'obtenir de la documentation sur l'attitude du gouvernement canadien. Comment pourrais-je assumer la responsabilité de ces opinions, approuver ou désapprouver ces dernières quand mon opinion en cette matière est étrangère à la question? Il s'agit ici d'un organisme qui cherche à se procurer des renseignements et qui trouve la chose difficile. Si j'aborde le sujet c'est que d'autres membres du Comité connaissent peut-être, dans leur circonscription, des organismes qui sont en butte aux mêmes difficultés. Le ministère pourrait peut-être s'occuper de faciliter la diffusion des renseignements de ce genre à l'intention des personnes qui expriment le désir d'en discuter. C'est là un principe fondamental quand il s'agit d'atteindre le but que nous nous proposons. C'est ce qui a fait l'objet de mes exposés sur certains autres aspects, en ce qui a trait aux illustrations, et ainsi de suite; j'ai voulu démontrer qu'il y a au pays des gens désireux de se renseigner davantage, de se procurer des informations plus précises afin de pouvoir discuter intelligemment de ces choses et de nous faire part à nous, les députés, des avis et des opinions résultant de ces discussions.

M. VIVIAN: Est-ce que cela se rapporte au désarmement?

M. MCCLEAVE: A n'importe quel sujet.

M. VIVIAN: Il s'agit ici de la ligne de conduite à suivre et il serait peut-être utile d'en parler directement au ministre. Il n'y a pas de crédit qui puisse faire l'objet d'une discussion de ce genre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est à peu près ce que j'avais l'intention de demander; à savoir, si vous avez lu cela, monsieur le président, et si vous avez

décidé que le sujet était recevable. Je voudrais connaître l'intention de M. McGee; compte-t-il appeler ce groupe comme témoin devant le Comité? Je ne sais pas encore tout à fait ce qu'il attend de nous. J'ai d'abord pensé qu'il nous soumettait la lettre pour que nous y répondions, mais je pense qu'il ne s'agit pas de cela.

M. HELLYER: Ce qu'il veut, c'est un exposé net et précis de la politique du gouvernement et c'est là une chose impossible.

M. MANDZIUK: Monsieur le président, je crois comprendre, d'après ce que M. McGee nous a dit jusqu'ici, que les dames dont il est question ici voudraient se renseigner sur le pour et le contre de la question. Elles veulent se procurer des renseignements. Je me demande si elles ont pris connaissance de la moitié des déclarations faites par les différents chefs de partis; elles trouveraient là ample matière à discussion, soit sur le désarmement soit sur d'autres sujets.

M. MCGEE: C'est possible. On dit dans la lettre «Notre groupement est un cercle d'étude et nous habitons un grand centre urbain; et pourtant ce n'est qu'après de longues recherches et après plusieurs requêtes auprès du gouvernement que nous avons pu obtenir des renseignements.»

M. VIVIAN: C'est inimaginable.

Le PRÉSIDENT: Je pense que dans le cas de ce groupe de personnes, il n'y avait qu'une chose à faire, c'était de s'adresser au député de leur circonscription. Nous devrions être en mesure de fournir ces renseignements. Je fais cela tous les jours; il s'agit tantôt d'un sujet tantôt d'un autre. L'étude du crédit est terminée.

M. MCGEE: Je vous remercie, monsieur le président.

M. HELLYER: En ce qui concerne le crédit 109, je me demande si nous pourrions inviter le ministre à venir devant notre Comité afin que nous puissions lui demander s'il faisait partie du Comité de négociations.

Le PRÉSIDENT: Je vais prier M. Stewart de dire quelques mots au sujet du crédit 109 et cela nous servira de point de départ.

M. HELLYER: Avant que nous allions plus loin, je voudrais vous demander si vous êtes d'accord pour que nous laissions ce crédit en suspens afin que nous puissions consulter le ministre?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. H. B. STEWART (*directeur de la Division des finances, ministère des Affaires extérieures*): On trouvera les détails concernant le crédit 109 à la page 182 du budget des dépenses. Je peux répondre aux questions qu'on posera en ce qui a trait à l'opinion du ministre au sujet des fins auxquelles sont destinées ces sommes d'argent. Toutefois, monsieur le président, je ne saurais répondre aux questions concernant le côté technique du travail de la Commission. Si l'on a des questions à poser au sujet du montant d'argent requis, je pourrai y répondre.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité ont-ils intérêt à entendre cela ou préfèrent-ils que nous remettons l'étude du crédit jusqu'à ce que nous puissions prendre des dispositions pour permettre aux fonctionnaires de la Commission conjointe internationale de venir devant le Comité?

M. KUCHERPA: Ce serait très bien. Ces messieurs pourraient nous faire un rapport au cours de la première séance et nous pourrions ensuite étudier ce rapport.

M. STEWART: Il s'agit de trouver le moment propice et, vous le savez, ils sont toujours venus nous présenter un rapport complet. Je suis sûr qu'ils se feront un plaisir de venir devant notre Comité.

Le PRÉSIDENT: Il en est ainsi décidé. Notre séance s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt-quatrième législature
1960-1961

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9



SÉANCES DU MARDI 6 JUIN ET DU
MERCREDI 7 JUIN 1961

PRÉVISIONS DE DÉPENSES (1961-1962) DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TÉMOINS:

Du Bureau de l'aide extérieure: M. H. O. Moran, directeur général et
M. A. S. McGill, adjoint spécial au directeur général.

Du ministère des Affaires extérieures: M. E. W. T. Gill, sous-secrétaire
d'État adjoint; M. H. B. Stewart, directeur de la Division des Finances.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

25384-9-1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White.

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aiken	Hellyer	Montgomery
Aitken (M ^{11e})	Herridge	Nesbitt
Allard	Jung	Nugent
Asselin	Kucherepa	Pearson
Batten	Lafrenière	Pratt
Cardin	MacLellan	Regier
Crestohl	Macquarrie	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Eudes	Mandziuk	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Fairfield	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Stinson
Fleming (<i>Okanagan- Revelstoke</i>)	McCleave	Vivian—35.
Garland	McGee	
	McIntosh	

Secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 6 juin 1961

(11)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 h. 40 du matin, sous la présidence de M. F. E. Lennard, vice-président.

Présents: M^{lle} Aitken et MM. Aiken, Cardin, Cathers, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Garland, Herridge, Jung, Kucherepa, Lennard, MacLellan, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McGee, McIntosh, Montgomery, Nugent—17.

Aussi présents: M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure; M. E. W. T. Gill, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. H. B. Stewart, directeur de la Division des finances.

Le vice-président déclare la séance ouverte.

L'étude des crédits 109 et 110 est renvoyée à plus tard.

Le vice-président met le crédit 91 à l'étude: *Programme spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique*, et invite M. H. O. Moran à faire une déclaration.

Le crédit 91 est approuvé.

Le vice-président met en délibérations le crédit 93: *Programme de bourses d'études du Commonwealth* et fait remarquer que l'étude de ce crédit avait été réservée jusqu'à ce que l'on puisse se procurer les renseignements nécessaires. Le Comité consent à publier en appendice au compte rendu d'aujourd'hui deux documents ayant trait à ce crédit (*voir appendice A*) soumis par le Bureau de l'aide extérieure. Les documents en question portent les titres suivants: «Programme de bourses d'étude du Commonwealth» et «Plan de bourses d'études du Commonwealth».

Le crédit 93 est approuvé.

Le vice-président met en délibérations le crédit 96 *Contribution au budget d'exploitation de l'Agence internationale de l'énergie atomique* et le témoin est interrogé à nouveau.

Le crédit 96 est réservé.

Le crédit 481 est mis à l'étude et approuvé.

Le vice-président dépose une lettre adressée par la Fondation des universités canadiennes au Bureau de l'aide extérieure, en date du 2 juin 1961, et le Comité consent à imprimer ladite lettre en appendice au compte rendu d'aujourd'hui (*voir appendice B*).

A 10 heures et demie du matin, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 7 juin, à 2 heures et demie de l'après-midi.

MERCREDI 7 juin 1961

(12)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 2 h. 40 de l'après-midi, sous la présidence de M. F. E. Lennard, vice-président.

Présents: M^{lle} Aitken, MM. Cathers, Crestohl, Kucherepa, Lennard, MacLellan, McCleave, McGee, McIntosh, Montgomery, Nugent, Pratt, Regier, Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Vivian—16.

Aussi présents: Du ministère des Affaires extérieures: M. E. W. T. Gill, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. H. Stewart, directeur de la Division des finances. Du bureau de l'aide extérieure: M. A. S. McGill, adjoint spécial au directeur général.

Le vice-président déclare la séance ouverte et prie M. Gill d'apporter de nouvelles explications au sujet du crédit 106 du *Budget des dépenses*.

Le vice-président met de nouveau en délibérations le crédit 96—*Contribution au budget d'exploitation de l'Agence internationale de l'énergie atomique*; M. Gill est appelé et interrogé.

Le crédit 96 est approuvé.

Le Comité consent à publier en appendice aux *Procès-verbaux et Témoignages d'aujourd'hui* une réponse apportée par le Ministère à une question posée par un membre du Comité (*voir appendice C*).

Le crédit 76—*Administration centrale* est mis à l'étude et approuvé.

Les crédits 109 et 110 restent à étudier; à 2 h. 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R.-L. Boivin.

TÉMOIGNAGES

MARDI 6 juin 1961

Le VICE-PRÉSIDENT (*M. Lennard*): Nous sommes en nombre, messieurs. Je dois dire, au sujet des crédits 109 et 110, qu'en dépit du fait que les fonctionnaires du Ministère ont pu venir témoigner ce matin en ce qui concerne la Commission conjointe internationale, nous avons jugé à propos de suspendre l'étude de ces crédits jusqu'au retour du général McNaughton. Je crois savoir qu'il est en voyage dans l'Ouest du pays et qu'il sera de retour la semaine prochaine.

Vient ensuite à l'ordre du jour le crédit 91, dont on avait suspendu l'étude en attendant de plus amples renseignements. Je crois que M. Moran a une déclaration à faire au sujet de ce crédit.

M. MORAN (*directeur général du Bureau de l'aide extérieure*): Au cours de notre dernière réunion, lorsque nous en sommes arrivés au crédit 91, soit \$3,500,000 pour le Programme spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique, M. Kucherepa a fait remarquer qu'on ne donnait aucun détail au sujet du crédit. J'ai expliqué qu'il s'agissait d'un nouveau crédit, qui apparaissait pour la première fois dans les prévisions budgétaires et que par conséquent, à l'encontre des programmes établis, comme le Plan de Colombo et le programme canadien d'assistance aux Antilles, il n'était pas possible d'en faire l'exposé des dépenses.

J'ai ajouté qu'il était toujours difficile de prévoir exactement les dépenses d'un programme d'assistance donné, dans le cadre d'une année financière. J'ai dit, par exemple, qu'il m'était impossible de prévoir la demande que ferait le Nigéria cet été ni de deviner les propositions que pourrait faire le Ghana l'automne prochain. Par la suite, M. Kucherepa a proposé, si j'ai bien compris, qu'on fasse un exposé détaillé des dépenses prévues à ce jour ainsi que des éléments imprévus. Il était d'avis que le Comité devait suspendre l'approbation du crédit à la séance de ce jour-là.

Plus tard dans la journée, nous avons reçu une dépêche de notre haut-commissaire à Lagos, dans laquelle il nous faisait part de ses récents entretiens avec le directeur de la planification et nous annonçait qu'il nous ferait connaître, d'ici une dizaine de jours, les projets que les Nigériens se proposent d'entreprendre et pour la réalisation desquels ils comptent sur l'aide du Canada.

Hier matin, j'ai reçu un télégramme de notre haut-commissaire à Accra, par lequel il nous annonçait que ses entretiens avec les autorités de la Côte-de-l'Or se termineraient sous peu. Jeudi prochain, trois représentants du Sierra Leone viendront à Ottawa pour exposer, entre autres sujets, les projets d'expansion de leur pays et pour nous proposer des moyens de leur venir en aide dans la réalisation de ces projets.

D'autres propositions nous viendront de l'Ouganda, du Basutoland, du Kenya, du Tanganyika, de la Rhodésie et du Nyassaland ainsi que des autres pays qui reçoivent notre assistance en vertu du présent crédit.

Hier soir nous avons pris connaissance, M. Green et moi, des programmes d'assistance que nous nous proposons de mettre en œuvre dans le domaine éducatif et dans le domaine technique ainsi que des projets déjà connus des pays africains du Commonwealth et de ceux qu'ils sont en train de réaliser. Il a été décidé qu'il ne serait pas à propos de réduire à moins de \$3,500,000 la part du

programme d'assistance de dix millions et demi que le Canada avait assignée pour cette année, car nous courrions le risque de manquer de fonds, au cours de l'année financière, pour financer les entreprises dont ces pays peu développés de l'Afrique ont absolument besoin. Aussi le chiffre de trois millions et demi nous semble un crédit raisonnable pour l'année financière en cours, dans le cadre du programme d'assistance de dix millions et demi pour trois ans.

M. McCLEAVE: A la lumière de ce qu'a dit le témoin et des autres explications qui ont été données, nous demandons au Comité, M. McIntosh et moi, la permission de retirer la motion que j'avais proposée.

M. KUCHEREPA: C'est entendu. Je suis heureux que M. Moran nous ait donné de nouveaux détails au sujet de ce programme. Après les précisions qu'il nous a données, je suis d'avis que le crédit qui apparaît dans les prévisions budgétaires ne doit pas être modifié.

Le crédit est approuvé.

M. HERRIDGE: J'étais malheureusement absent, pour raison majeure, lors de la dernière réunion. Si je comprends bien toutefois, au cours d'une réunion antérieure, M. Moran avait dit quelque chose au sujet de l'instruction et de la main-d'œuvre, en ce qui concerne le présent crédit, et il avait fait mention d'un entretien avec M. Knowles.

M. MORAN: Il s'agit d'une proposition qui avait fait l'objet d'un entretien avec M. Knowles et deux de ses collègues du Congrès du Travail du Canada, au sujet d'un projet se rattachant au présent programme, projet en vertu duquel des membres d'un personnel choisi de certains pays d'Afrique et d'Asie viendraient au Canada faire un stage de formation dans le travail syndical. Il semble, d'après les rapports que nous avons reçus, que les facilités dans ce domaine font défaut dans un bon nombre de pays d'Afrique et d'Asie. L'Union soviétique, je l'ai déjà dit au cours d'une séance antérieure, fait preuve d'une activité particulière au sein des syndicats des pays insuffisamment évolués.

M. HERRIDGE: Je pose la question parce que le Parti social démocratique, en tant que parti, s'intéresse beaucoup à la chose. Je pensais que vous vous étiez peut-être déjà entretenu de la question avec M. Knowles, qui est le vice-président national du P.S.D.

M. MORAN: Non, non.

M. HERRIDGE: Je me demandais si on avait consulté l'opposition.

M. MORAN: La personne avec qui M. Knowles et, je crois, M. Green se sont d'abord entretenus de la question était un représentant du Congrès du Travail du Canada. A la suite de ces entretiens, il a été suggéré qu'il discute des détails avec moi.

Le VICE-PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous rappeler, M. Herridge, que le sujet intéresse également d'autres partis au Canada.

M. HERRIDGE: Je ne pense pas le contraire, loin de là. J'ai cru, toutefois, qu'il s'agissait là d'un sujet intéressant.

M. MORAN: Je dois aussi souligner le fait qu'aucune décision définitive n'a été prise. J'ai parlé de cet entretien, je crois, pour donner un exemple des propositions qui nous sont faites et que l'on étudie au début de l'année financière en même temps que les dépenses prévues. Il ne s'agit là que d'un exemple.

M. HERRIDGE: Si j'ai posé cette question, c'est parce que M. Knowles est un défenseur bien connu de notre parti et j'avais l'impression que le gouvernement nous mettait dans le secret.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crains que vous ne vous soyez trompé, monsieur Herridge.

A-t-on d'autres questions à poser?

M. GARLAND: Le témoin pourrait-il nous dire si l'assistance prévue en vertu de ce fonds a trait à tous les pays, qu'ils aient fait ou non partie du Commonwealth?

M. MORAN: Le fonds dont il s'agit ici est destiné aux pays africains du Commonwealth; le Nigéria, le Ghana et le Sierra Leone, pays indépendants, s'y trouvent compris. Le fonds englobe en outre tous les territoires africains qui dépendent du Royaume-Uni.

M. GARLAND: Dans le cas des pays qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance, de quelle façon se fait la requête?

M. MORAN: Vous voulez dire par quel intermédiaire?

M. GARLAND: Oui.

M. MORAN: Cela dépend. Dans le cas du Basutoland et du Nyassaland, c'est le délégué commercial du Canada en poste à Salisbury qui sert d'intermédiaire.

M. GARLAND: En ce qui concerne cela justement, est-ce qu'on passe par le Royaume-Uni?

M. MORAN: Je parle actuellement des voies diplomatiques employées à l'égard des divers pays. Dans le cas des autres territoires dépendants du Royaume-Uni, nous communiquons avec la Maison du Canada et cette dernière négocie, en notre nom, avec le ministère des Colonies, à Londres. Le ministère des Colonies est le lien qui nous relie aux autorités de ces territoires.

M. AIKEN: Je demande à M. Moran si l'on a établi un plan particulier à l'égard de ce crédit. Autrement dit nous avons prévu, je crois, trois genres d'assistance: le premier consiste en dons financiers, le second, en assistance technique et le troisième, en entreprises de construction comme celles que prévoit le plan de Colombo. S'agit-il, dans le présent crédit, d'un genre d'assistance particulier ou cette assistance sera-t-elle appropriée aux pays auxquels elle est destinée?

M. MORAN: Permettez-moi de dire tout d'abord qu'aucun de nos programmes ne prévoit de dons en argent. Je le dis parce que je me suis rendu compte qu'en plusieurs endroits du Canada, on croit à tort qu'une fois que les crédits ont été approuvés, l'argent est remis aux pays comme l'Inde et le Nigéria, qui sont libres de le dépenser. Presque tous les fonds sont dépensés ici, au Canada, pour l'achat de biens et de services. Il faut comprendre par là les programmes de formation, les entreprises de grande envergure, l'envoi de spécialistes dans les pays donateurs ainsi que notre programme d'assistance en matière de denrées. Je crois avoir expliqué, au cours d'une séance précédente, le genre d'assistance prévu dans le cas de l'Afrique et je crois avoir dit que le premier ministre, en faisant part du programme, avait indiqué qu'il s'agirait surtout du moins au début, de formation technique et de formation éducative, car l'on est persuadé qu'il ne sert à rien de lancer des entreprises d'investissement tant que les pays auxquels elles sont destinées n'auront pas les spécialistes qu'il faut pour voir au fonctionnement et à l'entretien des installations.

Dans le cadre de ces programmes de formation, nous pourrions, je l'espère, réaliser des projets multiples. Nous pourrions peut-être, par exemple, construire une école au Nigéria et la doter, dans les débuts, d'instituteurs canadiens puis inviter des Nigériens à venir faire un stage de formation au Canada, après quoi ils iraient rejoindre nos instituteurs là-bas; ainsi, nous pourrions peut-être, au bout de cinq ans, remettre au Nigéria une école complètement organisée et en pleine activité.

C'est la méthode que nous employons actuellement en Malaisie, grâce à des ententes conclues avec l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de la Malaisie. Nous comptons que dans cinq ans, le Canada pourra

remettre à la Malaisie une école d'administration en pleine activité, école qui aura été tout d'abord établie par des Canadiens et dotée d'instituteurs canadiens.

M. AIKEN: Nous sommes heureux qu'on ait apporté des précisions sur ce point particulier qui a trait aux subventions. Comme M. Moran l'a fait remarquer, beaucoup de gens croient que l'on remet tout simplement des sommes d'argent, et il y a eu des cas où certains pays, comme les États-Unis, ont apporté de l'aide et où l'on avait l'impression que l'argent avait été remis mais qu'il n'avait jamais servi à réaliser les projets auxquels il était destiné.

M. MORAN: Vous vous souvenez peut-être que lors de notre première séance, en réponse à une question posée par M. Herridge, j'avais exposé la méthode employée pour faire le choix des entreprises. Nos premières études portent, entre autres, sur les points suivants: a) Les projets en vue peuvent-ils être réalisés par une société de génie civil et de construction canadienne? b) Y a-t-il moyen de se procurer les matériaux et l'équipement au Canada?

M. McINTOSH: Pour pousser un peu plus loin l'étude du choix de projets à réaliser, je remarque que vous avez mentionné au nombre des critères employés dans ce choix, la disponibilité des matériaux au Canada. Ne songe-t-on pas aux besoins du pays auquel on fournit de l'aide?

M. MORAN: Il s'agit là d'une autre considération. Je ne voudrais pas que l'on eût l'impression que j'ai épuisé tous les critères dans la liste dont j'ai fait mention au cours de la première séance.

M. McINTOSH: Je m'intéresse tout particulièrement à l'agriculture. Je crois savoir que les États-Unis nous ont devancés en construisant des moulins à farine au Nigéria et en montrant à la population du pays comment faire usage de la farine. Nous cherchons des débouchés pour l'exportation de nos excédents de blé et je voudrais savoir si le ministère de l'Agriculture a étudié cette question avec votre bureau, en particulier celle qui aurait trait aux moyens de produire de la farine avec les céréales du Nigéria et d'apprendre aux Nigériens la fabrication du pain. Je sais que ces derniers ne disposent pas des facilités de cuisson que nous avons au Canada. Ils font usage de fours anciens et certains d'entre eux ne disposent même pas de ce moyen. Cet aspect de la question cadre-t-il avec votre programme?

M. MORAN: Ce point a été étudié, non seulement en ce qui concerne le Nigéria, mais de façon générale.

M. McINTOSH: Par qui? Par notre ministère de l'Agriculture?

M. MORAN: Oui et par d'autres personnes que la chose intéresse, à Ottawa.

M. HERRIDGE: L'Institut agricole du Canada a-t-il été consulté en ce qui a trait aux propositions que vous avez faites?

M. MORAN: Le Bureau de l'aide extérieure, vous le savez, a été créé il y a à peine quelques mois et je ne suis pas en mesure de dire qui a discuté de ces questions jusqu'ici. Toutefois, depuis les quelques mois que je fais partie du Bureau de l'aide extérieure, nous n'avons pas eu d'entretiens avec l'Institut agricole.

M. CATHERS: Vous avez parlé du travail fait de concert avec l'industrie canadienne en vue d'établir des usines dans ces pays et je voudrais savoir si l'on encourage l'industrie canadienne de quelque façon en ce sens. Je songe en particulier à l'*Aluminum Company*, de Calcutta, que j'ai visitée. Cette usine emploie 1,200 Indiens, depuis le directeur d'usine jusqu'au dernier ouvrier, et ne compte que quatre ou cinq directeurs de services. Cela, à mon avis, est excellent, mais il faut dire qu'ils ont la bauxite et l'énergie hydraulique nécessaire au fonctionnement de l'usine. La même situation doit toutefois se présenter dans d'autres pays, où l'industrie canadienne pourrait établir des usines.

Cela vaudrait mieux que de donner à ces gens de l'argent pour fins d'œuvres sociales, car c'est en apprenant à travailler que les populations apprennent à s'aider elles-mêmes.

M. MORAN: Des propositions de ce genre nous ont été faites récemment. Vous avez peut-être remarqué, lors de notre dernière séance, que trois messieurs sont venus s'installer dans un coin de la pièce afin d'assister à la réunion. Ils font partie d'une grande industrie canadienne et ils étaient venus à Ottawa en vue de faire une proposition de ce genre. Ils m'ont suivi jusqu'à la salle du Comité et nous avons étudié leur proposition ici, une fois la séance terminée. Il est entendu qu'une entente du genre de celle que vous proposez peut se faire plus facilement par l'intermédiaire des crédits à l'exportation que sous le régime d'un programme d'assistance et je crois que certaines compagnies canadiennes préparent des plans en vue d'établir des usines, grâce aux crédits à l'exportation, dans certains pays insuffisamment évolués.

M. CATHERS: L'Inde, par exemple, a grand besoin d'instruments agricoles.

M. MORAN: Oui.

M. CATHERS: Y a-t-il de nos compagnies canadiennes, comme la compagnie Massey-Ferguson ou la compagnie Cockshutt, qui ont des usines dans ce pays?

M. MORAN: Je ne connais pas d'usine Massey-Ferguson dans l'Inde. Je sais que durant mon séjour en Turquie, on avait songé à établir une usine de montage dans ce pays, mais je crois qu'on a jugé qu'il en coûterait moins cher d'importer des tracteurs que de faire venir des pièces et de les assembler ensuite. Toutefois, il y avait de nombreux services d'entretien et de réparations dans ce pays, de même que dans l'Inde. Je n'ai pas travaillé pour le compte du ministère dans l'Inde, mais j'ai voyagé beaucoup dans ce pays. M. McGill, qui a passé deux ans dans l'Inde, doit savoir de quel genre d'usine il s'agit.

M. A. S. MCGILL (*adjoint spécial, Bureau de l'aide extérieure*): Je crois qu'il ne s'agit que d'une usine de montage partiel.

M. CATHERS: Si je comprends bien, on n'y fait pas la fabrication complète des machines mais on peut y faire un travail considérable de montage.

M. GARLAND: Le témoin peut-il dire combien de personnes dans les divers ministères ont part à la décision?

M. MORAN: Cela dépend du domaine dont relève la décision. S'il s'agit de choisir une méthode, la décision relève des cinq membres du Conseil de l'aide extérieure, dont j'ai énuméré les fonctions lors de notre première séance. Ils représentent les ministères des Affaires extérieures, des Finances, du Commerce, la Banque du Canada et le Bureau de l'aide extérieure. Si la décision doit être prise dans le cadre d'une politique déjà établie, elle est d'ordinaire du ressort du Bureau de l'aide extérieure et si les intérêt d'un ministère entrent en jeu, ce dernier sera consulté. Il pourrait s'agir par exemple du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou du ministère de l'Agriculture et l'on demandera à ces ministères d'envoyer des représentants aux séances du Conseil de l'aide extérieure lorsqu'un poste concernant ces derniers aura été inscrit à l'ordre du jour du Conseil.

M. GARLAND: Serait-il téméraire de demander combien de temps on met à prendre une décision, soit depuis le moment où l'on a reçu la requête d'un pays?

M. MORAN: La question n'est pas téméraire, mais il est difficile d'y répondre. Cela dépend. Lors d'une séance du Conseil qui s'est tenue il y a environ deux semaines, on a terminé très rapidement l'étude d'un certain nombre de sujets à l'ordre du jour, mais on a vu des cas qui exigeaient un examen approfondi et il arrive souvent qu'on doive attendre jusqu'à plus ample informé

avant de prendre une décision. Cela dépend vraiment de la nature du crédit. Parfois on en arrive rapidement à un accord en ce qui concerne la proposition à faire au gouvernement et parfois aussi, on doit prolonger la discussion.

M. CARDIN: Je me demande, M. Moran, si les \$300,000 destinés aux pays de langue française seront inclus dans ce crédit. Pouvez-vous me dire s'ils feront l'objet d'un crédit à part?

M. MORAN: Ce sera un crédit à part et je ne saurais rien ajouter à ce qu'a annoncé M. Green au sujet de ce programme, à la Chambre des communes. L'annonce avait pour objet de faire part du programme.

M. CARDIN: Je comprends.

M. MORAN: Mais ce sera en sus du programme d'assistance aux pays d'Afrique.

Le crédit est approuvé.

Crédit 93.—Programme de bourses d'études du Commonwealth \$1,000,000

Le VICE-PRÉSIDENT: L'étude de ce crédit a également été suspendue jusqu'à plus ample informé. M. Vivian a fait une demande à cette fin et les renseignements demandés ont été déposés sur le bureau du Comité. Le Comité désire-t-il qu'ils soient publiés en appendice au compte rendu d'aujourd'hui?

Des voix: Il en est ainsi décidé.

Le crédit est approuvé.

Crédit 96.—Contribution au budget d'exploitation de l'Agence internationale de l'énergie atomique \$50,882

M. MORAN: Au cours de l'examen de ce crédit, lors de notre dernière réunion, M. Vivian a demandé qu'on fasse un rapport sur la façon dont l'Agence internationale de l'énergie atomique remplissait ses obligations dans le domaine de la formation et M. Aiken a demandé qu'on indique dans le rapport comment la formation des personnes, qui se fait à Chalk River sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique, se trouve reliée aux programmes de formation mis en œuvre à Chalk River également, aux frais de l'*Atomic Energy of Canada Limited*.

J'ai expliqué la semaine dernière que le crédit 96 prévoyait une contribution de la part du Canada au budget d'exploitation de l'Agence, laquelle consiste surtout en un programme d'assistance technique. Ce programme de formation de l'Agence a été inauguré en 1958 et, à la fin de 1960, l'Agence avait accordé un millier de bourses de perfectionnement à des investigateurs de quarante-cinq pays, pour fins d'études de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique sous ses divers aspects. Trente-deux de ces boursiers sont venus étudier au Canada. L'Agence a également fourni, en diverses occasions, les services de spécialistes ainsi que de l'équipement aux pays qui avaient demandé de l'aide dans ce domaine.

En 1960, l'*Atomic Energy of Canada Limited* a établi à Chalk River une école où l'on donne des cours sur les devis, la construction et le fonctionnement des réacteurs nucléaires. Deux cours, de douze semaines chacun, ont été donnés en 1960; les candidats de treize pays y ont été admis. Quinze de ces étudiants ont suivi le cours sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en vertu du programme de formation de cette dernière. Outre les étudiants qui ont suivi le cours relatif aux réacteurs, on a compté soixante-seize investigateurs de l'étranger qui ont fait un séjour à Chalk River. Certains d'entre eux sont venus en vertu d'ententes conclues entre l'*Atomic Energy of Canada Limited* et les autorités en matière d'énergie atomique de leurs pays respectifs. D'autres sont venus sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique et étaient rémunérés par cette dernière et d'autres, encore, sont venus sous les auspices du Plan de Colombo.

M. HERRIDGE: Comment arrive-t-on à un tel résultat? Par exemple ceux qui viennent sous les auspices du Plan de Colombo ne reçoivent-ils aucune aide des autres organismes?

M. MORAN: Ils ne recevaient aucune assistance des autres organismes. Cette formation à Chalk River ne se donne pas d'ordinaire dans le cadre du Plan de Colombo vu que ces autres organismes internationaux existent déjà. Les stagiaires qui sont allés là en vertu du Plan de Colombo étaient des scientifiques dont le travail avait trait au réacteur de Trombay, que le Canada a donné à l'Inde. On les a fait venir à Chalk River pour leur y donner un cours de formation et ils sont ensuite retournés dans leur pays pour y être affectés au fonctionnement du réacteur en question.

M. McINTOSH: On lit dans votre rapport: Les contributions des autres membres n'ont pas été assez élevées pour atteindre l'objectif; c'est pourquoi on n'a jamais fait appel aux contingents de la contribution canadienne. Ce montant de \$50,882 pique ma curiosité.

M. MORAN: Il est attribuable aux fluctuations du change. L'évaluation se fait toujours en dollars des États-Unis et la présente augmentation marque une fluctuation dans le taux du change du dollar des États-Unis par rapport au dollar canadien, comparativement à la contribution de l'an dernier.

M. McINTOSH: A-t-on tenu compte de cette fluctuation en ce qui a trait aux autres montants?

M. MORAN: Elle n'atteindrait pas nos programmes d'assistance bilatéraux dont les transactions se font uniquement en dollars canadiens.

M. CATHERS: En ce qui a trait à cette usine d'énergie atomique à Bombay?

M. MORAN: Trombay; cet endroit est situé à environ quinze milles de Bombay.

M. CATHERS: A-t-on conclu un accord en vertu duquel cette usine fera usage de notre uranium?

M. MORAN: Ce sujet dépasse ma compétence. Toutes les ententes de ce genre ont été conclues entre la Commission d'énergie atomique de l'Inde, sous la direction de M. Bhabha, et l'Énergie atomique du Canada Limitée. Le réacteur en question fait usage, bien entendu, d'uranium canadien, mais je ne suis pas au courant des ententes contractuelles que l'on pourrait avoir conclues pour l'avenir.

M. KUCHEREPA: Il y a une question que je veux poser au sujet de ce crédit. Dans les prévisions budgétaires, on a inscrit la somme de \$52,000 pour cette année. Le témoin peut-il nous dire quelles sommes ont été effectivement dépensées sous ce chapitre au cours des dernières années?

M. MORAN: Je l'ai dit l'autre jour, je ne suis pas un spécialiste en ce qui a trait aux fonctions de cette agence, car c'est un sujet en dehors du champ d'activité du Bureau de l'aide extérieure. Il s'agit ici d'une contribution faite à une institution internationale et les formes d'activité qui en découlent relèvent du ministère des Affaires extérieures. Notre travail dans ce domaine consiste à coordonner les programmes de formation et les travaux de ce genre. Si je comprends bien, l'Agence dresse chaque année un programme d'activité fondé sur un objectif correspondant aux contributions volontaires, et les pays membres sont invités à verser leurs contributions respectives. Chaque année, les contributions des pays membres se sont révélées insuffisantes par rapport à l'objectif désigné; par conséquent, on a dû restreindre chaque année la portée du programme de formation proposé.

M. KUCHEREPA: Compte tenu de ces remarques, comment le témoin rattache-t-il cela au fait qu'à la page 12 du rapport, on n'a rien inscrit pour l'URSS et l'astérisque qui y apparaît indique que les engagements de l'URSS

dépendent de l'usage qu'on a fait des premières contributions? C'est la raison pour laquelle j'ai demandé quelles étaient les sommes effectivement dépensées au cours des années précédentes.

M. MORAN: Je crois que la réponse à cette question est du ressort du ministère des Affaires extérieures.

M. McINTOSH: Pourriez-vous nous dire quel pourcentage de la contribution du Canada a été employé l'an dernier?

M. MORAN: Cela n'est pas du domaine du Bureau de l'aide extérieure. Il s'agit ici d'une contribution à un organisme international.

M. H. STEWART (*directeur de la Division des finances, Affaires extérieures*): Il nous faudrait examiner nos dossiers pour trouver ces renseignements. J'ajoute que le montant que nous accordons ici est fourni à titre de don. Il est versé d'avance et non pas par bribes. Nous nous sommes engagés à verser cette année la somme de \$52,020 en dollars des États-Unis, ce qui correspond à \$50,280 au taux du change canadien. C'est le montant de notre contribution au budget régulier de l'Agence internationale de l'énergie atomique, soit 2.89 p. 100 de ce que sera, selon nos conjectures, le budget de cette année. C'est 2.89 p. 100 de \$1,800,000 et je serai heureux de présenter un rapport au Comité, dans lequel on indique dans quels pays et de quelle façon notre contribution a été mise à profit.

M. McINTOSH: Ai-je bien compris? L'an dernier, le Canada a contribué la somme qu'il s'était engagé à fournir?

M. STEWART: Oui.

M. McINTOSH: Pourriez-vous nous dire pourquoi l'URSS ne s'est engagée d'aucune façon? Le budget n'a-t-il pas été employé intégralement?

M. MCGILL: Je pense que je pourrais expliquer la chose.

M. NUGENT: Je regrette de dire que cela ne m'intéresse pas de savoir si cette question a quelque rapport avec les droits de M. Moran; ce qui m'intéresse, ce sont les renseignements.

M. MORAN: C'est tout simplement une question de responsabilité. A ce sujet, j'ose croire qu'à l'avenir, ces prévisions seront publiées sous une forme quelque peu différente. Le Comité a du mal, j'en suis sûr, à distinguer ce qui est du domaine du Bureau de l'aide extérieure de ce qui relève du ministère des Affaires extérieures.

Deux domaines se partagent notre responsabilité. Le premier a trait au fonctionnement et à l'administration des programmes d'assistance bilatéraux du Canada, comme le Plan de Colombo, le programme Canada-Antilles et le programme d'assistance aux pays d'Afrique. En second lieu, nous travaillons de concert avec les Nations Unies et leurs organismes spécialisés, en ce qui a trait aux programmes d'assistance de ces dernières. Nous ne déterminons pas toutefois le crédit qui sera versé à ces organismes; cette fonction appartient au ministère des Affaires extérieures. Notre tâche consiste à travailler de concert avec les gens du ministère en vue de former certaines personnes, de les faire venir au Canada et ainsi de suite.

J'ose croire que l'an prochain, tout cela sera indiqué clairement dans les prévisions budgétaires.

M. KUCHERPA: En ce qui a trait au crédit relatif à l'Agence internationale de l'énergie atomique, on n'a dépensé à peu près rien en 1959-1960; en 1961, on a dépensé \$50,000 et non pas \$75,000. Je me demande pourquoi on n'a inscrit aucun chiffre pour l'URSS. On semble laisser entendre que l'argent n'a pas été dépensé et que c'est la raison pour laquelle l'URSS ne fait aucune contribution.

M. STEWART: Où sont ces chiffres?

M. KUCHEREPA: A la page 19 de la documentation sur les prévisions budgétaires et à la page 12 du rapport du mois de mai 1961 sur les programmes d'aide extérieure du Canada. Aucun montant n'apparaît en ce qui concerne les dépenses effectuées en 1959-1960.

M. STEWART: Si aucun montant n'est inscrit sous l'année 1959-1960, c'est que nous n'avons rien contribué cette année-là.

M. KUCHEREPA: On croit comprendre que la contribution canadienne des années précédentes, que l'on estime à peu près égale, toutes proportions gardées, à celle des États-Unis, s'établissait à \$50,000, comme chiffre sûr, plus une cotisation de \$25,000 dans le cas où la réponse des autres pays membres serait satisfaisante. On nous a donné l'impression que l'an dernier, vous n'avez contribué que \$50,000 et qu'une cotisation de \$25,000 s'est ajoutée par après, tandis que durant les années précédentes, il n'y a pas eu de contribution. Je pose donc la question suivante: quelle somme a été réellement dépensée?

M. NUGENT: En ce qui a trait aux dépenses de 1959-1960, c'est là la somme que le Canada a contribué au fonds. Il n'est pas dit qu'aucune somme du fonds spécial n'ait été dépensée.

M. KUCHEREPA: Il y a ensuite un renvoi aux contributions des années précédentes.

M. STEWART: Il se trouve à la page 24 de l'appendice B. Ce document a été publié avec les procès-verbaux du Comité. En ce qui concerne les États-Unis, la somme s'établit à 32.43 p. 100; l'URSS, 12.61 p. 100; le Royaume-Uni, 7.20 p. 100; la France, 5.93 p. 100; l'Allemagne, 4.93 p. 100; la Chine, 4.64 p. 100; et le Canada, 2.88 p. 100.

M. KUCHEREPA: N'est-ce pas là le budget administratif?

M. STEWART: Oui.

M. KUCHEREPA: Ce n'est pas de cela qu'il s'agit actuellement. Nous parlons du budget d'exploitation de cette agence.

M. AIKEN: Si l'on considère l'enjeu du Canada dans le domaine de l'énergie atomique et l'avenir de l'uranium, je pense que la contribution qu'on nous a fixée n'est pas démesurée. Je n'ai pas d'inquiétude au sujet de ce crédit. Nos intérêts en jeu dans le champ d'activité mondial de l'énergie atomique sont sûrement supérieurs à 2.88 p. 100.

M. McINTOSH: Il ne s'agit là que du fonds administratif.

Le VICE-PRÉSIDENT: Tout le monde parle en même temps, ce qui rend la tâche du sténographe difficile.

M. McINTOSH: Je suppose que ce crédit constitue une exception à la déclaration qu'a faite précédemment M. Moran. Nous avons ici un cas où l'argent a effectivement été remis.

M. STEWART: C'est exact.

M. McINTOSH: M. Moran disait qu'on n'avait pas remis le montant d'argent.

M. MORAN: Je crois qu'il est bon de se rappeler ici que mon étude portait sur les programmes d'assistance bilatéraux du Canada et qu'elle ne peut porter que sur ce sujet. Il s'agit ici d'une contribution du Canada à un organisme international. Je crois que toutes les contributions de ce genre sont versées directement à l'organisme. Nous ne versons pas de subventions en argent comptant dans le cadre de nos programmes d'assistance bilatéraux.

Le VICE-PRÉSIDENT: Allons-nous approuver le crédit 96?

M. KUCHEREPA: Est-ce qu'on va nous dire si les sommes d'argent que nous versons à ce budget d'exploitation de l'Agence internationale de l'énergie atomique sont dépensées ou si on les accumule?

M. STEWART: Il s'agit d'une contribution directe à l'Agence.

M. KUCHEREPA: Ces sommes ont-elles été dépensées? Je pose la question car, dans les renseignements que l'on trouve ici, il n'y a rien d'inscrit en ce qui concerne l'URSS parce que, selon toute apparence, les contributions précédentes n'ont pas servi.

M. E. W. T. GILL (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): Nous allons nous procurer ces renseignements. Nous allons obtenir les chiffres du budget d'exploitation de l'Agence et en faire rapport au Comité.

M. NUGENT: Je croyais que ces messieurs ou que M. Moran auraient pu répondre à cette question. La responsabilité du ministère ne m'intéresse pas. S'il pouvait nous donner les renseignements tout de suite, cela nous exempterait peut-être des soucis.

M. MORAN: Il s'agit tout simplement de ceci: c'est qu'il ne convient pas, à mon avis, que je parle de sujets qui ne sont pas de ma compétence car je serais incapable d'en discuter avec autorité. M. Gill a proposé de se procurer les renseignements à votre intention.

M. McINTOSH: Je propose qu'on suspende l'étude de ce crédit.

M. CARDIN: Y aurait-il moyen d'avoir un rapport complet sur cette séance?

M. STEWART: C'est justement ce que nous allons nous procurer. Autrement, vous ne pourriez pas savoir si nos \$52,000 ont été dépensés.

M. KUCHEREPA: Nous en aurons quelque idée. Nous saurons si oui ou non notre argent sert à quelque chose.

Le VICE-PRÉSIDENT: Allons-nous remettre à plus tard l'étude du crédit?

Assentiment.

Crédit n° 481: Avance supplémentaire au Fonds du capital de roulement de l'Organisation mondiale de la santé au montant de \$17,949 (É.-U.), même si le versement est supérieur ou inférieur en dollars canadiens, au taux estimé en décembre 1960, soit \$17,556

M. KUCHEREPA: Quelqu'un pourrait-il nous donner des explications sur ce crédit?

M. STEWART: Au cours de la 13^e session de l'Assemblée de l'OMS, qui s'est tenue en 1960, on a adopté une résolution établissant que le Fonds du capital de roulement de l'Organisation mondiale de la santé s'établirait, à partir du 1^{er} janvier 1961, au montant de quatre millions de dollars (É.-U.), plus les cotisations des pays membres qui feraient partie de l'organisme à une date postérieure au 30 avril 1960. L'évaluation des avances faites au Fonds du Capital de roulement se fonde sur l'échelle des contributions de 1961 et les avances supplémentaires arrivent à échéance et sont payables avant le 31 décembre 1963. La contribution du Gouvernement canadien au Fonds du capital de roulement s'élève à \$114,320 (É.-U.). Le capital engagé du Canada s'élève à l'heure actuelle à \$96,371.27 (É.-U.); ainsi, selon le budget récemment adopté, il reste une avance supplémentaire de \$17,948 (É.-U.) à verser au fonds. Le montant que vous voyez ici est l'équivalent en monnaie canadienne des chiffres, en dollars des États-Unis, cités ci-dessus. Voilà ce que nous avons prévu selon ces prévisions budgétaires.

M. HERRIDGE: Qu'est-ce qu'on entend au juste par le Fonds du capital de roulement par rapport aux autres genres de dépenses prévues par l'Organisation mondiale de la santé?

M. STEWART: Vous voulez savoir à quoi est employé l'argent?

M. HERRIDGE: Oui; comment ce programme est mis à profit.

M. STEWART: Il faudra que je produise ces renseignements, sous forme de rapport.

M. HERRIDGE: Merci.

Le VICE-PRÉSIDENT: Que désirez-vous que nous fassions, en ce qui concerne ce crédit? Allons-nous l'approuver, quitte à produire le rapport?

M. HERRIDGE: Cela me paraît satisfaisant.

Le crédit est approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: En ce qui a trait au crédit 106, qui a été approuvé, j'ai ici certains renseignements qu'avait demandés M. Vivian, relativement à la Fondation des universités canadiennes. Désire-t-on que ces renseignements soient publiés en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui?

Assentiment.

M. MCGEE: Je devrais peut-être poser une question. Je ne sais ce que contient cette réponse, mais il me semble que M. Vivian avait montré quelque doute dans la question qu'il avait posée au sujet d'un certain aspect de ce programme.

M. MORAN: La question que m'avait posée M. Vivian avait trait à un rapport de la Commission des bourses d'études du Commonwealth dans lequel cette dernière fait l'appréciation dudit programme. Il s'agit d'un bref rapport de deux paragraphes.

M. MCGEE: Les renseignements qui seront publiés en appendice contiennent peut-être certaines choses au sujet desquelles M. Vivian voudrait poser des questions.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ces renseignements seront publiés dans le compte rendu.

M. MCGEE: Pourra-t-il poser des questions à ce sujet?

M. MONTGOMERY: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous avons terminé le travail que nous avons à faire ce matin.

M. JUNG: Nous avons pu nous rendre compte ce matin que plusieurs des membres du Comité ont eu quelque peine à démêler les sujets qu'on nous a présentés. Si l'on songe au vœu exprimé par M. Moran, à savoir que le rapport devra être présenté à l'avenir sous forme différente, je suis d'avis que le Comité devrait inscrire au compte rendu une proposition recommandant fortement qu'à l'avenir, la présentation d'un sujet de ce genre se fasse en termes précis afin que nous sachions à quoi nous en tenir. Je n'ai pas l'intention de critiquer M. Moran ni aucun des membres de son personnel. Si l'on en juge d'après le débat de ce matin, toutefois, il y en a plusieurs parmi nous qui ne savent pas où établir la ligne de démarcation et qui n'ont pas le temps de lire toute la documentation que nous avons. Je pense qu'en préparation de la réunion de l'an prochain, il faudrait songer sérieusement à préparer ce rapport de façon que nous soyons au courant de toute la question.

M. MORAN: On peut voir dans le compte rendu de notre première réunion que j'ai demandé alors aux membres du Comité de me faire connaître leur opinion au sujet de ce rapport. Je ne suis pas satisfait du rapport, qui est du même genre que ceux des années précédentes. Au cours de notre dernière réunion, j'ai demandé encore une fois au Comité de me faire des suggestions qui pussent me servir de guide à l'avenir. Nous vous donnerons satisfaction au point de vue de la présentation comme du contenu du rapport.

M. CATHERS: Avant que nous ajournions, je veux demander à M. Moran, en ce qui a trait à l'énergie atomique, si son organisme a certains projets en vue, grâce auxquels nous pourrions espérer disposer un jour de notre excédent d'uranium.

M. MORAN: En matière d'énergie atomique, nous n'avons formulé encore aucun projet autre que ceux qui ont trait à la formation de stagiaires.

M. CATHERS: Je suppose que le ministère du Commerce a aussi quelque chose à voir à cela?

M. MORAN: Ce ministère s'intéresse aux moyens de disposer de l'uranium, mais il n'est pas question d'un autre réacteur pour l'instant.

M. CATHERS: A-t-on reçu des demandes de l'un ou l'autre de ces pays?

M. MORAN: Aucune demande ne nous a été faite de façon formelle. M. Bhabha, qui est président de la Commission d'énergie atomique de l'Inde, nous a donné un aperçu de quelques-uns des projets qu'il a en vue pour l'Inde, dans le domaine de l'énergie atomique, mais je crois qu'il n'a pas encore obtenu l'approbation de son gouvernement. Aucune autre demande d'assistance en matière d'énergie atomique ne nous a été faite de façon officielle, sauf en ce qui concerne la formation des stagiaires.

Le VICE-PRÉSIDENT: Notre prochaine séance aura lieu demain. Vous recevrez un avis à ce sujet.

Le Comité s'ajourne.

MERCREDI 7 juin 1961

Le VICE-PRÉSIDENT (M. Lennard): Messieurs, nous sommes en nombre et la séance est ouverte.

L'étude du crédit 106 avait été suspendue et M. McGill devait présenter aujourd'hui un exposé en réponse aux questions posées par M. Vivian.

M. A. S. MCGILL (*Adjoint spécial, Bureau de l'aide extérieure*): Je crois savoir qu'on a demandé de nouveaux renseignements au sujet de ce crédit et je peux en faire lecture dès maintenant, si le Comité le désire.

M. MONTGOMERY: Puisque M. Vivian est absent, pourquoi ne pas incorporer ces renseignements aux procès-verbaux au lieu de perdre du temps à en faire la lecture?

M. MCGILL: Je m'excuse, mais mon exposé n'est pas prêt à être imprimé.

M. MCGEE: Mais on pourrait le faire copier en cinq minutes.

M. STINSON: Puisque le document n'est pas prêt pour l'impression, M. McGill ferait peut-être bien de nous en faire la lecture.

M. MCGILL: Ce crédit a trait au Centre de formation des Nations Unies à l'Université de la Colombie-Britannique. Les fonctions du Centre de formation régional des boursiers des Nations Unies (c'est là son nom officiel), ne consistent pas précisément en un travail de formation. Le Centre assume, sur demande, la direction des programmes de formation mis en œuvre pour chacun des stagiaires qui ont été désignés par les gouvernements des pays peu développés.

Au 30 avril 1961, on comptait trois stagiaires des Nations Unies, à l'égard desquels le Centre assumait une entière responsabilité. Le nombre des boursiers et stagiaires de toutes catégories qui sont passés par le Centre, dans le cadre des programmes d'assistance technique internationaux au cours de l'année 1959-1960, s'est élevé à cinquante-deux. Les chiffres que nous avons en main ne vont que jusqu'au mois de juin 1960, car l'année financière du Centre va de juin à juin et les dernières données statistiques n'ont pas encore été établies.

Sur les cinquante-deux stagiaires dont le Centre a eu la charge, il y en a vingt-cinq à l'égard desquels le Centre de formation des Nations Unies

à l'Université de la Colombie-Britannique a arrêté des programmes; en outre, il s'est occupé dans une certaine mesure des vingt-sept autres en vérifiant, par exemple, les dispositions prises à l'égard des stagiaires et en facilitant, au besoin, l'adaptation des programmes. Sur ces vingt-sept derniers stagiaires, environ dix-neuf avaient été désignés dans le cadre du Plan de Colombo.

En outre, le Centre aide au recrutement des spécialistes qui doivent être assignés à des postes à l'étranger, dans le cadre du programme d'assistance technique; ainsi, au cours de la dernière année financière, il a aidé à recruter quarante spécialistes pour les Nations Unies et cinq pour le programme du Plan de Colombo.

Je pense que M. Vivian désirait aussi savoir qui composait le personnel du Centre. Ce personnel compte, à l'heure actuelle, un professeur de la Colombie-Britannique, qui en est le directeur, un fonctionnaire, à titre d'adjoint, et deux secrétaires.

M. STINSON: M. McGill peut-il nous dire si son bureau a en main un état financier du Centre?

M. MCGILL: J'ai ici quelques chiffres. Le coût total du Centre, pour l'année 1959-1960, s'est établi à \$48,250 dont \$28,000 ont été fournis par les Nations Unies, \$10,000 par le Canada et \$7,500 par l'Université de la Colombie-Britannique.

M. STINSON: Le témoin pourrait-il nous montrer, de façon détaillée, comment cet argent a été dépensé? Ces renseignements ont-ils été fournis au directeur général du Bureau de l'aide extérieure?

M. MCGILL: Je n'ai pas en main un compte rendu détaillé du budget ni des divers postes de dépenses, mais ces renseignements pourraient nous être fournis par le Centre.

M. STINSON: Je crois qu'il serait bon que nous disposions de ces renseignements, pourvu qu'on puisse se les procurer sans trop de difficultés.

M. MCGILL: En donnant la liste des contributions, j'ai omis le dernier poste, celui des contributions volontaires, dont le chiffre atteint \$2,750.

Le VICE-PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous faire part des renseignements demandés par M. Stinson?

M. MCGILL: Je tiens à dire qu'il faudra peut-être les obtenir de l'Université de la Colombie-Britannique, mais je me ferai un plaisir de me les procurer.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le crédit a déjà été approuvé. Ces données ne seraient fournies qu'à titre de renseignements.

M. REGIER: Connaissez-vous le nom du professeur qui est chargé de cette tâche?

M. MCGILL: C'est M. Cyril Belshaw.

Le VICE-PRÉSIDENT: Revenons maintenant au crédit 96, dont nous avons suspendu l'étude en attendant de recevoir les informations nécessaires. Je crois que M. Gill pourra nous donner ces renseignements.

M. E. W. T. GILL (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): Je crois que M. Kucherepa a posé des questions à ce sujet, hier. Le programme d'exploitation de l'agence internationale de l'énergie atomique, lequel comprend l'assistance dans le domaine technique et dans le domaine de la recherche, les bourses de perfectionnement, les installations en fait de laboratoires, etc., est financé par les contributions volontaires des membres du fonds d'exploitation, qu'on appelle parfois le fonds général, et par certains montants qui viennent du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

Certains pays membres de l'Agence internationale des Nations Unies, y compris l'URSS, se sont engagés à faire des contributions, à titre volontaire, en monnaie inconvertible. Dans la plupart des cas où il s'agissait de sommes peu considérables, nous avons pu «faire l'échange» de ces montants avec d'autres membres des organismes des Nations Unies qui avaient besoin de cette monnaie ou nous en servir pour financer le coût régional des entreprises de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Toutefois, nous n'avons pas pu encore en venir à une entente au sujet de l'utilisation des 500,000 roubles, soit \$125,000 É.-U., que l'URSS s'est engagée à fournir en 1959. Les négociations se poursuivent à ce sujet, mais l'URSS a refusé de faire de nouvelles contributions au fonds d'exploitation tant que la première contribution n'aura pas été utilisée.

Il s'agit ici d'un problème d'ordre particulier, attribuable à l'inconvertibilité de la contribution soviétique et il ne faut pas en conclure que l'Agence n'a pas mis à profit les autres contributions volontaires qui avaient été faites sous une forme facilement utilisable. Au contraire, le total des contributions volontaires s'est révélé constamment inférieur aux objectifs fixés et les programmes d'assistance ont été réduits en conséquence. Sont-ce là les renseignements que vous désirez?

M. KUCHEREPA: Si je comprends bien, la difficulté de l'heure actuelle vient du fait que les fonds de l'URSS ne peuvent pas être convertis en monnaie des États-Unis?

M. GILL: Oui.

Le crédit est approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken, messieurs, il est entendu que l'étude des deux crédits qui ont trait à la Commission conjointe internationale sera suspendue jusqu'à la semaine prochaine, c'est-à-dire jusqu'à ce que le général McNaughton revienne de son voyage dans l'Ouest.

Nous pouvons maintenant reprendre l'étude du crédit 76.

M. GILL: On a aussi demandé des renseignements au sujet du crédit 481, qui fait partie de la section des Prêts, placements et avances des prévisions budgétaires, en ce qui a trait à l'avance faite au fonds du capital de roulement de l'Organisation mondiale de la santé; je suis en mesure de les déposer maintenant sur le bureau du Comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Les membres du Comité sont-ils d'accord pour que les renseignements au sujet du crédit 481 soit publier en appendice au compte rendu d'aujourd'hui?

Des VOIX: Il en est ainsi décidé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous en sommes maintenant au crédit d'ordre général.

Crédit 76.—Administration centrale \$6,924,915

M. STINSON: Avant que nous passions à ce crédit...

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous en sommes au crédit général et vous pouvez y discuter n'importe quel sujet.

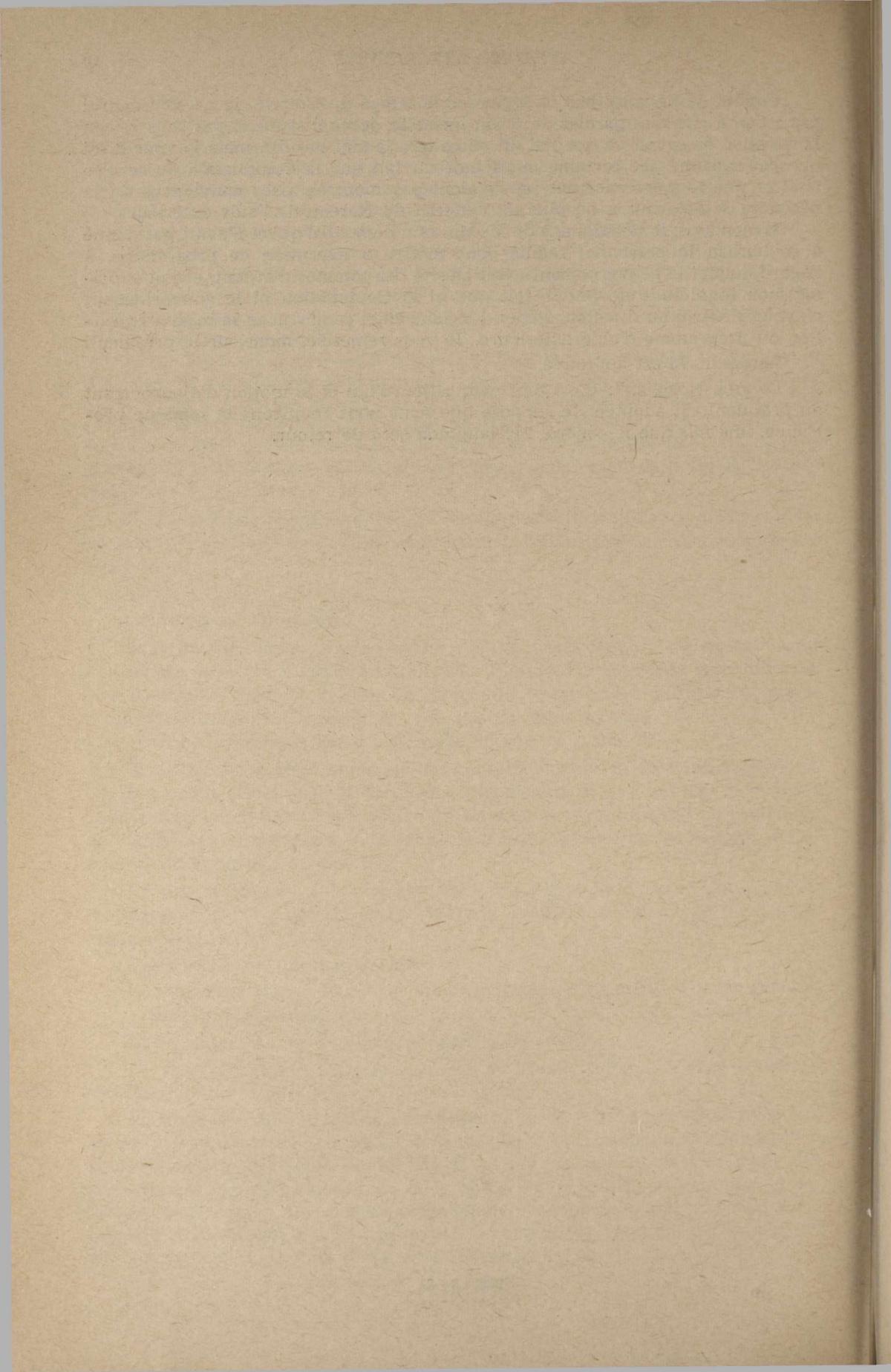
M. STINSON: Je veux faire une brève allusion à la déclaration faite par M. McGee au cours de la réunion du vendredi 2 juin, laquelle se rapportait à une déclaration faite plus tôt ce jour-là par M. Moran. M. McGee avait des remarques à faire au sujet de ce que j'avais dit ou que je n'avais pas dit au cours d'une réunion antérieure, au sujet du programme d'aide extérieure du Canada, et M. Moran a dit au début de la réunion de vendredi qu'on m'avait cité à faux dans un compte rendu du *Globe and Mail*, de Toronto.

Comme je ne veux pas faire perdre le temps du Comité, je ne soutiendrai pas qu'on a cité mes paroles de façon inexacte, je ne discuterai pas sans raison la question de savoir ce que j'ai dit ou ce que je n'ai pas dit, mais je vous dirai que j'ai exprimé une certaine inquiétude du fait que la Commission du service civil et que le gouvernement ne s'étaient pas montrés assez convaincus de la nécessité de déterminer au plus tôt l'effectif du Bureau de l'aide extérieure.

A mon avis, le témoignage de M. Moran a démontré qu'on n'avait pas donné à ce bureau le personnel requis pour mettre à exécution ce programme, à l'égard duquel le gouvernement avait affecté des sommes d'argent, et j'ai exprimé mon inquiétude devant le fait que ni la Commission ni le gouvernement n'avaient fourni au directeur général le personnel requis pour la mise à exécution du programme d'aide extérieure. Je vous remercie, monsieur le président.

Le crédit 76 est approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est tout pour aujourd'hui et la motion d'ajournement du président est adoptée. Je suppose que nous nous réunirons la semaine prochaine, une fois que le général McNaughton sera de retour.



APPENDICE A

Le 5 juin 1961

PROGRAMME DE BOURSES DU COMMONWEALTH

Les boursiers du Commonwealth jouissent des avantages suivants:

1. Du transport par avion en direction du Canada et vice versa (tarif économique classe touriste plus les frais occasionnés par le voyage (le prix du voyage de retour varie entre \$1,500 et \$2,000);
2. D'un traitement mensuel de \$150 pendant douze mois.
3. Dans le cas des boursiers mariés, les $\frac{2}{3}$ des frais de transport de l'épouse sont payés et, durant le séjour au Canada, l'épouse reçoit en outre une allocation de \$50 par mois;
4. D'une allocation maximum de \$300 pour vêtements et manuels, à l'arrivée du boursier, et dans le cas où le séjour de ce dernier au Canada dure plus d'un an, d'une allocation pouvant aller jusqu'à \$10 par mois, pour chacun des mois supplémentaires du séjour.
5. Des frais de transport et autres frais de subsistance occasionnés par les voyages au Canada ou aux États-Unis, dans le cas où ces voyages sont exigés par le cours d'étude du boursier.
6. D'une allocation spéciale d'équipement et de fournitures pouvant aller jusqu'à \$300, pour répondre aux exigences des cours spéciaux dans le cas où l'équipement et les fournitures en question sont en sus de ceux qui sont fournis d'ordinaire par l'université au chapitre des frais d'instruction.
7. Des frais d'instruction et autres frais universitaires obligatoires.
8. Du versement de \$500 par année dans le cas des boursiers inscrits à l'université. Cette somme est versée à l'université et non au boursier.
9. Des soins médicaux et hospitaliers, qui sont fournis avec la collaboration du ministère des Affaires des anciens combattants.

NOM	DATE		ÂGE	TITRE	LIEU D'EMPLOI AU CANADA	ADRESSE	SUJET D'ÉTUDE	OCCUPATION AU PAYS NATAL
	ARRIVÉE	DÉPART						
PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DU COMMONWEALTH								
AUSTRALIE HEIDECKER, Eric Joseph	6 sept.	60	22	Boursier diplômé	Université Queen	Mrs. Coffey, 195 Stuart Street, Kingston	Géologie	Étudiant, Université de Queensland, Queensland
**HUKINS, Austin Adolphus	15 oct.	60	34	Boursier diplômé	Faculté de l'éducation, Université de l'Alberta	7720—106th Avenue Edmonton	Sciences Éducation	Chargé de cours en physique, École de péda- gogie de Sydney, Sydney
JORNA, Siebe	5 sept.	60	22	Boursier diplômé	Département de physique, Université de Toronto	114 Pricefield Road, Toronto 5	Biophysique médicale	Étudiant, University of Western Australia, Midlands
KELLY, Maurice Nugent	29 oct.	60	41	Boursier diplômé	Faculté des lettres, Université Laval	2528, Place Monceau, App. 16, Sillery, Québec	Philologie classique	Premier chargé de cours, England University, Armidale
KILCULLEN, Rupert John	6 sept.	60	22	Boursier diplômé	Université de Toronto	Mrs. Macdonald, 47 Gloucester Street Toronto 5	Philosophie (Études médiévales)	Chargé de cours en second, Anglais, Université de Queensland, Queensland
MARKS, Stewart Raglan	12 sept.	60	27	Boursier diplômé	Université de Toronto	170 Cottonwood Drive, Don Mills, Ontario	Recherches en histoire	Assistant de recherches, Département d'histoire, Université de Sidney, Sidney
NEW, J.F. Hamilton	5 sept.	60	25	Boursier diplômé	Université de Toronto	557 Palmerston Avenue, Toronto	Histoire	Premier directeur d'histoire, Université de Melbourne, Melbourne
PECK, Graeme Maxwell	7 sept.	60	23	Boursier diplômé	Université McGill	App. 210, The Millbrooke, 3484, rue Durocher, Montréal	Génie civil (licence)	Ingénieur civil, Département des tra- vaux publics, Hobart
WALKER, Evan Herbert	6 sept.	60	25	Boursier diplômé	École d'architecture, Université de Toronto	St. Hilda's College, 44 Devonshire Road, Toronto	Architecture	Architecte, Université de Melbourne, Staff Architect's Office, Melbourne

BASUTOLAND NTSINYI, Claude	31 août	60	26	Boursier diplômé	Département d'histoire, Université McGill	2610, rue Frontenac, Montréal	Histoire	Étudiant, Collège Pie XII, Rome
BERMUDES GRANT, (M ^{lle}) Janet Paulette	16 sept.	60	24	Boursière diplômée	Faculté de médecine, Université McGill	3439, rue Shuter, Montréal	Médecine	Étudiante, Université McGill, Montréal
GUINÉE BRITANNIQUE LALL, Royston Montgomery	12 sept.	60	31	Boursier diplômé	Université de la Saskatchewan	Department of Biology, University of Saskatchewan, Saskatoon	Entomologie	Master, Queen's College Georgetown
NARAYAN, Ongkar	7 sept.	60	35	Boursier diplômé	Département de l'éducation secondaire, Université de l'Alberta	11053—84th Avenue Edmonton	Éducation	Senior Master Indian Education College
HONDURAS BRITANNIQUE GRANT, Leroy Leopold Agustus	8 sept.	60	25	Boursier diplômé	Université du Manitoba	860 Warsaw Avenue, Winnipeg	Géographie	Instituteur, Wesley College, Belize
CEYLAN BASNAYAKE, Bassayakarallage Karunaratna	6 sept.	60	30	Boursier diplômé	Université McGill	3433, rue Hutchison, Montréal	Géographie	Technicien adjoint, Géologie, Photographic Survey Corporation Ltd., Colombo
DE SILVA, Gustinnawadu Dayananda, Lucian	12 sept.	60	28	Boursier diplômé	Département de chimie, Université d'Ottawa	45, avenue Sweetland, Ottawa	Chimie	Professeur de chimie, Ananda College, Colombo
DORAKUMBURE, Wijeratne Bandara	7 sept.	60	29	Boursier diplômé	École de bibliothéconomie, Université McGill	3433, rue Hutchison, Montréal	Bibliothécon- omie	Secrétaire particulier, Ministère du Travail, Colombo
JAYASEKARA, Pathira Vasan Jinasena	31 août	60	27	Boursier diplômé	Université du Manitoba	508 McMillan Avenue, 17 St. Julien Apt., Winnipeg	Histoire (spécialisation)	Professeur d'histoire, Richmond College, Galle
SILVA, W. Percy	4 sept.	60	30	Boursier diplômé	Département de géographie, Université de Toronto	Department of Geography, University of Toronto, Toronto	Géographie	Assistant provisoire, chargé de cours en géographie, Université de Ceylan, Peradeniya
ILES FIDJI SAHIB, Mohammed Ali	2 sept.	60	31	Boursier diplômé	Université d'Ottawa	36, rue Waverley, Ottawa	Économique	Commis à la statistique ministère des Douanes, Îles Fidji

NOM	DATE		ÂGE	TITRE	LIEU D'EMPLOI AU CANADA	ADRESSE	SUJET D'ÉTUDE	OCCUPATION AU PAYS NATAL
	ARRIVÉE	DÉPART						
PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DU COMMONWEALTH (Suite)								
GHANA								
AIDOO (M ^{lle}) Agnes	4 sept.	60	21	Boursière diplômée	Université du Manitoba	Box 19, University of Manitoba, Winnipeg	Histoire	Institutrice, Holy Child School, Cape Coast
BENTUM-WILLIAMS, John	4 sept.	60	22	Boursier diplômé	University of Western Ontario	Medway Hall, University of Western Ontario, London	Économique	Instituteur d'école secondaire, Kumasi
*OFOSU-APPIAH, Lawrence Henry	28 mars	61	41	Boursier diplômé	Université de Toronto	c/o General Secretary World University Service, 22, Willcocks Street, Toronto	Auteurs classiques	Premier chargé de cours, Auteurs classiques, University College of Ghana, Accra
PEASAH, Joseph Awua	16 sept.	60	26	Boursier diplômé	Université de Toronto	13 Admiral Road, Toronto	Sciences politiques	Étudiant, Université de Toronto, Toronto
PIANIM, Andrews	4 sept.	60	22	Boursier diplômé	Université du Nouveau-Brunswick	Jones House, University of New Brunswick, Fredericton	Histoire	English Master, Ahmadiyya Secondary School, Kumasi
INDE								
AHMAD, Abad	30 sept.	60	21	Boursier diplômé	University of Western Ontario	693 Talbot Street, London	Administration commerciale (licence)	Boursier (recherches) Ministère du Commerce, Université Aligarh, Aligarh
CHERVU, Lakshman Rao	6 sept.	60	30	Boursier diplômé	Université McGill	Room 406, Chemistry Department, McGill University, Montréal	Chimie	Adjoint de recherches junior, Établissement d'énergie atomique, Andhra Pradesh
GOSWAMI, Santosh Ranjan	7 sept.	60	25	Boursier diplômé	Département du génie civil, Université McGill	529, rue du Prince-Arthur, Montréal	Technique sanitaire	A. E. Water Supply Diwigapiwe Steel Project, Diwigapiwe
KANUNGO, Rabindranath	28 sept.	60	25	Boursier diplômé	Département de psychologie, Université McGill	3527, avenue Lorne, Montréal	Psychologie	Chargé de cours en psychologie, Ravenshaw College, Cuttack

KHANNA, Jitendra	7 sept.	60	24	Boursier diplômé	Université de la Colombie-Britannique	326 Sherwood Lett House, University of British Columbia, Vancouver	Génie civil	Ingénieur, Assam Oil Company, Pendjab
KRISHNAN (M ^{lle}) Shama Kumari	19 sept.	60	27	Boursière diplômée	Université de la Saskatchewan	Department of Field Husbandry, University of Saskatchewan, Saskatoon	Botanique	Boursière (recherches) Gouvernement de l'Inde, Bangalore
MALHOTRA, Vasdev Singh	18 sept.	60	26	Boursier diplômé	Université McGill	c/o Department of Mechanical Engineering, McGill University, Montréal	Construction mécanique	Professeur adjoint, Collège de génie du Pendjab, Chandigarh
RAJAMANI, Vannakambadi S.	9 sept.	60	27	Boursier diplômé	Département de la technique électrique, Université de Toronto	631 Spadina Avenue, Toronto	Technique électrique	Technicien adjoint du génie aéronautique, Institut des sciences de l'Inde, Bangalore
RAJASEKHARAN, Ramasami	8 oct.	60	25	Boursier diplômé	Département de la technique électrique, Université de la Colombie-Britannique	Department of Electrical Engineering, University of British Columbia, Vancouver	Technique électrique	Ingénieur junior, Madras State Electricity Board, Madras
SAMAL, Kulamani	24 sept.	60	31	Boursier diplômé	Université de l'Alberta	c/o University of Alberta, Edmonton	Physique	Chargé de cours en physique, Ravenshaw College, Cuttack, Orissa
SHARMA, Govind Narain	25 sept.	60	33	Boursier diplômé	Université de Toronto	579 Huron Street, Toronto	Littérature anglaise	Chargé de cours en anglais, Hindu College, Université de Delhi, Delhi
SRIVASTAVA, Narendra Kumar	20 oct.	60	23	Boursier diplômé	Département du génie, Université de Toronto	University of Toronto, Toronto	Génie (construction)	Chargé de cours, Bihar, Collège du génie, Bihar
TRIPATHI, Lal Bachan	24 sept.	60	24	Boursier diplômé	Département de psychologie, Université McGill	521 ouest, rue du Prince-Arthur, Montréal	Psychologie	Professeur adjoint de psychologie, Université de Gorakhpur, U.P.
VENKATARAMAN, Sundram	9 sept.	60	29	Boursier diplômé	Université de la Saskatchewan	Department of Soil Science, University of Saskatchewan, Saskatoon	Géologie	Fonctionnaire de l'extérieur, National Atlas Organization, Kharagour

NOM	DATE		ÂGE	TITRE	LIEU D'EMPLOI AU CANADA	ADRESSE	SUJET D'ÉTUDE	OCCUPATION AU PAYS NATAL
	ARRIVÉE	DÉPART						
PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DU COMMONWEALTH (Suite)								
KENYA BHOGAL, Balwant Singh	5 sept.	60	29	Boursier diplômé	Université de Toronto	96 Spadina Road, Toronto	Génie civil	Ingénieur sénior au service de H.R. Bridger, M.I.C.E. Ingénieur-conseil, Nairobi
MBROGUA, John Peter	16 sept.	60	29	Boursier diplômé	Université McGill	539 ouest, avenue des Pins, Montréal	Géographie	Étudiant diplômé, Université McGill, Montréal
PATEL, Rajnikant Purshottam	13 sept.	60	29	Boursier diplômé	Université McGill	3430, rue Drummond, Montréal	Génie mécanique	Chargé de cours adjoint, Construction méca- nique, The Royal Technical College Kenya
MALAISIE CHEOW, (M ^{lle}) Li Ying	5 sept.	60	24	Boursière diplômée	École de service social, Université de Toronto	390 Brunswick Avenue, Toronto	Service social	Étudiante, Département des sciences sociales, Perak
LUM, Yun Foo	6 sept.	60	28	Boursier diplômé	Département de la technique électrique, Université McGill	3528, avenue Lorne Montréal	Technique électrique	Contrôleur adjoint des télécommunications, ministère des Télé- communications, Kuala-Lumpur
MALTE CARUSO, (Révérend) Cajetan J.	6 sept.	60	35	Boursier diplômé	Université de Toronto (St. Michael's College)	50 St. Joseph Street, Toronto	Musique (baccalauréat)	Directeur de latin et de science religieuse, Malta Lyceum, Sliema
ROSSI, Louis	2 sept.	60	32	Boursier diplômé	Faculté des lettres, Université de Montréal	5301, rue Beaugrand, Montréal 5	Linguistique (licence)	Directeur de français, Government Grammar School, Sliema
ÎLE MAURICE COLLET, (M ^{me}) Paulette	4 oct.	60	34	Boursière diplômée	Faculté des lettres, Université Laval	a/s Madame J. Brouilly, 1151, avenue Brown, Québec 6	Littérature française	Agent d'éducation, Île Maurice

SANG, Marie Emmanuel	25 août	60	29	Boursier diplômé	Département de physique, Université de la Colombie-Britannique	2319 Agronomy Place, University of British Columbia, Vancouver	Électronique	Agent d'éducation, Collège royal, Port-Louis
NOUVELLE-ZÉLANDE								
DAWSON, John Stephen	9 oct.	60	31	Boursier diplômé	Université de Toronto	329 Walmer Road, Toronto	Langues modernes	Chargé de cours, Otago Boy's High School, Otago
GOODWIN, (M ^{lle}) Rae Elizabeth	4 sept.	60	24	Boursière diplômée	Université de Toronto	95 Willcocks Street, Toronto 4.	Littérature	Institutrice, Westlake High School, Hamilton
HANDCOCK, Kenneth Allen	16 sept.	60	32	Boursier diplômé	Département de psychiatrie, Université McGill	4651, rue MacKenzie, Montréal 26.	Psychiatrie	Adjoint à demeure en psychiatrie, Royal Victoria Hospital, Montréal
MOUAT, Magnus Charles Hay	5 sept.	60	26	Boursier diplômé	Université McGill	P.O. Box 117, Macdonald College, Ste-Anne de Bellevue	Pédologie	Pédologie, Division des pâturages, Ministère de la recherche scientifique et industrielle, Palmerston North
NIGÉRIA								
AROWOLO, Edward Ayoadé	14 sept.	60	25	Boursier diplômé	Université de la Saskatchewan	Box 77, University of Saskatchewan, Saskatoon	Économique	Agent exécutif du Service public du Nigéria, Ibadan
OKORIE, Samuel Achinivu	16 sept.	60	31	Boursier diplômé	Université McGill	3473 rue de l'Université Montréal 2.	Économique	Inspecteur du gouvernement spécialisé en hygiène, Ovim
PAKISTAN								
AHMAD, Mesbah Uddin	21 sept.	60	22	Boursier diplômé	Université d'Ottawa	96 avenue Henderson, Ottawa	Chimie organique	Chargé de cours en chimie, Université de Dacca
ALLAM, Syed A.K.M. Nurul	21 sept.	60	24	Boursier diplômé	Université McMaster	8 Paisley Avenue North, Hamilton	Chimie	Chargé de cours, département de biochimie, University de Dacca
BAQI, Abdullahel	6 sept.	60	23	Boursier diplômé	Université de Toronto	694 Spadina Avenue, Toronto	Technique électrique	Chargé de cours, Technique électrique, Collège du génie d'Ahsanullah, Dacca
CHOUDHURY, Wasiuddin	22 sept.	60	24	Boursier	Université de la Colombie-Britannique	c/o Department of Mechanical Engineer- ing, University of British Columbia, Vancouver	Génie mécanique	Ingénieur adjoint, International Engineer- ing Co. Inc., Chittagong

NOM	DATE		ÂGE	TITRE	LIEU D'EMPLOI AU CANADA	ADRESSE	SUJET D'ÉTUDE	OCCUPATION AU PAYS NATAL
	ARRIVÉE	DÉPART						
PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DU COMMONWEALTH (Suite)								
PAKISTAN—(suite)								
HUSSAIN, Sheikh Mukhtar	6 sept.	60	25	Boursier diplômé	Université McGill	3602, rue Durocher, Montréal 2.	Physique	Étudiant, Université de Karachi, Karachi
SAEED, Muhammad M.	14 sept.	60	26	Boursier diplômé	Université McGill	c/o Civil Engineering Department, McGill University	Génie civil	Ingénieur adjoint, ministère des travaux publics du Pakistan, Karachi
SAMAD, Abdus	31 août	60	27	Boursier diplômé	Université de l'Alberta	Box 515, University of Alberta, Edmonton	Technique du pétrole	Ingénieur en mécanique, Bilal Aulos, Quetta
SATTAR, Abdus	2 oct.	60	24	Boursier diplômé	Université de Toronto	63 Madison avenue, Toronto	Physique	Chargé de cours, Gordon College, Rawalpindi
FÉDÉRATION DE LA RHODÉSIE ET DU NYASSALAND								
JONES, (M ^{lle}) Glenys Ann	3 sept.	60	20	Boursière diplômée	Université d'Ottawa	652, rue Rideau, Ottawa	Chimie	Professeur de sciences à titre provisoire, Kitwe Girls High School, Kitwe
LYELL, Alexander Peter Mathew	5 Sept.	60	30	Boursier diplômé	Université McGill	1585, avenue McGregor, Montréal	Génie civil	Ingénieur (aménagement de terrains) Richard Costains, (Africa Limited) Ndola
NEWHAM, Walter David Noel	16 sept.	60	26	Boursier diplômé	Département des sciences géologiques, Université McGill	New Good Lodge, Apt. 9, 1018 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	Géologie	Adjoint au chef d'équipe, ministère des Mines du Québec Québec
THORNHILL, Donald Percival	28 déc.	60	27	Boursier diplômé	Université de la Saskatchewan	c/o Department of Chemistry, University of Saskatchewan, Saskatoon	Chimie analytique	Chimiste agricole, Ministère de l'Agriculture, Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland
SIERRA LEONE								
Cox, George Oluwole Vallancourt	6 sept.	60	in- con- nu	Boursier diplômé	Université du Nouveau-Brunswick	c/o Registrar, University of New Brunswick, Fredericton	Économique	Étudiant, The University College, Sierra Leone

SINGAPOUR CHAN, (M ^{lle}) Sing Chai	8 sept.	60	26	Boursière diplômée	Département de physique, Université Queen	Room G. 5, West House, Chown Hall, Queen's University, Kingston	Physique	Professeur, Malaisie
DEGANI, (M ^{lle}) Amina H.	25 août	60	25	Boursière diplômée	Université de la Colombie-Britannique	Ann Westbrook Hall, 6102 Marine Drive, Vancouver 8	Économique	Étudiante, Université de la Malaisie, Singapour.
SOMALIE BRITANNIQUE Noel Thomas	31 août	60	29	Boursier diplômé	Département de l'économique, Université Laval	24, rue Ste-Anne, Renfrew House, Québec	Économique	Officiel, Section commerciale, Compagnie de chemin de fer, Somalie française
UNION SUD-AFRICAINE HATTINGH	3 sept.	60	29	Boursier diplômé	Département de micro- biologie, Université de la Colombie-Britannique	5911 Clement Road, Westbrook Camp, University of B.C., Vancouver	Chimie	Chimiste, Conseil sud-africain des recherches cientifiques et industrielles, Transvaal
ROODE, Christian Daniel	7 sept.	60	25	Boursier diplômé	Département de psychologie, Université de Toronto	Apt. 3, 96 Eglinton Avenue West, Toronto	Psychologie	Chargé de cours en psychologie University, Potchefstroom
ROSSOUW, Stefan	31 août	60	23	Boursier diplômé	University of Western Ontario	Medway House, University of Western Ontario, London	Administration commerciale	Commis aux comptes, Transvaal
VAN DER MERWE, David Frederik	17 sept.	60	26	Boursier diplômé	Université McGill	c/o Department of Chemical Engineering, McGill University, Montreal	Génie chimique	Chargé de cours, Département de la construction mécanique, Université Pretoria, Pretoria
TANGANYIKA KANJA, Chimanlal Jamnadas	16 sept.	60	32	Boursier diplômé	Ontario College of Education, Université de Toronto	507 Trinity Apartments, 1 Harbord Street, Toronto	Éducation	Étudiant, Ontario College of Education, Université de Toronto, Toronto
UGANDA BULUMA, M.O.	22 sept.	60	26	Boursier diplômé	Université Mount Allison	Bennett House, Mount Allison University, Sackville, N.-B.	Beaux-arts	Étudiant, Beaux-arts, Collège Makerere, Kampala

NOM	DATE		ÂGE	TITRE	LIEU D'EMPLOI AU CANADA	ADRESSE	SUJET D'ÉTUDE	OCCUPATION AU PAYS NATAL
	ARRIVÉE	DÉPART						
PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DU COMMONWEALTH (Suite)								
UGANDA—(Suite) DESAL, Hemendra Prabhudas	18 sept.	60	in- con- nu	Boursier	University of Western Ontario	c/o School of Business Administration, Uni- versity of Western Ontario, London	Administration, commerciale	Comptable des prix de revient, Sucrerie de l'Ouganda, Lugazi
JUSSA, (M ^{lle}) Roshan Alibhoy	31 août	60	33	Boursière diplômée	Département de biologie, Université de la Saskatchewan	419 Lansdowne Street, Saskatoon	(Biologie) Biochimie	Professeur, directeur du département de biolo- gie, The Aga Khan Secondary School, Kampala
KAPADIA, Kersi Fakirji	31 août	60	26	Boursier diplômé	Université du Manitoba	62 Roslyn Road, Winnipeg	Bactériologie	Bactériologiste adjoint, Makerere College, École de médecine, Kampala
ROYAUME-UNI BAUMBER, John Scoot	16 sept.	60	23	Boursier diplômé	Département de physio- logie, Université Queen	c/o Department of Physiology, Queen's University, Kingston	Physiologie	Directeur d'études et démonstrateur en physiologie, Départe- ment de physiologie, Université Queen, Kingston
BLANCHARD, Richard Frank	13 sept.	60	22	Boursier diplômé	University of Western Ontario	c/o Registrar University of Western Ontario, London	Administration commerciale	Étudiant, Clare College Cambridge
BENTON, Midhael George	6 sept.	60	21	Boursier diplômé	Université de Toronto	Trinity College, University of Toronto, Toronto	Littérature anglaise	Étudiant, University of Leeds
CUTBERT, John David	13 sept.	60	23	Boursier diplômé	Département de physique, McMaster University	c/o Mrs. Kingsbury, 350 Hunter Street West, Hamilton	Physique	Étudiant diplômé, Université Birmingham
CUTT, James	3 sept.	60	23	Boursier diplômé	Université de Toronto	114 St. George Street, Toronto 5	Économique	Étudiant, Université d'Edimbourg
JOHNSON, Roy	2 sept.	60	25	Boursier diplômé	Université de la Saskatchewan	Box 82, University Sub. Post Office, University of Saskatchewan Saskatoon	Biologie (Génétique des plantes)	Étudiant, Reading Université

MORSE (M ^{lle}) Mary	29 août	60	24	Boursière diplômée	École de service social, Université McGill	3607, avenue du Parc, Montréal	Service social	Organisatrice de l'entraînement, National Assoc. of Mixed Clubs & Girls' Clubs, Gloucestershire
PELHAM, Roger	17 sept.	60	29	Boursier, candidat à un diplôme	Département du génie chimique, Université Toronto	20 Evelyn Crescent, Toronto	Génie chimique	Étudiant, Université de Birmingham
PRATT, Geoffrey, Norman	6 sept.	60	23	Boursier diplômé	Université McGill	1585, avenue McGregor, App. 24, Montréal 25	Droit aérien	Étudiant, Université de Nottingham
PRITCHARD, Gordon	4 sept.	60	21	Boursier diplômé	Département d'entomologie, Université de de l'Alberta	c/o Dr. Saul Zalik, Department of Plant Science, University of Alberta, Edmonton	Entomologie	Étudiant, Université de Londres
ROWNEY, Michael John	6 sept.	60	24	Boursier diplômé	Université de Toronto	96 Spadina Avenue, Toronto	Métallurgie physique	Étudiant, Service national, Dorset
STRACHAN, (M ^{lle}) Ann Margaret	12 sept.	60	22	Boursière diplômée	Université de la Colombie-Britannique	4046 West 37th Street, Vancouver	Urbanisme	Étudiante, Université d'Edimbourg
TIPPETT, Roger	5 sept.	60	23	Boursier diplômé	Département de biologie, Université Queen	Queen's University, Kingston	Biologie	Étudiant, Université College of North Staffordshire, Keele
ANTILLES								
BOXILL, Herman Francis Antony	16 sept.	60	25	Boursier diplômé	Département de physique, Université du Nouveau- Brunswick	474 Montgomery Street, Fredericton	Anglais	Étudiant, Université Saint-François Xavier, Antigonish
CALLENDER, Charles V.	16 sept.	60	29	Boursier diplômé	Université de Toronto	c/o Department of Political Economy, University of Toronto, Toronto	Expansion économique	Adjoint, Département d'économie politique, Université de Toronto
CORBIN, Samuel Christopher	8 sept.	60	36	Boursier diplômé	Université Carleton	1119 Bronson Avenue, Ottawa	Administration publique	Agent d'éducation, St. Michael
DA SILVA, George Angus Nigel	8 sept.	60	24	Boursier diplômé	Université McGill	App. 106-3622, rue Durocher, Montréal	Bactériologie	Directeur sénior suppléant (Sciences) Dominica Gammar School, Roseau
DUNCAN, Glaister George	7 sept.	60	30	Boursier diplômé	Université McGill	App. 4, 529, rue Prince Arthur, Montréal 2	Économique	Fonctionnaire, ministère de l'Intérieur Gouvernement de la Jamaïque

NOM	DATE		ÂGE	TITRE	LIEU D'EMPLOI AU CANADA	ADRESSE	SUJET D'ÉTUDE	OCCUPATION AU PAYS NATAL
	ARRIVÉE	DÉPART						
PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DU COMMONWEALTH (Suite)								
ANTILLES—(Suite) ITON, Eric Laurence	30 août	60	34	Boursier diplômé	Université de la Colombie-Britannique	5909 Clement Road, Vancouver 8	Agriculture	Agent aviculteur, ministère de l'Agricul- ture, La Trinité, Antilles
MORRIS, Newton O.	2 sept.	60	31	Boursier diplômé	Université Carleton	65 Sweetland Avenue, Ottawa	Sciences politiques	Stagiaire administratif, Administration, La Trinité et Tobago
SANDIFORD, Keith Arlington Patrick	12 sept.	60	24	Boursier diplômé	Université de Toronto	73 St. Georges Street, Toronto	Histoire	Étudiant, U.C.I.W., Kingston
WALKER, (M ^{lle}) Joyce Brodber	6 sept.	60	25	Boursière diplômée	Université de Toronto	c/o Mr. Douglas Mayer, 22 Willcocks Street, Toronto	Anglais	Professeur, Collège de Kingston, Kingston, Jamaïque
SAT (ONU)—NEW YORK								
BIRMANIE ZIN, Kyaw	2 fév.	61	23 mars	61	47 Boursier (recher- ches)	Ministère des Finances Albion Hotel, Ottawa	Fisc	Percepteur des taxes commerciales Gouvernement de l'Union de Birmanie
INDE AHUJA, (M ^{lle}) Mohini	25 janv.	61		25	Boursière (recher- ches)	Divers centres de rééducation YWCA, 1355 ouest, rue Dorchester, Montréal	Thérapeutique professionnelle	Thérapeute de la réadaptation, J.J. Group of Hospitals, Bombay
JORDANIE TAMANI, Kazim T.	27 sept.	60		35	Boursier (recherches)	Université Carleton YMCA, Metcalfe Street, Ottawa	Administratoïn publique	Commis en chef, Service de l'adminis- tration du royaume Hashémite de Jordanie
CORÉE KANG, Suk-choo	8 fév.	61		35	Boursier (recherches)	Gouvernement du Manitoba Provincial Government of Manitoba, Winnipeg	Administration publique	Inspecteur-vérificateur, Office de la vérification, République de Corée
MAROC BEN JAMMA, Mohammad	17 sept.	59		26	Boursier (recherches)	Université Laval École de service social, Université Laval, Québec	Bien-être social	Fonctionnaire, ministère du Travail, Bien-être social, Rabat

KHALID, Mohammed	17 sept.	59	24	Boursier (recherches)	Université Laval	École de service social, Université Laval, Québec	Bien-être social	Fonctionnaire, ministère de l'Instruction nationale, Toulouse	
THAILANDE									
Boonyubol, Charuay	5 janv.	61	25	Boursier (recherches)	Département de la technique électrique, Université de Toronto	330 St. George Street, Toronto	Énergie électrique	Chargé de cours adjoint Université de Chulalongkorn	
ÎLES VIERGES									
JACOBS, BERNICE Almeda (M ^{lle})	12 sept.	60	41	Boursière (recherches)	École de service social, Université McGill	3558, avenue Lorne, Montréal	Hygiène familiale et infantile	Supervising Houseparent Insular Training School, St. Thomas	
SAT (ONU)—VANCOUVER									
BIRMANIE									
MAUNG SANN	8 janv.	61	27	Boursier (recherches)	Centre de formation régional pour les boursiers des Nations Unies	Regional Training Centre for United Nations Fellows, Vancouver	Économique et financement miniers	Inspecteur adjoint du pétrole, ministère des Mines, Gouvernement de la Birmanie	
INDE									
SHUKLA, Bhupendra Nath	14 janv.	61	33	Boursier (recherches)	Centre de formation régional pour les boursiers des Nations Unies	Regional Training Centre for United Nations Fellows, Vancouver	Géologie (structures et pétrole)	Géologie sénior, Commission du pétrole et du gaz narutel, Gouvernement de l'Inde	
UNESCO									
BULGARIE									
BERBEROV, Christo C.	10 janv.	61	11 mars 61	25	Boursier (recherches)	Société Radio-Canada	Société Radio-Canada, Montréal	Télévision	Rédacteur, Télévision bulgare, Sofia
OAA									
JAPON									
SAITO, Tatsuo	30 déc.	60	29 mars 61	29	Boursier (recherches)	Ministère des Pêcheries	187 South Park Street Halifax	Dénombrement des pêcheries	Agent technique, Division des enquêtes de la statistique, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Tokyo
MALAISIE									
RETNASABATHY, Arunahcalam	8 sept.	60	37	Boursier (recherches)	School of Hygiene University of Toronto	YMCA, 40 College Street, Toronto	Bactériologie	Agent vétérinaire, Services vétérinaires de la Malaisie	
TURQUIE									
TANERI, (M ^{me}) Bedia Hatice	15 fév.	61	43	Boursière (recherches)	Office des recherches sur les pêcheries	206 Bay Street, Ottawa	Administration des pêches	Directeur adjoint, Centre de recherches sur les pêches, Office des viandes et du poisson, Stamboul	

NOM	DATE		ÂGE	TITRE	LIEU D'EMPLOI AU CANADA	ADRESSE	SUJET D'ÉTUDE	OCCUPATION AU PAYS NATAL	
	ARRIVÉE	DÉPART							
OIT									
RAK SHYJA, Abbas K.	26 sept.	60	37	Boursier (recher- ches)	Coady International Institute	Coady International Institute St. Francis Xavier University, Antogonish	Le coopé- ratisme	Surintendant, Ministère des Affaires sociales, Rabat	
TOMA, (M ^{lle}) Margaret Yussef	26 sept.	60	27	Boursière (recher- ches)	Coady International Institute	Coady International Institute, St. Francis Xavier University, Antigonish	Le coopé- ratisme	Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale, Bagdad	
ICA									
GUYANE BRITANNIQUE Dow, Duncan B.	26 fév.	61	4 mars 61	44	Boursier (recher- ches)	Bureau fédéral de la statistique	Administration municipale	Greffier municipal, New Amsterdam	
CAMBODGE CHHAY NETH	1 ^{er} sept.	60		19	Boursier	Institut de Technologie	9155, rue St-Hubert, Montréal	Mécanique générale	Étudiant, École nationale des arts et métiers, Pnom-Penh
KUY HENG	16 sept.	60		20	Boursier (recher- ches)	Institut de Technologie	Institut de Techno- logie, Rimouski	Radio et télé- communications	Étudiant, École nationale des arts et métiers, Battambang
MEAS PHANNA	1 ^{er} sept.	60		18	Boursier	Institut de Technologie	9155, rue St-Hubert, Montréal	Mécanique générale	Étudiant, École nationale des arts et métiers, Pnom-Penh
PLONG CHHATH	1 ^{er} sept.	60		20	Boursier	Institut de Technologie	9155, rue St-Hubert, Montréal	Électricité	Étudiant, École nationale des arts et métiers, Pnom-Penh
POL KHORN	1 ^{er} sept.	60		19	Boursier (recher- ches)	Institut de Technologie	22, rue St-Louis, Rimouski	Dessin architectural	Étudiant, École nationale des arts et métiers, Pnom-Penh
SEAN ELL	1 ^{er} sept.	60		19	Boursier	Institut de Technologie	a/s de l'Institut de technologie de Shawinigan, 655 rue de la Station, Shawinigan	Laminage	Étudiant, École nationale des arts et métiers, Pnom-Penh

SIE CHHORN	1 ^{er} sept.	60		22	Boursier	Institut de Technologie	9155, rue St-Hubert, Montréal	Électricité	Étudiant, École nationale des arts et métiers, Pnom-Penh	
YANG HUONG	1 ^{er} sept.	60		22	Boursier (recher- ches)	Institut de Technologie	22, rue St-Louis, Rimouski	Mécanique (Automobile et moteurs diesel)	Étudiant, École nationale des arts et métiers, Pnom-Penh	
YOU YOEURN	16 sept.	60		20	Boursier (recher- ches)	Institut de Technologie	Institut de Technologie, Rimouski	Radio-télé- communica- tions	Étudiant, École nationale des arts et métiers, Kandal	
GUINÉE CAMARA, Louis	30 janv.	61		25	Boursier (recher- ches)	École des Métiers de l'Automobile, Québec	École des Métiers de l'Automobile, Québec	Moteurs diesel et moteurs à pétrole	Commis à l'expédition, Administration générale, Guinée	
TRAORE, ALY	30 janv.	61		26	Boursier (recher- ches)	École des Métiers de l'Automobile, Québec	École des Métiers de l'Automobile, Québec	Moteurs diesel et moteurs à pétrole	Étudiant, Collège technique de St-Louis, St-Louis	
INDE KASBEKAR, M.V.	11 mai	60	27 mai	60	33	Boursier (recher- ches)	Diverses compagnies	En voyage	Génie industriel	Administration des travaux et de la production, Arlabs Private Ltd., Bombay
RÉPUBLIQUE CONGOLAISE KANINDA, Daniel	10 fév.	61		30	Boursier	Faculté des sciences sociales, Université de Montréal	Université de Montréal, Montréal	Sciences politiques	Directeur de la Division politique, Ministère des affaires étrangères, République congolaise	
TUNISIE DHIA, Bakir	26 fév.	61	25 mars	61	28	Boursier (recher- ches)	R.C.A. Canadian Associate Victor Co. Ltd.	c/o H. G. Marpole, R.C.A. Victor, 1001, rue Lenoir, Montréal	Télécom- munications	Technicien des télé- communications, Secrétariat d'État de l'Intérieur, Tunis
JOO, MESSAOUD	26 fév.	61	25 mars	61	32	Boursier (recher- ches)	R.C.A. Canadian Associate Victor Co. Ltd.	c/o H. G. Marpole, R.C.A. Victor, 1001, rue Lenoir, Montréal	Télécom- munications	Technicien des télé- communications, Secrétariat d'État de l'Intérieur, Tunis
OUAMARA, HASEN	26 fév.	61	25 mars	61	31	Boursier (recher- ches)	R.C.A. Canadian Associate Victor Co. Ltd.	c/o H. G. Marpole, R.C.A. Victor, 1001, rue Lenoir, Montréal	Télécom- munications	Technicien des télé- communications, Secrétariat d'État de l'Intérieur, Tunis

NOM	DATE		ÂGE	TITRE	LIEU D'EMPLOI AU CANADA	ADRESSE	SUJET D'ÉTUDE	OCCUPATION AU PAYS NATAL
	ARRIVÉE	DÉPART						
<i>ICA (suite)</i>								
VIET-NAM HOA (M ^{lle}) Le Thi	16 sept.	59	25	Boursière (recher- ches)	Université de Montréal	École de rééducation, Faculté de médecine, Université de Montréal, Montréal	Physio- thérapie	Infirmière, Hôpital de Binh-Dinh, Saïgon
HUYNH THI BONG (M ^{me})	7 oct.	60		in- con- nu	Boursière (recher- ches) Institut Marguerite d'Youville	1951, rue St-Hubert, Montréal	Soins infirmiers	Inconnue
LA THI TU (M ^{lle})	13 oct.	60		in- con- nu	Boursière (recher- ches) Institut Marguerite d'Youville	956 est, rue Sherbrooke, Montréal	Soins infirmiers	Inconnue
LE THI HANH (M ^{me})	13 oct.	60		in- con- nu	Boursière (recher- ches) Institut Marguerite d'Youville	1051, rue St-Hubert, Montréal	Soins infirmiers	Inconnue
NGUYEN LIEU NHUT (M ^{lle})	7 oct.	60		in- con- nu	Boursière (recher- ches) Institut Marguerite d'Youville	1051, rue St-Hubert, Montréal	Soins infirmiers	Inconnue
NGUYEN MINH KHAC	15 sept.	60	26	Boursier (recher- ches)	Faculté de Médecine Université de Montréal	Faculté de Médecine, Université de Montréal, Montréal	Anesthésio- logie	Étudiant en médecine, 6 ^e année, Saïgon
NGUYEN THI HUONG (M ^{lle})	7 oct.	60		in- con- nu	Boursière (recher- ches) Institut Marguerite d'Youville	956 est, rue Sherbrooke, Montréal,	Soins infirmiers	Inconnue
PHAN VAN LANG	7 oct.	60		in- con- nu	Boursier (recher- ches) Institut Marguerite d'Youville	3773, rue Ste-Famille, Montréal	Soins infirmiers	Inconnue
THI THANH MAU	13 oct.	60		in- con- nu	Boursier (recher- ches) Institut Marguerite d'Youville	3636, rue Ste-Famille, Montréal	Soins infirmiers	Inconnue
TRAN BA THANH	10 janv.	60		in- con- nu	Boursier (recher- ches) Institut Marguerite d'Youville	1185, rue St-Mathieu, Montréal 25	Soins infirmiers	Inconnue
TRAN THI TO ANH (M ^{lle})	7 oct.	60		in- con- nu	Boursière (recher- ches) Institut Marguerite d'Youville	1051, rue St-Hubert, Montréal	Soins infirmiers	Inconnue

YUGOSLAVIE KOSTIC, Dragoslav	19 fév.	61		32	Boursier (recher- ches)	Diverses compagnies productrices d'amiante	En voyage	Extraction de l'amiante	Directeur, Département des recherches, Association des mines et de l'industrie des minéraux metalloïdiques, Belgrade
POYAR, Radowan	19 fév.	61	5 mars	61 38	Boursier (recher- ches)	Diverses compagnies productrices d'amiante	En voyage	Administration du budget	Administrateur, Usine de produits du fibrociment, Anhovo
PREZZI, Peter N.	19 fév.	61	5 mars	61 49	Boursier (recher- ches)	Diverses compagnies productrices d'amiante	En voyage	Administration du budget	Directeur technique, Usine de fibrociment, Split
AUTRE (1)									
AFGHANISTAN NASSERY, Abdullah	19 sept.	60			52 Boursier (recher- ches)	Université McGill	Département des Sciences géologiques, Université McGill, Montréal	Géologie et minéralogie	Professeur (Géologie) Faculté des Sciences, Université Kabul, Kabul
ARGENTINE RICCI, Enzo	6 avril	59	27 mars	61 34	Boursier (recher- ches)	Atomic Energy of Canada Limited	Atomic Energy of Canada Limited, Chalk River	Production de radio-isotopes à haute énergie	Directeur 5A, Commission nationale d'énergie atomique, Buenos Aires
AUTRICHE MATYAS, Emil	8 sept.	60			25 Boursier résident (recher- ches)	Atomic Energy of Canada Limited	Atomic Energy of Canada Limited, Chalk River	Fonctionnement de réacteurs	Ingénieur de recherches et d'épreuves, Ministère du Commerce et de la Reconstruction de l'Autriche, Hegergasse
STOLL, Wolfgang	5 sept.	60			35 Boursier (recher- ches)	Atomic Energy of Canada Limited	Atomic Energy of Canada Limited, Chalk River	Le combustible nucléaire	Expert-conseil, Usine de produits chimiques, Autriche
TCHÉCOSLOVAQUIE SKRIVANEK, Jaroslav	1 ^{er} déc.	60			33 Boursier (recher- ches)	Université de la Colombie-Britannique	Université de la Colombie-Britannique, Vancouver	Génie chimique	Directeur du département, Institut de recherches de la chimie organique, Novatoru 9

NOM	DATE		ÂGE	TITRE	LIEU D'EMPLOI AU CANADA	ADRESSE	SUJET D'ÉTUDE	OCCUPATION AU PAYS NATAL	
	ARRIVÉE	DÉPART							
AUTRE(1)—(Suite)									
ÉGYPTE EL-EBIARY, Mohamed Y	12 sept.	60	32	Boursier (recher- ches)	Atomic Energy of Canada Limited	Atomic Energy of Canada Limited, Chalk River	Génie (réacteurs)	Chargé de cours, Université du Caire, Le Caire	
GRÈCE ELIAS, Constantinos J.	14 déc.	60	30	Boursier (recher- ches)	Ontario Cancer Institute	YMCA, 40 College Street, Toronto	Téléthérapie (dans les hôpitaux)	Adjoint, Hôpital Alexandra, Athènes	
HONGRIE SZABO, Paul	16 nov.	60	15 mars 61	39	Boursier (recher- ches)	Université McMaster	126 Whitney Avenue, Hamilton	Diffraction des neutrons	Collaborateur scientifique, Institut central de recherches en physique, Budapest
IRAN ABBASFAR, Ahmad	5 janv.	61		27	Boursier (recher- ches)	Université McMaster	111 Haddon Avenue, Hamilton	Physique de la réaction	168 Kutcheh Sadjadi Jaleh Ave., Téhéran
RAHDJOU, Ahmad	19 sept.	60		23	Boursier (recher- ches)	Université McGill	Département des Sciences géologiques, Université McGill, Montréal	Recherche en radioactivité	Personnel technique, Ministère des Mines et de l'Industrie, Téhéran
SEIRAFI, Abbass Ali	3 fév.	61		28	Boursier (recher- ches)	Ministère des Mines et et Relevés techniques	20 Roseberry Avenue, Ottawa	Chimie	Service des recherches et des laboratoires, Ministère des Industries et des Mines, Téhéran
JAPON KOKKYO, Naboru	4 fév.	61		30	Boursier (recher- ches)	Atomic Energy of Canada Limited	c/o Dr. W. R. Livingston, Atomic Energy of Canada Limited, Chalk River	Physique (réacteurs)	Physicien, Laboratoire central de recherches d'Hitachi, Tokyo
KIMURA, Takao	5 fév.	61		28	Boursier (recher- ches)	École de Chalk-River (réacteurs)	Atomic Energy of Canada Ltd., Chalk River	Génie nucléaire	Research Metallurgist Central Laboratory, Furukawa Electric Co., Tokyo

*WATANABE, Hiroshi	13 mars '61	44	Boursier (recher- ches)	Atomic Energy of Canada Limited	New Staff Hotel, Deep River	Diffraction des neutrons	Professeur adjoint, L'institut de recherches sur le fer, l'acier et les autres métaux
CORÉE JAE, Won Mok	17 sept. '60	28	Boursier (recher- ches)	Université McMaster	Département de physique, Université McMaster, Hamilton	Radio-chimie	Professeur adjoint, Département des sciences et du génie nucléaires, Université de Hanyang, Séoul
PHILIPPINES ELA, Rodolfo M.	1 ^{er} déc. '60	27	Boursier (recher- ches)	Institut de recherches sur les produits antiparasitaires	Institut de recherches sur les produits anti- parasitaires, London	Radio-isotopes et insecticides	Instructeur, Collège d'agriculture, U.P.
WANG, Cherng M.	6 sept. '59	34	Boursier (recher- ches)	Université de la Saskatchewan	Box 125, University of Saskatchewan, Saskatoon	Chimie nucléaire	Adjoint en chimie, Taiwan Normal University, Taiwan
YUGOSLAVIE JANKOVIC, Slobodan R.	1 ^{er} oct. '60	35	Boursier (recher- ches)	Université McGill	Département des sciences géologiques, Université McGill, Montréal	Exploration minière	Professeur, Faculté des mines et de la géologie, Belgrade
VULOVIC, (M ^{lle}) Dusanka	26 janv. '60	33	Boursière (recher- ches)	Université McGill	Département des sciences géologiques, Université McGill, Montréal	Gisements de matériaux nucléaires	Géologue, Institut fédéral de géologie, Belgrade
ZIVANOV Zivojin	30 déc. '60	32	Boursier (recher- ches)	Université de la Colombie-Britannique	Département des mines et de la métallurgie, Université Colombie-Britannique, Vancouver	Chimie- physique	Directeur de l'usine de transformation, Institut de technologie des matières premières minérales, Belgrade

* Nouveau stagiaire

** Changement d'adresse

(1) Agence internationale d'énergie atomique,
Gouvernement de la Trinité,
École de droit de Harvard,
Norway American Foundation,
Gouvernement japonais.

APPENDICE B

LA FONDATION DES UNIVERSITÉS CANADIENNES
organe exécutif de la
Conférence nationale des universités et collèges du Canada

77, rue Metcalfe

Ottawa 3, Canada
le 2 juin 1961

M. A. A. Day
Directeur de l'éducation
Bureau de l'aide extérieure
376, rue Wellington
OTTAWA 4, Ontario

Monsieur,

Nous avons reçu les premiers rapports sur les progrès accomplis par les cent un boursiers du Commonwealth qui ont fréquenté les universités canadiennes au cours de l'année 1960-1961. Quatre-vingt-seize de ces rapports attestent du bon travail des étudiants. Sur les cent un boursiers, cinq semblent éprouver quelques difficultés dans leur études, mais les résultats finals ne nous ont pas encore été communiqués et nous osons croire que certains d'entre eux auront réussi à passer leurs examens.

Les membres de la Commission canadienne du Programme de bourses d'études du Commonwealth ont l'impression que les boursiers, dans l'ensemble, n'ont pas eu de difficulté à s'adapter aux universités canadiennes, qu'ils s'y trouvent heureux et qu'ils réussissent bien dans leurs études. Au cours de la prochaine réunion de la Commission, qui doit se tenir les 12 et 13 juin, les membres étudieront quelques-uns des menus problèmes qui se sont posés et suggéreront des moyens d'améliorer le Programme canadien. Au nombre des questions qui seront mises à l'étude, signalons celle qui a trait au traitement de \$150 par mois et à l'allocation mensuelle de \$50 aux épouses des boursiers. Il se peut que la Commission émette le vœu que ces allocations et quelques autres des sommes allouées aux boursiers du Commonwealth soient plus considérables à l'avenir.

Les autorités des universités canadiennes sont d'avis, toutefois, que le Programme, dans l'ensemble, a eu d'heureux résultats.

Aggréez, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

(Signature) «T. H. Matthews»

T. H. Matthews,
secrétaire de la Commission canadienne
des bourses d'études du Commonwealth

APPENDICE C

RÉPONSE À UNE QUESTION POSÉE PAR M. HERRIDGE
LE 6 JUIN 1961

Le fonds du capital de roulement est un fonds de réserve grâce auquel l'Organisation peut faire des dépenses approuvées en attendant la rentrée des contributions des membres. Les montants des avances sont remboursables au fur et à mesure des recouvrements de contributions. Ce fonds permet également de pourvoir aux dépenses imprévues ou extraordinaires jusqu'à concurrence de \$250,000 (É.-U.) (ou de \$500,000 (É.-U.) lorsqu'on a obtenu l'approbation du Conseil exécutif). En troisième lieu, le Fonds sert à avancer, pour la livraison de fournitures d'urgence aux États membres, des sommes pouvant aller jusqu'à \$100,000 (É.-U.), à titre remboursable.

L'autorisation permettant au Directeur général d'effectuer ces avances est contenue dans la partie II de la résolution EB25.R20 (ci-incluse), approuvée en janvier 1960 par le Conseil exécutif et adoptée par la Treizième Assemblée mondiale de la Santé sous le nom de résolution WHA 13.41, applicable jusqu'en 1965.

Selon le rapport annuel que le Directeur général doit présenter au sujet des avances consenties aux fins des dépenses imprévues ou extraordinaires et des fournitures d'urgence, le fonds du capital de roulement n'a servi, en 1960, qu'à faire une seule avance appartenant aux catégories précitées. Il s'agissait d'un montant de \$6,212 devant servir à fournir du vaccin contre le choléra, à l'Afghanistan, vers la fin de l'année 1960. Le remboursement s'effectue actuellement. Selon le rapport du commissaire aux comptes extérieurs de l'OMS, deux avances ont été faites en 1959, dans les catégories précitées, en vertu d'une autorisation antérieure. Ces avances comprenaient:

- a) \$100,000 pour le fonds de construction destiné au Bureau régional du Pacifique occidental;
- b) \$155,140 pour les dépenses imprévues relatives au coût des services d'administration et d'exploitation non inclus dans l'allocation globale du fonds de l'assistance technique destinée à cette fin, et pour les autorisations concernant l'accroissement de personnel.

EB25.R20 Barème des cotisations au fonds de roulement et montant de ce fonds.

Le Conseil exécutif,

Ayant étudié le rapport du Directeur général sur le fonds de roulement;¹

Considérant qu'une gestion financière prudente demande que des dispositions soient prises pour augmenter le montant du fonds de roulement; et

Reconnaissant que le barème actuel des avances au fonds de roulement présente certaines anomalies,

1. DÉCIDE qu'il est souhaitable d'apporter des ajustements au fonds de roulement du double point de vue de son montant et du barème des avances;

2. RECOMMANDE à la Treizième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante:

La Treizième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant étudié le rapport du Conseil exécutif sur le fonds de roulement,

I

1. DÉCIDE:

- 1) que le montant du fonds de roulement sera fixé, à partir du 1^{er} janvier 1961, à quatre millions auxquels s'ajouteront les avances des Membres qui viendraient se joindre à l'Organisation postérieurement au 30 avril 1960;

¹ Annexe 7.

- 2) que le montant des avances au fonds de roulement sera fixé sur la base du barème des contributions de 1961;
- 3) que les compléments d'avances devront être versés avant le 31 décembre 1963;
- 4) que les excédents d'avances dus aux États Membres seront remboursés le 1^{er} janvier 1964 par déduction opérée sur les arriérés de contributions dus à cette date ou sur les contributions de 1964;

2. PRIE les États Membres intéressés de prévoir dans leur budget national les crédits nécessaires pour assurer le paiement des compléments d'avances avant le 31 décembre 1963;

3. AUTORISE le Directeur général, nonobstant le paragraphe 5.6 du Règlement financier, à porter directement aux recettes budgétaires des exercices 1961 à 1963 les contributions annuelles versées au budget de ces années;

II

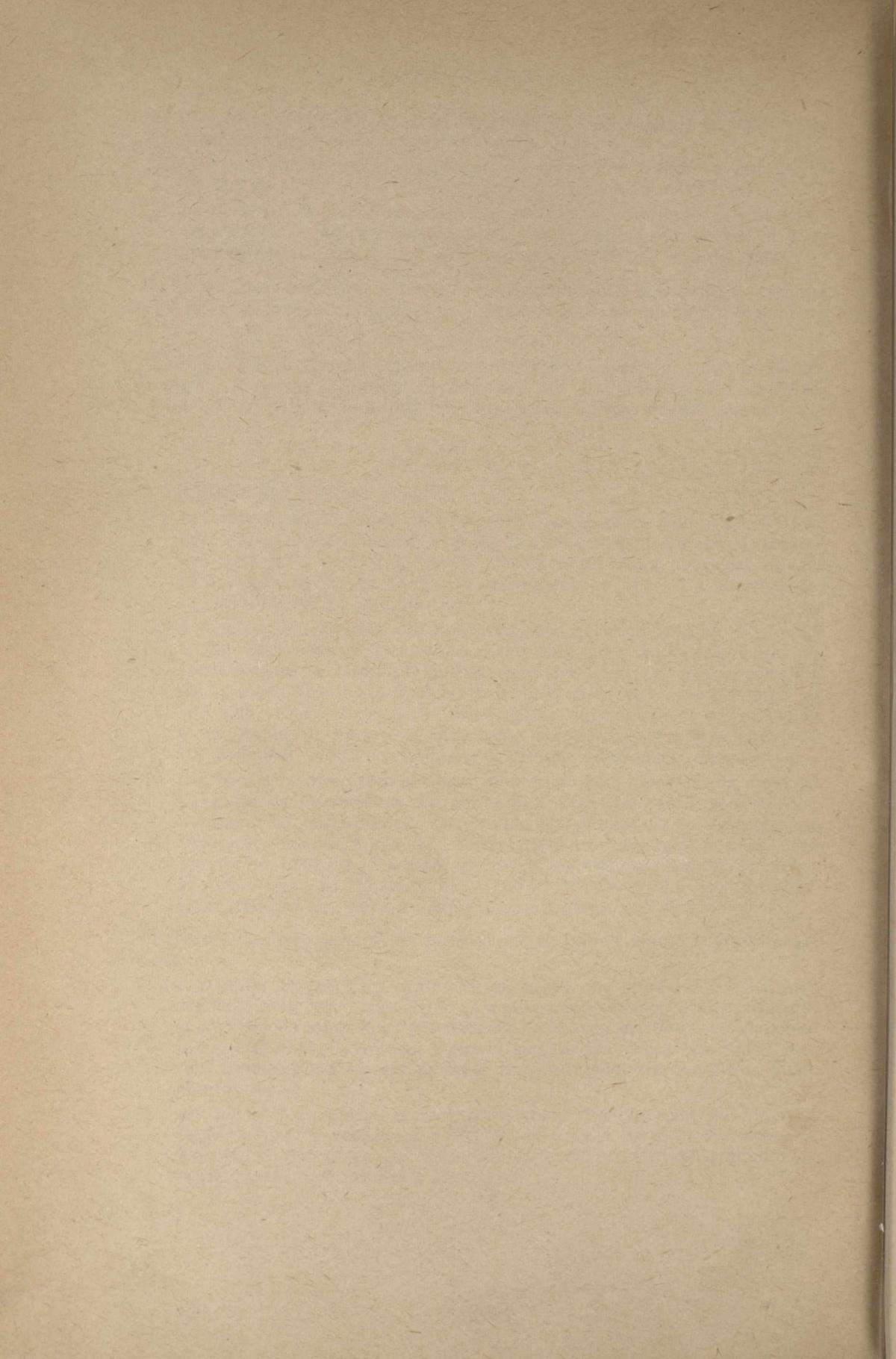
1. AUTORISE le Directeur général:

- 1) à avancer sur le fonds de roulement les sommes qui pourront être nécessaires pour financer le budget annuel en attendant la rentrée des contributions des Membres, les sommes ainsi avancées devant être remboursées au fonds de roulement au fur et à mesure des recouvrements de contributions;
- 2) à avancer les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face à des dépenses imprévues ou extraordinaires et à augmenter en conséquence le montant inscrit dans les sections correspondantes de la résolution portant ouverture de crédits, sous réserve qu'il ne soit pas affecté à cette fin une somme supérieure à US \$250,000, étant entendu, toutefois, que cette somme pourra être portée à US \$500,000 avec l'assentiment préalable du Conseil exécutif; et
- 3) à avancer toutes sommes qui pourront être nécessaires pour la livraison de fournitures d'urgence aux États Membres contre remboursement, les sommes ainsi avancées devant être reversées au fonds de roulement lors des remboursements effectués par les États Membres; toutefois, le montant total prélevé à cette fin ne devra à aucun moment dépasser US \$100,000 et le crédit accordé à un État Membre ne devra à aucun moment dépasser US \$25,000;

2. PRIE le Directeur général de faire rapport chaque année à l'Assemblée de la Santé:

- 1) sur toutes les avances prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés pour faire face à des dépenses imprévues ou extraordinaires et sur les circonstances y relatives, à charge de pourvoir dans les prévisions budgétaires au remboursement du fonds de roulement, sauf dans les cas où ces avances seraient recouvrables d'une autre manière; et
- 2) sur toutes les avances prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le paragraphe II.1(3) ci-dessus pour la livraison de fournitures d'urgence aux États Membres et sur l'état des remboursements versés par les États Membres;

S
e
t
e
r



CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961



COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCES DU MERCREDI 14 JUIN ET DU
VENDREDI 16 JUIN 1961

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES 1961-1962

y compris

LE TROISIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

TÉMOIN:

Le général A. G. L. McNaughton, président de la Commission conjointe internationale.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

Vice-président: M. F. E. Lennard

et MM.

Aiken
Aitken (M^{11e})
Allard
Asselin
Batten
Cardin
Crestohl
Eudes
Fairfield
Fleming (*Okanagan-
Revelstoke*)
Garland

Hellyer
Herridge
Jung
Kucherepa
Lafrenière
MacLellan
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
McIntosh

Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Regier
Richard (*Ottawa-Est*)
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Vivian—35.

Secrétaire du Comité:

R.-L. Boivin

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Le jeudi 27 avril 1961, la Chambre a renvoyé au Comité pour qu'il les examine les crédits n^{os} 76 à 110 inclusivement et le crédit n^o 481 énumérés dans le budget principal des dépenses de 1961-1962 et intéressant le ministère des Affaires extérieures.

Après avoir examiné à fond les crédits susdits, le Comité a décidé de les approuver et d'en faire rapport à la Chambre en recommandant leur adoption.

Le Comité tient à remercier l'honorable Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de l'exposé détaillé qu'il a présenté au Comité et de la bonne grâce avec laquelle il a répondu aux questions qui lui ont été posées. Le Comité apprécie aussi le précieux concours de M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du lieutenant-général E. L. M. Burns, conseiller du Gouvernement du Canada en matière de désarmement, de M. H. O. Moran, directeur du Bureau de l'aide extérieure, du général A. G. L. McNaughton, président de la Commission conjointe internationale, et des fonctionnaires supérieurs du ministère des Affaires extérieures.

Le Comité félicite le ministère pour sa gestion des deniers votés par le Parlement et il exprime l'avis qu'il convient de ne rien ménager pour tenir la population canadienne pleinement au courant du rôle que joue le Canada sur la scène internationale, notamment par rapport au désarmement, aux Nations Unies, à l'OTAN et à l'aide extérieure.

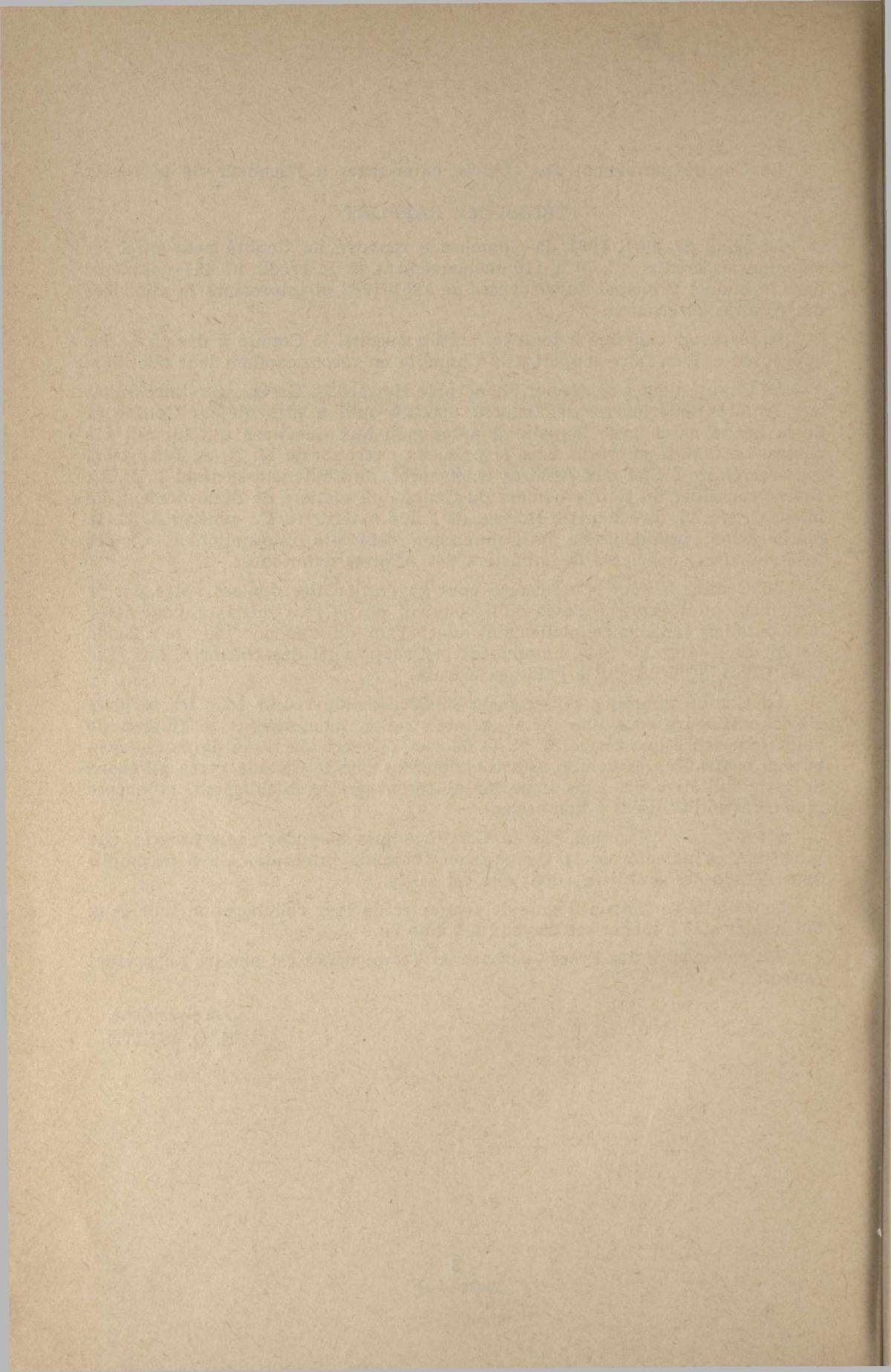
Le Comité approuve entièrement la décision de réunir tous les services d'aide extérieure sous une même administration, nommément le Bureau de l'aide extérieure que dirige M. H. O. Moran. Grâce à l'activité de ce nouveau bureau centralisé, les nombreuses contributions que le Canada verse à l'égard de cette initiative des plus importantes seront vraisemblablement, et encore plus qu'avant, utilisées à bon escient.

C'est avec satisfaction que le Comité a pris acte des réels progrès que la section canadienne de la Commission conjointe internationale a accomplis dans l'étude des problèmes dont elle est saisie.

Le Comité se fait un devoir de remercier de leur collaboration tous ceux qui lui ont aidé à mener ses travaux à bonne fin.

Un exemplaire des *Procès-verbaux et Témoignages* est annexé au présent rapport.

Le président,
H. O. WHITE



PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI 14 juin 1961
(13)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 2 h. 50 de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White, président.

Présents: MM. Aiken, Allard, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Herridge, Kucherepa, Lennard, MacLellan, McGee, Nesbitt, Nugent, Stinson et White. (12)

Aussi présent: Le général A. G. L. McNaughton, président de la Commission conjointe internationale.

Les membres du Comité chargent le secrétaire d'envoyer une lettre au Bureau de l'aide extérieure et d'informer celui-ci que le rapport financier du Centre de formation des Nations Unies à l'université de la Colombie-Britannique, déposé par ledit bureau, est jugé incomplet; des renseignements plus détaillés à son sujet de même qu'un exposé des dépenses sont demandés. Ledit rapport devra figurer au compte rendu. (voir l'appendice «A»)

Le président présente le général A. G. L. McNaughton au Comité et met en délibération le crédit 109, *Commission conjointe internationale—Traitements et dépenses de la Commission*.

Le général McNaughton expose l'activité de la Commission conjointe internationale et il est interrogé là-dessus.

Le crédit 109 est approuvé.

Le crédit 110—*Études et relevés de la Commission* est mis en délibération et approuvé.

A 4 heures et demie de l'après-midi le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation.

VENDREDI 16 juin 1961
(14)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à huis clos à 9 h. 45 du matin sous la présidence de M. H. O. White, président.

Présents: MM. Batten, Cardin, Fairfield, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Hellyer, Herridge, Kucherepa, McIntosh, Nesbitt et White. (10)

Le président donne lecture du projet de rapport à la Chambre que le sous-comité du programme et de la procédure a recommandé. Ledit rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Comité charge le président de présenter ledit rapport à la Chambre comme le Troisième rapport du Comité.

A 10 heures du matin le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation.

Le secrétaire du Comité,
R. L. Boivin

INDEX

Page

Introduction 1

Chapter I 10

Chapter II 20

Chapter III 30

Chapter IV 40

Chapter V 50

Chapter VI 60

Chapter VII 70

Chapter VIII 80

Chapter IX 90

Chapter X 100

Chapter XI 110

Chapter XII 120

Chapter XIII 130

Chapter XIV 140

Chapter XV 150

Chapter XVI 160

Chapter XVII 170

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 14 juin 1961.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. Tout d'abord, je dois vous informer que le Bureau de l'aide extérieure a répondu à la question posée par M. Stinson. Désirez-vous que cette réponse entre dans le compte rendu, monsieur Stinson?

M. STINSON: Monsieur le président, ce rapport a été fourni par le directeur du Bureau de l'aide extérieure après que demande eût été faite d'un exposé financier de l'activité du centre de formation des Nations Unies à l'université de la Colombie-Britannique. Après examen de ce rapport qui nous a été remis, celui-ci nous paraît être un projet d'exposé pas très réussi. On le désigne sous le nom de prévisions budgétaires globales pour l'année 1960, et il renferme une rubrique de revenus et au-dessous de celle-ci une autre sous laquelle figurent les dépenses. Pour autant que je puisse voir ce document ne fournit pas le genre de renseignements détaillés que le Comité est en droit d'attendre d'un organisme auquel il apporte un appui financier, lorsqu'un rapport des finances est demandé.

M. LENNARD: Retournez-le.

M. STINSON: Il me semble donc que nous devrions demander au directeur général, si les membres sont consentants, d'exiger du directeur de ce centre de formation le rapport financier qui s'impose à l'égard du travail de l'an dernier.

M. MCGEE: Ne sommes-nous pas intéressés à l'activité prévue pour la prochaine année, ou avez-vous demandé spécialement le rapport de l'an dernier?

M. STINSON: Celui de l'an dernier, afin de nous rendre compte de la manière dont les sommes d'argent accordées à ce centre ont été de fait dépensées.

M. HERRIDGE: Vous proposiez-vous d'obtenir dans ce genre de renseignements des indications sur le nombre d'étudiants et sur les cours que ceux-ci suivent?

Le PRÉSIDENT: Oui; et à la lumière de ce que M. Stinson a dit, je vais charger le secrétaire de retourner ce document au Bureau de l'aide extérieure lequel, à son tour, demandera aux fonctionnaires intéressés d'inclure dans les témoignages le rapport financier qui s'impose. Cela vous agrée-t-il?

(Assentiment.)

M. HERRIDGE: Je crois que M. Stinson voulait un rapport financier détaillé ainsi qu'un exposé des résultats de ces dépenses.

M. STINSON: A ce propos je tiens à vous dire que je ne veux pas retarder les délibérations d'aujourd'hui; je remercie cependant M. Herridge d'avoir soulevé la question. Il ne serait pas exact, je crois, que l'on garde l'impression qu'il s'agit là d'un centre de formation. De fait, c'est un organisme qui voit à placer les étudiants étrangers dans des institutions où ceux-ci peuvent recevoir une formation. Je pense que les membres du Comité devraient savoir, lorsqu'ils mettent cette subvention à l'étude, que de fait les gens employés à ce centre n'enseignent pas ou ne donnent pas de formation aux étudiants étrangers.

Le PRÉSIDENT: Nous demanderons au secrétaire de prier M. Moran d'examiner ce qui s'est dit aujourd'hui, afin que celui-ci comprenne la raison de cette demande de renseignements et qu'il la transmette aux autorités compétentes.

(Assentiment.)

Messieurs, nous avons aujourd'hui avec nous le général McNaughton, qui fera rapport sur l'activité de la Commission conjointe internationale. Vous voudrez bien vous rappeler que plus tôt j'ai fait savoir que je déclarerais contraire au Règlement toute discussion portant sur le fleuve Columbia pendant les négociations en cours avec la province de la Colombie-Britannique à ce sujet.

Au cours des ans nous avons reconnu, je crois, le travail que le général McNaughton a fait pour le Canada. J'étais justement engagé avec lui dans une petite discussion sur les projets de la Souris et de la Pembina. Je sais que les renseignements qu'il a pour nous vous intéressent. Aussi, sans plus de cérémonie, je souhaite la bienvenue au général McNaughton et je mets en délibération le crédit 109.

109. Traitements et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versements au président d'un traitement de \$17,500 par année \$108,885

Le général A. G. L. McNAUGHTON (*président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale*): Monsieur le président,

C'est toujours un privilège pour moi de venir au Comité décrire le travail de la Commission conjointe internationale et de répondre aux questions que les membres pourraient me poser.

Au cours des années passées, vous avez jugé approprié que je fasse un bref exposé résumant chacune des principales questions mises à l'étude à la Commission, en commençant par la côte est et en allant vers l'ouest.

Cette année, afin d'éviter de me répéter, j'ai pensé que vous pourriez aimer m'entendre donner un très bref exposé général des fonctions de la Commission et peut-être ensuite me voir soumettre quelques détails sur certaines des questions les plus courantes.

Durant l'année financière 1961-1962 la Commission continuera d'enquêter sur les questions qui lui ont été soumises par les gouvernements du Canada et des États-Unis aux termes de l'article IX du traité de 1909. Il y a entre autre l'enquête plus poussée à mener à l'égard des travaux d'amélioration sur la rivière Niagara relativement à la conservation et à l'augmentation de la beauté spectaculaire des chutes, et de l'aménagement du pouvoir hydro-électrique; l'enraiment de la pollution des eaux de la rivière à la Pluie et du lac des Bois, une étude des possibilités de mettre à bon usage les eaux du bassin de la rivière Pembina au Manitoba et dans le Dakota du Nord ainsi que la continuation des recherches sur la régularisation de l'écoulement des eaux du lac Ontario à la Section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent, en vue de mettre au point les méthodes employées.

Par l'intermédiaire de ces diverses commissions internationales, notre Commission continuera de recueillir et d'étudier les données relatives à l'aménagement futur des rivières Saint-Jean et Sainte-Croix, à l'enraiment de la pollution de l'air provoquée par la présence des navires dans la rivière Detroit et de la pollution des eaux dans les chenaux reliant les Grands lacs, à la réglementation des niveaux des lacs Ontario, Supérieur, des Bois, Kootenay et Osoyoos, ainsi qu'à l'utilisation et à la répartition entre le Canada et les États-Unis des eaux de la rivière Souris. Advenant que la section canadienne de la Commission soit appelée à participer à l'exécution d'un mandat que les deux gouvernements pourraient confier, elle tenterait d'obtenir des renseignements supplémentaires sur cette partie du bassin située au Canada si elle disposait du personnel requis pour ce genre de travail. De plus, certains fonds ont été sollicités pour l'achèvement de divers travaux, après que la Commission eut soumis son rapport aux gouvernements touchant le projet international relatif à l'énergie marémotrice de Passamaquoddy.

Je m'arrête tout d'abord à la régularisation régissant le fleuve Saint-Laurent, monsieur le président. Serait-il possible de faire placer une carte du fleuve Saint-Laurent, laquelle je pourrais vous expliquer?

Régularisation régissant le fleuve Saint-Laurent

Je crois important de mentionner la question de la régularisation régissant l'écoulement des eaux en provenance du lac Ontario.

Comme les membres du Comité le savent, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont demandé à notre Commission en 1952 l'autorisation de construire des installations à la section internationale des rapides du Saint-Laurent en vue de l'aménagement de l'énergie hydro-électrique. Le 29 octobre 1952, la Commission a publié une ordonnance spéciale autorisant la construction de telles installations sous réserve de plusieurs conditions. A la lumière de renseignements plus complets cette ordonnance a été modifiée le 2 juillet 1956.

La condition peut être la plus importante que stipule cette ordonnance de la Commission conjointe internationale, c'est que la construction et l'exploitation de telles installations ne doit léser en rien la navigation ni les intérêts d'amont ou d'aval. Puis-je mentionner que, en conformité des études faites par la Commission en rapport avec la demande d'autorisation de construire les centrales électriques, la Commission, en vertu du mandat accordé par les deux gouvernements à l'égard des niveaux du lac Ontario, a étudié la possibilité de réduire la gamme de ceux-ci de façon à porter au minimum les risques d'inondation le long des rives canadiennes et américaines.

Sans entrer dans tous les détails, je vous dirai que la Commission, par l'intermédiaire de sa Commission internationale de contrôle du Saint-Laurent et de sa Commission internationale de génie du lac Ontario a élaboré un plan de régularisation que l'on a considéré réalisable, puisqu'il prévoyait l'exploitation au maximum des ressources hydrauliques au barrage Barnhart, eu égard aux aménagements hydro-électriques qui s'imposent à Beauharnois, à la nécessité qu'il y a dans la province de Québec d'assurer les débits suffisants pour maintenir les niveaux pendant la saison de navigation et au besoin de régulariser à une élévation approchant aussi près que possible dans chaque cas celle de 248 à 244 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer.

C'est là la gamme qui a été considérée par notre Commission d'ingénieurs du lac Ontario comme celle qui pourrait convenir à tous les intéressés, et qui n'imposerait pas trop de difficultés aux gens ou aux organismes comme les sociétés d'électricité qui s'occupent de l'emmagasinage de l'eau.

Ce plan avait été soumis aux gouvernements comme devant servir de base à l'entreprise initiale et prendre l'expansion qui s'imposerait plus tard. Il avait été approuvé au Canada en vertu du décret du Conseil de 1959/506, en date du 23 avril 1959. Le 20 avril 1960 il était mis à exécution.

Messieurs, j'aimerais souligner que cette date du 20 avril est importante, car elle marque le jour où pour la première fois l'homme a pu assumer le contrôle des eaux du fleuve Saint-Laurent et en changer le cours naturel afin de permettre à tous les intéressés, en amont et en aval, d'en retirer de plus grands avantages, et cela avec l'assurance que possède la Commission que nous pouvons accorder ceux-ci tout en ne portant préjudice à personne.

Durant la première année de sa mise à exécution, ce plan a été suivi aussi fidèlement que possible, mais il fut constaté qu'à cause du faible débit coulant dans le lac Ontario, l'écoulement du Saint-Laurent et de l'Ottawa n'était pas suffisant en automne pour assurer le maintien dans le port de Montréal de la profondeur convenant à la navigation.

Ce plan a donc fait l'objet d'une nouvelle étude. Celle-ci a révélé qu'il serait enregistré sous lui une plus forte fréquence de faibles débits que dans les conditions existant avant son établissement. La Commission a demandé à la Commission internationale de contrôle du Saint-Laurent de faire savoir s'il était possible d'améliorer ou de faire disparaître une telle situation. Nous attendons son rapport en septembre.

Entre-temps, comme il existe une possibilité que cette année encore les débits seront faibles comme l'an dernier, nous avons demandé à la Commission de surveiller de près le fleuve et, si nécessaire, de retenir les eaux sur le lac Ontario en vue d'assurer une réserve pour l'écoulement cet automne, ce qui protégera les intérêts de la navigation dans le port de Montréal. Il faudra pour cela, naturellement, l'appui de tous les intéressés en cause, y compris des sociétés d'électricité.

C'est là un problème très compliqué qui requiert de notre Commission et de ses conseillers une grande attention; nous continuerons de nous en occuper comme il avait été prévu au début que nous le ferions. Nous ne cesserons pas de mettre au point nos méthodes à mesure qu'augmenteront nos connaissances et notre expérience.

J'aimerais vous faire observer que nous avons éprouvé l'an dernier des ennuis à propos d'une chose susceptible de causer de l'inquiétude. Dans les efforts tentés pour en arriver à un plan équilibré devant profiter à toutes les sociétés que nous avons, et cela en ne disposant à l'avance que d'une quantité limitée de renseignements techniques, il faudrait de toute nécessité qu'un organisme responsable, comme la Commission, puisse obtenir ce genre de données à mesure qu'elles deviennent disponibles et les incorporer dans les plans de manière à apporter des améliorations et à assurer la protection désirée. Nous ne prévoyons pas que la Commission sera en mesure de lancer un plan définitif de régularisation à l'égard du fleuve avant bien des années à venir.

M. MCGEE: L'an dernier les niveaux de l'eau étaient bas, et j'ai aussi entendu dire par le président dans son exposé que la nappe de la région toute entière avait baissé considérablement l'automne dernier. Plus haut dans la vallée de l'Ottawa, par exemple, les cultivateurs devaient transporter l'eau par camion parce que les puits et les réservoirs étaient à sec. Je me demande si les conditions dont a parlé le témoin avaient contribué à cet état des niveaux tant l'automne dernier que ce printemps-ci. Il a dit que c'était là un problème qui pourrait bien se présenter cet été. Ne peut-on pas faire quelque rapprochement entre ces nappes de basses eaux et ces écoulements à faible débit.

Le général McNAUGHTON: Ils sont reliés directement. C'est là simplement une autre manière de dire que les débits du Saint-Laurent sont faibles. Les pronostics disponibles ne laissent pas entendre qu'il y a lieu de s'alarmer que les eaux seront exceptionnellement basses en la présente année. Nous avons maintenant un service de régularisation auprès de l'administration centrale à Cornwall; elle est installée sur le fleuve même. On y trouve des techniciens qui travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues du côté américain. La Commission est tenue constamment au courant de ce qui se passe et des pronostics prévus; les mises au point nécessaires sont apportées.

Si les membres sont intéressés, je puis leur faire voir un tableau qui montre les pronostics à l'égard du bassin du Saint-Laurent tels qu'ils sont préparés présentement, c'est-à-dire pour quelque six mois à venir.

M. MCGEE: Je suis intéressé dans tout pronostic touchant ces nappes d'eau—la cause de ce problème.

Le général McNAUGHTON: Je regrette; je n'ai pas ces pronostics ici. Le président m'a dit que vous pourriez désirer me voir revenir ici à une date ultérieure. S'il en est ainsi, alors je les apporterai avec moi, car je crois qu'il vous intéressera de savoir avec quelle exactitude ces données sur lesquelles la Commission travaille sont préparées, assemblées et étudiées en général. Elles vous feront voir les résultats auxquels nous pouvons nous attendre et sur quoi nous devons nous appuyer pour nous guider dans les dispositions que nous

prenons de temps à autre. Je ne dis pas que nous trouvons suffisants les renseignements météorologiques que nous avons sur le bassin des Grands lacs. Nous aimerions à en avoir davantage, surtout en ce qui a trait à certaines de ses parties. Cependant, les ministères intéressés s'occupent de nous en trouver sans cesse un peu et je crois que la situation sous ce rapport continue toujours de s'améliorer.

Le PRÉSIDENT: Je pense que le Comité s'y intéresserait beaucoup.

Le général McNAUGHTON: J'ai mentionné précédemment l'étude des niveaux du lac Ontario en l'année 1952. Les recherches effectuées nous ont été transmises une journée avant que nous parvienne la demande de construire des aménagements hydro-électriques. Nous avons été priés d'étudier les moyens de réduire l'éventail des niveaux moyens mensuels du lac Ontario, lequel atteignait quelque 6 pieds et demi dans des conditions naturelles. La Commission a accepté un niveau de 248.0-244.0 qui serait le plus rapproché du chiffre visé par la régularisation—soit un éventail de 4 pieds. Ce n'est pas une petite entreprise que de réduire l'éventail naturel de 6 pieds et demi à 4 pieds à l'état régularisé. C'est à peu près la limite de ce que l'on peut faire. Vous constaterez que dans notre ordonnance nous nous sommes servis des mots «aussi près que possible», car il est certain que parfois cet éventail de 248 à 244 ne pourra pas être atteint sans apporter beaucoup d'ennuis aux autres intéressés en cause. A ce moment-ci la Commission doit assumer la responsabilité de décider ce qu'il est juste et pratique de faire. Je ne doute nullement que ces pouvoirs et ces attributions seront exercés par les membres de la Commission en toute considération et conscience des deux côtés de la frontière.

La raison d'une telle baisse dans le niveau, c'est tout d'abord que les gouvernements désiraient voir diminuer les inondations et cela dans l'intérêt des riverains vivant le long des rivages du lac qui en avaient souffert surtout lors de la crue des eaux de 1952.

Les études entreprises aux termes du mandat de 1952 devaient nécessairement se poursuivre en même temps que celles qui se faisaient en vertu de la demande de construire les aménagements hydro-électriques. A mesure que des données devenaient disponibles, elles étaient insérées dans une série de recommandations faites aux gouvernements. Ainsi donc, travaillant par moment aux termes des demandes et parfois en vertu du mandat, on a pu réaliser des progrès dans ces deux domaines, les gouvernements approuvant chacune des dispositions prises.

Dès que le temps et la main-d'œuvre le permirent, la Commission prépara un rapport final afin que toute la statistique précédemment soumise et les mesures adoptées là-dessus puissent être combinées dans un seul et même document. Ce rapport a été signé en avril de cette année et a été transmis aux deux ministères gouvernementaux en date du 9 juin. Il n'a pas encore été possible de le faire paraître.

Afin de vous aider à suivre cette manière compliquée d'agir sous une autorité pour ensuite passer à une autre et entreprendre autre chose, je vous dirai que j'ai les exemplaires de tous les documents qui ont été distribués à la Commission et aux gouvernements du Canada et des États-Unis, lesquels seront insérés en temps et lieu dans le rapport que le ministère des Affaires extérieures mettra certainement à la disposition du public. Entre-temps, si les membres désirent examiner les documents mêmes dans lesquels l'autorisation d'agir avait été sollicitée et accordée, les voici.

Le PRÉSIDENT: Le Comité a entendu ce que le général McNaughton avait à dire au sujet de ce document. Il sera disponible. Est-ce le désir du Comité qu'il soit incorporé dans le rapport de nos procès-verbaux et témoignages?

M. HERRIDGE: Oui monsieur.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Est-il volumineux?

Le PRÉSIDENT: Il est assez volumineux.

M. LENNARD: Si l'on doit le rendre disponible, je ne vois pas pourquoi nous aurions besoin de l'inclure dans le compte rendu.

Le général McNAUGHTON: Puis-je faire une observation? Je crois qu'effectivement, outre le désir des membres d'examiner certains de ces documents qui sont pour eux d'intérêt général, vous trouverez utile, au moment où ils seront mis à l'étude, d'en avoir les commentaires explicatifs dans le corps du rapport. Nous prendrons des mesures pour en faire imprimer suffisamment d'exemplaires. Ils sont pour ainsi dire prêts pour l'impression en ce moment. Nous fournirons à chacun de vous un exemplaire complet lorsque nos bons amis du ministère des Affaires extérieures le feront paraître.

M. NUGENT: La nature de ce rapport est-elle telle que celui-ci doit faire l'objet de longues délibérations ou parlera-t-on de lui seulement si des questions sont posées à son sujet?

Le général McNAUGHTON: Dans ce rapport nous n'avons pas demandé d'autre autorisation. Il est un exposé historique de ce qui s'est fait depuis que les études et les demandes ont été soumises à la Commission, c'est-à-dire depuis juin 1952, en ce qui concerne le Saint-Laurent. C'est un document historique, mais sur lequel dépend la régularisation future de tout ce grand système fluvial. Il suscitera certainement beaucoup d'intérêt, mais il ne réclame pas pour le moment la prise d'aucune mesure par les gouvernements ou par qui que ce soit. Il représente une utile documentation pour toute étude que pourrait entreprendre le Comité et il aide à faire comprendre les problèmes qui pourraient se poser.

Dans son étude de ce grand fleuve, la Commission se voit naturellement enfermée constamment dans un dilemme et il y aura des moments où certaines gens auront l'impression que nous avons changé de route, tandis que d'autres penseront que nous nous sommes beaucoup trop aventurés dans la voie opposée. J'ai cru qu'il serait avantageux d'expliquer tout cet historique dans un seul vaste document. Ainsi, lorsque des questions se poseront les membres auront à leur disposition des données toutes prêtes à fournir sur le sujet.

M. MCGEE: Le général McNaughton a mentionné qu'une telle information sera incorporée plus tard dans un plus long rapport. Je suis à me demander s'il est avantageux ou non de publier ceci en appendice du compte rendu d'aujourd'hui. Je ne le crois pas.

Le PRÉSIDENT: Étant donné que de tels renseignements seront distribués à tous les membres du Comité et qu'ils seront plus tard incorporés dans le rapport, nous pourrions, je pense, en demeurer là et ne pas les inclure dans les délibérations d'aujourd'hui.

Le général McNAUGHTON: En 1950 les gouvernements du Canada et des États-Unis adoptèrent le Traité concernant la dérivation d'eau du Niagara en vue de conserver et d'augmenter la beauté spectaculaire des chutes Niagara et d'assurer davantage le maintien des débits de la rivière Niagara en prévoyant de plus grands détournements pour la production de l'énergie électrique. Les gouvernements s'adressèrent à la Commission conjointe internationale en vue d'en obtenir un rapport sur les projets des travaux qui s'imposeraient pour atteindre ces buts.

Les recommandations faites dans le rapport de la Commission en date du 5 mai 1953 prévoyaient la nécessité d'effectuer des travaux d'amélioration devant assurer:

- a) Un débit sûr au-dessus des chutes américaines et dans les alentours des îles Trois Sœurs, lequel devait se rapprocher du débit satisfaisant qu'exigeaient les conditions alors existantes;

- b) Un débit sûr et suffisant sur les deux côtés des chutes du Fer à cheval en vue d'assurer une ligne de sommet ininterrompue;
- c) le maintien du présent rapport existant entre le débit total de la rivière et le niveau de l'étang de l'île Chippawa-Grass; et,
- d) Le pouvoir d'apporter promptement des changements dans les dérivations permises pour la production de l'énergie tout en assurant des débits de 50,000 ou 100,000 pieds cubes par seconde au-dessus des chutes.

Pour ce qui est de la nécessité d'augmenter les ouvrages de protection, une étude des dispositions à prendre en vue de réaliser les objectifs prévus à l'alinéa c)—à l'égard de l'étang de l'île Chippawa-Grass, le paragraphe 2 ci-dessus, a eu comme résultat l'élaboration d'un projet de structure vannée à ériger à la tête des Cascades et devant s'étendre dans la rivière jusqu'à 1,550 pieds de la rive canadienne. Il a été constaté d'après les études faites du modèle qu'un prolongement de ces ouvrages pourrait s'imposer afin de permettre l'entière dérivation permise mais qu'aux fins de l'économie et étant donné la possibilité qu'il y aurait plus tard de l'effectuer, la longueur minimum de 1,550 pieds a été recommandée.

4. Les travaux d'amélioration recommandés ont été approuvés par les deux gouvernements et ils ont été aménagés au cours de la période de juin 1954 à juillet 1957, conformément aux plans et aux objectifs prévus dans le rapport de la Commission.

5. Dans son rapport intitulé «Construction of Niagara River Remedial Works» qu'il adressait à la Commission le 30 septembre 1960, le comité international pour la régularisation des eaux de Niagara concluait que

En tenant compte de l'expérience acquise dans l'exploitation depuis l'achèvement des ouvrages de protection et des essais effectués avec les modèles des projets, on avait atteint les objectifs a), b) et d). A l'égard de l'objectif c) et de l'aménagement hydro-électrique présentement en voie de construction aux États-Unis par la *Power Authority* de l'État de New York, les résultats des essais effectués avec le modèle montrent que l'étang de l'île Chippawa-Grass ne peut-être maintenu aux niveaux prescrits si les sociétés d'électricité détournent toute la quantité d'eau que permet le traité de 1950 durant la saison non touristique ou durant la nuit en ladite saison, exception faite des période d'étiage. Le maintien dans l'étang des niveaux autorisés exigera que l'on diminue les dérivations. Aucun chiffre estimatif n'était alors disponible quant au volume ou à la valeur de l'eau qui serait perdue pour l'énergie et quant à la nécessité qu'il y aurait, si cette perte se produisait, d'augmenter les ouvrages régulateurs. Ces questions, estimait-on, devaient être étudiées par les organismes chargés de l'aménagement hydro-électrique en cause. Toute proposition favorisant une addition à ces ouvrages devrait faire l'objet d'une étude poussée et prendre en considération l'effet qu'un prolongement aurait au temps où la glace se formerait et passerait.

6. La *Power Authority* de l'État de New York, la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario ainsi que les organismes chargés de l'aménagement hydro-électrique et les intéressés, ont adressé des représentations aux gouvernements des États-Unis et du Canada dans un mémoire en date du 15 mars 1961, lequel portait sur «l'extension proposée des ouvrages de protection sur la rivière Niagara et sur certains modes d'exploitation projetés.» Ce mémoire recommandait le prolongement de la structure régulatrice ainsi que la construction d'autres aménagements connexes devant permettre la pleine utilisation

de l'eau qu'il était permis de détourner aux termes du traité de 1950 et réduire au minimum au cours de l'exploitation d'hiver les difficultés que présente l'accumulation de la glace à la structure régulatrice et dans les bassins hydrographiques des centrales d'énergie.

7. *But et portée du présent rapport.* Dans un mémoire en date du 5 mai 1961 les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique se sont reportés au rapport du 30 septembre 1960 de la Commission et ont demandé à celle-ci d'enquêter et de faire rapport sur les mesures qui s'imposaient pour pouvoir se conformer aux objectifs visés dans le rapport du 5 mai 1953 de ladite commission, lorsqu'il est fait plein usage des eaux disponibles pour l'énergie en vertu du Traité de 1950 concernant la dérivation d'eau du Niagara, en tenant particulièrement compte des articles III, IV et V dudit Traité.

8. La Commission a été spécialement priée de faire enquête et d'établir si une telle conformité est possible ou non en

«(i) prolongeant la structure régulatrice de la rivière Niagara qui avait été construite conformément aux recommandations faites dans le rapport de la Commission conjointe internationale en date du 5 mai 1953; et en

(ii) aménagement d'autres installations connexes si celles-ci s'imposent.»

9. Dans le même mémoire il était aussi demandé à la Commission, si celle-ci décidait que le prolongement de la structure régulatrice et l'aménagement d'autres installations connexes présentaient une telle conformité, de faire:

(i) des recommandations concernant la nature et le genre des installations supplémentaires qui étaient proposées;

(ii) des recommandations concernant le partage entre les États-Unis et le Canada de la tâche d'aménager de telles installations supplémentaires;

(iii) une estimation du coût de telles installations et des recommandations concernant la répartition de ces coûts, en tenant compte de l'article II du Traité;

(iv) une estimation des avantages résultant de la construction de toutes les installations qui sont recommandées.»

10. Le mémoire continue ainsi qu'il suit:

La Commission conjointe internationale est également priée de faire savoir s'il serait possible, sans nuire à la beauté spectaculaire des chutes Niagara, de réduire le débit au-dessus de celles-ci à une quantité moindre que ce qui est présentement spécifié dans le Traité de 1950 concernant la dérivation d'eau du Niagara et, si une telle possibilité existe, quel serait le minimum de débit qui assurerait la conservation de cette beauté des chutes Niagara en tout temps et en toute saison et qui serait en conformité avec les objectifs a), b) et c) du rapport que la Commission conjointe internationale adressait aux gouvernements, le 5 mai 1953.»

11. Le mémoire conclut en demandant que la Commission fasse aussitôt que possible rapport sur les questions soulevées, et en particulier sur celles des alinéas 8 et 9 susmentionnés.

12. En vertu de l'autorité qui lui est ainsi conférée, la Commission a demandé à la Commission internationale de contrôle du Niagara dans une lettre en date du 11 mai 1961, d'entreprendre les enquêtes et les études qui s'imposaient pour répondre aux questions posées dans les alinéas 8 et 9

susmentionnés et de faire part aussitôt que possible à la Commission des résultats obtenus là-dessus, en tenant dûment compte de l'urgence de cette affaire.

La Commission a maintenant reçu un rapport de la Commission internationale de contrôle du Niagara, lequel est présentement mis à l'étude; une fois celle-ci terminée, un compte rendu sera envoyé aux gouvernements à ce sujet.

Pour ce qui est de l'alinéa 10, les études seront nécessairement poussées à fond et demanderont beaucoup de temps. On est à étudier les plans concernant les enquêtes requises.

Les membres du comité comprendront que c'est là une question d'intérêt vital pour un très grand nombre de gens qui songent peut-être même encore plus à la beauté des chutes Niagara qu'à l'énergie qu'ils peuvent en obtenir pour leur foyer, et aux avantages qu'il leur serait ainsi apportés.

La Commission a commencé son enquête afin de s'assurer si cette beauté spectaculaire est conservée intacte, ce qui est la très grande préoccupation de la Commission, je puis vous l'assurer.

De toute façon, ces études ont été entreprises et se font présentement; nous prendrons la question en considération à la Commission dès que les renseignements nécessaires seront disponibles. Entre-temps, nous ne pouvons pas voir, d'après tous les indices que nous avons, comment les travaux d'amélioration que l'on a proposés pourraient diminuer cette beauté spectaculaire. Si la même chose est constatée dans les enquêtes qui se poursuivent présentement et qui seront terminées d'ici quelques jours, nous serons en mesure de faire savoir aux gouvernements que nous autorisons l'aménagement de ces diverses installations en vue d'éviter la possibilité d'une forte pénurie d'énergie hydro-électrique dans la région de Niagara cet automne, et afin de voir à ce que les gens qui ont droit à ces avantages n'en soient pas privés parce que l'on aurait négligé de prendre de promptes dispositions à cet endroit.

Je pourrais répéter que l'idée que nous avons d'un prolongement des aménagements n'a rien de nouveau. Nous l'avions bien en tête; je veux parler de la nécessité qui devait s'imposer éventuellement pour nous d'effectuer ces travaux additionnels sur la rivière. Rien, cependant, ne nous incitait sérieusement à nous engager dans ces très fortes dépenses avant que le besoin ne s'en fasse sentir. Celui-ci surgit au moment de la construction par la *Power Authority* de l'État de New-York d'une immense centrale près de Lewiston. Pour la première fois donc il y avait du changement; les États-Unis prenaient leur part entière des droits accordés sur le débit de la rivière aux termes du Traité ainsi que sur le tirage de l'eau à cet endroit. Et par la suite les glaces à la dérive dans le voisinage des chutes nous ont causé des difficultés. Il nous a fallu aussi voir à la distribution de l'eau aux usines d'énergie hydro-électrique se trouvant sur le côté canadien. Ainsi se pose dans toute son acuité le problème de conservation, de préservation des niveaux, de répartition appropriée et de bonne administration des eaux. Nous rencontrons une difficulté nouvelle que l'on prévoyait depuis longtemps, et j'espère que l'on pourra lui apporter une très prompte solution. Passons ensuite à la question de la pollution et des recherches faites à son sujet en 1959 à l'égard de la rivière à la Pluie et du lac des Bois. Comme je l'ai mentionné l'an dernier, les deux gouvernements ont confié un mandat à la Commission autorisant celle-ci à enquêter et à leur faire rapport en vue de les informer si les eaux de la rivière à la Pluie et du lac des Bois étaient polluées en violation du Traité sur les eaux limitrophes de 1919 et de recommander, dans l'affirmative, des dispositions pour enrayer ce mal.

Les membres du comité se souviendront que ces eaux sont limitrophes, c'est-à-dire qu'elles descendent le long de la frontière séparant le Canada et les États-Unis.

Suivant la coutume observée, la Commission a établi une Commission internationale de conseillers techniques qui sont chargés de faire les études qui s'imposent dans ce domaine. Le personnel du ministère canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Commission ontarienne des ressources hydrauliques, du ministère américain de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être ainsi que de la Commission de la conservation des eaux de l'État du Minnesota les ont commencées sur place l'été dernier; elles seront continuées et terminées, j'espère, ce qui assurera la fourniture de données suffisantes pour servir de base à un rapport qui sera envoyé à la Commission un peu plus tard cette année. J'aimerais vous faire remarquer qu'une des choses qui a le plus favorisé la Commission, c'est qu'au cours des ans nous sommes devenus habiles à recruter dans l'un ou l'autre de nos deux pays les meilleurs experts spécialisés dans un sujet particulier, où que ceux-ci puissent se trouver; nous les avons réunis en petits groupes en leur faisant aborder le cœur même du problème et en les laissant travailler ensemble. Or, dans la plupart des cas également, comme notre commission n'a pas beaucoup d'argent, en approchant de la manière qu'il faut les organismes intéressés, ceux pour qui les résultats, il va sans dire, prennent un intérêt vital, nous bénéficions de l'aide de ces spécialistes, c'est-à-dire que ceux-ci sont placés sous notre juridiction, ou sous celle de notre comité technique pour travailler ensemble. Mais nous ne sommes pas tenus de payer leurs traitements et leurs salaires, ou d'assumer leur surveillance ou de faire quoi que ce soit de ce genre. D'habitude nous acquittons leurs frais de déplacement, et c'est tout. C'est dire que nous pouvons réunir une foule d'experts—les meilleurs en Amérique du Nord—sur ces problèmes particuliers, et, comme je l'ai dit, il y a très peu de dépenses supplémentaires. La Commission reçoit les meilleures informations possibles, les renseignements les plus complets qui lui permettent d'en arriver à ses conclusions et à faire en temps et lieux des recommandations aux deux gouvernements.

Je voudrais ajouter que les membres de la Commission ont visité au mois d'août dernier la région à l'étude et nous sommes convaincus que les enquêtes y sont menées très consciencieusement et aussi promptement que possible.

Rivière Pembina

Nous avançant de nouveau un peu plus à l'ouest, mentionnons que la Commission a étudié, en vertu du mandat de 1948 portant sur le bassin hydrographique de l'Ouest central, les eaux des rivières Rouge et Souris en accordant une attention particulière à leur bonne utilisation.

La Commission a présenté un rapport provisoire aux deux gouvernements, lequel porte sur la répartition des eaux de la rivière Souris entre la Saskatchewan, le Dakota du Nord et le Manitoba. Une commission de contrôle a été établie en vue d'assurer la mise à exécution des recommandations de la Commission. Il n'y a pas eu de difficulté sous ce rapport l'an dernier, vu que la région recevait une bonne quantité d'eau. Cette année, toutefois, il pourrait bien arriver que l'approvisionnement soit faible et que notre commission, composée de deux éminents ingénieurs, soit appelée à exercer ses pouvoirs et à faire la répartition des eaux de la rivière. Aux fins d'accorder la première priorité à la fourniture de l'eau destinée aux usages domestiques et aux réserves la Commission surveillera de très près ce qui se passe dans cette région au cours des quelques prochains mois.

De fait, nous avons été avertis aux premiers jours de l'hiver qu'il faut nous attendre à une année de pénurie. Ces avertissements s'inspiraient d'une étude

faite de la couverture de la neige, du moment de sa formation, des conditions du terrain lorsque la neige y tombait et ainsi de suite. De fait, je reviens justement de là, et j'ai eu l'occasion de visiter certaines parties du bassin de Souris. Je crois qu'il fut très heureux que l'on nous avertisse, ce qui nous a permis de prendre certaines mesures de conservation, et en particulier, de prévenir notre commission de contrôle.

L'ordonnance de Souris est très intéressante. Il sera peut-être possible d'en mettre des exemplaires à votre disposition pour que vous puissiez en prendre connaissance. Le problème à cet endroit c'est qu'il y a ou pas assez d'eau à cause des périodes de sécheresse ou beaucoup trop par suite des inondations qu'il faut combattre. La rivière monte dans la province de la Saskatchewan, comme vous le verrez sur cette carte, puis traverse la frontière et pénètre dans le Dakota du Nord, en formant une grande boucle à travers celui-ci pour revenir et entrer dans le Manitoba en se joignant éventuellement tout d'abord à l'Assiniboine et plus loin à la rivière Rouge.

M. MCGEE: Y a-t-il extension dans la région couverte par les terrains marécageux de la *Ducks Unlimited*? Cette situation a-t-elle changé depuis une année environ?

Le général McNAUGHTON: Vous constaterez que jusqu'à venir à ces derniers temps il ne se faisait que très peu d'emmagasinage d'eau au Canada; toutefois, les services de la faune des États-Unis avaient entrepris d'en entreposer d'énormes quantités. Une des difficultés que nous avons éprouvées à la Commission c'est l'attitude prise par ces services qui ayant agi de leur propre initiative et ayant mis ces débits en utilisation prétendaient qu'ils détenaient de ce fait un droit consacré par l'usage sur ces eaux qui protégeaient leur faune et le reste. Nous du Canada, naturellement, avions été un peu plus lents à nous en servir, mais nous ne pouvions pas, il va sans dire, accepter leurs prétentions. D'un autre côté l'existence de ces réservoirs aux canards favorisait beaucoup la province en aval du Manitoba vu qu'ils absorbaient les crues et diminuaient le danger que les eaux traversent la frontière et envahissent le Manitoba.

M. MCGEE: N'est-ce pas un fait que la perte par l'évaporation, surtout lorsque le niveau de l'eau est bas, constitue peut-être un danger plus grand que celui des inondations à combattre?

Le général McNAUGHTON: Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit; la perte par l'évaporation dans ces réservoirs aux canards se chiffre à plusieurs pieds d'eau précieuse. Mais jusqu'à ce que nous ayons l'usage de ces eaux, et seulement dans la mesure où elles furent affectées à des fins pratiques au Manitoba, a-t-il été possible d'établir le bien-fondé d'une réclamation pour leur allocation à l'intention de cette province-là. De plus, jusqu'à venir à ces tout derniers temps la préoccupation première du Manitoba s'arrêtait sur des considérations opposées, à savoir sur la protection contre les inondations et sur la limitation de l'écoulement à une quantité devant suffire à répondre aux besoins immédiats de la région longeant la rivière Souris, sous réserve qu'une telle limitation ne serait pas dommageable. C'est donc pour cette raison que l'ordonnance de la Commission a prévu à titre temporaire qu'au cours des mois d'été le débit minimum ne baisserait pas au-dessous de 20 pieds cubes par seconde, la quantité que l'on jugeait requise.

Nous sommes très conscients à la Commission de l'immense intérêt que suscite la mise en utilisation des eaux dans les régions traversées par le Missouri en direction sud. Ce n'est qu'une question de temps avant que le Manitoba ne s'y intéresse aussi, pensons-nous depuis longtemps, mes collègues et moi-même de la section canadienne de la Commission. Conséquemment,

nous avons pris bien garde de ne participer à aucun programme de répartition des eaux de ce système fluvial avant de connaître l'usage auquel le Manitoba pourrait les destiner.

M. MCGEE: C'est là une question très importante. Dans l'intervalle, du côté américain a-t-on affecté davantage ces eaux à des fins de conservation? Puis, combien souples sont les règles en régissant l'usage? En d'autres mots, durant une saison aride, lorsque le débit est faible, est-il possible de détourner l'eau utilisée dans le marécage pour l'affecter à la rivière? La permanence de l'usage que l'on peut faire de cette eau aux États-Unis m'intéresse sérieusement.

Le général McNAUGHTON: J'aimerais tout d'abord vous dire que pour autant qu'il s'agisse des eaux en provenance de la province de la Saskatchewan, cette province-là, et le gouvernement canadien n'ont reconnu aucun usage qui était contraire ou opposé aux dispositions de la loi du pays. En d'autres termes, à l'article II du traité de 1909, il est précisé que la souveraineté sur ces eaux appartient au Canada, lequel peut ou non les détourner suivant qu'il le détermine; et en permettant que ces eaux traversent la frontière et approvisionnent la partie ouest du Dakota du Nord, nous avons stipulé que nous reconnaissons que ces mises en valeur se font en conformité de la loi. De sorte que ne reconnaissons pas les droits des services de la faune et que nous sommes toujours prêts, lorsqu'il s'agit des eaux venant du Canada, à mettre en question de tels usages lorsque les circonstances l'exigent. Nous ne sommes pas intervenus dans la construction de leurs barrages pour la raison qu'en ce moment ceux-ci ne nuisent pas mais qu'ils favorisent plutôt le Manitoba en mettant en utilisation ce réservoir dans l'état d'amont. Nous avons réussi à arriver—et nous nous sommes entendus sur ce point, à donner à l'ordonnance de la Commission un sens de justice, je crois. Celle-ci a donné beaucoup de satisfaction aux deux parties, je pense. Nous avons pris des dispositions à l'égard du débit de la Saskatchewan pour qu'une moitié des eaux prenant leur source dans cette province continue de s'écouler au croisement ouest; et aux termes de cette entente le Dakota du Nord peut en affecter la moitié à toute fin qu'il désire. Et les eaux dans la province de la Saskatchewan, c'est-à-dire l'autre moitié du débit de la rivière Souris, peuvent être utilisées de toute manière que le gouvernement de la Saskatchewan le désire. C'est en vertu de cette ordonnance qu'il avait été possible d'ériger le barrage de la frontière et de fournir des eaux de condensation à la grande centrale d'Estevan, qui a maintenant une capacité de plus de 100,000 kilowatts, capacité qui augmentera encore plus avec le temps. Mais on comprend parfaitement les problèmes qui se posent sur le plan local et qui seront laissés aux autorités des lieux pour que celles-ci leur apportent une solution. Tout le monde est bien convaincu de la justice de cette disposition.

En aval la situation ne nous inquiète aucunement et nous n'avons pas lieu de nous alarmer à son sujet à moins et jusqu'à ce qu'il y ait une saison exceptionnellement aride comme cela pourrait bien arriver cette année. Ce que nous avons stipulé dans notre ordonnance, c'est qu'advenant plus tard cette année une grave pénurie d'eau dans le bassin de la rivière Souris notre commission de contrôle, composée de deux éminents ingénieurs hydrologiques, dont M. Gordon Mackenzie de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et M. Hoisiveek, du Dakota du Nord, prene en main la situation et que ces deux messieurs que je viens de mentionner deviennent pour ainsi dire en charge des eaux de la région aux termes de ladite ordonnance, leur travail consistant à s'assurer que le peu d'approvisionnement qui pourrait être disponible serve à satisfaire aux besoins domestiques tout d'abord et aux réserves d'eau ensuite. Si le rationnement était imposé nous aurions donc à cet endroit un organisme pour s'en occuper, un organisme qui aurait été fondé avec notre

assentiment, et dont les procédés sont maintenant bien compris et menés à bien et qui recueille des données.

M. MCGEE: Combien souples sont les règles qui régissent l'usage de l'eau pour la conservation de ces marais? Y a-t-il une suite de barrage d'érigés pour alimenter en eau les marais?

Le général McNAUGHTON: Oui monsieur.

M. MCGEE: Et il est possible de les régulariser?

Le général McNAUGHTON: Il est possible de les régulariser en deçà de certaines gammes des niveaux mais pas entièrement. Il a été entendu, toutefois—et cela est d'importance capitale pour le Manitoba—que les deux messieurs dont j'ai fait mention exerceront, si les conditions l'exigent, un pouvoir exécutif sur toutes ces eaux et qu'ils pourront en ordonner l'écoulement dans le Manitoba ou les conserver ou prendre toute disposition appropriée qui pourrait s'imposer. Aussi nous avons l'impression, je crois, d'être en mesure, si la nature ne nous était pas favorable et qu'elle nous privait de notre provision d'eau, de faire face à la situation. Du moins n'y a-t-il pas de limite à ce que des hommes chargés d'une telle surveillance peuvent faire pour tirer le meilleur parti possible des conditions existantes.

Le PRÉSIDENT: Le Comité voudra bien se rappeler qu'une question marquée d'un astérisque au *Feuilleton* avait été posée par M. Muir (Lisgar) au sujet de l'aménagement Pembina. J'ai pensé qu'elle pourrait intéresser le général et les membres du Comité. M. Muir qui habite cette région s'intéresse beaucoup à ce projet.

Le général McNAUGHTON: La Pembina est une rivière qui coule juste un peu à l'est de la Souris. Elle est marquée en rouge sur la carte que vous voyez ici au mur. On s'intéresse de plus en plus à l'irrigation dans le Dakota du Nord à cause du travail énorme qui se fait du côté américain de la frontière. L'activité est grande dans toute cette partie sud de la boucle que l'on voit ici sur la carte. Déjà des industries y apparaissent comme celles de la mise en conserve et ainsi de suite, ce qui demande de l'irrigation. De notre côté, nous avons intérêt, comme d'ailleurs les États-Unis, à en mettre le projet à exécution si nous le pouvons, car c'est là un coin passablement difficile d'accès pour les eaux qui sont retenues dans les réservoirs du Missouri. On aimerait avoir cette eau dans la rivière elle-même si cela était possible.

Deux propositions nous ont été soumises. Une recommande la construction d'un barrage au fond du bassin, aux États-Unis, afin d'élever le niveau et peut-être d'y amener un débit qui traverserait la frontière. Un canal descendrait à travers la région du Manitoba où l'on s'est intéressé à l'irrigation. Nous disposerions donc d'une précieuse quantité d'eau si ce projet était réalisé.

Le PRÉSIDENT: Quelle serait l'étendue de la région irriguée?

Le général McNAUGHTON: C'est cette région en contre-taille que vous voyez ici sur la carte. Je ne puis vous en donner les dimensions en milles carrés. Elle mesure 20 milles sur 15, ou quelque chose d'approchant; elle est assez grande. Ce qui pourrait bien s'avérer beaucoup moins coûteux et nous convenir davantage sous bien des rapports serait l'utilisation des réserves se trouvant le long de cette chaîne de lacs que la plupart des gens connaissent—le lac Pélican et les autres. Cela voudrait peut-être dire la construction d'un barrage au-dessus de la frontière afin d'intercepter les eaux, de les y retenir puis de les détourner pour les diriger dans la région par une autre direction à travers un canal. Les projets tombent dans deux catégories: il s'agit dans le premier cas d'une entreprise lancée conjointement avec les États-Unis et dans l'autre d'un partage des eaux où les États-Unis feraient leur part et nous la nôtre. Tout cela est présentement mis à l'étude par la Commission qui reçoit beaucoup de collaboration.

Je dois dire que je suis enchanté du très grand intérêt que montrent les fonctionnaires du gouvernement du Manitoba. Je ne puis encore vous en faire connaître les résultats car il faut compléter ces études avant de pouvoir en arriver à une décision finale sur la question.

Maintenant je traverse directement de l'autre côté, à la côte atlantique, pour passer au projet de Passamaquoddy. Je ne devrais que mentionner, je crois, la question du projet relatif à l'énergie marémotrice de Passamaquoddy.

Comme vous l'avez appris par les déclarations que j'ai faites antérieurement au Comité, les deux gouvernements ont confié à la Commission en 1956 un mandat l'autorisant à étudier et à faire rapport sur l'aménagement possible d'énergie marémotrice dans les baies de Passamaquoddy et de Cobscook sur la frontière séparent le Maine et le Nouveau-Brunswick. Je pourrais ajouter qu'à peu près cinq années plus tôt nous avons reçu une requête des gouvernements nous sollicitant de rédiger les termes d'un mandat qu'il serait peut-être possible de confier à la Commission à ce sujet. Aussi c'est depuis longtemps que nous nous occupons de cette question là-bas.

Sans entrer dans trop de détails, je vous dirai que la Commission a établi deux commissions internationales, la Commission internationale des pêches de Passamaquoddy et la Commission internationale technique de Passamaquoddy, qu'elle a chargées de faire rapport sur ces différents aspects du problème. Leurs rapports ont été déposés au Comité. Vous vous demanderez peut-être pourquoi dans ce cas-ci la Commission a jugé nécessaire de créer deux organismes. La question des pêches est essentiellement une mesure défensive pour les provinces Maritimes, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, à cause tout d'abord de la prise des harengs qui sont transformés en sardines. Il y a tant de gens de la région de la baie de Fundy qui comptent sur ces poissons pour leur subsistance qu'à la Commission nous avons cru qu'il serait bon qu'un groupe ne détenant pas d'autres intérêts financiers, s'occupe de ce problème, pour éviter tout conflit d'intérêts au sein de la Commission. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la Commission des pêches d'étudier cet aspect-là de la question. Puis nous avons établi la Commission technique et l'avons chargée des recherches techniques. Nous avons bien précisé que nous admettrions celles-ci seulement si nous étions assurés qu'elles ne nuiraient en rien à celles de la Commission des pêches.

Afin de vous donner une idée de l'intensité des études entreprises par ces deux commissions, j'ai demandé à M. Peterson de vous apporter une série de rapports. Il a en mains celui de la Commission des pêches—qui est un organisme international composé des meilleurs biologistes et ingénieurs en matière de pêches que nous avons pu trouver dans les deux pays.

Le PRÉSIDENT: Ces rapports sont-ils disponibles pour les membres du Comité?

Le général McNAUGHTON: Oui. On vous en a fourni une série complète pour votre consultation. L'autre pile de documents dans les couvertures vertes renferme le rapport de la Commission technique. J'aimerais ajouter qu'à mon avis jamais aucun projet de cette portée limitée n'a fait l'objet des recherches techniques de celui-ci. L'enquête a été des plus minutieuse et des plus complète. C'est là un projet extrêmement coûteux. Vous constaterez que la Commission ne l'a pas recommandé à ce moment-ci parce que le coût de l'énergie dépasse les avantages, plus particulièrement en ce qui regarde le Canada.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous comparer pour le Comité le coût de l'énergie thermique avec celui de l'électricité qui serait produite ici?

Le général McNAUGHTON: Je serais bien aise de le faire. J'ai les chiffres en tête. Ce projet international est assez compliqué du point de vue technique, mais quant à l'aspect financier de la question, lorsqu'un projet de ce genre

s'étend au delà de la frontière et comporte deux systèmes de production et de distribution d'énergie entièrement différents comme le sont ceux que nous avons dans la province du Nouveau-Brunswick et dans l'État du Maine il devient des plus complexe. Nous avons à faire face à deux taux d'intérêt qui ont été établis et imposés en vue de subvenir aux frais d'investissement, dont le total est à peu près de l'ordre de 600 millions de dollars.

Aux États-Unis la production de l'énergie est effectuée par des sociétés privées qui ont construit un certain nombre de petites usines dans les localités qu'elles desservent. Elles utiliseraient le projet de Passamaquoddy si de l'énergie était disponible. Un grand nombre de ces centrales privées seraient remplacées avec le temps. Dans l'État du Maine le coût moyen par kilowatt-heure livré à la charge est de 11.6 dixièmes cent, prix que demande ces établissements qui doivent payer des impôts. Dans la province du Nouveau-Brunswick nous avons le grand privilège d'avoir une commission provinciale d'électricité des plus actives et des plus compétentes. Elle n'exploite pas seulement l'énergie hydro-électrique disponible mais dirige également les centrales thermiques. Son coût de livraison à la charge—elle se trouve beaucoup plus éloignée de ses clients que les sociétés de l'État du Maine le sont—n'est que de 7.4 dixièmes cent. Aussi constatez-vous là une différence de 4.2 dixièmes cent seulement dans le coût du système alternatif de puissance thermique, chiffre que nous apportons en comparaison pour établir notre rapport avantages-frais.

Et maintenant sous l'autre aspect, sous celui du coût, le gouvernement des États-Unis a fait de la production d'énergie hydro-électrique une question de politique nationale. Nonobstant le taux courant d'intérêt que les États-Unis peuvent payer pour leur argent, les aménagements hydro-électriques qui sont érigés sous les auspices de l'administration fédérale—qui peut être ou le Bureau de mise en valeur ou l'Armée américaine, sont assurés à l'avance qu'ils obtiendront leur argent à un certain taux. Au moment où nous rédigeons le présent rapport, la garantie sur l'argent affecté à des projets approuvés était de $2\frac{1}{2}$ p. 100. Ce printemps-ci le Congrès examina la question et monta le taux d'intérêt à $2\frac{5}{8}$ p. 100. D'autre part, nous n'avons aucune garantie de fonds. Nous avons eu un précédent et nous nous en sommes servis dans le rapport. Il s'agit de l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick pour la construction d'un barrage qui intéressait beaucoup la Commission et que nous avons recommandé. C'était le projet Beechwood. L'argent pour cette entreprise avait été fourni au taux de $4\frac{1}{2}$ p. 100. Pour les fins de notre étude du projet de Passamaquoddy nous nous sommes permis de supposer que nous pourrions établir nos calculs en nous basant sur le même taux.

Il faut vous rappeler deux choses: tout d'abord le standard de comparaison aux États-Unis est l'énergie thermique à 11.6 dixièmes cent au regard de 7.4 au Canada tandis que le taux d'intérêt aux États-Unis est de $2\frac{5}{8}$ p. 100 comparativement à $4\frac{1}{2}$ p. 100 au Canada. De sorte que tout en considérant sous un même aspect des projets semblables, vous pouvez constater qu'il est assez facile d'en arriver à un rapport avantages-frais très favorable aux États-Unis. S'il s'agissait d'un projet purement américain je suis certain qu'il serait lancé et exécuté immédiatement. Le meilleur arrangement donne un rapport avantages-frais de 1.3 à 1 environ. Au Canada, le coût de l'énergie thermique est beaucoup plus bas, en partie parce que la Commission provinciale de l'électricité ne paie aucun impôt. Il y a d'autres raisons aussi qui favorisent ces prix peu élevés. Dans notre cas le meilleur rapport avantages-frais auquel nous avons pu en arriver est de .5 à .6 environ.

Messieurs, je ne crois pas que ce soit là quelque chose d'immense importance pour le Canada. Je ne dis pas que Passamaquoddy est un projet utile en

ce moment; je ne crois pas qu'il le soit. Il y a de meilleures façons de dépenser notre argent dans les provinces Maritimes. Nous avons plusieurs autres emplacements au nord dans la baie de Fundy; on s'intéresse à eux nous le savons et leur coût serait beaucoup moins élevé. Nous ne sommes pas autorisés à enquêter sur ces projets, car ils ne tombent pas sous notre mandat d'organisme international, mais nous en connaissons les chiffres.

M. MACLELLAN: Ce chiffre de 7.4 dixièmes cent s'applique-t-il dans la province du Nouveau-Brunswick à l'énergie thermique ou à l'énergie produite par l'aménagement hydro-électrique de Beechwood?

Le général McNAUGHTON: Il est le chiffre établi comme standard de comparaison à l'égard de l'énergie thermique.

M. MACLELLAN: Quel est le coût de l'énergie hydro-électrique produite par Beechwood?

Le général McNAUGHTON: Je ne crois pas posséder ce renseignement.

M. MCGEE: Où sont ces autres emplacements que vous avez mentionnés au nord dans la baie—les autres projets?

Le général McNAUGHTON: J'ai mentionné l'autre projet car je ne veux absolument pas qu'on le perde de vue. En bas à Passamaquoddy la moyenne de la hauteur de chute atteint quelque 19 pieds et demi, tandis qu'en haut dans la baie elle s'élève parfois entre 51 et 52 pieds.

M. MCGEE: Où est cet emplacement au haut de la baie?

Le général McNAUGHTON: Tout en haut dans la baie. Regardez dans le livre de M. Peterson. Vous le verrez.

M. MACLELLAN: Je me demande si dans les études techniques concernant le projet Passamaquoddy l'on étudie les moyens à prendre pour réduire le coût de la transmission de l'énergie sur de longues distances à l'aide de câbles. Je crois savoir qu'en Russie certains de leurs aménagements récents transmettent l'électricité à bien meilleur compte qu'au Canada.

Le général McNAUGHTON: Voulez-vous parler du pouvoir à courant continu à haute tension?

M. MACLELLAN: Oui monsieur.

Le général McNAUGHTON: C'est là une question qui est à l'étude depuis bien des années. Personnellement j'ai eu quelque chose à voir avec elle pendant longtemps. Ma première expérience dans le domaine du pouvoir à courant continu à haute tension remonte à 1912 alors que jeune ingénieur j'avais été envoyé en Suisse pour y rencontrer l'inventeur qui venait alors de construire une ligne de transmission partant des Alpes suisses et allant jusqu'à Lyon, France, une distance de quelque 80 milles. J'ai suivi de près cette question comme l'a aussi suivi la Commission. Toutefois, ce problème ne nous préoccupe pas particulièrement dans le cas de Passamaquoddy.

M. MACLELLAN: Croyez-vous que nous sommes à la veille d'obtenir des faits nouveaux sur l'aspect technique de cette question?

Le général McNAUGHTON: La situation s'annonce très encourageante. Je pourrais ajouter que d'ici un mois un bulletin qui fait autorité et qui a été préparé par M. Briggs, de la Commission de l'énergie, sera disponible. Ce document a été présenté à Vancouver il y a deux semaines et, à mon avis, il met la situation à jour. Je n'ai pas d'exemplaires du rapport, mais si vous le désirez je verrai à vous en obtenir lorsque le bulletin de M. Briggs sera publié.

M. MACLELLAN: Je ne sais si cela intéresse ou non les autres membres du Comité, mais quant à moi j'aimerais en avoir un exemplaire s'il y en a un de disponible.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce document intéresserait plusieurs membres du comité.

M. MCGEE: Y a-t-il eu en Russie quelques faits nouveaux récemment là-dessus?

M. MACLELLAN: Il y en a eu récemment lors de la mise en valeur des ressources hydrauliques des chutes Hamilton à Terre-Neuve. Je crois que le premier ministre a invité des ingénieurs russes à cause de certains travaux d'aménagement de ce genre qui avaient été effectués en Russie. La chose a aussi son importance au Nouveau-Brunswick vu la mise en valeur du pouvoir hydro-électrique par la houille. Il a été proposé d'aménager des centrales électriques aux bouches de puits de la Nouvelle-Écosse en vue de permettre la transmission de l'électricité sur de longues distances. Je ne crois pas que l'on ait réussi à prouver que cela était possible, mais je me demande si nous approchons du moment où l'on pourra transporter dans le centre du Canada ou dans les états de la Nouvelle Angleterre l'énergie obtenue de Passamaquoddy ou des mines.

Le général MCNAUGHTON: Je dirais que toute cette entreprise a maintenant atteint le stade où il y a lieu de beaucoup espérer. A l'appui de ce que je dis, je devrais mentionner le projet en Nouvelle-Zélande à l'égard duquel une telle méthode est employée sur une haute échelle. Ce pays éprouve des difficultés dans le transport de l'énergie d'une île à l'autre à travers les détroits qui les séparent.

M. MACLELLAN: Quelle est la distance?

Le général MCNAUGHTON: Je crois que les câbles ont à peu près 40 à 50 milles de longueur. C'est là un autre aspect du pouvoir à courant continu à haute tension qui revêt une énorme importance. Des câbles ont été placés là pendant deux ou trois ans afin de les mettre à l'épreuve et de s'assurer qu'il serait possible d'en construire à haute tension pour résister à la poussée des eaux et à l'érosion du fond dur. Ces câbles ont été relevés et renvoyés en Angleterre où ils sont examinés présentement. Les rapports qui ont paru dans les bulletins techniques laissent prévoir un résultat des plus favorables. S'il en est ainsi, la communication entre les îles du nord et du sud se fera sur des câbles à courant continu à haute tension de l'ordre d'environ 100,000 volts, ce qui serait très économique. On continuera de produire de l'énergie en utilisant le courant alternatif, mais celui-ci sera redressé pour la transmission dans ce tronçon-là des câbles et ensuite renversé à l'autre extrémité puis remis en courant alternatif après cela, car le courant direct convient très bien lorsqu'il s'agit d'assurer la transmission entre points fixes mais il ne peut être utilisé lorsqu'il vous faut sur le parcours distribuer la charge à diverses villes. La raison en est due au coût exorbitant que représente l'emploi d'un redresseur ou d'un onduleur selon le cas.

Je crois qu'un autre exemple encore plus frappant peut-être est celui de cet accord qui vient juste d'être conclu entre la Grande-Bretagne et la France en vue d'assurer l'interconnexion des réseaux anglais et français à travers la Manche. Ce sont les tronçons à courant direct à haute tension dans ce bras de mer qui l'assureront. On nous dit que les modèles de ceux-ci ont été préparés et que les contrats vont être adjugés. Ces deux réseaux seront reliés ensemble. Un des grands avantages qu'il y a de relier ensemble deux réseaux à l'aide du courant continu c'est qu'il est possible de les synchroniser séparément; il n'est pas nécessaire d'avoir le courant alternatif sur deux côtés du détroit exactement en phase avec l'autre.

M. MACLELLAN: Je me demande s'il s'agit du même problème auquel je pensais. Dans les deux cas je voulais parler d'une distance de 50 milles en Nouvelle-Zélande et d'une de 30 milles peut-être en Grande-Bretagne ou en France. Je songe à la possibilité de fournir de l'électricité sur une distance de 1,000 milles en vue d'approvisionner les villes d'Ontario et de Québec.

Le général McNAUGHTON: En entrant dans le domaine du courant continu à haute tension, j'ai fait mention d'un aspect qui est présentement mis en application. Il y a deux aspects, comme je l'ai montré, un qui comporte les avantages que donnent les tronçons courts pour le service sous l'eau, que vous ne pouvez obtenir avec le courant alternatif, puisque cette tension est distribuée à travers les câbles d'isolement qui ne pourraient soutenir ces hautes tensions si vous employez le courant alternatif. Mais vous n'éprouvez pas les mêmes difficultés avec le courant continu à haute tension. On a tenu compte de cet avantage-là et c'est la raison pour laquelle ces grands systèmes sont lancés. Et lorsque vous en venez à la question de transmission en Russie, disons qu'il y a dans ce pays-là des lignes d'essai qui sortent de Moscou et qui couvrent une distance de quelque 800 kilomètres. Il y est présentement installé des lignes enterrées à haute tension de l'ordre, m'informe-t-on, de 400,000 volts, capacité qu'il sera possible de doubler en ajoutant de la même manière une autre ligne, ce qui fait épargner une transmission de 800,000 volts. Mais vous ne pouvez rien obtenir de cela avec le courant alternatif. Ainsi le courant continu offre un avantage notable, immense lorsque vous avez ces lignes de transmission à longue distance.

Nous avons quelque peu l'impression à la Commission que nous sommes juste à la veille de pouvoir prendre des tranches de courant de l'ordre d'un million de kilowatts et d'en effectuer économiquement, très économiquement, le transport sur une distance de 1,000 milles. Je suis très heureux que vous ayez soulevé cette question, mais vous m'emmenez là sur un sujet défendu et je ne sais au juste ce que je puis faire. Mais cela montre très clairement l'attitude que le Parlement du Canada—si je puis oser m'exprimer ainsi—devrait prendre à l'endroit des ressources hydro-électriques de ce pays qui est le nôtre, particulièrement en ce qui concerne ces grands cours d'eau que sont la rivière Hamilton, au Labrador, dont vous avez fait mention, et d'autres sur la côte ouest, qui sont uniques en leur genre et qui constituent une partie de notre héritage. Elles sont à la veille d'être utilisées. Ces grandes sources d'énergie pourraient donc servir au bien de tous, grâce à une réduction des coûts de transmission et aux avantages que présente la transmission à courant continu.

M. MACLELLAN: Je suppose aussi que ce sera là le point critique à l'égard des débits et des possibilités du projet de Passamaquoddy—mettre ceux-ci à la disposition des grandes villes de la Nouvelle-Angleterre. Croyez-vous qu'une telle entreprise serait réalisable prochainement?

Le général McNAUGHTON: Au risque d'offenser certains de mes bons amis de l'État du Maine, je vais dire quelques mots là-dessus. La difficulté avec ces projets de petites chutes comme celui de Passamaquoddy, c'est que les machines qu'il nous faudrait installer là pèsent énormément et qu'elles sont très lentes. Leur rendement en kilowatts par unité de poids est très, très faible vraiment. Et à Passamaquoddy la hauteur peu considérable des chutes limite leur dimension. Nous avons consulté à ce sujet toutes les autorités du monde, nous adressant même jusqu'en Suisse et en France, et nous avons constaté que les appareils les plus gros qui peuvent être construits à Passamaquoddy avec une chute de 19 pieds de haut dépenseraient quelque 10,000 kilowatts et que la moyenne de leur production donnerait quelque chose de l'ordre de 8,000 à 8,500 kilowatts. C'est le genre d'article que l'ingénieur suspendrait à son cou comme porte-bonheur. Par contre, à Kitimat, une machine nous donne 180,000 kilowatts. L'importance du barrage hydro-électrique à Passamaquoddy y perdrait quelque peu lorsque vous apercevriez la longue, très longue rangée de machines immenses, lourdes et lentes et pas même puissantes. Et le rendement total que nous pourrions obtenir d'une telle instal-

lation, la quantité totale d'énergie qu'elle nous donnerait, si nous avions 30 machines, ne s'élèverait qu'à 300,000 kilowatts, alors qu'un appareil de la centrale à Toronto en fournirait autant à lui seul.

M. MACLELLAN: Cela s'applique-t-il également à l'observation que vous avez faite au sujet des emplacements se trouvant un peu plus haut dans la baie?

Le général McNAUGHTON: Non, cela ne s'applique pas pour la raison qu'à mesure que la hauteur de vos chutes augmente, leur vitesse économique augmente aussi. Si vous doublez cette hauteur, vous augmentez cette vitesse de peut-être trois à un. Or, comme le coût dépend en grande partie du poids du matériel, presque tout ce coût serait proportionné au poids et vous auriez dès le début une entreprise beaucoup plus rentable. Également, bien que les machines seraient encore de dimension peu considérable, comme nous sommes portés à les avoir maintenant en divers endroits, néanmoins elles seraient beaucoup plus avantageuses que l'installation d'une usine à la frontière.

M. MACLEAN: Ces emplacements dont vous parlez sont plus en haut dans la baie de Fundy, où les ressources hydrauliques se trouvent entièrement dans les limites de notre propre territoire canadien.

Le général McNAUGHTON: C'est juste, mais à la Commission conjointe internationale nous ne sommes pas autorisés à faire enquête là-dessus.

M. STINSON: Je me demande si le général McNaughton ne conviendra pas qu'à l'égard de l'utilisation potentielle de l'énergie hydraulique et de la houille de ce pays dans la production de l'énergie électrique, il pourrait s'avérer imprudent pour nous de participer dans une grande mesure à une enquête sur les possibilités du projet de Passamaquoddy. En outre, si l'on tient compte du côté pratique de la question, je crois qu'une entreprise comme celle qu'il vient de décrire semble s'éloigner passablement du genre de projet que le pays devrait considérer en raison des autres sources d'énergie et de l'utilisation possible d'ici la fin du siècle de l'énergie nucléaire pour des aménagements hydro-électriques.

Le général McNAUGHTON: Je suis beaucoup de l'avis du membre qui vient de parler. Et cela naturellement se laisse voir dans les termes courtois, je pense, mais néanmoins énergiques du rapport que nous avons préparé. Nous n'envisageons pas Passamaquoddy comme une possibilité rentable pour le Canada à l'heure actuelle. Ce projet n'apporte pas une solution. Ce qui nous préoccupe là-bas, c'est pour autant que la Commission d'énergie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Nouveau-Brunswick sont intéressés, dans quelle mesure cette énergie hydraulique devrait être mise en utilisation. Je veux parler de la rivière Saint-Jean et de la difficulté de la faire servir parce que nous n'avons pas de réserve d'eau en amont. Les retenues qu'il y a se trouvent dans l'État du Maine. Donc, si le projet de Passamaquoddy menait à l'aménagement en amont d'une installation d'entreposage, nous en retirerions de meilleurs avantages pour ainsi dire, et les résultats seraient vraiment intéressants pour nous. Cela faciliterait énormément notre mise en utilisation de cette rivière. Maintenant, si vous êtes d'accord avec moi, je vais revenir pour un moment à la question des intérêts.

Je vous prie de croire que je ne tente pas de plaider en faveur de l'emmagasinage. C'est simplement un exemple que j'apporte des obstacles que nous rencontrons. Comme vous le voyez, en vertu de la loi de l'économie, telle qu'elle s'applique au pays se trouvant au sud de nous, c'est là un projet viable, un projet que les Américains seraient prêts à soumettre peut-être au Congrès demain. Mais il ne serait pas possible pour nous de le mettre à exécution car sous le rapport avantages-frais et le reste, il ne se conforme pas à la loi et cela en région tout d'abord des taux d'intérêt en cours. Ce que j'essaie de faire

ressortir c'est qu'en certains endroits de ce continent-ci il y a des projets conjoints qui sont matériellement parlant tout aussi avantageux pour le Canada que pour les États-Unis; cependant, les États-Unis peuvent les mettre à exécution tandis que nous ne le pouvons pas. Ce qui arrive donc c'est que ces grandes entreprises ont tendance à échapper à notre juridiction et à passer en d'autres mains. Nous allons nous réveiller un de ces jours pour constater que nous ne les avons pas.

M. STINSON: Le général McNaughton pourrait-il nous donner plus de précisions là-dessus? Voulez-vous dire que certaines de ces entreprises vont tomber entre les mains des Américains, et que nous perdons une occasion de participer avec ceux-ci à des projets conjoints qui pourraient être avantageux pour notre pays?

Le général McNAUGHTON: Il me faut me limiter pour le moment à la simple question portant que dans le cas d'un aménagement projeté à la frontière, l'intérêt est commun et qu'il existe la possibilité d'avoir sa part de tous les bénéfices. Il devient donc urgent sur le plan national de construire une telle installation. Mais il arrive inévitablement qu'en prenant des dispositions d'une manière ou d'une autre à cet effet, ceux qui sont en mesure d'exécuter les projets à meilleur compte les obtiennent ou les obtiendront probablement. C'est une sorte d'avertissement que j'essaie de vous donner en ce moment. Sachez qu'il existe une très forte pénurie d'énergie d'hydro-électrique au Canada. Les gens ne le croient pas parce que nous aurons l'énergie atomique dans 20 ou 30 ans, et que notre charbon a son utilité et ainsi de suite. Ils ne pensent pas qu'il s'impose de conserver notre ressource hydraulique peut-être la plus coûteuse. Le problème de la température est celui qui se pose dans nos centrales thermiques ainsi que et peut-être même encore plus dans les usines nucléaires, qui conviennent pour les charges de base seulement lorsque la température des chaudières atteint quelque 1,200 degrés fahrenheit. On est à aménager des installations—et je sais qu'une de ce genre est présentement en construction—dont les pressions de vapeur s'élèveront jusqu'à 5,000 livres par pouce carré. Et j'aimerais vous dire qu'à 1,200 degrés ces chaudières sont chauffées au rouge. Sous de telles pressions elles le sont. Vous pouvez les voir. Elles sont visibles. Elles ne sont pas obscures; elles sont chauffées au rouge. Tout va admirablement bien dans ces usines tant que vous consacrez une semaine environ de votre temps au harnachement de la chute et tant que vous n'essayez pas de couper la charge soudainement. Si vous ne prenez pas cette précaution, un choc thermique se fait sentir sur le système par suite des phénomènes de dilatation et de contraction, et la centrale s'en trouve grandement endommagée et peut de fait en souffrir de sérieuses répercussions, avec le résultat que l'énergie thermique absorbe graduellement la plupart de la charge de base, car c'est ce qui se produit. Il n'y a pas assez d'énergie hydro-électrique pour répondre aux besoins. Il vous faut cette énergie hydraulique qui doit servir à fournir l'élément flexible que nous appelons dans le commerce une puissance de pointe plus élevée, afin d'assurer des suppléments à ces usines et d'augmenter la puissance des charges vers les heures des repas ou en quelque temps que ce soit. Si vous ne pouvez mettre à contribution votre propre énergie hydraulique, il vous faudra éventuellement vous en fabriquer artificiellement en recourant aux procédés de pompage en vue de faire face à ces moments de grande demande.

Un des projets les plus remarquables est présentement en voie d'exécution, ou plutôt fait l'objet de sérieuses considérations en Ontario. Il s'agit d'une entreprise dont les réalisations dépasseraient les possibilités hydrauliques ordinaires. La nouvelle centrale atomique sur le lac Huron, de même que la nouvelle installation thermique que l'on est à construire à Toronto, ainsi que

d'autres aménagements dans la baie d'Hamilton et le reste nécessiteront le raccordement d'une puissance de pointe plus élevée pour assurer la fourniture de toute cette énergie. On parle de construire un réservoir sur le haut de la montagne à quelque 800 pieds au-dessus du lac Huron. Pendant les périodes creuses de l'eau y serait pompée, eau que l'on mettrait à la disposition des usines devant répondre plus tard aux demandes des heures de pointe. Beaucoup de gens ont l'impression que l'énergie hydraulique est en très grande abondance dans cette région et qu'il y en a aussi un surplus dans la zone montagneuse du Pacifique. Je suppose qu'il en est ainsi aujourd'hui ou qu'il en sera ainsi demain ou le jour suivant mais je pense que vous trouverez plus agréable d'avoir de grandes quantités d'eau emmagasinées automatiquement et qu'il sera possible grâce à la gravité de faire couler en aval que d'avoir à dépenser beaucoup d'énergie à en pomper avant de pouvoir en obtenir l'usage.

M. MCGEE: Quand allons-nous ajourner, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Nous allons continuer jusqu'à 4 heures et demie.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Au Comité des mines, forêts et cours d'eau, l'an dernier, il avait été beaucoup question de la nécessité de prévoir le jour où le besoin d'un système de réseau national s'imposerait pour nous. Je crois que c'était le représentant de la Commission de l'énergie hydro-électrique de la Saskatchewan, M. Cass-Beggs, qui avait fait un assez long discours et qui avait présenté un mémoire à cet effet à la Commission l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Oui monsieur.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Il semblerait que les gouvernements provinciaux ainsi que le fédéral feraient bien d'étudier quelque peu la possibilité d'aménager une installation nationale de réseau, car nous arrivons à une époque où cela pourrait s'imposer pour le pays.

Le général McNAUGHTON: Je connais très bien M. Cass-Beggs. J'ai pris bonne connaissance de son bulletin et j'en ai discuté avec lui. Néanmoins, je dois avouer ici, comme je lui ai avoué personnellement, que je ne suis pas tout à fait convaincu de la nécessité qu'il y a d'avoir un réseau national en ce moment. Je crois qu'il est beaucoup plus important à l'heure actuelle de laisser nos réseaux provinciaux prendre de l'expansion comme ils le font dans une ambiance dans laquelle ils donnent ou tentent de donner le meilleur service possible à la collectivité. Ce qu'il nous faut, ou ce qu'il nous faudra, c'est de trouver un moyen d'effectuer le transport de grosses tranches de courant entre points fixes, puis d'introduire celles-ci dans les réseaux où elles sont requises, en laissant aux organismes provinciaux faire leur travail de distribution. Et sous ce rapport je crois que ce système de courant continue à haute tension auquel il a été fait allusion est celui qui donne non seulement des espérances, mais aussi la presque complète assurance qu'il est le plus pratique. S'il nous faut envisager la production hydro-électrique pour bien des années à venir, nous devons établir, par l'intermédiaire de notre Commission de l'énergie, et le reste, un organisme national en mesure de savoir où cette énergie peut être utilisée le plus avantageusement. Comme je l'ai dit, il nous faudrait, au lieu de songer à l'établissement à ce moment-ci d'un réseau national, étudier plutôt la question du transport entre points fixes de tranches d'un million de kilowatts sur une distance d'un mille milles. Si vous considérez la situation qui existe dans les diverses provinces, vous constaterez que les marchés et les réseaux provinciaux semblent progresser ensemble de façon assez satisfaisante pour vous assurer des économies. Afin d'augmenter les quantités d'énergie fournies aux réseaux provinciaux, il vous faudra, je crois, effectuer le transport du courant sur de longues distances, je veux dire en transporter des tranches

sur de grandes distances, ce qui nécessitera la consommation de beaucoup d'énergie; je crois, toutefois, qu'il nous faudra finalement en venir là.

M. MACLELLAN: J'ai une dernière question à poser. Je suis fort intéressé par cette question de transport de l'énergie sur de longues distances à l'aide de câbles car, comme les membres du Comité le savent, nous avons eu des difficultés en Nouvelle-Écosse puisque notre marché de la houille dépendra apparemment à l'avenir de l'exploitation qui se fera de l'énergie hydro-électrique entre Montréal, Québec, Windsor et Ontario. Et pourtant en ce moment le coût du transport du charbon vers ce marché est très, très élevé. Il est intéressant d'avoir vos commentaires, car en ces trois ou quatre dernières années nous avons constaté en Nouvelle-Écosse qu'il était beaucoup plus économique de transporter notre charbon par chemin de fer que d'effectuer le transport du courant par l'intermédiaire d'une usine thermique aménagée à la bouche de puits, mettons d'Halifax. Diriez-vous qu'il serait possible d'ici quatre ou cinq ans d'effectuer économiquement le transport de l'énergie des mines de la Nouvelle-Écosse au marché de Toronto?

Le général McNAUGHTON: Je n'aimerais pas rendre de jugement trop précipité là-dessus, car je ne connais pas les chiffres mêmes du coût de production dans les mines de la Nouvelle-Écosse. Mais je dirais que nous arrivons au temps où l'on transportera de grosses tranches de courant sur des distances aussi longues qu'un millier de milles. Je crois que nous sommes bien près du temps où ce sera là la manière économique et pratique de procéder.

M. MACLELLAN: Cette question est-elle étudiée au Canada?

Le général McNAUGHTON: Oui, et je suis heureux de dire que le courant continu à haute tension fait l'objet de très sérieuses études au Conseil national de recherches.

Le PRÉSIDENT: Avant que les membres du Comité ne se retirent, puis-je tout d'abord présenter des excuses. Je veux poser une question au général McNaughton. J'ai eu le privilège, lorsque j'étais en Australie, de visiter la zone de houille tendre de la région de Latrobe où l'on était à construire une usine d'énergie aux alentours des houillères. On nous informa que le charbon leur coûtait environ 70c. la tonne. Il renferme beaucoup d'eau. Avez-vous des informations là-dessus? Que coûterait le charbon de la Nouvelle-Écosse qui serait livré à une centrale avoisinant la mine?

Le général McNAUGHTON: Le seul de ces projets avec lesquels j'ai eu l'occasion de me familiariser et de me tenir en contact consistait en la production d'un sous-produit de l'eau obtenue d'un cours d'eau international et qui devait servir comme eau de condensation dans une usine de la cendrière d'Estevan dans le sud de la Saskatchewan. A cet endroit, le charbon, le lignite, est très friable et ne peut être transporté sans beaucoup d'ennuis. Toute son extraction est faite à la machine; il est ensuite placé dans des convoyeurs et dirigé vers l'usine où après avoir été réduit en poussière il est mis dans des chaudières. De sorte que la seule chose qui sort de cette région est de l'électricité. Tout ce travail d'extraction de la houille à la bouche du puits et de sa transformation en électricité est très important. Cette usine d'Estevan, pour laquelle des installations supplémentaires sont considérées, intéresse la Commission et nous reviendrons à son cas en temps et lieu. C'est là un établissement très intéressant; il est un indice de nos temps modernes et nous en verrons beaucoup de semblables à l'avenir, je pense.

M. MACLELLAN: Ce charbon était très bon marché n'est-ce pas?

Le général McNAUGHTON: Oui, mais il faut penser qu'il n'y a pas de frais de transport. Ce charbon est broyé et insufflé dans les chaudières. Cette usine, constaterez-vous, est probablement l'une des plus modernes au Canada. Il vaut vraiment la peine de la visiter pour quiconque est intéressé. En Nouvelle-

Écosse, je crois que le charbon serait plus cher, mais je ne saurais vous l'assurer vraiment. Je serais mal venu de passer des commentaires, mais il est généralement vrai que les centrales hydro-électriques et les usines thermiques s'installent aux bouches de puits.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain d'après l'intérêt qu'ils ont montré que tous les membres ont prisé les informations fournies par le général McNaughton aujourd'hui. Je désire également remercier le vice-président du Comité de m'avoir remplacé durant mon absence la semaine dernière.

Messieurs, je ne m'étais pas rendu compte que le général McNaughton avait terminé son exposé. Il vient juste de m'en avertir. J'allais annoncer une autre réunion pour vendredi prochain mais peut-être vous agréerait-il d'approuver le crédit 109 maintenant.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, est-il sage de l'approuver trop promptement? Ne pourrions-nous pas le réserver jusqu'à la séance prochaine?

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons réserver ce crédit, mais cela termine-t-il l'interrogatoire du général McNaughton?

M. HERRIDGE: J'avais cru que c'était là une question que devait considérer le comité de direction.

Le PRÉSIDENT: Il s'en occupera.

M. HERRIDGE: Alors nous pouvons réserver le crédit en attendant?

M. LENNARD: Vous ne pouvez pas faire cela.

Le PRÉSIDENT: Il nous faudra convoquer une autre réunion générale du Comité.

M. LENNARD: Nous pouvons approuver le crédit qui nous est présentement soumis.

M. HERRIDGE: Nous avons une autre réunion du Comité vendredi.

Le PRÉSIDENT: C'était là mon intention, mais je ne m'étais pas rendu compte que le général McNaughton avait terminé son exposé.

Les crédits 109 et 110 sont approuvés.

Le PRÉSIDENT: Je verrai à ce que le comité de direction se réunisse afin de décider ce que nous allons faire ensuite.

APPENDICE A

BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE

376, rue Wellington, Ottawa 4

le 20 juin 1961.

Monsieur R.-L. Boivin
Secrétaire du Comité
Comité permanent des affaires extérieures
Chambre des communes
Ottawa, Ontario

Monsieur,

Comme les membres du Comité l'avaient demandé le 14 juin, j'ai obtenu un rapport financier plus détaillé de l'activité du Centre de formation des Nations Unies à l'Université de la Colombie-Britannique. Vous trouverez ci-inclus un relevé fourni par le siège social des Nations Unies où sont tenus les comptes dudit Centre. On y fait voir les obligations et les dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier 1960 au 31 mai 1961 avec indication des dépenses qui sont financées à même le budget des Nations Unies et qui sont couvertes par la contribution du gouvernement canadien.

Je vous envoie aussi sous le même pli un rapport montrant les contributions faites au compte des frais d'exploitation du Centre par l'Université de la Colombie-Britannique au cours de l'année dernière. Finalement j'y joins un rapport du financement de la conférence d'experts qui s'est tenue au Centre en août 1960 et qui portait sur l'assistance technique. Ces deux derniers rapports ont été fournis par le personnel du Centre lui-même.

J'espère que ces renseignements répondront aux questions du Comité et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,
H. O. MORAN.

CENTRE DE FORMATION DE VANCOUVER

RAPPORT DES OBLIGATIONS ET DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT
DU 1^{er} JANVIER 1960 AU 31 MAI 1961

	1 ^{er} janvier au 31 décembre 1960		1 ^{er} janvier au 31 mai 1961	
	Budget des Nations Unies	Contribution du gouvernement canadien	Budget des Nations Unies	Contribution du gouvernement canadien
	\$	\$	\$	\$
A. Services personnels..... (MM. Lepawsky, Belshaw et Maggs)	29,479.43	—	19,062.66	—
B. Fournitures et matériel..... (Y compris matériel de bureau, entre- tien des automobiles, communi- cations).	—	5,399.31	—	3,500.00
C. Voyages et transport.....	657.93	3,616.72	—	5,217.70
D. Services divers.....	—	485.00	—	400.00
Totaux.....	30,137.36	9,501.03	19,062.66	9,117.70

RÉCAPITULATION DU COMPTE POUR LES CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Solde reporté au 1 ^{er} janvier 1960.....	\$ 1,037.45
Reçu en octobre 1960.....	10,000.00
	<u>\$11,037.45</u>
Obligations et dépenses durant 1960 (ci-dessus).....	9,501.03
	<u>1,536.42</u>
Solde reporté au 1 ^{er} janvier 1961.....	9,501.03
Obligations et dépenses en 1961 (ci-dessus).....	1,536.42
	<u>\$7,581.28</u>
Excédent des obligations sur les fonds disponibles au 31 mai 1961.....	\$7,581.28
Contribution prévue pour l'année financière 1961-1962 du gouvernement cana- dien.....	<u>\$10,000.00</u>

CENTRE DE FORMATION DE VANCOUVER

<i>Contribution faite par l'Université de la Colombie-Britannique</i>	
Salaires et traitements des sténographes.....	\$ 5,474
Fournitures et dépenses de bureau.....	371
	<u>\$ 5,845</u>

Conférence d'experts portant sur l'assistance technique—août 1960

Contributions	
M. L. Koerner.....	\$ 2,500
Université de la Colombie-Britannique.....	1,338
Corps consulaire.....	700
Centre de formation.....	930
	<u>\$ 5,468</u>

Dépenses

Déplacement des participants.....	\$ 2,291
Fonctions sociales.....	1,496
Communications.....	380
Autres déplacements.....	300
Services des conférences offerts par le service extérieur de l'Université de la Colombie-Britannique.....	351
Frais locaux des participants.....	165
Installations prévues pour la conférence.....	160
Fonds réservés aux publications.....	162
Fournitures et matériel divers.....	200
	<u>\$ 5,505</u>

